This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE BEQUEST OF
CHARLES SUMNER
CLASS OF 1830
Senator from Massachusetts

FOR BOOKS RELATING TO
POLITICS AND FINE ARTS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAITÉ
DE
NUMISMATIQUE
DU
MOYEN AGE

Digitized by Google

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

Digitized by Google

TRAITÉ

DE

NUMISMATIQUE

DU

MOYEN AGE

PAR

ARTHUR ENGEL

ANCIEN MEMBRE DES ÉCOLES FRANÇAISES DE ROME ET D'ATHÈNES

ET

RAYMOND SERRURE

EXPERT

TOME DEUXIÈME

DEPUIS LA FIN DE L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE JUSQU'A L'APPARITION DU GROS D'ARGENT

813 illustrations dans le texte

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1894

Digitized by Google

~~Arc 1390.8~~

Arc 1390.8 (2)

HARVARD COLLEGE
JAN 18 1902
LIBRARY.

Summer fund.

Digitized by Google

A

Monsieur MAXIMIN DELOCHE

MEMBRE DE L'INSTITUT

Hommage de respectueux dévouement

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LE ROYAUME DE FRANCE

DEPUIS L'AVÈNEMENT DES CAPÉTIENS JUSQU'A LA RÉFORME DE SAINT LOUIS

SOURCES : Le Blanc, *Traite historique des monnaies de France.* Paris et Amsterdam, 1690, in-4. — Hoffmann, *Les monnaies royales de France, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI.* Paris, 1878, grand in-4 avec 118 planches. — A. de Barthélemy, *Essai sur la monnaie parisis,* dans les *Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. II, 1876. — Cartier, *Lettres sur l'histoire monétaire de France. V. Monnaies de la troisième race jusqu'à Charles VI,* dans la *Rev. franç.,* 1838, pp. 90-109. — B. Fillon, *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France.* Fontenay-Vendée, 1850, in-8.

Le monnayage de la troisième race ne s'annonce pas, en France, comme celui de la deuxième, par une grande réforme. Hugues Capet et ses successeurs ne viennent qu'achever l'évolution d'un système en décadence.

Le *denier* et l'*obole* d'argent restent, jusqu'à saint Louis, les seules monnaies ayant cours; mais la fraude et le désir d'un seigneuriage plus grand en altèrent la fabrication. Le métal devient un alliage sans valeur qui n'a bientôt plus de l'argent que le nom. La frappe, déjà si négligée sous les derniers Carolingiens, se fait avec un laisser-aller tel que le coin donne une empreinte absolument confuse; les légendes tronquent les noms dont elles se composent et parlent un latin barbare auquel vient se mêler parfois la langue vulgaire naissante; le type perpétue le plus souvent un dispositif créé sous la seconde race et, quand on s'efforce à produire une figuration nouvelle, le graveur est impuissant à donner à son œuvre une forme présentable. Les monnaies frappées par les rois

Digitized by Google

dans leurs domaines ne présentent aucune unité, ni de taille, ni de titre, ni de type. Lorsqu'une terre est annexée à la France royale, le roi continue à y frapper les pièces qu'on y forgeait avant lui, en se bornant à modifier les légendes.

Quelque progrès se manifeste sous Philippe I, mais l'unité ne s'affirme que sous Philippe-Auguste par l'extension donnée à la monnaie *parisis* dans les régions du domaine royal situées au nord de la Seine.

On ne doit pas perdre de vue que sous les premiers Capétiens toutes les *monnaies à nom royal* ne sont pas, par le fait de la signature, *monnaies royales*. Il y a une distinction à établir entre les pièces émises par le souverain dans les terres de la couronne et les pièces sur lesquelles un feudataire écrit le nom du roi, comme témoignage de la reconnaissance du pouvoir suzerain. Cette distinction existe jusque sous Philippe-Auguste.

§ I. — *Les origines capétiennes et Hugues Capet.*

Avant d'examiner la numismatique des rois de la troisième race, il importe de jeter un regard en arrière et de rappeler en peu de mots l'origine de la maison qui succéda aux Carolingiens dans le royaume de France. Cette origine remonte à 858, lorsque Charles le Chauve donna à Robert le Fort le comté amovible d'Angers avec la mission de protéger les frontières de la Neustrie contre les attaques des Bretons et des Normands. En 861, le pouvoir de Robert le Fort fut étendu au *ducatus inter Sequanam et Ligerim*. Son fils Eudes fut fait comte de Paris, puis duc, et parvint finalement à la couronne au détriment de Charles le Simple.

Lorsque Eudes devint roi, son frère Robert II lui succéda au duché d'entre Seine et Loire et prit en 893 le titre de *dux Francorum*, titre que les historiens ont traduit par duc de France, bien qu'aucune division territoriale ne semble avoir existé sous ce nom. En 923, Hugues le Grand succéda à son père devenu roi et tué bientôt après à la bataille de Soissons ; mais, au lieu de viser à la couronne, il se contenta auprès des derniers Carolingiens d'un rôle analogue à celui des maires du palais de l'époque mérovingienne. Hugues le Grand, roi de fait, s'intitulait simplement *dux Francorum* ou *omnium Galliarum dux*[1]. Il mourut en 956.

1. Cf. A. de Barthélemy. *Les origines de la Maison de France*, dans la *Rev. des questions histor.* 1873, p. 108.

Digitized by Google

Nous donnons ici le tableau généalogique des ancêtres d'Hugues Capet, comme nous avons fait pour les Carolingiens.

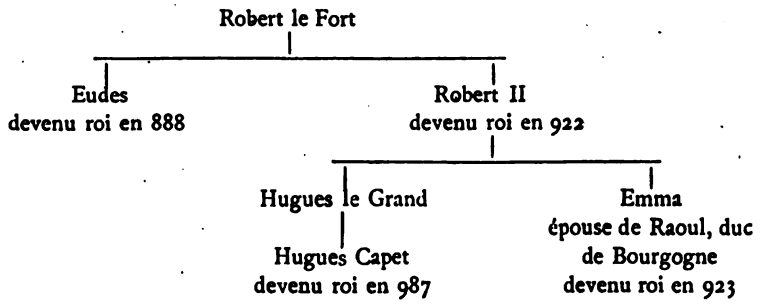

Le rôle numismatique des ducs de France a naturellement commencé, comme celui de tous les feudataires carolingiens, par la jouissance des profits résultant de la fabrication des monnaies au nom du roi. Les premiers exemples d'émission autonome rentrent dans la catégorie des monnayages anonymes dont nous avons parlé, p. 275. Au temps de Charles le Simple, des *deniers,* certainement émis par les monnayeurs ducaux, portent le monogramme carolin et la double indication locale CAINONI CASTRO — TVRONES CIVITAS.

On trouvera dans le chap. III de la deuxième partie de ce traité l'indication des monnaies à noms de rois carolingiens frappées dans les limites des possessions immédiates des ducs de France. Une de ces pièces, qui porte le nom de Louis IV d'Outremer et de l'atelier du château de Chinon, fait partie d'un groupe dont l'attribution aux ducs de France peut être considérée comme hors de discussion. Ce groupe comprend une série de *deniers,* empreints à l'avers d'une tête de profil, et portant les légendes TVRON-CAINONI CASTRO (fig. 643) ou TVRON-AVRELIANIS CIVITAS. Le mot *Turon'* n'est point ici une indication d'atelier; c'est plutôt une garantie de l'aloi des pièces, car, dès cette époque, les monnaies *tournoises* frappées au nom du roi par l'abbaye de Saint-Martin, devaient être renommées pour la loyauté de leur titre et de leur taille. Il est probable du reste que ces pièces furent frappées à la suite d'une de ces conventions monétaires dont nous avons parlé à la p. XLII de l'*Introduction.*

Fig. 643

Chinon et Orléans furent donc les deux premiers ateliers du *ducatus inter Sequanam et Ligerim* où les ducs de France affranchirent leurs espèces de la signature royale. Leur monnayage eut une influence

Digitized by Google

énorme, au point de vue du type, sur le monnayage féodal de la région bléso-chartraine où il servit de modèle aux émissions de Thibaut le Tricheur.

A Paris, la signature royale fut respectée pendant tout le règne de Louis IV d'Outremer (936-954). C'est, suivant l'opinion la plus plausible, Hugues Capet qui mit brusquement fin au monnayage carolingien lorsque la mort de son père l'eut appelé en 956 aux fonctions ducales[1].

On possède de Hugues Capet, *dux Francorum,* des *deniers* de Paris et de Saint-Denis. Les pièces parisiennes forment deux groupes sous le rapport du type. Quelques deniers présentent, à la mode carolingienne, le nom de l'atelier en deux lignes séparées par une rangée de points : PARISI-CIVITA ; au revers on lit, au milieu du champ, *Hugo* en monogramme (fig. 644), et tout autour, la formule GRATIA DI DVX.

Fig. 644

Sur les pièces du second groupe, le monogramme est remplacé par une croix pattée et la légende est HVGO DVX FRCO ou HVGO DVX FRECO placée d'une manière rétrograde. Les seuls spécimens connus de ce type ont été trouvés, il y a quelques années, dans la forêt de Fontainebleau.

A Saint-Denis, nous retrouvons le monogramme cruciforme de Hugues et l'inscription circulaire + GRATIA DI DVX. L'atelier est mentionné, comme sur les premières pièces parisiennes, par une légende en deux lignes : SCI DIO-NYSII.

Lorsque le dernier roi carolingien, Louis V, fut mort sans enfants, les grands feudataires et les prélats du centre et du nord de la France se réunirent au *placitum* de Senlis et offrirent la couronne à Hugues Capet. Le nouveau roi fut sacré, le 1er juillet 987, dans la cathédrale de Noyon.

L'élévation du duc de France au trône est rappelée par des monuments numismatiques d'un intérêt capital : des *deniers* et des *oboles* frappés à *Senlis,* ville qui fut, avec Paris, la résidence ordinaire du chef de la troisième race. Ces monnaies conservent au revers la légende locale en deux lignes : SILVA-NECTIS ; à l'avers, on reprend un type lorrain qui s'était introduit en France sous Louis d'Outremer ; la formule + GRATIA DI REX entoure le champ qu'occupe une croisette et + HVGO DVX (fig. 645). Ces pièces nous reportent au début du règne de Hugues ; elles ont du être émises aussitôt après le sacre, au moment même où le *dux Francorum* était devenu *rex* par la grâce de Dieu.

1. Nous avons signalé, t. I, p. 273, la conjecture de Longpérier, aujourd'hui abandonnée, d'après laquelle les Hugues, comme *dux,* auraient été frappés non par Capet, mais par son père.

Digitized by Google

Parmi les monnaies féodales, nous avons à signaler comme portant le nom de Hugues Capet les pièces frappées à Laon et à Beauvais par l'autorité des évêques, partisans de l'élévation au trône du chef de la troisième race. Au moment de l'élection de Hugues Capet, le siège de *Laon* était occupé par Adalbéron, grâce à la complicité duquel le roi de France put s'emparer en 991 de son compétiteur Charles de Lorraine. Le seul exemplaire connu du *denier* de Laon porte d'un côté + FRANCORV.....X en légende circulaire; au centre, une croix pattée cantonnée de HVGO; de l'autre côté: H....O CLAVA[T]O autour d'un temple[1].

Fig. 645

Fig. 646

A *Beauvais,* l'évêque Hervé, qui assista en 991 au concile de Saint-Basle, frappa une très grande quantité de *deniers* et des *oboles,* sur lesquels son nom est associé à celui du roi: HVGO REX HERVEVS. Le type, du côté de l'indication locale, BELVACVS CIVITAS, est un monogramme d'apparence caroline, mais qui renferme parfois d'une manière assez claire le nom *Erveus* (fig. 646).

§ II. — *Robert* (996-1031) *et son fils Hugues.*

Le monnayage de Hugues Capet n'avait pas franchi d'étroites limites territoriales. Robert, fils et successeur du fondateur de la troisième dynastie, sut l'étendre, à la suite de la conquête de la Bourgogne, qui lui permit d'ouvrir les ateliers de Chalon-sur-Saône, de Mâcon et de Sainte-Marie-au-Bois.

A *Paris,* les monnaies du roi Robert s'inspirent, pour le type, des *deniers* et des *oboles* que Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, avait battus à Verdun, et qui conservaient dans le Barrois et dans la Champagne une vogue très étendue. Au droit nous lisons ROT-BER-TVS autour du mot REX placé dans le champ; le revers donne PARISIVS CI autour d'une croix. Longtemps les monnaies du roi Robert furent d'une désespérante rareté. La trouvaille de Verneuil a fait surgir un assez

1. Cf. E. Gariel, *Description de quelques monnaies se rattachant à la numismatique française,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.,* t. II, 1867, p. 145, pl. X, fig. 18.

Digitized by Google

grand nombre d'exemplaires du *denier* et de l'*obole* parisiens (fig. 647). S'il faut en croire Le Blanc, Robert aurait battu à Paris des pièces au type de l'alpha et de l'oméga, comme celles que nous décrirons pour Henri I; mais ces monnaies ne sont pas connues aujourd'hui dans les collections numismatiques.

A *Chalon-sur-Saône,* les *deniers* et les *oboles* portent d'un côté + ROTBERTVS REX avec une croix pattée au centre, et de l'autre le nom de l'atelier CAVILON CIVITAS autour d'un grand B, initiale dans laquelle on a voulu voir celle de *Burgundia,* mais sur le sens exact de laquelle on n'est pas encore fixé.

Fig. 647

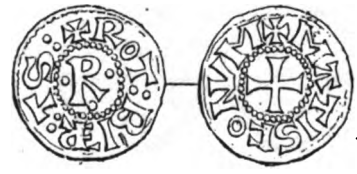

Fig. 648

A *Mâcon,* Robert utilise successivement deux types. Sur les *deniers* vraisemblablement les plus anciens, nous trouvons un monogramme dégénéré qui semble vaguement inspiré par les *deniers* de Louis le Bègue. Sur les autres *deniers* et sur les *oboles,* le dispositif se rapproche de celui usité à Chalon: le champ du droit est occupé par un grand R qu'entoure le nom + ROT : BIER: TS (fig. 648).

L'atelier de *Sainte-Marie-au-Bois,* SANCTA MARIA, dans l'ancien comté de Mâcon, frappa des monnaies sur lesquelles paraît le nom du roi et le nom du Christ, XPS, surmonté d'un large trait d'abréviation [1].

Deux feudataires ecclésiastiques mentionnent sur leurs espèces le nom du roi Robert. A *Laon,* l'évêque Adalbéron frappe des *deniers* et des *oboles* où une effigie épiscopale et un buste de roi, placés l'un et l'autre de face, occupent chacun un côté du flan. Ces monnaies sont gravées et frappées avec une telle négligence que l'on a besoin de plusieurs exemplaires pour pouvoir déchiffrer les légendes qui furent sans doute RODBIERTVS IEX et ADALBEROI EP.

Le 9 juin 1017, Robert associa à la couronne et fit sacrer roi son fils Hugues qu'il avait eu de sa troisième femme Constance. Hugues mourut le 17 septembre 1025. Son père paraît l'avoir spécialement préposé à la défense des frontières du domaine royal contre Eudes, comte de Blois.

M. Caron a attribué à Hugues, roi associé, des *deniers* frappés à Orléans qui se sont rencontrés dans les trouvailles de Verneuil et de

1. M. de Marchéville, *Le denier de Sainte-Marie au nom du roi Robert,* dans la *Revue numism.* de 1893, p. 494 et suiv.

Digitized by Google

Sceaux conjointement avec des monnaies parisiennes de Robert[1]. A l'avers de ces pièces on lit en légende: + D-I DEXTRA BE ou BENE, c'est-à-dire *Dei dextra benedicta;* le champ est occupé par un portail carré accompagné des lettres du mot H-V-G-O. Le revers donne la croix pattée habituelle et + AVRELIANIS CIVIT.

§ III. — *Henri I* (1031-1060).

Le monnayage des rois capétiens, si restreint sous Hugues Capet, s'étend déjà, sous son petit-fils, sur une partie considérable de la France. Une politique habile, profitant de toutes les occasions, soutenue par quelques guerres heureuses, a augmenté successivement le domaine royal. En 1055, le roi Henri se saisit du comté de Sens dont le dernier comte, Renaud II, venait de mourir sans enfants. Les feudataires des régions les plus éloignées commencent à reconnaître le pouvoir dû suzerain et donnent à son nom une place sur leurs espèces.

Henri I frappe monnaie à Paris, à Senlis, à Orléans, à Sens, à Chalon-sur-Saône et à Mâcon. Voici la description sommaire des types employés dans ces divers ateliers:

A *Paris:* HAINRICVS REX. Dans le champ, A et Ω suspendus par deux pals à la lettre X qui termine le mot *Rex*. Au revers: PARISIVS CIVITAS. Croix pattée (fig. 649). Il existe de ce monnayage des *deniers* et des *oboles*.

A *Senlis:* + CVTAS SINLECTS. Monogramme dégénéré. Au revers: + HENRICVS REX. Croix pattée.

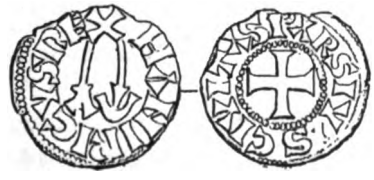

Fig. 649

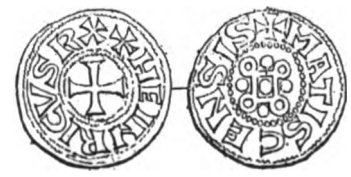

Fig. 650

L'atelier d'*Orléans* continue sous Henri I l'émission de *deniers* au type de la porte de ville; mais les lettres du mot HVGO disparaissent du champ et y sont remplacées par les dernières lettres du mot *benedicta*. L'inscription complète de l'avers donne ainsi + D-I DEXTRA BE en légende et NE DICTA autour du portail.

A *Mâcon,* deux types sont successivement en faveur. Sur les pièces

1. E. Caron, *Trouvaille de monnaies du* XIe *siècle,* dans l'*Annuaire* de la Soc. franç. de numism., 1886, p. 482. — Le même, *La trouvaille de Sceaux,* dans le *Bulletin de numismatique,* t. I, 1891-92, p. 96.

Digitized by Google

les plus anciennes, nous trouvons une sorte de rosace ou de losange orné de quatre annelets aux angles; les légendes + HEINRICVS RX + et MATISCENSIS sont correctement écrites (fig. 650). Les pièces les plus récentes, d'un métal moins fin, portent un châtel avec + ENRCI REGIS à rebours et, autour de la croix: + MIATISCON M.

Chalon-sur-Saône continue sous Henri I le type que nous avons vu employé sous Robert: un grand B au milieu du champ[1].

L'atelier de *Sens,* dont l'activité ne peut embrasser que les cinq dernières années du règne, adopte le type de REX en plein champ, en usage à Paris sous Robert. Le revers des *deniers* sénonais donne une croix pattée avec SENONIS CIVITAS.

Comme ateliers féodaux, mentionnant sur leurs espèces le nom du roi, soit à titre de reconnaissance de son autorité, soit parce qu'il avait une part dans les bénéfices du seigneuriage, nous pouvons citer Tournus, Issoudun et Toulouse.

A *Tournus,* la monnaie appartenait aux abbés de Saint-Philibert: les *deniers* au nom d'Henri I, + HEINRICVS REX, ont d'un côté une croix, de l'autre + TORNVCIVM CAS et un chrisme.

L'attribution des pièces d'*Issoudun* a moins de certitude; à l'avers le coin porte ENRICVS IR, et, dans le champ, la lettre ω, type habituel des *deniers* féodaux d'Issoudun. La légende du revers est + MONETA ES, placée autour d'une croix cantonnée de quatre globules.

La présence du nom de Henri I sur des *deniers* et des *oboles* de Pons, comte de Toulouse (1037-60), a été reconnue pour la première fois par A. de Longpérier[2]. Ces pièces portent + AIANRIGO en légende et REX disposé en triangle au milieu du champ. Le nom d'Henri se trouve sous la même forme sur les chartes du comté de Toulouse[3].

§ IV. — *Philippe I* (1060-1108).

Philippe I avait sept ans à peine lorsqu'il fut sacré à Reims, après la mort de son père. Le roi resta jusqu'à sa majorité (1067) sous la tutelle de Baudouin, comte de Flandre. Son long règne fut marqué par plusieurs accroissements importants du domaine royal. En 1068, le Gâtinais, en 1081, le Vexin furent réunis à la couronne. Vers 1101, Eudes-Arpin, dernier vicomte de Bourges, vendit son patrimoine au roi.

1. P. Bordeaux, *Denier inédit de Henri I frappé à Chalon-sur-Saône,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.,* 1892, p. 328.

2. Cf. *Revue numism.,* 1858, p. 71.

3. Plusieurs auteurs attribuent à Henri I un denier de Montreuil-sur-Mer. Cette pièce n'est, à notre avis, qu'un Philippe I, de Dreux, mal frappé et à légendes irrégulières.

Digitized by Google

Les ateliers se multiplient et ne sont plus exclusivement établis dans les grandes villes. On possède aujourd'hui des pièces de Philippe I pour Paris, Orléans, Pithiviers, Étampes, Dreux, Mantes, Senlis, Pontoise, Sens, Chalon-sur-Saône et Mâcon.

Les *deniers* frappés à *Paris* conservent d'abord les empreintes du règne précédent. D'un côté, dans le champ, les lettres alpha et oméga suspendues par deux pals à l'X du mot REX de la légende circulaire ; d'autre part, le nom de l'atelier et une croix simple au milieu du champ. Sur quelques exemplaires, l'inscription est placée extérieurement et à rebours, et la croix est cantonnée de A et ω.

Sur un *denier* de fabrication plus récente, les lettres A-ω, formant le type principal, ne sont plus attachées à des pals ; elles occupent seules le centre du flan.

Mais la monnaie parisienne devait encore subir sous Philippe I une double transformation. Bientôt le roi abandonne l'alpha et l'oméga pour en revenir au dispositif adopté sous Robert. Le mot REX s'étale dans le champ entouré de PHILIPPVS.

Enfin, une dernière modification est introduite. Au lieu de *rex,* c'est le commencement du nom royal, PHI, qui prend place au centre de l'avers, et la légende circulaire complète les trois lettres du milieu par LIPVS REX.

Ces modifications de type correspondent, suivant toute apparence, à des affaiblissements successifs du titre. En 1103, les *deniers* étaient tellement altérés que le désordre du cours était considéré comme une calamité publique. La chronique de Saint-Maixent se fait, en ces termes, l'écho des plaintes unanimes du peuple : « *Fuit magna tribulatio, et nummi argentei pro aereis mutati et facti sunt.* »

A *Orléans,* Philippe I conserve le type antérieur en remplaçant la légende circulaire par son nom : + PHILIPVS REX D-I ; les lettres placées dans le champ aux côtés du portail forment, avec plus ou moins de correction, le mot DEXTRA, qui complète D-I, en sous-entendant *benedicta*. Ce monnayage comprend des *deniers* (fig. 651) et des *oboles*. Sur certaines variétés, on voit dans les cantons de la croix du revers deux croisettes ou alpha et oméga.

Fig. 651

L'atelier de *Pithiviers,* petite ville qui forme aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement du département du Loiret, copie le type du portail orléanais. Au revers des deniers qui y sont émis, on lit + PITVERIS CASTRVM autour d'une croix pattée.

Digitized by Google

A *Etampes,* où le premier type employé est une dégénérescence du monogramme, nous voyons bientôt se produire une copie du même portail. Le nom de l'atelier est CASTELLVM STAMPIS.

Mantes fournit des deniers portant SILIPVS REX et MEDANTEVN CAT. Le graveur a marqué son coin de deux annelets et de deux croisettes placés en losange, réminiscence inconsciente d'un type du roi Eudes.

A *Senlis,* c'est une dégénérescence du monogramme carolin, mais extrêmement altéré, qui marque le signe d'échange; on l'a décrite: croix sans pied accostée des lettres CI-S-L-V où l'on retrouve les éléments de *Civ*itas *Silv*anectis.

C'est aussi un monogramme qui marque les deniers de *Pontoise,* PONT-ESIVE, mais ce monogramme renferme peut-être les lettres principales du nom *Filips.*

A *Château-Landon,* dans le Gâtinais, LANDONIS CASTA, un monogramme constitue également le type monétaire; c'est un souvenir vague de l'empreinte du roi Raoul accompagnée de deux ◇ cruciformes et d'une croisette.

A *Sens,* le temple tétrastyle inventé par Charlemagne a traversé le XIe siècle, comme il avait traversé le IXe. Il nous est conservé dans toute sa pureté sur les *deniers* du roi Philippe I, comme sur ceux du comte Renaud (951-996). Nous avons donc des *deniers* sénonais présentant au droit: PHILIPPVS REX autour du temple, et au revers: SENONIS CIVIS autour d'une croix cantonnée de globules et d'ω suspendus.

Ce n'est plus un temple, mais une façade d'église avec son clocher, qui figure sur les *deniers* émis par Philippe à *Dreux,* DRVCAS CASTA. Nous verrons dans le prochain chapitre l'origine de ce type local.

A *Mâcon,* un losange accompagné de globules rappelle l'empreinte en usage sous le roi Robert. La légende circulaire est + PILIPVS RX. Au revers, nous retrouvons sur la plupart des pièces une lettre isolée, soit S, soit N dans le champ, et tout autour le nom + MATISCON. Seule, une obole remplace la lettre par une croix pattée cantonnée de globules.

Chalon-sur-Saône conserve sous Philippe I le grand B dans le champ qui caractérisait les émissions du règne précédent.

§ V. — *Louis VI* (1108-1137).

Les monnaies de Louis VI ne peuvent, à l'exception de celles de l'atelier de Dreux, être distinguées de celles de Louis VII que par l'examen du style naturellement plus archaïque et par l'étude des trouvailles.

Digitized by Google

Pour l'atelier de *Paris,* nous accorderons donc à Louis IV les *deniers* suivants qui donnent la fidèle reproduction de types successivement employés par Philippe I:

1° + LVDOVICVS. Dans le champ: REX. Au revers: PARISII CIVIT. Dans le champ, une croix.

2° + HLVDOICVS. Dans le champ: REX, mais accompagné, au-dessus et au-dessous, d'un annelet. Au revers: PARISIVS CITA. Croix cantonnée de deux S.

3° LVDOVICVS REX. Dans le champ, ω et A suspendus à des pals et accompagnés d'une croisette et de deux annelets. Au revers: PARISII CIVI. Croix cantonnée d'un A et d'un ω.

4° Même type, mais accompagné, à l'avers, de l'alpha et de l'oméga sans les pals.

La chronique de Saint-Maixent signale pour le règne de Louis VI deux affaiblissements successifs, l'un en 1112: *Iterum nummi mutati sunt et cum granis aliis facti sunt,* l'autre en 1120: *Mutati sunt nummi.*

A *Pontoise,* l'atelier monétaire copie le troisième type de Paris. Le nom du lieu, lorsqu'il paraît sous sa forme régulière, est PONTISAR CASTI, mais parfois des altérations successives en embrouillent les lettres et donnent une orthographe bizarre, telle que PONTISI CNRSI.

Orléans conserve sous Louis VI son portail traditionnel. On le voit, surmonté d'un annelet et accosté de deux C renversés, avec la légende + LVDOVICVS REX; au revers, AVRELIANIS CIVITAS, et une croix cantonnée d'un V et d'un O.

A *Étampes,* même portail, mais accompagné dans le champ des lettres SI-AP-IC, mise peut-être pour *Stampis.* Ce serait une abrévation du CASTELLVM STAMPIS écrit au revers.

Les *deniers* de *Senlis,* SINELECTIS CN, continuent à porter la figure dite *croix à trois branches,* mais cantonnée de deux fleurons et accompagnée au-dessous d'un ᔕ couché (fig. 652).

Sens conserve son temple tétrastyle; mais en en remplaçant le fronton par une sorte de dôme.

A *Bourges,* on voit une tête barbue et couronnée, de face. La légende est + LVDOVICVS REX. Au revers, VRBS BITVRICA entoure une croix pattée; le qualificatif *urbs* au lieu de *civitas* se retrouve sur les *deniers* sénonais: SENONIS VRBS.

Pour *Château-Landon,* M. Hoffmann reconnaît à Louis VI deux de-

1. M. Daniel Mater a consacré une très intéressante étude à *L'Atelier de Bourges sous les Capétiens,* dans l'*Annuaire de la soc. franç. de numism.* 1890, p. 427 et suiv.

Digitized by Google

niers qui nous montrent la dégénérescence successive du monogramme de Raoul, dont nous avons constaté une première étape sous Philippe I. Le type le plus ancien porte + LVDOVICVS REX, pal accosté à droite et à gauche d'un ∽ couché entre un globule et un annelet (fig. 653). Celui qui nous semble le plus récent a le même pal accompagné à droite d'une crosse, à gauche d'une croix entre deux globules (fig. 654). Le revers des deux monnaies porte + LANDONIS CASTA autour d'une croix pattée ayant deux croisettes dans les cantons.

Fig. 652

Fig. 653

Fig. 654

La ville de *Compiègne* se révèle sous Louis VI comme atelier de la troisième race. Ses *deniers,* restés d'une rareté excessive, sont empreints d'un châtel à galerie crénelée et portent à l'avers le nom + CVMPIIENE, forme en langue vulgaire intéressante à noter [1].

A *Dreux,* nous retrouvons l'édifice qui se voit sur les *deniers* de Philippe I. Les deniers sont d'une gravure très fine; sur quelques variétés, on peut voir, à l'intérieur du monument représenté, les cloches qui le garnissent. Les légendes sont + LVDOV-CVS REX et + DRV-CAS CASTA, celle-ci placée au revers, autour d'une croix pattée garnie d'une fleur de lis dans deux de ses cantons. En 1132 ou 1137, Louis VI donna Dreux avec le titre de comté à Robert, son troisième fils.

Montreuil-sur-Mer, comme Dreux, porte un édifice. Les légendes portent + REX LODOVICVS et + MONSTE-ROLVM, correctement écrits (fig. 655).

Fig. 655

A *Mâcon* aussi, les types du règne précédent persistent sur les *deniers* et les *oboles.* En voici la description : +L+OS+V+C, dans le champ, la lettre S; au revers, une croix évidée au centre en forme de losange, avec quatre globules dans les cantons.

1. Le Blanc publie, p. 162, un document du règne de Louis VI, relatif à l'atelier de Compiègne, qui nous instruit des incidents auxquels l'ouverture de cet hôtel donna lieu : « *In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Ego Ludovicus Dei gratia Rex Francorum, notum fieri volo cunctis fidelibus, tam futuris quam instantibus, quod Nos, qui contra voluntatem hominum de Compendio ibi monetam fieri volebamus, tam propter discordiam inde ortam, tam propter eorum petitionem, illis concedimus ut neque Nos, nec heres noster umquam amplius Compendii monetam fieri faciamus, sed illis in perpetuum annuimus, ut talis moneta ad medietatem ibi perpetuo mittatur, qualis antecessorum suorum temporibus ibidem cucurrisse cognoscitur, etc.* »

Digitized by Google

Quelques feudataires, contemporains de Louis le Gros, mentionnent son nom sur leurs espèces. A *Laon,* les types restent dans les traditions du monnayage de Robert et de l'évêque Adalbéron : au droit et au revers paraît une tête de face ornée d'une coiffure qu'on peut prendre à volonté pour une couronne ou pour une mître basse. Les légendes sont : LVDOVICVS REX et LVDVNENSIS.

Nous ne parlerons pas ici des monnaies de Langres, de Nevers et d'Angoulême [1], sur lesquelles le nom de Louis est une immobilisation du nom de Louis d'Outremer plutôt que celui d'un roi, contemporain des émissions continuées. Les sires de *Bourbon* copièrent dans la première partie du XIIe siècle les coins de Nevers en conservant autour de la faucille + LODVICVS REX ; il est probable que la contemporanéité du règne de Louis VI avec les débuts du monnayage bourbonnais n'a pas été étrangère à la reproduction du nom *Ludovicus rex* sur les espèces seigneuriales.

§ VI. — *Louis VII* (1137-1180).

Louis VII dit le Jeune venait d'épouser Éléonore, fille et héritière de Guillaume X, duc d'Aquitaine, lorsque la mort de Louis VI l'appela au trône de France. Il fut couronné duc d'Aquitaine à Poitiers, le 8 août 1137, et roi de France à Bourges le 25 décembre suivant.

Le 11 juin 1147, Louis VII partit pour la croisade avec la reine Éléonore, laissant le soin de l'état à Suger et à Raoul, comte de Vermandois. En 1152, il fit prononcer la nullité de son mariage et perdit en même temps les provinces que sa femme lui avait apportées en dot.

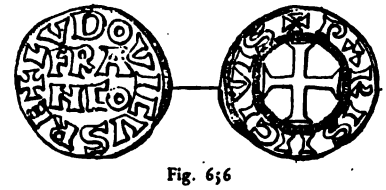

Fig. 656

Le monnayage au nom de Louis VII comprend trois groupes : 1° les monnaies frappées dans le domaine de la couronne ; 2° celles frappées de 1137 à 1152 dans les ateliers aquitains ; 3° quelques pièces seigneuriales sur lesquelles on a fait figurer la signature du roi.

Dans le domaine de la couronne, le règne de Louis le Jeune est marqué par un événement numismatique d'une certaine importance : la création, ou tout au moins l'adoption définitive dans l'atelier de *Paris* d'un type monétaire qui restera pendant deux siècles celui du

1. Voyez, p. 254, l'origine du type nivernais sous Louis d'Outremer. — Les prototypes du monnayage d'Angoulême au nom de Louis d'Outremer ne sont pas retrouvés, mais nous sommes absolument de l'avis de Poey d'Avant, t. I, p. 50, quant à l'origine du type angoumoisin.

Digitized by Google

denier et de l'*obole parisis* ; au droit, les coins sont gravés au nom royal LVDOVICVS RE, avec, dans le champ, FRA-NCO pour *Francorum*, en deux lignes ; au revers une croix pattée est ceinte de + PARISII CIVIS (fig. 656).

Mantes, qui n'abandonne pas ses traditions monétaires, frappe sous Louis le Jeune le *denier* suivant : + LVDOVICVS REX. Croix cantonnée de deux annelets ; au revers CASTRVM MAT, NAT ou NATA.

Fig. 657 à 662.

avec deux annelets et deux croisettes disposés en quadrilatère dans le champ (fig. 657). C'est un type, né d'un coin d'Eudes, que nous avons déjà constaté sous Philippe I.

A *Étampes*, la porte représentée à l'avers des *deniers* de Philippe devient, par une altération curieuse à noter, l'initiale de la ville (fig. 658). Un caractère général des monnaies de Louis VII, et qui peut servir à les distinguer de celles de Louis le Gros, est précisément que les anciens types locaux se transforment au point de devenir absolument méconnaissables. Les *deniers* et les *oboles* d'Étampes peuvent se décrire ainsi : + LVDOVICVS REX I ; dans le champ, un E couché, au-dessous plusieurs globules et une croisette. Au revers, CASTELLVM STAMPIS et une croix cantonnée de deux A.

L'atelier de *Château-Landon* continue à ouvrer sous Louis VII, comme il l'avait fait sous ses deux prédécesseurs. Le type reste dans les mêmes données, mais la dégénérescence du monogramme de Raoul atteint ses dernières limites : un pal accosté de deux crosses que surmontent trois points occupe le champ des *deniers* [1].

A *Montreuil-sur-Mer*, les *deniers*, plus petits et d'argent moins fin que ceux de Louis VI, reproduisent l'édifice, mais en le réduisant à deux colonnes supportant un cintre. Le nom de l'atelier est + MOSTEROL ou MVSTEROL [2].

A *Bourges*, le monnayage royal fut particulièrement actif. Les produits sont caractérisés par la présence, au revers, d'une croix fleuronnée, à long pied, que nous retrouverons sous Philippe-Auguste.

Dans le duché d'Aquitaine, Louis VII frappa à deux types différents sans indication spéciale d'atelier. Les *deniers* et *oboles* du premier type

1. L. Lex, *Denier inédit de Château-Landon*, dans la *Rev. numism.*, 1884, p. 80.

2. E. Caron, *Trésor de Pontoise*, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1892, p. 276.

Digitized by Google

présentent à l'avers LODVICVS REX autour d'une croix pattée, au revers, DVX-AQVI-TANI-€ en quatre lignes. Les pièces du second type portent les lettres REX en triangle (fig. 659), le nom LODOICVS en légende, et au revers + ET + DVX avec la croix pattée habituelle [1].

Dans les ateliers de *Bordeaux* et de *Saintes,* on emprunte, pour les besoins du règne de Louis VII, le type immobilisé de + LODOICVS dont nous avons signalé l'existence à Angoulême. Trois croisettes (fig. 660) occupent le champ des *deniers* sur lesquels le nom d'atelier est + BVRDEGALV ou + STЄIN+AS.

Comme monnayages féodaux mentionnant sur les pièces le nom du roi, nous rappellerons ceux de Laon, de Bourbon, de Langres et d'une localité encore indéterminée.

A *Laon,* les coins reproduisent les empreintes des deux bustes que nous connaissons déjà (fig. 663) ; les légendes donnent les noms du roi et des évêques Gauthier II (1155-1174) et Roger de Rosoi (1175-1201) qui se succédèrent sur le siège laonnois. Les monnaies des sires de *Bourbon,* contemporaines de Louis VII, portent un profil imité de la tête de saint Maurice de Vienne ou une dextre empruntée aux *estevenants* de Besançon (fig. 661 et 662). A *Langres,* les évêques placent

Fig. 663

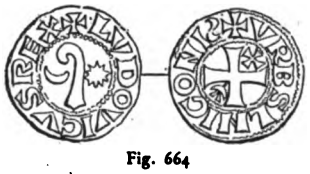

Fig. 664

sur leurs *deniers* le nom du roi autour d'une crosse accostée d'un croissant et d'un soleil (fig. 664). Les pièces de l'atelier indéterminé désigné par DOMCASTELLVM et que Duchalais classe à Châteldon, portent LVDOVICVS VIVIT et un monogramme copié de celui d'Herbert du Mans.

§ VII. — *Philippe II, Auguste* (1180-1223).

Les possessions directes de la couronne furent considérablement augmentées sous Philippe-Auguste, sous lequel la puissance royale reçut

1. Duby a publié un *denier* portant un lion dans le champ, qu'il attribue à Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine. Cette pièce, que M. Hoffmann a également reproduite, pl. VII, fig. 8, n'est qu'un exemplaire fruste d'une monnaie frappée à Aquila, dans les Abruzzes, par le roi de Sicile Louis d'Anjou.

Digitized by Google

un remarquable accroissement. Les villes d'Arras et de Saint-Omer lui échurent comme dot de sa femme Isabelle de Hainaut (1191) ; le Vermandois fit retour à la couronne ; l'an 1204 Philippe confisqua la Normandie, et presque simultanément la Touraine, le Poitou, l'Anjou, le Maine reconnurent son autorité. A Issoudun et à Déols, ce fut comme tuteur de son fils Louis que le roi inscrivit son nom sur les monnaies de ces seigneuries. En Bretagne, enfin, Philippe-Auguste, se posant comme défenseur intéressé des droits de la jeune Alix, fille de Gui de Thouars, s'empara en 1206 de Nantes et prit le titre de duc ; il conserva la souveraineté du pays jusqu'en 1213, lorsqu'Alix eut épousé Pierre Mauclerc.

L'œuvre d'unification entreprise par Philippe-Auguste se manifeste dans le domaine monétaire par la réglementation des privilèges des monnayeurs du royaume[1], et par l'extension donnée au type parisien dans les ateliers situés au nord de la Seine. Le *denier parisis* acquit ainsi droit de cité dans une partie considérable des possessions de la Couronne, puisqu'on le frappa non seulement à Paris, mais à Montreuil-sur-Mer, où le type de l'édifice fut abandonné, puis à Arras, à Péronne et à Saint-Omer. D'autre part, le *denier tournois,* qui courait à raison de 4/5 pour 5/4 parisis, circula dans les pays d'entre Loire et Seine et jusqu'en Bretagne.

Au point de vue de l'empreinte, les *deniers* et les *oboles* de Philippe-Auguste forment trois groupes distincts suivant qu'ils appartiennent au type parisis, au type tournois ou à d'anciens types locaux qui survivent.

Le *type parisis* se compose à l'avers du mot FRA-NCO placé en deux lignes et en boustrophédon. La légende circulaire est PHILIPVS REX. Au revers figure une croix parfois cantonnée d'annelets ou de fleurs de lys, et le nom de l'atelier, PARISII CIVIS, ARRAS CIVIS, MOVTVRVEL, Montreuil, PERONNE et SEYNT HOMER, Saint-Omer. Ces derniers noms sont, comme on voit, écrits en langue vulgaire. Les *deniers* odomarois portent au droit deux petites crosses placées entre les deux lignes du mot FRA-NCO ; ces crosses témoignent d'un droit que l'abbé de Saint-Bertin conservait sur l'atelier monétaire.

1. En 1211, dit Le Blanc, p. 163, Philippe-Auguste rendit une ordonnance réglant le salaire et les droits des monnayeurs. Suivant M. L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste,* p. XCVI et 301, cette charte serait suspecte. Un acte de Louis VIII de 1225, dont M. de Barthélemy a donné le texte dans son *Essai sur la monnaie parisis,* p. 12, semble prouver que les coutumes des monnayeurs existant antérieurement ne constituaient pas un règlement écrit.

Digitized by Google

Le *type tournois* est une transformation du temple carolingien ; né à Tours, dans l'abbaye de Saint-Martin, sa caractéristique est une sorte de châtel bien connu de toutes les personnes s'occupant de numismatique du moyen âge : pendant deux siècles le type tournois va être en vogue dans toute une partie de l'Europe et les croisés le porteront jusqu'en Orient. Sous Philippe-Auguste le denier tournois se frappe dans l'abbaye de Saint-Martin-lès-Tours, **SCS MARTINVS**, dans la ville de Tours **TVRONIS CIVIS** (fig. 666), et enfin à Rennes, **CIVI REDONIS**.

Fig. 665

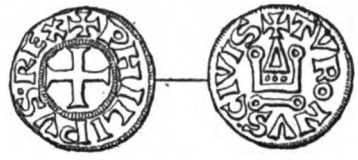

Fig. 666

Les *types locaux* persistent dans les autres ateliers de Philippe-Auguste. Nous allons les énumérer rapidement :

Bourges : Tête barbue et mitrée de face. Au revers, une croix trifoliée dont le pied coupe la légende (fig. 667).

Déols : Deux triangles superposés formant étoile (fig. 668). Au revers, une croix pattée et la légende **DE DOLIS**.

Issoudun : ᗰ surmonté d'un trait, **EXOLDVNI** (fig. 699). Au revers, une croix pattée.

Guingamp : Tête barbue avec une étoile devant la bouche, **GVINGAMP** (fig. 670). Au revers, une croix.

Fig. 667

Fig. 668

Fig. 669

Fig. 670

Au monnayage royal en Bretagne se rattache encore un denier ayant au droit **PHILIPPVS REX**, croix, et au revers **DVX BRITANNIE**, croix ancrée, sans indication du lieu d'émission, qui paraît être *Nantes*.

A *Laon*, l'évêque Roger de Rosoi associe à son nom le nom du roi comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Les types restent les mêmes (fig. 671). Il existe une monnaie laonnoise portant d'un côté le buste du roi Louis VII et de l'autre celui de Philippe-Auguste, mais c'est selon toute vraisemblance une pièce hybride et non le monnayage

Fig. 671

Digitized by Google

du jeune Philippe, associé par son père à la royauté. Ces exemples de mélanges de coins sont fréquents à toutes les époques, et l'on aurait tort d'y accorder plus d'importance que n'en mérite un simple accident de monnayage.

On a voulu retrouver un atelier monétaire de Philippe-Auguste dans la ville de *Tournai ;* cette conjecture, dont E. Gariel s'est fait le champion, repose sur une ignorance de l'histoire monétaire locale[1]. A Tournai, le droit de signer la monnaie appartenait aux évêques, mais l'exploitation de l'atelier et la perception des bénéfices résultant de la fabrication formaient un fief héréditaire dans la famille des châtelains[2]. En 1202, Everard de la Vigne, châtelain de Tournai, vendit au roi Philippe-Auguste le tiers des bénéfices qu'il percevait sur la monnaie épiscopale. Cette intrusion du roi de France dans le monnayage tournaisien est évidemment une première tentative pour s'emparer de l'atelier épiscopal, mais les termes mêmes de la charte de cession de 1202 excluent toute idée d'émissions royales sous Philippe-Auguste.

§ VIII. — *Louis VIII* (1223-1226) *et Louis IX* (1226-1270).

Le règne de Louis VIII offre un médiocre intérêt au point de vue numismatique. Le roi se borne à frapper des *deniers parisis* et des *deniers tournois,* ainsi que leurs subdivisions, les *oboles,* aux types en usage sous son père; mais les ateliers cessent d'être mentionnés sur les coins et les légendes TVRONVS CIVIS, PARISIVS CIVIS, deviennent, à notre sentiment, une simple formule, un nom de monnaie sans valeur géographique. C'est une étape de plus accomplie dans la voie de la centralisation du monnayage national.

En 1225, Louis VIII concéda à Henri Plartrard le privilège de graver les coins de la monnaie parisis dans les pays en deçà de la Loire. Cette concession était faite à titre héréditaire et resta dans la même famille jusqu'au moment où les descendants de Henri Plartrard y renoncèrent entre les mains de Louis IX, c'est-à-dire en 1265.

L'absence complète de documents relatifs à l'administration monétaire de Louis IX, pendant une période qui va jusqu'à son retour de Terre Sainte, autorise à croire que l'on ne changea rien aux monnaies avant la grande réforme créatrice du *gros tournois.*

1. Voyez les articles de Gariel et les réponses qui y ont été faites par les numismates belges dans la *Revue belge de numismatique* de 1881 à 1883.

2. R. Serrure, *L'atelier monétaire des Évêques de Tournai* (Bull. de num., t. II, p. 11).

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME

LES FIEFS FRANÇAIS JUSQU'A L'INTRODUCTION DE LA RÉFORME DE SAINT LOUIS

SOURCES: F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France.* Paris, 1858-62, 3 vol. in-4° avec 163 planches. — E. Caron, *Monnaies féodales françaises.* Paris, 1882-84, in-4° avec 27 planches. — L. Blancard, *Les Monnaies des barons et prélats de France d'après l'ordonnance de 1315.* Marseille, 1883, in-8°, planches. — Les autres sources sont indiquées dans le cours du chapitre.

§ I. — *Généralités; origine et déclin du monnayage féodal; types; paléographie.*

Nous réunissons dans ce chapitre la numismatique des fiefs français, c'est-à-dire de toutes les seigneuries situées dans les limites des anciens royaumes carolingiens de France et d'Aquitaine. Ces seigneuries eurent des destinées diverses. La plupart d'entre elles furent annexées successivement au domaine de la couronne ou continuèrent à reconnaître la suzeraineté du roi de France. Dans le Midi, les fiefs formés par les anciennes marches d'Espagne restèrent sous l'influence française jusqu'à leur réunion au royaume d'Aragon.

C'est après la mort du dernier Carolingien, à l'avènement de la dynastie capétienne, que la numismatique féodale prend son essor définitif. Hugues Capet ne fut que le premier des barons et son autorité ne s'étendait que sur une région restreinte du centre et du nord; dans toute une partie de la France, le pouvoir du premier Capétien était complètement méconnu. « A peine au sud de la Loire a-t-on constaté que le vicomte de Châtellerault, la vicomtesse de Narbonne dans son testament, les vicomtes de Béziers et de Carcassonne, le comte de Barcelone, dataient leurs actes de l'avènement de Hugues Capet. Encore ce dernier ne qualifiait-il d'abord Hugues que de *roi ou duc: Hugone magno rege vel duce,* dans une charte de 990. Si plus tard il le reconnut plus complètement, cet hommage ne fut pas désintéressé et n'eut d'autre but que de réclamer contre les Arabes le secours que tout suzerain devait à son vassal. Au contraire, les autres seigneurs du Midi protestaient contre l'élection de Hugues Capet qui, en réalité, n'avait été faite que

Digitized by Google

par les vassaux, parents ou alliés des ducs de France, et par les évêques du Nord. Ils signaient leurs chartes *regnante Domino nostro Jesu Christo, rege sperante,* ou *absente rege terreno,* ou plus violemment encore *Francis autem contra jus regnum usurpante Ugone rege*[1]. » Il n'est pas étonnant de voir dans une telle anarchie surgir, partout où le seigneur se croyait assez fort, des monnayages complètement autonomes.

L'exploitation des ateliers royaux situés dans une région avait, suivant toute apparence, fait partie des avantages accordés par les Carolingiens aux personnages auxquels ils déléguaient leur pouvoir; le bénéfice résultant de la fabrication de la monnaie royale constituait de sérieux émoluments pour les ducs et les comtes placés depuis Charles le Chauve à la tête des provinces. L'usurpation des feudataires laïques ne consista que dans l'ouverture d'ateliers nouveaux et dans la substitution d'un type et de légendes autonomes au type et aux légendes des pièces royales. Une fois l'usurpation accomplie, les démembrements territoriaux des anciens comtés carolingiens, au XIe et au XIIe siècle, multiplièrent les ateliers féodaux.

Les souverainetés ecclésiastiques, évêchés et monastères, appuyaient presque toutes la possession du droit monétaire d'un titre datant des Carolingiens; mais les diplômes des rois en faveur des églises n'accordaient jamais autre chose que les profits de l'exploitation d'un atelier royal en activité au moment de la concession ou à créer en suite de cette concession. Nous avons donné la liste de ces diplômes, p. 268. Pour les prélats, comme pour les barons, le monnayage à types autonomes est donc le résultat d'une usurpation.

Peu de monnayages seigneuriaux français ont leur source ailleurs que dans l'usurpation des droits régaliens accomplie pendant la période anarchique qui commence au temps de Charles le Simple et se termine vers le règne du quatrième Capétien. Nous ne pouvons guère citer que deux cas où le *jus monetae* ait manifestement une autre origine:

1° *Les apanages des fils de France.* Le plus ancien fief détaché de la couronne pour être donné à un fils cadet du roi, est le comté de Dreux donné par Louis le Gros à son second fils, Robert. Louis IX détacha également du domaine royal, pour en doter ses frères, l'Artois, le Poitou et l'Auvergne, le Maine et l'Anjou.

2° *Les concessions des rois d'Angleterre.* Les rois anglais, maîtres de l'Aquitaine et du Poitou, concédèrent le droit de battre monnaie à quelques-uns de leurs vassaux; nous rappellerons une concession de

1. Voyez une note très intéressante de M. E. Caron dans les *Procès-verbaux des séances de la Soc. franç. de numism.*, séance du 7 mars 1890, p. 11.

Digitized by Google

Jean sans-Terre, du 27 mai 1215, faite à Savary de Mauléon, puis une charte de Henri III, du 18 décembre 1226, en faveur de Hugues I, vicomte de Thouars.

A mesure que l'autorité des rois de France s'affermit, nous voyons se manifester chez ces souverains le désir de concentrer entre leurs mains le monnayage français. De très bonne heure, la suppression des ateliers féodaux marche de front, dans les préoccupations de la couronne, avec l'agrandissement du territoire. Nous avons vu dans le précédent chapitre la tentative d'unification monétaire faite par Philippe-Auguste.

Les moyens employés par les rois pour enlever aux vassaux le lucratif privilège de l'émission des espèces varient suivant les nécessités de la politique et tiennent tour à tour de la douceur et de la violence. Les rois essayent de s'immiscer dans l'administration intérieure d'un atelier en rachetant, comme Philippe-Auguste à Tournai, comme Philippe III le Hardi à Albi, la part d'un ayant droit. Ils font l'acquisition de la Monnaie elle-même : en 1328, Philippe VI, beau-frère de Gui I de Châtillon, acheta à celui-ci l'atelier comtal de Blois; quelques années auparavant Philippe V avait acheté à Charles d'Anjou les Monnaies de Chartres et d'Angers.

La première intervention violente de la royauté dans le droit monétaire des vassaux daté du règne de Louis IX. En 1262 le roi, se trouvant à Chartres, rendit une ordonnance interdisant aux barons l'imitation des types des espèces royales; nul ne put faire dorénavant « *monnoie semblant à la monnoie le Roy, que il n'y ait dissemblance aperte et devers croix et devers pilles* ». L'année suivante il envoya auprès d'Alphonse, comte de Poitou, le doyen de Saint-Aignan d'Orléans pour lui signifier la défense formelle de continuer la fabrication des deniers poitevins au type tournois.

Les rois eurent dès lors cette doctrine qu'il était interdit aux vassaux de frapper d'autres espèces que l'unité denariale et sa subdivision, l'obole ou la maille. Pour les feudataires, la réforme de Louis IX, c'est-à-dire la frappe de l'or et du *gros* d'argent, devait rester entourée d'une interdiction formelle. Ce fut à la suite de circonstances particulières que les ducs de Bretagne émirent de la grosse monnaie; quant aux comtes de Flandre et aux ducs de Bourgogne, nous verrons qu'ils commencèrent leurs premières émissions de *gros* d'argent sur terre d'Empire, hors de portée des réclamations des monarques français.

Pour venir à bout des monnayages féodaux, les rois les entourèrent de toutes sortes d'entraves. Ils exigèrent que les espèces royales circulassent partout et resserrèrent le cours de chaque monnaie particulière dans les

Digitized by Google

étroites limites de son pays d'émission. En 1305, par un mandement adressé le 19 mai au prévôt de Paris, Philippe le Bel porta un coup décisif aux droits des vassaux en décidant que leurs espèces devaient toujours être fabriquées au même prix et au même aloi. L'ordonnance de Louis le Hutin en 1315 est conçue dans un même esprit, mais elle va plus loin encore en fixant le type des deniers : le monnayage féodal ne survécut pas dix ans à l'établissement de ce régime. L'ordonnance de 1315 fut son arrêt de mort[1]. Désormais, les fils de France apanagés furent privés eux-mêmes de la prérogative monétaire, jadis si enviée : lorsqu'en 1360 le roi Jean donna le comté du Maine à son second fils, il stipula la réserve absolue du droit de battre monnaie.

Au point de vue du type, la numismatique féodale comprend deux périodes entre lesquelles il est difficile de placer une limite. Pendant la première, les coins portent presque exclusivement des empreintes dégénérées de certains dispositifs carolingiens; pendant la seconde, nous voyons apparaître les armoiries. Nos lecteurs reconnaîtront facilement ces deux périodes en comparant entre eux les différents paragraphes de ce chapitre.

Il nous reste à dire quelques mots de la paléographie monétaire de la France. Les observations que nous plaçons ici s'appliquent autant aux monnaies royales qu'à celles des seigneurs, mais c'est surtout pour l'intelligence et l'attribution de ces dernières qu'elles peuvent présenter un réel intérêt.

A mesure qu'on s'éloigne des temps carolingiens, certaines façons de faire les lettres ou de graver les poinçons qui serviront à empreindre les légendes dans les coins, se régionalisent ou même se localisent. Dans la France méridionale et les Marches d'Espagne, les lettres sont, ainsi que le constate Lelewel, « robustes, corpulentes et gigantesques; « fortement constituées, elles étalent leur massive construction. On y « remarque toujours un A presque ouvert à sa tête, semblable à un H, « et un V dont les troncs se touchent à peine en bas. » Nous ajouterons que les S sont fréquemment couchés et que pour les C et les G, les graveurs font souvent usage de la forme carrée. Voici, choisie parmi les nombreuses légendes monétaires du Languedoc, une de celles qui feront le mieux sentir ces particularités paléographiques (fig. 672); elle

1. Trente monnayages féodaux sont nommés dans cette ordonnance : Nevers, Bretagne, Souvigny, la Marche, Brosse, Huriel et Sainte-Sevère, Chateaumeillant, Mehun-sur-Yèvre, Maguelonne, Clermont, Le Mans, Limoges, Rethel, Laon, Angers, Poitiers, Blois, Vendôme, Châteaudun, Chartres, Meaux, Sancerre, Vierzon, Châteauroux, Cahors, Fauquemberg, Saint-Pol, Bourgogne.

Digitized by Google

est empruntée à un denier d'Alphonse II, comte de Toulouse (1148). Au delà des Pyrénées, les tendances qui s'observent dans cette manière de faire les lettres sont encore plus accentuées.

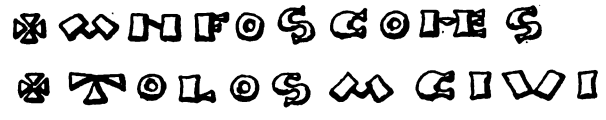

Fig. 672

Dans la paléographie languedocienne, celle des deniers de Maguelonne tient une place à part ; mais il s'agit ici plutôt d'une dégénérescence, d'une déformation de légende, que d'inscriptions destinées à être lues (fig. 673). Comment en effet retrouver le mot RAMVNDS dans cet assemblage de caractères bizarres ?

Fig. 673

Dans le centre de la France, et surtout en Champagne et dans le groupe des monnaies au type chinonais, l'alphabet a une tendance à devenir *cunéiforme*. Le nombre de poinçons dont le graveur fait usage est très restreint, et c'est presque toujours du même, en forme de coin, qu'il se sert pour les jambages droits des lettres. Les deniers de Saint-Aignan peuvent être cités comme l'exemple le plus caractéristique de ce groupe paléographique (fig. 674).

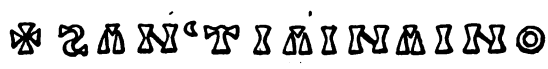

Fig. 674

Dans la région du nord nous trouvons de bonne heure un alphabet qui envahira plus tard le centre et s'y mêlera à l'alphabet cunéiforme. La lettre en usage en Picardie, en Boulonais, en Artois, en Vermandois, a été définie comme suit par Lelewel : « Son corps fut composé d'une large et solide colonne, égale de haut en bas, terminée par des filets pointus horizontalement tirés qui furent quelquefois ténus et prolongés, et rejoignant ses pointes réciproquement, donnaient une espèce d'alignement aux légendes. » Cette dernière particularité est surtout apparente sur les deniers de Philippe-Auguste frappés à Arras, Montreuil, Péronne, etc. La définition de Lelewel est parfaitement exacte, malgré l'incorrection de la forme dans laquelle elle est exprimée. Comme spécimen moyen de la paléographie du nord de la France au XIIe siècle, nous donnerons la légende qui suit (fig. 675), empruntée à un denier de Raoul, comte de Soissons.

Certaines lettres, de forme toute spéciale, restent souvent, au XIe et

Digitized by Google

au XIIe siècle, l'apanage d'une région très restreinte ou même d'un atelier. Nous rappellerons ainsi l'*o* triangulaire de certains deniers de

Fig. 675

Rennes, l'*n* de Nevers, l'*m* de Reims, l'*r* de Dijon, Chalon-sur-Saône et Mâcon, le *d* et le *g* également propres à la Bourgogne, l'*o* en forme de rosace en usage à Mâcon et au midi de l'Artois, à Montreuil, Boulogne, Lens et Saint-Pol, l'*i* inscrit dans l'*l*, groupe propre à Orléans et à Nogent, etc. (fig. 676).

Fig. 676

Vers la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle, les grands groupes géographiques de la paléographie monétaire commencent à perdre leur caractère. Les communications sont devenues plus faciles, les échanges plus nombreux, le commerce plus étendu. Nous assistons à une fusion des alphabets et à la formation lente de l'alphabet gothique. La paléographie monétaire fut en général très en retard sur celle des manuscrits[1]. Les premiers caractères qui montrent la transformation sont l'*m*, l'*n*, l'*h* ronds, l'*m* et l'*n* perlés, le *t* minuscule ou saxon, l'*x* à traverse courbe. Ce n'est qu'au XIVe siècle que nous aurons à constater l'emploi d'un alphabet gothique complet. Voici deux spécimens de l'alphabet de transition (fig. 677 et 678), l'un emprunté aux monnaies de Charles II d'Anjou (1285-1290), l'autre à celles de Robert duc de Bourgogne (1272-1305).

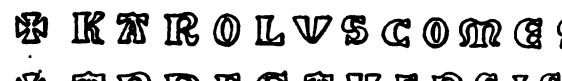

Fig. 677

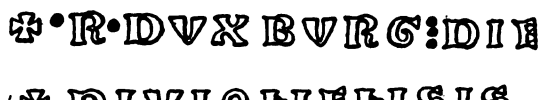

Fig. 678

Les légendes commencent généralement par une croisette pattée, mais l'usage de ce signe initial n'est pas absolu ; il manque d'ordinaire

1. On consultera utilement les points de comparaison offerts par la paléographie des sceaux. Voyez l'*Introduction* placée par Demay en tête de son *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1881, in-4.

Digitized by Google

quand une figure, débordant le champ, prend la place qu'il doit occuper. La ponctuation n'existe pas avant le milieu du XIIe siècle; depuis lors, des points ou une apostrophe marquent les abréviations et quelques lettres barrées se montrent. On ne perdra jamais de vue que les points placés dans les légendes ne sont pas forcément l'indice de la fin d'un mot: souvent ils sont un simple différent monétaire, la caractéristique d'une émission, et n'ont aucun rôle paléographique à remplir.

§ II. — *Comté de Corbeil.*

Bouchard I, fils puîné de Foulques le Bon, comte d'Anjou, épousa Élisabeth, veuve d'Aymon, premier comte de Corbeil. Il mourut vers 1012.

B. Fillon et M. Caron attribuent à Bouchard un denier portant à l'avers + BVCHARDVS Co autour d'un monogramme immobilisé de Raoul, et au revers + GRATIA D-I REX autour d'une croix pattée (fig. 679).

Fig. 679

Cette pièce ne portant aucune indication géographique, l'attribution à Corbeil reste très douteuse; elle peut avoir été frappée dans quelque autre possession de Bouchard, qui fut également comte de Vendôme et de Melun.

§ III. — *Comtés de Dreux et de Nogent.*

Dreux, après avoir appartenu à des comtes particuliers, passa entre les mains de Richard I, duc de Normandie (943-996). Celui-ci donna comme dot à sa fille Mahaut, en la mariant à Eudes II, comte de Chartres, de Blois et de Tours, la moitié de Dreux. Mécontent de la part faite à sa femme, Eudes II s'empara du comté entier. Aussitôt qu'il se fut mis en possession de Dreux, Eudes II y ouvrit un atelier dans lequel il frappa des deniers au type chinonais en usage, comme nous le verrons plus loin, dans ses comtés de Chartres et de Blois (fig. 680).

Eudes II semble avoir donné ensuite le comté de Dreux en fief à son frère Roger, évêque de Beauvais. Ce prélat était également seigneur de Nogent[1], terre dont le sort fut lié à celui de Dreux pendant les trois

1. Nogent, aujourd'hui Nogent-le-Roi, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dreux (Eure-et-Loir).

Digitized by Google

premiers tiers du XIe siècle. Voici la liste des successeurs de Roger, qui mourut en 1022.

Odolric, évêque d'Orléans (1022-1035).
Isambard de Broyes (1035-....).
*Hugues Bardoul (....-1055).
Simon de Montfort (1055-1087).
*Amaury III le Fort (1087-1089).

Les historiens rapportent qu'après la mort d'Isambard, Hugues Bardoul, ayant fortifié le château de Pithiviers, malgré la défense du roi Henri, fut dépossédé de tous ses fiefs. C'est dans ces circonstances que Dreux fut annexé à la couronne; quant à la terre de Nogent, le roi la rendit à Hugues Bardoul.

Le type monétaire créé par Roger de Blois, ROGERIVS EPIS, dans ses ateliers de Dreux, DRVCAS CASTA, et de Nogent, NVIGENTI CA ou NVICETE CAS, est une église à trois portails vue de face (fig. 681).

Fig. 680

Fig. 681

Ce type fut conservé à Dreux et à Nogent par Hugues Bardoul, et à Nogent par Amaury le Fort (fig. 683). Hugues fut mis en possession de cette seigneurie du vivant même de son père, car sur le plus ancien de ses deniers (fig. 682), il prend le titre de *miles* au lieu de *comes*; cette pièce a longtemps été attribuée à Meulan, à la suite d'une mauvaise lecture récemment relevée par M. R. Serrure[1].

Le monnayage nogentais s'arrête après Amaury III. A Dreux les rois

Fig. 682

Fig. 683

Philippe I et Louis VI frappèrent des deniers à l'ancien type seigneurial de l'église, dont nous avons parlé dans notre premier chapitre. En 1132

1. *La numismatique féodale de Dreux et Nogent au XIe siècle*, dans le *Bulletin de numismatique*, mars 1891, p. 21.

Digitized by Google

ou 1137, Louis VI donna le comté de Dreux à son second fils Robert, qui fut la souche d'une nouvelle maison comtale :

Robert I, 1132 ou 1137-1184.	Jean I, 1234-1249.
Robert II, 1184-1218.	Robert IV, 1249-1282.
Robert III, 1218-1234.	Jean II, 1282-1309.

On possède des deniers appartenant à cette maison de sang royal. En voici une courte description : + M· ROBERTVS ; dans le champ ACONES en boustrophédon. Au revers : DRVCAS CASTA autour d'une croix épaisse cantonnée de deux V. Ces monnaies sont copiées des *deniers parisis* du roi Louis VII. Il y a donc lieu d'établir, dit Poey d'Avant, qu'elles ont été frappées d'abord par Robert I, contemporain de ce roi, et que la fabrication en a été continuée pendant tout le XIIe et une partie du XIIIe siècle.

§ IV. — *Duché de Normandie*[1].

Rollon, maître de la Normandie par conquête, en fut solennellement investi par Charles le Simple en 911. Depuis cette époque l'unité de pouvoir se conserva dans la province entre les mains des ducs qui jouirent du droit de monnayage. « *L'en doit savoir,* dit l'ancienne coutume normande, *que toute la poste et jurisdiction des monnoyes appartient en Normandie au duc* ».

Il semblerait qu'en présence de ce droit incontesté, la numismatique de ce duché dût offrir une série nombreuse et bien suivie. Il n'en est rien. A partir du XIIe siècle, le monnayage cesse complètement et les monnaies étrangères circulent seules en Normandie. L'explication de ce fait bizarre se trouve dans un accord conclu entre les Normands et leur prince, ainsi que M. Lecointre-Dupont l'a fort bien expliqué.

L'altération successive des monnaies causant au peuple un grand dommage, si les seigneurs en tiraient grand profit, les Normands, désirant remédier définitivement au mal, jugèrent à propos de transiger avec leur duc. Ils lui accordèrent un droit appelé *fouage* ou *monnéage,* consistant en un impôt triennal de douze deniers par feu, sous la condition que les monnaies ne seraient plus altérées. Dès lors la fabrication

1. Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche.* Paris, 1846, in-8°. — L. Delisle, *Des revenus publics en Normandie au XIIe siècle,* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1849, p. 173 et suiv. — R. Serrure, *Les monétaires normands au XIe siècle,* dans le *Bulletin de numismatique,* janvier 1891, p. 1.

Digitized by Google

des espèces devenant pour le souverain plutôt onéreuse que profitable, les ducs de Normandie cessèrent de fabriquer à leur coin et toute une région de la France resta sans monnaies nationales.

Le premier duc de Normandie qui semble avoir inscrit son nom sur les deniers est Guillaume Longue-Epée (927-943). On est d'accord aujourd'hui pour lui donner une curieuse pièce empreinte au droit et au revers d'une croix cantonnée et portant comme légendes WILELMVS-ROTOMAƆS. Guillaume fut l'un des seigneurs qui, à la mort du roi Raoul, avaient aidé au retour en France de Louis d'Outremer, réfugié en Angleterre. Ce prince profita de la minorité de Richard I, fils de Guillaume, pour installer à Rouen des gouverneurs de son choix et y battre monnaie à son nom.

Fig. 684

Les pièces de Louis d'Outremer, dont nous avons déjà parlé en traitant de la numismatique carolingienne, ont été révélées par un trésor exhumé en 1869 à Saint-Taurin d'Évreux, et renfermant une quarantaine de *deniers* et d'*oboles*.

Fig. 685

Fig. 686

Richard I (943-996) mit sur ses monnaies les types carolingiens du temple ou du monogramme. Les légendes se composent comme sous son père du nom ducal et de celui de l'atelier, RICHARDVS-ROTOMAGVS (fig. 684).

Fig. 687

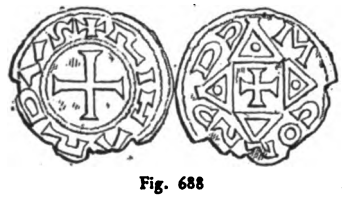

Fig. 688

Sous Richard II (996-1026) les types se multiplient, bien qu'ils soient dans leur ensemble d'une conception très uniforme. Il y a toute-

Digitized by Google

fois une exception à faire pour les pièces où le nom de Rouen est accompagné de celui de saint Romain, patron de la cité: le centre du champ y est occupé par le mot EPS entre quatre besants, mot qui complète la légende ROTOMA: ROMANS. A l'avers de cette pièce Richard prend le titre de marquis: RCARD MARCHIS (fig. 685).

Fig. 689

Fig. 690

Dès le règne de Richard II le monnayage rouennais s'immobilisa, et sous ses successeurs les émissions devinrent absolument barbares. Les coins portent des entrelacs, des croix, des frontons de temple diversement disposés (fig. 686 à 689). Un certain nombre de deniers, révélés par une trouvaille récente[1], portent, en deux lignes, un nom de monétaire (fig. 690). Voici les noms relevés jusqu'à présent:

AND-RO Andreas
GA-FI Gaufridus
GO-DE Godericus
GO-FA Gofardus
IO-VER Gofredus
HE-NR Henricus
HV-GO / HVI-GV } Hugo
NI-GEL' Nigellus
NI-GO / NI-IO } Nigolfus
RA-BO Radbodus
RA-DVL Radulfus
RO-GE Rogerius
RO-SA Rotsardus
RO-LAN Rolandus
RI-NI Rinierus
STE-FAN Stefanus

Toutes ces pièces sont d'une frappe et d'une gravure déplorables. L'aloi des espèces dégénéra en même temps que les types, jusqu'au moment où le droit de *fouage,* dont nous avons parlé au début de cet article, vint arrêter le monnayage des ducs de Normandie, au milieu du XIIe siècle.

§ V. — *Duché de Bretagne*[2].

Il y a peu de provinces dont la numismatique ait donné lieu à autant

1. Voyez une note de M. Mary, *Rev. numism.*, 1890, p. 494.
2. Bigot, *Essai sur les monnaies du royaume et du duché de Bretagne.* Paris, 1857,

Digitized by Google

de travaux et à autant d'erreurs que la Bretagne. Aujourd'hui encore il s'en faut que tous les points aient été éclaircis. La responsabilité de ces obscurités doit quelque peu remonter aux savants bretons qui, entraînés par leur vieil esprit de nationalité, ont toujours voulu reculer l'antiquité de leurs monuments historiques.

Dans son remarquable catalogue de la collection Rousseau, Benjamin Fillon a essayé d'apporter quelque lumière au milieu du savant désordre où ses devanciers avaient laissé la série bretonne. Nous résumerons son travail en tenant compte des amendements que M. Caron y a apportés, grâce aux trouvailles, en somme peu nombreuses, faites pendant ces trente dernières années. Nous présenterons aussi quelques attributions nouvelles.

« La première chose à constater, dit Fillon, en mettant le pied dans ce prétendu dédale de la numismatique bretonne, est le point de départ du monnayage féodal de la province. Ce point de départ fut le type de Charles le Chauve immobilisé aussitôt après le triomphe de la révolte d'Erispoë en 852. A dater de ce moment, il fut seul employé jusqu'au commencement du XIe siècle, et les monogrammes des espèces fabriquées pendant cette longue suite d'années ne furent que les reproductions de celui du roi franc[1]. »

« L'empreinte de Charles le Chauve subit, on le conçoit, en un pareil laps de temps, de nombreuses modifications. Jusqu'à la seconde moitié du Xe siècle, elle se conserva néanmoins presque pure ; mais elle éprouva alors des changements essentiels tout en gardant ses éléments constitutifs. » La plus ancienne altération porte sur les légendes des deniers carolingiens ; le GRATIA D-I REX devient GRATIA D- RIX, GIATAI D-RIX, etc. ; le REDONIS CIVIS devient RIDONIS CIVIS, RIDOIIISC, puis enfin VRBIS RIDONS (fig. 691). Sur des pièces un peu plus récentes, la formule carolingienne est remplacée par + MONETA CIVI ; selon B. Fillon, ces pièces auraient été frappées à la suite de l'une de ces tentatives d'affranchissement municipal qui ont précédé de long-

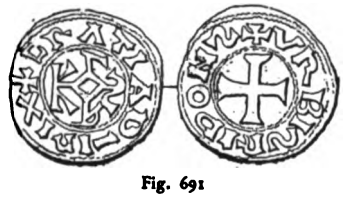

Fig. 691

in-8°. — A. de Barthélemy, *Notes sur l'histoire monét. de l'anc. province de Bretagne* dans la *Rev. numism.*, 1856 et 1859. — B. Fillon, *Collection J. Rousseau. Monnaies féod. françaises*. Paris, 1860, in-8°, p. 177 et suiv. — J. Aussant, *Etude de numismatique bretonne*, dans les *Mém. de la Soc. archéol. du départem. d'Ille-et-Vilaine*, 1863, p. 134. — L. Blancard, *Nouveau classement des monn. bretonnes antérieures au monnayage de Philippe-Auguste*, dans les *Mém. de l'Acad. de Marseille*, 1888-89.

1. L'historien de la Bretagne Dom Morice rapporte un acte très curieux dont les

Digitized by Google

temps la grande révolution des communes. Nous doutons qu'il faille leur accorder une importance historique[1].

Dans la seconde moitié du xe siècle, nous assistons à la création

Fig. 692

Fig. 693

d'un numéraire autonome. Le monogramme carolin complètement barbare est entouré du titre ducal; au revers, la légende désigne l'atelier de Rennes (fig. 692 et 693).

« Nous voici, continue B. Fillon, arrivé au moment où comtes et ducs signent leur numéraire. Nous ignorons si Geoffroi, fils de Conan le Tors, qui régna de 992 à 1008, introduisit sur le sien cette innovation; nous ne le pensons pas. » Le premier souverain breton dont on ait une pièce signée certaine est Alain III (1008-1040); ses monnayeurs conservent encore le monogramme carolin et la légende l'appelle ALEN RIX. Ce prince, dit M. Blancard, a très bien pu prendre la qualification de *roi*, car il était fils de Geoffroi que plusieurs appelaient roi, *Alanus, Gaufredi filius qui etiam rex a nonnullis vocabatur* (D. Morice, a° 1027, p. 363), et on disait de lui-même qu'il gouvernait vaillamment la *monarchie* de Bretagne : *Alano totius Britanniae monarchiam strenue gubernante (Ibid., l. cit.)*. Pour un grand nombre de numismates, la légende ALEN RIX n'a cependant pas cette portée : elle serait une simple imitation de l'ancienne légende carolingienne. Nous croyons que les deux opinions sont très bien conciliables.

Alain mourut en 1040, laissant pour héritier un enfant de quelques mois, Conan II. Le jeune prince fut placé sous la tutelle de son oncle, Eudon de Penthièvre, qui essaya de se rendre maître de toute la Bretagne. On n'attribue à Eudon (1040-1057) pas moins de trois types différents :

dispositions rappellent les monnaies frappées dans ce pays à l'empreinte carolingienne : *Haec carta indicat atque conservat quod pignoravit Duil filius Rivelen et ejus homo nomine Catlowen salinam quae vocatur Permet sitam in plebe Weran in villa Albi pro viginti carolicis solidis.* — *Histoire de Bretagne*, t. I, col. 298.

1. Poey d'Avant et Fillon estiment que le type carolingien rennois immobilisé fut employé non seulement à Rennes, mais dans les autres ateliers bretons. M. Caron s'est élevé, avec raison, contre cette théorie. — *Monn. féod. françaises*, p. 20.

Digitized by Google

1° Imitation du temple carolingien. Les légendes sont rétrogrades et incorrectes; ED◇ DVX BRITANIE — + ED◇NIS CIVITAS.

2° Imitation du monogramme d'Herbert du Mans. Les légendes sont également rétrogrades et incorrectes, + ED◇ DVX BRITANE — RED◇NS CIVITAᶜ.

3° Tête à droite. Au revers, une croix pattée, cantonnée de deux étoiles dans les cantons supérieurs. Les légendes sont + DVX BRITANNE — + QVEMPERLI.

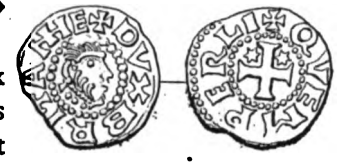

Fig. 694

Cette pièce anonyme est classée parmi celles d'Eudon, parce qu'elle servit de prototype aux pièces du comté de Penthièvre. C'est le seul produit connu de l'atelier de Quimperlé pour cette époque du monnayage breton (fig. 694).

Au sortir de sa minorité Conan II (1057-1066) trouva en usage dans l'atelier de Rennes les coins reproduisant le monogramme d'Herbert du Mans. Il en continua l'emploi pendant tout son règne et en émit des quantités considérables. Conan II se contente du titre de *omes;* ses pièces portent : CONANVS COMES — REDONIS CIVIT (fig. 695).

A Conan II succéda en 1066 son beau-frère Hoël II de Cor-

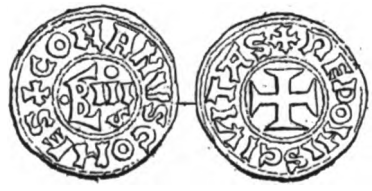

Fig. 695

Fig. 696

nouailles. Une trouvaille faite à Bain (Ille-et-Vilaine) a révélé les monnaies de ce prince. Leur type se compose des lettres HL surmontées d'un trait abréviatif; les coins, mal trempés et sans cesse regravés, s'altéraient rapidement au moyen âge, aussi trouve-t-on un grand nombre d'exemplaires du denier d'Hoël II sur lesquels les deux lettres de son nom sont remplacées par trois jambages (fig. 696).

Alain IV, dit Fergent ou le Roux, succéda à son père en 1084. Il commença son règne par une expédition contre Geoffroi le Bâtard, comte de Rennes, qui fut fait prisonnier et mourut la même année. Bigot a attribué à ce Geoffroi des deniers que nous croyons devoir rendre à Geoffroi Plantagenet; nous en parlerons plus loin.

Le monnayage d'Alain Fergent comprend deux types. Sur ses pièces les plus anciennes, le duc, ALANVS, copie l'étoile qui marque les monnaies si répandues des seigneurs de Déols. Sur les plus récentes, il

Digitized by Google

grave une croix ancrée formant une sorte de rosace (fig. 697). Il n'est pas hors de propos de rappeler qu'en 1096 Alain se croisa et fit le voyage de Terre-Sainte, où il passa cinq ans. En 1112, il se retira dans le monastère de Redon.

Fig. 697

Fig. 698

Conan III le Gros (1112-1148) frappa, selon nous, ce denier à tête, copie des monnaies de Guingamp, que les numismates bretons font remonter à Conan I (fig. 698). On est généralement d'accord pour classer également à son règne les deniers qui portent dans le champ, rangées en triangle, les trois lettres IVS. Toutes ces pièces sont frappées à Rennes; une charte de l'abbaye de Sainte-Croix en Talmond mentionne cependant, sous le règne de Conan III, la monnaie de Nantes.

Après la mort de ce prince, son gendre, Eudon de Porhoet, fut proclamé à Rennes. Les habitants de Nantes et de Quimper choisirent comme duc Hoël III, fils de Conan III, qui avait été désavoué par son père. En 1156, Hoël fut chassé par les Nantais qui se donnèrent à Geoffroi Plantagenet, frère d'Henri II, roi d'Angleterre; Geoffroi mourut en 1158.

On attribue à Eudon de Porhoet des deniers de très bonne gravure portant + BRITANNIE autour d'une croix ancrée, cantonnée de quatre points, et + DVX EVDO autour d'une croix pattée.

Hoël III est laissé sans monnaies par les numismates, mais nous classerons à Geoffroi Plantagenet (1156-1158) les deniers avec IVS en triangle et les légendes + GAVFRIDVS — + BRITANNIE. Ce monnayage est la continuation de celui de Conan III le Gros (fig. 699).

Fig. 699

Fig. 700

Conan IV le Petit (1156-1171), comte de Richemont et petit-fils, par sa mère, du duc Conan III, s'empara en 1156 de Rennes et dépossséda Eudon de Porhoët. En 1158, à la mort de Geoffroi Plantagenet, il réunit à ses possessions le pays de Nantes, mais cette ville lui fut

Digitized by Google

enlevée la même année par Henri II, roi d'Angleterre. Les deniers de Conan IV portent dans le champ, rangées en triangle, les trois lettres du mot DVX; c'est une transformation du type de Conan III.

En 1167, Conan IV, en guerre contre les seigneurs bretons, appela à son secours le roi d'Angleterre. Comme prix de cette intervention, le faible duc de Bretagne dut fiancer à Geoffroi, fils du monarque anglais, sa fille et héritière Constance. Henri II fit couronner solennellement son fils à Rennes, en 1169, et à la mort de Conan IV, arrivée en 1171, Geoffroi devint duc de Bretagne, bien que son mariage avec Constance n'ait été célébré qu'en 1181.

Nous attribuons à Geoffroi II (1171-1186) deux types de deniers. Les plus anciens, frappés peut-être dès son couronnement en 1169, reproduisent exactement les coins de Conan IV; la seule différence consiste dans le changement du nom et dans le cantonnement de la croix. Nous classons également au fils d'Henri II d'Angleterre les deniers portant une sorte de fleur de lis (fig. 700) que Poey d'Avant attribue à Geoffroi Plantagenet, comte de Nantes (1156-58).

Geoffroi II mourut en 1186, laissant sa femme enceinte d'un fils qui fut nommé Arthur. Constance se remaria en 1199 avec Gui de Thouars, dont elle eut deux filles, Alix et Catherine. Arthur fut reconnu comte de Bretagne à Rennes en 1196; il devint duc en 1201, après la mort de sa mère. En 1203, il fut assassiné par Jean sans Terre qui retint prisonnière Eléonore, la fille unique du malheureux prince. C'est dans ces circonstances que Gui de Thouars prit le titre de duc comme baillistre de sa fille Alix; mais en 1206 Philippe-Auguste intervint dans les affaires de la Bretagne, et ceignit la couronne ducale, en laissant toutefois la régence du pays à Gui de Thouars.

Pour la période de vingt ans qui va de la mort de Geoffroi II à l'intervention de Philippe-Auguste (1186-1206), on ne frappa en Bretagne aucune monnaie signée. Les ateliers de Rennes et de Nantes mirent en circulation un nombre immense[1] de deniers portant une croix ancrée (fig. 701) et les légendes DVX BRITANE — REDONIS CIVI ou NANTIS CIVI.

Fig. 701

Nous avons passé en revue, dans le § VIII du chapitre I, les monnaies frappées en Bretagne par le roi de France. « Il conserva d'abord le type du pays, dit M. Caron. C'est l'intérêt de tout possesseur récent de ne pas froisser les habitudes de ses nouveaux sujets, et

1. La seule trouvaille de Mareuil comprenait 8 à 10,000 de ces deniers présentant des variétés de coins infinies.

Digitized by Google

nous voyons le même fait se produire en Poitou et en Aquitaine. La légende porte d'un côté PHILIPVS REX et de l'autre DVX BRITANIE. Comme type, il conserva à Rennes et à Nantes la croix ancrée. Cette concession faite aux habitudes du pays, Philippe-Auguste introduisit insensiblement et par transition le type tournois. » Sur les dernières pièces le titre de DVX est omis; les pièces sont purement royales.

Pierre Mauclerc, fils de Robert II, comte de Dreux, fut choisi par Philippe-Auguste en 1212 pour épouser Alix, fille aînée de Gui de Thouars et de la duchesse Constance. Avant le mariage, Philippe exigea de Pierre qu'il lui fît hommage lige et qu'il reçût les hommages des Bretons avec cette clause : « sauf la fidélité due au roi de France, notre sire. » Pierre fit cet hommage le 27 janvier 1213 et fut dès lors regardé comme duc de Bretagne.

Le monnayage de Pierre Mauclerc est anonyme. On en revint, dans les ateliers de Rennes et de Nantes, aux types employés avant Philippe-Auguste. Après l'annexion à la Bretagne d'une partie du Penthièvre, Pierre introduisit le type de la croix ancrée dans l'atelier de Guingamp, qui devint un des plus actifs du duché de Bretagne.

En 1237, Pierre Mauclerc remit son duché à Jean, son fils aîné, qui fut reconnu duc de Bretagne par les états et couronné à Rennes dans le mois de novembre.

Fig. 702

Fig. 703

Fig. 704

La série de Jean I le Roux (1237-1286) nous fait entrer dans la période où l'héraldique fournit la plupart des types monétaires bretons. Des *deniers* anonymes frappés à Guingamp, + CASTRI ƈIƈANPI, montrent à l'avers un champ échiqueté de Dreux au franc quartier de Bretagne[1]; l'émission de ces monnaies avait peut-être commencé dès la fin du règne de Pierre Mauclerc; elle se continua sous les successeurs de Jean, jusque sous Arthur II. Bigot a établi une classification assez rationnelle de ces pièces dont la quantité fabriquée fut énorme (fig. 702).

Le monnayage *signé* de Jean I comprend des *deniers* et des *oboles* sur lesquels nous retrouvons ses armes, dans le champ, dans un écu triangulaire ou dans un écu carré, dit en bannière (fig. 703 et 704). Les ateliers de Nantes et de Rennes ne sont indiqués que par leurs

1. Dreux portait : *échiqueté d'azur et d'or*. Les armes de Bretagne étaient : *d'hermine*.

Digitized by Google

initiales, mais un remarquable monument donne en légende bien explicite le nom d'une ville nouvelle comme atelier, VRBS VENETENSIS, Vannes. C'est un *double denier* reproduisant l'ancien type de la croix ancrée. Un passage de la chronique de Rhuis semble faire allusion à ce monnayage : « *MCCLIX. Nova moneta recepta fuit in Venetis in vigilia Beatae M. V., tempore ejusdem comitis.* »

Les types monétaires de Jean II (1286-1305) sont également empruntés à l'héraldique. On ne connaît de son règne que des *deniers* et des *oboles;* sur quelques pièces Jean II emploie un écu d'hermine (fig. 705) au lieu de l'échiqueté de Dreux au franc canton de Bretagne. Les monnaies portent souvent, dans un des cantons de la croix, une lettre isolée, telle que R, b, I, B; c'est à tort que Bigot a voulu voir dans ces initiales des lettres d'ateliers monétaires. Aucun texte n'est venu confirmer cette hypothèse.

Fig. 705

Arthur II (1305-1312) conserva les traditions de monnayage à types héraldiques, mais, possesseur de la vicomté de Limoges, il fit souvent entrer les armes de cette terre dans la composition de ses armoiries. Son numéraire comprend des *deniers* et des *oboles;* les pièces frappées à Guingamp sont anonymes; celles où l'atelier n'est pas mentionné portent généralement + A·DVX·BRITANIE — COOES RICbEOVD.

Nous étudierons dans la quatrième partie de ce livre le monnayage des successeurs d'Arthur II.

§ VI. — *Comté de Penthièvre.*

« Personne ne frappa monnaie en Bretagne, excepté les comtes des Bretons; la branche de Penthièvre, qui fit forger des monnaies portant le nom de la ville de Guingamp, n'agit ainsi que parce qu'elle ne reconnaissait pas la suprématie de ses aînés et que ses membres portaient, comme les ducs, le titre de comtes des Bretons[1]. »

C'est à la mort de Geoffroi I, duc de Bretagne, en 1008, que commence l'histoire de la branche de Penthièvre. Les deux fils du duc, Alain et Eudon, se partagèrent son héritage, et le second obtint les diocèses de Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol. Voici la chronologie d'Eudon et de ses successeurs :

Eudon, 1008-1079.
Geoffroi et Etienne I, fils d'Eudon, 1079-1093.
Etienne I, seul, 1093-1136.
Geoffroi Boterel II, fils d'Etienne, 1136.
Rivallon.

1. A. de Barthélemy, *Manuel de numism. du moyen âge.* Paris, 1851, p. 165.

Digitized by Google

Etienne II.	Henri I, seigneur de Goello.
Geoffroi III.	Alain fils d'Henri, 1205-1212.
Alain le Noir, comte de Richemont.	Henri II d'Avaugour, 1212-1235

Le prototype des monnaies de Penthièvre est un denier qu'Eudon frappa à Quimperlé, comme baillistre du duché de Bretagne et tuteur de son neveu Conan. Le type de cette pièce, une tête à droite, fut copié à Guingamp sous Étienne I (1093-1136), qui inscrivit sur ses pièces son nom, + STЄPhĀN COꝏ, et celui de son atelier monétaire, + ϭVINϭĀNP (fig. 706).

Les coins d'Étienne s'immobilisèrent et furent conservés, en s'altérant et devenant toujours plus barbares, sous les successeurs de ce comte. Alain de Goello, qui en 1205 réunit tout le Penthièvre sous sa puissance, remplaça le nom d'Étienne par le sien: + ΛLEN CONES. Ce monnayage fut de courte durée, car bientôt Philippe-Auguste se fit reconnaître en Bretagne et frappa à Guingamp des *deniers* sur lesquels son nom, + PhILIPVS RЄ, accompagne l'ancien type. Nous avons déjà parlé de ces pièces dans notre chap. I.

Fig. 706

L'atelier de Guingamp fut annexé au duché de Bretagne sous Pierre Mauclerc.

§ VII. — *Comté d'Anjou.*

Dans les dernières années du xe siècle ou les premières du xie, Foulques Nerra (987-1040), comte d'Anjou, affranchit le monnayage d'Angers de l'empreinte royale. Ses *deniers,* conçus dans le goût carolingien, portent son monogramme arrangé à la façon de celui de *Carolus*. On y retrouve facilement toutes les lettres du nom

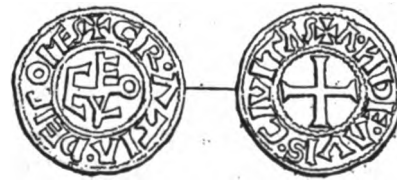

Fig. 707

FVLCO; la légende circulaire est empruntée aux légendes carolingiennes: GRAϹIA DEI COMES. Le nom de l'atelier, écrit autour de la

Digitized by Google

croix pattée du revers, est ANDECAVIS suivi du qualificatif *civitas, civis, civ,* etc. (fig. 707).

Le monogramme de Foulques s'immobilisa sur les monnaies angevines et s'y conserva, presque sans partage, jusqu'à la seconde moitié du XIIIe siècle. Geoffroi II (1040-1060) le reproduit sur ses *deniers* et ses *oboles,* où le nom de l'atelier est écrit VRBS ANDECAVIS, et le nom du prince GOSFRIDVS COS, GOSIDVS COS, GOSEDVS COS. Suivant M. Caron, ce titre de COS est l'abréviation de *consul* plutôt que de *comes;* en effet, une chronique contemporaine des souverains d'Anjou s'appelle *Gesta consulum Andecavensium.* La croix qui figure au revers des deniers de Geoffroi II porte, suspendus aux branches latérales, un alpha et un oméga, dispositif qui reste jusqu'au XIIIe siècle une des particularités caractéristiques de la monnaie angevine (fig. 708).

Les successeurs de Geoffroi II semblent avoir attaché peu d'importance à la signature des espèces. Quel que soit le nom du prince régnant, les *deniers* portent le nom, soit de Foulques, soit de Geoffroi, et ces

Fig. 708

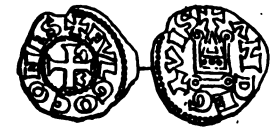

Fig. 709

noms sont maintenus simultanément sur les coins, ainsi que Fillon l'a observé. Un fait remarquable vient fournir la preuve évidente de cette persistance du nom d'un prince depuis longtemps décédé : il existe une *obole* au type *tournois,* évidemment frappée au commencement du XIIIe siècle, qui a comme légende FVLCO COMES (fig. 709).

Voici la liste des comtes d'Anjou pendant la période d'immobilisation monétaire :

Foulques IV le Rechin, 1060-1109.
Foulques V le Jeune, 1109-1129.
Geoffroi V Plantagenet, 1129-1151.
Henri II d'Angleterre, 1151-1168.
Henri Court-Mantel, 1168-1189.
Richard Cœur de Lion, 1189-1190.
Jean sans-Terre et Arthur, 1199.

Pendant la première partie de son règne, Charles I (1246-1285) continua à se servir de l'ancienne empreinte immobilisée; mais il abandonna cet usage et mit son nom, CAROLVS COMES, sur les espèces, tout en conservant d'abord le monogramme de Foulques (fig. 710). « Quelque temps après, il le remplaça par une clef dont il trouvait, dit très justement Fillon, la configuration dans le monogramme, et par

Digitized by Google

des fleurs de lis, placés de façon à rappeler l'ancienne disposition du type (fig. 711). Cette remarque permet de classer chronologiquement les monnaies de Charles I, qui sont d'autant plus anciennes que leur em-

Fig. 710

Fig. 711

Fig. 712

preinte se rapproche davantage de la primitive. » Outre les types que nous venons de citer, Charles I émit des deniers à deux clefs adossées (fig. 712).

Charles I, devenu roi de Sicile, s'intitule sur les plus récentes de ses monnaies K·REX SICILIE. C: ANDEGAVIE (fig. 713).

Sous Charles II (1285-1290), qui en revient au nom écrit en toutes lettres KAROLVS COMES — ANDEGAVENSIS, le type se compose de la clef placée entre deux lis (fig. 714 et 715) ou entre un lis et une rosace.

Fig. 713

Fig. 714

Fig. 715

En 1315, sous le règne de Charles III de Valois (1290-1325), qui continua les types de son prédécesseur, la monnaie d'Angers est mentionnée dans l'ordonnance qui règle le monnayage des barons:

« *Item, la monnoie d'Angiers : les deniers doivent estre a iij d. x grains de loy, argent le Roy, et de xix s. vj d. de pois, au marc de Paris, et les maailles doivent estre de ij d. xxj grains de loy, argent le Roy, et xvij s. iiij d. maailles doubles au marc de Paris ; et ne pourront faire que le xe de maailles, c'est à dire ix. c l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vauldront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre à petiz tournois et à maailles tournoises iij s. iiij d. moins la livre que petiz tournois, c'est à dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vauldront que xij petiz tournois.* »

Le 14 mai 1319 le roi Philippe V acheta à Charles III les monnaies de Chartres et d'Anjou, mettant fin de la sorte à la fabrication du numéraire féodal.

Digitized by Google

§ VIII. — *Abbaye de Saumur.*

Vers le commencement du XIe siècle, l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur exerça le droit de battre monnaie. On a retrouvé un *denier* d'argent dont voici la description : + BEATI FLORENTII. Croix pattée. ℞. CASTRV SALMVRV. Clef dans le champ (fig. 716).

§ IX. — *Comté du Maine.*

Le monnayage féodal du Mans commença au Xe siècle par des deniers sans nom royal, au type du temple ou des quatre petits temples posés en croix. La légende conserve le + CRACIA DI REX, mais elle n'a assurément ici que la valeur d'une simple copie.

Fig. 716

Au commencement du XIe siècle, Herbert I Eveille-chien, comte du Mans (1015-1036), crée un type monétaire qui reste à l'état d'immobilisation jusqu'au milieu du XIIIe siècle sur les coins de l'atelier mançois. En voici la description : + COMES CENOMANNIS. Au centre le monogramme d'Herbert. ℞. + SIGNVM DEI VIVI. Au centre une croix pattée, cantonnée dans les cantons inférieurs d'un Ā et d'un ω attachés aux bras transversaux (fig. 717).

Fig. 717

Fig. 718

Fig. 719

En 1246, Charles d'Anjou (1246-1285) devint comte du Maine et modifia le monnayage. On distingue nettement trois étapes dans la transformation subie par les types.

1° Le monogramme d'Herbert est conservé, mais les légendes deviennent K. COMES PROVINCIE-FILI REGIS FRANCIE, ou plus simplement K. FIL. REGIS. FRANCIE, lorsqu'au revers le nom français ANIEVNS DOVBLES remplace la devise religieuse.

2° Le monogramme d'Herbert, dont le sens s'était perdu, est défiguré par les graveurs des coins et devient une figure informe. Les

Digitized by Google

légendes sont CAROL·REX·SICILIE et l'ancien SIGNVM DEI VIVI (fig. 718).

3° On fait faire une révolution semi-circulaire à la figure bizarre précédemment créée et cette figure produit une sorte de couronne.

Désormais, une couronne de mieux en mieux dessinée formera le type de la monnaie du Mans, sur laquelle Charles II (1285-1290) et Charles III de Valois (1290-1317) omettent leur signature, que remplace l'indication ꝏONЄTA : CENOM (fig. 719).

Dans toutes les pièces que nous venons d'énumérer il ne se trouve pas une *obole*. « Je ne crois pas, dit Poey d'Avant, qu'on en trouve jamais. En voici la raison. Les deniers du Maine avaient une valeur double de celle des autres provinces qui leur servaient d'obole. » Il n'est en effet question que de deniers dans la célèbre ordonnance de Louis le Hutin (1315) : « *Item, la monnoie du Mans : les mansois doivent estre à vi d. de loy, argent le Roy et de xvj s. de pois, au marc de Paris ; et ainsi vauldront les mansois dessus dicts xx d. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xiij mansois ne vaudront que ij s. de petiz tournois.* »

Philippe de Valois réunit le Maine à la couronne. Lorsqu'en 1356, le roi Jean donna le comté à son second fils Louis, il stipula formellement que le droit de battre monnaie n'était pas compris dans l'apanage : *Salvis tamen et nobis retentis et reservatis juribus nostrae regaliae, monetis et exceptionibus ecclesiarum cathedralium.*

§ X. — *Abbaye de Saint-Martin de Tours.*

L'abbaye de Saint-Martin, qui dès l'époque mérovingienne percevait les produits du monnayage, tenta de s'affranchir de tout contrôle royal

Fig. 720

Fig. 721

Fig. 722

dès le IXe siècle. Au Xe siècle la tentative fut reprise et cette fois réussit pleinement. Les plus anciens *deniers* ont une tête de profil, le chef de saint Martin, qui devint le modèle du monnayage chinonais ; puis est adopté par l'atelier abbatial, à l'avers des *deniers* et des *oboles*, le temple tétrastyle carolingien entouré de SCS MARTINVS, tandis que, du côté de la croix, on écrit TVRONVS CIVITAS. Peu à peu, le temple primitif s'altère ; la croisette centrale du temple disparaît ; trois colonnes centrales, réduites dans la suite à trois globules, soutiennent le fronton, tandis que deux hautes tours accostent l'édifice. Un croquis permettra

Digitized by Google

mieux qu'une description de suivre ces transformations successives, d'où sortit le *type tournois,* qui doit jouer un rôle si considérable dans la numismatique du XIVe siècle (fig. 720, 721 et 722).

L'abbaye de Saint-Martin avait été oubliée dans l'ordonnance de 1315 ; aussi la voyons-nous réclamer auprès du roi Louis X qui, le 12 mai 1316, prescrivit de ne point troubler les doyen, trésorier et chapitre de Saint-Martin dans l'exercice de leurs droits monétaires.

§ XI. — *Seigneurie de Loches.*

M. Gariel a fait connaître un *denier* du XIe siècle appartenant à cette localité. C'est une pièce anonyme portant au droit et au revers la légende + FOCAS CASTRO. Le type semble une dégénérescence d'un des types d'Eudes.

§ XII. — *Comtés de Blois et de Chartres.*

Le premier comte héréditaire de Blois et de Chartres fut Thibaut le Tricheur. Ses successeurs, dont voici la liste, conservèrent la possession des deux comtés réunis :

Eudes I, 978-995.
Thibaut II, 995-1004.
Eudes II, 1004-1037.
Thibaut III, 1037-1089.
Étienne, 1089-1102.
Thibaut IV le Grand, 1102-1152.
Thibaut V le Bon, 1152-1191.
Louis, 1191-1205.
Thibaut VI, 1205-1218.

Après la mort de Thibaut VI, les comtés de Blois et de Chartres furent momentanément séparés; mais ils se réunirent de nouveau en 1269, pour se séparer définitivement en 1292.

BLOIS	CHARTRES
Marguerite, 1218-1230.	Isabelle, 1218-1249.
Marie et Hugues de Châtillon, 1230-1241.	Mahaut, 1249-1269?
Jean de Châtillon, 1241-1269-1279.	
Jeanne de Châtillon, 1279-1292.	
Hugues de Châtillon, 1292-1307?	Charles I de Valois, 1293-1323.
Gui de Châtillon, 1307-1342.	Charles II de Valois, 1325-1346.

Les monnaies de Blois et de Chartres sont presque toutes empreintes d'un type spécial, appelé par Cartier, qui l'étudia le premier[1], *type*

1. Cartier, *Recherches sur les monnaies au type chartrain,* dans la *Revue numismatique* de 1844 et suiv.

Digitized by Google

chartrain, mais dénommé plus tard *type chinonais.* Il constitue, en effet, une dégénérescence de la tête couronnée, de profil, figurant sur les monnaies anonymes frappées dans les derniers temps carolingiens aux noms de Chinon et de Tours.

Fig. 723

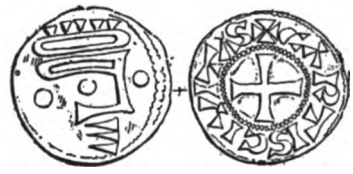

Fig. 724

Fig. 725

Fig. 726

Fig. 727

Ce n'est toutefois qu'au XIe siècle que se généralisa cette empreinte si curieuse conservée encore aujourd'hui dans les armes de la ville de Chartres. Les monnaies de Thibaut le Tricheur (922-978 ou environ), frappées à Chartres et à Beaugency, portèrent une immobilisation du monogramme du roi Raoul[1]. Il faut descendre jusqu'au règne d'Eudes I pour rencontrer les plus anciens deniers frappés à Chartres à la tête chinonaise.

Jusqu'au milieu du XIIIe siècle, les *deniers* et les *oboles* au type chinonais frappés à Blois et à Chartres sont anonymes. La figure dégénérée de la tête occupe seule le champ du droit, agrémenté de détails accessoires. Au revers, une croix pattée est entourée soit de BLESIANIS CATO ou de BLESIS CASTRO, soit de CARTIS CIVITAS.

Jean de Châtillon, comte de Blois (1241-1279), rompit un instant avec le type uniformément adopté par ses prédécesseurs. Il battit des *deniers tournois,* donnant il est vrai au châtel une forme qui pouvait à première vue le faire confondre avec l'empreinte blésoise; mais en 1262 une ordonnance de saint Louis défendit formellement aux

1. Dans une brochure récemment publiée, M. R. Merlet essaie de démontrer que le type des deniers de Chartres (cf. nos fig. 723 à 727) est dérivé non de la tête de Chinon, mais du monogramme de Raoul. Cette opinion ne nous paraît pas soutenable. — R. Merlet, *Origine des monnaies féodales au type chartrain.* Chartres, 1891, impr. Garnier, in-8°.

Digitized by Google

seigneurs l'imitation des types royaux, et l'atelier de Blois en revint à son simulacre de tête.

Désormais, au droit des *deniers* et des *oboles* paraît le nom du comte ou de la comtesse, mais ce nom figure, non pas en bordure circulaire, mais dans l'espace laissé libre, sur le flan, devant l'angle du nez. C'est ainsi qu'à Blois, Jeanne de Châtillon (1279-1292), écrit I COITISSA, Hugues (1292-1307), ♄ COMES, Gui (1307-1342), GVIDO COŒES [1]. Sur un denier de ce dernier prince, l'indication de l'atelier de Blois est remplacée par + MONT·LADRIVIE; Poey d'Avant considère ce nom comme se rapportant au village de Mont-Lavi en Blésois.

A Chartres, le type chinonais n'est jamais accompagné d'une inscription. C'est au revers, autour de la croix, que le comte Charles I met son nom et celui de sa capitale K. COM. CARTIS CIVIS.

La monnaie de Blois et celle de Chartres figurent toutes les deux dans l'ordonnance de 1315. Voici les paragraphes qui les concernent:

« *Item, la monnoie de Chartres, qui est à monseigneur de Valois : les deniers doivent estre à iij d. x grains de loy, argent le Roy, et de xix s. vij d. de pois au marc de Paris ; et les maailles doivent estre à ij d. xxj grains de loy, argent le Roy, et de xvij s. iiij d. maailles doubles, au marc de Paris ; et ne pourront faire que la xe partie de maailes c'est-à-dire ix. c. l. de deniers et c l. de maailles doubles ; et ainssi vauldront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un l'autre à petiz tournoiz et a maailles tournoises iij s. iiij d. mains la livre que petiz tournoiz, c'est-à-dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournois.* »

« *Item, la monnoie au conte de Bloiz : les deniers doivent estre à iij d. x grains de loy, argent le Roy, et de xix s. vij d. de pois, au marc de Paris ; et les maailles doivent estre à ij d. xxj grains de loy, argent le Roy, et de xvij s. iiij d. maailles doubles au marc de Paris ; et ne pourront faire que la xe partie de maailles, c'est-à-dire ix. c. l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre a petiz tournois et à maailles tournoises iij s. iiij d. mains la livre que petiz t., c'est-à-dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vauldront que xij petizt.* »

Les monnayages féodaux de Chartres et de Blois s'éteignirent par achat du roi de France. Le 14 mai 1319, Philippe le Long acheta à son

1. En 1309, Gui de Châtillon donna à bail la fabrication monétaire du Blésois à Nicolas Branchesèche. Les deniers frappés par ce maître portent un B dans un des cantons de la croix. — Cf. René d'Amécourt, *Un denier de Gui de Châtillon comte de Blois*, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1890, p. 337.

Digitized by Google

oncle Charles, comte de Valois, les monnaies de Chartres et d'Anjou au prix de 50,000 livres de bons petits tournois. Le 3 mai 1328, Gui de Châtillon, comte de Blois, vendit son atelier à Philippe VI, pour 15,000 livres.

§ XIII. — *Comté de Vendôme.*

Le Vendômois faisait, à l'origine, partie de l'Anjou. En 958, Foulques II en forma un comté séparé en faveur de Bouchard, son fils, dont nous avons décrit une monnaie dans le § II.

Les monnaies de Vendôme se rattachent au groupe si considérable des dégénérescences de la tête chinonaise; mais elles sont caractérisées par la présence de quelques ornements locaux (fig. 728 et 729), tels que le croissant placé d'habitude devant le profil.

Les premières émissions vendômoises sont anonymes. Seule l'indication de l'atelier se montre du côté de la croix; on y lit + VINDENS CASTRO, VINDOCINO CASTRO, ou des formes beaucoup moins correctes telles que VDON CAOSTO, VONↃOIDTO, VONENITO, VⅮCINOᘐ NONI, etc.

La signature comtale apparaît au début du XIIIe siècle sous Jean III (1207-1218). Sur quelques-unes de ses pièces, *deniers* et *oboles*, ce comte conserve l'ancien type chinonais et l'accompagne de son nom, IЄЂ·Λ; mais bientôt, rompant avec la tradition, il adopte le type tournois, en le torturant, du reste, de manière à le faire ressembler autant que possible à l'empreinte abandonnée. Les légendes de ces pièces nouvelles sont VINDOCINI du côté du châtel et IOЂAN COMES du côté de la croix (fig. 730).

Fig. 728

Fig. 729

Fig. 730

Fig. 731

Sous Jean IV (1218-1239) le type tournois défiguré persiste, mais au centre du châtel est, au lieu d'une croix, une rosace (fig. 731). Pierre de Montoire (1239-1249) s'en tient d'abord à cette empreinte, puis il la remplace par une sorte de croix formée par quatre fleurons aboutés.

Sous Bouchard (1249-1271) et Jean V (1271-1315), le châtel tournois défiguré reparaît (fig. 731); mais, après ce dernier comte, le monnayage vendômois s'arrête, bien que la légalité en ait été reconnue par l'ordonnance rendue en 1315 sous Louis le Hutin. Le para-

Digitized by Google

graphe qui s'y rapporte diffère peu de ceux relatifs aux monnaies de Blois et de Chartres. Suivant quelques auteurs, Bouchard VI (1315-1354), comte de Vendôme, vendit en 1320 ses droits monétaires au roi Philippe le Long.

§ XIV. — *Vicomté de Châteaudun.*

Les monnaies des vicomtes de Châteaudun du XIe et du XIIe siècle sont anonymes et reproduisent le type dégénéré de la tête chinonaise; le groupe dunois se distingue des autres en ce que le front et la couronne sont devenus deux ellipses superposées. Sur les *deniers* et les *oboles* les plus anciens, le type est généralement accompagné de deux

Fig. 732

Fig. 733

Fig. 734

Fig. 735

Fig. 736

ou trois croisettes (fig. 732 et 733). Plus tard, le centre de la pièce est occupé par un globule ou un annelet, tandis que devant et derrière la figure informe paraît un croissant (fig. 734 à 736). Sur les émissions de cette seconde époque, les pointes de la couronne sont fréquemment omises.

D'abord orthographié d'une façon très variable, le nom de Châteaudun, écrit du côté de la croix, devient plus correct à mesure qu'on approche du XIIIe siècle. Nous noterons les formes suivantes: + DYNIↃ CAↃTHHF, + DYNIↃ:AↃTHHF, + DVNIOSTIIO, + CASTRVM DVNI, + CASTRIDVNI.

Geoffroi IV (1215-1235) est le premier vicomte de Châteaudun qui nous donne des monnaies signées, difficiles à distinguer de celles de Geoffroi V (1235-125.). Les *deniers* et les *oboles* signés ↀAVF·RIDVS ou ↀAVFRID', comprennent, sous le rapport du type, quatre groupes distincts, dont les deux premiers sont classés par Poey d'Avant à Geoffroi IV et les autres à son successeur:

1° Trois croissants rangés, un au milieu du champ, les deux autres dans la bordure (fig. 737).

Digitized by Google

2° Débris de l'ancienne tête chinonaise accompagnés d'un globule central et de deux croissants, de manière à former un dispositif ayant quelque analogie avec le châtel tournois (fig. 738).

3° Les montants du châtel se remplissent, et dès lors l'ellipse qui rappelait la couronne de la tête chinonaise disparaît. C'est un acheminement de plus vers le châtel (fig. 739).

4° Les quatre coins de l'image ainsi formée s'ornent d'annelets et le centre du type prend une fleur de lis. Nous sommes très près de l'empreinte tournoise (fig. 740).

Fig. 737

Fig. 738

Fig. 739

Fig. 740

Sous le vicomte Robert de Dreux (1253-1264) le châtel, conservé d'abord sous la forme que Geoffroi V lui avait fait atteindre, à cette différence près qu'une croisette remplace le lis, fait ensuite un pas en arrière. Nous assistons à un retour momentané vers l'ancienne empreinte chinonaise. Peut-être faut-il voir dans cette modification la conséquence d'un ordre du roi Louis IX qui, ainsi que nous le verrons, défendit aux feudataires de copier le châtel tournois réservé aux monnaies royales et à celles de l'abbaye où il prit naissance.

Les pièces de Robert ont pour légendes, du côté de la croix, ROBERTVS VICONS, ou, ROB. VICECON.

L'histoire ne fait pas mention d'un Simon vicomte de Châteaudun, et cependant il existe un *denier* au premier type de Robert dont les inscriptions sont SIMONIS VICONES — CASTRIDVNI. M. Cartier suppose que ce personnage est quelque baillistre. « Lorsque Robert mourut en 1244, sa fille Alix était mineure et peut-être déjà fiancée à Raoul de Clermont. Celui-ci avait pour père Simon de Clermont, mort en 1288, et pour frère Simon de Clermont, évêque de Beauvais, mort en 1312. Il faut supposer que l'un de ces deux Simon fut tuteur d'Alix ou de Raoul, aussi mineur jusqu'à la consommation du mariage. On trouve aussi, dans l'histoire de Dreux, un Simon de Dreux qui vivait à la même époque et qui était frère de Robert, vicomte de Châteaudun. » Peut-être la seigneurie lui fut-elle un instant engagée.

Raoul de Clermont (1244-1290?) en revint au type du châtel avec lis central créé sous Geoffroi; ce type se retrouve sur une curieuse *obole* dont les légendes formées des noms de Châteaudun et de Ven-

Digitized by Google

dôme dénotent une alliance monétaire évidente entre les deux seigneuries. Après la mort de Raoul, sa veuve se remaria avec Guillaume de Flandre (1291-1317), le dernier vicomte qui semble avoir monnayé. Les *deniers* et les *oboles* de ce seigneur conservent le châtel, mais le lis est remplacé par un petit lion de Flandre, brisé d'un bâton péri en bande, ses armoiries personnelles.

La monnaie de Clermont est mentionnée dans l'ordonnance de 1315, comme appartenant à Alix; en effet ce n'est que comme administrateur des biens de leur femme que Raoul et Guillaume signent successivement les espèces :

« *Item, la monnoie de Chastiaudun, qui est à madame de Neelle : les deniers doiuent estre à iij d. x grains de loy, argent le Roy, et de xix s. vij d. de pois, au marc de Paris; et les maailles doivent estre à ij d. xxj grains de loy, argent le Roy, et de xvij s. iiij maailles doubles au marc de Paris; et ne pourront faire que la xe partie de maailles, c'est à dire ix. c. l. de deniers et c l. de maailles doubles; et ainssi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre à petiz tournois et à maailles t. iij s. iiij d. mains la livre que petits tournois, c'est à dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournois.* »

§ XV. — *Comté du Perche.*

Au commencement du XIe siècle, Guérin, seigneur de Domfront, inaugura la dynastie féodale des comtes du Perche. Leur race s'étant éteinte en 1226 à la mort de Guillaume, divers compétiteurs aspirèrent à la possession du comté. Le roi Louis VIII, qui était un des prétendants, le mit sous sa main par provision. En 1257 Jacques de Château-Gontier céda tous ses droits à saint Louis.

« Le type des monnaies du Perche PERTICENSIS, dit Poey d'Avant, se rapproche beaucoup de celui des espèces de Châteaudun. Le type est seulement placé dans un sens différent[1]. » Selon M. Caron, dont l'avis s'appuie sur une étude consciencieuse des trouvailles, le monnayage percheron commença au milieu du XIIe siècle.

§ XVI. — *Seigneurie de Déols.*

Raoul le Large, seigneur de Déols, fonda au milieu du xe siècle la ville de Châteauroux, qui finit par devenir la capitale de ses successeurs :

1. On connaît un seul *denier* du Perche portant une signature de comte, malheureusement l'unique exemplaire qui en a été signalé est si mal conservé que la lecture de l'initiale est très douteuse. Voyez le résumé des attributions possibles dans l'*Eclaircissement II* joint par M. A. de Barthélemy au *Saint Louis* de M. Wallon, p. 509.

Digitized by Google

Raoul II le Chauve, 952.
* Eudes l'Ancien, 1012-1037.
* Raoul III le Prudent, 1037-1052.
* Raoul IV l'Enfant, 1052-1058.
* Raoul-Thibaut, 1058-1100.
* Raoul V le Viel, 1100-.....
* Ebbes.
* Raoul VI, 1160-1176.

En 1176, le mariage de Denise, fille de Raoul VI de Déols, avec André de Chauvigny, fit passer la seigneurie dans cette maison. * Philippe-Auguste s'empara momentanément de Déols en 1188.

* Guillaume I de Chauvigny, 1203-1233.
* Guillaume II, 1233-1270.
* Guillaume III, 1270-

Le monnayage de Déols commence dès le règne d'Eudes l'Ancien par des deniers présentant un monogramme carolin très dégénéré. A ce type se substitua un autre formé des lettres NI (fig. 741), puis enfin celui de l'étoile ou pentalpha (fig. 742) qui resta par excellence le type de Déols.

Fig. 741

Fig. 742

Fig. 743

Fig. 744

Les *deniers* d'Eudes ont pour légendes + ODO + DVX — + DOLEO CIVES; ce titre de *duc* vint au sire de Déols, après qu'il eut commandé la milice du roi Henri I dans la guerre que soutint ce prince contre la reine Constance.

Raoul III de Déols, sur ses *deniers* à l'étoile, s'intitule: RADVLFVS DOL. — DVX MILICE. Mais ses successeurs ajoutent modestement à leur nom DE DOLIS. Nous trouvons le type de l'étoile reproduit sans modification sous Ebbes, sous Raoul IV, Raoul V et Raoul VI, dont les monnaies sont difficiles à répartir. Suivant M. Caron, qui invoque l'argument puissant des trouvailles, tous les deniers au nom de RADVLFVS seraient du dernier seigneur de ce nom (1160), dont Ebbes, EBO DE DOLIS, aurait été le prédécesseur. La chronologie des sires de Châteauroux n'a pas encore été établie d'une manière certaine.

En 1188, Philippe-Auguste s'empara momentanément de Châteauroux et monnaya à l'ancien type seigneurial de Déols. Sur les deniers de Guillaume I de Chauvigny (1203-1233), l'étoile déolaise, placée jusque-là dans un grènetis, franchit cette entrave et occupe tout

Digitized by Google

le champ; les lettres de la légende cantonnent ses pointes, et au centre est posé un croissant ou un lis.

Sous Guillaume II de Chauvigny (1233-1270) nous trouvons trois types successifs. Ses *deniers* et ses *oboles* les plus anciens sont imités de ceux des comtes de la Marche. Le champ est occupé par le mot DNS surmonté d'un signe d'abréviation et placé au-dessus d'un croissant (fig. 743). Les légendes circulaires sont + ꝸVILLMVS DOM — + CASTRI RADVLFI.

La seconde émission, que Poey d'Avant classe à tort à Guillaume I, est marquée à l'écu de Chauvigny, qui est fuselé, avec un lambel comme brisure (fig. 744). Légendes: + GVILL. DЄ DOLIS — + D CASTRADVF.

Sur les dernières pièces de Guillaume II les armes de Chauvigny, au lieu d'être posées dans un écusson, couvrent le champ. Les inscriptions donnent + GVILL DOMINVS — + CASTRI RADVLFI.

Le monnayage des premiers temps de Guillaume III conserve ce type, mais les légendes sont modifiées en ce sens que le seigneur mentionne sur les espèces son nom patronymique: + GLM DE CHAVIG. Guillaume III altéra tellement ses monnaies que ses sujets se plaignirent au roi. Par acte du 6 décembre 1316, il s'engagea à ne plus frapper pendant vingt-neuf ans, si ce n'est une fois dans quinze ans, jusqu'à la valeur de 200 livres du même poids et au même titre que le petit tournois, à condition aussi que pendant vingt-neuf ans on ne recevrait dans ses terres que la monnaie du roi, et que ce terme expiré il pourrait, lui et ses héritiers, recommencer à battre monnaie.

M. Caron croit qu'en 1331 Guillaume III usa de la faculté qu'il s'était réservée de reprendre au bout de quinze ans un monnayage limité. Il attribue à cette époque les deniers dont le type, distinct de ceux qui remontent aux premières années de Guillaume III, se compose d'un lis posé sur un croissant et accosté de deux étoiles.

La monnaie de Châteauroux est mentionnée en ces termes dans l'ordonnance de 1315 :

« *Item, la monnoie au seigneur de Chastiou Raoul: les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy, argent le Roy, et de xx s. de pois, au marc de Paris; et les maailles de la dicte monnoie doivent estre à ij deniers xvj grains de loy, argent le Roy, et de xvij s. ij deniers maailles doubles de pois, au marc de Paris, et ne pourront faire que la xe partie de maailles, c'est à dire ix. c l. de deniers et c l. de maailles doubles; et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre a petiz tournoiz et a maailles tournoises v s. mains la livre, c'est assavoir que les xv deniers ne vauldront que xij petiz tournois.* »

Digitized by Google

§ XVII. — *Seigneurie d'Issoudun.*

Au commencement du XIe siècle, nous trouvons Issoudun en la possession d'Eudes l'Ancien, seigneur de Déols. Cette ville passe ensuite, dit Poey d'Avant, aux cadets de la maison de Déols. Au XIIe siècle, la seigneurie fut occupée par Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion. Le roi de France la laissa en fief à Guillaume de Chauvigny, qui en était devenu le seigneur par son mariage avec Mahaut. Après le décès de Mahaut, morte sans enfants en 1220, Issoudun passa à Louis, fils de France, et fut réuni à la couronne.

Le type des monnaies d'Issoudun, sous Eudes l'Ancien, ODO SENIOR, est d'abord formé d'un grand A avec un annelet dans l'écartement des jambages; puis paraît une sorte d'oméga qui restera la marque caractéristique de l'atelier, le « type d'Issoudun », jusqu'aux premières années du XIIIe siècle. On retrouve cette empreinte sur les deniers anonymes du XIe siècle au nom d'Eudes dégénéré, sur les pièces de Geoffroi (1062), de Raoul II (1127), d'Eudes III ou IV (1164-1199), de Gui de Nevers (1168), tuteur d'Eudes IV, de Richard Cœur de Lion et de Philippe-Auguste.

Fig. 745

Guillaume I de Chauvigny (1212-1220), après avoir usé du même type, introduisit à Issoudun l'étoile de Châteauroux.

§ XVIII. — *Comté de Donzy.*

Au début du XIe siècle, dit Poey d'Avant, Geoffroi de Semur, père de Geoffroi I, seigneur de Donzy, possédait Gien, qu'il transmit à ses descendants. En 1197 Hervé IV céda cette terre à Philippe-Auguste.

Fig. 746

Les *deniers* et les *oboles* de Gien sont tous au nom de Geoffroi, GOSEDVS COS — + GIEMIS CA, qui s'immobilisa pendant tout le XIIe siècle. Le type uniformément employé sur toutes les pièces de l'atelier est une copie du monogramme de Foulques d'Anjou (fig. 746).

§ XIX. — *Comté de Sancerre.*

Au XIe siècle le pays de Sancerre appartenait aux comtes de Cham-

Digitized by Google

pagne. En 1152, Étienne, fils de Thibaut le Grand, reçut ce comté en partage et le transmit à ses descendants.

Étienne I (1152-1191) ouvrit à Sancerre un atelier dans lequel il frappa des *deniers* et des *oboles*. Le type de ces monnaies se compose d'une tête de profil à droite, couverte d'une couronne à deux pointes; la légende + IVLIVS CESAR nous renseigne sur l'identité du personnage que les monnayeurs ont voulu représenter. Les Sancerrois faisaient remonter la fondation de leur ville au conquérant des Gaules.

Fig. 747

Aux pièces signées d'Étienne succèdent de nombreuses émissions anonymes. La tête de César s'y montre, soit à gauche, soit de face, toujours entourée du nom. Du côté de la croix figure invariablement le nom de l'atelier SACRVM CESARIS (fig. 747).

Au commencement du XIVe siècle, le comte de Sancerre émit quelques *esterlins* du type anglais. La tête couronnée, de face, est naturellement destinée à figurer celle de César + NOMEN IVLIVS CESAR. Du côté de la croix, toujours cantonnée à l'anglaise de groupes de globules, est une légende, soit SACRVM CESARI, soit SACLVM CESARI.

« C'est par la Flandre et non par l'Aquitaine, observe judicieusement M. Caron, que les imitations des esterlins pénétrèrent dans le centre de la France. Étienne II de Sancerre échappa à la défaite de Courtrai et, de retour dans son comté, il fit frapper ses monnaies au type dont il avait pu constater la faveur. » Une intervention royale mit sans doute fin à cette fabrication de pièces plus fortes que l'unité denariale.

La monnaie de Sancerre est mentionnée en ces termes dans l'ordonnance de 1315 : « *Item, la monnoie au conte de Sansuerre : les deniers doivent estre à iii d. et vi grains de loy, argent le Roy, et de xx s. de pois, au marc de Paris; îtem les maailles de la dicte monnoie doivent estre a ii d. xvi grains de loy, argent le Roy, et xvii s. ii d. maailles doubles de pois, au marc de Paris; et ne pourront faire que le xe de maailles, c'est à dire ix.c l. de deniers et c l. de maailles doubles; et ainsi vauldront les deniers et les maailles dessusdictes avalué l'un parmi l'autre a petiz tourn[oiz] et à maailles tourn[oises] v. s. mains la livre que petiz tourn[oiz], c'est assavoir que les xv ne vauldront que xii petiz tourn[oiz].*

§ XX. — *Seigneurie de Mehun-sur-Yèvre.*

En 1198, Mahaut, héritière de Mehun, épousa Robert de Courtenai, qui fut la souche d'une nouvelle maison seigneuriale. C'est à

Digitized by Google

ce prince que nous restituerons le denier suivant, que Poey d'Avant et les numismates du nord de la France ont classé à Robert II d'Artois : + ROBERTI (rétrograde). Croix pattée cantonnée de deux T et de deux étoiles. ℟. + MONETA (rétrograde). Au centre un fleuron et les lettres MVN, c'est-à-dire *Mehun* en langue vulgaire, disposés autour d'une étoile.

Il y a une grande lacune dans la numismatique de Mehun pour toute la première moitié du XIIIe siècle. Les monnaies des successeurs immédiats de Robert de Courtenai sont encore à retrouver.

En 1252, Henri de Sully épousa Peronnelle de Joigny, veuve de Pierre de Courtenay, possesseur de Mehun. Pierre ne laissait qu'une fille, Amicie de Courtenai, dont Henri de Sully devint tuteur. C'est en cette qualité qu'il frappa à Mehun le curieux denier dont voici la description : + ENRI S DE SOLI. Fasce accompagnée d'une fleur de lis. ℟. SIRES DE MAVN. Croix.

Poey d'Avant a déjà fait ressortir le rapport qui existe entre ce type et celui de Mahaut de Courtenai, comtesse de Nevers; nous ne serions pas éloigné de les croire tous les deux issus de l'empreinte du denier frappé à Mehun par Robert de Courtenai.

Amicie de Courtenai fut donnée en mariage à Robert II comte d'Artois. Il existe de ce prince deux types monétaires différents. Sur les pièces les plus anciennes, il copia le châtel des *deniers* et des *oboles tournois;* les légendes sont + ROBERTI ĀTBĀTES — DNI DE MAGDVꝛO. L'émission de ces pièces fut vraisemblablement arrêtée par ordre du roi. Quoi qu'il en soit, le coin du châtel fut délaissé de bonne heure. Robert remplaça les imitations des espèces royales par des copies des deniers des comtes de la Marche. Les lettres ꝏEV sont placées dans le champ pour simuler le CHE des prototypes. Les légendes sont écrites en langue vulgaire : ROBERT D'ARTOIS — MONOIE DE MEV.

Robert mourut en 1315, l'année même où l'ordonnance des monnaies des barons constate l'activité de son atelier monétaire. Voici ce que dit ce précieux document touchant le monnayage de Mehun : « *Item, la monnoie au sire de Meun-sus-Yèvre : les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy, argent le Roy, et de xx s. de pois, au marc de Paris, et les maailles de la dicte monnoie doivent estre à ii. d. xvi grains de loy, argent le Roy, et de xvii s. ii d. maailles doubles de pois, au marc de Paris ; et ne pourront faire que le disième des maailles, c'est à dire ix. c l. de deniers et c l. de maailes doubles, et aussi vauldront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un parmi l'autre a petiz tournoiz et a maailles tournoises v s. mains la libvre que petiz tournoiz ; c'est a dire que les xv deniers ne vaudront que xij petiz tournoiz.* »

Digitized by Google

§ XXI. — *Seigneurie de Vierzon.*

Les premières monnaies de Vierzon sont anonymes, leur type se compose à l'avers d'une grande fleur à plusieurs branches couvrant tout le champ. Au revers, une croix pattée est ceinte de la légende VIRSIONE (fig. 748).

Ce monnayage anonyme dura jusque dans la seconde moitié du XIIe siècle. Guillaume I (1164-1197) y mit fin en introduisant dans sa seigneurie le type nivernais de la faucille accompagnée de l'étoile et du croissant. Ce seigneur se nomme simplement GVILLERMVS.

Fig. 748

Son successeur Hervé II (1197-1203), HERVEVS, copia sur ses *deniers* et *oboles* le monogramme de Foulques d'Anjou tel que le donnent les pièces de Gien.

M. Caron a rendu à Guillaume II (1219-1258) les pièces classées par Poey d'Avant à Guillaume III et qui présentent soit quatre croissants adossés autour d'une étoile, soit une croix à branches ancrées formant une sorte de rosace.

Les monnaies d'Hervé III (1258-1270) sont encore à retrouver. Jeanne de Vierzon, fille unique d'Hervé III, transmit la seigneurie à une branche cadette de la maison de Brabant par son mariage avec Geoffroi de Brabant (1270-1302). Ce seigneur mit sur ses *deniers* et ses *oboles* les armes et le nom de sa famille : GODEFR DE BRABA — DNS VIRSIONIS, et un écu au lion de Brabant, brisé d'un lambel. On classe aujourd'hui à Jeanne de Vierzon un denier de légende douteuse portant DOMINA AINA ; le type est un écu à la fleur de Vierzon.

Après la mort de Geoffroi, sa fille Marie de Brabant (1302-1330) lui succéda, d'abord avec son mari Guillaume, puis seule à partir de 1303, date de la mort de celui-ci. Marie continua les types de son père. Sa monnaie est mentionnée en ces termes dans l'ordonnance de Louis le Hutin, en 1315 : « *Item, la monoie madame de Virson ; les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le Roy, et de xx s. de pois au marc de Paris, et les maailles doivent estre de ij d. xvj grains de loi argent le Roy, et de xvij s. ij d. maailles doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que la xe partie de maailles, c'est à dire ix. c. l. de deniers et c l. de mailles doubles, et ainssi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre aus petiz tournoiz et aus maailles tournoises v s. mains la livre ; c'est assavoir que les xv d. ne vauldront que xij petiz tournoiz.* »

Digitized by Google

Au monnayage de Vierzon se rattache un monument très curieux dont l'original figurait autrefois dans la collection Charvet : le *sceel aux compaignons dou sarment de France et de la monnoie de Vierzon*. Son type se compose de l'écu au lion de Brabant avec la brisure du lambel.

§ XXII. — *Seigneurie de Saint-Aignan.*

Les monnaies des seigneurs de Saint-Aignan sont toutes anonymes.

Fig. 749

Fig. 750

Pendant le XIe siècle et les trois premiers quarts du XIIe, le type employé dans cet atelier est la tête chinonaise. La légende du revers est + SANTI AINIANO (fig. 749).

Vers le temps de Robert de Celles (1178-1189), les *deniers* portent d'un côté un château avec + CASTRVM, et de l'autre une croix cantonnée de globules avec SANCTI ANIAI (fig. 750).

Le monnayage de Saint-Aignan semble s'être arrêté avant le XIIIe siècle.

§ XXIII. — *Seigneurs de Celles.*

Le monnayage de Celles commence sous Robert I (1178-1189) par des deniers au type chinonais portant autour de la croix la légende française : + ROB' DE CELE ; puis s'introduit le type du château, que nous venons de voir employé à Saint-Aignan. Sur les pièces marquées à cette dernière empreinte, les légendes sont conçues en latin, + ROBERTVS DE CELLIS.

Fig. 751

On n'a point encore retrouvé les monnaies de Celles émanant des successeurs de Robert I, Raoul (1189), et son frère Philippe. La fille de celui-ci épousa Robert de Courtenai (1198-1239). On possède de ce seigneur, qui s'intitule ROBERT DE MAV' (de Maün, *Mehun*) SIRES DE CELES, des *deniers* chargés d'une croix au cœur évidé en losange et formant par l'extrémité ancrée de ses branches une sorte d'épicycloïde à huit lobes (fig. 751).

Digitized by Google

§ XXIV. — *Comté de Romorantin.*

Ce comté semble avoir fait partie des domaines des comtes de Blois. Ses types monétaires dérivent de la tête chinonaise. Les premiers *deniers* et *oboles* de Romorantin sont anonymes; on n'y lit que le nom de l'atelier: REMORANTINI, REMORANTI, REMERENSIS, et le coin du droit est emprunté aux pièces anonymes de Châteaudun.

Un *denier* au type blésois, portant T. CO. REMOR., est attribué par M. Cartier à Thibaut V, comte de Blois (1191).

§ XXV. — *Seigneurie de Château-Meillant.*

Le type des premiers deniers de Château-Meillant est manifestement copié des pièces de Saint-Martial de Limoges. Nous y trouvons une tête barbue de face, entourée de + MELHIARES; au revers, une croix, bordée de perles comme sur les monnaies limousines, est ceinte de + CHASTELLO MS.

Ce type continue à être en usage sous Ebbes de Déols; puis nous trouvons une série de monnaies anonymes sur lesquelles est copiée l'empreinte chinonaise ou chartraine. La légende placée autour de la croix est, soit CASTRI MELHĀ, soit CASTRI MILITVM. L'anonymat continue sous Henry de Sully dont M. Caron[1] a récemment signalé un *denier* au type périgourdin des cinq annelets. Les légendes de cette pièce sont: DO SOLIACO — CASTRO MIL.

Les monnaies signées reparaissent sous Marguerite de Bomès (1282-1323), veuve en secondes noces d'Henri de Sully. D'abord au type chinonais ou, pour préciser davantage, au type qu'employait Gui de Châtillon, comte de Blois, les monnaies de Marguerite portent ensuite, soit un lion debout, soit un champ échiqueté avec un franc quartier portant trois pals. Les légendes sont:

1° ꝏ DAꝏE DE SOVLI — MELCASTRO
2° MARGARETA DNA — CASTRI MELhA
3° CASTR ꝏILITVꝏ — ꝏ. DAꝏE DE SOVLI.

Le monnayage de Marguerite de Bomès est mentionné dans la fameuse ordonnance de 1315: « *Item la monnoie madame de Chastiauvillain* (sic), *mère au seigneur de Sully: les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy, argent le Roy, et de xx s. de pois, au marc de Paris; et les maailles de la dicte monnoie doivent estre à ij d. xvi grains de loy, argent le*

1. *Denier d'Henri de Sully, sire de Château-Meillant*, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1887, p. 664.

Digitized by Google

Roy, et dex vij s. ij d. mailles doubles de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que le disième de maailes, c'est à dire ix. c. l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre à petiz tournoiz et à maailles tournoises, v s. moins la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xv d. ne vauldront que xii petiz tournoiz. »

§ XXVI. — *Seigneuries de Brosse, Sainte-Sévère et Huriel.*

La chronologie des seigneurs de Brosse et d'Huriel est encore peu connue. Le premier dont il existe des monnaies est Humbaud, qui mourut au commencement du XIIIe siècle. Ses deniers portent dans le champ quatre croisettes, dégénérescence du coin du roi Eudes. Les légendes sont : HVNBAVDVS — DE VRIACO.

Hugues I (1256), vicomte de Brosse, eut un atelier dans son fief de Sainte-Sévère. Ses *deniers* ont un type qui n'est pas sans analogie avec celui que Robert de Courtenai employait à Celles. Nous y trouvons en effet une croix à branches bifurquées et ancrées. Les légendes donnent : + VGO VICECOMES — SANCTA SEVERA. Les monnaies de Hugues sont les seules sur lesquelles la localité de Sainte-Sévère soit mentionnée.

Pierre I de Brosse (1287-1305) est représenté dans les collections numismatiques par des *oboles* au type chinonais de la nuance vendômoise portant PETRVS BRVCIE — DNS HVR, puis par des *oboles* reproduisant le buste de la Vierge des monnaies de Clermont. Les légendes de ces dernières pièces sont PETRVS D' BROCIA — BRASAV. Poey d'Avant attribue ces *oboles* à Brassac, mais il n'est pas prouvé que cette seigneurie ait jamais appartenu à Pierre de Brosse : il reste là un point à éclaircir.

Pierre I mourut en 1305 ; il eut pour successeur dans les fiefs d'Huriel et de Sainte-Sévère son petit-fils Pierre II. C'est à ce seigneur que se rapporte la mention suivante de l'ordonnance de 1315 : « *Item la monnoie monseigneur Pierre de Brisse, sire de Hiret et de Sainte Sévère...* » Nous ne reproduisons pas le texte en entier, car les prescriptions sont les mêmes que pour la dame de Château-Meillant.

L'ordonnance donne le dessin des *deniers* de Pierre II, mais, jusqu'à ce jour, on n'en a point retrouvé d'exemplaire en nature. Nous en donnerons la description en nous gardant bien de douter de leur existence comme le fait Poey d'Avant : + PETRVS BRVCIE. Croix pattée avec un annelet dans le canton. ℞. + DOMINVS HVREC. Gerbe brisée d'un lambel. Ce lambel indique nettement qu'Huriel et Sainte-Sévère

Digitized by Google

étaient passés à une branche cadette de la maison de Brosse. A la suite de faits que nous n'avons pas à examiner ici, la vicomté de Brosse elle-même était arrivée à la fin du XIIIe siècle aux seigneurs de Chauvigny.

André de Chauvigny, vicomte de Brosse, est cité dans l'ordonnance de 1315 comme monnayant à Brosse. Nous ne rapporterons pas les termes de l'ordonnance en ce qui le concerne, pour la même raison qui nous a permis de glisser sur le passage relatif à Pierre II d'Huriel.

On ne connaît pas moins de trois types monétaires d'André de Chauvigny. Sur quelques-uns de ses *deniers,* il copie l'empreinte chinono-vendômoise; sur d'autres, il s'approprie les coins de Jean III de Bretagne, vicomte de Limoges, et met un champ échiqueté de Dreux au franc canton des trois gerbes de Brosse, de manière à reproduire les hermines de Bretagne; enfin, sur d'autres *deniers,* dont les originaux sont inconnus aujourd'hui, il met un écu triangulaire chargé d'une gerbe. Héritier des armes de la branche aînée des Brosse, André de Chauvigny ne marque son écu d'aucune brisure. Les légendes des monnaies de ce seigneur présentent plusieurs variantes; c'est sur les deniers du second groupe que se trouve l'inscription la plus caractéristique : + ANDR' D' CHAVVIGNI.

§ XXVII. — *Seigneurie de Charenton.*

Les premiers seigneurs de Charenton étaient issus de la maison de Déols. A la fin du XIIe siècle, le fief passa dans la famille de Courtenai par Isabelle de Courtenai, veuve de Renaud de Montfaucon. Louis I de Sancerre en fit l'acquisition vers le milieu du XIIIe siècle. Depuis cette époque la chronologie des seigneurs de Charenton se confond avec celle des possesseurs de Sancerre.

Les types monétaires de Charenton sont d'une mobilité extrême. Ils changent non seulement à chaque règne, mais plusieurs fois sous un même seigneur. Nous aurons successivement à constater des emprunts aux coins de Saint-Maurice de Vienne, des évêques de Besançon, des comtes de Nevers; viendront ensuite des types héraldiques, des copies du type chinonais, etc.

La série charentonaise commence avec Renaud de Montfaucon (1194-1244?), dont on possède un *denier* marqué à la faucille de Nevers et un autre à la tête de profil à gauche de Saint-Maurice de Vienne. Les légendes sont : + RENAVDVS DNS — CARENTONIS, ou + R. DOMINVS — + CIARENTONIS. Ces pièces sont frappées sans doute à Charenton. Mais outre cet atelier, Renaud posséda une forge monétaire

Digitized by Google

à Saint-Amand, dans laquelle il imita les *estevenants* à la main bénissante de Besançon; le seul produit connu jusqu'à ce jour pour cet atelier porte: + SCI ĀMANTIS — R. DNI.. D. CƀAR.

On n'est pas encore fixé sur la question de savoir à quel titre Renoul de Culent prit dans le troisième quart du XIIIe siècle le titre de seigneur de Charenton et monnaya comme tel. Il y a là un point d'histoire encore obscur, mais sur lequel les monuments eux-mêmes sont des plus affirmatifs: + RENOS DE CVLEN — DNS CARENTON. Cette monnaie imite les *deniers* des comtes de la Marche; le centre du champ est occupé par un lis entre I et E et deux croissants.

Guillaume de Courtenai (1255), + GDЄ CORTENA — + S. DE. CƀARANTO, frappa à Charenton un *denier* jusqu'à présent unique, sur lequel il semble mettre un écu à ses armes: *d'or à trois tourteaux de gueules, avec un lambel comme brisure.*

Après Guillaume de Courtenai, la seigneurie passa à Louis de Sancerre, « dont Duby, dit M. Carron, a gravé une monnaie non « retrouvée en nature jusqu'à présent, mais qui porte tous les caractères de la plus grande vraisemblance, l'écusson étant surmonté de « trois tours crénelées ou troix rateaux comme sur les monnaies des « comtes de Champagne, auxquels se rattachait la maison de Sancerre. »

Jean de Sancerre (1268-1280) frappa des *deniers* au type de Chartres. Parfois, au centre de la tête dégénérée, il introduit un écusson de très petites dimensions, sur lequel on distingue toutefois les armes de Champagne.

Étienne de Sancerre (1280-1306) est le dernier seigneur de Charenton dont il existe des monnaies. Leur type se compose des lettres MON accompagnées, au dessus, d'un signe abréviatif, au-dessous, d'un petit écusson. La légende circulaire DE CHARENTON complète l'inscription centrale. Sur l'autre face, on lit autour d'une croix pattée la légende: + STЄ·DЄ·SANCERE, également en langue vulgaire.

§ XXVIII. — *Comté de Nevers.*

La numismatique de Nevers a été l'objet d'une monographie spéciale très bien faite, publiée par M. le comte de Soultrait[1]. C'est ce travail qui a servi de base au chapitre consacré par Poey d'Avant aux monnaies des comtes de Nevers, complété aujourd'hui dans une assez grande mesure par M. E. Caron.

Le type monétaire de Nevers est issu d'une immobilisation des *deniers*

1. *Essai sur la numismatique nivernaise.* Paris, 1854, in-8.

Digitized by Google

du roi Louis IV sur lesquels le mot REX figure dans le champ. Les figures ci-dessous feront mieux comprendre qu'une longue dissertation comment le titre royal a pu fournir, à la suite d'altérations lentes, une figure bizarre composée d'une faucille et d'une croisette :

Fig. 752

Fig. 753

Fig. 754

Fig. 755

Ce type de la faucille, dont nous nous sommes borné à indiquer les principales phases, occupe sans partage le coin nivernais pendant le XIe et le XIIe siècle. Les premières pièces féodales reproduisent en légende le nom du roi et celui de la ville. Remarquons, avec M. Caron, une particularité épigraphique des monnaies de Nevers, la forme de la lettre N. Toujours carrée au commencement de *Nivernis,* elle affecte dans la troisième syllabe une configuration particulière, une sorte de fer à cheval. Nous avons parlé, p. 376, de ce détail paléographique.

Le premier comte de Nevers qui mette son nom sur les espèces est Guillaume IV (1161-1164), + COMES GVIIЄMIO. Le classement des *deniers* de ce seigneur et de ceux qui lui succédèrent n'offre aucune difficulté, car tous ont des légendes explicites ;

Gui I (1168-1174), COMES GVIDONIS.

Guillaume V (1175-1181), GVIIIERMVS CO.

Pierre de Courtenai (1184-1199), COMES PETRVS.

Hervé de Donzy (1199-1223), COMES ERVEVS ou ERVIS CONS. Cette seconde légende semble écrite en français.

Gui de Forez (1226-1241), GVIDO COMES. Le type est une faucille et un dauphin.

Avec le règne de la comtesse Mahaut II (1257-1267), épouse d'Eudes de Bourgogne, le type de la faucille disparaît subitement et fait place à un dispositif spécial, que nous avons étudié à propos des monnaies de Mehun-sur-Yèvre : une fasce accompagnée, au-dessus, d'un lis, et au-dessous, de deux étoiles (fig. 756). On possède de Mahaut des *deniers* et des *oboles ;* jamais le nom de la comtesse n'y figure autrement que par l'initiale suivie du titre : M COMITISSA. Les pièces signées par Eudes de Bourgogne, ODO COMES, inaugurent les types héraldiques; nous y trouvons en effet l'écu aux armes de Bourgogne ancien (fig. 757).

Digitized by Google

Jean Tristan (1265-1270), I. F: REGIS FRANCIE — CO: NIVERNENSIS, marque ses espèces de deux fleurs de lis appointées et de deux étoiles formant croix (fig. 758). Au revers, la croix est de la

Fig. 756

Fig. 757

Fig. 758

forme dite auxerroise : les branches sont pattées et à pointe. La présence de cette croix avait évidemment pour but de faire circuler les espèces nivernaises dans l'Auxerrois.

Yolande, veuve de Jean Tristan, continua l'émission des *deniers* au type employé par son époux. Lorsqu'elle eut convolé en secondes noces avec Robert de Dampierre (1271-1296), celui-ci conserva tout d'abord le dispositif des deux lis et des deux étoiles ; mais il fit bientôt graver sur ses espèces les armes de sa famille, le lion de Flandre. D'abord, ce lion est placé dans le champ, mais sur les dernières émissions il est posé dans un écu.

Ce type de l'écu au lion persista jusqu'à la fin du monnayage des comtes de Nevers ; il figure sans exception sur les deniers de Louis (1296-1321), le prince qui allait devenir comte de Flandre sous le nom de Louis de Nevers.

La monnaie des comtes de Nevers est la première dont fasse mention la fameuse ordonnance de 1315 : « *Premièrement, la monnoie le comte de Nevers : les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy, argent le Roy, et de xix s. vj d. de pois, au marc de Paris. Item les maailles de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy, argent le Roy, et de xvj s. ix d. de maailles doubles de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que le disième des maailles, c'est à dire ix. c. l. de deniers et c l. de maailles doubles ; et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre à petiz tournois et à maailles tournois, xx d. mains la livre que petiz tournoiz ; c'est assavoir que les xiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournoiz.* »

§ XXIX. — *Seigneurie de Montluçon.*

En 1202, Philippe-Auguste donna la seigneurie de Montluçon à Gui de Dampierre, à l'occasion de son mariage célébré quelques années auparavant avec Mahaut, héritière de la seigneurie de Bourbon, pour le récompenser de ses services et en augmentation de dot. Gui s'empressa de faire frapper monnaie dans ses nouveaux domaines et adopta pour type

Digitized by Google

le monogramme dégénéré de Foulques d'Anjou, tel qu'il avait été popularisé par l'atelier si fécond de Gien. Les légendes des *deniers* de Gui sont: GVIDONIS — + MONLVCON.

Poey d'Avant émet l'hypothèse que le monnayage de Montluçon cessa après le traité conclu en 1213 par Gui de Dampierre et le prieur de Souvigny.

De nouvelles émissions montluçonnaises nous reportent à Eudes de Bourgogne (1249-1269), dont les deniers portent un type analogue aux pièces nivernaises de Mahaut. La fasce est accompagnée de trois coquilles, meubles tirés du blason de Bourbon. Eudes écrit sur ses deniers + HODO DOMINVS ou + ODO DOMINVS — MVNTELVCIO ou MONLVCONIS.

§ XXX. — *Les prieurs de Souvigny et les sires de Bourbon*[1].

En 926, Aimar, sire de Bourbon, octroya à l'abbaye de Cluny la seigneurie de Souvigny et les terres qui en dépendaient. Régi d'abord par des doyens et ensuite par des prieurs, le monastère de Souvigny resta toujours sous la dépendance de celui de Cluny.

Longtemps on a fait remonter l'origine de l'atelier de Souvigny à une concession qui aurait été faite en 994 par Hugues Capet; mais il est reconnu aujourd'hui que cette charte royale est apocryphe. Le monnayage des prieurs de Souvigny ne commence qu'à la fin du XIe siècle. Le plus ancien acte qui en fasse mention émane de l'archevêque Aldebert de Bourges (1095-1098). C'est à cette époque que remonte l'émission des premiers deniers à l'effigie de saint Mayeul: SCS·MAIOLVS. Buste de face; à côté de la tête une petite crosse. ℞ + SILVINIACO. Croix simple (fig. 759).

La monnaie de Souvigny avait cours dans les domaines des sires de Bourbon. Cet état de choses dura pendant quelque temps, mais les seigneurs de Bourbon, à mesure que leur puissance s'agrandissait par suite des progrès de la féodalité, ne manquèrent pas de secouer un joug qui leur pesait, et dès le commencement du XIIe siècle, ils empiétèrent sur les droits des prieurs en émettant des monnaies particulières.

Les plus anciennes monnaies des sires de Bourbon reproduisent la tête de face de saint Mayeul; mais au lieu du nom du saint, c'est le mot BORBONENSIS qui forme la légende circulaire. Au revers, le nom du roi Louis VII, + LVDOVICVS REX, sert d'excuse à l'usurpation bourbonienne, qui paraît ainsi émaner de l'autorité royale.

1. J. de Soultrait, *Essai sur la numismatique bourbonnaise*. Moulins, 1858, in-8.

Digitized by Google

Plus tard on imita le type de la tête de saint Maurice de Vienne, la main bénissante des *estevenants* de Besançon, la faucille de Nevers; mais le nom du roi Louis, passé à l'état d'immobilisation, continua toujours à marquer les espèces.

Fig. 759

Fig. 760

Fig. 761

La fabrication des sires de Bourbon souleva entre eux et les prieurs de vifs démélés. En 1213, Gui de Dampierre et le prieur Hugues convinrent, pour faire cesser les disputes, de s'associer et de monnayer à frais communs dans l'atelier de Souvigny (fig. 760). Gui ne stipule que pour lui: *quandiu vixero,* dit la charte.

Après sa mort, Archambaud IX et Archambaud X se font associer à leur tour au monnayage des prieurs, et c'est dans cette période que furent vraisemblablement émis, dit M. Caron, les *deniers* au buste de saint Mayeul de profil, qui portent dans les cantons de la croix les deux lettres **D B**, *dominus Borbonensis*.

C'est à cette même époque qu'on rattache aujourd'hui le *denier* au type de la Marche qui porte d'un côté + **EMRICVS DE FRAN** et dans le champ **CIE** entre deux croissants. Au revers on lit autour de la croix **LODCVS RX BORBO**[1].

La seconde moitié du XIIIe siècle nous donne quelques monnaies émises et signées par les sires de Bourbon, qui désormais acquièrent la prépondérance sur les prieurs de Souvigny. Un des premiers actes d'Agnès de Bourbon et de son mari Jean de Bourgogne (1262), après leur avènement, fut d'interdire la monnaie de Souvigny et de battre des espèces à l'ancien type nivernais. Le nom de Louis immobilisé reparaît du côté de la faucille; au revers nous lisons: **I DNS BORBONII.**

En 1263 un nouveau traité avec le prieur de Souvigny fut consenti par le sire de Bourbon; il resta en vigueur jusqu'à la fin du monnayage. Il existe des *deniers* et des *oboles* (fig. 761) de Robert de Clermont, **R DNS BORBON.** au droit desquels se montre l'effigie de profil de saint Mayeul avec la légende **SCS MAIOLVS.** Robert de Clermont avait épousé en 1272, Béatrix, fille de Jean de Bourgogne et d'Agnès

1. Duchalais, *Monnaie inédite du Bourbonnais et de Souvigny,* dans la *Rev. numism.*, 1852, p. 135 et suiv.

Digitized by Google

de Bourbon ; il devint sire de Bourbon à la mort de cette dernière arrivée en 1283, et mourut à son tour en 1310.

Le monnayage de Souvigny est mentionné dans l'ordonnance de Louis le Hutin de 1315. Ainsi que le fait remarquer M. Caron, les droits du seigneur de Bourbon y priment ceux du prieur: « *Item la monnoie de Sauvignye, qui est a monseigneur Loys de Clermont, et au prieur de Sauvigny : les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy, argent le Roy, et de xix s. vj d. de pois, au marc de Paris. Item, les maailles de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy, argent le Roy, et de xvj s. ix d. maailles doubles de pois au marc de Paris ; et ne pourront faire que le disième de maailles, c'est à dire ix. c. livres de deniers et c livres de maailles doubles ; et ainsi vauldront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre à petit tournoiz et à maailles tournoises, xx d. mains la livre que petiz tournoiz ; c'est assavoir que les xiij d. de la monnoie dessus dicte ne vauldront que xij petiz tournoiz.* »

§ XXXI. — *Comté d'Auvergne.*

Nous avons parlé, dans la seconde partie de ce livre, des grands *deniers* au monogramme carolin dégénéré frappés dès le milieu du xe siècle à Brioude et signés par un Guillaume, comte d'Auvergne : +VLELMO — COMS BRIVITES. Ce monnayage s'immobilisa et dura pendant la plus grande partie du xie siècle.

Les comtes d'Auvergne semblent avoir attaché peu d'importance à la possession du monnayage ; nous allons voir, dans les pages qui suivent, qu'ils se dépouillèrent de leurs ateliers du Puy et de Clermont en faveur des évêques locaux. A Brioude, l'immobilisation des *deniers* au nom de Guillaume a peut-être sa source dans l'abandon que les comtes ont pu faire à l'église de Saint-Julien des bénéfices de la fabrication monétaire. Quoi qu'il en soit, ces pièces de Brioude sont les seuls souvenirs numismatiques que nous aient laissés les anciens comtes d'Auvergne, dont la chronologie est dès lors sans intérêt pour le numismate.

En 1241, le roi Louis IX donna à son frère Alphonse une partie considérable du comté d'Auvergne, qui avait été confisquée sur Gui II par Philippe-Auguste. Alphonse s'empressa d'ouvrir à Riom un atelier où il frappa des *deniers tournois* à l'imitation des pièces royales. Leur type se compose du châtel, mais avec certaines variétés de formes et l'adjonction de plusieurs ornements accessoires (fig. 762 et 763). Les légendes sont, à quelques variantes près, ANFOVRS COMES — DE RIOMENSIS.

Fig. 762

Fig. 763

Digitized by Google

§ XXXII. — *Évêché du Puy.*

Les évêques du Puy obtinrent de bonne heure les droits monétaires. Le 8 avril 924, le roi Raoul donna à l'évêque Adalard (919-925), du consentement de Guillaume II, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, le bourg contigu à l'église du Puy et le droit de battre monnaie : « *omnem burgum ipsi ecclesie adjacentem et universa que ibidem ad dominium et potestatem comitis hactenus pertinuisse visa sunt ; forum scilicet, teloneum, monetam, et omnem districtum cum terra et mansionibus ipsius burgi.....* » Cette charte fut confirmée par le roi Lothaire, le 8 mars 855.

On peut partager en quatre groupes les monnaies autonomes frappées par les évêques du Puy. Le type des espèces reste toujours uniforme [1] : une des faces est occupée par une sorte de rosace à six branches ou feuilles ; l'autre côté porte une croix.

a) Seconde moitié du xe siècle et partie du xie. Grands deniers de frappe analogue à celle des pièces de Brioude : facture barbare, grandes lettres, rosace à feuilles pattées paraissant être un chrisme dégénéré. Les légendes sont **MONETA — SCE MARIAE** (fig. 764). Quelques

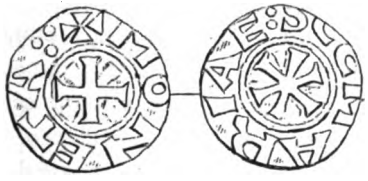

Fig. 764

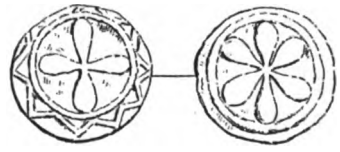

Fig. 765

exemplaires portent **MONETA — SCE MANVE**, que plusieurs numismates prennent pour une altération de la légende primitive, mais où M. de Longpérier a voulu retrouver le nom de Manosque, *Manuesca*, ville du comté de Forcalquier.

b) Fin du xie siècle et partie du xiie. Deniers de module plus petit, le plus souvent rognés et à légendes inintelligibles ou même simulées par une ligne en zigzag. La rosace et la croix ont les branches arrondies (fig. 765).

1. Une trouvaille faite en 1888 à Lons-le-Saulnier renfermait un certain nombre de *deniers* du roi Robert le Pieux sur lesquels on a cru voir le monogramme d'Étienne I, évêque du Puy. M. de Marcheville a montré que ce soi-disant monogramme n'est autre chose que le nom du Christ et que les *deniers* appartiennent non au Puy, mais à l'atelier de Sainte-Marie-au-Bois, *Sancta Maria in Bosco*, dans l'ancien comté de Mâcon. — Cf. *Revue numismatique*, 1890 et 1893.

Digitized by Google

c) Fin du XIIe et XIIIe siècles. Beaux deniers d'argent fin, d'une frappe et d'une gravure exquises. Légendes : + BEATE MARIE — + PODIENSIS (fig. 765 a). Ces pièces, qui furent copiées à Orange, à Gap et à Saint-Paul-Trois-Châteaux, peuvent compter parmi les plus belles des monnaies féodales de France. Sur les plus récentes la croix est cantonnée de quatre petites rosaces.

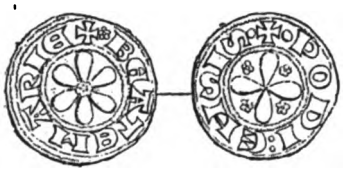

Fig. 765 *a*

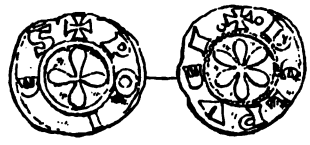

Fig. 765 *b*

d) XIIIe siècle. Subdivisions du *denier*, en billon. Mêmes types que les monnaies précédentes. Les légendes sont écrites en langue vulgaire : POIES — + DEL PVEI, *pougeoise du Puy* (fig. 765 b).

Certains renseignements historiques nous montrent que les évêques du Puy ne furent pas toujours en possession paisible de leurs droits monétaires, qu'ils s'étaient pourtant fait confirmer en 1135 par le roi Louis. En 1171, Pons, vicomte de Polignac, et son fils Héracle remirent à l'évêque Pierre III le droit auquel ils prétendaient sur la monnaie de la ville. Deux ans après, le même évêque fut condamné à remettre à Pons la moitié de la monnaie qu'il avait retenue par le traité précédent ; mais Pons V, vicomte de Polignac, partant pour la croisade en 1248, vendit au chapitre son droit de 5 deniers par livre d'espèces fabriquées, moyennant une somme de 20,000 sols viennois. Cette somme, très importante pour l'époque, montre la prospérité de l'atelier du Puy au XIIIe siècle. Les évêques du Puy ne sont plus mentionnés dans l'ordonnance de 1315.

§ XXXIII. — *Evêché de Clermont.*

En 1044, Guillaume V, comte d'Auvergne, donna sa monnaie au chapitre de Clermont : « *Cedo vel dono*, dit le diplôme, *pro salute anime mee et omnium parentum meorum, sancte Dei genitrici Marie sedis Arverne et sanctis martyribus Agricolae et Vitali, monetam et ipsos monetarios* ». Plus tard, le privilège semble être devenu commun aux évêques et au chapitre. Les comtes d'Auvergne possédèrent au surplus un droit de contrôle sur le monnayage clermontois, car en 1269, sur les plaintes d'Al-

Digitized by Google

phonse de France, saint Louis intervint pour faire cesser le cours d'une monnaie nouvelle, émise par l'évêque, et plus faible d'un cinquième que l'ancienne.

Les monnaies de Clermont présentent deux types différents. Sur celles du XIe siècle, pièces de grand module, le milieu du champ du droit est occupé par les lettres VRBS placées en croix. La légende circulaire ARVERNA complète l'inscription du centre. Autour de la croix on lit SCA MARIA (fig. 766).

Au XIIe siècle, + VRBS ARVERNA est placé du côté de la croix, et à l'avers la tête couronnée de la Vierge, avec SCA MARIA ou S MARIA, occupe la plus grande partie du champ (fig. 767). C'est ce même type

Fig. 766

Fig. 767

qui est attribué à Clermont par l'ordonnance de 1315 : « *Item, la monnoie à l'évesque et au chapitre de Clermont : les deniers doivent estre à iii d. xvi grains de loy, argent le Roy, et de xix s. de pois, au marc de Paris ; item les maailles de la dicte monnoie doivent estre à iii d. de loy, argent le Roy, et de xvi s. ix d., maailles doubles de pois, au marc de Paris ; et ne pourront faire que le xe de maailles, c'est-à-dire ix c l. de deniers et c l. de maailles doubles ; et ainsi vauldront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre à petiz tourn[oiz] et à maailles tourn[oises], xx d. mains la livre que petiz tourn[oiz] ; c'est assavoir que les xiii d. de la monnoie dessus dicte ne vauldront que xii petits tourn[oiz].* »

§ XXXIV. — *Vicomté de Limoges et abbaye de Saint-Martial.*

Il est vraisemblable que l'abbaye de Saint-Martial jouit, avant de frapper monnaie autonome, des bénéfices qui résultaient de la fabrication des espèces royales au nom d'Eudes immobilisé.

Au commencement du XIIe siècle, l'abbaye usa d'un coin particulier et frappa les jolis *deniers* et *oboles* appelés *barbarins* parce qu'ils portaient le buste *barbu* et de face de saint Martial : S. MARCIAL — +LEMOVICENSIS (fig. 768). Il y eut de ces pièces, communes aujourd'hui, des

Digitized by Google

émissions fréquentes et nombreuses, dans lesquelles il serait peut-être possible d'établir un classement chronologique.

Au commencement du XIIIe siècle, les vicomtes de Limoges s'emparèrent du monnayage ou plutôt de l'exercice de ce droit, et en 1307 nous voyons encore le vicomte Jean III de Bretagne faire hommage à Gaillard de Miraumont, abbé de Saint-Martial, pour le château, la châtellenie et la monnaie qu'il tenait en fief de l'abbaye.

Les premières monnaies vicomtales sont anonymes. Elles comprennent des *deniers* et des *oboles* dont le type se compose des lettres SM placées dans le champ du droit sous un trait d'abréviation. Les légendes sont: + VICE COMES — + LEMOVICENSIS.

En 1273, Arthur de Bretagne épousa Marie fille de Gui, vicomte de Limoges, et fit entrer dans les domaines de la maison de Bretagne cette vicomté qui devint le douaire des duchesses ou l'apanage des enfants mâles.

Désormais les monnaies limousines sont signées, et le plus souvent les types reproduisent ceux de la Bretagne; les armoiries qui s'y trouvent montrent différentes combinaisons héraldiques fort intéressantes à suivre, et qui permettent de préciser la chronologie de l'émission.

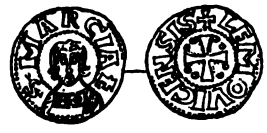

Fig. 768

Fig. 769

Arthur, dit M. Caron qui a fait accomplir à la numismatique limousine de sérieux progrès, frappa monnaie à deux types: 1° à l'écu triangulaire mi-parti de Dreux et de Limoges, qui est: *coticé d'or et de gueules de dix pièces* (fig. 769); 2° aux armes remplissant tout le champ, écartelées, au 1er de Bretagne, au 4e de Dreux, aux 2e et 3e de Limoges. Devenu duc de Bretagne en 1303, Arthur institua son fils Jean vicomte de Limoges (1301-1314). Celui-ci rappelle sur ses monnaies les armes de Bourgogne, maison dont il était originaire par son aïeule Marguerite.

Lorsque Jean fut devenu lui-même duc de Bretagne, sous le nom de Jean III, il institua en 1314 son frère Gui comme vicomte de Limoges. Gui signa dès lors les espèces, qui portèrent l'écartelé de Bretagne et de Dreux. En 1316, Gui se désista en faveur d'Isabelle de Castille, femme de Jean III, qui avait reçu Limoges dans son douaire. Les deniers frappés à cette époque portent le nom de Jean, mais les armes ont un franc quartier de Castille. Jean III, veuf d'Isabelle en 1328, épousa Jeanne de Savoie; la vicomté limousine fut de nouveau com-

Digitized by Google

prise dans le douaire de la duchesse, et les monnaies portèrent, en témoignage de ce fait, la croix de Savoie, avec les armoiries de Bretagne et de Dreux. Jeanne de Savoie mourut en 1338. La dernière période du règne de Jean III appartient à la quatrième partie de ce *Manuel*.

§ XXXV. — *Vicomté de Turenne.*

Dès le XIe siècle, les ducs d'Aquitaine reconnurent aux vicomtes de Turenne le droit de battre monnaie, et par convention avec Raymond I ils s'obligèrent à laisser cours à ses espèces dans les trois diocèses de Limoges, de Cahors et de Périgueux.

Il est excessivement difficile d'établir le classement des deniers de Turenne sur lesquels ne se lit d'autre nom que celui de *Raymond*, porté au XIIe et au XIIIe siècles par presque tous les vicomtes :

Raymond I, 1091-1122.
Boson II, 1122-1143.
Raymond II, 1143-1190 ?.
Raymond III, 1190-1212 ?.
Raymond IV, 1212 ?-1243.
Raymond V, 1243-1245.
Raymond VI, 1245-1285.
Raymond VII, 1285-1304.
Marguerite et Bernard, 1304-1335.

En 1190 Raymond II, au moment de partir pour la croisade, ordonna que toute monnaie frappée sur sa terre serait fabriquée dans la ville de Beaulieu et que l'abbaye de Beaulieu en percevrait la dîme. L'initiale B placée dans les cantons de la croix de quelques deniers de Turenne semble être la marque de cet atelier.

Le type des *deniers* de Turenne est une continuation de celui du roi Eudes tel qu'il paraît sur les monnaies de Limoges (fig. 770 et 771).

Fig. 770

Fig. 771

Fig. 772

Fig. 773

A l'idée première des pièces d'Eudes succède une combinaison qui, tout en conservant quelque chose qui rappelle ses pièces, nous rapproche du type des comtes de la Marche (fig. 772). Le dispositif de la fig. 773 semble bien, comme le dit M. Caron, une copie des deniers d'Édouard I, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, qui portent dans le champ ANGL entre deux traits. Le savant numismate rappelle à

Digitized by Google

ce propos que le 22 avril 1263, il intervint un acte entre Henri III, roi d'Angleterre, et Raymond VI de Turenne, par lequel ce dernier, après s'y être longtemps refusé, mais sur les instances, « *ad preces* », de saint Louis, transféra au roi d'Angleterre l'hommage qu'il devait directement au roi de France pour ses châteaux, ses fiefs, *et etiam pro moneta et jure cudendi eam.*

Les *deniers* à l'écu de Turenne: *coticé d'or et de gueules*, publiés par Duby, ne sont pas connus aujourd'hui en nature. Quoi qu'il en soit, on peut les attribuer avec probabilité à Raymond VII et les considérer comme la dernière manifestation du monnayage féodal de Turenne. Cette seigneurie n'est plus mentionnée dans l'ordonnance de 1315.

§ XXXVI. — *Comté de Poitou*[1].

Le Poitou est par excellence le pays des immobilisations monétaires. Jusqu'à Richard Cœur de Lion (1169-1196), tous les comtes frappèrent au coin inauguré à Melle par Charles le Chauve. Carloman (880) est le dernier Carolingien qui semble avoir battu monnaie à Melle. Après lui, les empreintes de Charles reprennent la faveur des monnayeurs et se l'approprient sans partage jusqu'à la fin du XIIe siècle. Les ateliers des comtes de Poitou étaient situés à Poitiers, à Saint-Jean d'Angely et à Niort.

Dans cet espace de trois siècles, le monnayage poitevin n'a produit que quatre types, qui peuvent, comme le prouvent les études de MM. Lecointre-Dupont et B. Fillon, être ramenés à deux périodes :

Première période. — 1° CARLVS REX, avec la légende circulaire MET + VLLO et le monogramme carolin.

2° L'obole avec le monogramme KROLS dans le champ et la légende circulaire MET + VLLO.

Fig. 774

Fig. 775

Deuxième période. — 3° CARLVS REX, avec la légende bilinéaire MET-ALO (fig. 774).

1. Lecointre-Dupont. *Essai sur les monn. frappées en Poitou et sur leurs divers types*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, t. VI et VII, 1839 et 1840.

Digitized by Google

4° CAR-LVS ou CAR-LAS en légende bilinéaire et + METALO ou + MEOTVLO en légende circulaire au revers (fig. 775).

Le mariage d'Éléonore d'Aquitaine avec Henri Plantagenet (1152) fit passer en 1154 le Poitou sous la domination étrangère. C'est bientôt après, lorsque ce comté échut en partage à Richard Cœur de Lion (1169-1196), que nous voyons apparaître un monnayage affranchi des types carolingiens.

Il est probable que Richard a commencé par frapper des monnaies au type ordinaire de Melle. Le changement de type eut lieu vers 1189 ; le titre de roi, qu'il prend sur ses nouvelles espèces poitevines, n'a pas été porté par lui avant cette année, date de son avènement au trône d'Angleterre. Les *deniers* et les *oboles* de Richard portent d'un côté PICTAVIENSIS, écrit en trois lignes au milieu du champ (fig. 776), de l'autre côté, la croix pattée est ceinte de la légende, + RICARDVS REX.

On n'a pas de monnaies signées par les successeurs de Richard, soit qu'ils aient continué les émissions aux coins de celui-ci, soit, comme le supposent quelques auteurs, qu'ils aient repris l'ancien type de Melle.

En 1204, Philippe-Auguste confisqua sur Jean sans Terre le Poitou, qui fut réuni à la couronne. En 1241, saint Louis donna cette province à son frère Alphonse (1241-1271). Le monnayage de ce prince, fort intéressant à examiner, a été étudié de très près par M. Boutaric[1].

La série d'Alphonse forme, sous le rapport du type, trois groupes bien distincts. Les premières pièces émises reproduisent le dispositif des monnaies de Richard Cœur de Lion, le mot PICTAVIENSIS écrit en trois lignes. A cette émission, Alphonse substitua bientôt celle des *deniers* et des *oboles tournois*. Ces pièces copient le tournois royal ; le châtel est entouré du mot PICTAVIENSIS. Cette fabrication souleva

Fig. 776

Fig. 777

l'opposition de saint Louis, et Alphonse, obtempérant aux injonctions de son frère, modifia ses coins. On a la date exacte à laquelle cessa la frappe des tournois poitevins ; ce fut le samedi après la Saint-Jean, 30 juin 1263. L'atelier de Montreuil-Bonnin, où se forgeaient les espèces du comte de Poitiers, resta, semble-t-il, quelque temps inactif ; mais dès

1. E. Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*. Paris, 1870, in-8. Les pp. 181-222 sont consacrées à l'histoire monétaire d'Alphonse.

Digitized by Google

1265 la fabrication des *poitevins nouveaux* est signalée. Cette monnaie, dont il existe des *deniers* et des *oboles*, porte un demi-lis et un demi-château de Castille. La légende des deniers subit aussi une modification ; elle est désormais rédigée comme suit : ALFONSVS COMES PICTAVIE-:ET ThOL (fig. 777). Depuis 1249, Alphonse était comte de Toulouse.

Après la mort d'Alphonse, le Poitou fit retour à la couronne ; il en fut détaché de nouveau en faveur de Philippe le Long (1311-1316). Ce prince ne tint pas compte des interdictions antérieures et frappa des *deniers* et des *oboles* au type tournois sur lesquels il met la légende : PhS·FILI·REG·FRAC, du côté de la croix, et les mots, COMES PICTAVIES, du côté du châtel. Cette émission fut sans doute l'objet d'une ordonnance royale prohibitive, car le règlement des monnaies des barons attribue à Philippe, comte de Poitiers, le même type que celui dont Alphonse avait fait usage pour ses *poitevins nouveaux*. Voici le passage qui concerne, dans ce document, les monnaies du Poitou : « *Item, la monnoie au conte de Poitiers : les deniers doivent estre à iii d. x grains de loy, argent le Roy, et de xix s. vii d. de pois, au marc de Paris ; et les maailles doivent estre à ii d. xxi grains de loy, argent le Roy, et de xvii s. iiii d. maailles doubles, au marc de Paris ; et ne pourront faire que la xe partie de maailles, c'est-à-dire ix c l. de deniers et c l. de maailles doubles ; et ainsi vauldront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre à petiz tourn[oiz] et à maailles tourn[oises], iii s. iiii d. mains la livre que petit tourn[oiz], c'est-à-dire que les xiiii d. de la monnoie dessus dicte ne vauldront que xii petiz tournoiz.* » La pièce dont le dessin accompagne l'ordonnance n'a pas encore été retrouvée en nature ; Philippe le Long n'y prend plus, comme sur ses *deniers tournois*, le titre de fils de roi de France. Les légendes sont + PhILIPPVS COMES — + PICTAVIERSIS.

A l'avènement de Philippe le Long au trône de France, le Poitou fut définitivement réuni aux domaines de la couronne.

§ XXXVII. — *Seigneurie de Mauléon.*

Le 27 mai 1215, Jean sans Terre, roi d'Angleterre, informa les sénéchaux de Poitou, d'Angoumois et de Gascogne, qu'il avait accordé à Savary, seigneur de Mauléon, que sa monnaie aurait cours dans ces trois provinces « tant que ce serait son bon plaisir », pourvu toutefois que cette monnaie valût en poids et en loi la monnaie poitevine. Le 31 août de la même année, il confirma le droit monétaire de Savary et le lui reconnut à perpétuité à lui et à ses hoirs.

Digitized by Google

Les monnaies connues de Savary, monnaies qui furent, paraît-il, frappées à Niort, sont de deux types différents. Les premiers *deniers* et *oboles* reproduisent les coins de Melle ; ils portent METALO en deux lignes et, au revers, SAVARICVS autour de la croix. A cette émission en succéda une autre pour le type de laquelle Savary cesse d'avoir recours aux monnaies poitevines. Nous y trouvons, en effet, un grand ∞ couché et le mot MALLEONIS en légende circulaire.

En 1224, le sire de Mauléon prit part à la croisade contre les Albigeois et se fit confirmer, par le pape Honorius III, ses droits monétaires[1]. Après la mort de Savary, ses domaines passèrent à sa fille unique, qui avait épousé Gui I, vicomte de Thouars. Depuis 1738, Mauléon porte le nom de Châtillon-sur-Sèvre.

§ XXXVIII. — *Vicomté de Thouars.*

Le 18 décembre 1226, Henri III, roi d'Angleterre, concéda à Hugues I, vicomte de Thouars, le droit de battre monnaie avec libre circulation de ses espèces dans le Poitou : « *Concessimus etiam eidem et heredibus suis praefatis quod habeat et fieri faciat monetam suam apud Thoars, aequalem monetae Pictaviae, et quod aequaliter currat in Pictavia cum nostra* [2] ».

Les monnaies de Thouars ne sont pas encore déterminées. Peut-être portent-elles simplement le type immobilisé de Melle ? Suivant une observation très judicieuse de M. A. de Barthélemy, les privilèges monétaires des vicomtes de Thouars durent finir forcément en 1243, lorsqu'Alphonse de France fut seul maître du Poitou.

§ XXXIX. — *Comtés d'Angoulême et de la Marche.*

Les premières monnaies féodales d'Angoulême sont, sous le rapport du type, des immobilisations des coins que le roi Eudes avait employés à Limoges ; sous le rapport de la légende, elles présentent le nom de Louis, immobilisé, suivant Fillon, depuis Louis IV d'Outremer. Ce prince laissa de profonds souvenirs dans toute l'Aquitaine, dont les seigneurs s'étaient rendus à Laon, pour lui rendre hommage, alors qu'il était détrôné.

1. Poey d'Avant et les auteurs qui l'ont suivi attribuent à cette époque un denier de Léon (Espagne), dont la légende locale est mal lue.

2. Rymer, t. I, p. 294.

Digitized by Google

Le monnayage d'Angoulême anonyme et immobilisé, aux légendes + LODOICVS — + EGOLISSIME, (fig. 778) dura aussi longtemps que la première dynastie comtale, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XIIe siècle.

Le comte Vulgrin III mourut en 1181, ne laissant qu'une fille, Mathilde, à qui ses oncles Guillaume et Aimar arrachèrent successivement la plus grande partie de son héritage paternel. Mathilde élevait aussi des prétentions sur le comté de la Marche, dont Hugues IX, seigneur de Lusignan, s'était emparé. Le différend se termina par un mariage entre Hugues et Mathilde. La réunion des comtés d'Angoulême et de la Marche, ainsi commencée, fut achevée en 1220 par le mariage de Hugues X de Lusignan, fils de Hugues IX, avec Isabelle, fille et héritière d'Aimar d'Angoulême.

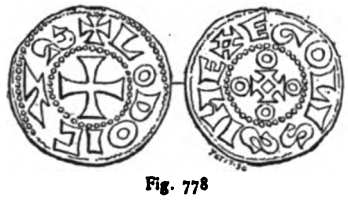

Fig. 778

C'est, suivant toute apparence, à la suite de son mariage avec Mathilde, et comme héritier des comtes d'Angoulême, que Hugues IX de Lusignan exerça le droit monétaire dans son comté de la Marche. Et en fait, les premières monnaies émises dans ce comté sont une reproduction presque complète des anciens coins angoumoisins; les légendes immobilisées + LODOICVS — EGOLISSIME sont conservées, mais le type, au lieu d'être formé de quatre annelets disposés autour d'une croisette, présente autour de cette croisette trois annelets et un croissant (fig. 779). Les recherches de M. de Cessac[1] ont précisé cette attribution d'une manière certaine ; le monnayage de Hugues IX est cité pour la première fois en 1208.

Le passage suivant de la chronique de Saint Martial de Limoges, par Bernard Itier, nous apprend qu'en 1211 Hugues IX modifia sa monnaie : *Anno gracie M° CC° XI°... comes Hugo de Marchia novam monetam instituit apud Belac faciendam marques.* Cette nouvelle monnaie, dont la création est également attestée par des auteurs plus récents, et dont l'atelier de fabrication fut placé à Bellac, porta + VGO COMES — + MARCHIE. Le type est une légère transformation du précédent: la croisette centrale est accostée de deux annelets et de deux croissants.

Il est très difficile d'établir, avec quelque certitude, le classement des monnaies émises par les successeurs de Hugues IX, presque tous ho-

1. Cf. *Un trésor de monnaies des comtes de la Marche et leur atelier monétaire de Bellac,* dans les *Mélanges de numism.*, t. III, 1882, p. 361. — *Un denier inédit de Hugues XI de Lusignan, comte de la Marche,* dans la *Revue numism.*, 1883, p. 186. — *Chronologie des comtes de la Marche au point de vue du classement de leurs monn.*, dans le même recueil, 1886, p. 61.

Digitized by Google

monymes. L'examen patient des trouvailles réserve sans doute aux numismates de l'avenir la clef de ce problème, car les tentatives faites jusqu'à présent sont très conjecturales. Voici, telle que l'a fixée M. de Cessac, la chronologie des successeurs de Hugues IX ; nous reviendrons ensuite à leurs monnaies :

* Hugues X ; Marche, 1219 ; Angoulême, 1220 — 1249.
* Hugues XI le Brun ; Angoulême, 1246 ; Marche, 1249 — 1250.
* Hugues XII, 1250 — 1270.
* Hugues XIII, 1270 — 1302.
* Gui, 1302 — 1308.
Yolande de Lusignan, usufruitière des comtés de la Marche et d'Angoulême, 1308 — 1314.
Réunion des comtés à la couronne.

On possède un curieux document relatif au règne de Hugues X : le 18 décembre 1226, Henri III roi d'Angleterre ordonna que la monnaie de la Marche serait reçue en Poitou sur le pied de sa propre monnaie poitevine. M. de Cessac range à Hugues X les *deniers* et les *oboles* portant

Fig. 779

Fig. 780

dans le champ les lettres **CHE**, dernière syllabe du mot **MARCHE** (fig. 780). Ces pièces portent au revers soit **LODOICVS ENGOL**, souvenir de l'ancienne légende angoumoisine immobilisée, soit **DNS LEZINIACI**, *seigneur de Lusignan*.

Au mois de mars 1243, Hugues X et Isabelle, sa femme, partagèrent leurs états entre leurs enfants. Ils attribuèrent à Hugues XI, leur fils aîné, les comtés de la Marche et d'Angoulême « *et monetas utriusque comitatus* ». Hugues XI obtint Angoulême en 1246, après la mort de sa mère. Son monnayage dut être fort restreint, car il partit pour la croisade l'année de la mort de son père, et le suivit en 1250 au tombeau. M. de Cessac ne lui accorde qu'un seul *denier*.

Hugues XII prit sur ses monnaies le surnom de *le Brun*, qui avait déjà dans le langage familier de l'époque désigné ses prédécesseurs homonymes. Les deniers d'**HVGVO BRVNNI** rentrent dans la même donnée artistique que les pièces de Hugues XI : l'avers porte trois annelets ou trois croisettes rangées entre deux croissants, etc. (fig. 781 à 783). Sur quelques deniers frappés à Angoulême le type se compose des lettres **SIS**

Digitized by Google

terminant le titre de C ENGOLIMEN qui entoure le champ. Hugues XII modifia plusieurs fois le pied de ses monnaies, et l'altération de titre qu'il leur fit subir finit par lui attirer, le 9 février 1265, un arrêt du parlement : « *quod comes Engolismensis mutaverat pluries monetam suam et eam fecerat deteriorem in pondere et lege.....* »

Hugues XIII était mineur lorsque son père mourut, en 1270. Les comtés de la Marche et d'Angoulême furent administrés, pendant sa minorité, par sa mère Jeanne de Fougères, qui plaça sur les *deniers* frappés au nom de son fils, HVGVO BRVNNI, une sorte de fougère à trois feuilles, accostée de deux croisettes, représentant les armes de la maison dont elle était issue.

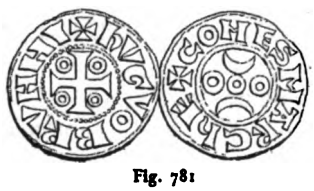

Fig. 781

Fig. 782

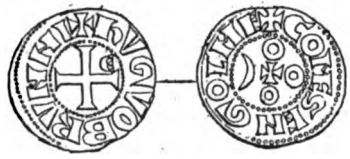

Fig. 783

A la majorité de Hugues XIII, le champ des pièces prend les burelles des Lusignan (fig. 784), puis enfin l'écu burelé. Ce comte altéra également ses monnaies, notamment en 1280 et en 1282. Il est possible qu'à ces altérations corresponde une modification du type.

L'attribution des monnaies de Gui (1302-1308) ne présente aucune difficulté. Toutes portent son nom et ses titres, G DO DE LEZIИIACO COMES MARCbIE. La plupart de ses pièces, *deniers* et *oboles*, ont à

Fig. 784

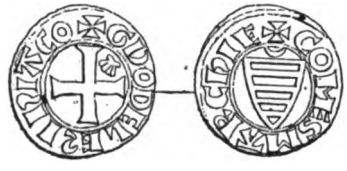

Fig. 785

l'avers l'écu burelé de Lusignan (fig. 785), mais à cette émission, continuation de celle de Hugues XIII, en succède une autre pour laquelle Gui reprend un dispositif antérieur à l'adoption des types héraldiques : la lettre N accostée de deux croisettes, d'une étoile et d'un croissant.

A la mort de Gui, le roi Philippe le Bel réunit les comtés de La Marche et d'Angoulême aux domaines de la couronne. L'usufruit fut toutefois laissé à Yolande de Lusignan, mais cette comtesse n'eut certainement pas le droit de battre monnaie. En 1315, Louis le Hutin donna le comté de la Marche en apanage à son frère Charles. Celui-ci se hâta de rouvrir l'atelier seigneurial, établi vraisemblablement à Charroux.

Digitized by Google

L'ordonnance du 28 novembre 1315, qui régla le monnayage des barons, constate en ces termes les droits monétaires du comte : « *Item, la monnoie au conte de la Marche ; les deniers doivent estre à iij d. vj grainz de loy, argent le Roy, et de xx s. d. pois, au marc de Paris ; et les maailles de la dicte monnoie doivent estre à ij d. xvj grains de loy, argent le Roy, et de xvij s. ij d. de maaille de double de pois, au marc de Paris ; et ne pourront faire que la xe partie des maailles, c'est-à-dire ixe l[ivres] de deniers et c l[ivres] de maailles doubles ; et ainsi vaul-dront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre à petiz tourn[oiz] et à ob[oles] tournoises, v s. moins la livre, c'est assavoir que les xv deniers ne vaudront que xij petiz tourn[oiz]* ».

L'ordonnance attribue à Charles de France deux types monétaires différents, dont l'un serait, suivant M. Blancard, le *denier*, l'autre *l'obole*. Le premier type est une réédition de l'écu de Lusignan que nous avons trouvé sur certaines monnaies de Gui. Les légendes seules sont modifiées ; elles deviennent + K·FIL' REG·FRACIE — + COMES MARCIE. Le second type reproduit un coin de Hugues XII : trois croisettes rangées en fasce et accompagnées de deux croissants. Sur cette pièce, qui, pas plus que la précédente, n'a été retrouvée en nature, Charles s'intitule simplement comte de la Marche, sans se faire honneur de sa filiation royale. Les monnaies aujourd'hui connues de Charles de France portent les trois types suivants : 1° trois croisettes rangées en pal, au-dessus un lis, au-dessous un lis couché ; 2° châtel tournois, sans fronton, portant au centre un grand lis ; 3° châtel tournois dont le fronton est surmonté d'un petit écu au lis. Les deux premiers coins ont comme légendes KAROLVS ou KROLVS COMES — MONETA MARCHE ; le dernier reproduit l'initiale du comte suivie de sa filiation et de son titre. Il est probable que les émissions au type tournois furent l'objet d'une intervention prohibitive du roi. Nous savons en effet qu'en 1320, Charles de France fut ajourné au parlement de Paris par un mandement dans lequel le roi, son frère, disait : « *Nous avons entendu de vous que les monnoies de vostre terre et de vos contiés vous avez maintenues et fait faire en autre manière que vous ne povez ne devez..... Et pour ce.... Nous vous adjournons aus octaves de ceste prochaine Chandeleur à Paris par devant Nous ou noz gens à ce dont Nous voudrons approchier, soit seur forfaiture de monnoie, ou autre chose..... Donné à Paris le xxxe jour de décembre, l'an de grâce mil CCC et vint* ». D'après Duchêne, les procureurs du comte se soumirent à toute la volonté du roi. En 1322, le comté de la Marche fut définitivement réuni à la couronne par l'avènement de Charles au trône de France.

Digitized by Google

§ XL. — *Comté de Périgord*[1].

Les monnaies des comtes de Périgord antérieurs à Hélie VI (1245-1261) sont anonymes; elles reproduisent le type et les légendes des deniers d'Angoulême, à cette différence près que la croisette centrale de la dégénérescence odonique est remplacée par un cinquième annelet. L'emploi des coins angoumoisins à Périgueux paraissait, avec raison, très naturel à Poey d'Avant : « Antérieurement à 962, Angoulême et Périgueux ayant été réunis dans la même main, le monnayage dut être le même pour les deux villes. Lorsque vint la séparation, les seigneurs de Périgueux continuèrent un type auquel les populations étaient habituées. »

Malgré la présence du nom d'Angoulême sur les deniers aux cinq annelets ou « aux cinq œils », leur attribution à Périgueux est indubitable. Elle nous est affirmée, en effet, par deux textes du XIIIe siècle. L'un, de 1266, porte : « *et quod sint denarii petrag. cum quinque oculis ex utraque parte denarii et forma et litteris consimiles* ». L'autre est un compromis en patois, de 1276, contenant cette mention : « *Et li peregozi deven esser fachs blancs ab v ols* ». Les deux textes que nous venons de citer apprennent en outre qu'à Périgueux la monnaie était commune entre le comte et la cité, et que le souverain ne pouvait battre ses espèces que sous le contrôle des consuls.

Hélie VI (1245-1261) essaya toutefois de se soustraire à l'intervention des magistrats municipaux. On possède un *denier* à son nom, + ELIAS COMES, portant à l'avers deux S et deux croisettes disposés en croix, avec + PETRACORIS en légende. Cette émission souleva de vives réclamations de la part des consuls.

Ces démêlés se renouvelèrent sous Archambaud III (1261-1295), parce qu'il voulait frapper monnaie, ainsi que son père l'avait fait, d'après de nouveaux règlements, dans la ville de Puy-Saint-Front; il y eut un accord à la suite duquel il fut décidé que le comte ferait ouvrer suivant des règles invariables. Les monnaies d'Archambaud III n'ont pas été retrouvées, pas plus que celles d'Hélie VII (1295-1311), dont l'existence est certaine. On sait que ce comte bailla sa monnaie à deux florentins, Banquolo Hugolin et Lopez Amiguo, qui s'engagèrent à fournir 20,000 marcs de monnaie blanche de *pierregordins*, du 20 mai au 25 juillet 1305. Peut-être ces pièces sont-elles à l'ancien type des « cinq œils » ?

1. Vte de Gourgues. *Essai sur les monn. frappées en Périgord*, dans la *Revue numism.*, 1841, p. 181 et suiv.

Digitized by Google

Le monnayage comtal, affranchi depuis les dernières années du XIIIe siècle de toute ingérence municipale, continua très tard. En 1312 la Chambre des comptes de Paris adressait à Archambaud IV (1311-1336) une lettre au sujet du cours de ses espèces. En 1322, l'atelier était au château de Sale-au-Comte. Le comté de Périgord fut confisqué en 1339 sur Archambaud VI et réuni à la couronne.

§ XLI. — *Comté de Saintonge.*

La Saintonge, qui forma à l'origine un comté particulier, passa ensuite aux comtes d'Angoulême, aux ducs d'Aquitaine, aux comtes d'Anjou, et pour la seconde fois aux ducs d'Aquitaine.

Nous avons signalé, t. I, p. 256, un *denier* que Gariel attribue au roi Louis V (986-987), mais qui fut probablement frappé par les comtes d'Angoulême. Son type et ses légendes, trois croisettes, et **LODOICVS — STCNAS** ou **STCINAS**, sont une dégénérescence de l'empreinte d'Eudes et une immobilisation du nom de Louis IV d'Outremer ; ces coins restèrent en usage à Saintes jusqu'au milieu du XIIe siècle.

Cent ans plus tôt, alors que la Saintonge se trouvait entre les mains des comtes d'Anjou, Geoffroi-Martel donna à l'abbaye de Sainte-Marie, fondée par lui à Saintes, la monnaie de cette ville ou plutôt les bénéfices résultant de la fabrication.

§ XLII. — *Duchés de Gascogne et d'Aquitaine.*

Les ducs de Gascogne devinrent héréditaires en 872, mais leur autonomie monétaire est postérieure à la seconde moitié du Xe siècle, puisqu'on possède des deniers frappés à Bordeaux au nom du roi Lothaire.

Les premières pièces sur lesquelles nous trouvions une signature ducale appartiennent à Sanche Guillaume, qui mourut en 984. Ces pièces portent une dégénérescence du monogramme carolingien avec le nom de l'atelier **BVDEGAL** et, autour de la croix, **+ SANCHIVS** [1].

Sous Bernard Guillaume (984-1010) les *deniers* et les *oboles* portent une main ouverte, peut-être un gant, symbole d'investiture, comme le suppose M. Caron. C'est sous le même règne que l'atelier bordelais

1. Le *denier* avec s au milieu du champ, publié par Poey d'Avant, pl. 58, fig. 21, appartient non à l'Aquitaine, mais à un atelier indéterminé de la Bourgogne transjurane. — Cf. A. Morel Fatio, dans les *Mém. et doc. de la Soc. d'histoire de la Suisse romande*, 1887.

Digitized by Google

aurait adopté le dispositif odonique des trois croisettes autour d'un annelet, et aurait émis des *deniers* au nom de LODOICVS, c'est-à-dire, suivant Gariel, du roi Louis V le Fainéant.

Sanche-Guillaume (1010-1032) transforma légèrement le type précédent : les trois croisettes et l'annelet sont rangés en croix. Les légendes sont GILELMVS-BVRDEGAL. A la mort de Sanche-Guillaume, son fils Bérenger lui succéda, mais il mourut sans enfants, vers 1036, laissant, à défaut d'hoirs directs, ses états à Eudes, comte de Poitiers et duc de Guyenne (1036-1040). On n'a pas retrouvé de monnaies de Bérenger, mais il existe des *deniers* d'Eudes, + ODO-COMES. Leur type, dérivé de celui de Sanche-Guillaume, se compose de deux croisettes et de deux annelets, posés en croix (fig. 786).

Fig. 786

Après la mort d'Eudes, Bernard II, comte d'Armagnac, issu en ligne masculine de la race des ducs de Gascogne, se rendit maître du pays ; il s'y maintint jusqu'en 1052 ; à cette époque il fut contraint de le rendre à Gui-Geoffroi, fils de Guillaume V, comte de Poitiers. La Gascogne fut ainsi définitivement réunie à la Guyenne et se fondit dans le duché d'Aquitaine.

Les *deniers* de Gui-Geoffroy (1052-1086) reproduisent d'abord les coins d'Eudes avec le changement de légende nécessité par le changement de règne : GODERIDVS COMES et + BVRDECAIE. Plus tard le champ est occupé par le mot REX placé en triangle à l'imitation d'un coin de Toulouse, et le nom de l'atelier est remplacé par celui du pays : AQVITANIE. Gui-Geoffroi assista en 1059, en qualité de duc d'Aquitaine, au sacre du roi Philippe I ; il eut dans cette cérémonie le premier rang après le clergé. Faut-il attribuer à ces circonstances la présence du mot REX sur ses deniers ?

Guillaume IX (1087-1127) remplaça le mot REX par DVX ; les légendes devinrent + GVILELMVS-AQVITANIE. Sur d'autres *deniers* et *oboles* le champ est occupé par trois croisettes et les légendes sont + GVILELMO — + VICTORIA (fig. 787). On a beaucoup disserté sur le sens de *Victoria*. M. de la Fontenelle, qui attribuait la pièce à Guillaume VII, croyait que ce mot s'appliquait à la victoire de Barbastro remportée par ce prince. MM. de Gourgues et Poey d'Avant font de *Victoria* un nom de lieu. Nous ne pouvons admettre cette dernière hypothèse ; pour nous ces *deniers* sont bien de véritables pièces commémoratives d'une victoire, mais comme

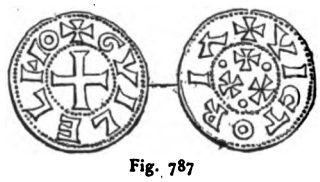

Fig. 787

Digitized by Google

leur émission semble remonter sans conteste au règne de Guillaume XI, nous rappellerons la part que le duc d'Aquitaine eut dans le désastre infligé, en 1119, aux infidèles de Cordoue.

Guillaume X (1127-1137) peut revendiquer, selon nous, les *deniers* si communs aux quatre croisettes et aux légendes + GVILELMO — + BVRDEGALA. L'année même de sa mort, sa fille et unique héritière Éléonore épousa le 22 juillet, à Bordeaux, Louis le Jeune, qui succéda quelques mois après à son père Louis VI sous le nom de Louis VII.

On possède des monnaies anonymes que l'on est généralement d'accord pour classer à Éléonore, et qui furent frappées, sans doute, entre la mort de Guillaume X (9 avril 1137) et le couronnement de Louis le Jeune comme duc d'Aquitaine (8 août 1137). Le type de ces pièces se compose de deux croisettes et des lettres symboliques alpha et oméga, rangées en croix. Les légendes sont + DVCISIT — + AQVITANIE.

Nous avons déjà parlé, p. 366, des monnaies qui appartiennent au roi Louis VII comme duc d'Aquitaine. Suivant un certain nombre d'auteurs, les monnayeurs bordelais en seraient revenus d'abord à l'ancien type de Louis V, les trois croisettes avec LODOICVS, qui s'était immobilisé à Saintes et était resté très populaire dans toute la région du Sud-Ouest[1]. A ce type aurait succédé celui qui porte LODOICVS en légende, REX en triangle, et au revers, + ET + DVX autour de la croix.

Une dernière modification fut l'introduction en Aquitaine du dispositif poitevin des inscriptions en plein champ. Le nom du roi, + LODOICVS REX, figura désormais autour de la croix, tandis que sur l'autre face des pièces la légende DVX AQVITANIE fut tracée en quatre lignes.

En 1152 Louis VII, mécontent de la conduite licencieuse d'Éléonore, fit prononcer, le 18 mars, la nullité de son mariage, sous prétexte de parenté. La duchesse d'Aquitaine, en se séparant de son époux, reprit naturellement les terres qu'elle lui avait apportées et, le 18 mai, elle épousa à Poitiers Henri Plantagenet, qui en 1154 devint roi d'Angleterre sous le nom d'Henri II.

On ne possède pas de monnaies aquitaines rappelant ni les dissenti-

1. La classification des *deniers* à ce type, dont Gariel attribue à Louis V les exemplaires du module le plus grand, et M. Hoffmann à Louis VII ceux du module le plus petit, est loin d'être certaine. Il y a là une étude à faire. « Nous sommes convaincu, dit M. Blanchet, que par l'étude comparée des monnaies de la Marche, d'Angoulême, de Saintes et de Bordeaux, on arriverait à des résultats importants ». Nous partageons absolument cet avis.

Digitized by Google

ments d'Éléonore et de Louis, ni les deux premières années du règne d'Henri (1152-1169). Toutes les pièces de ce prince portent son titre royal. Leur type est la continuation de la dernière empreinte de Louis.

Richard Cœur de Lion (1169-1199) conserva sur ses *deniers* et ses *oboles* un dispositif analogue, mais son nom est placé dans le champ, tandis que celui du duché, + AGVITANIE, entoure la croix. Richard ne prend sur ses pièces ni le titre de roi, ni celui de duc. En 1186, il donna à l'église de Saint-André de Bordeaux le tiers des émoluments de la monnaie de cette ville.

Après la mort de Richard, Éléonore d'Aquitaine se ressaisit du duché, et elle en conserva le gouvernement jusqu'à la fin de ses jours (31 mars 1204); on sait qu'elle confirma à Saint-André de Bordeaux le privilège dont il vient d'être question.

On ne possède aucune monnaie ni de Jean sans Terre (1204-1216), ni d'Henri III (1216-1272). Duby assure cependant qu'en 1228 ce prince ordonna à son sénéchal de Gascogne de frapper sa monnaie à Langon et à la Réole au même poids et à la même loi que la monnaie tournois. Le type de ses *deniers* serait un léopard. Du vivant d'Henri III, Édouard I obtint la souveraineté de l'Aquitaine. Ses *deniers* et ses *oboles* portent un léopard tourné à gauche (fig. 788), et leurs légendes indiquent la filiation du duc: + EDVVARD' FILI' — + h·REGIS ANGLIE.

Fig. 788

Il est impossible de distinguer les pièces frappées par Édouard I après son avènement au trône d'Angleterre (1272-1307), de celles que frappa Édouard II (1307-1327), et même des premières émissions d'Édouard III. Le type se compose toujours d'un léopard, soit isolé dans le champ, soit placé au-dessus de la légende AGL'E en deux lignes. Sur les pièces les plus récentes les ateliers, devenus de plus en plus nombreux, sont mentionnés d'une manière explicite, comme BVRD, Bordeaux, ou par une simple initiale, G, L, comme Guiche[1] ou Lectoure.

§ XLIII. — *Évêché d'Agen.*

La monnaie des évêques d'Agen, dite *arnaldaise,* sans doute de l'évêque Arnaud de Boville (1040) qui la fit frapper le premier, est fréquemment mentionnée dans les chartes. On sait qu'un duc d'Aquitaine, probable-

1. H. Heulz, *Restitution à Guiche des monnaies attribuées à Guessin,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.* 1867, p. 296.

Digitized by Google

ment Guillaume VIII, confirma à l'évêque Simon II (1083-1101) le droit de battre monnaie, qui était déjà un don de son frère.

Jusqu'à ces dernières années, les monnaies épiscopales agenaises étaient restées introuvables, lorsque M. le Dr Gally découvrit à Périgueux une *obole* ou *pite* du XIIe siècle dont voici la description : + ◦A EPIS-COPVS. Quatre croisettes pattées posées en croix, alternant avec cinq étoiles à six rais. ℞ + ◦AGENENSIS. Croix pattée.

Il résulte de divers traités que les évêques d'Agen s'engagèrent à maintes reprises envers leurs sujets à ne modifier ni le titre, ni la taille, ni le type des pièces *arnaldaises*. Les coins d'Arnaud de Boville furent donc immobilisés; mais il reste à retrouver les émissions contemporaines de son épiscopat.

§ XLIV. *Comté de Fézenzac.*

Le comté de Fézenzac, dont la capitale était Auch, posséda sa monnaie particulière dès le milieu du XIe siècle. Il existe des *deniers* d'Astanove I (1032-1050) portant dans le champ l'alpha et l'oméga et ayant pour légende + ASTA NOVA — + AVSCIO CIV.

Fig. 789

Le successeur de ce comte, Aimeri II (1050-1097 ?) continua le monnayage et mit sur ses *deniers* un type que nous retrouverons à Toulouse, les lettres SOV disposées en triangle (fig. 789). Les pièces d'Aimeri portent comme celles d'Astanove l'indication de l'atelier d'Auch.

§ XLV. — *Vicomté de Lomagne.*

Les vicomtes de Lomagne ou de Lectoure s'éteignirent au XIIIe siècle en la personne de Philippe, fille unique d'Arnaud-Othon, qui épousa en 1280 Hélie Talleyrand VIII, comte de Périgord. Celui-ci céda en 1301 la vicomté de Lomagne à Philippe le Bel, qui à son tour la donna en 1305 à Arnaud Garcie de Goth, frère du pape Clément V. Régine de Goth, nièce de ce pontife, ayant épousé en 1311 Jean I, comte d'Armagnac, lui légua le Lomagne, qu'il transmit à ses descendants.

Duby a publié des *deniers* d'Hélie Talleyrand (1280-1301) et de Jean d'Armagnac (1319-1373), qui ne sont pas connus en nature

Digitized by Google

aujourd'hui. Il est difficile de dire si les dessins de cet auteur sont exacts; dans tous les cas, nous ne pouvons noter les monnaies de la vicomté de Lomagne qu'à titre de rappel.

§ XLVI. — *Évêché de Lectoure.*

La ville de Lectoure était divisée au moyen âge entre trois pouvoirs, les évêques, les rois et les vicomtes de Lomagne. Nous venons de dire ce que l'on sait des monnaies de ces derniers. M. Caron a publié le premier les espèces battues par les évêques.

Ces monnaies sont anonymes. Le *denier* le plus ancien semble appartenir au XIe siècle. Son type se compose d'un Λ, d'un annelet et d'une croisette, rangés en triangle dans le champ. Les légendes sont + SANCTI GINo et IIIOTIELITOR. Saint Genie était à Lectoure l'objet d'une vénération particulière.

Les *deniers* et les *oboles* d'émission plus récente portent, + LECTORAM — CIVITAS EPI, et quatre croisettes dans le champ du droit. C'est une dégénérescence d'un type d'Eudes.

§ XLVII. — *Vicomté de Béarn.*

La vicomté de Béarn, qui faisait primitivement partie du duché de Gascogne, appartint depuis le IXe siècle jusqu'à la fin du XIIIe à une même maison souveraine, dont presque tous les membres portent le nom de Centulle ou de Gaston.

Le monnayage paraît avoir commencé au temps de Centulle IV (1058-1088) par l'émission de *deniers* et d'*oboles* portant à l'avers le mot PAX disposé dans le champ. Les légendes sont CENTVLLO COMES et ONOR FORCAS. Cette dernière inscription a exercé la sagacité des numismates; *onor* signifierait *droit honorifique,* ou *domaine,* et *forcas* ou *forquia* serait, suivant M. de Barthélemy, un synonyme de *palatium* ou de *castellum.* L'historien du Béarn, M. Bascle de Lagrèze, auquel on doit une monographie numismatique de ce pays[1], a rappelé que le château de Morlaas où se trouvaient les ateliers de Centulle[2] portait le nom de la *bourquie.*

1. *Essai sur l'histoire monétaire du Béarn,* dans les *Mém. de l'Acad. des sciences de Toulouse,* 1855.

2. En 1077, Centulle IV donna au prieur de Sainte-Foy de Morlaas la dîme de ses profits monétaires. Cette donation fut confirmée par Gaston V (1153-1170). Une

Digitized by Google

La monnaie morlane dut à la bonté de son titre d'être prise en faveur par le commerce du Midi. Les successeurs de Centulle IV conservèrent fidèlement ses coins jusqu'au milieu du XIIIe siècle, sans y apporter la moindre modification. Nous ne reproduirons donc pas la chronologie des vicomtes de Béarn, qui ne présente aucun intérêt pour les numismates. Bornons-nous à rappeler qu'en 1290 la vicomté passa dans la maison de Foix par le mariage de Marguerite, fille de Gaston VII, avec Roger Bernard.

§ XLVIII. — *Comté de Barcelone*[1].

Le comté héréditaire de Barcelone fut constitué sous Charles le Chauve en faveur de Wifred I, en 864. Divers territoires, qui en furent successivement détachés pour passer à des branches cadettes de la maison comtale, formèrent les comtés d'Urgel, d'Ampurias, de Cerdagne, de Bésalu et de Roussillon. En 1131, Raymond Bérenger IV devint roi d'Aragon

Fig. 790

Fig. 791

par son mariage avec Pétronille, héritière de ce royaume. Le comté de Barcelone resta sous la suzeraineté de la France jusqu'au traité passé le 11 mai 1258 à Corbeil entre Jacques I roi d'Aragon et Louis IX.

La chronologie des comtes de Barcelone présente encore de nombreuses incertitudes; nous donnons ici le tableau généalogique de leur maison en nous aidant principalement des *Stammtafeln* de Grote, dont les dates ne concordent pas toujours avec celles adoptées par M. Heiss :

sentence contemporaine de ce même Gaston V nous apprend que le monnayeur Giraud, auquel appartenait le privilège héréditaire de fabriquer les coins béarnais, avait été inquiété par le vicomte ; Géraud gagna sa cause par le *jugement du fer* et obtint des lettres de confirmation en donnant cent sols et le dixième de ses émoluments à Sainte-Foy. — Cf. L. Cadier, *Cartulaire de Morlaas*, 1884, p. 35.

1. Voyez sur les monnaies des comtes de Barcelone et des autres fiefs situés en Catalogne : Heiss, *Descripcion general de las monedas hispano-cristianas*. Madrid, 1867, t. II.

Digitized by Google

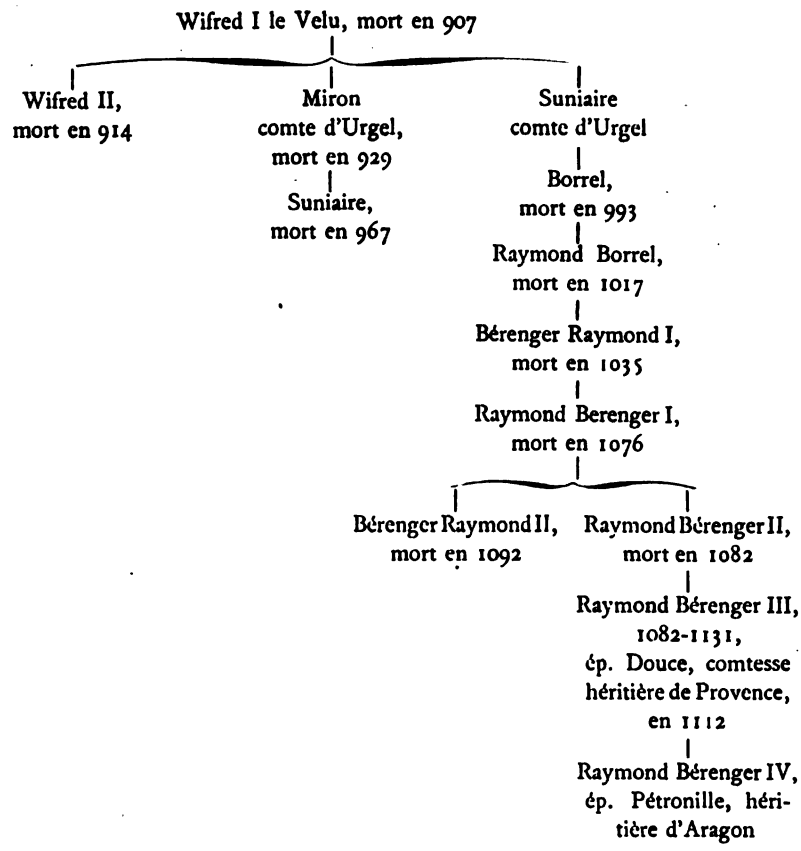

Les premières émissions monétaires des comtes de Barcelone sont des immobilisations carolingiennes. A l'avers des *deniers* et des *oboles* figure une sorte de temple à coupole avec le nom de lieu, + BARCINONA, souvent placé à rebours. Du côté de la croix, le nom royal, + CARLVS REX, sert de garantie à la bonne qualité des espèces.

Jusqu'à quelle époque ce type fut-il employé ? il est difficile de le dire, car la numismatique catalane a énormément à attendre des découvertes futures. On peut toutefois affirmer qu'il dura au moins jusqu'à la fin du xe siècle. Certains exemplaires sont d'une barbarie extrême et d'un métal très altéré (fig. 790).

Au xie siècle, Raymond Bérenger I réorganisa le monnayage. Ses *deniers* d'argent, tout languedociens d'allure, portent trois annelets dans le champ ; les légendes sont RAIMS, abréviation de *Raymundus,* et BARCAN, pour *Barcanona* (fig. 791). Pour les besoins des relations avec le monde arabe, Raymond Berenger I frappa de curieuses monnaies d'or qu'il signe en toutes lettres : RAIMVNDVS COMES. Les inscriptions

Digitized by Google

coufiques sont simulées et ne présentent aucun sens (fig. 792). Suivant une remarque sagace d'A. de Longpérier, ces pièces d'or sont copiées des *dinars* qu'Yahia, roi de Malaga, fabriquait en 1023 ou 1024. Le monnayage des pièces d'or ou *mancus* du comte Raymond Bérenger I est fréquemment mentionné dans des chartes contemporaines de son règne : « *Mancusos auri fini monete Barchinone* » [1].

Il est probable qu'après la mort de Raymond Bérenger I, le type de ses deniers s'immobilisa. C'est peut-être dans une interprétation fantaisiste des trois annelets, souvent déformés dans la frappe, qu'il faut chercher l'origine du type de la fleur (fig. 793) qui marque les *deniers* et les *oboles* de Barcelone au XIIe siècle. Ces pièces sont anonymes ; l'atelier BARCINO s'y trouve seul mentionné.

Fig. 792

Fig. 793

M. Heiss attribue à Alphonse I (1162-1196) des *deniers* et des *oboles* anonymes dont le type, une croix longue entre deux annelets, est la copie littérale de certaines pièces de Bertrand, comte de Toulouse (1105-1112). La légende est à l'avers BARQINO. Au revers, on trouve CI-VI-RE- :X: entre les bras d'une croix pattée. En 1180, Alphonse I fit frapper à Barcelone des *deniers* appelés *unetos* parce qu'ils ne contenaient qu'un douzième d'argent au marc.

Les monnaies d'argent signées ne font leur apparition que sous Pierre I (1196-1213). Les deniers et les oboles ont d'un côté une croix brève et pattée, avec BARQINONA au pourtour ; de l'autre, une croix longue, cantonnée de quatre annelets et coupant la légende : PE-TR-RE- :X:

Jacques I (1213-1276) fit usage de deux types différents. Les pièces les plus anciennes ont l'écu aux pals d'Aragon entouré de : BARQINO, et au revers ·IACOB' REX et une croix brève. Sur les émissions les plus récentes, postérieures sans doute au traité de Corbeil, le roi d'Aragon met son buste couronné de profil à gauche : c'est le commencement

1. Nous sommes parfaitement de l'avis de M. Heiss lorsque cet auteur déclare imaginaire la monnaie d'or de Raymond Bérenger IV publiée par Salat, t. I, p. 178, et reproduite d'après lui par Poey d'Avant, pl. 77, fig. 17. Salat n'avait du reste jamais vu cette pièce en nature.

Digitized by Google

d'une nouvelle période monétaire dont nous parlerons dans notre quatrième partie.

§ XLIX. — *Comté d'Ampurias.*

Le comté d'Ampurias était un des plus considérables de la Catalogne carolingienne. En 991, Gausbert, comte d'Ampurias et de Roussillon, partagea ses possessions entre ses deux fils; l'aîné, Hugues, eut Ampurias et le transmit à ses descendants :

Hugues I, 991-1044.
Pons I, 1044-1070.
Hugues II, 1070-1092.
* Hugues Pons I, 1092-1153.
* Hugues III, 1153-1173.
* Hugues IV, 1173-1188.
Hugues Pons II, 1188-1197...
Hugues V, ...-1230.
Hugues Pons III, 1230-1268.
Hugues VI, 1268-1277.
Hugues Pons IV ...1283...
Hugues VII, ...1286...
Hugues Pons V, ...-1314.
Malgaulin, 1314-1321.

En 1321, le comté d'Ampurias fut réuni à la couronne d'Aragon par défaut d'hoirs.

Les monnaies aujourd'hui connues du comté d'Ampurias ne sont pas

Fig. 794

Fig. 795

antérieures au XIe siècle. La pièce la plus ancienne est une obole anonyme portant un buste de profil et, au revers, IMPVRIAS, autour d'une croix pattée (fig. 794). Sous Hugues Pons I apparaissent les espèces signées; elles portent d'un côté une épée en pal, COMES EMPV, et de l'autre, une croix pattée cantonnée de VGO POCI',

Il est impossible de répartir avec certitude entre les différents princes du nom de Hugues les *deniers* et les *oboles* portant HVGO COMES — IMPVRIARVM. Leur type est toujours une épée en pal ou un bras tenant une épée (fig. 795). La série d'Ampurias a encore beaucoup à attendre des découvertes futures.

§ L. — *Comté de Bésalu.*

Le comté de Bésalu fut démembré en 928 de celui de Barcelone par

Digitized by Google

Miron, qui le donna à son fils Oliba. Voici la chronologie des possesseurs de cette terre au XIe siècle :

Bernard I, 988-1020.
Guillaume I, 1020-1052.
Guillaume II, ...-....
* Bernard II, frère du précédent, ...1074...
* Bernard III, ...-1111.

En 1111, Bésalu fut de nouveau réuni au comté de Barcelone; un document de 1118 qualifie Raymond Bérenger III de *comes barchinonensis et bisuldunensis.*

Une charte de Bernard II, datée de 1074, donne la dîme des monnaies d'or et d'argent frappées à Bésalu, à l'église de Sainte-Marie de cette ville. Nous reproduisons ici les parties essentielles de cette charte, qui explique le choix des types qui se rencontrent sur les monnaies de Bésalu : *Notum sit omnibus hominibus praesentibus et futuris quia ego Bernardus, gratia Dei comes, recognosco quoniam pater meus Villelmus comes bonae memoriae dedit domino Deo et Sancto ligno Crucis et Sanctae Mariae, cujus ecclesia est consecrata juxta murus Bisulduni, ipsa moneta de praescripto Bisulduno, et ego teneo eam per beneficium praedictae Sanctae Mariae. Et propter hoc in nomine Domini ego praedictus Bernardus, gratia Dei comes, donator [sum] Domino Deo, et Sancto ligno Crucis et Sanctae Mariae et Sancto Michaeli, et Sancto Genesio, et omnibus sanctis quorum reliquiae sunt in predicta ecclesia, propter eleemosynam et propter animam praedicti patris mei, et fratris mei Villelmi vel omnium parentorum meorum, seu propter remedium animae meae de omnibus peccatis meis, ipsam decimam de ipsa moneta quae fuerit facta in praedicto Bisulduno amodo et usque in sempiternum tam de auro quam de argento.....* Le comte de Bésalu termine son diplôme en appelant les châtiments célestes sur ceux qui troubleraient l'église de Sainte-Marie dans la possession de son droit, et le date ainsi : *Facta ista carta donationis V idus septembris, anno XV regni Philipi Regis.*

Les types monétaires de Bésalu font tous allusion aux reliques conservées dans l'église locale; ce sont la tête de la Vierge, l'image de

Fig. 796

Fig. 797

l'archange, une croix ou un reliquaire en forme de bras, qui prennent place à l'avers ou au revers des monnaies (fig. 796 et 797). Les légendes sont SANCTA MARIA, S·R *(sanctae reliquiae)*, SANCTA CRVX, le nom

Digitized by Google

de la ville, BISVLDVNO, ou celui du comte, BR-NR-DS-CO. Les monnaies de Bésalu étaient restées inconnues à Poey d'Avant et à M. Caron, son continuateur.

§ LI. — *Comté d'Urgel.*

Le comté d'Urgel fut détaché de celui de Barcelone par Wifred I en faveur de son fils Suniaire, en 884. Ses descendants le conservèrent jusqu'au XIIIe siècle; voici leur liste:

Suniaire, 884-950.
Borel, 950-993.
Ermengaud I, le Cordouan, 993-1010.
Ermengaud II, le Pèlerin, 1010-1040.
Ermengaud III, de Barbastro, 1040-1065.
Ermengaud IV, de Gerb, 1065-1092.
Ermengaud V, le Baléare, 1092-1102.
Ermengaud VI, le Castillan, 1102-1154.
Ermengaud VII, de Valence, 1154-1183.
Ermengaud VIII, 1183-1208.

A la mort d'Ermengaud VIII, sa fille et héritière Aurembiax lui succéda sous la tutelle de sa mère Elvire. Ses droits furent contestés par son cousin germain Gérard de Cabréra, mais Elvire confia la garde du comté à Pierre II, roi d'Aragon, jusqu'à la majorité d'Aurembiax qui épousa Pierre, infant de Portugal. En 1231 Pierre de Portugal, devenu veuf, donna le comté d'Urgel à Jacques I le Conquérant, roi d'Aragon, en échange des îles Baléares. Jacques I céda, peu de temps après, le comté à Pons de Cabréra, fils de Gérard. Voici quels furent ses successeurs:

Ermengaud IX, 1243.
Rodrigue Alvarez, 1243-1269.
Ermengaud X, 1269-1314.
Thérèse d'Entenza, 1314-1327.
Alphonse IV, roi d'Aragon, veuf de Thérèse, 1327-36.
Jacques, infant d'Aragon, 1336-1347.
Pierre d'Aragon, 1347-1408.
Jacques II, 1408-1412.

En 1412, le comté fut réuni définitivement au royaume d'Aragon.

La numismatique d'Urgel présente encore bien des lacunes. La première monnaie connue est un *denier* que M. Heiss attribue avec infiniment de vraisemblance à Pierre Ansurez (1102-....), tuteur d'Ermengaud VI et administrateur du comté pendant la minorité de ce seigneur. Le type de cette pièce est un T, peut-être l'initiale de *tutor,* accosté d'un alpha et d'un omega (fig. 798). En légendes circulaires, on lit, PETRVS COMES — VRGELLORVS.

Vient ensuite un *denier* qui appartient soit à Ermengaud VII (1154-1183), soit à Ermengaud VIII (1183-1208). Son type est un P posé dans un V, et les légendes sont, + ERMENGO COMES — VRGI AGRI-

Digitized by Google

MONT. En 1208, Ermengaud VIII donna au monastère de Poblet la dixième partie de la monnaie que les comtes d'Urgel frappaient à Agramont. C'est vraisemblablement dans cette ville qu'était placé le prin-

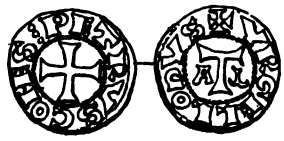

Fig. 798

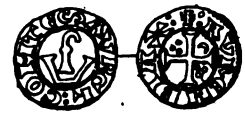

Fig. 799

cipal atelier du comté. En 1234, on trouve dans un traité de paix de Jacques le Conquérant la mention suivante : « *In Cathalonia vero, ubi currit moneta Acromontensis, vendatur frumentum et ordeum ad valorem...* »

Pour le règne d'Aurembiax, on connaît des *oboles* portant + AVREMBIAX — COMTESA VRGL. Leur type est une transformation légère de celui que nous venons de voir : une crosse sortant d'un V, en trapèze (fig. 799). Cette crosse est une constatation évidente des droits des

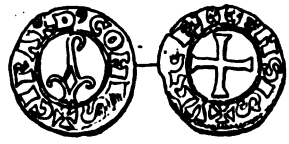

Fig. 800

Fig. 801

abbés de Poblet sur l'atelier d'Agramont. Nous la retrouvons sur un précieux *denier* de Gérard de Cabréra aux légendes : + GIRARD' COMES — + VRGELLENSIS, qui a échappé aux recherches de M. Heiss (fig. 800).

Sous Pons de Cabréra (1234-1243), le V se transforme en deux fleurons trifoliés, placés au pied de la crosse abbatiale. C'est le type que nous retrouvons sur les *deniers* et les *oboles* d'Ermengaud X (1267-1314), et même sur les premières émissions de Pierre d'Aragon (1347-1408). Nous reviendrons en détail dans notre quatrième partie sur le monnayage d'Urgel postérieur à 1258, année où le traité de Corbeil vint rompre les liens féodaux qui rattachaient Urgel à la France.

§ LII. — *Evêché de Vich.*

On ignore à quelle époque commença le monnayage épiscopal de Vich, *vicus Ausoniae*. Le plus ancien document qui en fasse mention est une donation de 912, par laquelle Wifred II, comte de Barcelone,

Digitized by Google

concède à l'église Saint-Pierre de Vich la troisième partie du bénéfice de l'atelier monétaire local. Au XIe siècle, un très grand nombre de stipulations en monnaie de Vich apparaissent dans les chartes. En 1258, nous trouvons une convention entre Bernard, évêque de Vich, d'une part, et Garsende comtesse de Béarn et son fils Gaston, d'autre part,

Fig. 802

Fig. 803

relative à la restauration de la monnaie de Saint-Pierre de Vich, et à la portion de bénéfice à percevoir sur les espèces frappées, à laquelle les comtes de Béarn avaient droit[1]. Le 22 septembre 1315, l'évêque Bérenger Casaguardia céda au roi Jacques II d'Aragon sa juridiction sur la cité de Vich, ainsi que le droit de battre monnaie. En 1364, Vich fut réuni définitivement à la couronne d'Aragon.

Les deniers de Vich connus aujourd'hui forment, au point de vue du type, cinq groupes :

1° Sans légende. Tête de saint Pierre à gauche, accostée des initiales S-P. Au revers, + AVSONA, autour d'une croix brève et pattée, ou AV-SO-NA, et une étoile dans les bras d'une croix longue et pattée coupant tout le champ (fig. 802 et 803).

2° S·PETRVS· S·PAVLVS. Bustes des deux saints affrontés, séparés par une croix. ℞. Personnage debout conduisant deux bœufs ; dans le champ, AVSO-NA.

3° Sans légende. Type analogue au précédent. Bustes des saints Pierre et Paul, affrontés et séparés par une croix longue. Au revers, un évêque crossé et bénissant, à mi-corps ; à gauche de la tête un B, peut-être l'initiale d'un évêque.

4° S. P·AVS *(S. Paulus. Ausona)*. Buste du saint nimbé, à gauche.

1. Voici un extrait de ce document : « ... *Laudamus, etiam et approbamus restaurationem monetae San. Petri Ausonensis sedis, quam fecistis vos domine Bernarde Vicensis episcope, assensu et voluntate capituli vestri, et consilio Bernardi de Seintillis tenentis locum nostrum, et Gastonis filii nostri. Quam monetam promittimus tenere et observare, prout in forma instrumenti confecti per vos super dicta moneta plenius continetur..... Laudamus etiam, et approbamus compositionem quam cum dicto Bernardo de Seintillis fecistis super parte quam nos et dictus Gasto, filius noster, debemus recipere in dicta moneta...* » — Heiss, t. II, p. 459.

Digitized by Google

℟. Fleuron surmonté de RMN-BRG, nom de Raymond Bérenger III (1082-1131), comte de Barcelone (fig. 804).

5° + EPISCOPI VICI. Tête mitrée de profil à gauche ; devant, une crosse. ℟. SANCTI·PETRI. Deux clefs adossées et séparées par

Fig. 804

Fig. 805

une croix longue (fig. 805). Il existe de ce type des *deniers* et des *oboles*. Ces pièces nous paraissent contemporaines du rétablissement de la monnaie épiscopale, qui eut lieu en 1258, à la suite de la convention entre l'évêque et la comtesse de Béarn.

§ LIII. — *Évêché de Gérone.*

Le monnayage des évêques de Gérone a dû commencer de la même manière que celui des évêques de Vich. On possède un acte de 934 par lequel Suniaire, comte de Barcelone, accorde à l'église de Sainte-Marie de Gérone le tiers des bénéfices de la monnaie du comté de Gérone [1].

Les plus anciennes monnaies féodales de Gérone connues jusqu'à ce jour sont frappées au nom du comte de Barcelone RAMVN, probablement Raymond Bérenger II (1076-82); leur type est la reproduction

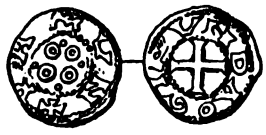

Fig. 806

Fig. 807

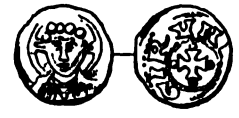

Fig. 808

de celui de Narbonne aux quatre annelets (fig. 806). Rien sur ces pièces ne trahit une intervention épiscopale.

1. Voici un extrait de ce document : « *In nomine Dei : Suniarius gratia Dei comes et marchio donator sum ad domum Sanctae Mariae Virginis, quae est sita in Gerunda civitate, sedes de ipsa moneta; dono ibidem tertiam partem de quacumque moneta ibidem expresserint.....* » — Cf. Heiss, t. II, p. 452.

Digitized by Google

Au XIIe siècle, les *deniers* et les *oboles* de Gérone portent des types religieux ou des ornements de fantaisie très variés, le buste de la Vierge,

Fig. 809

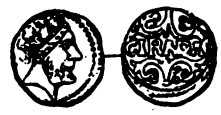

Fig. 810

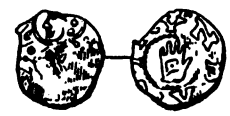

Fig. 811

SANCTA MARIA, celui du Christ ou d'un autre personnage, une main étendue, des fleurons, ou enfin une balance accompagnée du mot IVSTVM[1] (fig. 807 à 814).

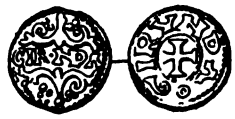

Fig. 812

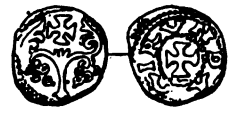

Fig. 813

Fig. 814

En 966, il est question de deniers de Vich, Barcelone et Gérone, dans un acte de Sunifred, comte de Barcelone.

§ LIV. — *Comté de Roussillon.*

Le comté de Roussillon, d'abord uni à celui d'Ampurias, eut des comtes héréditaires depuis le commencement du Xe siècle. Sa capitale était Perpignan. Voici la liste de ses souverains à partir de l'époque où leur monnayage a pu commencer :

Gausfred I, 935-991.
Guilabert, 991-1008.
Gausfred II, 1008-1030.
* Gausfred III, 1030-1075.
Guilabert II, 1075-1102.
Gérard I, 1102-1115.
Gausfred IV, 1115-1163, d'abord sous la tutelle d'Arnaud Gausfred, qui prit le titre de comte de Roussillon.
* Gérard II, 1163-1172.

Ce comte étant mort sans enfants, le Roussillon passa à Alphonse II, roi d'Aragon.

On connaît les monnaies de trois comtes de Roussillon. Les *deniers* de Gausfred III (1030-1075) portent à l'avers une croix à long pied accompagnée dans le champ des lettres COMT. Les légendes sont + GAV-

1. Les *deniers* représentés sous nos fig. 810 et 815, ont été publiés par M. A. Pedrals, *Monedas acuñadas en Gerona en los siglos X y XI* dans le *Memorial numismático español*, t. II, 1868, p. 264, pl. VII ; l'auteur n'a pas su lire la légende IVSTVM qui accompagne la représentation de la balance sur le *denier* de la fig. 815.

Digitized by Google

FREDVS — + ROSILONVS. Les pièces de Gérard I (1102-1115) ont dans le champ de l'avers PTA, mot inexpliqué, entre deux croisettes, et, comme légendes: + GVIRARDVS — + ROSCILIONIS (fig. 815). Enfin les monnaies de Gérard II (1163-1172) portent les lettres P A S et une croisette rangés en croix. Les inscriptions du pourtour donnent, comme sur les deniers de ses prédécesseurs, le nom du comté et celui du prince, GIRARDVS COME.

M. A. Colson, l'auteur d'un livre estimé sur la numismatique roussillonnaise [1], a relevé dans les chartes de nombreuses mentions qui permettent d'espérer la découverte d'autres monnaies. Nous rappellerons notamment un document de 1112 dans lequel on lit: « *Et isti denariis* (sic) *sunt rosellos* (sic) *et valent LX solidi de isti denariis prescripti, unam libram de plata fina.* »

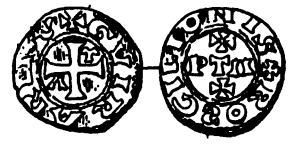

Fig. 815

§ LV. — *Comté et évêché de Toulouse.*

L'histoire monétaire de Toulouse n'est pas encore définitivement reconstituée. De sérieuses tentatives ont été faites à cet égard par des savants distingués, mais bien des points restent à éclaircir [2].

Une des particularités les plus remarquables de la numismatique languedocienne est que les droits et les revenus monétaires sont presque toujours partagés entre deux ou plusieurs seigneurs. A Toulouse, dès l'origine du monnayage féodal, l'atelier nous apparaît comme une propriété indivise du comte et de l'évêque. Celui-ci ne signe presque jamais les espèces, mais très souvent la crosse, emblème de son autorité, est placée dans le champ des monnaies.

Après la constitution du comté héréditaire de Toulouse, vers le milieu du IXe siècle, la fabrication des espèces fut laissée aux comtes, qui monnayèrent au nom des rois en partageant avec les évêques le bénéfice de l'atelier. Jusqu'à la fin du règne de Charles le Simple, le type fut

1. *Recherches sur les monnaies qui ont eu cours en Roussillon,* dans le *Bull. de la Soc. agricole, scientif. et litt. des Pyrénées Orientales*, t. IX, 1854.

2. Parmi les travaux récents consacrés à la numismatique languedocienne, nous citerons le *Nouveau classement des monnaies languedociennes* de M. Blancard, inséré dans les *Mém. de l'Acad. de Marseille* de 1888. Sans adopter toutes les conclusions de l'auteur, toujours ingénieuses et parfois très vraisemblables, nous avons tiré grand profit de ses savantes observations.

Digitized by Google

exclusivement royal. On sait que Raymond Pons III (923-950) demeura fidèle à ce roi tant qu'il vécut; à la mort de Charles, il ne voulut pas reconnaître Raoul. De cet événement date l'affranchissement féodal du comté de Toulouse et la première tentative de monnayage autonome.

Nous assistons à l'émission de *deniers* sur lesquels le comte conserve le nom du roi Charles, tandis que l'évêque Hugues (926-972), co-propriétaire de l'atelier, met dans le champ les lettres VG-O. Ce type rappelle l'ancien type d'Eudes: la seule différence consiste dans l'absence d'une lettre.

Sous Guillaume Taillefer III (950-1037), le nom du comte, WILELMO, est substitué à l'immobilisation de celui du roi Charles. Cette émission est la première qui témoigne d'une complète autonomie. Aussi longtemps que vécut l'évêque Hugues, c'est-à-dire jusqu'en 972, le type des *deniers* reste VG-O, puis, après la mort de ce prélat, le champ reçoit trois caractères dont l'un, la crosse, est un témoignage de l'influence épiscopale. Une émission de la fin du règne porte quatre annelets, dispositif d'origine toulousaine qui s'était acclimaté à Carcassonne et à Narbonne[1].

Le type reste presque exclusivement épigraphique sous les successeurs de Guillaume Taillefer III. Pons (1037-1060), dont la sœur Constance avait épousé Henri, roi de France, met sur quelques-unes de ses monnaies le nom de son beau-frère. Le champ est occupé par les lettres REX rangées en triangle. Les légendes, PONCIO COMES et AIANRIGO, se taisent sur le lieu d'émission qui, pour M. Blancard, doit être cherché ailleurs que dans la capitale du comté de Toulouse. Sur les monnaies signées par Pons seul, et qui portent toujours le nom de l'atelier, le type est formé de croisettes et de lettres dans lesquelles M. Blancard voit des indications numérales de la part que les comtes et les évêques avaient dans les bénéfices de la fabrication.

Fig. 816

Guillaume IV (1060-1078) fit usage de quatre types différents, toujours formés de lettres; nous nous bornerons à noter celui qui est

1. Au XIe siècle, la monnaie toulousaine fut plusieurs fois affaiblie. Les premiers *deniers* de VG-O sont plus forts que ceux émis sous Guillaume Taillefer III. On trouve un témoignage écrit de ces affaiblissements dans l'acte passé en 1094 entre Roger, comte de Foix, et la vicomtesse Ermengarde, au sujet des comtés de Carcassonne et de Razès; il y est question de *quinque mille solidos tolosanos de moneta dezena* et de *octogentos solidos Hugonenses de moneta octena, exhibiles et percurribiles*. Nous verrons plus loin que le pied monétaire fut modifié encore une fois sous Alphonse Jourdain et que les espèces devinrent *septènes*.

Digitized by Google

composé du mot PAX placé en triangle. Pour bien marquer l'intervention épiscopale, on donne au P la forme d'une crosse.

Raymond de Saint-Gilles (1088-1105) poursuivit la frappe des deniers au type de PAX, mais sans doute pour faciliter les transactions avec les pays voisins de son comté de Toulouse, il émit également des *deniers* dont les coins reproduisent ceux d'Albi, de Carcassonne ou du royaume d'Aragon. Nous considérons les deux têtes représentées sur les monnaies copiées des pièces aragonaises comme celles du comte et de l'évêque de Toulouse (fig. 817).

Fig. 817

Sous Bertrand (1105-1112), les monnaies reprennent leur simplicité traditionnelle : les lettres SOV en triangle, une croix à pied accostée de deux annelets, ou enfin + TOLO placé verticalement dans le champ.

Alphonse Jourdain (1112-1148), après une émission passagère de *deniers* et d'*oboles* marqués d'une croix longue entre deux crosses adossées, en revient au dispositif de PAX dont nous avons parlé à propos de Guillaume IV. Ce type, auquel le cours étendu des deniers béarnais des Centulle avait donné une grande popularité, resta en usage sans exception sous Raymond V (1148-1194), Raymond VI (1194-1222), et Raymond VII (1222-1249). Il est impossible de répartir entre ces trois princes homonymes les *deniers* et les *oboles* au nom de RAMON COMES ; on peut affirmer toutefois que chacun d'eux eut sa part dans la prodigieuse quantité des pièces mises en circulation. Dans la série féodale, les monnaies des Raymond de Toulouse sont au nombre des plus communes. Une charte de 1207, citée par du Mège[1], fournit quelques renseignements sur la fabrication et le titre de ces pièces : le comte Raymond VI s'engage à ne pas changer, sa vie durant, le pied de sa monnaie, qui était *septène,* c'est-à-dire à 7 douzièmes de fin ; il rappelle que la monnaie septène avait été créée par son grand-père Alphonse et que son père Raymond V l'avait toujours conservée.

En 1249, Alphonse, fils de Louis VIII, roi de France, comte de

1. *Histoire de Languedoc,* nouv. édit., t. VIII, col. 540. — Voici les passages essentiels de ce curieux document : *Notum sit..... quod ego d. Raimundus... concedo et confirmo..... quod ego non mutabo nec aliquis nec aliqua, in vita mea, illam monetam septenam Tolosanam quam dominus pater meus Raimundus, qui fuit, constituit tunc temporis quando monetam Tolosanam mutavit illam quam dominus Ildefonsus, pater ejus qui fuit, constituerat ut numquam mutaretur nec minueret ejus legalitatem nec pondus ullo modo...*

Digitized by Google

Poitiers depuis 1241, succéda à Raymond VII, dont il avait épousé la fille et héritière Jeanne. Les espèces frappées par Alphonse comprennent quatre groupes :

1° *Deniers* avec TOL-OSAC-IVI, en trois lignes dans le champ. C'est le type qu'Alphonse employait en Poitou.

2° *Deniers* tournois copiés des pièces royales. Cette émission commença en 1251. Louis IX l'interdit en 1262. Il résulte des baux de la monnaie de Toulouse en 1251 et 1253 que les *deniers* étaient taillés à 217 au marc. Le comte de Toulouse s'intitule sur ses tournois : + A·CO FILIVS REG ; parfois le dernier mot est REX par une erreur du graveur. Le nom de l'atelier est ThOLOSA CIVI.

3° *Deniers* copiés des monnaies du Mans au monogramme d'Herbert immobilisé. La légende est A COMES FIL REG FRAN. Ces *deniers* valaient, au moment de leur émission, deux tournois.

4° Après que Saint-Louis eut interdit à Alphonse d'user du type tournois, le comte de Toulouse adopta dans ses états un mi-parti de la fleur de lis et du château de Castille. Les légendes de ces pièces n'indiquent plus la filiation royale.

Alphonse mourut le 21 août 1271, et le roi Philippe III recueillit sa succession. Le comté ne fut toutefois réuni à la couronne qu'en 1361.

§ LVI. — *Comté de Saint-Gilles.*

En 975, Guillaume Taillefer III, comte de Toulouse, fit avec Raymond III, comte de Rouergue, un traité de partage des domaines dont ils avaient la possession indivise. Chacun se réserva la moitié du comté de Nîmes, dont leurs descendants hériteraient ; la portion de ce comté qui échut à Guillaume fut appelée le comté de Saint-Gilles, parce que l'abbaye de ce nom, située sur le Rhône, s'y trouvait renfermée.

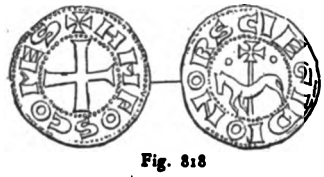

Fig. 818

Les comtes de Toulouse ouvrirent à Saint-Gilles un atelier dont la première mention remonte dans les chartes à 1095. On n'a toutefois retrouvé en nature que les *deniers* et les *oboles* d'Alphonse Jourdain (1112-1148) et de Raymond V (1148-1194). Leur type est un agneau pascal surmonté d'une croix grecque à long pied ; leurs légendes donnent, outre le nom du comté, la curieuse formule ONOR SCI EGIDII (fig. 818).

Digitized by Google

§ LVII. — *Vicomté et archevêché de Narbonne.*

Les vicomtes de Narbonne s'attribuèrent un monnayage autonome dès la fin du xe siècle. Le type adopté par Raymond I (966-1023) est une copie altérée de celui qui fut employé par le roi Eudes à Toulouse : le nom OD-DO s'est déformé en quatre annelets. Ce coin des quatre annelets reste immobilisé à Narbonne jusqu'au XIIIe siècle. Nous pouvons donc nous borner à transcrire la liste chronologique des vicomtes, en marquant d'un astérisque le nom de ceux dont les espèces ont été retrouvées :

* Raymond I, 966-1023, RAIMVN.
* Raymond Bérenger, 1023-1067, BERINGARI.
Raymond II, 1067-1079.
* Pierre, tuteur de son neveu Aimeri, 1079-1085.

Pierre, quoique destiné à la cléricature, n'en avait pas moins partagé avec ses frères, Raymond II et Bernard, l'héritage paternel. En 1080, il s'empara du siège épiscopal de Narbonne et le garda cinq ou six ans, malgré l'excommunication fulminée contre lui par le pape Grégoire VII. Les *deniers* et les *oboles* qu'on a de lui portent PETRVS EPOS ; il les frappa sans doute comme tuteur d'Aimeri I.

* Aimeri I, 1080-1105 } EIIMERICVS.
* Aimeri II, 1105-1134 }
* Alphonse Jourdain, 1134-1143, ANFOS DVX

Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, s'était emparé en 1134, après la mort d'Aimeri II, de la ville de Narbonne. Il rendit, en 1143, la vicomté à la jeune Ermengarde (1143-1193). Cette dame fut la dernière qui employa le type traditionnel des quatre annelets.

Avec Aimeri-III (1194-1239) apparaît une empreinte nouvelle : une clef marque désormais les *deniers* narbonnais, dont les légendes deviennent : + AIMERICVS ou AMARLRICVS, et NARBONE CIVI. En 1215, le vicomte accorda à l'archevêque Arnaud Amaury, en compensation des torts qu'il lui avait faits et en reconnaissance du pardon qu'il en avait obtenu, la moitié de sa monnaie, à la condition qu'elle serait battue au nom de tous les deux et le profit partagé. M. Caron fait observer que la légende AIMERICVS s'applique à la fois au vicomte Aimeri et à l'archevêque Arnaud Amaury : ne portant aucun des deux titres, elle donnait satisfaction aux deux parties.

Digitized by Google

Cette intrusion des archevêques dans le monnayage vicomtal fit naître dans la suite de fréquentes discussions. En 1242, nous voyons l'archevêque Pierre Amelii se plaindre de ce que le vicomte Aimeri IV (1239-1270) s'était emparé par force de la moitié de la monnaie donnée jadis par son prédécesseur à l'archevêque Arnaud Amaury. En 1266, il intervint entre le vicomte et l'archevêque Maurin une sentence arbitrale qui nous a été conservée dans l'inventaire des actes de l'archevêché de Narbonne. Cette sentence établit en commun la fabrication, les bénéfices, les criées et la proclamation de la monnaie, sur laquelle on devait graver, d'une part, le nom, la mitre ou le bâton pastoral de l'archevêque, et d'autre part, le nom du vicomte, le bouclier et la clef. Les consuls de la ville ne restèrent pas étrangers à cette convention: ils obtinrent la nomination des gardes de la monnaie.

Les historiens du Languedoc racontent qu'en 1271 des dissentiments sur le fait des monnaies surgirent, plus aigus que jamais, entre le vicomte et l'archevêque. Maurin, l'archevêque, excommunia Aimeri V (1270-1298) et fit frapper de son autorité de nouvelles espèces de trois deniers et obole d'argent fin, taillées à 25 sols 8 deniers au marc. L'archidiacre de Fenouillèdes et le sacristain de l'église de Narbonne promirent de donner cours à ces espèces dans tout le Narbonnais.

Nous ignorons comment ce différend se termina, mais nous trouvons dans l'*Histoire de Languedoc* un document des premières années du XIVe siècle, qui fournit encore quelques renseignements curieux sur la numismatique locale: l'archevêque Gilles Aycelin (1290-1311) et le vicomte Aimeri VI (1298-1328) firent frapper de concert de *nouvelles espèces ou de la petite monnaie de Narbonne pour deux petits tournois de l'aloi du roi saint Louis, en sorte qu'elle seroit de trois deniers douze grains de l'argent du roi, et du poids au marc de Narbonne de 27 sols narbonnais blancs susdits*. Ces nouvelles pièces furent mises en circulation par les consuls en 1306.

Fig. 819

Les *deniers* frappés à la suite de cette convention sont depuis longtemps connus (fig. 819). Leur type est conforme à la convention de 1266. L'avers représente la clef de la ville et l'écu du vicomte; le revers, une croix avec une mitre sur la branche horizontale. Les légendes sont: A(*malricus*) VICE COM(*e*)S NĀRB(*onensis*), et €(*gidius*) ARCHIEP(*iscopu*)S NĀRB(*onensis*)[1].

1. Duby a publié une monnaie du module du gros qui aurait été frappée vers la même époque. Cette pièce n'est pas connue aujourd'hui en nature et tout porte à nous faire croire qu'elle n'a jamais existé.

Digitized by Google

On voit par ce qui précède combien il y a encore de lacunes à combler dans l'intéressante série de Narbonne. Il reste aussi à déterminer quand le monnayage prit fin ; ce dut être peu de temps après l'émission de 1307, car l'ordonnance de Louis le Hutin n'en fait plus mention.

§ LVIII. — *Comté et évêché de Carcassonne.*

Les débuts du monnayage féodal à Carcassonne remontent aux années qui suivirent la mort du roi Eudes, ou pour préciser davantage, au commencement du xe siècle. Les premières émissions sont la continuation pure et simple du type odonique formé des lettres ODO et d'une croisette. Ici comme ailleurs le dessin alla en se déformant et les lettres du champ, comme le GRATIA D-I REX de la légende, devinrent méconnaissables.

En 1002, Roger I, comte de Carcassonne, partagea ses états entre ses deux fils aînés, Raymond I et Bernard. Les premières monnaies signées appartiennent à Raymond I dont les *deniers,* d'une facture grossière, portent, disposées en triangle, les lettres LVX ou une autre dégénérescence de l'empreinte au nom d'Eudes, trois jambages et trois globules symétriquement placés autour d'un annelet central. Les légendes circulaires sont : +RAMVNDO ou + RVMANDO, et : CARASONA.

Raymond I mourut en 1011, un an avant son père. Celui-ci donna alors à son troisième fils, Pierre, évêque de Gérone, une part dans le comté de Carcassonne. Les autres parts passèrent aux enfants de Raymond, Pierre II et Guillaume, et au fils de Bernard, Roger II.

On possède des *deniers* sur lesquels figure le nom de l'évêque Pierre, seul, et d'autres sur lesquels son nom est associé à celui de son neveu, Roger II. Le type des premiers est le mot LVX en triangle, que nous avons trouvé sur les monnaies de Raymond I ; les légendes sont : PETRVS EPI — CARCASONA. Sur les pièces aux noms réunis de Pierre et de Roger, la légende est + PETRVS — + ROIDER ou RODGER ; le centre du champ est occupé par VOX. Comme nous l'avons dit à propos des monnaies de Toulouse, M. Blancard a interprété par des notations numérales ces lettres placées dans le champ des deniers languedociens ; son travail est trop conjectural pour que nous puissions en adopter toutes les conclusions. L'évêque Pierre mourut en 1050.

Pierre II (1012-1060) survécut à son frère Guillaume et devint le tuteur de ses trois enfants. Son nom se trouve sur un *denier,* associé à celui de Raymond II, l'aîné de ses neveux : + PITRVS CO — RAI-

Digitized by Google

MVNDO. Le type est formé des lettres LV et de deux annelets, le tout formant croix.

Pierre II laissa un fils, Roger III, qui mourut en 1066, et une fille, Ermengarde, femme de Raymond Bernard, vicomte d'Albi. En mars 1068, Ermengarde et son mari vendirent leur part du comté de Carcassonne à Raymond Bérenger I, comte de Barcelone; au mois de décembre suivant celui-ci acquit également la part des fils de Guillaume. Parmi les droits énumérés dans l'acte de vente de la portion d'Ermengarde et de Raymond Bernard, se trouve la monnaie : « *Ego Raymundus Bernardi, vicecomes, et uxor ejus Ermengardis, vicecomitissa, nos simul in unum facimus vobis domno Raymundo, Barcheonae comiti, ...diffinitionem, evacuationem et guirpitionem de tota ipsa civitate de Carcassona... et de totas ipsas leddas et monetas de ipsa civitate... et totum ipsum vicecomitatum ...Fuit facta haec diffinitio, evacuatio et gurpizo* VI *nonas martii, anno ab incarnatione Christi MLXVII* »[1].

Le comte de Barcelone inféoda, le même jour, à ses vendeurs, le comté de Carcassonne, mais il se réserva la ville elle-même et tous les droits et revenus en dépendant.

En 1083, Bernard Atton, vicomte d'Albi, profitant de la minorité du comte de Barcelone Raymond Bérenger III, s'empara de Carcassonne. Ce nouveau maître ouvrit un nouvel atelier monétaire en remplacement de l'ancien que les comtes de Barcelone semblent avoir laissé en abandon[2]. Les plus anciens *deniers* de Bernard Atton portent BERNARDVS CO autour d'une croix, cantonnée de quatre globules ou posée sur un cercle; de l'autre côté, la légende CARCASONA CIVI est complétée par le type qui est formé des lettres TATE ou ATE, rangées en croix ou en triangle dans le champ.

Suivant une judicieuse observation de M. Blancard, Bernard Atton ne semble avoir agi en souverain, à Carcassonne, qu'en faisant de sérieuses concessions aux puissances locales. Les monnaies prouvent qu'à partir d'une certaine époque, il dut partager avec l'évêque Pierre Artaud ses droits monétaires. Le type de ses dernières émissions, et celui qui fut adopté par ses successeurs dont les *deniers* sont retrouvés, comprend toujours une crosse accompagnée de lettres et d'emblèmes accessoires; il en est ainsi pour Roger I (1130-1150) et Roger II (1167-1194).

Aucune monnaie ne nous est parvenue pour Raymond Trencavel

1. D. Vaissette, *Hist. de Languedoc,* nouv. édit., t. V, col. 548.

2. Des textes de 1125 et 1126 prouvent que Bernard Atton donna à ses chevaliers les anciens bâtiments de l'atelier monétaire : « *Damus tibi, Nichola... ipsum mansum... cum ipsa turre monetaria veteri.* » — Cf. D. Vaissette, nouv. édit., t. V, col. 921.

Digitized by Google

(1150-1167), et ce fait est d'autant plus étrange qu'on a de lui un bail, en date de 1159, aux termes duquel la monnaie de Carcassonne est donnée à ferme à Arnaud de Carcassonne, Guillaume Étienne et Pierre Guillaume; le titre de cette monnaie devait être fixé par le bailli vicomtal et la taille en était de 24 sous pour les *deniers* et de 26 pour les *mailles*. Ces dernières pouvaient comprendre la sixième partie de la fabrication totale.

Le dernier seigneur de Carcassonne dont on connaisse la monnaie, et encore d'après un dessin peu correct de Duby, est Raymond Roger (1194-1209). Son successeur, Raymond Trencavel II, céda en 1247 tous ses états au roi de France.

§ LIX. — *Vicomté de Béziers.*

Garsinde, vicomtesse de Béziers, en épousant Raymond I, fils de Roger I, comte de Carcassonne, apporta son domaine dans la maison de son mari. Les descendants de celui-ci en jouirent jusqu'à la cession faite en 1247 au roi par Raymond Trencavel II.

Le monnayage seigneurial commença à Béziers avec Bernard Atton et fut continué par ses successeurs. Voici l'indication des principaux types et légendes qu'ils employèrent :

Bernard Atton (1082-1130). Les lettres EP ou IP avec deux annelets, le tout posé en croix. Le mot REX en triangle, copie évidente des pièces de Pons de Toulouse. En légende : + BERNARDV CO. BERNARDVS CO ou BERNARDo CO — BITERRIS CIVI ou CIVITS.

Roger I (1130-1150). Les lettres EB ou PP, et deux annelets, en croix. Les lettres VRBS en croix. ROGER VICECOME — BITERRIS ou BITERIS CIVI.

Raymond Trencavel (1150-1167). Les lettres E R et deux molettes, en croix. R'. TRENCAI' — BITERIS CIV'. (fig. 820).

Fig. 820

Bernard Atton II (1150), frère de Raymond Trencavel et son compétiteur pour la succession de Roger. Même type. BERNARDVS —BITERRIS CIVIS.

Roger II (1167-1194). Grand R avec jambage oblique barré d'un trait abréviatif. RO· VICECOM — + BITERI CIVI.

Raymond Roger (1194-1209). Les *deniers* ont une croix longue accostée de deux I. Les *oboles* ont deux I et deux annelets, en croix. R ROG· ou R. ROGER· VICE CO — BITERIS CIVI.

Digitized by Google

On ne connaît pas de monnaies du dernier vicomte de Béziers, Raymond Trencavel II (1209-1247).

§ LX. — *Comté de Melgueil*[1].

« La monnaie de Maguelonne, dit Poey d'Avant, connue sous le nom de monnaie melgorienne, est, sans contredit, celle qui a joué le plus grand rôle dans le midi de la France. La première mention que l'on en trouve dans les chartes est de l'année 946. » Le privilège de sa fabrication appartenait aux comtes de Melgueil. En 1085, le comte Pierre mit ses états sous la suzeraineté du Saint-Siège. Les comtes de Toulouse héritèrent des anciens comtes de Melgueil, mais lorsqu'ils accordèrent leur protection à l'hérésie albigeoise, le pape Innocent III leur enleva le comté de Melgueil et en investit les évêques de Maguelonne.

Le type des monnaies de Melgueil est une copie de celles de Narbonne ; les légendes des modèles sont elles-mêmes conservées. Peu à peu, la croix des deniers melgoriens se transforma en un pal accosté de deux pennons (fig. 821) ; cette croix spéciale, très caractéristique, se retrouve sur les sceaux des évêques de Maguelonne. Les légendes RAIMVNDVS — NARBONA, immobilisées, subirent sur les *deniers* melgoriens une altération particulière sur laquelle nous avons insisté, p. 375.

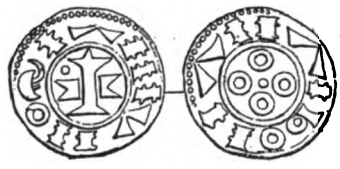

Fig. 821

Lorsque les évêques eurent succédé aux comtes de Toulouse, ils ne se bornèrent pas à continuer l'émission au type narbonnais. Leur atelier frappa des copies des *dirhems* arabes pour l'exportation en Egypte et dans les pays barbaresques. On a conservé un curieux bail du 23 février 1263 par lequel l'évêque Bérenger de Frédol prescrit la frappe d'espèces d'argent appelées *millares, moneta miliarensis*. Dans une bulle de 1266, le pape Clément IV reprocha à l'évêque de Maguelonne d'émettre des espèces portant le nom de Mahomet ; il est probable que ce monnayage d'imitation fut alors arrêté.

Le monnayage des *deniers* melgoriens au type de Narbonne se continua très tard. On le trouve encore mentionné en ces termes dans l'ordonnance de 1315 : « *Item, la monnoie à l'evesque de Maguelone : les de-*

1. A. Germain, *Mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier*, dans les *Mém. de la soc. archéol. de Montpellier*, 1852.

Digitized by Google

niers doivent estre à iii d. xvi grains de loy, argent le Roy, et de xix s. vi d. de pois au marc de Paris; item, les mailles de ladicte monnoie doivent estre a iii d. de loy, argent le Roy, et de xvi s. ix d. maailles doubles de pois, au marc de Paris; et ne pourront faire que le xe de maaille, c'est-à-dire ix. c. l. de deniers et c l. de maalles doubles; et ainsi vauldront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre à petiz tourn[oiz] et à mailles tournoises, xx d. mains la livre que petiz tourn[oiz]; c'est assavoir que les xiii d. de la monnoie dessus dicte ne vauldront que xii petiz tourn[oiz]. »

§ LXI. — *Seigneurie d'Aumelas.*

La seigneurie d'Aumelas, fief de la vicomté de Béziers, se trouvait au XIIe siècle entre les mains d'une branche cadette de la maison de Montpellier.

Raymond Atton de Murviel, seigneur d'Aumelas (1186-1191), frappa des *deniers* portant à l'avers RAIMVNDVS en légende et ATO en triangle au milieu du champ. Le nom de la terre : + OMELLADIS est écrit autour de la croix du revers.

Après la mort de Raymond Atton, Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, s'empara d'Aumelas, qui passa à sa fille Marie et par le mariage de celle-ci, en 1204, à Pierre d'Aragon.

§ LXII. — *Seigneuries d'Anduse, Sauve et Roquefeuil.*

La maison d'Anduse se divisa, au XIe siècle, en deux branches, dont l'une porta le nom d'Anduse et l'autre celui de Sauve. Au milieu du XIIe siècle, probablement par le mariage de Bernard d'Anduse, l'aîné, avec une héritière de Sauve, les deux branches furent de nouveau réunies. En même temps, Bertrand d'Anduse, frère de Bernard l'aîné, épousait Adélaïde de Roquefeuil, héritière de la maison de ce nom[1]. Bertrand mourut après 1169, laissant Roquefeuil à son fils Raymond.

Le monnayage commença avec Bernard l'aîné, qui mourut sous le froc en 1164. Le type des *deniers* et *oboles* est un B, initiale de Bernard, placé dans le champ ; au revers figure une croix ancrée (fig. 822) ou nêlée (fig. 823). Les légendes sont + ANDVSIENSIS — + SALVIENSIS.

1. Voyez sur l'histoire et la numismatique de ces seigneuries : L. Blancard, *Nouveau classement des monn. languedociennes*, dans les *Mém. de l'Acad. de Marseille*, 1888. — E. Caron, *Les monnaies de Roquefeuil*, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1889, p. 5.

Digitized by Google

ou + DE ANDVSIA — + DE SALVE. Après la mort de Bernard, les seigneuries d'Anduse et de Sauve furent tenues en pariage par ses descendants, qui continuèrent le monnayage à son coin.

Fig. 822

Fig. 823

Raymond de Roquefeuil frappa des *deniers* analogues à ceux de ses parents d'Anduse. Leur type est son initiale et, au revers, une croix ancrée. Les légendes sont : + ROCAFOLIEN' — + LEX PRIMA M'. Cette dernière inscription n'a pas encore reçu d'interprétation satisfaisante.

En 1243, Louis IX confisqua et réunit au domaine royal la plupart des biens appartenant à la maison de Sauve et d'Anduse, et notamment les mines d'Hierle où se faisaient d'importantes extractions d'argent et de cuivre. La terre de Roquefeuil passa vers la même époque, par mariage, aux comtes de Rodez.

L'atelier de la maison d'Anduse, Sauve et Roquefeuil semble avoir été établi à Sommières. Bermond de Sauve céda en 1248 Sommières à saint Louis en échange du château de Caylar[1].

§ LXIII. — *Évêché de Lodève.*

On ne sait à quelle époque les évêques de Lodève commencèrent à frapper monnaie. La première mention qu'on en trouve ne remonte pas

1. Les rois de France ouvrirent un atelier à Sommières. Un chevalier du nom de Pierre du Cros possédait sur la monnaie seigneuriale des Anduse une part de coseigneuriage qu'il prétendait conserver sur le même atelier devenu royal. Il saisit en 1265 le parlement de sa réclamation, mais fut débouté. Voici un passage du document où ces faits sont relatés : « *Accedens ad dominum Regem Petrus de Crouso, miles, petebat a domino rege sibi deliberari et reddi quandam porcionem in monetam quam dominus Rex facit apud Somidrium, in senescalla Bellicadri, cum ipse habeat jus habendi dictam porcionem in dicta moneta ex concessione Bernardi de Andusia, quondam domini dicti loci, cujus dominus rex est successor..... Praeterea dicebatur pro Rege quod non debebat audiri super hoc idem Petrus, cum dominus Rex tanquam principalis dominus, non tanquam successor ipsius Bernardi, faciat ibi monetam suam turonensem, cursualem per totum regnum, et non monetam Remundinorum et Bernardinorum que erat moneta ipsius Bernardi et habebat cursum suum tantummodo per terram suam in qua concessa erat dicta porcio dicto Petro.* » (Cf. A. de Barthélemy, *Manuel de numism. mod.*, p. 181). M. Caron a parfaitement établi que les

Digitized by Google

au delà du commencement du XIIe siècle : en 1122, l'évêque Pierre I Raymond nomma Pierre Guibert maître de sa monnaie.

Une charte de Philippe-Auguste, de 1188, confirma à l'évêque Raymond Guillaume de Montpellier les privilèges de l'église de Lodève, notamment celui de faire battre monnaie. Ce prélat usa du *jus monetae* car, en 1189, nous le voyons compléter, par la nomination d'un essayeur, le personnel de son atelier. Deux chartes de 1210 et 1285 règlent le cours de la monnaie de Lodève.

Le type des espèces de Lodève fut d'abord une tête mitrée de face ; plus tard le champ de l'avers porta SCS sous un trait abréviatif. Les légendes donnent toujours le nom du patron du diocèse, saint Fulcran, qui avait été évêque de Lodève de 949 à 1006 : S. FVLCRANNVS — + EPS LODOVE. Aucun évêque ne semble avoir mis son nom sur les *deniers,* dont l'émission n'est plus constatée par l'ordonnance de 1315.

§ LXIV. — *Évêché d'Uzès.*

Les évêques d'Uzès obtinrent leur privilège monétaire du roi Raoul, et cette concession fut confirmée par Louis IV d'Outremer ; c'est ce qui résulte d'une charte de 1156 par laquelle Louis le Jeune confirme à l'évêque Raymond II (1152-1188) les libéralités faites par ses prédécesseurs. En 1211, Philippe-Auguste confirma les évêques d'Uzès dans l'exercice de leur droit.

A Uzès, comme dans un grand nombre de cités épiscopales, le chapitre avait une part dans les bénéfices résultant du monnayage ; en 1145, il avait aliéné sa portion en faveur de Bermond de Caylar, seigneur en partie d'Uzès.

La seule monnaie connue d'Uzès est une *obole* de Raymond III (1208-1212). Elle porte à l'avers + R. EPISC..... et un buste mitré à gauche. Au revers, nous retrouvons la croix ancrée d'Anduse ; la légende, dont la fin est illisible, commence par + VSE.....

§ LXV. — *Évêché de Mende.*

« En 1167, Aldebert, évêque de Mende, vint à Paris, à la cour de Louis VII, et en présence de tous les barons, il reconnut que son évêché

Raymondins et les *Bernardins* dont il est question dans ce document ne sont autre chose que les *deniers* au B et à l'R dont l'émission fut commencée sous Bernard l'aîné d'Anduse et Raymond de Roquefeuil.

Digitized by Google

dépendait du royaume de France et lui fit serment de fidélité sur l'Évangile. En échange de cet hommage qui réglait des droits incertains entre le royaume et l'Empire, le roi lui concéda pour lui et ses successeurs l'évêché de Mende, *cum regalibus ad nostram coronam pertinentibus*. Or, observe M. Caron, les droits régaliens comprenaient le droit de battre monnaie. »

Fig. 824

Les *deniers* des évêques de Mende sont anonymes; ils portent tous la tête mitrée, le plus souvent de face (fig. 824), rarement de profil, du patron saint Privat. Les légendes sont : S. PRIVATVS — + MIMAS CIVITAS, ou + PRIVATVS — + MIMATVM.

On voit dans le registre du Parlement tenu en 1266 que l'évêque de Mende avait été dépouillé de son droit monétaire par Arnould de Courferrand, sénéchal de Beaucaire, et que le roi mit fin à cette spoliation. En 1307, Philippe le Bel confirma encore une fois les droits monétaires épiscopaux : « *Ad episcopum et ecclesiam Mimatensem pertinet jus cudendi monetam aere contaminatam et monetam argenteam.* » L'évêque de Mende n'est plus cité dans l'ordonnance de 1315.

§ LXVI. — *Comté de Rodez.*

Après l'extinction de l'ancienne maison des comtes de Rouergue, en 1088, Rodez fut réuni au comté de Toulouse sous Raymond de Saint-Gilles. Celui-ci engagea le comté de Rodez à Richard, vicomte de Carlat, qui en devint possesseur définitif par suite de l'aliénation, à titre d'hommage, qu'Alphonse Jourdain lui en fit vers 1119. Voici la liste des comtes de Rodez jusqu'au milieu du XIVe siècle :

* Richard, 1096-1132.
* Hugues I, 1132-1156.
* Hugues II, 1156-1195.
* Hugues III, 1195-1196.
Guillaume, 1196-1208.
Gui, 1208-1209.
Raymond, 1209-1214.
* Henri I, 1214-1227.
Hugues IV, 1227-1274.
Henri II, 1274-1302.
* Cécile, 1302-1313.
* Jean d'Armagnac, 1313-1373.

Le type des monnaies de Rodez est un dérivé de celui de Toulouse : il se compose de trois lettres et d'une croisette placées dans le champ de l'avers : + DVD sous Richard, + DVS sous les Hugues et sous Henri I, + DAS sous Cécile et Jean. Le nom de la ville, + RODES CIVI ou CIVIS, entoure ce dispositif. Les noms des comtes, + RICARD

Digitized by Google

COMS, + VGO COMES, + ЬENR' COMES, + CECILIA COMIT, + IOЬ'ES COMES, forment la légende circulaire du côté de la croix.

Le comté de Rodez n'est pas mentionné dans l'ordonnance de 1315.

§ LXVII. — *Vicomté d'Albi.*

Le 14 septembre 1037, Pons, comte de Toulouse, donna à sa femme Majore l'évêché, la cité, la monnaie et le marché d'Albi[1]. Les espèces frappées à cette époque n'ont pas encore été retrouvées; dans tous les cas, il ne peut être question dans la donation de Pons que d'une part du bénéfice résultant de la fabrication de l'atelier et non de la signature des monnaies. Cette dernière appartint de très bonne heure aux vicomtes d'Albi.

Raymond Bernard, qui mourut vers 1074, frappa en très grand nombre des *deniers* de flan large sur lesquels on lit + RAVMVND — + ALBIE CI. Leur type est formé de lettres disposées dans le champ que Poey d'Avant a lues VICOC, pour *vicecomes*: Cette monnaie prit le nom de *Raymondine;* elle est fréquemment mentionnée dans les chartes.

Le type de Raymond Bernard s'immobilisa en subissant de grandes déformations: au XIIe siècle, il était devenu une crosse entourée de quatre jambages. Les évêques d'Albi possédaient à cette époque une part des profits de l'atelier. Les légendes des *deniers* de cette époque sont presque indéchiffrables et présentent un aspect aussi étrange que celles des monnaies de Maguelonne; une des principales particularités consiste dans la forme du B et la longueur démesurée des jambages horizontaux de l'E dans ALBIE CI (fig. 825).

Fig. 825

En 1248, Raymond VII, comte de Toulouse, Durand, évêque d'Albi, et Sicard d'Alaman, ministre et favori de Raymond, convinrent de battre la monnaie d'Albi au Château Neuf de Bonafos, aujourd'hui Château-Neuf de Lévis (Tarn), que Raymond avait donné à Sicard en 1241. La monnaie devait appartenir par tiers aux contractants. Un bail de 1278 entre Bernard de Castenet, alors évêque d'Albi, le roi de France,

1. Voici la charte de donation: « *Multum declarat autoritas et lex Romanorum et Gotorum sive Salicorum, ut unusquisque homo de propriis rebus sive dare aut cedere aut condonare voluerit, licentiam habeat ad faciendum. Quapropter, ego in Dei nomine Pontius dono tibi, dilecte sponse mee Majore, episcopatum Albiensem, et civitatem, et monetam, et mercatum... Facta carta donatione ista in mense septimbri, sub die feria* IIII, VIIIX *kal. octobris, anno regnante Ebenrico rege* ». — Cf. D. Vaissette, *Hist. du Languedoc,* nouv. édit., t. V, col. 428.

Digitized by Google

comme comte de Toulouse, et le même Siçard d'Alaman, fournit de très utiles renseignements sur le poids et l'aloi des espèces forgées à Bonafos. Il y est particulièrement établi que dans chaque marc d'argent il doit se trouver seulement douze deniers forts et douze deniers faibles; il n'était permis de fabriquer que le dixième en oboles, et elles devaient être de dix-neuf sols et deux deniers au marc.

Les monnaies de Bonafos retrouvées jusqu'à ce jour présentent le type suivant : + BONAFOS. Dans le champ, PAX, en triangle, le P en forme de crosse. ℞. + ĀLBIENSIS. Croix dite en fuseaux, cantonnée d'une crosse.

§ LXVIII. — *Évêché de Cahors*[1].

Les évêques de Cahors relevaient des comtes de Toulouse et c'est vraisemblablement à leurs suzerains qu'ils devaient le droit monétaire. Un acte de 1090 dit que l'évêque Géraud II de Gourdon donna aux chanoines de la cathédrale, du consentement du comte de Toulouse, la dîme des produits de la monnaie de Cahors. Les *deniers* de Géraud portent une dégénérescence du type odonique : deux croisettes et deux T rangés en croix. A l'avers, la légende est, + CATVRCIS ; au revers, le nom GERALDVS EP-S entoure une croix pattée (fig. 826). Géraud II fut évêque jusqu'en 1112. Voici quels furent ses successeurs immédiats :

Fig. 826

Géraud III de Cardaillac, 1113.
Guillaume II de Calmont, 1113-1143.
Raymond I, 1150.
Géraud IV Hector, 1152-1199.
Guillaume III, 1199-1206.
Barthélemy, 1207.
Guillaume IV de Carvaillon, 1208-1234.

M. Caron fait remonter à l'épiscopat de Guillaume II les plus anciens deniers de Cahors portant à l'avers la légende : + EPISCOPVS et une crosse posée sur une croisette et accostée de deux autres croisettes. Au revers, l'adjectif ethnique + CATVRCENSIS entoure une croix pattée dans un des cantons de laquelle est placé un V, initiale présumée du nom de Guillaume II. Ce type paraît s'être immobilisé sous les successeurs de Guillaume.

1. J. Chaudruc de Crazannes, *Monnaies épiscopales de Cahors*, dans la *Revue numism.* 1839, p. 352. — Voyez aussi, même recueil, 1851, p. 333.

Digitized by Google

Au commencement du XIIIe siècle, l'évêque Barthélemy fit frapper des *deniers* d'un aloi moindre que celui des monnaies forgées jusqu'alors. Le peuple s'en émut, et les consuls de Cahors, au nom de leurs administrés et des communes environnantes, obtinrent que Barthélemy rétablît sa monnaie à l'ancien titre : « *in lege duorum denariorum et oboli et unius grani ad argentum Montis Pessulani et in pondus viginti trium solidorum minus duobus denariis pro qualibet marcha.* »

En 1224, l'évêque Guillaume IV, moyennant une somme de six cents sous, abandonna la monnaie aux consuls. Le régime résultant de cette cession dura jusqu'en 1265 ; c'est à cette époque qu'il faut placer les *deniers* et les *oboles* à la crosse et aux légendes + CIVITAS — + CATVRCIS. En 1265, l'évêque Barthélemy II (1250-1273) interdit aux consuls toute fabrication. Ils n'y persistèrent pas moins et frappèrent des pièces purement municipales. Les légendes restent les mêmes, mais tout emblème épiscopal disparaît du type, qui se compose de deux croisettes et des lettres AT en croix.

En 1280, sous l'épiscopat de Raymond de Cornil (1280-93) le droit de monnayage fut exclusivement reconnu aux évêques par un arrêt du parlement. Les pièces émises par Raymond reproduisent l'ancien type épiscopal de Guillaume II, à cette différence que la crosse est tournée à gauche. Au revers, un R, initiale de Raymond, cantonne la croix.

Les successeurs de cet évêque ne nous ont pas laissé de marques monétaires qui leur soient personnelles. Peut-être trouvera-t-on un jour des *deniers* à leurs initiales :

Sicard de Montaigu, 1293-1299.
Raymond III Pauchelli, 1300-1311.
Pierre de Cazillac, 1311.
Hugues Géraud, 1311-1316.

Le monnayage de celui-ci est cité dans l'ordonnance de 1315 en ces termes : « *Item, la monnoie à l'evesque de Cahours : les deniers doivent estre a ii d. xvi grains de loy, argent le Roy, et de xxi s. x d. de pois, au marc de Paris, et i d. plus aus iii marcs ; et les maailles de la dicte monnoie doivent estre à ii d. iiii grains de loy, argent le Roy, et de xviii s. viii d. de pois au marc de Paris, et ne pourra faire que la xe partie de maailles, et ainsi vauldront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre à petiz tourn[oiz] et à maailles tourn[oises], les xx d. que xii d.* »

Les monnaies de Hugues Géraud n'ont pas encore été retrouvées. Nous ne les connaissons que par le dessin joint à l'ordonnance de Louis le Hutin. Leur type est celui des anciennes monnaies épiscopales de Cahors, mais dans un des cantons de la croix qui figure au revers est placée la lettre h, initiale de l'évêque. Notons en terminant que de

Digitized by Google

toutes les monnaies seigneuriales dont il est question dans l'ordonnance, celles de Cahors occupent le dernier rang, pour la qualité du titre.

§ LXIX. — *Comté de Mâcon*[1].

Vers 995, Otton Guillaume, comte de Bourgogne, s'empara du comté de Mâcon et monnaya à son nom dans la capitale. On a de lui des *deniers* à la légende O·T·O·T·, où le nom d'atelier est écrit MTSCONVS, MVTIS CON, etc. Le type de l'avers de ces pièces se compose soit d'une croix comme au revers, soit du monogramme ∃R (fig. 827). soit de la sigle H, types qui, jusqu'à ce jour, et malgré les efforts de numismates distingués, n'ont pas encore reçu d'explication satisfaisante.

Fig. 827

En 1014, le roi de France, qui s'était d'abord opposé à l'occupation du Mâconnais par Otton Guillaume, l'en investit solennellement; mais il semble que la couronne se soit réservé l'exercice du droit de battre monnaie, car on a des monnaies royales frappées à Mâcon sous Robert, Henri I et Philippe I.

§ LXX. — *Abbaye de Cluni*[2].

Fondée en 910 par Guillaume comte d'Auvergne, l'abbaye de Cluni était appelée à devenir l'une des plus puissantes de la chrétienté. Le roi Raoul lui donna le droit de battre monnaie et ce privilège fut confirmé non seulement par d'autres rois, mais encore par les bulles de divers papes.

Les monnaies de l'abbaye de Cluni qui ont été retrouvées ne sont pas antérieures au XIe siècle. Ce sont des *deniers* et des *oboles* dont le type habituel est une clef, l'emblème du chef des apôtres. Les légendes sont, + CLVNIACO CENOBIO — PETRVS ET PAVLVS.

Outre la monnaie du monastère où les abbés frappaient des espèces au coin de la communauté, l'abbaye de Cluni possédait la fabrication monétaire et les bénéfices importants qui s'en trouvaient résulter, dans

1. P. Ch. Robert, *Monnaies de Mâcon,* dans la *Rev. numism.*, 1860, p. 456 et suiv.

2. A. de Barthélemy, *Essai sur l'histoire monétaire de l'abbaye de Cluni,* dans la *Rev. numism.*, 1842, p. 33 et suiv.

Digitized by Google

les ateliers de Saint-Jean d'Angely et de Niort. C'était grâce à la libéralité des ducs d'Aquitaine que le monastère jouissait de cette source de profits. On possède une charte prouvant que Guillaume duc d'Aquitaine confirma à l'abbaye de Cluni le don des deux ateliers ci-dessus indiqués, à charge d'y frapper la monnaie ducale de manière que leurs produits fussent semblables à ceux que l'on frappait à Poitiers. Les successeurs de Guillaume ne furent pas moins généreux. Agnès, veuve de Guillaume le Grand, et son fils assurèrent de nouveau à l'abbaye *monetam totam quam habebant in villa quae nominatur Angeliacus et in alia villa quæ dicitur Molgonus* (Mougon). Gui Geoffroi en fit autant à son tour pour l'officine de Niort.

§ LXXI. — *Abbaye de Tournus.*

Fondée d'abord sous le vocable de saint Valérien, qui y avait son tombeau, l'abbaye de Tournus fut en 875 concédée par Charles le Chauve aux moines de Noirmoutiers qui lui donnèrent pour patron saint Philibert, parce que, délogés de leur monastère par les invasions des Normands, ils transportèrent avec eux les ossements de ce saint.

Le privilège de battre monnaie fut, à la requête de l'abbé Blitgaire, accordé à l'abbaye de Tournus par le roi Eudes. Sur la demande de l'abbé Hervé, elle fut confirmée dans ce droit en 955 par Lothaire. On a d'autres confirmations des rois Charles le Simple, Louis V, Hugues Capet, Robert et Henri I.

Les plus anciens deniers de l'abbaye de Tournus sont d'un aspect encore tout carolingien et d'un excellent style. En voici la description : + SC̄I PHILIBERTI MONETA. Au centre un monogramme sur la signification duquel les numismates ne sont point d'accord. ℟. + LOTARII REGIS INSIGNE. Croix cantonnée de quatre points. Cette légende, qui paraît unique dans l'épigraphie monétaire, rappelle l'octroi fait au monastère par le roi Lothaire. Le mot *insigne* était synonyme de marque, de signe distinctif, et même de sceau, car Du Cange cite une charte d'Henri, roi des Romains, de l'année 1013, portant ces mots : *hoc regis insigne roboravimus*. Si l'on s'en tenait à cette légende des *deniers* et des *oboles* frappés à Tournus, le monogramme du droit serait celui de Lothaire ; c'est l'explication qu'admet M. Caron.

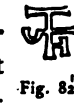
Fig. 818

« Les abbés de Tournus essayèrent momentanément le type de la tête, qui ne persista pas longtemps, et adoptèrent définitivement une

Digitized by Google

autre tête plus informe et ne dérivant nullement de la première, en revenant au nom de saint Valérien leur ancien patron. Je crois, dit Poey d'Avant, que ce chàngement est dû à une cause locale. Ce type persista jusqu'à la clôture de l'atelier qui dut cesser à la fin du XIIIe siècle. » Les premières pièces à la tête dont il vient d'être question ont la plus grande analogie avec les monnaies chinonaises. Leur attri-

Fig. 829

Fig. 830

bution à Tournus n'est pas absolument sûre. Leurs légendes donnent CAPVT REGIS et, au revers, + T:N:C:VC:T: (fig. 829). Les *deniers* et les *oboles* au type du chef de saint Valérien portent nettement leur certificat d'origine : + TORNVCIO CAST (fig. 830).

Nous venons de résumer ce que l'on sait actuellement sur la numismatique de Tournus; nous faisons cependant toutes nos réserves sur le classement adopté. Si les *deniers* à la légende CAPVT REGIS sont réellement de cette abbaye, nous croyons qu'on devrait les ranger bien plutôt en tête qu'au milieu de la série.

§ LXXII. — *Comté de Chalon.*

Le comté de Chalon fut rendu héréditaire par le roi Lothaire en 968, en faveur de Lambert I. Jusqu'au règne de Philippe I, la ville de Chalon resta le siège d'un atelier royal, et ce n'est qu'à la fin du XIIe siècle qu'on voit surgir une monnaie comtale.

Il existe des deniers de Guillaume II (1168-1203); leur type est une croix ancrée au droit et pattée au revers. Les légendes sont, + GVILLE DNVS — + DOMIN CHALON.

Duby cite d'après de Boze une pièce de Jean II le Sage (1213-1237) qui n'a pas été retrouvée en nature. Elle porterait, + IOhANNES COMES — CABILO CIVIS, et une sorte de portail. Jean le Sage fut le dernier comte de Chalon; en 1237 il céda cette terre à Hugues IV, duc de Bourgogne.

Digitized by Google

§ LXXIII. — *Seigneurie de Bourbon-Lancy.*

Cette seigneurie était un fief du comté de Chalon. Par le mariage de Jeanne de Luzy, fille de Simon de Luzy, avec Jean de Châteauvillain, la terre de Bourbon-Lancy entra dans les domaines de cette maison. Simon de Luzy mourut vers 1258. La chronologie de ses successeurs n'est pas fixée avec précision :

Jeanne de Luzy et Jean de Châteauvillain, ce dernier cité en 1259-1284.
Gui de Châteauvillain, leur fils, 1284 — mort avant 1298.
Jean I de Châteauvillain, fils de Gui, ...1299-1325.
Jean II de Châteauvillain, fils de Jean I, 1325 — mort en 1353.

Jean II décéda sans postérité, et la seigneurie de Bourbon-Lancy passa à Guibaut de Mello.

Le seul seigneur de Bourbon-Lancy qui nous ait laissé des souvenirs numismatiques est Jean I de Châteauvillain[1]. Ses *deniers* et ses *oboles* portent à l'avers un château flanqué de deux tourelles ; les légendes sont + BORBONENSIS, et du côté de la croix : + IO D. CASTVILLANO. Le monnayage de Bourbon-Lancy n'est pas mentionné dans l'ordonnance de 1315.

§ LXXIV. — *Évêché d'Autun.*

Les évêques d'Autun obtinrent, suivant M. de Barthélemy, le droit de frapper la monnaie royale sous Carloman, entre 879 et 884, à l'époque où ce roi vint attaquer Boson et lui enlever le comté d'Autun. « Il ne paraît pas, ajoute cet auteur, que, dans les années qui suivirent la concession, les évêques aient joui paisiblement du privilège ; on dit que les comtes d'Autun s'en étaient emparés et quand Charles le Simple vint à Autun en 900, l'évêque Wallon obtint de ce roi qu'il leur rendît leur droit dans son intégrité, à la prière de Richard le Justicier, duc de Bourgogne et comte d'Autun. » Le pape Jean X confirma cette restitution en 921.

L'évêque Wallon avait intéressé le chapitre d'Autun dans les bénéfices de la fabrication. Le jour de son ordination, en 920, Hervé, successeur de Wallon, confirma cette libéralité. En 1182, l'évêque Étienne et le

1. E. Caron, *Monnaies de Jean de Châteauvillain, sire de Bourbon-Lancy*, dans la *Rev. numism.*, 1887, p. 402 et suiv., et 1890, p. 451.

Digitized by Google

chapitre convinrent de partager les profits de la monnaie par portions égales.

Les monnaies épiscopales autunoises sont des immobilisations du type de Carloman. Nous les avons décrites, p. 246, et avons reproduit sous notre fig. 434 un *denier* d'époque très récente sur lequel le nom du roi, CARLOMANVS, est traditionnellement conservé.

A ces émissions succédèrent, vers le milieu du XIIe siècle, celles où le nom royal est remplacé par celui de saint Nazaire : MONETA SCI NAZARI. Le type est, des deux côtés, une croix. Au revers on lit : + ÆDVA XPI CIVITAS.

« A la fin du XIIe siècle, dit M. A. de Barthélemy dans son *Manuel*, les ducs de Bourgogne troublèrent les évêques d'Autun dans leur droit de frapper monnaie, mais cédant aux observations de l'évêque Robert, le duc Eudes III autorisa le cours de la monnaie épiscopale. Le pape approuva cet accord la même année, et il fut encore ratifié en 1244 par Hugues IV duc de Bourgogne, et en 1287 par le duc Robert II. » C'est néanmoins vers cette époque que le monnayage ecclésiastique a dû prendre fin, puisqu'on n'en trouve pas mention dans l'ordonnance de 1315.

§ LXXV. — *Abbaye de Saint-Étienne de Dijon.*

Cet établissement religieux reçut le *jus monetae* de Charles le Chauve, par diplôme de l'année 863. En 887, Charles le Gros confirma la concession de son prédécesseur.

Robert I, duc de Bourgogne (1032-1075), donna à l'abbaye de Saint-Étienne, *monetam de Dyvion*. C'est à cette libéralité que l'on doit selon toute vraisemblance les *deniers* et *oboles* battus au commencement du XIIe siècle et portant à l'avers, en trois lignes : PRI-MA SE-DES, légende qui complète le mot DIVIONENSIS, placé au revers autour de la croix.

§ LXXVI. — *Duché de Bourgogne*[1].

Lorsque le roi Henri I monta sur le trône de France, il donna le duché de Bourgogne à son frère Robert, pour le tenir en fief héréditaire de la couronne.

1. A. de Barthélemy, *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, Dijon, 1850, in-4°.

Digitized by Google

Robert I, 1032-1075.
Hugues I, 1075-1078.
* Eudes I, 1078-1102.
* Hugues II, 1102-1142.
* Eudes II, 1142-1162.
* Hugues III, 1163-1193.
* Eudes III, 1193-1218.
* Hugues IV, 1218-1272.
* Robert II, 1272-1305.
* Hugues V, 1305-1315.

Le premier duc de Bourgogne auquel, dans l'état actuel de la science, on puisse reconnaître une monnaie signée, est Eudes I (1078-1102). Nous avons de ce prince des *deniers* frappés à Dijon, + DIVION CASTRI, qui reproduisent, en le corrigeant un peu, le type lingon de la croix dite fichée. Le nom ducal y est écrit ainsi que le titre : + ODO DVX BVRG.

Hugues II (1102-1142) continua à utiliser cette empreinte en y apportant une variante légère. La croix pattée du revers est cantonnée de deux croisettes, et à l'avers le nom du duc est mis au génitif, le mot *moneta* étant sous-entendu : +HVGONIS DVCIS (fig. 831).

Fig. 831

Fig. 832

Fig. 833

Sous Eudes II (1142-1162), la gravure devient moins grossière, la croix fichée s'agrandit, les bras se bifurquent et trois d'entre eux ont leur extrémité ornée de trois globules ou d'un annelet (fig. 832 et 833).

Sous Hugues III (1163-1193), la fabrication des monnaies ducales, restreinte jusqu'alors à Dijon, se dédouble. Une occupation momentanée (1166-1168) et partielle des domaines de Guillaume II, comte de Chalon-sur-Saône, permet au duc d'installer une forge bourguignonne dans cette ville.

Pendant les premières années de Hugues III, les *deniers* dijonnais portent au droit une croix à branches ancrées ; c'est la dernière étape des transformations subies par le type de Langres, qui va faire place à un dispositif nouveau : les trois lettres du titre ducal placées dans le champ en triangle et alternées d'annelets (fig. 834).

Dans l'atelier temporaire établi par le duc de Bourgogne à Chalon, nous retrouvons un type qui traînait depuis plus de deux siècles sur les monnaies royales de cette ville. Le champ, qu'entoure la légende CABILON CIVITA, est chargé d'un grand B précédé de trois globules ⁝ et suivi d'un annelet.

Sous Eudes III (1193-1218), le type adopté par Hugues III à Dijon

Digitized by Google

se transforme. Nous assistons à la création de l'*anille,* qui restera jusqu'au XIVe siècle la caractéristique des *deniers* et des *oboles* bourguignons (fig. 835).

Hugues IV (1218-1272) acquit en 1237 de Jean le Sage le comté de Chalon-sur-Saône, en échange de la seigneurie de Salins, et la seigneurie d'Auxonne en échange de trois autres fiefs. On possède de ce

Fig. 834

Fig. 835

Fig. 836

duc des monnaies battues à Dijon et à Chalon. L'ouverture de l'atelier d'Auxonne ne semble avoir eu lieu que sous Hugues V.

Les *deniers* et les *oboles* dijonnais nous montrent l'anille accostée d'un globule et d'une étoile. Les légendes + VGO DVX BVRG:DIE — + DIVIONENSIS, ne diffèrent guère, que par le nom, de celles du règne

Fig. 837

Fig. 838

Fig. 839

Fig. 840

précédent (fig. 836). A Chalon, le type reste tel qu'il était pendant l'occupation de Hugues III, à cette différence près que le : B est suivi d'une croisette et non d'un annelet.

Le règne de Robert (1272-1305) ne semble donner que le seul atelier de Dijon ; mais la fabrication monétaire, jusque-là restreinte aux

Fig. 841

Fig. 842

Fig. 843

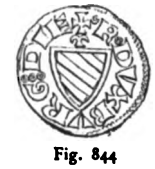
Fig. 844

deniers et aux *oboles,* s'étend à des *doubles deniers* dont le nom, DIGENOIS DOVBLES, est écrit en toutes lettres au revers.

Le type le plus fréquemment en usage sous Robert II est l'anille ou un de ses dérivés (fig. 837 à 843) ; mais à côté de cette figure déjà

Digitized by Google

traditionnelle, nous voyons surgir pour la première fois l'écu de Bourgogne ancien : *bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules* (fig. 844).

C'est au règne de Robert que remontent les premiers textes connus sur le monnayage des ducs de Bourgogne. Ils ont été résumés par M. A. de Barthélemy dans son intéressante monographie :

« Dès le mois d'octobre 1282, Robert avait fait marché avec Jean Bernier, de Vézelai, bourgeois de Beaune, à l'effet de fabriquer du numéraire pour 15,000 gros. Deux ans plus tard, le duc, de concert avec Agnès sa femme, donnait une charte par laquelle il s'engageait à faire frapper dorénavant une monnaie qui ne serait plus modifiée ni pour le type, ni pour la loi, ni pour le poids ; à l'avenir on devait tailler 19 s. 8 d. dans un marc de Troyes composé de 2 onces d'argent fin de Montpellier, et de 6 onces de *metail :* de telle sorte que 15 deniers de Dijon vaudraient douze petits tournois. Fabriquée de deux ans en deux ans, et dans la proportion nécessaire pour le commerce, cette monnaie était soumise à l'examen des évêques de Chalon et d'Auxerre, ou seulement de l'un de ces prélats assisté de deux châtelains. Le duc autorisait ces arbitres, en cas d'inexécution de sa part, à mettre l'interdit sur ses domaines, et même à le priver du droit de frapper monnaie qui, dans ce cas, devrait revenir au roi de France. Il enjoignait aussi à ses successeurs de jurer obéissance à ce règlement aussitôt leur avènement, ou, au plus tard, dans les trois mois qui suivraient.

« En 1300, Philippe le Bel qui, dès 1298, avait écrit au duc pour éveiller son attention sur les monnaies étrangères qui abondaient de toutes parts, lui fit parvenir un nouveau mandement, dans le but d'obtenir un bénéfice dont il y a des exemples assez analogues. Il s'agissait de cesser pendant trois années la fabrication des monnaies ducales, et, pendant ce délai, de laisser courir en Bourgogne les espèces royales. Robert accéda sans difficulté à cette demande, à condition toutefois que cette complaisance ne serait jamais considérée comme un précédent préjudiciable à ses droits. A l'expiration de ce délai, le duc reprit l'administration de ces monnaies et fit un traité à cet égard avec deux Florentins, Balde Fin et Quinquenel Comrat. » Ces deux entrepreneurs acceptèrent l'exploitation de l'atelier pour un an à partir de la Saint-Jean Baptiste 1303. Ils s'engagèrent à fabriquer « *sexante gros milliers de digenois* » qui courront « *par Bourgogne... les cinc digenois pour quatre bons tournois petits.* »

Le duc Robert signe rarement ses espèces de son nom entier. C'est presque toujours son initiale qui commence la légende.

Les *deniers* de Hugues V (1305-1315), battus non seulement à

Digitized by Google

Dijon, mais à Auxonne, portent, suivant M. Maxe-Werly[1], dont nous avons adopté le classement en ce qui concerne les pièces au type de l'anille, cet emblème coupé par une fasce chargée du mot DVX (fig. 845).

Fig. 845

On ne possède aucun document d'archives sur le monnayage de ce duc, le dernier dont nous ayons à nous occuper ici. On sait seulement qu'en 1308 Philippe le Bel obtint de Hugues V qu'il laisserait courir en Bourgogne les pièces royales, *pro utilitate regni*, et qu'en 1315 le monnayage bourguignon est mentionné en ces termes laconiques par l'ordonnance de Louis le Hutin : *Les dyionois du duc de Bourgoigne sont à ii d. et xviii grains fin et de xx s. de taille.*

§ LXXVII. — *Évêché de Langres.*

Les évêques de Langres obtinrent en 874 de Charles le Chauve la monnaie de leur ville et celle de Dijon. Les pièces frappées à la suite de cette concession sont au type royal. Nous en avons parlé en traitant de la numismatique carolingienne. Le dernier roi signataire d'un *denier* lingon semble avoir été Louis IV d'Outremer ; puis son coin s'immobilise et finit par donner au xe siècle le type de la croix fichée, imité à Dijon et dans d'autres villes bourguignonnes.

Fig. 846

Dans le courant du xie siècle, un évêque, Hugues I de Breteuil (1032-1049), signe un *denier ;* mais sa tentative reste isolée. Voici la description de cette monnaie : + HVGO + EPISCOPV en légende rétrograde. Croix cantonnée de deux croisettes. ℞. + HINGONIS CVTS. Croix fichée surmontée de deux traits en forme de chevron désuni (fig. 846). Il est probable que le coin de Hugues fut immobilisé à son tour ; quoi qu'il en soit, il faut passer au xiie siècle pour rencontrer une nouvelle monnaie lingone.

Une révolution artistique s'est accomplie, et la première tentative des monnayeurs de Langres pour sortir du désordre et de la routine leur réussit à merveille. Les *deniers* qu'on attribue communément au roi Louis VII (1137-1180), dont ils portent en effet le nom, nous offrent comme type une crosse épiscopale accostée d'un croissant et d'une étoile. Au revers on lit, VRBS LINGONIS. Les caractères sont nets et régulièrement tracés (fig. 847).

1. L. Maxe Werly, *Trouvaille de Largue*, dans la *Rev. numism.*, 1883, p. 233.

Digitized by Google

Il serait difficile de dire jusqu'à quelle époque ce monnayage fut poursuivi ; il ne semble pas qu'il ait dépassé le règne de Louis VII. A la fin du XIIe siècle, nous trouvons à Langres un *denier* dont le type est emprunté aux deniers à l'anille de Hugues III duc de Bourgogne (fig. 848). Cette pièce a pour légendes, + SCS MAMŒES — + LIN-

Fig. 847

Fig. 848

GONIS VRBS ; l'évêque Renard (1065-1085) avait obtenu de l'empereur d'Orient le bras de saint Mammès et traduit en latin le commentaire grec de Métaphraste sur les actes de ce saint, que les habitants de Langres tinrent depuis en vénération particulière.

On n'a pas retrouvé les monnaies des évêques de Langres pour la première moitié du XIIIe siècle, mais on sait qu'ils en émirent, puisqu'un document écrit témoigne qu'en 1238, Robert de Thourotte voulut : *monetam novam concedere*. Nous donnerons donc ici la chronologie épiscopale en prévision des découvertes futures :

Robert, 1085-1110.
Jocerand, 1113-1126.
Willenc de Saulx, 1126-1136.
Guillaume de Sabran, 1136-1138.
Godefroid, 1140-1164.
Gautier, 1164-1180.
Manassès, 1180-1193.
Garnier II de Rochefort, 1193-1199?
Hilduin de Vandœuvre, 1200-1203.
Robert II de Châtillon, 1204-1208.
Guillaume II de Joinville, 1209-1218.
Hugues II de Montréal, 1219-1232.
Robert III de Thourotte, 1232-1240.
Hugues III de Rochecorbon, 1244-1250.

Gui I de Rochefort (1250-1266) inscrivit son nom sur des *deniers* portant à l'avers un écu écartelé d'un sautoir avec quatre lis dans ses cantons. Ce monnayage continua vraisemblablement sous Gui II de Genève (1268-1292).

Les pièces de Jean I de Rochefort (1296-1305) et de Bertrand de Got (1306) sont encore à retrouver ; mais, si elles existent, il est fort probable qu'elles reproduisent le type à l'écu, puisque nous retrouvons celui-ci sous Guillaume III de Durfort (1306-1318), le dernier évêque dont le monnayage soit dûment constaté. L'atelier de Langres n'est plus cité dans l'ordonnance de 1315.

Digitized by Google

§ LXXVIII. — *Comté de Tonnerre.*

La numismatique des comtes de Tonnerre débute dans le courant du xe siècle par des *deniers* anonymes d'un type également en usage à Auxerre, et composé, au droit et au revers, d'une croix. Sur l'une des faces la bordure est occupée par la légende + TORNODORI CASTI, ou + TORNERO MONEIC, ou enfin sur les plus récentes émissions: + COMES TORNODOR. De l'autre côté, il n'y a pas de légende, bien qu'entre les deux grénetis la place habituelle de l'inscription soit réservée; aux quatre extrémités de la croix, les graveurs ont seulement marqué une croisette ou une lettre (fig. 849).

Fig. 849

Les monnaies de Tonnerre ne commencent à être signées qu'à la fin du XIIIe siècle; mais, dès lors, la série en est assez continue.

* Charles I, roi de Sicile, 1273-1285.
* Marguerite de Bourgogne, sa veuve, 1285-1292.
Guillaume de Chalon, 1192-1304.
* Jean II de Chalon, 1304-1346.

Jusqu'à la fin de leur monnayage, les comtes de Tonnerre conservèrent au droit et au revers de leurs monnaies le type de la croix. Elles ne présentent donc rien de réellement particulier à part leurs légendes, dont voici l'énumération :

Charles I: + K·REX·SICILIE — + COM·TORDODOR.

Marguerite: + MON ou M.: REG: SICILIE — + COM·TORNODOR.

Jean II commença à régner sous la tutelle de sa mère, Éléonore de Savoie (1304-1308). Cette princesse signe à cette époque les *deniers* de Tonnerre: + ALIENORD·D·SABAD — MONETA·TORNODORV.

Les monnaies de Jean II sont les dernières que les comtes de Tonnerre semblent avoir émises. Il n'est plus question de leur droit de battre monnaie dans l'ordonnance de Louis le Hutin.

§ LXXIX. — *Comté d'Auxerre.*

Le monnayage des comtes d'Auxerre, qui pour le type se rapproche beaucoup de celui des comtes de Tonnerre, resta toujours anonyme. La légende réservée à l'une des faces des *deniers* et des *oboles* ne se compose que du nom de lieu, AVTISIODER CI ou ALTISIODOR.

Digitized by Google

§ LXXX. — *Comté de Sens*[1].

Le comté de Sens devint héréditaire au milieu du xe siècle, lorsque Fromond en eut été investi par Hugues le Grand, duc de Bourgogne.

Fromond I, 941-951.
* Renaud I le Vieux, 951-996 ?.
Fromond II, 996-1012.
Renaud II, 1012-1055.

A la mort de ce dernier comte, décédé sans enfant, le roi Henri se saisit du Sénonais et le réunit à la couronne.

Le monnayage de Sens débute au xe siècle par des *deniers* au temple que signe le comte Renaud I (951-996 ?). Le type et le style de ces pièces sont identiques à ceux des monnaies de Gislebert, duc bénéficiaire de Lorraine (fig. 850). Après cette émission, les espèces deviennent anonymes. L'atelier de Sens émet des *deniers* et des *oboles* analogues à ceux de Tonnerre et d'Auxerre, muets d'un côté et portant de l'autre + SENONES CIVITAS. Sur certaines pièces, l'une des croix est remplacée par une main ouverte, mais l'emploi de ce type est exceptionnel.

Fig. 850

§ LXXXI. — *Comté de Champagne*[2].

« Le nom de Champagne, dit M. Caron, ne désignait d'abord qu'une contrée et non une circonscription politique. Sous les Carolingiens et sous les seigneurs de la maison de Vermandois, il n'y avait pas de comté de Champagne ; il y avait des comtes de Troyes et Herbert II devint le premier comte de Meaux ; lui et son fils Étienne sont appelés comtes de Troyes et Meaux. Ce ne fut qu'après la mort de ce dernier, mort sans enfants (1019), qu'Eudes, comte de Blois, s'empara de ces comtés et se qualifia comte de Champagne, *Campania,* nom donné aux vastes et arides plaines du comté de Troyes. »

1. Ch. Salmon, *Fragments de numism. sénonaise,* dans la *Rev. numism.*, 1854, p. 186, et dans la *Rev. belge de numism.*, 1855, p. 173 et 187, p. 61.

2. A. de Barthélemy, *Les monnaies des comtes de Champagne,* dans l'*Histoire des ducs et comtes de Champagne,* par d'Arbois de Jubainville, t. IV, Paris, 1865, p. 759 et suiv. — L. Bourquelot, *Etudes sur les foires de Champagne,* dans les *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscriptions,* 2e série, t. V, 11e partie.

Digitized by Google

Eudes, 1019-1037.
Étienne II, 1037-1048.
Eudes II, 1048-1063.
Thibaut I, 1063-1089.
Hugues I, 1089-vers 1125.
Thibaut II, 1125-1152.
Henri I, le Libéral, 1152-1181.
Henri II, 1181-1197.
Thibaut III, 1197-1201.
Thibaut IV, 1201-1253.
Thibaut V, 1253-1270.
Henri III, 1270-1274.
Jeanne, 1274-1305.

Le monnayage des comtes de Champagne embrasse quatre ateliers. Troyes, Provins, Meaux et Reims, qui ont chacun leurs types particuliers. Nous les examinerons donc l'un après l'autre, comme l'ont fait nos devanciers.

Troyes. — Le monnayage de Troyes, dit Poey d'Avant, a eu la plus large influence sur la numismatique champenoise, et doit y tenir la première place. Comme dans beaucoup d'officines, le type des premières monnaies de Troyes est une dégénérescence du monogramme de Charles; née au commencement du xe siècle, cette immobilisation persista jusqu'au milieu du xie. Les légendes des *deniers* carolingiens sont elles-mêmes conservées au début, mais le GRATIA DI REX en est réduit parfois à un assemblage incohérent de lettres tels que + SPACIA DI DES ou + GDACIV D REX.

C'est à cette période anonyme du monnayage de Troyes que se rattachent les monnaies sur lesquelles le nom de cette ville, TRECAS CIVI, est associé parfois à celui de Crespy, CRITPEIS CITAO, ou plus fréquemment à celui de Meaux, MELDIS CIVITAO. On n'est pas d'accord sur les circonstances qui amenèrent des villes champenoises à émettre ce numéraire commun, ni sur l'époque exacte à laquelle les premières émissions eurent lieu ; mais il date assurément, ainsi que nous l'avons vu, des temps carolingiens. Comme le dit fort bien Fillon, ces monnaies d'associations furent un moyen de remédier au fractionnement du royaume en petites circonscriptions territoriales, divisées par leurs intérêts politiques, mais non par leurs intérêts commerciaux. Les monnaies de Troyes et Meaux, comme celles de Troyes et Crespy, ne paraissent pas avoir été frappées au delà du xie siècle.

C'est sous le règne de Thibaut I (1063-1089) que les monnayeurs de Troyes renoncent à produire des espèces anonymes. Leurs deniers sont toujours empreints du monogramme, qui ne conserve de carolin que l'apparence générale. On y lit en effet très clairement VRBS (fig. 851). Les légendes du pourtour sont PETVS EPICOPVS, nom de S. Pierre, patron de la ville, et, du côté de la croix, TRECAS CIVI TEBO.

Fig. 851

Digitized by Google

Le successeur immédiat de Thibaut I, Hugues (1089-1125 ?) conserva son type en se bornant à substituer le nom de HVGO à celui de TEBO. Les deniers de ce comte sont excessivement rares.

Sous Thibaut II (1125-1152) le monogramme se modifie. C'est désormais le nom du comte qui en fournit les éléments, TEBO C*(omes)*. Cette forme *Tebo* est très remarquable; c'est l'expression simple de la prononciation vulgaire; on retrouvera un fait analogue dans le monnayage de Flandre, où la veuve de Philippe d'Alsace, Mehaut de Portugal, a des *mailles* portant en monogramme *Meo*. Sur les *deniers* de Thibaut II, le nom de Troyes, TRECAS CIVITAS, entoure le type principal, et la légende BEATVS PETRVS figure du côté de la croix (fig. 852).

Fig. 852

Henri I (1152-1181) et Henri II (1181-1197) reproduisent sur leurs espèces le monogramme de Thibaut, mais perdant sa signification primitive et n'ayant d'autre but que de faciliter le cours des *deniers* et

Fig. 853

Fig. 854

Fig. 855

des *oboles ;* peu à peu on l'enjolive, on en modifie les éléments dans un but décoratif. Le nom du prince des apôtres écrit du côté de la croix est remplacé par HENRICVS COMES.

Au temps de Thibaut III (1197-1201), le monogramme complètement dénaturé devient une figure inexplicable : les graveurs font une image bien symétrique, mais assurément ils en ignorent le sens. La fantaisie s'accentue encore sous Thibaut IV (1201-1253), le dernier comte de Champagne qui semble avoir monnayé. Nos figures 852 à 855 permettent de suivre pas à pas la transformation lente du monogramme de Thibaut.

Provins. — Le monnayage de Provins présente un type tout à fait différent de celui de Troyes, et connu des numismates sous le nom de *type provinois*. Il commence par l'émission de *deniers* qui prouvent l'existence, au Xe et au XIe siècles, d'une alliance commerciale avec Sens. Les

Digitized by Google

légendes de ces pièces sont très incorrectes et dénotent une fabrication longue et routinière ; voici trois exemples des inscriptions les plus altérées :

POVRIVINS CATO — SENOINS CIVI.
IOIVSIVIS CATO — SENONS CIVI.
RILDVMIS CATO — SEEEOMSCIVI.

Sur les pièces les plus anciennes de cette association, on voit des traces très apparentes du monogramme d'Eudes, ODO RE, sur une fasce (fig. 856). La croix du revers est simple. Le flan des *deniers* est large et leur poids

Fig. 856

Fig. 857

Fig. 858

Fig. 859

élevé. Puis le type se transforme, les traces du mot *rex* prennent insensiblement l'apparence d'un peigne, jusqu'au jour où, forçant la note, le graveur dessine franchement cet objet qui lui fournissait l'occasion d'un jeu d'esprit. Le *peigne* dans le *champ* devint l'emblème parlant du pays de *Champagne* (fig. 857 à 859).

Ils sont plus fréquents qu'on ne pense, ces jeux d'esprit sur les monnaies du moyen âge, et l'on aurait grand tort de croire que le rébus ne fut employé qu'en héraldique pour former les armes parlantes. Nous verrons plus loin des deniers de *Rethel* sur lesquels figure un râteau ou *ratel ;* la porte, *janua,* marque de *Gênes,* rentre aussi dans la catégorie des calembours ; enfin nous trouverons parmi les monnaies de l'Orient latin les pièces de Saïda ou *Sagete* portant comme type une *sagète* ou flèche.

Meaux. — Le monnayage de Meaux commença à la fin du IXe siècle ou au début du Xe par l'émission de deniers anonymes portant les noms réunis de Meaux et de Troyes, de Meaux et de Reims. Le type fut une immobilisation du monogramme de Charles.

Au XIe siècle, Thibaut I (1048-1089) imita dans son atelier de Meaux le type de la dextre bénissant, employé sur les monnaies épiscopales, Ces imitations continuèrent assez longtemps et furent, entre les comtes et les évêques, la source de discussions sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Digitized by Google

Reims. — Le monnayage des comtes de Champagne à Reims n'eut aucun caractère permanent. Il fut la conséquence d'une occupation de cette ville par Eudes II (1019-1037). Le type de ses *deniers* rémois est une tête barbare de face. Les légendes, souvent très altérées, sont ODO COMES — + REMIS CIVITA ; parfois le nom du comte est répété sur les deux faces de la monnaie (fig. 860).

Fig. 860

§ LXXXII. — *Évêché de Meaux.*

Il est probable qu'au début des temps féodaux les évêques de Meaux partagèrent avec les comtes de Champagne les bénéfices de la fabrication des monnaies au type carolingien immobilisé. Au XIe siècle, le comte et l'évêque eurent chacun leur atelier spécial. Voici la succession des évêques à partir de cette époque :

Macaire, vers 1020.
Bernier, vers 1028.
Dagobert ?
* Gautier I Saveir, vers 1045-1082.
Robert I, 1082-1083.
* Gautier II de Chambly, 1085-1102.
Manassès I, 1103-1120.
* Burcard, 1120-1134.
Manassès II, 1134-1158.
* Renaud, 1158-.....
Hugues, 1161-1162.
* Étienne de la Chapelle, 1162-1171.
* Pierre I, 1172-1175.
Pierre II, vers 1175.
Simon, vers 1177-vers 1195.
Anseau, vers 1197-1207.
Geoffroi de Tressy, 1207-1214.
Guillaume I de Nemours, 1214-1221.
Amaury, 1221-1223.
Pierre III de Cuisy, 1223-1255.
Aleaume de Cuisy, 1255-1267.
Jean I de Poincey, 1267-1269.
Jean II de Garlande, 1269-1272.
Eudes, 1274.
Jean III de Montrolles, 1274-vers 1286.
Adam de Vaudoy, 1289-1298.
Jean IV de la Grange, 1299-1300
Jean V de Montrolles, 1301-1304.
Nicolas Volé, 1305-1308.
* Simon II Festu, 1308-1317.

Les *deniers* et les *oboles* de Gautier I (1045-1082) ont pour type une dextre bénissant, entourée de son nom, GALTERIVS PESV ou PRESV. Le nom de la ville, + MELDIS CIVITAS, entoure la croix du revers (fig. 861). Sous Gautier II (1085-1102), les monnaies meldoises portent une crosse accostée d'un alpha et d'un oméga. L'évêque continue à prendre le titre de *presul*. Burcard (1120-1134) s'intitule *episcopus*. Ses monnaies ont dans le champ de l'avers une main tenant une crosse. Sous Renaud (1158-1161), le type se compose de deux crosses adossées. L'évêque Étienne de la Chapelle (1161-1171) a recours suc-

Digitized by Google

cessivement à deux coins différents : ses *deniers* et *oboles* les plus anciens portent une crosse entre deux lis ; ses pièces les plus récentes

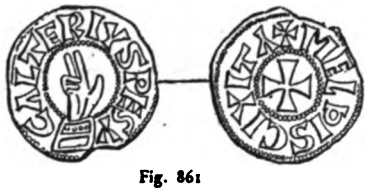

Fig. 861

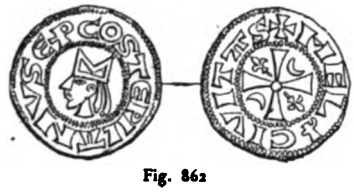

Fig. 862

portent sa tête mitrée, de profil à gauche (fig. 862). Ce dernier type est conservé par Pierre I (1172-1175), mais devant le visage est placée une crosse.

Un vide énorme existe dans la série des monnaies de Meaux pour le dernier quart du XIIe siècle et toute la durée du XIIIe. Les documents prouvent cependant, à n'en pas douter, que l'atelier épiscopal ne fut pas en perpétuel chômage. Le plus ancien témoignage écrit que nous ayons du monnayage épiscopal à Meaux est un accord de 1130 entre l'évêque Burcard et ses monnayeurs. En 1167, l'évêque Étienne eut une grave discussion avec Henri, comte de Champagne, qui avait contrefait les monnaies épiscopales ; le comte s'engagea à ne plus émettre d'espèces dans son atelier de Meaux. En 1208, la comtesse Blanche de Champagne fit avec l'évêque Simon une convention par laquelle il s'engageait à frapper monnaie en commun pendant trois ans à Meaux, Provins et Troyes, de telle façon que les deux tiers des bénéfices fussent pour la comtesse et le dernier tiers pour l'évêque.

En 1225, l'évêque Pierre III de Cuisy démonétisa les anciennes espèces, en fit frapper d'autres, et s'engagea à ne plus changer sa monnaie sans prévenir le roi quatre mois auparavant, à moins que le comte de Champagne ne fît le même changement.

Les droits monétaires des évêques de Meaux sont encore constatés dans l'ordonnance de 1315 : « *Item, la monnoie à l'évesque de Meaux : les deniers doivent estre à iii d. et de x grains de loy, argent le Roy, et de xix s. vii d. de pois, au marc de Paris ; et les maailles doivent estre à ii d. xxi grains de loy, argent le Roy, et de xvii s. iiii d., oboles doubles au marc de Paris ; et ne pourront faire que la xe partie des maailles, c'est à dire ix c. l. de deniers et c l. de maailles doubles ; et ainsi vauldront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre à petiz tourn[oiz] et à maailles tourn[oises], iii s. iiij d. mains la livre que petits tourn[oiz], c'est à dire que les xiiii d. de la monnoie dessus dicte ne vauldront que xii petiz tourn[oiz].* »

Les manuscrits de l'ordonnance sont accompagnés du dessin d'un

Digitized by Google

denier de l'évêque Simon II (1308-1317) qui n'est plus connu aujourd'hui en nature. Le type de cette pièce est celui des monnaies de Pierre I : un buste mitré, de profil, à gauche, précédé d'une crosse.

§ LXXXIII. — *Evêché de Châlons-sur-Marne.*

Nous avons précédemment parlé de l'acte par lequel Charles le Chauve accorda, en 865, à l'église de Châlons les profits de la fabrication monétaire locale.

L'émancipation monétaire des évêques de Châlons ne semble pas, au point de vue des types, antérieure à Guillaume I de Champeaux (1113-1122). Poey d'Avant et son continuateur M. Caron ne reconnaissent à cet évêque qu'un seul *denier*, portant dans le champ les lettres EPS entre deux lignes de grénetis, et se distinguant par les légendes circulaires, + GVILLERMVS — + CATHALAVNI. M. L. Maxe Werly[1] a restitué à Guillaume I les *deniers* portant le mot PAX dans le champ, dont ses devanciers faisaient descendre la fabrication à Guillaume II du Perche (1215-1226).

Fig. 864

Dès le temps de Guillaume de Champeaux, le cours de la monnaie châlonnaise prit la plus grande extension en Champagne ; les mentions en deviennent très fréquentes. On n'a cependant pas retrouvé de monnaies aux noms d'Ebles de Roucy (1122-1126) et d'Erlebert (1127-1130).

La série monétaire reprend avec Geoffroi I (1131-1142), auquel M. Maxe Werly restitue les *deniers* jadis classés à l'évêque Geoffroi II. Les monnaies de Geoffroi conservent le type PAX, souvenir du coin verdunois d'Henri l'Oiseleur, que nous avons vu paraître sous Guillaume I. Les légendes sont + GAVFRID' EPISCOP — + CATALAVNI CIVI (fig. 864). Ces pièces sont les dernières monnaies de Châlons qui aient été retrouvées. Il y a lieu de croire cependant que les émissions continuèrent jusqu'au milieu du XIIIe siècle, car en 1290 les chartes parlent encore de la circulation des *deniers* et *oboles* châlonnais, dont la valeur était la même que celle des parisis.

1. Maxe Werly, *Études sur les monnaies au type altéré de Henri l'Oiseleur*, dans les *Mem. de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc*, 1879.

Digitized by Google

§ LXXXIV. — *Archevêché de Reims*[1].

Les archevêques de Reims figurent au nombre des plus anciens feudataires jouissant en France du droit de battre monnaie. Nous avons, dans un précédent chapitre, p. 272, signalé des deniers frappés par l'archevêque Adalbéron (969-988) du vivant du roi Lothaire.

Le type de ces pièces est une tête de profil. Sur des monnaies analogues aux monnaies semi-royales d'Adalbéron de Laon et du roi Robert, nous trouvons, à Reims, une tête de face reproduite au droit et au revers. Les légendes sont + ĀRCHIEPICO REM et FRANCORVM REX. Bien que ces deniers soient anonymes, on peut sans trop d'invraisemblance les rapporter à l'épiscopat d'Arnoul (982-991 et 996-1021).

On n'a pas encore retrouvé de monnaies de l'archevêque Ebles de Roucy (1021-1033), qui réunit le comté de Reims aux domaines de l'église, mais, à partir de son successeur, la numismatique archiépiscopale dispose d'une série rarement interrompue jusqu'au commencement du XIVe siècle.

* Gui I de Châtillon, 1033-1055.
* Gervais de Château-du-Loir, 1055-1067.
* Manassès I de Gournay, 1069-1080.
* Renaud I du Bellay, 1083-1096.
* Manassès II de Châtillon, 1096-1106.
* Raoul le Verd, 1106-1124.
Renaud II de Martigné, 1128-1138.
* Samson de Mauvoisin, 1140-1161.
* Henri I de France, 1162-1175.
* Guillaume I aux Blanches-Mains, 1176-1202.
* Gui II, cardinal Paré, 1205-1206.
* Aubry Humbert de Hautvilliers, 1207-1218.
* Guillaume II de Joinville, 1219-1226.
* Henri II de Dreux, 1227-1240.
Juhel de Mathefélon, 1245-1250.
Thomas de Beaumetz, 1251-1263.
Jean I de Courtenay, 1266-1270.
Pierre I Barbette, 1274-1298.
* Robert I de Courtenay, 1299-1324.
Guillaume III de Trie, 1324-1334.

Pendant toute cette période le type des *deniers* et des *oboles* de Reims reste assez uniforme. Il se compose toujours à l'avers du nom de l'archevêque régnant écrit soit en deux lignes, soit en monogramme. Manassès I seul conserve le monogramme de son prédécesseur et signe dans la légende circulaire. Au revers la croix pattée est cantonnée de lis, de globules ou de croissants ; sur une pièce de Manassès II, qui apparaît comme une exception dans le monnayage rémois, le grénetis qui ceint la croix est remplacé par un quadrilobe.

1. Maxe Werly, *État actuel de la numism. rémoise*, dans la *Rev. belge de numism.*, 1889.

Digitized by Google

Nous réunissons dans le tableau suivant les dispositifs que revêtent sur les pièces les noms des divers archevêques (fig. 865 à 878).

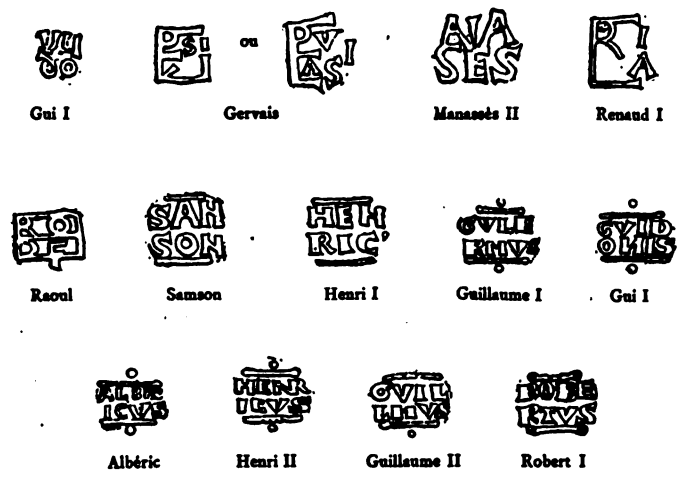

Fig. 865 à 878

Les légendes des deniers rémois sont très remarquables. Gui I signe ses monnaies tantôt du titre de *praesul*, tantôt de celui d'*archipraesul*. Ses successeurs Gervais et Manassès I emploient aussi cette dénomination ; mais elle disparaît après ce dernier archevêque. Au revers de ses pièces Gui I écrit VITA XPISTIANA, sorte d'adaptation du *Christiana religio* qui eut tant de vogue sous les Carolingiens.

Les deniers de Gervais et de Raoul I portent REMENSIS NVMMVS, NVM RE$\overline{M}$SIS, formule dont on chercherait en vain un autre exemple sur les monnaies françaises du moyen âge. Sous Manassès I reparaît une inscription carolingienne : SCE MARI... MENSIS. A partir de Samson de Mauvoisin, le nom de la cité rémoise, REMIS CIVITAS, forme l'inscription habituelle du côté de la croix.

Les droits monétaires des archevêques de Reims sont reconnus dans l'ordonnance de Louis le Hutin, en 1315 : « *Item la monnoie l'archevesque de Reins : les deniers doivent estre à iiij d. xij grains de loy, argent le Roy, et de xvij s. viij d. de pois, au marc de Paris ; et les maailles de la dicte monnoie doivent estre à iij d. xviij grains de loy, argent le Roy, et de xv s. v d. oboles doubles de pois au marc de Paris, et ne porra faire que la xe partie de maailles doubles ; et ainsi vauldront les deniers et les maailles dessus dictes, autant plus ne mains comme les par[isiz] petiz et les maailles par[isiz].* »

Digitized by Google

§ LXXXV. — *Comté de Rethel*[1].

La numismatique primitive du comté de Rethel est encore peu connue. L'ordonnance de Louis le Hutin réglementant en 1315 le monnayage des barons dit : « *Item, la monnoie au conte de Rethel : les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy, argent le Roy, et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris ; item, les maailles de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy, argent le Roy, et de xvj s. ix d. maailles doubles de pois, au marc de Paris ; et ne pourront faire que le xe de maailles, c'est-à-dire ix. c. l. de deniers et c l. de maailles doubles ; et ainssi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes avalué l'un l'autre à petiz tourn[oiz] et a maailles tourn[oises], xx d. mains la livre que petiz tourn[oiz], c'est-à-dire que les xiij deniers de la monnoie dessus dicte ne vauldront que xij petiz tourn[ois].* »

Le comte Louis I (1290-1322) frappait ses monnaies au type que voici : + LVDOVICVS COMES. Croix cantonnée de croissants. ℞. REGITESTENSIS. Peigne champenois surmonté de trois râteaux. Les râteaux étaient les armes parlantes du comté de Rethel, qui portaient : *de gueules à deux râteaux endentelés d'or.*

§ LXXXVI. — *Évêché de Beauvais*[2].

Ce fut sous Hugues Capet (987-996) qu'au témoignage des monnaies, les évêques de Beauvais inscrivirent leur nom sur le numéraire. L'évêque Hervé (986-998) fit au roi cette concession grande d'accoler le nom de Hugues au sien sur les *deniers* et les *oboles* qu'il forgea : + HVGO REX HERVEVS. Le type de ces pièces est la continuation du monogramme de Charles (fig. 879).

Fig. 879

Un intéressant dépôt de monnaies beauvoisines exhumé en 1863 à Thérines (Oise) renfermait, en même temps que des deniers très mal frappés d'Hervé, des pièces des évêques Henri de France (1149-1162) et Barthélemy de Montcornet (1162-1175). On ne trouva

1. V. Gaillard, *Histoire polit. et numism. du comté de Rethel*, dans la *Rev. belge de numism.*, 1851, p. 113 et suiv.

2. Voillemier, *Essai sur les monnaies de Beauvais*, dans les *Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise*, t. III, 1858.

Digitized by Google

dans ce dépôt aucune monnaie d'évêque du XIe siècle et de la première moitié du XIIe; ce fait et la dégénérescence excessive des pièces d'Hervé ont permis de supposer que longtemps après son épiscopat ses successeurs forgèrent à son type, et que, pour l'atelier de Beauvais, Henri de France fut le premier qui changea, par l'inscription de son nom, les légendes des *deniers*.

Le type des pièces ne sort pas cependant de la tradition carolingienne. A Beauvais, plus tard qu'ailleurs, le monogramme de Charles continua à former la marque officielle du signe d'échange; on le retrouve jusque sur les deniers de Philippe de Dreux (1175-1217), le dernier évêque dont le monnayage ait été constaté par des monuments authentiques.

A l'époque de cet évêque se rattache une sentence arbitrale rendue en 1208 par le bailli de Beauvais; ce document donne des renseignements précieux pour l'histoire monétaire locale. Il nous apprend que la monnaie de Beauvais était la propriété du seigneur évêque, et qu'elle ne se forgeait point ailleurs que dans le palais épiscopal; que deux parties d'argent fin et trois parties de cuivre ou environ formaient le titre des espèces; que sur chaque livre de pièces frappées, l'évêque prélevait quatre deniers à titre de seigneuriage. Nous y trouvons enfin cette remarque importante que les évêques n'ayant pas usé de leurs droits de fabrication autant que l'exigeaient les besoins de leur comté, la monnaie royale était reçue dans ce fief au même titre que la monnaie épiscopale.

§ LXXXVII. — *Comtés de Vermandois et de Valois*[1].

En 1077 Herbert IV comte de Vermandois (1045-1080) réunit à ses états le comté de Valois, du chef de sa femme. De leur union naquit une fille, Adelaïde, qui fut mariée à Hugues le Grand, fils d'Henri I roi de France. Ce Hugues devint la souche d'une nouvelle maison comtale :

Hugues, 1080-1117.
Raoul I, 1117-1152.
Raoul II, 1152-1167.
Isabelle et Philippe d'Alsace, 1167-1183.

Les premières monnaies des comtes de Vermandois et de Valois sont de grands *deniers* d'argent, contemporains d'Herbert IV, puisqu'on les a rencontrés dans les trouvailles avec les deniers amiénois aux légendes, PAX-ISIAMVNAI. Ces pièces, frapppées à Saint-Quentin, ville

1. Desains, *Notice sur la numismatique de la ville de Saint-Quentin et du comté de Vermandois*, dans la *Rev. numism.*, 1837, p. 107 et suiv.

Digitized by Google

principale du Vermandois, sont anonymes. Elles portent à l'avers une figure informe assise sur un trône, sans légende, et au revers le mot MARTIR, placé en une ligne dans le champ, accompagné en inscription circulaire de, + CORO-NATVS (fig. 880).

Fig. 880

Hugues (1080-1117) mit le premier son nom sur ses *deniers*, dont le type est une sorte de portail. Les légendes donnent + HVGO COMES — + VERANVMIV... On n'a pas encore retrouvé de monnaies pour les deux comtes du nom de Raoul qui se succédèrent après Hugues.

En 1167 Isabelle, sœur de Raoul II, lui succéda au Valois et au Vermandois, avec Philippe d'Alsace, comte de Flandre, son époux. Philippe, qui dans son comté patrimonial montra la plus grande attention aux affaires du monnayage, n'eut pas moins de trois ateliers dans ses nouvelles possessions : Crépy, Saint-Quentin et Péronne.

A Crépy, il charge de la fabrication des *deniers* le financier Simon, que nous allons retrouver exploitant les hôtels monétaires d'Amiens et d'Ar-

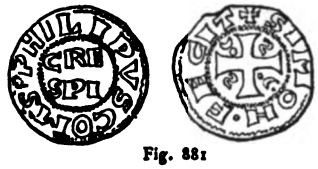

Fig. 881

Fig. 882

ras. Voici le type de ces pièces : + PHILIPVS COMES. Dans le champ, CRE-SPI en deux lignes. ℞. + SIMON FECIT. Croix pattée avec croissants et S dans les cantons (fig. 881). Les monnaies de Péronne, PERONIA, ont pour type une tourelle élevée sur une arcade garnie de créneaux (fig. 882). Le nom de Philippe y est écrit sans indication de son titre de comte. A Saint-Quentin, la tête de face du patron local entourée de son nom, + SCS QVINTINVS, occupe une des faces des *deniers* et des *oboles*. Sur l'autre nous trouvons le mot COMES sur une bande transversale coupant tout le champ, et + PHILIPVS en légende circulaire (fig. 883). C'est, comme on voit, un retour vers l'empreinte des plus anciennes monnaies vermandoises ; à Saint-Quentin, comme ailleurs, on voit Philippe d'Alsace développer l'esprit municipal.

Fig. 883

A la mort d'Isabelle de Vermandois, décédée sans enfants le 26 mars 1183, son époux voulut retenir sa dot en vertu d'une donation qu'elle lui en avait faite pour sa vie. Mais Éléonore, sœur d'Isabelle, réclama cette succession comme plus proche héritière ; trop faible pour soutenir

Digitized by Google

ses prétentions, elle eut recours au roi de France Philippe-Auguste. A la suite d'une guerre malheureuse, le comte de Flandre se vit obligé de céder le Valois et le Vermandois à sa belle-sœur. On possède d'Éléonore de Vermandois (1183-1214) des *deniers* de billon servilement imités des deniers parisis de Philippe-Auguste. L'inscription du champ, destinée à simuler le FRA-NCO des pièces royales, est ALI-ENO. Les légendes circulaires sont CO·VIROMENDI et S. QVINTINVS, nom de l'atelier monétaire.

Éléonore de Vermandois eut quatre maris. Le troisième d'entre eux, Mathieu d'Alsace, frère du comte de Flandre, semble avoir du vivant de son frère, et à la suite d'une convention dont la portée ne nous est pas connue, exercé à Crépy en Valois le droit mónétaire. C'est en effet à lui et à nul autre que doit être attribué un *denier* dont voici le signalement : + MAD COMES FLANDRE. Dans le champ, CRE-SPI en deux lignes. ℟. + SIMON ME FECIT. Croix comme sur le denier battu à Crépi par Philippe d'Alsace[1].

A la mort de Mathieu d'Alsace, Éléonore se maria en quatrièmes noces avec Mathieu de Beaumont. Ce seigneur frappa à Crépy, comme administrateur des biens de sa femme, des *deniers* où il prend le titre de MADEVS COMES. Le type de quelques-unes de ces pièces est le même que celui des deniers de Philippe et de Mathieu d'Alsace, mais le nom du monétaire Simon est remplacé par le nom de Crépy, CRISPETVM. Sur d'autres deniers, le mot CRESPI du champ est remplacé par les trois lettres AR̃O placées entre deux lis; nous voyons dans ces lettres une abréviation du nom d'Éléonore ou Aliénor de Vermandois. Après la mort de cette princesse (1214), le Valois et le Vermandois furent réunis à la couronne de France.

§ LXXXVIII. — *Comté de Soissons*[2].

La véritable puissance féodale des comtes de Soissons date du XIe siècle, époque à laquelle leur fief devint héréditaire dans la maison de Ver-

1. On ne s'explique pas bien le titre de *comes Flandre* écrit au nominatif sur ce denier; on s'attendrait bien plutôt, en effet, à y lire *comitis Flandrie* en sous-entendant *frater*. Peut-être sommes-nous en présence d'une de ces fautes de latin fréquentes dans les légendes monétaires. C'est ainsi que plus tard un *gros au chdtel* de Jean de Namur, fils du comte de Flandre et gouverneur du comté, portera I. F. COMES FLANDRIE, alors que la légende habituelle et correcte est I:F:COIT:FLANDRIE.

2. L. Maxe Werly, *Numismatique soissonnaise*, dans la *Rev. numismatique*, 1884, p. 82 et suiv. — Voillemier, *Essai pour servir à l'histoire des monnaies de la ville de Soissons et de ses comtes*, dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de Picardie*, 1863, p. 119 et suiv.

Digitized by Google

mandois. « Ce fut alors, sans doute, que les comtes devenus presque indépendants prétendirent s'attribuer tous les droits de la souveraineté en exerçant le plus envié de tous, celui de battre monnaie.

Guillaume Busc, 1058-1099.
Jean I, 1099-1118.
Renaud II, 1118-1146.
* Yves de Nesle, 1164.
* Conon ou Canon, 1178-1180.
* Raoul, 1180-1237.
* Jean II, 1237-1270.
* Jean III, 1270-1284.
* Jean IV, 1284-1289.
* Jean V, 1289-1297.
Hugues, 1297-1306.
* Jean de Clermont et Jeanne, tuteurs, 1307-....
Marguerite et Jean de Hainaut, 1306-1344.

Aussi longtemps que les comtes de Soissons furent en possession du droit de battre monnaie, le type uniformément employé sur leurs espèces fut le temple, rappelant dans sa donnée générale le temple carolingien. Le plus ancien comte dont la monnaie ait été retrouvée est Yves de Nesle, qui s'intitule + IVO : COMES — + SVESSIONIS.

Yves associa d'abord à son pouvoir Canon, qui devait lui succéder. Ce Canon avait épousé Agathe de Pierrefonds et, probablement lorsqu'il n'était encore à Soissons que comte associé, il émit à Pierrefonds des *deniers* au type soissonnais sur lesquels il inscrit : + MONETA CANON — + DE PIEREFONT. Après son avènement au comté, le monnayage au nom de Pierrefonds fut sans doute arrêté, Canon disposant de l'hôtel de Soissons, où il battit des deniers portant + CANON COMES — + SVESSIONIS.

Il est impossible de répartir les monnaies soissonnaises au nom de Jean entre les divers comtes homonymes qui se succédèrent au XIIIe siècle. Nous sommes tentés d'admettre que tous monnayèrent au même coin (fig. 884).

Fig. 884

La monnaie de Jean de Clermont, époux de Jeanne, veuve de Hugues, et tuteur de la fille posthume de ce dernier, Marguerite, se distingue nettement de toutes les autres. On y lit en effet IOhS DE CLAROMONTE, ce qui ne laisse aucun doute sur son origine.

On ignore la date précise à laquelle cessa le monnayage des comtes de Soissons, encore mentionné dans l'ordonnance royale de 1315. Voici ce qu'en dit ce célèbre document : « *Item, la monnoie au conte de Soissons, qu'on appelle noires, doivent estre à iij d. xij grains de loy, argent le Roy, et de xxiiij s. de pois, au marc de Paris, et vauldront les deniers dessus diz, avaluez à parisis petiz et à-maailles parisis, les xx noires xij parisis petiz.* »

Digitized by Google

§ LXXXIX. — *Abbaye de Saint-Médard.*

Louis le Débonnaire accorda vers 826 à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons le droit de frapper de la monnaie royale, sous la condition que les émoluments seraient consacrés au service qui se faisait en l'honneur de saint Sébastien. Ce privilège fut confirmé par Charles le Chauve, et sans doute aussi par Carloman.

Jusqu'au règne de Robert, les abbés de Saint-Médard, qui depuis Lothaire dessinaient un temple sur les *deniers* et les *oboles* dont la fabrication leur était confiée, inscrivirent le nom du roi de France ; mais après ce roi, les légendes deviennent illisibles et tiennent bientôt de la fantaisie. Comment, en effet, chercher un sens raisonnable, une explication sérieuse à des assemblages de lettres aussi incohérents que ceux-ci :

VHSVTHNV ƎDIƎDFHƎPƎDO
VHRVTHNV IƎPƆƎƎD·ƎDƎDDƎ

Le temple dégénère à mesure que l'altération se produit. Lorsqu'à la fin du XIe siècle les monnayeurs abbatiaux veulent sortir de la routine, l'empreinte primitive des *deniers* leur est tellement sortie de la mémoire, qu'à leurs yeux ce qui reste du temple leur paraît un étendard mal dessiné. Nous les voyons aussitôt rectifier le coin, et cet emblème, désormais destiné à marquer les pièces abbatiales, s'étale sur le champ des espèces. Les légendes deviennent, + SANCTVS — + ME + DA + RDVS.

Cette transformation graduelle du temple carolingien a été parfaitement démontrée par M. Maxe Werly. Elle n'est d'ailleurs pas plus extraordinaire que les modifications subies par les monnaies de Valenciennes jusqu'au moment où fut constitué le monogramme de Hainaut.

Aux *deniers* dont nous venons de parler en succèdent d'autres sur lesquels se montre au droit une tête nimbée, de profil à droite : CAPVT SCI MEDARDI. Sur l'autre face l'étendard est conservé ; les monnayeurs en ont fait définitivement le SIGNVM SEBSTN, la marque caractéristique de Saint-Sébastien (fig. 885).

Fig. 885

Le monnayage de l'abbaye de Saint-Médard semble avoir été absorbé par celui des comtes de Soissons : il cesse en effet à peu près à l'époque où ce dernier se développe entièrement, dans la seconde moitié du

Digitized by Google

XIIe siècle. Les pièces abbatiales les plus récentes connues jusqu'à ce jour sont des *deniers* portant soit une main tenant l'étendard, soit deux étendards adossés à une crosse. Le revers porte la croix habituelle des pièces de l'époque, cantonnée soit d'annelets et de croissants, soit de deux croissants. Les légendes sont : SC· SEBASTIAN' — SCS MEDARDVS.

§ XC. — *Évêché de Laon*[1].

Les monnaies épiscopales de Laon portèrent en règle générale sur l'une de leurs faces le buste et le nom de l'évêque, sur l'autre le buste et le nom du roi de France contemporain. C'est sous l'épiscopat d'Adalbéron que ce type semble avoir pris naissance ; on le retrouve, avec les modifications que comporte le style de l'époque, sous Gazon II de Champagne. Nous donnons ici la liste des évêques qui occupèrent le siège de Laon entre ces deux époques extrêmes :

* Adalbéron, 977-1030.
Gébuin, ...-1049.
Léothéric, 1049-1052.
Élinand II, 1052-1098.
Enguerrand II de Coucy, 1098-1104.
Gaudry, 1106-1112.
Hugues I, 1112-1113.
Barthélemy de Vir, 1113-1151.
Gautier I de Saint-Maurice, 1151-1155.
* Gautier II de Mortagne, 1155-1174.
* Roger I de Rozoy, 1174-1201.
Renaud I de Surdelle, 1201-1210.
Robert I de Châtillon, 1210-1215.
Anselme de Mauny, 1215-1238.
Garnier, 1238-1249.
Itier de Mauny, 1249-1261.
Guillaume I de Moustiers, 1261-1270.
Geoffroi I de Beaumont, 1271-1279.
Guillaume II de Châtillon, 1279-1285.
Robert II de Thourotte, 1286-1297.
Gazon I de Savigny, 1297-1307.
* Gazon II de Champagne, 1310-1317 ?

Les *deniers* de grand module frappés aux noms de l'évêque Adalbéron et du roi Robert sont presque toujours si mal frappés que les légendes sont illisibles ; la plupart des exemplaires répandus aujourd'hui dans les collections sont des produits évidents d'une fabrication immobilisée. Sous le roi Louis V, l'évêque qui omet son nom et le remplace par LAVDVNENSIS renouvelle les coins. A Laon a dû se produire le même fait qu'à Beauvais, c'est-à-dire que les coins gravés au début de la dynastie capétienne ont continué à empreindre les flans monétaires jusqu'au milieu ou à la fin du XIIe siècle.

Nous avons du reste une preuve de cette hypothèse dans le fait qu'en 1158 l'évêque Gautier de Mortagne se fit renouveler par le roi Louis VII le droit de battre monnaie. Les pièces frappées en vertu de

1. Desains, *Recherches sur les monnoies de Laon*. Saint-Quentin, 1838, in-4.

Digitized by Google

ce nouveau privilège diffèrent sensiblement des autres par le module, la fabrique et l'affaissement notable du poids.

Fig. 886

Fig. 887

Le nom de Gautier paraît sur les *deniers* et les *oboles,* associé à celui du roi Louis VII (fig. 886); celui de son successeur, Roger de Rozoy, est accompagné d'abord du nom de Louis VII, puis de celui de Philippe-Auguste (fig. 887).

Il y a une nouvelle lacune dans le monnayage laonnais pour toute la durée du XIIIe siècle. La dernière pièce connue, et encore ne l'est-elle que par un ancien dessin, porte associés les noms de Gazon II et de Louis X. C'est de cette pièce qu'il est question, en 1315, dans la fameuse ordonnance sur la monnaie des barons : *Item, la monnoie de l'evesque de Laon que l'on appelle maailles lovisiennes doivent estre à iij d. xviij grains de loy, argent le Roy, et de xv s. maailles doubles de pois, au marc de Paris.* »

§ XCI. — *Seigneurie de Coucy.*

Une charte de Raoul I, sire de Coucy, datée de 1187, prouve que les sires de Coucy avaient une monnaie particulière circulant dans leurs terres : *denarium monetae terrae meae.* Ce *denier,* dont on a retrouvé un exemplaire, porte à l'avers une sorte de châtel avec clocher et trois arcades cintrées. Les légendes sont, + RADVLFVS — + COCIACVS.

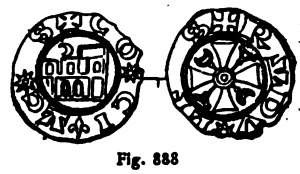

Fig. 888

On n'a pas encore de monnaies du fils et successeur de Raoul I, Enguerrand III le Grand (1191-1242), mais on attribue à Raoul II (1242-1250) des *deniers* d'aspect plus moderne que ceux de son aïeul, au droit desquels se montre une forteresse vue de profil (fig. 888).

§ XCII. — *Évêché de Noyon.*

La plus ancienne monnaie des évêques de Noyon connue aujourd'hui est un *denier* de Ratbode II (1068-1098), découvert en compagnie de

Digitized by Google

pièces d'Adalbéron de Laon et de deniers amiénois à la légende centrale PAX. Voici le type de cette pièce : .....ADB... Dans le champ, EPS. N. NOVIOMVS. Croix aux bras horizontaux de laquelle pendent deux oméga.

On n'a pas retrouvé de monnaies des évêques de Noyon pour la plus grande partie du XIIe siècle. Le même fait d'immobilisation, que nous avons constaté à Beauvais et à Laon, s'est peut-être produit à Noyon, l'activité monétaire de cette ville ayant toujours été très restreinte. Le monnayage reparaît avec Renaud (1175-1188) et Étienne (1188-1221), qui marquent l'un et l'autre leurs *deniers* soit d'une main bénissant, soit d'une croix haussée sur une étoile et accostée de deux crosses (fig. 889).

Fig. 889

Suivant une ingénieuse observation de M. Caron, la double crosse, allusion évidente à l'union séculaire sous un même prélat, des évêchés de Noyon et de Tournai, n'avait plus, à la fin du XIIe siècle, de raison d'être. On peut supposer que ce type n'est qu'une continuation d'un type existant avant Renaud sur des monnaies encore à retrouver.

Voici quels furent les évêques de Noyon depuis Ratbode II jusqu'à Renaud :

Baudry, 1098-1113.
Lambert, 1114-1122.
Simon I de Vermandois, 1123-1148.
Baudouin II de Boulogne, 1148-1167.
Baudouin III de Beuseberg, 1167-1174.

§ XCIII. — *Évêché d'Amiens.*

Pendant la période féodale, l'histoire monétaire d'Amiens est des plus embrouillées[1]. Trois pouvoirs, l'évêque, le comte et la commune, jouissent à la fois des prérogatives du monnayage. On a pu remarquer dès le règne de Charlemagne une dualité dans le monnayage amiénois : il y a des *deniers* portant AMBIAN, d'autres SCI FIRMINI. Nous croyons devoir admettre que dès l'origine de la féodalité, l'évêque s'empara de l'un des ateliers carolingiens, tandis que le comte s'adjugea l'autre.

La série des évêques d'Amiens est encore bien pauvre. On ne connaît qu'un denier au nom de Foulques II (1036-1058), + FVLCO EPISCOP, et au type du temple très déformé.

1. R. Serrure, *Quelques mots sur l'histoire monétaire d'Amiens pendant la période féodale*, dans le *Bull. de numism.*, t. II, 1882-83, p. 38.

Digitized by Google

§ XCIV. — *Comté d'Amiens.*

De toute la série des comtes antérieurs au XIIe siècle, un seul, Gautier II (986-1027), nous a laissé une monnaie, un *denier* à l'empreinte du temple. Les légendes donnent en même temps que le nom du comte VVALTERIVS C, l'indication de la ville, + AMBANIS CV⅃AS (fig. 890).

En 1155, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, contracta mariage avec Isabelle, sœur et héritière de Raoul le Lépreux, comte de Vermandois et d'Amiens. Cette ville fut momentanément réunie au comté de Flandre. Philippe d'Alsace afferma la fabrication de son numéraire à un financier nommé Simon, et aussitôt nous voyons les forges amiénoises produire de beaux deniers, d'une exécution très soignée. Au droit, la légende PHILIPPVS COMES entoure sur les plus anciens le type PAX immobilisé. Sur des pièces d'une fabrication plus récente, la même inscription encadre un A accosté de deux fleurs de lis. Au revers, une croix cantonnée de deux S et de deux globules est ceinte du nom du monétaire, SIMON FECIT.

Fig. 890

A une époque qu'il sera toujours difficile de déterminer, Philippe d'Alsace, préoccupé par l'idée d'une fusion complète de l'Amiénois et de la Flandre, y introduisit le système monétaire de ce dernier pays. On ne frappa plus de grands deniers de métal allié, mais de petites pièces ou *mailles* d'argent fin offrant le nom du comte, et, dans le champ, les lettres AMB *(Ambiani),* disposées en triangle autour d'une étoile. Au revers, autour de la croix, figure une légende au sujet de laquelle on n'est pas encore fixé, LIPLLOA.

Après la mort d'Isabelle de Vermandois, décédée le 26 mars 1182, le comte de Flandre voulut retenir son héritage, qui à défaut d'hoirs devait faire retour à la couronne. Le roi Philippe-Auguste réclama l'Amiénois les armes à la main et le réunit au royaume (1186).

§ XCV. — *Commune d'Amiens.*

Dès le XIe siècle, il existait à Amiens un pouvoir municipal dont l'action était distincte de toute autre autorité. Cette espèce de commune, sinon de droit, du moins de fait, avait ses *primores urbis,* ses *viri*

Digitized by Google

authentici habentes in plebe et in clero pondus testimonii. C'est à cette commune primitive que MM. Mallet et Rigollot[1] attribuent des deniers portant la légende + ISIAMVNAI, + ISIAMVNTAI, aussi bien du côté de la croix qu'autour du type PAX qui constitue le droit de la pièce. Découvertes en compagnie de deniers du XIe siècle, ces monnaies sont contemporaines de la réforme faite à Corbie par l'abbé Evrard, lequel, en 1085, ordonna à ses monnayeurs de tailler les deniers du monastère sur le pied du numéraire amiénois. La légende ISI A MVNAI a été interprétée par M. Rigollot d'une manière aussi ingénieuse que naturelle; il y a vu les mots : *ici a monnaie,* ceci est la monnaie, en langue vulgaire. Les premières monnaies municipales d'Amiens sont souvent d'une barbarie de style, d'une négligence de frappe incroyables. Il y a bien lieu de leur appliquer un passage de Guibert de Nogent. Parlant des espèces de mauvais aloi que l'évêque de Laon faisait frapper, Guibert dit que ce prélat essaya d'introduire dans ses terres : *ambianenses obolos, corruptissimum etiam quiddam.*

En 1113, les Amiénois entreprirent d'étendre leurs privilèges et de faire passer dans le droit ce qui existait déjà en fait. Soutenus par le roi de France Louis le Gros, ainsi que par l'évêque Geoffroi, leur révolution communale fut bientôt accomplie et la « *pax* » amiénoise proclamée. Avec M. Caron, nous reporterons à cette époque les premiers deniers sur lesquels les légendes PAX — CIVIBVS TVIS — AMBIANIS remplacent le PAX — ISIAMVNAI primitif. Comme le dit fort bien M. Rigollot, ce changement de légendes indique une véritable consécration du droit de battre monnaie (fig. 891).

Fig. 891

Sous Philippe d'Alsace, la commune d'Amiens continua à exercer les droits monétaires; mais elle battit des mailles du système flamand. Ces pièces portent AMB en plein champ, comme les monnaies comtales. Quant aux légendes circulaires, MONETA — CIVIVM, elles ne laissent pas de doute sur l'origine du numéraire. Nous nous trouvons en présence de l'exemple le plus caractéristique du monnayage communal dans le nord de la France[2].

1. *Notice sur une découverte de monnaies picardes.* Amiens, 1841, in-8.

2. Rigollot, *Mém. sur une monnaie du* XIIe *siècle frappée par l'autorité municipale d'Amiens,* dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie,* t. V, 1842, p. 335. — Caron, *Monnaies communales d'Amiens,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.,* t. II, 1867, p. 179.

Digitized by Google

§ XCVI. — *Abbaye de Corbie.*

Un atelier se trouvait établi dans le monastère de Saint-Pierre de Corbie dès l'époque mérovingienne. Nous avons vu (p. 272) que dès le temps d'Eudes les abbés s'affranchirent de l'autorité royale. Nous devons passer au milieu du XIe siècle pour retrouver la trace du monnayage de Corbie. L'abbé Foulques (1048-1095) inscrivit son nom sur des *deniers* empreints d'une crosse accostée de deux croisettes. Le revers porte une clef, la clef de saint Pierre, et la légende CENOB· CORBEIE.

Au gouvernement d'Evrard (1095) se rattache un curieux règlement monétaire édicté par l'abbé d'accord avec ses monnayeurs Lambert et Héron. Il y est dit notamment que les *deniers* et les *oboles* de Corbie seront forgés selon le poids et l'aloi des monnaies d'Amiens. Les pièces d'Evrard ont au droit la crosse accostée d'un alpha et d'un oméga; au revers, une croix pattée. Ce type fut conservé par les successeurs d'Evrard.

Pendant la première moitié du XIIe siècle le nom de l'abbaye est remplacé par celui de Saint Anschaire: ANSCHERVS, moine de Corbie qui fonda l'église de Hambourg et catéchisa les Germains. Ce nom s'immobilisa sur les coins et les monnayeurs ignorants et routiniers lui firent subir les transformations les plus bizarres, ANSEBEIRV, ANSCIddVS, ANCICIVS etc.

Fig. 892

Au revers l'inscription ABBAS CORBEIE est tout aussi torturée (fig. 892). Ces monnaies au nom d'Anschaire, longtemps d'une grande rareté, sont répandues en nombre considérable dans les collections depuis la trouvaille d'Albert où elles étaient mêlées à des deniers de la commune d'Amiens.

Voici la liste des abbés de Corbie pendant le XIe et le XIIe siècle. Les noms de ceux dont il existe des pièces signées sont précédés d'un astérisque :

Herbert, 1013.
Richard, 1016.
*Foulques I, 1048.
*Evrard, 1095.
Nicolas I, 1096.
Robert, 1123.
Nicolas II, 1142.
*Jean I de Bazancourt, 1158.
Hugues I, 1172.
*Josson, 1185.
Nicolas III, 1187.
Gérard, 1193.
Jean II de Baslin, 1196.
Foulques II, 1198.

Digitized by Google

En 1185, Philippe-Auguste s'immisça dans le monnayage de Corbie, ordonnant à l'abbé de recevoir dans ses terres les espèces royales et lui promettant à son tour de ne pas mettre d'obstacle à la libre circulation du numéraire abbatial. L'émission des pièces autonomes continua sans doute jusque vers le milieu du XIIIe siècle, pour céder enfin devant la politique centralisatrice des rois de France.

§ XCVII. — *Seigneurie d'Ancre.*

Vers 1115, Charles de Danemark, fils du roi Canut et d'Adèle de Flandre, reçut de son cousin germain, Baudoin comte de Flandre, la terre d'Ancre en Picardie.

Fig. 879

Charles ouvrit dans le château d'Ancre un atelier monétaire où furent frappés des *deniers* portant au droit, + MONETA CA et dans le champ RO-LI en deux lignes; au revers, la légende + INCRENSIS autour d'une croix pattée (fig. 879).

La seigneurie d'Ancre changea de nom après la mort violente du maréchal d'Ancre, et prit le nom d'Albert, en l'honneur d'Albert de Luynes, le nouveau favori de Louis XIII.

§ XCVIII. — *Baronnie de Picquigny.*

D'après une charte de Garnier de Borrenc, abbé de Corbie en 1300, les barons de Picquigny, vassaux de l'église d'Amiens, avaient le droit *de faire monnaie propre*. Les monnaies de Picquigny n'ont pas encore été retrouvées.

§ XCIX. — *Comté de Ponthieu*[1].

La numismatique de Ponthieu commence sous Gui I (1053-1100) par l'émission de deniers très barbares frappés à Abbeville, la seule ville de leurs états où les comtes aient ouvert une monnayerie. Le type de

1. Deschamps de Pas, *Essai historique sur les monnaies des comtes de Ponthieu*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. XIII, 1854.

Digitized by Google

ces pièces, vague souvenir de certaines monnaies du roi Eudes, est formé d'une croisette entourée de deux croissants et des lettres OTO deux fois répétées (fig. 880). Parfois les légendes VVIDO COMES — ABBATIS VILLA sont correctes, mais le plus souvent l'orthographe prête à des

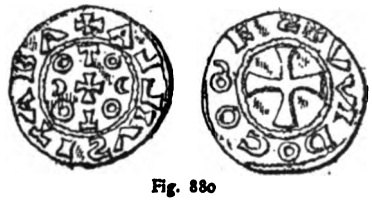

Fig. 880

Fig. 881

erreurs ou des interversions. L'émission de ces monnaies, dont le fait d'une longue fabrication peut seul expliquer l'excessive dégénérescence, fut sans doute continuée sous les successeurs immédiats de Gui.

Un monnayage nouveau (fig. 881) fait son apparition sous Jean I (1147-1191). En 1186, le comte afferma à une famille de financiers, à Godin, à Simon, frère de celui-ci, à Baudouin fils de Godin, et aux

Fig. 882

Fig. 883

fils de Simon, l'exploitation de la monnaie et du change dans toute l'étendue du Ponthieu[1]. Ce Godin signe des deniers : GODN FECIT.

Sous Guillaume III (1191-1221) les coins des deniers sont copiés des parisis de Philippe-Auguste. Les lettres PON-TIV occupent, rangées

1. Le document qui constate cette remise à ferme de l'exploitation du monnayage en Ponthieu est d'une telle importance pour l'histoire monétaire que nous croyons devoir le reproduire ici d'après la transcription de M. Deschamps de Pas : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego, Johannes comes Pontivi et Willelmus, filius meus, et Beatrix comitissa, uxor mea, concessimus Godino et Symoni fratri ejus heredibusque suis, Balduino videlicet, filio Godini, et filiis Symonis, monetam nostram et cambitum jure hereditario in omni terra nostra, tali videlicet conditione, quod singulis annis* XII *libras de censu nobis reddent,* VI *in natale Domini et* VI *in festo sancti Johannis; et de his* XII *libris,* X *libras mihi reddent, et* XL *solidos comitisse; quod si moneta ceciderit, videlicet vel majoris vel minoris precii quam presens moneta facta fuerit, ex illa moneta, quam ipsi facient, primo anno mihi ducentas libras reddent, postea censum* XII *librarum, ut predictum est; et sciendum est, quod aliquis in omni terra mea monetam vel cambitum non poterit facere, nisi voluntate et permissione eorum. Operabuntque monetam quando illis placuerit, et cessabunt quando voluerint. Predictus vero Godinus et Symon frater ejus mihi et Willelmo filio meo fecerunt hominium; recipimusque*

Digitized by Google

en deux lignes, le champ droit de la monnaie. Ce type des légendes bilinéaires resta en faveur sous les successeurs de Guillaume III, Jean de Nesle (1251-1279) et Edouard I roi d'Angleterre (1279-1290); les monnaies de celui-ci portent généralement un léopard anglais passant entre les deux lignes (fig. 882).

Lorsqu'Édouard II voulut succéder à son père, le comte d'Alençon lui contesta la possession du Ponthieu. Tandis que le procès demeurait en suspens, la terre resta consignée entre les mains du roi Philippe le Bel. En 1294, le roi de France reconnut à la cité d'Abbeville le droit de faire frapper une monnaie municipale. M. Deschamps de Pas rapporte à cette époque de rares *deniers* et *oboles* de billon offrant au droit un écu triangulaire aux armoiries de Ponthieu[1], entouré de l'inscription trilatérale : AB-BEV-ILE. Le revers présente un léopard surmonté du mot REX (fig. 883). Dans l'opinion de ce numismate, le magistrat d'Abbeville, en ordonnant la frappe de ces pièces, aurait voulu constater le droit reconnu du roi d'Angleterre, bien que celui-ci ne pût exercer une autorité effective dans le comté de Ponthieu.

Édouard II obtint gain de cause en 1299; il est le dernier souverain du Ponthieu qui ait monnayé.

§ C. — *Comté de Boulogne*[2].

Le comté de Boulogne, fief de la Flandre, puis de l'Artois, possède une numismatique qui se distingue par la mobilité extrême de ses types.

M. Deschamps de Pas classe les premières monnaies battues à Bou-

Fig. 884

Fig. 885

logne à Eustache II (1049-1093). Les *deniers* de ce comte portent à

eos bona fide utpote nostros homines et amicos, ea habita consideratione, quod ipsi prelevamine XX *solidos reddent. Et ut hec actio rata permaneat, sigilli nostri auctoritate presentem cartam signare fecimus. Testes hujus pactionis fuerunt: Hugo, abbas de Valeolis, etc., etc... Actum hoc anno verbi incarnati* MCLXXXVI (1186).

1. Le comté portait : *d'azur à trois bandes d'or, à la bordure de gueules.*

2. Deschamps de Pas, *Etude sur les monnaies de Boulogne*, dans la *Revue numismatique*, 1885.

Digitized by Google

l'avers une sorte de nœud ou fleur à trois pétales, dont le dessin est usité au xe siècle chez les rois de Northumberland. Les légendes sont + EVSTACHIVS — + VRBS BOLONIE. Les O dans l'épigraphie des monnaies de Boulogne affectent toujours la forme d'une rosace à quatre feuilles.

Le règne d'Eustache III (1093-1123) nous donne un *denier* d'un type essentiellement anglais, et qui pourrait fort bien avoir été battu dans les possessions du comte situées au delà de la Manche. On y voit un lion passant sur une sorte d'édifice à arcades et une légende : ЄIS-TAOЬIVS. La croix du revers est formée d'une escarboucle garnie de lis et de divers ornements ; sur le bord du flan, des croissants, des croisettes, des globules pointillés en creux tiennent lieu de légende (fig. 884).

Il faut également rendre à Eustache III un denier dont quelques exemplaires se trouvaient dans la trouvaille de Corbie et qu'on avait d'abord attribué à Eustache IV. Cette pièce est caractérisée au droit par un large carré anglé de quatre annelets, figure dans laquelle on a voulu retrouver une représentation sommaire de la ville de Boulogne, qui offre en effet un plan carré avec tours aux angles. Au revers, ce denier porte tout au long la légende VRBS BOLOINЄ (fig. 885).

La première mention des monnaies de Boulogne que l'on ait jusqu'ici trouvée dans les chartes remonte environ à l'époque d'Eustache III.

Après l'abdication d'Eustache III, sa fille Mahaut reçut le Boulonnais et les nombreux domaines que le comte possédait au delà du détroit. La princesse avait épousé un neveu d'Henri, roi d'Angleterre, Étienne de Blois (1125-1150). On ne connaît qu'une pièce pouvant être attribuée avec certitude à ce prince : un *denier* de style anglais portant à l'avers les images en pied d'Étienne de Blois et de sa femme s'unissant pour tenir un sceptre fleurdelisé.

Eustache IV (1150-1153) succéda à son père. Les numismates lui attribuent un *denier* où prend place sa tête de profil à droite, précédée d'une épée nue. Le nom du comte est écrit ЄVSTACЬIVS, et l'atelier est indiqué par VRBS BOLONIЄ (fig. 886).

On a de Guillaume II (1153-1159), frère d'Eustache IV, des deniers portant une sorte de croix à pied fiché, les bras fleuronnés.

A la mort de ce comte, sa sœur Marie, qui était abbesse de Ramsey en Angleterre, quitta les ordres monastiques et ceignit la couronne comtale. Elle épousa Mathieu d'Alsace, fils de Thierry comte de Flandre. Ce Mathieu fit forger à Boulogne des deniers portant sur l'une de leurs faces un grand A cantonné de croissants et accompagné de l'indication locale.

Ide, fille aînée de Mathieu et de Marie de Boulogne, leur succéda

Digitized by Google

en 1173. Elle eut quatre maris : Mathieu II, Gérard III duc de Gueldre, Berthold duc de Zaehringen et Renaud comte de Dammartin. La numismatique de ce dernier est seule retrouvée. Elle nous fournit d'abord un denier à la légende : REINNAVT COMS, dont l'empreinte est un A précédé d'une épée nue posée en pal. Du côté de la croix, le nom de l'atelier est écrit en français : BOLVNGNE (fig. 887). A ce type fut substitué celui des *parisis* que le roi Philippe-Auguste émettait dans ses villes artésiennes et picardes ; il est beaucoup moins original. Le droit du flan porta dès lors la légende bilinéaire BOL-ONV, entourée de

Fig. 886

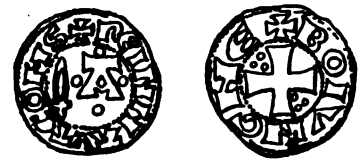

Fig. 887

+ RENAD' COM. Renaud de Dammartin, qui mourut en 1227, prisonnier du roi de France à la suite de la journée de Bouvines, est le dernier comte de Boulogne qui semble avoir exercé les droits monétaires.

§ CI. — *Comté de Lens*[1].

La numismatique de Lens est de découverte récente. A l'époque où Poey d'Avant publiait son *corpus* des monnaies féodales, on n'en soupçonnait pas l'existence. Le comté de Lens, placé dans la mouvance du

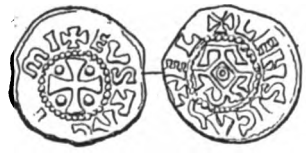

Fig. 888

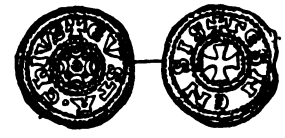

Fig. 889

comté de Flandre, appartenait aux comtes de Boulogne. Le créateur de l'atelier monétaire fut Eustache I, dit à l'Œil, dont on possède deux deniers fort curieux reproduisant le type du monogramme carolin. Les légendes sont + EVSTAC.I...MI et + LENSI CASTEL ; le titre qui

1. R. Serrure, *L'atelier féodal de Lens en Artois*, dans l'*Annuaire de la Société franç. de numism.*, 1887.

Digitized by Google

suit le nom d'Eustache semble être celui de marquis, que prenait à cette même époque Baudouin IV comte de Flandre (fig. 888).

Eustache I, à sa mort (1049), laissa la terre de Lens en partage à son troisième fils Lambert. Elle passa ensuite à Eudes II (1054-1095). Ce prince nous donne un denier d'argent fin, de module réduit, analogue à ceux qui se battaient en Flandre à la fin du XIe siècle. Le type est formé d'un annelet autour duquel sont rangés quatre croissants et quatre annelets. Les détails de la gravure rappellent tout à fait les monnaies boulonaises. Les légendes sont + EVSTA·CHIVS — + LESNEN-SIS (fig. 889).

Sous Eustache III (1095-1125) le type reste le même, mais est enfermé dans un grand carré aux côtés duquel est écrit le mot M-ON + ET-Ā. La forme de l'O est identique à celle que cette lettre prend sur les monnaies de Boulogne. Du côté de la croix, Eustache écrit son nom en langue vulgaire (fig. 890).

Fig. 890

Un petit denier d'argent fin, selon le système de Flandre, reproduit exactement le dispositif des deux figures debout tenant le sceptre, créé à Boulogne sous Mahaut et Étienne de Blois (1125-1150).

On n'a pas encore retrouvé de monnaies de Lens d'Eustache IV (1150-1153) et de Guillaume II (1153-1159); mais il existe une *maille* d'argent frappée dans cette ville par Mathieu d'Alsace, époux de Marie de Boulogne. Du module des pièces flamandes ou contemporaines, cette maille reproduit, à quelques détails près, le type du denier à l'A battu à Boulogne par Mathieu. Jusqu'à la fin du monnayage de Lens, on remarque ainsi une double particularité : le système monétaire est emprunté à la Flandre, le type est pris à Boulogne.

Renaud de Dammartin, quatrième mari d'Ide de Boulogne, vendit à Philippe-Auguste la terre de Lens qui fut réunie au comté d'Artois.

§ CII. — *Comté de Saint-Pol*[1].

Le comté de Saint-Pol, situé sur les confins de l'Artois et de la Picardie, releva d'abord de la Flandre, puis du comté de Boulogne. Ses anciens possesseurs, de la maison de Candavène, portaient comme armes : d'*azur à la gerbe d'avoine d'or*.

1. Rigollot, *Mém. sur les monn. des comtes de Saint-Pol*, dans la *Revue numism.*, 1850, p. 203 et suiv.

Digitized by Google

Le premier comte de Saint-Pol auquel on attribue une monnaie est Hugues II ou son successeur immédiat Hugues III (1131-1141). On a de lui un *denier* portant dans le champ, en deux lignes, HV— OC avec l'inscription circulaire + SCS PAVLVS ; au revers est une croix pattée accompagnée dans deux de ses contours d'une longue tige d'avoine, prolongée jusque dans la légende MON-ETA +. La forme des O est la même que sur les pièces de Boulogne.

Aucune pièce n'a été retrouvée jusqu'à ce jour pour Enguerrand (1141-1150), mais le monnayage d'Anselme (1150-1174) est représenté dans les collections par des *deniers* dont voici le type : + SC. PAVLVS. Tige d'avoine épanouie en croix. Revers : ANSEL. COMS. Croix cantonnée de deux croisettes et de deux annelets.

Le type que nous venons de décrire fut continué par Hugues IV (1174-1205), mort en croisade à Constantinople. Une lacune existe dans la série de Saint-Pol pour Gautier de Châtillon (1205-1220), Gui II (1220-1226) et Hugues V (1226-1248). Gui III (1248-1289) frappa des deniers sur lesquels il copie les deniers parisis de Philippe-Auguste. Le milieu du champ y est occupé par le mot PA-VLI en deux lignes ; dans la première, entre le P et l'A, figure une petite gerbe d'avoine (fig. 891).

Les pièces de Hugues VI (1289-1292) ne sont connues que par un dessin de Duby : une gerbe placée dans le champ en forme le type. C'est le même coin qu'utilisait Gui IV (1292-1317), et qui lui fut solennellement reconnu par l'ordonnance royale de 1315. Voici le passage qui, dans cet important document, intéresse le comte de Saint-Pol : « *Les deniers du conte de Saint Pol sont à iii d. xviii grains de loy et de xx s. de taille* ». En 1306, Gui IV donna à Jehannin Tadin de Lucques un bail pour « *faire et ouvrer la monnaie par tout le comté de Saint-Pol pendant le cours de dix-huit mois* ».

Fig. 891

§ CIII. — *Seigneurie de Fauquemberg.*

Les seigneurs de Fauquemberg, châtelains héréditaires de Saint-Omer, exercèrent au XIIIe siècle et au début du XIVe le droit de battre monnaie.

La pièce la plus ancienne que l'on possède est un denier de billon d'Adeline de Guines, tutrice de Guillaume VIII qui devint majeur en 1273. Voici la description de cette curieuse monnaie : + AL' CAST' SCI-AVD'. Croix cantonnée de deux quintefeuilles. Sur l'autre face, on

Digitized by Google

lit DNA FALCONB en deux lignes, accompagnées au-dessus et au-dessous d'une croisette entre deux roses (fig. 892).

Guillaume VIII, qui prit le titre de comte, ne nous a pas laissé de pièces, mais nous en possédons de sa fille Éléonore, qui lui succéda vers 1290. Les plus anciennes sont du même système que celles d'Aline. En voici le type : ELIE-NOR en deux lignes, dans le champ ; la légende circulaire, qui commence par une petite tour, est COMITISSA DE ; elle se continue au revers autour de la croix : FAVQVEMBERGVE.

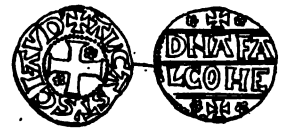

Fig. 892

A une époque difficile à déterminer, Éléonore introduisit dans sa seigneurie l'usage de *mailles* flamandes et artésiennes d'argent fin. C'est la fabrication de ces pièces qui lui fut permise par l'ordonnance royale de 1315, où nous lisons : « *Item, la monnoie à la dame de Fauquemberg doit estre à xi d. et xii grains de loy, argent le Roy, et xlvii s. de pois au marc de Paris* ». Le type des petites mailles de la dame de Fauquemberg se compose à l'avers d'une effigie féminine en pied, tenant sur le poing gauche un faucon, et au revers, d'une croix losangée cantonnée de quatre rosaces (fig. 893).

Fig. 893

§ CIV. — *Comté de Guines*[1].

Les puissants comtes de Guines exercèrent peut-être le droit de battre monnaie. C'est le sentiment de M. Deschamps de Pas, qui leur attribue de petits *deniers* d'argent fin, du XIIe siècle, frappés dans le système de la monnaie flamande et artésienne. Nous ne citons cette attribution que pour mémoire ; la question du monnayage de Guines devrait être étudiée à nouveau.

§ CV. — *Comté de Flandre*[2].

Les marquis, puis comtes de Flandre, qui relevaient en partie de

1. Deschamps de Pas, *Quelques monnaies inédites*, dans le *Bull. de la Soc. des antiq. de Morinie*, 1878.

2. V. Gaillard, *Recherches sur les monnaies du comte de Flandre*, Gand, 1852, in-8. — Dewismes. *Catalogue raisonné des monnaies du comté d'Artois*, Saint-Omer, 1866, in-8. — C.-A. Serrure, *Observations archéologiques à propos de quelques monnaies inédites de*

Digitized by Google

la France et en partie de l'Empire, s'attribuèrent les droits monétaires dans la seconde moitié du xe siècle[1].

Arnould II (964-986) inscrivit le premier son nom, ... OLDVS ou ER+RAINOLIDVS; sur de grands deniers très barbares frappés dans

Fig. 894

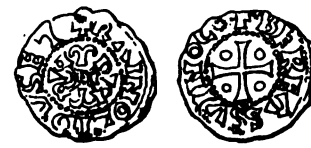

Fig. 895

l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, ...AVDOMARV (fig. 894), ou dans la ville de Bergues-Saint-Winoc, BERGAS S. VINOC... (fig. 895); les premiers ont pour type une tête, les seconds une croix à centre évidé ou losange et cantonnée de fleurons, de manière à simuler un monogramme carolin.

Sous Baudouin IV le Barbu (989-1036), trois ateliers au moins sont en activité dans le comté de Flandre. A Gand, ϬANT CIVITAS, les deniers sont à l'empreinte carolingienne du temple tétrastyle; il en est de même à Bruges, SCI DONATI BRV (fig. 896). Un atelier non indiqué sur les pièces, mais que M. Deschamps de Pas croit, avec quelque apparence de raison, être celui d'Arras, marque tous ses produits de la légende BONVS DENARIVS.[2] Il n'y a pas moins de trois types portant cette

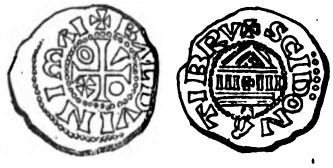

Fig. 896

Fig. 897

inscription; on a des deniers au temple, on en trouve d'autres chargés d'une sorte de rosace formée de quatre ellipses entrelacées (fig. 897), d'autres enfin sur lesquels une épée nue posée en pal est accostée des lettres CO-ↀ. Les légendes circulaires des monnaies de Baudoin IV lui donnent toujours le titre de marquis, BALDVINI MAR; le titre de *comes* serait

Saint-Omer, dans le *Messager des sciences hist. de Belgique*, 1856, p. 212 et 500. — R. Serrure, *Mélanges numismatiques*, IVe article, dans la *Revue belge de numism.*, 1880, p. 188.

1. La numismatique dénariale du comté de Flandre formant un ensemble difficile à scinder, nous parlerons dans ce paragraphe des ateliers situés dans la Flandre impériale comme de ceux placés dans la région relevant du royaume de France. Les premiers sont du reste en très petit nombre.

1. Deschamps de Pas, *Quelques observations sur les premières monnaies des comtes de Flandre*, dans la *Revue numism.*, 1883, p. 170.

Digitized by Google

une allusion à l'annexion à la Flandre du comté de Valenciennes, opérée en 1006.

Les monnaies d'Arnould II et de Baudoin IV se trouvent rarement dans leur pays d'origine. Presque tous les spécimens connus proviennent de trouvailles faites sur les côtes de la Baltique, en Danemark, en Prusse, en Russie.

Fig. 898

La première mention écrite d'un atelier monétaire sur le sol de la Flandre, celui de Lille, remonte à Baudouin V (1036-1067), et bientôt apparaissent des deniers d'argent battus dans cette ville. Leur type principal se compose de la légende Ω·A — + INS-VLÆ, écrite en trois lignes séparées par des rangées de points; le nom de la ville est répété du côté de la croix (fig. 898).

L'atelier d'Ypres, IPEREA, s'ouvre presque en même temps que celui de Lille; les deniers portent une tête casquée de profil, accompagnée d'une bannière. Aucun nom de comte n'y figure, mais on y trouve la signature d'un personnage : TANSMERVS, sur l'identité duquel on n'est pas encore fixé. A mesure qu'on s'avance dans la série monétaire de Flandre, on voit le module des pièces décroître d'une manière constante, mais le métal ne cessa jamais d'être fin. Les pièces de Baudouin IV mesurent 18 mm. environ; à la fin du XIe siècle on ne trouve plus que 15 mm.; à la fin du XIIIe les *mailles* ont 11 mm. à peine.

Mais reprenons notre examen chronologique de l'histoire monétaire de Flandre. Baudouin VI de Mons (1067-1070) installa à Audenarde, au dire de Sanderus, un atelier dont les produits ne sont pas encore

Fig. 899

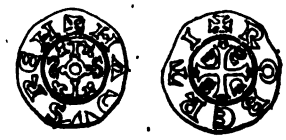

Fig. 900

retrouvés; peut-être y a-t-il dans l'affirmation de cet historien une confusion avec l'officine qui s'ouvrit vers cette époque non loin d'Audenarde, dans l'abbaye d'Eenham.

Le règne de Robert I le Frison (1070-1092) apporte une riche moisson de pièces dont la gravure délicate et la frappe d'une régularité remarquable contrastent avec celles des monnaies flamandes antérieures. Les ateliers sont établis à Saint-Omer dans l'abbaye de Saint-Bertin, et à Arras dans le monastère de Saint-Vaast, VEDASTE, VEDASTV; fréquemment le nom du prince paraît sur les espèces, au génitif, ROBERTI. Les types sont très variés et dénotent, au point de vue artistique, malgré la simplicité de la composition, de réels efforts (fig. 899 et 900).

Digitized by Google

Sous Robert II de Jérusalem (1092-1111) ces monnayages continuent, mais peu à peu les abbés auxquels les ateliers comtaux sont confiés s'affranchissent du contrôle du suzerain, et battent des pièces à

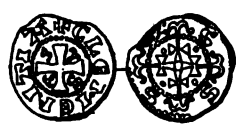

Fig. 901

Fig. 902

peu près muettes. En 1108, on trouve citée la monnaie de Termonde. Pendant la croisade de Robert II, sa femme Clémence de Bourgogne exerça comme gouvernante la souveraineté en Flandre et frappa des *deniers* signés de son nom, **CLEMENTIA** (901). Le seul exemplaire connu de ce remarquable monument historique provient de la trouvaille d'Erweteghem, qui jeta tant de lumière sur la numismatique flamande du premier quart du XIIe siècle. Cette même trouvaille renfermait un denier d'Arras, **MO-ATBAƮN** (fig. 902), présentant avec la pièce de Clémence une curieuse analogie; les deux monnaies furent probablement frappées par les soins des abbés de Saint-Vaast.

Fig. 903

Fig. 904

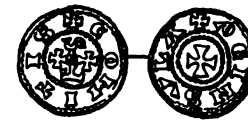

Fig. 905

Quelques numismates attribuent à Baudouin VII dit de la Hache (1111-1119), plutôt qu'à Baudouin de Hainaut, le compétiteur de Robert I, un denier sur lequel le nom **BALDEVIN** entoure une dextre bénissant (fig. 903).

Charles le Bon (1119-1127) signe de son monogramme un charmant denier lillois aux légendes **COMITIS — DE INSVLA**, qui nous a été révélé par la trouvaille d'Erweteghem (fig. 905); sur une obole analogue le nom de l'atelier est remplacé par **MONETA**, et le monogramme est légèrement varié (fig. 904).

Charles le Bon mourut assassiné en 1127 sans laisser d'héritiers directs. De nombreux seigneurs aspirèrent au trône flamand. Guillaume de Normandie, qui l'emporta le premier grâce à l'appui du roi de France, ne nous a pas laissé de monnaies à son nom, mais à son règne éphémère se rapporte un des documents les plus intéressants que le temps nous ait conservés : l'octroi de privilèges, parmi lesquels celui de monnayage, fait le 14 avril 1127 aux habitants de Saint-Omer. Voici le passage de cette charte qui est relatif à la monnaie : « *Monetam meam in Sancto Au-*

Digitized by Google

domaro, unde per annum XXX libras habebam, et quidquid in ea habere debes ad restaurationem dampnorum suorum et gildae suae sustentamentum constituo. Ipsi vero burgenses monetam per totam vitam meam stabilem et bonam, unde villa sua melioretur, stabiliant. »

Après la mort de Guillaume de Normandie, Thierry d'Alsace (1128-1168) resta seul maître du comté. Pour son règne les monnaies signées font totalement défaut ; mais nous savons qu'il retira aux habitants de Saint-Omer le droit monétaire qui leur avait été concédé par Guillaume, pour le rendre à l'abbaye de Saint-Bertin. En 1132 Thierry, monétaire d'Ypres, et en 1162 Thierry de Rode, monétaire d'Alost, sont cités dans des chartes.

Philippe d'Alsace (1168-1191) frappa des deniers à son nom, à Gand, à Ghistelles, **GISTLE MO**, à Ypres et à Arras. Ceux de Gand portent **Ph COMES** autour du type local de la tête casquée ; ceux de Ghistelles portent **F· COMES** ; les pièces d'Ypres et d'Arras ont la légende **PHILIPPVS** en toutes lettres.

En 1173 Philippe d'Alsace convint avec Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne, de donner cours dans ses états aux *deniers* et *oboles* de l'empire qui seraient expressément frappés à Duisbourg et à Aix-la-Chapelle pour la facilité des transactions commerciales : *Ut autem mercatores melius habeant commodum,* dit le diplôme impérial, *novam monetam apud Dusburch cudi praecipimus in denariis et apud Aquisgrani in obolis, quorum marcha praeponderabit uno denario coloniensis monetae, hos etiam denarios et obolos comes Flandrensis per terram suam dandos esse praecipiet.*

Fig. 906

Fig. 907

Fig. 908

Vers la fin de son règne, Philippe d'Alsace afferma l'exploitation d'un atelier très important, celui d'Arras sans doute, à un financier nommé Simon, peut-être le même personnage avec lequel le comte de Ponthieu traita en 1186 pour l'exploitation de l'atelier d'Abbeville. Ce monétaire signe des *mailles* très communes, dont le type se compose de deux lis aboutés et accostés d'un croissant et d'une étoile. Le nom de Simon y paraît seul ou suivi des lettres **F**, **FE**, **FEC**, **FECI** (fig. 906).

Philippe d'Alsace avait pris pour emblème favori le lion, qui devint le meuble des armes flamandes. Ce lion figure sur des mailles municipales d'Aire. Le comte donna des privilèges municipaux à un grand

Digitized by Google

nombre de villes qui se prévalurent de leurs franchises pour monnayer : telles furent Bruges, Ypres, Orchies, Loo, Bergues-Saint-Winoc, Gand. En 1185, les deniers de Douai sont cités dans les chartes.

A la mort de Philippe d'Alsace, sa veuve Mahaut de Portugal reçut un douaire considérable. On lui attribue un denier de Saint-Omer portant COMITISSA en légende (fig. 907), et des pièces du monétaire Simon, portant dans le champ le monogramme ME entouré de la letttre C quatre fois répétée et d'annelets (fig. 908), dispositif dans lequel ou a vu une sorte de charade pour *Meo com*(itissa). Les charades et les jeux d'esprit sont assez communs sur les monnaies frappées vers la même époque à Saint-Omer ; cette explication des deniers de Simon ne doit donc pas être absolument condamnée, quelque singulière qu'elle puisse paraître.

Le comte Baudouin VIII de Hainaut (1191-1194) est généralement doté par les numismates belges de mailles au type brugeois du guerrier debout, sur lesquelles celui-ci tient un bouclier à trois chevrons vu de profil. Les trois chevrons sont en effet les armes de l'ancienne maison de Hainaut. C'est peut-être à Baudouin VIII, plutôt qu'à son fils et successeur Baudouin IX de Constantinople, qu'il faut attribuer les mailles gantoises à la légende B· COMES ; elles offrent en effet une ressemblance parfaite avec les monnaies de Philippe d'Alsace.

On ne connaît aucune monnaie de Jeanne de Constantinople (1205-1244) ; mais c'est à son époque qu'on vit s'achever le mouvement d'affranchissement municipal et surgir, par le fait, de nombreuses mailles locales. La comtesse octroya des privilèges à Termonde, Courtrai, Axel, Bourbourg, et toutes ces villes monnayèrent.

Nous allons réunir en un tableau alphabétique le monnayage flamand non comtal, qui prit une certaine extension dès la première moitié du XIIe siècle. Ce monnayage comprend trois abbayes et un grand nombre de villes ; nous marquons d'un astérisque les localités situées dans la partie du comté de Flandre qui relevait de l'empire.

Aire, type : lion passant ; légende, ARIENSIS (fig. 909).

* *Alost*. Les plus anciens deniers d'Alost portent à l'avers un profil casqué avec épée, et la légende ARNOT ; au revers, une croix brève et ALOST. Au début du XIIIe siècle

Fig. 909

Fig. 910

Fig. 911

ou à la fin du XIIe, les pièces portent un guerrier à mi-corps, la main droite tenant une bannière, la gauche appuyée sur la hanche. C'est le type des sceaux communaux. Sans légende.

Digitized by Google

Audenarde, type : branche de chêne. Sans légende.

* *Axel,* type : tête diadémée à gauche ; légende : AXLE.

Bergues-Saint-Winoc, type : fleur de lis ; légende : MONETA BERGENS.

Béthune, types : triangle terminé par des lis (fig. 910) ; — croix évidée en losange avec fleurons dans chaque angle ; légendes : BETVNE — BETV.

Bondues ? type : croix évidée en losange avec fleurons dans chaque angle ; légendes : BVNTBVE BONA — DENARIVS BONA. Ces deniers, représentés dans le trésor d'Erweteghem, appartiennent au début du XIIe siècle. L'attribution à Bondues proposée par M. Picqué est très sujette à caution.

Bourbourg, type : triangle ; légende : BROVBORG (fig. 911).

Fig. 912

Fig. 913

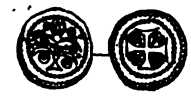

Fig. 914

Bruges, types : guerrier debout l'épée levée et tenant un bouclier armorié. Quelques rares exemplaires portent BRVG dans les cantons de la croix, mais ordinairement les mailles sont muettes.

Cassel, type : un château crénelé, comme sur les sceaux municipaux. Sans légende (fig. 912).

Cherisy, type : lis entre une étoile et un croissant ; légende : CHERISI (fig. 913).

Courtrai, type : l'écu de la ville, à un chevron accompagné de trois étoiles ; légende : CVRT.

Dixmude, type : tête mitrée de face ; légende : DIXM.

Fig. 915

Fig. 916

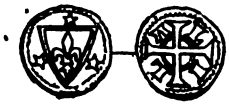

Fig. 917

Douai, type : rameau orné. Sans légende (fig. 914). Le système monétaire douaisien différait de celui des autres régions de la Flandre ; le métal des deniers est bien moins bon que celui des deniers flamands, aussi fallait-il trois douaisiens pour valoir un denier de Flandre.

* *Eenham* (abbaye), type : monogramme formé du type dégénéré de Cologne ; légendes : EGAMIO — EGAMO — EEEE (fig. 915). Le monnayage d'Eenham dura jusqu'au milieu du XIIIe siècle.

Farbus, type : lis entre une étoile et un croissant ; légende : FAVREBIE (fig. 916).

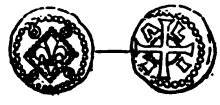

Fig. 918

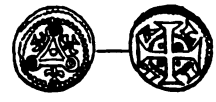

Fig. 919

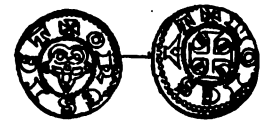

Fig. 920

Gand, type : tête casquée à gauche. Sur les plus anciens deniers, cette tête est entourée du nom GEROLF, sur la signification duquel on n'est pas encore fixé. Du côté de la croix les pièces portent GANT, ou n'ont pas de légende.

Digitized by Google

Gravelines, type : ancre. Sans légende.

Lille, types : fleur de lis dans un cercle, — fleur de lis dans un losange (fig. 918), — fleur de lis dans un écu (fig. 917), — triangle (fig. 919), — deux triangles superposés, — trois lis aboutés autour d'un point ; légendes : LILA — LILE — LI.

Loo, type : aigle ; légende : TELO.

Orchies, type : alpha et oméga superposés ; légendes : MOIESAT ORCSIET (fig. 920).

Ostende, type : buste mitré de face ; légende : OSTD.

Poperinghe, type : bras tenant une crosse (armes locales) ; légende : AEAE.

Fig. 921

Fig. 922

Fig. 923

Saint-Bertin à Saint-Omer (abbaye). Il y a une vingtaine de types variés, parmi lesquels nous citerons : Saint Pierre debout de profil (fig. 924), — Saint Pierre debout de face (fig. 922 et 923), — dextre bénissant, — rameau entre deux crosses, — crosse, — rosace à huit nœuds, — rosace à quatre nœuds (fig. 921), — tête royale couronnée de profil (fig. 925), — croix fleurdelisée, etc. ; légendes : SINTIMAE OMARITIEI — SOT SOM — SESSOS — SOSO — AVDOMARVS BERTINVS — SCS PETVS — SM SM — SOME SOME — etc. Le type de la tête royale de profil rappelle le séjour que fit à Saint-Omer le roi Louis VI lorsqu'il vint en Flandre, après l'assassinat de Charles le Bon, pour soutenir les droits de Guillaume de Normandie (1127).

Saint-Omer (ville). Nous avons vu qu'en 1127 la ville reçut le droit de battre monnaie, mais que dès 1128 elle en fut dépouillée par Thierry d'Alsace. Vers la fin du XIIe siècle, les habitants de Saint-Omer eurent un nouvel atelier municipal : types, mayeur debout, — deux mayeurs debout, — deux têtes en regard ; légendes : ssss — SOSO.

Fig. 924

Fig. 925

Fig 926

Saint-Vaast à Arras (abbaye). Le monnayage de l'abbaye de Saint-Vaast, commencé sous Robert I par l'émission des pièces comtales, continua vraisemblablement pendant le premier quart du XIIe siècle ; mais ses produits sont difficiles à distinguer des monnaies anépigraphes frappées à Saint-Bertin.

Saint-Venant, type : croix évidée en losange avec fleuron dans chaque angle ; légende : VNAENTO.

**Termonde,* type : château, comme sur le sceau municipal ; légende : DC DC DC DC.

Ypres, types : triangle, — nœud, — deux triangles superposés, — écu au lion ; légendes : IPRA — IPRE.

L'émission de mailles municipales continua dans les grands centres tels que Bruges, Gand, Ypres, jusque dans les premières années du XIVe siècle. Mais au temps de Louis de Crécy, leur emploi disparut complètement.

Digitized by Google

§ CVI. — *Comté d'Artois*[1].

Le territoire qui devait former le comté d'Artois fut détaché de la Flandre pour servir de dot à Isabelle, nièce de Philippe d'Alsace, lors de son mariage avec le roi Philippe-Auguste.

Saint Louis, en exécution du testament qu'avait laissé son père Louis VIII, donna l'Artois à l'aîné de ses frères, qui devint comte sous le nom de Robert I (1237-1250). Ce prince eut pour successeurs son fils Robert II (1250-1302), et Mahaut (1302-1329).

Ces trois feudataires nous ont laissé des monnaies. Ce sont de petites *mailles* d'argent fin, analogues à celles qu'on frappait en Flandre à la même époque. Leur type se compose uniformément d'une réduction simplifiée de l'écu comtal : *d'azur, semé de fleurs de lis d'or, brisé en chef d'un lambel d'argent de trois pièces, chargées chacune de trois tourelles d'or.*

Fig. 927

Les *mailles* des Robert sont anonymes, mais portent le nom de l'atelier A·R·A·S dans les cantons de la croix (fig. 927). Sur les pièces de Mahaut, le nom de la comtesse ME-HA-VT entoure l'écusson aux armes d'Artois ; au revers sont gravées les quatre premières lettres du nom *Arthesia*.

§ CVII. — *Evêché de Tournai*[2].

Différents témoignages écrits prouvent que dès le Xe et le XIe siècles on forgeait à Tournai un numéraire pour le compte des évêques, mais les pièces de Lambert (1113-1121) sont les premières dont nous ayons connaissance.

Fig. 928

A cette époque, Tournai possédait un système complet de *deniers* et d'*oboles* calqué sur le système flamand et artésien. L'empreinte que les pièces de Lambert inaugurent, un buste tonsuré accompagné d'une crosse, se conserva immuable aussi long-

1. Hermand, *Histoire monétaire de la province d'Artois et des seigneuries qui en dépendaient*. Saint-Omer, 1843, in-8. — Dewismes, *Catalogue raisonné des monnaies du comté d'Artois*. Saint-Omer, 1866, in-8.

2. R. Serrure, *L'atelier monétaire des évêques de Tournai*, dans le *Bull. de numism. et d'archéol.*, t. II.

Digitized by Google

temps que les évêques furent en possession du *jus monetae*. Notre fig. 928 reproduit le *denier* de l'usurpateur Nicolas d'Avesnes ; les légendes sont + MONETA — + NICOLON. Sur les pièces de l'évêque Étienne, on lit STEPHAN — TORNACVS, ou ces mêmes mots abrégés.

Voici la liste des évêques de Tournai au XIIe siècle, successeurs de Lambert :

* Simon de Vermandois, 1123-1146.
Anselme, 1146-1149.
* Nicolas d'Avesnes, avoué, usurpateur du temporel, 1149-1150.
Gérard, 1149-1166.
Gautier, 1166-1171.
Éverard d'Oisy, 1173-1191.
* Étienne, 1192-1203.

On ne sait pas jusqu'à quelle époque les évêques de Tournai monnayèrent à leur nom. Toujours est-il qu'au XIIIe siècle, il dut y avoir une assez longue interruption dans l'exercice de la prérogative, car les bourgeois de Tournai avaient perdu le souvenir d'une monnaie épiscopale, lorsqu'en 1286 l'évêque Michel de Warenghien (1283-1292) voulut imprimer une activité nouvelle à l'atelier depuis longtemps abandonné. La Commune, dont les intérêts avaient été depuis son origine contraires à ceux de l'évêque, s'opposa un instant à la création de ces monnaies. Mais la contestation se termina par une transaction, approuvée par le roi de France, à la suite de laquelle l'évêque put monnayer en se soumettant au contrôle des magistrats municipaux.

Quelques auteurs ont voulu retrouver à Tournai une monnaie communale, mais leurs efforts n'ont pas infirmé le témoignage de l'historien local Cousin, d'après lequel « le prélat seul avoit puissance de faire forger monnoye en Tournai ».

Les droits monétaires de l'évêque se bornaient toutefois à la signature des espèces et à la législation du monnayage. Par une de ces bizarreries assez fréquentes dans le droit féodal, l'exploitation de l'atelier affectait à Tournai la forme singulière d'un fief héréditaire appartenant d'abord à la famille des châtelains, les Radoux, puis transmis par eux à une branche cadette, les de le Vigne ou de Vineis. En 1201, Éverard III de le Vigne céda au roi Philippe-Auguste le tiers des bénéfices que lui procurait la fabrication des monnaies épiscopales.

A la fin du XIIIe siècle, les rois de France acquirent de l'évêque le droit de fabriquer à Tournai des espèces royales, et le monnayage féodal fut désormais arrêté.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME.

L'ALLEMAGNE

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE LA MAISON DE SAXE JUSQU'A LOUIS DE BAVIÈRE

SOURCES : Dannenberg, *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, Berlin, 1875, in-4. — Cappe, *Die Münzen der deutschen Kaiser und Koenige des Mittelalters*, Dresde, 1848-57, 3 vol. in-8. — Goetz, *Deutschlands Kaisermünzen des Mittelalters*, Dresde, 1827, in-4. — J. Leitzmann, *Wegweiser auf dem Gebiete der deutschen Münzkunde*, Weissensée, 1869, in-8. — Kr. Erslev, *Catalogue de la coll. de monnaies de feu Ch. Jürgensen Thomsen. Seconde partie : Les Monnaies du moyen âge*, Copenhague, 1873, in-8. — G. Schlumberger, *Des bractéates d'Allemagne. Considérations générales et classification des types principaux*. Paris, 1873, in-8. — Les autres sources sont citées dans le cours du chapitre.

§ I. — *Notions générales.*

Ce n'est pas sans quelque appréhension que nous abordons ce chapitre. La numismatique de l'Allemagne féodale est tellement vaste, tellement enchevêtrée, que les écrivains d'Outre-Rhin ont reculé jusqu'à ce jour devant l'énorme entreprise d'en publier un tableau d'ensemble. Les difficultés que nous aurons à vaincre appartiennent à un double ordre d'idées : il s'agit d'abord d'être complets et exacts, c'est-à-dire de connaître une bibliographie presque sans fin et de distinguer dans les travaux des devanciers le bon grain de l'ivraie ; ensuite de posséder une méthode suffisante pour atteindre à la clarté.

a) *Divisions chronologiques et géographiques de l'histoire monétaire.*

Si l'on envisage dans son ensemble la numismatique de l'Allemagne pendant la période de quatre siècles qui commence après la chute des Carolingiens et va jusqu'à l'introduction du *gros* d'argent et des monnaies d'or sous Louis de Bavière, on constate assez rapidement l'existence de deux époques distinctes.

I. La première s'étend depuis l'avènement d'Henri l'Oiseleur en Lotharingie (923) jusqu'à l'avènement de la maison de Souabe (1137). Elle comprend ainsi les règnes des rois et empereurs suivants :

Digitized by Google

Henri I de Saxe, dit l'Oiseleur, roi d'Allemagne (919-) et de Lotharingie (923-936).
Otton I le Grand, roi (936-), empereur (962-973).
Otton II, roi associé (961-), empereur associé (967-), empereur (973-983).
Otton III, roi (983-), empereur (996-1002).
Henri II le Saint, roi (1002-), empereur (1014-1024).
Conrad II le Salique, roi (1024-), empereur (1027-1039).
Henri III, roi associé (1028-), roi (1039-), empereur (1046-1056).
Henri IV, roi associé (1054-), roi (1056-), empereur (1084-1105).
Henri V, roi (1105-), empereur (1111-1125).
Lothaire de Saxe (1125-1137).

Pendant ces deux siècles, l'Allemagne offre une assez grande unité au point de vue du système monétaire, qui reste longtemps la continuation pure et simple du système carolingien. Certes, sous le rapport du type, du style et des détails de l'exécution matérielle, on voit surgir des groupes géographiques; le numéraire d'une même région a un aspect commun que l'œil du numismate reconnaît aisément; mais en somme ces différences ne détruisent pas l'unité de l'ensemble du monnayage germanique.

M. Dannenberg qui a étudié, dans un livre remarquable, la plus grande partie de cette période post-carolingienne, répartit les monnaies de l'Allemagne entre six régions : la Lotharingie comprenant la Moselllane, les Pays-Bas et les Pays-Rhénans, la Frise, la Saxe, la Franconie, la Souabe et la Bavière.

II. La seconde époque a pour date initiale l'avènement de la maison de Souabe et va jusqu'à la fin de la période dont traite cette partie de notre livre. Cette époque comprend les règnes suivants :

Conrad III, roi (1138-1152).
Frédéric I Barberousse, roi (1152-), empereur (1155-1190).
Henri VI, roi associé (1169-), roi (1190-), empereur (1191-1197).
Philippe, roi (1198-1208).
Otton IV le Guelfe, roi (1198-), empereur (1209-1218).
Frédéric II, roi (1212-), empereur (1220-1250).
Henri VII, roi associé (1220-1235).

Grand interrègne (1250-1273). — A la mort de Frédéric II commence le grand interrègne, qui dura jusqu'à l'élection de Rodolphe de Habsbourg. Conrad IV, fils de Frédéric II, associé au royaume dès 1237, disputa l'empire à Guillaume de Hollande. Une mort prématurée l'empêcha de faire triompher ses prétentions (1254), et quelques années plus tard le titre d'empereur passa à deux étrangers, Alphonse de Castille et Richard de Cornouailles. A la faveur des troubles qui suivirent la mort de Frédéric II, les grands vassaux s'emparèrent de la plupart des domaines qui composaient la dotation de la couronne, tandis que les villes impériales s'érigeaient en véritables républiques.

Rodolphe de Habsbourg, roi (1273-1291).
Adolphe de Nassau, roi (1291-1298).
Albert I de Habsbourg, roi (1298-1308).

Digitized by Google

Henri VII de Luxembourg, roi (1308-), empereur (1312-1313).
Louis de Bavière, roi (1314-), empereur (1328-1347).
Frédéric de Habsbourg, prétendant (1314-1325), associé (1325-1330).

Pendant cette seconde époque, l'unité du monnayage allemand, qui tendait à se rompre sous les derniers souverains de la dynastie franconienne, disparaît complètement à la faveur du grand interrègne. Il faut désormais distinguer deux grandes régions où la monnaie se frappe dans des conditions absolument différentes. La *région occidentale*, c'est-à-dire la Haute et la Basse-Lorraine, les Pays-Rhénans, la Frise, une partie de la Franconie et de la Souabe, enfin la Bavière, continuent à émettre des *deniers* d'argent, empreints sur les deux faces. La *région orientale*, c'est-à-dire la Saxe, une partie de la Franconie et de la Souabe, frappe des *bractéates* et n'a plus d'autre numéraire que ces minces et fragiles feuilles d'argent empreintes d'un seul côté.

Pour ne pas multiplier les paragraphes, nous ne scinderons pas ce chapitre en deux parties chronologiques d'après les époques que nous venons d'indiquer. Nous nous bornerons à suivre les divisions géographiques adoptées par M. Dannenberg.

b) *Le droit de battre monnaie.*

Le droit de battre monnaie fut exercé, en Allemagne, par les rois ou les empereurs et par les feudataires. L'origine du monnayage de ces derniers est la même qu'en France : pour les seigneurs laïques, les ducs, les comtes, les marquis ou margraves, l'exploitation d'un ou de plusieurs ateliers résulta du fait même de leur charge ; les profits du monnayage furent l'une des sources les plus claires du revenu afférent à leurs fonctions administratives ; mais le monnayage dut évidemment se faire en principe au nom du suzerain, et c'est par le seul fait d'une usurpation que les types et les légendes devinrent, brusquement ou par étapes lentes, autonomes.

Aux prélats, la possession d'un atelier fut généralement concédée par diplôme du suzerain. Les Ottons, dont la politique favorisait la création d'une aristocratie épiscopale et abbatiale, non héréditaire, destinée à servir de contrepoids à l'aristocratie héréditaire des grands fiefs, donnèrent au monnayage ecclésiastique un développement considérable en multipliant les concessions. Celles-ci ne comprirent toutefois à l'origine que les bénéfices d'une fabrication à faire au nom du roi ou de l'empereur concédant. Ce fut par une usurpation analogue à celle des seigneurs laïques, que les prélats atteignirent à l'autonomie de leurs coins monétaires.

Digitized by Google

En principe, les empereurs conservèrent toujours sur les monnaies de leurs vassaux une autorité suzeraine. Nous n'en voulons d'autre preuve que ce qui se passait à Liège, où l'évêque n'était reconnu prince et ne pouvait user de son privilège monétaire qu'après avoir exhibé les lettres patentes de son investiture. Une charte de 1240, émanant du conseil, des échevins et de toute la communauté de Liège, déclare : « *Ke mon signor le vesque ne puet demandeir serviche dedans la citeit de Liège, ou de monoie faire novelle, que quant ilh at pris novellement sa régale* » [1].

Lelewel et de Koehne [2] ont dressé la liste des concessions royales et impériales faites en faveur des églises et des monastères. Nous la reproduisons en l'augmentant de citations tirées des documents originaux, en la complétant et en la rectifiant sur quelques points :

937. Otton I concède la monnaie à Baldéric, évêque d'Utrecht : « ... *interventu dilectae conjugis nostrae Edgidae, nec non fidelis nostri Giselberti, ducis Lothariorum, licentiam concedimus monetam fiendi in civitate Trajectensi...* »

941. Concession du même à Fulbert, évêque de Cambrai : « ... *Insuper nostra largitione concedimus praefato episcopo et successoribus ejus omne teloneum cum moneta civitatis suae Cameracensis.* »

945. Concession du même à Bovon, abbé de Corvei, pour Meppen : « *Bovoni Corbeiensium abbati monetam et telonium in loco Meppen nominato..... in proprium donavimus.* »

947. Concession du même à Kralon, abbé de Saint-Gall, du droit monétaire à Roschach.

952. Concession du même à Drogon, évêque d'Osnabruck, du droit monétaire à Wiedenbrück : « ... *monetam et mercatum publicum in loco Vuitunbruca nuncupato, concessimus.* »

958. Concession du même à Hartbart, évêque de Coire.

965. Concession du même à l'abbaye fondée à Magdebourg en l'honneur des saints Pierre, Maurice et Innocent.

965. Concession du même à la même abbaye pour Gittelde : « ... *in villa Gitlide publicam monetam esse concedimus, omnesque ex eadem moneta reditus vel utilitates quoque modo acquirendos, ad ecclesiam sancti Mauricii in Magdeburg tradimus et donamus* ».

966. Concession du même à l'archevêque de Hambourg, Adeldague, de la monnaie de Brême.

973. Confirmation d'Otton II à l'église de Magdebourg pour Gittelde : « ... *Mercatum quoque in Getlide et monetam cum theloneo et bannum, sicut piissimus genitor noster, ita nos quoque eidem sanctae Magadaburgensi aecclesiae offerimus et concedimus.* »

974. Concession d'Otton II à Gérard, évêque de Toul, de l'abbaye de Saint-Dié, avec les droits monétaires qui y étaient attachés : « *Includimus denique tam ipsam abbatiam quam caetera ejusdem monasteria... monetam, teloneum, mercatum...* »

1. J. de Chestret, *Numismatique de la principauté de Liège*, Bruxelles, 1890, in-4, p. 19.

2. B. de Koehne, *Unedirte deutsche Münzen aus der Zeit der sächsischen und fränkischen Könige*, dans la *Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, t. III, 1843, p. 168 et suiv.

Digitized by Google

974. Concession d'Otton II à Thierry, archevêque de Trèves, des monnaies d'Yvoy et de Longuyon : « ... *Unde placuit nobis... condonare percussuram propriam monetae, teloneum ejusdem monetae quod nobis debebatur in Evocio et Longione absque ullius contradictione...* »

974. Concession d'Otton II à Hildeward, évêque d'Halberstadt, pour Seligenstadt : « *Concessimus, ut in loco sui episcopii Saligenstadt vocato publica moneta et thelonium inde persolvendum nostra conficiatur permissione, eandemque monetam et thelonei solucionem nostra potentia et auctoritate imperatoria ad altare S. Stephani protomartyris summa ecclesie ejusdem Halberstadensis episcopii ex nostro jure donavimus...* »

974. Concession d'Otton II à Erkenbold, évêque de Strasbourg : « *Quaedam res iuris nostri, hoc est monetam quod hactenus ad usum prefate civitatis compertire et servire videbatur, cum omni integritate in perenne proprium donavimus et reddimus* ».

974. Confirmation d'Otton II à Imma, abbesse d'Hervord, pour Edinghausen : «... *de quodam mercato, cum omnibus inde exigendis usibus, id est, moneta, teloneo, vel quidquid ad publicum videtur pertinere mercatum in loco Adonhusa nominato.* »

974. Concession d'Otton II à Notger, évêque de Liège, pour Fosses : « *Ut in loco Fossas nuncupato... monetam... constitueret.* »

974. Confirmation d'Otton II à Robert, archevêque de Mayence.

974. Concession d'Otton II à Folcmar, abbé de Werden, pour Werden et Ludinghausen : « *Notum esse volumus... Folkmarus Werdinensis monasterii provisor, adiit celsitudinem nostram, postulans ut in duobus suis locis, id est Werdina et Liudinghausen, forum et monetam sibi liceret aptare et facere. Hujus petitioni assensum praebentes, postulata concedimus...* »

975. Concession d'Otton II à l'évêque d'Utrecht : « *Praelibato quippe concedimus episcopo licentiam in praescripto loco, Trecht nominato, monetam faciendi, et ut nullus comes, neque alia persona quaelibet judiciaria potestatem habeat teloneum vel aliud quodlibet debitum sive quaesitum ex ipsa moneta exigendi, nostrae Serenitatis regia authoritate omnino interdicimus, sed quicquid inde exigendum erit, ad integrum episcopo praedictae Urbis et ecclesiae eidem potestative in posterum habendi concessimus* ».

975. Concession d'Otton II au monastère de Lieding : « ... *cuidam viduae Imma nuncupatae in loco qui dicitur Luibedinga;... ubi jam... monasterium construere incepit... donavimus ibidem jam praedicto loco mercatum et monetam construendam ac teloneum de eodem mercatu exigendi. Nos vero per praedictae viduae petitionem praenominatae ecclesiae... teloneum et monetam per successura tempora... tradidimus* ».

976. Concession du même à Landward, évêque de Minden : « ... *bannum nostrum et ut monetam ibi construi liceret, concederimus...* »

983. Concession d'Otton III à l'évêque de Metz pour Epinal : « ... *Ut locus celebrior haberetur,* dit une chronique citée par de Saulcy, *percussuram monetae ibi fieri et mercatum publicum constituit celebrari, etiam hoc decreto et sigillo imperiali sanctire non praetermisit* ».

985. Confirmation d'Otton III à Notger, évêque de Liège, de la monnaie de Maestricht : « *Confirmamus... et in Trajecto quidquid regalis jus fisci exigere poterat in moneta, in telonio...* »

985. Concession du même au même, du comté de Huy, que le comte Ansfrid résignait en faveur de l'église de Liège. La concession comprend les droits monétaires : « *Et quia quod reliquum erat regie ditionis, in moneta scilicet et telonio reliquisque reditibus, munificentia regum vel imperatorum, predecessorum nostrorum, ecclesie Sancte Marie Leodio vel Hoio posite, jam cesserat...* »

Digitized by Google

985. Concession du même à Erpon, évêque de Verden : « ... *in loco Verden ubi principalis sedes ejus esse dinoscitur, facere mercatum, monetam, theloneum...* »

985. Confirmation d'Otton III à l'abbaye de Saint-Corneille ou Kornelimunster près d'Aix-la-Chapelle, des droits de marché et de monnaie qui lui avaient été accordés par Otton II.

987. Concession du même à l'archevêque de Magdebourg pour Giebichenstein près Halle : « ... *atque concessimus ut ibi fiat publica moneta ad percussionem denariorum...* »

988. Confirmation d'Otton III à Erkenbold, évêque de Strasbourg.

990. Concession du même à Gerberge, abbesse de Gandersheim : « *Gerbergae abbatissae, Gandersheimensi ecclesiae cui praeest, et sibi concessimus, ut nostrae regiae potestatis licentia in loco Gandersheim vocato, ad ejus provisionem pertinenti, faciat et habeat mercatum ac monetam atque teloneum deinceps accipiat* ».

992. Concession d'Otton III à Ravanger, abbé d'Echternach : « *Ut in eodem loco Epternaco faciat monetam, in qua nummi probabiles, sicut in aliis locis regiae potestati subditis, percutiuntur, ad usum ecclesiae suae et monachorum* ».

992. Concession du même à l'abbaye de Saint-Maximin à Trèves du *mercatus* et de la *moneta* à Billigheim : «... *in quadam villa Billiche dicta ad abbatiam S. Maximini pertinente, in pago quoque Muzelgowi et in comitatu Becelini comitis sita...* »

993. Concession du même à l'abbesse de Quedlinbourg.

993. Concession d'Otton III à Adaldague, abbé de Nienbourg sur la Saale, des droits monétaires à Hagenrode : « *fideli nostro Adaldago, Nienburgensis ecclesiae venerabili abbati, concessimus ut in loco suo antiquiore Hagenrod vocato, faciat mercatum et monetam publicam, in qua probabiles numi dehinc percutiantur* ».

993. Concession d'Otton III à l'abbaye de Selz. La concession stipule à quel type les monnaies devaient être frappées : «... *Concessimus et donavimus, ut in loco Selsa nominato... faciat et mercatum et monetam publicam superscriptione utriusque monetae Argentinensis et Spirensis praefiguratam* ».

994. Concession du même à Réginald, abbé de Memmleben.

994. Concession du même à l'abbé de Schwarzach dans l'Ortenau pour le village de Feldern : « *Concessimus abbati in villa Vallator mercatum construendum cum omnibus appenditiis quae ad hoc pertinent, id est : moneta, teloneo... cunctisque aliis quae ad praedictum mercatum nominari possunt* ».

996. Concession d'Otton III à Gotescalc, évêque de Freisingen : «...*ad petitionem Gotescalci, Frisingensis ecclesiae episcopi, talem utilitatem ac tantum honorem, id est mercatum, omni die legitimum, monetam Ratisponensem, in loco Frisinga dicto... construi et adprime incaeptari concessimus...* »

996. Concession du même à l'évêque de Salzbourg. Les termes de la concession sont les mêmes que pour Freisingen : « ... *monetam Ratisponensem in loco Salzburch dicto...* »

997. Confirmation par Otton III à l'évêque de Verdun du droit monétaire qui lui avait été cédé par le comte de Verdun, Frédéric.

998. Concession d'Otton III à Ansfrid, évêque d'Utrecht, de la monnaie de Zalt-Bommel : « *Teloneum vero, monetam et negotium generale fermentatae cerevisiae... immo quicquid in jam dicta villa* [*Bomele*] *ad publicum bannum sive districtum pertinere visum est in comitatu Hunerici comitis in pago Testerbantia dicto situm, atque eundem districtum cum moneta, banno et teloneo,... praelibato coenobio Sancti Martini confessoris penitus in proprium tradidimus...* »

Digitized by Google

999. Concession du même à Chrétien, évêque de Passau : « *Concessimus et largiti sumus ejusdem civitatis mercatum, monetam, bannum, theloneum et totius publicae rei districtum, tali tenore, ut praedictus praesul, suique successores, omnem publicam rem, hactenus nobis in eadem civitate Pataviensi pertinentem, habeat* ».

1001. Concession d'Otton III à Erlewin, évêque de Cambrai, pour le Cateau : « *... dedimus jus, fas, atque licentiam faciendi, statuendi ac construendi mercatum cum moneta, theloneo, banno... in loco qui vocatur Castellum Sanctae Mariae...* »

1002. Confirmation d'Henri II à l'évêque d'Osnabruck.

1003. Confirmation d'Henri II à Erlewin, évêque de Cambrai, de ses droits monétaires à Cambrai et au Cateau.

1009. Confirmation par le même des droits monétaires de Thierry, évêque de Minden.

1012. Concession du même à l'abbé de Saint-Florin de Coblence pour Gillenfeld.

1018. Concession du même à Poppon, archevêque de Trèves, pour Coblence.

1018. Concession du même à Meinhard, évêque de Wurzbourg.

1023. Confirmation par le même des droits monétaires de l'évêque d'Osnabruck.

1023. Confirmation par le même des droits monétaires de l'abbé d'Echternach.

1028. Confirmation par Conrad II des droits du même évêque.

1029. Confirmation de Conrad II à l'évêque de Freisingen : « *... roboramus, quidquid ad... ecclesiam hactenus pertinebat,... cum monasteriis... forestis, mercatis, venacionibus, teloniis et percussura proprii numismatis...* »

1030. Confirmation de Conrad II à l'évêque de Wurzbourg.

1031. Confirmation du même à Sigebert, évêque de Minden.

1033. Concession du même à l'abbé d'Helmershausen : « *Winoni S. Helmwardeshusensis ecclesiae venerabili abbati concessimus, largiti sumus ac firmiter dedimus, fas, licentiam atque potestatem, in eodem loco, Helmwardeshusano dicto... faciendi ac construendi mercatum, monetam constituendi...* »

1034. Concession de Conrad II à l'évêque de Bamberg : « *... sancimus, ut in abbatiis, monasteriis, comitatibus, foris, mercatibus, monetis...* »

1035. Confirmation du même à l'archevêque de Brême pour Brême.

1037. Confirmation du même à l'évêque de Wurzbourg.

1038. Concession du même à l'archevêque de Brême pour Stade.

1038. Confirmation d'Henri III à Nitger, évêque de Freisingen.

1039. Confirmation d'Henri III à Brunon, évêque de Minden.

1040. Concession d'Henri III à Bernold, évêque d'Utrecht, de la monnaie de Groningue : « *... villa Gruoninga... cum omni ejusdem comitatus strictione, monetis, theloneis...* »

1040. Concession d'Henri III à l'abbesse de Nivelles; l'empereur rend *(reddimus)* à l'abbaye la ville de Nivelles *cum mercatu, teloneo et moneta.*

1041. Concession à Nithard, évêque de Liège, du comté d'Haspinga, avec la monnaie et le tonlieu.

1046. Concession d'Henri III à Bernold, évêque d'Utrecht, de la monnaie de Deventer : « *...talem proprietatem eidem ecclesiae, qualem visi sumus manu sub potestate tenere in loco Daventre dicto, in moneta, teloneis, placitis... in proprium tradidimus* ».

1051. Confirmation du même à l'abbaye de Brauweiler, du lieu appelé Cloten, dans le diocèse de Trèves, qui lui avait été donné : *cum moneta et mercatu, per manum Henrici comitis palatini,* par Richenza, femme de Mieceslas II, roi de Pologne.

Digitized by Google

1051. Concession d'Henri III à l'évêque de Brandebourg pour Ursleben: «... *Dancwardo episcopo Brandenburgensi mercatum, monetam, theloneum, districtum ceteraque omnia ad haec... pertinentia in loco Ursleve... nostra imperiali auctoritate concessimus* ».

1053. Concession d'Henri III à Azelin, évêque d'Hildesheim, de la monnaie de Wienhausen: « *in loco Huginhusen, pertinente ad episcopum Hildesheimensem... mercatum fieri jurequo perpetuo haberi concessimus... cum theloneo et moneta...* »

1856. Concession du même au chapitre de Metz, du droit monétaire à Sarrebourg.

1057. Concession d'Henri IV à l'évêque de Bamberg pour Hersbruck.

1057. Confirmation du même à l'évêque d'Osnabruck.

1058. Confirmation du même à l'évêque de Bamberg pour Bamberg.

1061. Concession d'Henri IV à Henri II, évêque d'Augsbourg: « ... *jus cudendae monetae ad normam monetae Ratisponensis, more temporibus S. Udalrici* ».

1062. Concession d'Henri IV à l'évêque de Bamberg: «...*Regularibus Babenbergensis ecclesiae... ad quendam locum illorum juris, Vurte dictum... mercatum, a patre nostro aliquando Nuorenberc translatum, cum theloneo et percussura proprii numismatis reddidimus* ».

1065. Concession d'Henri IV à Einhard, évêque de Spire, de l'abbaye de Limbourg avec les droits monétaires qui y étaient attachés: «... *qualiter nos ad ecclesiam Spirensem ob fidele servicium Einhardi ejusdem sedis episcopi abbatiam Limburch dictam in pago Spirgouue, in comitatu Henrici comitis sitam, cum omnibus appendiciis, hoc est villis... mercatis, theloneis, monetis, in proprium tradidimus...* »

1065. Cession d'Henri IV à Adelbert, archevêque de Hambourg, pour Duisbourg: « ... *Adelberto Hamburgensi episcopo curtem nostram Tusburch dictam... cum omnibus appendiciis, hoc est monetam... in proprium dedimus* ».

1065. Concession par Henri IV à Adelbert, archevêque de Hambourg, de la ville et de la monnaie de Sinzig: « *Adalberto Hamburgensi episcopo villam Sinziche dictam, in pago Archgouue, Pertoldi comitis sitam, cum omnibus appendiciis, hoc est monetis in proprium dedimus* ».

1067. Concession d'Henri IV à l'abbaye de Lorsch: « ... *ecclesiae Laurisham... monetam propriam mercatumque publicum, quocunque sibi placuerit, fieri concessimus et in proprium donavimus* ».

1067. Concession d'Henri IV à l'évêque de Passau: « ... *Pataviensi ecclesiae... villam quandam, Tyensfurt dictam, et transitum ipsius fluminis quod dicitur Maracha, et infra haec loca Paumgartn, Stupherich, Modzulla, quod est praedium Arnesti marchionis, quinquaginta regales mansos in pago Austriae, in marchia Arnesti marchionis sitos, cum omnibus appendiciis suis, hoc est: ... mercatis, teloniis, monetis... in proprium dedimus* ».

1069. Concession d'Henri IV à l'évêque de Freisingen: « ... *Frisingensi ecclesiae... villas Cubida, Counca, Oxpe, Bazari, Trusculo, Steina, ... cum omnibus appendiciis suis, hoc est: ... mercatis, teloniis, monetis... in proprium dedimus* ».

1069. Concession d'Henri IV à l'abbaye de Siegbourg, à la demande de l'archevêque de Cologne: « *Hanno archiepiscopus monasterium in monte Sigeberge nostrae tutelae subdidit, et mercatum, theloneum, monetam, etc., corroborari postulavit. Ejus desiderium implere studentes monasterium et omnia ad hoc pertinentia in nostram accipimus defensionem* ».

1070. Concession d'Henri IV à Théoduin, évêque de Liège, de la monnaie de Dinant: «... *Concedimus etiam ibidem monetam, telonium, mercatum, ut hec libere teneat episcopus* ».

1071. Concession d'Henri IV à Théoduin, évêque de Liège, de diverses localités situées en Hainaut. « ... *cum comitatibus, beneficiis, advocatiis, teloniis, monetis, forestibus et omnibus appenditiis* ».

Digitized by Google

Nous arrêterons au règne d'Henri IV cette liste de diplômes, bien qu'il nous fût facile de la poursuivre jusqu'à une époque plus récente. Telle que nous la donnons, elle suffit pleinement à montrer combien peu la multiplicité des concessions laissa de place en Allemagne au monnayage des rois et des empereurs. Les souverains ne frappèrent plus au profit de leur liste civile que dans leurs possessions directes, et comme celles-ci étaient très dispersées, la série monétaire impériale ne présenta aucune unité. Entourées d'ateliers féconds et actifs, les officines de l'empereur, placées le plus souvent sous l'administration d'un fermier ou d'un bailli *(Voigt)*, suivaient dans chaque région le système monétaire de cette région; aussi verrons-nous pendant notre seconde époque les monnayeurs impériaux de l'Ouest continuer la frappe des *deniers* bifaces, et ceux de l'Est émettre des *bractéates*. Il importe de se bien pénétrer de ce fait pour comprendre l'absence dans notre livre d'un chapitre spécial consacré à la numismatique des rois et empereurs d'Allemagne : il est absolument nécessaire de laisser les ateliers du souverain à leur place géographique.

On a vivement discuté en Allemagne la question de savoir s'il a pu exister simultanément, dans une même ville, deux ateliers monétaires, l'un restant sous la dépendance de l'empereur, l'autre travaillant pour le compte du seigneur local. Pour nous, et malgré l'autorité de H. Grote, cette existence ne fait aucun doute. On peut invoquer en sa faveur un fait absolument concluant : le 28 janvier 908, Louis IV, dernier carolingien de Germanie, confirma à l'église de Tongres ou de Liège, dans la personne de son chef Étienne, la possession du tonlieu et de la monnaie de Maestricht qu'il lui avait donnés du consentement d'Albuin, comte de l'endroit. Cette donation, faite *ob Dei sanctaeque Mariae atque Lamberti martyris amorem*, ne s'étendait naturellement qu'au Maestricht d'alors, c'est-à-dire à la paroisse de Notre-Dame. Les faubourgs plus tard annexés à la ville restèrent sous la puissance des empereurs; la partie la plus importante du territoire impérial se composait de la paroisse de Saint-Servais. Les empereurs y eurent un atelier monétaire qui frappa concurremment avec l'atelier épiscopal, sis en la paroisse de Notre-Dame. En 1204, l'empereur Philippe abandonna à Henri I, duc de Brabant, tous les droits qu'il avait encore sur Maestricht, et le double monnayage fut continué, à cette différence près que l'ancien atelier impérial frappa les deniers du duc[1].

Voilà une dualité de pouvoir nettement constatée. Nous la retrouvons

1. J. de Chestret, *Numismatique de la principauté de Liège*, Bruxelles, 1890, in-4, p. 44 et suiv.

Digitized by Google

à Mayence, à Cologne, à Strasbourg, à Augsbourg, où, à côté de l'atelier du seigneur local, fonctionna pendant un certain temps un atelier au bénéfice de l'empereur.

Un passage du *Miroir de Saxe,* une lettre adressée en 1209 par Otton IV à l'archevêque de Magdebourg, enfin une mention des *Annales Metenses,* nous apprennent que, lorsque l'empereur passait dans une ville, tous les droits monétaires y étaient momentanément suspendus et les monnaies étaient frappées à son nom[1]. Grote nous paraît avoir démontré que ce droit n'exista jamais au Xe, au XIe et au XIIe siècles, et qu'il ne s'introduisit dans les mœurs qu'au XIIIe siècle, grâce à l'autorité du *Miroir de Saxe,* compilation judirique partiellement tirée des capitulaires de Charles le Chauve[2].

Il nous reste à dire quelques mots de la manière dont les souverains allemands prélevaient sur leurs sujets ce qui constituait le plus clair des avantages du *jus monetae :* le seigneuriage ou *Schlagschatz.* Dans les régions de l'Ouest, les bords du Rhin, la Westphalie, les Pays-Bas, en un mot dans les pays qui n'abandonnèrent pas l'usage du *denier* empreint sur les deux faces, le seigneuriage ne fut jamais exorbitant. De très bonne heure, les seigneurs laissèrent aux villes un droit de contrôle[3] ou établirent de concert avec elles un régime transactionnel qui sauvegardait, dans une certaine mesure, les intérêts du commerce. La conséquence de cette politique conciliante fut, comme le constate très bien Grote, que les villes ne se soucièrent pas d'accaparer le droit monétaire lui-même.

Dans les régions à *bractéates,* au contraire, la conquête du *jus monetae* dans toute son étendue fut un des premiers soucis des villes en quête d'émancipation. C'est qu'ici le *Schlagschatz* était devenu peu à peu un véritable moyen d'exploitation aux mains du seigneur, une succion permanente des fortunes particulières. Pendant toute la période des

1. Voici le passage de la chronique messine, d'après un vidimus de 1486, qui paraît donner une transcription plus correcte que les autres : « *Messire li Empereires ait tel droit en ceste ville que ce lui plait à venir en la ville, il envoye son maistre marechal devant. Si fait telle monnoie comme il veult. Cette monnoie si doit courre viij jours devant sa venue et tant comme il est en la ville et viij jours après son allée.* » — Cf. P. Ch. Robert, *Monnaies, jetons et médailles des évêques de Metz,* Mâcon, 1890, p. 75.

2. Grote, *Das Münzrecht der deutschen Könige und die Autorität des Sachsenspiegels,* dans les *Münzstudien,* t. VIII, 1871, p. 313 et suiv.

3. Nous rappellerons entre autres les stipulations de la charte accordée en 1314 par le duc Jean III aux Brabançons : « *Item dat men niet maecken en sal noch slaen in Brabandt eenigen penninck ten sy binnen vryen steden van Brabandt, ende met raede van voorsz. steden ende lande.* »

Digitized by Google

bractéates, on pratiqua dans l'est de l'Allemagne des démonétisations périodiques, suivies de mises en cours de pièces nouvelles, chacune de ces opérations financières constituant pour le peuple un impôt onéreux. A mesure qu'on s'avance dans le XIIIe siècle, dit M. Schlumberger[1], on voit se rapprocher de plus en plus les époques fixées pour la refonte des *bractéates,* et dans la seconde moitié de ce siècle prévaut presque partout la coutume de refrapper annuellement la monnaie... Dans chaque atelier, depuis le jour de cette nouvelle émission fixé par une ordonnance, ni le maître de la monnaie, ni les ouvriers de la corporation, ni personne dans la ville, ne pouvait, sans encourir des peines sévères, pratiquer des échanges avec les anciens *pfennigs* qui étaient démonétisés, soit le jour même, soit deux ou trois jours plus tard. *Tout l'argent monnayé* devait, au bout de chaque année, retourner ainsi à la monnaie; chaque habitant était forcé, sous les peines les plus graves, d'y apporter le sien, et pas un *pfennig* ne devait en être détourné pour un autre usage. Une fois rapporté à l'atelier monétaire, l'ancien argent était refondu et rendu, sous forme de bractéates, à ses anciens possesseurs, et le droit monstrueux de l'époque forçait chaque habitant à acheter ces nouveaux *pfennigs* par l'abandon d'un nombre équivalent d'anciens, avec addition d'un ou de deux *pfennigs* en plus par cent. Plus tard, cet impôt vexatoire, destructeur de tout commerce et source d'un gain énorme pour le seigneur, s'éleva jusqu'à quatre, six et même douze *pfennigs* pour cent... »

c) *Le système monétaire.*

Monnaies de compte et monnaies réelles. — Après la chute des Carolingiens, le système monétaire resta en Allemagne tel qu'il avait été établi par Charlemagne. On continua à compter à la *livre* (libra, talentum, pfund, pond); la livre se subdivisait en 20 *sous* (solidus, schilling); le sou en 12 *deniers* (denarius, pfenning, penning); de sorte qu'une livre équivalait à 240 deniers.

Vers la fin du XIe siècle, l'habitude de compter par livres à 20 sous et à 240 deniers fut abandonnée pour le compte par *marcs* (marca, siclus). C'est dans un document contemporain de Markward, évêque d'Osnabruck (1088-1092), qu'il est pour la première fois question d'une monnaie de compte appelée *marc*; mais la substitution du compte par marcs au compte par livres ne fut ni brusque ni générale. A Minden, par exemple, on comptait encore en livres au milieu du XVe siècle. Le

1. Schlumberger, *Des bractéates d'Allemagne.* Paris, 1873, in-8, p. 113 et suiv.

Digitized by Google

marc, monnaie de compte, se subdivisait en 12 sous et 144 deniers; il était donc égal aux deux tiers de la livre.

Dans les Pays-Bas et dans l'Oldenbourg, on comptait parfois, au XIIIe siècle, par *marcs d'esterlings*. Cette monnaie de compte, d'origine anglaise et plus faible que l'autre, ne comprenait que 10 sous ou 120 deniers. On trouve par exemple dans les documents :... *marcae sterlingorum, marcam pro decem solidis computando.*

La série des monnaies réelles ne se composait que de deux pièces pendant toute la période saxonne et franconienne : le *denier* et le demi-denier ou *obole* (obolus, halbling). Au XIIIe siècle, on frappa dans certains pays des quarts de deniers (quadrans, vierling, viering).

Taille et titre des monnaies. — Le pied légal fut pour toute l'Allemagne, jusqu'à l'apparition des bractéates au milieu du XIIe siècle, le pied carolingien d'après lequel on taillait 240 pièces d'un denier dans une livre pesant d'argent fin. La livre correspondant à 367 gr. 2, le poids théorique du denier était 1 gr. 53.

Lorsque l'emploi du marc de Cologne, comme poids de l'argent, se fut généralisé dans la seconde partie du XIIe siècle, on tailla 160 deniers au marc-pesant. Le marc de Cologne correspondant à 233 gr. 855, le poids *théorique* du denier devint 1 gr. 46.

Dès la fin du XIIe siècle, la monnaie fut partout l'objet d'affaiblissements successifs. Les documents écrits relatifs à ces affaiblissements, les ordonnances monétaires, en un mot, sont trop rares pour qu'on puisse faire l'histoire de la diminution graduelle du poids du denier qui correspond presque toujours à une diminution de module. Du reste, à mesure que le monnayage perd son unité primitive, le cours des espèces se restreint à la région, voire à la ville où elles sont émises, et l'histoire économique de la monnaie devient toute locale.

Le pays où le denier resta toujours le plus près de sa valeur intrinsèque primitive fut la Westphalie, la région monétaire de Cologne, de Munster, de Soest, de Dortmund, d'Osnabruck. Grote a calculé qu'Engelbert I, évêque d'Osnabruck (1239-1250) taillait ses deniers à 168 au marc de Cologne, ce qui donne un poids théorique de 1 gr. 39. Un intéressant rapport, qui fera parfaitement saisir la valeur élevée que conserva toujours le denier westphalien, est fourni par le § 21 des lois frisonnes connues sous le nom de *Leges upstalbomicae,* promulguées vers 1328, au commencement de la période dont nous nous occuperons dans notre quatrième partie : « *Turonense pro 4 monasteriensibus seu osnabrugensibus, vel pro 3 sterlingis novis de Anglia computato ; 4 turonenses pro 15 monasteriensibus seu osnabrugensibus, qui vulgo niie penningen nuncu-*

Digitized by Google

pantur, computamus ». Ainsi, au commencement du XIVe siècle, les *deniers* westphaliens valaient le quart d'un gros *tournois* et il y avait même une légère prime sur les pièces de l'émission la plus récente.

Il s'en faut de beaucoup que dans toutes les parties de l'empire germanique les espèces aient conservé une taille aussi élevée. Dans les Pays-Bas, en Lorraine, à Trèves, dans les Trois-Évêchés, en Alsace, les deniers, tout en restant empreints sur leurs deux faces, deviennent progressivement plus petits et moins lourds. Un document des premières années du XIIe siècle établit entre les deniers d'Utrecht et ceux de Westphalie le rapport suivant : *6 librae 12 solidi Daventriensis monetae, quae valet 4 marcas et 4 solidos Sosatiensis monetae,* c'est-à-dire que 1584 deniers frappés à Deventer valaient 624 deniers frappés à Soest. Le rapport est comme 33 est à 13, soit plus de deux et demi. A Trèves, en 1160, on taillait 20 sous, soit 240 pièces au marc, soit un poids théorique de 0 gr. 9743 par petit denier. A Luxembourg, au commencement du XIIIe siècle, la taille était de 320 au marc, soit un poids théorique de 0 gr. 7308 environ par petit denier[1].

A Minden, sur la frontière occidentale de la région des bractéates, l'évêque Conrad de Diepholz ordonnait le 30 septembre 1265 à ses monnayeurs d'employer 1 marc d'alliage pour 4 marcs d'argent fin, et de tailler 327 pièces d'un marc de métal ainsi composé. Cette taille donnait à ses bractéates un poids théorique de 0 gr. 6745. En 1180, à Hildesheim, on taillait 24 sous, soit 288 deniers, au marc ; en 1226, à Magdebourg, 44 sous, soit 528 pièces ; en 1231, en Brandebourg, 60 sous, soit 720 pièces.

d) *Type des monnaies.*

Le type des premières monnaies allemandes est la continuation du type carolingien, avec cette particularité, dit M. Dannenberg, que le

Fig. 929

Fig. 930 à 932

Fig. 933 et 934

monogramme est d'un emploi exceptionnel. Il n'en est pas de même du

1. Cette taille résulte du passage suivant de l'acte d'affranchissement de la ville d'Echternach en 1236 : «..... *dabit XII denarios lucemburgenses ejus ponderis juxta quod marca valeat XXVI solidos et octo denarios...* ».

Digitized by Google

temple tétrastyle (fig. 929), qui fut conservé, parfois avec quelques altérations, inconscientes ou voulues (fig. 930 à 932), dans deux régions de l'empire : 1° dans le bassin moyen du Rhin et le bassin de la Moselle, c'est-à-dire à Cologne, Xanten, Mayence, Strasbourg, Esslingen, Trèves et Metz; 2° dans le bassin supérieur du Danube, c'est-à-dire en Bavière et en Autriche, à Ratisbonne, Augsbourg, Naabbourg, Freisingen, Eichstaedt et Salzbourg. Le temple de cette seconde région est celui des deniers carolingiens d'Italie : les colonnes sont remplacées par des lettres (fig. 933 et 934).

Au temple se rattache une représentation qui paraît pour la première fois (fig. 935) sur un denier d'excellent style, frappé à Metz par Henri l'Oiseleur (923-936). Ce type, que Lelewel appelle un « temple de bois » et M. Dannenberg une « holzkirche », se répandit dans le bassin moyen du Rhin et celui de la Moselle, concurremment avec l'ancien temple tétrastyle; nous le retrouvons aussi dans le bassin du Main, à Wurzbourg, et c'est vraisemblablement de là qu'il pénétra en Saxe, dans les ateliers d'Erfurt, Magdebourg, Gittelde, Quedlinbourg, Halberstadt et Hildesheim. Le monnayage qui marque l'époque où la « holzkirche » fut particulièrement en faveur est celui aux noms d'Otton III et de sa grand-mère Adelaïde (fig. 936 et 937).

Fig. 935

Fig. 936

Fig. 937

Un autre type carolingien, qui eut en Allemagne le plus grand succès, est celui qui se compose d'une légende, généralement le nom de l'atelier, placée horizontalement dans le champ. Ce dispositif, qui rappelait celui de certains coins popularisés par le monnayage anglo-saxon, fit au temple une concurrence redoutable. Nous le trouvons sous sa

Fig. 938

Fig. 939

forme pure à Cologne, à Toul, à Strasbourg, à Dortmund, au temps d'Otton I (936-973). Dans la première de ces villes, le type de l'inscription horizontale fut, dès le règne d'Otton I, légèrement modifié; on mit au-dessus du mot COLONIA un S barré, au-dessous un grand A

Digitized by Google

accosté d'un caractère ressemblant à la fois à un G et à la volute d'une crosse, de manière à composer un dessin en forme de croix : *Sancta Colonia Agrippina*. Le G qui nuisait un peu à la symétrie fut rapidement omis (fig. 938 et 939).

Le type de Cologne, favorisé par l'excellent aloi des deniers qu'il légalisait, obtint sur le marché une vogue énorme, non seulement dans les régions du Rhin et de la Westphalie, mais dans la Basse-Lorraine. Nous le retrouvons pendant la période des dynasties de Saxe et de Franconie dans les ateliers suivants : Bruxelles, Anvers, Liège, Dinant, Munsterbilsen, Maestricht, Remagen, Andernach, Trèves, Thiel, Halberstadt, Fritzlar, Brème, Paderborn, Corvei, Osnabruck, Soest, Spire, Schwabach, Strasbourg, Bâle, etc. En Westphalie, le type de Cologne s'acclimata et subsista jusqu'à la fin du XIIe siècle, concurremment avec les nouvelles empreintes épiscopales[1]. Dans la Flandre impériale, l'atelier de l'abbaye d'Eenham conserve sur ses mailles une immobilisation du type de Cologne, jusqu'au milieu du XIIIe siècle.

Le buste de profil, d'un emploi assez rare sous les Carolingiens, est fréquent en Allemagne dès le règne d'Otton I. D'abord limité à l'atelier de Strasbourg et à la Souabe, son emploi s'étend sous Otton III aux ateliers de la Basse-Lorraine, et sous Henri II à ceux de la Bavière et de la Westphalie. Beaucoup de ces bustes s'éloignent tellement du modèle carolingien qu'il serait téméraire de vouloir établir ici trop d'analogies.

Il nous reste à parler de la croix qui formait sur les monnaies de la seconde race le type traditionnel du revers. Elle reste, à l'origine, d'un emploi exclusif au revers des monnaies des Trois-Évêchés et de la Lorraine ; mais en Allemagne elle est, dès le début, très fréquemment détrônée par d'autres types. Son usage est toutefois dominant dans les Pays-Bas, le pays de Liège excepté, dans l'atelier impérial de Dortmund, et en Bavière, à Augsbourg, Ratisbonne, Naabbourg, Salzbourg, où elle accompagne, au revers, les types habituels du temple et du buste de profil. Dans l'atelier de Cologne, la croix persiste jusqu'aux règnes d'Henri II et de Conrad II.

De toutes les influences étrangères qui vinrent agir sur le monnayage allemand et modifier l'allure carolingienne de ses types, la plus importante fut celle qui résulta de la circulation, sur le continent, des monnaies anglaises. Cette circulation fut énorme, car toutes les trouvailles

1. Cf. une note sur l'expansion du type de Cologne dans P. Joseph, *Der bonner Denarfund von* 1890, dans les *Jahrb. des Ver. v. Alterthumsfreunde im Rheinl.*, t. LXXXX, p. 111 et suiv.

Digitized by Google

de monnaies du XIe siècle faites sur le sol allemand abondent en deniers anglo-saxons. L'argent insulaire pénétra dans le nord de l'empire par les côtes de Frise et dans l'ouest par la voie commerciale du Rhin. C'est dans certaines villes baignées par ce fleuve que nous verrons les types anglo-saxons s'acclimater de préférence et tenter le plus le burin des tailleurs de coins. Lelewel, qui avait parfaitement compris toute l'importance de l'influence exercée par l'Angleterre sur le monnayage

Fig. 940 à 944

allemand, attribuait à l'invasion danoise de Canut l'expatriation d'un grand nombre d'artistes qui trouvèrent, selon lui, asile et travail dans les ateliers rhénans. C'est à l'adroit burin de ces émigrés que l'on devrait la création des écoles artistiques auxquelles appartient sans contredit la régénération du monnayage de l'empire.

Le foyer principal de l'influence anglo-saxonne sur le continent germanique paraît avoir été l'atelier impérial de Duisbourg. Les deniers frappés dans cette ville par Conrad II (1024-39) et Henri III (1039-56) montrent différents types où l'influence insulaire est évidente : c'est le même genre d'ornementation, la même profusion de perles, la même variété ingénieuse dans la disposition des légendes, qui prennent l'as-

Fig. 945 Fig. 946 Fig. 947 Fig. 948

pect de véritables logogriphes (fig. 940 à 945). Il y a certainement quelques-uns de ces dessins dont on ne retrouve pas les prototypes anglo-saxons directs, mais il faut néanmoins reconnaître que tous appartiennent à un genre, à une inspiration venue d'Angleterre.

Parmi les ateliers où le même style est encore manifeste, nous citerons Andernach, où monnayèrent tour à tour Thierry, duc de Mosellane (984-1025) et Piligrim, archevêque de Cologne (1022-36). Nous avons pour Thierry un dispositif anglo-saxon absolument pur : la grande croix pointillée occupant tout le champ et portant une inscription sur

Digitized by Google

les bras. Le type préféré par Piligrim a beaucoup d'analogie avec le premier de ceux que nous avons signalés pour Duisbourg : l'archevêque l'importa dans l'atelier de sa métropole. Dans les Pays-Bas, les types anglo-saxons trouvèrent un accueil hospitalier à Deventer, où les deniers d'Henri III portent une main divine descendant des nuages (fig. 947); mais leur centre d'action le plus fécond et le plus durable fut la Frise, où toutes les espèces du comte Brunon III (1038-57) et les premières de son successeur Egbert I (1057-68), ont des traits auxquels se reconnaît, à n'en pas douter, l'influence anglo-saxonne (fig. 948).

Lelewel voit encore des traces de l'action puissante exercée par l'art monétaire anglais sur celui de l'Allemagne dans une foule de détails d'exécution. Ainsi, « le sceptre à trois ou quatre globules,... les têtes diadémées à la chevelure dressée et rayonnante,... les couronnes à trois globules... », tout cela, l'Allemagne le devrait aux modèles anglo-saxons.

Après l'Angleterre, ce fut Byzance qui eut sur le monnayage germanique l'influence la plus sérieuse. Une trouvaille faite en 1872 à Althöfchen, dans la province de Posen, renfermait plusieurs deniers, incontestablement frappés dans les ateliers orientaux de l'empire, qui reproduisent non seulement le type, mais les légendes de certains modèles

Fig. 949

Fig. 950

byzantins. Nous donnons ici les plus caractéristiques de ces pièces (fig. 949 et 950). La première est copiée servilement sur un sou d'or de Théophile, Michel et Constantin VIII (830-840); la deuxième joint, à un avers byzantin, un revers à la croix pattée portant en légende le nom du roi et empereur Henri II. Plusieurs deniers allemands également sans

Fig. 951

Fig. 952

Fig. 953

nom d'atelier reproduisent au revers une image chère aux monnayeurs de Byzance : le buste de face du Christ se détachant sur un nimbe crucigère (fig. 951).

Digitized by Google

Le type de la tête impériale ou royale de face, que M. Dannenberg croit avoir été introduit en Allemagne dès Otton I, trahit une origine byzantine indéniable. Il fut principalement employé dans le bassin du Rhin depuis Strasbourg jusqu'à Utrecht. Des Pays-Bas il passa en Angleterre, où il devint sous Guillaume II et ses successeurs la marque habituelle des *pennies*. Nous réunissons dans nos figures 952 à 957 les principales formes de têtes de face relevées sur les monnaies allemandes du Xe et du XIe siècle.

Lorsqu'Henri III, empereur (1046-56), eut créé l'atelier de Goslar pour y convertir en espèces les lingots d'argent extraits des mines du Hartz, cette ville devint le véritable centre de l'influence artistique byzantine. Les deniers de Goslar portent d'un côté le buste de face de l'empereur et au revers les deux bustes également de face des saints Simon et Jude (fig. 958). Ce type de Goslar fut copié dans plusieurs ateliers : à l'est, il s'étendit jusqu'à Magdebourg, et à l'Ouest, il trouva en Frise, sous Egbert I (1057-68), des centres de reproduction très actifs (fig. 959).

Fig. 954 à 957 Fig. 958 et 959

Nous venons de passer en revue les trois monnayages carolingien, anglo-saxon et byzantin, qui eurent dans la formation des types allemands la part la plus essentielle. Vers la fin du XIe siècle, toutes ces notions d'art se combinent, se mêlent aux créations nouvelles des tailleurs de coins, et donnent aux monnaies germaniques un aspect de grande diversité. A l'ancien temple succèdent des représentations d'églises conçues dans le goût du jour; dans les ateliers épiscopaux, l'image de l'évêque en pied, en buste, à mi-corps, envahit l'avers des deniers; dans les régions à bractéates, l'art monétaire produit parfois des images d'une finesse et d'une surabondance de détails étonnantes. Seigneurs revêtus de leurs armures et tenant le bouclier, l'épée ou la bannière, posés parfois entre les deux tourelles de leur château fort; reproductions réduites de villes vues à vol d'oiseau; cavaliers chevauchant l'épée au poing; images de saints patrons; empereurs assis sur leur trône; aigles éployées; emblèmes municipaux; saints subissant le supplice ou étendus dans le tombeau; tout ce que l'imagination du moyen âge peut créer, se retrouve sur les espèces.

Dans les pays qui conservèrent une monnaie sérieuse, non réduite, par

Digitized by Google

l'excès des prélèvements seigneuriaux, à de minces feuilles métalliques, les types n'eurent jamais cette variété prodigieuse qui caractérise les bractéates. En Westphalie et sur les bords du Rhin, ce furent Cologne et Munster qui produisirent le plus grand nombre de types pendant le XIIe et le XIIIe siècles. A Munster, les plus anciens deniers portèrent une église à deux tours, et au revers, autour d'une croix, l'inscription immobilisée des deniers des Ottons frappés à Cologne ; dans la seconde partie du XIIe siècle, ce revers fut remplacé par la tête de face de saint Paul. Comme nous l'avons dit dans notre précédent paragraphe, le *denier* conserva toujours dans ces régions un poids et un titre élevés. Il n'y avait qu'une différence minime entre la valeur des *deniers* westphaliens et celle des *pennies* ou *esterlins* d'Angleterre ; ces espèces, très recherchées sur le continent et aussi répandues dans le nord-ouest de l'Allemagne que l'avaient été jadis les *deniers* anglo-saxons, devinrent au XIIIe siècle les modèles de tout un monnayage d'imitation. On frappa des *esterlins*, non seulement avec les noms des seigneurs qui les faisaient émettre, mais parfois en copiant les légendes des prototypes, soit partiellement comme à Munster, soit intégralement comme dans les ateliers de Lippe, d'Arnhem et de Cunre. Les *pennies* anglais des rois Henri II, Jean et Henri III (1216-1272) furent imités en Westphalie et aux Pays-Bas par les empereurs ou seigneurs suivants :

Dortmund,	Otton IV, empereur,	1209-18.
»	Frédéric II,	1218-50.
La Marck,	Adolphe I,	1197-1249.
Cologne,	Adolphe,	1193-1205.
Herford,	Henri de Molenark,	1225-37.
Munster,	Ludolphe,	1226-48.
Schwalenberg,	Bolkwin III,	1216-49.
Lippe,	Bernard III,	1229-65.
Gueldre,	Anonymes vers Otton II,	1229-72.
Cunre,	Anonymes,	XIIIe siècle.

Certains ateliers, comme celui d'Osnabruck et ceux de Bernard III de Lippe, préfèrent au type anglais celui des *esterlins* irlandais de Jean (1199-1216), où l'effigie royale est placée dans un triangle. L'usage de ce triangle resta très répandu, même lorsque la tête qu'il encadrait eut fait place à une image de saint ou à un emblème héraldique.

e). *Paléographie et légendes.*

La forme des lettres sur les monnaies frappées en Allemagne par les rois et empereurs de la maison de Saxe diffère peu de celle des lettres caro-

Digitized by Google

lingiennes. C'est toujours l'alphabet romain entremêlé de quelques lettres minuscules ou rondes, le *d*, l'*e*, l'*m*, le *g*, mais d'un tracé plus grossier et généralement sans régularité ni proportion (fig. 960). Lelewel remarque une influence anglo-saxonne dans le *g* carré et l'*a* « chargé d'un toit ».

Fig. 960

Quelques lettres dont l'emploi était rarissime ou sans exemple sous les Carolingiens : *k*, *z*, *w*, deviennent d'un usage fréquent par suite de l'influence exercée sur le latin des légendes par les langues germaniques.

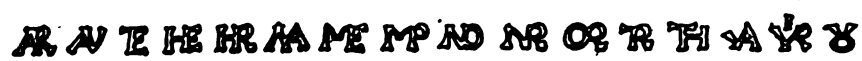

Fig. 961

Le nombre des lettres liées augmente dans une grande proportion ; quelques ateliers des bords du Rhin et du bassin de la Moselle y ont continuellement recours. Nous donnons ici les principales de ces ligatures, qui comprennent les groupes suivants : *ar*, *au*, *et*, *he*, *hr*, *ma*, *me*, *imp* ou *mp*, *nd*, *nr*, *or*, *tr*, *th*, *va*, *vir*, *uo* ; souvent deux ou plusieurs ligatures apparaissent dans une même légende (fig. 961). Les abréviations comportent aussi quatre lettres barrées, *e*, *l*, *p*, *s* ; cette dernière est la plus

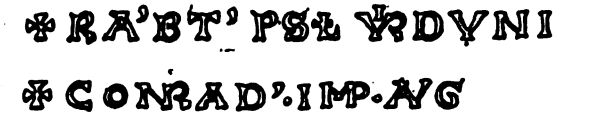

Fig. 962

Fig. 963

Fig. 964

fréquente. L'inscription dans laquelle nous avons constaté le plus de lettres liées et le plus d'abréviations (fig. 962), figure sur un denier de Raimbert, évêque de Verdun (1024-1039). Nous avons dit en parlant du type des monnaies que l'emploi du monogramme carolingien est exceptionnel en Allemagne ; celui de monogrammes de création propre

Fig. 965

est tout aussi rare. Dans toutes les pièces réunies par M. Dannenberg on trouve à peine deux exemples de monogrammes, l'un à Maestricht sous Otton II, l'autre à Celles sous Henri III (fig. 963 et 964).

Vers le dernier quart du XIIe siècle, et surtout dans la première moitié du XIIIe, l'alphabet « prit, dit Lelewel, une tournure aplatie,

Digitized by Google

« rampante. Dans des étroits et bas alignements, la stature-nain des « lettres roule et jette loin en avant les ventres, les bosses, les bras et « autres membres étendus et prolongés. On y remarque quelquefois « des formes extraordinaires des *m* et des *d*, des *c*, *e*, *u*, qui sont la « suite de mélanges des lettres semi-gothiques ». Nous reproduisons ici,

Fig. 966

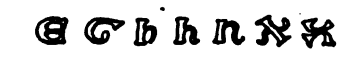

Fig. 967

d'après Lelewel, l'alphabet des lettres aplaties (fig. 965), quelques « formes extraordinaires » (fig. 966) et quelques caractères semi-gothiques du XIIIe siècle (fig. 967).

Sur les bractéates l'aplatissement des caractères ne fut jamais aussi grand que sur les deniers émis dans les régions occidentales ; disposant de plus d'espace, le graveur était tenu à moins d'économie. A cette différence près, l'alphabet employé est identique ; c'est toujours un mélange de lettres latines, belles et bien formées, et de lettres semi-gothiques.

Pendant la première époque du monnayage allemand, les deniers portent habituellement une inscription au droit et au revers ; on trouve toutefois un certain nombre de revers sans légende et, exceptionnellement, quelques pièces complètement muettes. Pendant la seconde époque, la monnaie à doubles légendes reste de règle dans la région occidentale ; par contre, dans le Brandebourg et dans certains pays à petits deniers ou à bractéactes, tels que les Pays-Bas, l'Alsace, la Souabe, les monnaies anépigraphes sont d'un usage courant.

En règle générale, les légendes comprennent, d'un côté, le nom du souverain monnayant ; de l'autre, celui de l'atelier : c'est la tradition carolingienne. Le nom de l'atelier est toutefois fréquemment remplacé par celui du saint patron. On trouve ainsi, sur les pièces centemporaines des empereurs saxons et franconiens : S. Lebuin à Deventer, S. Ludger à Helmstad, S. Domitien à Huy, S. Lambert à Liège, S. Servais ou Ste Marie à Maestricht, Ste Marie à Verdun, S. Kilian à Wurzbourg, S. Étienne à Metz, etc. Cette manière d'indiquer l'atelier est souvent gênante pour les attributions, car plusieurs localités d'une même région peuvent être placées sous un même vocable. Parfois, dans les ateliers ecclésiastiques, le nom du prince est omis au profit du nom du saint qu'accompagne le nom de la localité ; parfois aussi, dans la première période surtout, le nom de lieu est remplacé par celui d'un feudataire, et la légende comprend l'indication de l'empereur et celle de son vassal.

L'empereur est exceptionnellement désigné par son nom seul, sans titre ; le plus souvent, le titre de *rex* ou d'*imperator* accompagne le nom ;

Digitized by Google

imperator est presque toujours abrégé. Souvent il y a *imp. aug.*, mais jamais *rex aug.* M. Dannenberg s'en étonne, car cette rédaction du titre royal n'est pas rare dans les documents écrits. Conrad II, le premier en Allemagne, et sur des deniers de Mersebourg, ajoute *Romanorum*. Les deux titres **REX IMP** sont souvent réunis dans une même légende, notamment à Huy, Spire, Dortmund, Worms, Deventer. Quelquefois le titre est précédé de *Dei gratia,* **DI GRA** ou **GRA DI**; cette rédaction, qui ne paraît pas dépasser Otton III, se rencontre sur les deniers si nombreux aux noms d'Otton III et Adelaïde et sur ceux qui ont été frappés, comme eux, dans la région de Magdebourg, Hildesheim, Quedlinbourg; on la trouve aussi sur quelques pièces strasbourgeoises, et enfin dans les ateliers du bassin moyen de la Meuse, Liège, Huy, Maestricht et Visé. Très rarement, les empereurs prirent le titre de *caesar,* et l'on trouve une seule fois *caesar invictus* sur un denier dont l'attribution géographique n'est pas encore certaine. Dans les ateliers de l'Alsace et de la Souabe, les qualificatifs *pius, magnus* ou *pacificus* accompagnent parfois le nom des souverains de la dynastie saxonne.

Il est à remarquer que les rois d'Allemagne continuèrent sur leurs monnaies allemandes à s'intituler *rex,* bien qu'ils fussent déjà couronnés empereurs par le pape. M. Dannenberg cite plusieurs exemples de ce fait; le plus concluant est tiré de la série messine: sur un denier de l'évêque Étienne de Bar (1120-1163) on trouve le buste impérial avec **HEINRICVS REX**; or le seul Henri contemporain d'Étienne est Henri V, déjà empereur depuis 1111.

Les feudataires laïques omettent souvent leur titre pendant la première époque du monnayage allemand; ainsi font les comtes de Hainaut, de Namur et de Frise. Adolphe II, comte de Berg, fait suivre son nom de celui de sa terre: **ADOLFVS DE MONTE**. Les ducs de Saxe, de Haute-Lorraine et de Bavière, usent dès le début du mot **DVX**. Henri, comte palatin (1045-1061), se fait honneur de cette dignité en la mentionnant sur ses espèces; enfin vers la fin du XIe siècle, Thierry, avoué de Goslar, ajoute à son nom les premières lettres du mot *advocatus*.

C'est surtout à la fin du XIIe siècle que la titulature se développe et prend de l'extension, principalement sur les *bractéates*. Nous noterons, dans le cours de ce chapitre, les légendes les plus intéressantes sous ce rapport; bornons-nous à signaler ici quelques titres exceptionnels, comme ceux de **SIMON NOBILIS**, **DOMICELLVS SIMON**, **SIMON IVVENE**, pour *juvenis,* **SIMON VIR NOBILIS**, qui se lisent sur les deniers de Lippe pendant la minorité de Simon I (1275-1344); remarquons aussi cette particularité essentiellement allemande que le titre précède souvent le nom du souverain.

Digitized by Google

Les princes ecclésiastiques joignent généralement leur titre à leur nom dès le début de leur monnayage autonome. Les évêques se nomment à peu d'exceptions près *episcopus*. Le mot *praesul* ne se rencontre à l'époque saxonne et franconienne qu'à Metz, Toul et Verdun ; dans l'est de l'Allemagne, il ne paraît qu'une fois chez Burchard, évêque d'Halberstadt. Les archevêques se contentent très souvent du titre d'*episcopus*. Conrad, archevêque de Cologne, s'intitule *minister*. Les qualificatifs honorifiques sont rares sur les monnaies ecclésiastiques ; on peut citer le mot *pius* sur quelques deniers de Cologne. A partir de la seconde moitié du XIIe siècle, dans quelques évêchés, on trouve sur des monnaies le titre d'*electus ;* c'est ainsi que s'intitulent les évêques élus par le chapitre, investis par l'empereur, mais non encore consacrés par le Souverain Pontife.

L'indication d'un numéro d'ordre placé à la suite du nom d'un seigneur pour le distinguer d'un homonyme, est exceptionnelle. On trouve HEINRICVS SECVND' sur un *denier* d'Henri II de Limbourg, évêque de Liège (1145-1165), mais M. Dannenberg ne connaît pas d'autres exemples de ce fait pour la période dont il s'est occupé.

Les saints sont parfois mentionnés sur les monnaies sans le titre de *sanctus ;* d'autres fois, *sanctus* est remplacé par un titre différent. On trouve ainsi : *Petrus apostolus* à Worms et à Herford, *Lebuinus confessor* à Deventer, *Stephanus* et *Lambertus martyr* à Huy, *Stephanus protomartyr* à Halberstadt, *Sixtus papa* dans la même ville, *Gertrudis virgo* à Nivelles, *Maria Virgo* à Verdun, *Martinus archiepiscopus* à Utrecht, *Hiltigardis regina* à Kempten, etc. D'autres fois encore, on lit sur les pièces un nom de saint précédé de *sanctus* et suivi d'une autre épithète, comme *sanctus Paulus apostolus* à Munster au XIIIe siècle, *sanctus Martinus Moguncie dominus* sur les bractéates des archevêques de Mayence frappées à Erfurt.

Les noms de villes sont écrits seuls ou accompagnés d'un mot tel que *civitas* et *urbs*. Ces dénominations ne sont nullement réservées aux grandes villes ; de très petites localités s'en décorent dès le XIe siècle. Au XIIIe siècle, il n'est pas de chef-lieu de seigneurie qui ne se pare du titre de *civitas*. Les autres qualificatifs ethniques sont rares ; par contre, un certain nombre de villes se décernent de pompeuses épithètes : Cologne et Bamberg s'appellent *sancta*. Les villes qui copient sur leurs deniers le type de Cologne copient aussi le mot *sancta* en se l'appliquant. Deventer et Thiel se proclament l'une et l'autre *bona*, et Trèves, *beata*. Au XIIIe siècle, Dortmund s'intitule *regia*. Il est intéressant aussi de noter certaines réminiscences classiques, certains souvenirs glorieux d'histoire locale qui ont leur écho dans les légendes des monnaies. C'est

Digitized by Google

ainsi que Xanten est désignée par *sancta Troja,* Trèves par *Belgica civitas* ou *secunda Roma,* Toul par *Leucha civitas,* Spire par *Nemetis,* Cologne par *Agrippina,* Metz par *Mediomatrici,* Verdun par *urbs Clavorum,* Strasbourg par *Argentina,* Bonn par *Verona,* etc.

Les monétaires, entrepreneurs ou fermiers de la monnaie, à l'exception de ceux de Bavière et d'Augsbourg, ne se font pas souvent connaître pendant le règne des rois franconiens et saxons. Plus tard, les mentions qu'on en trouve en Brabant, par exemple, sont également anormales. Nous les signalerons à mesure que nous les rencontrerons dans le cours de ce chapitre.

Les légendes constituant une dénomination de la monnaie elle-même ou une indication de sa valeur sont rares pendant la première période: on trouve DENARIS pour *denarius* sur un denier d'Albéron I, évêque de Liège (1120-1128), GEFRI DENARII sur des pièces de Bernard II, duc de Saxe (1011-1059), MONETA sur des deniers frappés à Bruxelles, Celles, Huy, Namur et Visé; NOTA, abréviation de *moneta,* sur de nombreuses monnaies d'Egbert I comte de Frise, etc. Pendant la seconde période, le mot *moneta* apparaît constamment suivi du nom de l'atelier; le mot *denarius* prend place sur des deniers d'Henri duc de Mecklembourg (1178-1228) et sur un assez grand nombre de bractéates parmi lesquelles nous rappellerons celles de Frédéric Barberousse.

Une place à part dans l'épigraphie monétaire de l'Allemagne appartient aux deniers frappés au XIe siècle à Gittelde par les archevêques de Magdebourg; sur ces pièces les légendes, écrites en langue vulgaire, sont, si l'on prend la variante la plus correcte : IELITHES PENINC, *denier de Gittelde,* et HIR STEID TE BISCOP, *ici est représenté l'évêque.* C'est, croyons-nous, le seul exemple du mot *penning, pfennig,* sur une monnaie allemande de cette époque.

La formule HIR STEID TE BISCOP, qui entoure, sur la plupart des deniers de Gittelde, une effigie épiscopale, trouve son pendant sur un grand nombre de bractéates où on lit, par exemple, EGO SVM BERNHARDVS, DVX HENRICVS EST, MARIIO EST OTTO, SCS MAVRICIVS DVX EST. C'est à la fois une affirmation de droits acquis et une explication naïve du type.

Sur un assez grand nombre de deniers, des mots placés dans le champ ou en légende circulaire expliquent de la sorte le sujet représenté. On trouve ainsi: BASILE ou CVRA, auprès d'une église; CLAVIS auprès d'une clef; SCVT IPRAT *scutum imperatoris,* autour de l'écu impérial; BACVLVS à côté de la crosse de l'évêque d'Utrecht; CRVX, O SCA CRVX, CRVX XRISTI, S·CRVC·DEI autour d'une croix; MVTV, AGNVS PATIENS, EQVVS VENAL, PERV VOC, *Aquila*

Digitized by Google

VICTRIX, sur des deniers liégeois, auprès d'un mouton, d'un agneau pascal, d'un cheval mis à l'encan, du perron liégeois ou de l'aigle impériale; BAN·DVC·LOV. *bandum ducis Lovanie,* à côté de la bannière brabançonne du duc Henri I (1190-1235), CAPVT autour de la tête des Albert, comtes de Namur, VICTORIA à côté de l'épée victorieuse de Godefroid II, duc de Basse-Lorraine (1065-1070), CASTRVM ADEIBERTI *comitis* autour d'un château sur une bractéate attribuée au comte Adalbert de Wernigerode (1187-1207), CAPVT DE LIPPIA autour d'une tête, sous Bernard III de Lippe (1229-1265). Nous pourrions, sans grand profit, étendre encore cette liste.

Lorsqu'on examine les monnaies allemandes de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe, deniers bifaces ou bractéates, on est frappé de l'incorrection de certaines légendes, qui contraste si étrangement avec la régularité des caractères employés. Cette incorrection est parfois telle qu'il faut renoncer à lire l'inscription et « ne voir dans cette foule de lettres jetées pêle-mêle que de véritables pseudo-légendes, substituées aux légendes ayant un sens déterminé, par l'ignorance grossière des ouvriers monétaires. » On sait en effet que « les lettres étaient mobiles et qu'on les disposait sur le coin une à une, de sorte qu'il suffisait d'un ouvrier peu lettré pour faire ces légendes sans sens; il faisait une série de lettres pour l'œil, sans s'occuper de savoir si cela donnait des mots..... Dans les cas les plus nombreux, dit M. Schlumberger, auquel nous empruntons cette citation, la pseudo-légende remplissait simplement le rôle d'un ornement, d'une sorte de décoration obligée. »

§ II. — *Lotharingie.*

Après la mort du dernier Carolingien d'Allemagne, les seigneurs de la Lotharingie embrassèrent le parti de Charles le Simple, roi de France. Celui-ci établit dans le pays, comme duc bénéficiaire, Renier au Long Col, comte de Mons, auquel succéda en 916, du consentement du roi, son fils Gislebert. Le nouveau duc de Lotharingie refusa de se soumettre au roi Raoul, successeur de Charles le Simple, parce qu'il n'était pas de sang carolingien, et reconnut la suzeraineté d'Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, dont il épousa plus tard la fille. Après la mort d'Henri, Gislebert, voulant s'affranchir de toute hégémonie, s'unit au duc de Franconie pour renverser Otton I, mais les ducs furent vaincus et Gislebert périt vers 940, noyé dans le Rhin.

On possède de Gislebert des *deniers* au temple et à la légende chré-

Digitized by Google

tienne, portant autour de la croix du revers la légende + GISLEBERTVS[1]. Ces monnaies sont remarquables par l'omission de toute mention royale ; nous estimons qu'elles ont été émises pendant la révolte du duc de Lotharingie contre Otton I (fig. 968). Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est l'absence de toute monnaie frappée par les successeurs immédiats de Gislebert : Henri I, frère d'Otton I (940-...), Henri, fils de Giselbert (mort en 944) et Conrad le Roux (944-953).

Fig. 968

En 953, le roi Otton I, après avoir destitué Conrad qui s'était révolté contre lui, donna le duché de Lotharingie à son frère Brunon, archevêque de Cologne. Brunon, pour faciliter le gouvernement du pays et en assurer la sage administration, le partagea en deux provinces. Il y eut, dès lors, un duché de Haute-Lorraine ou de Mosellane, étendant sa juridiction sur Metz, Toul, Verdun et le Luxembourg, et un duché de Basse-Lorraine ou de Lothier, comprenant les Pays-Bas et les régions rhénanes. Brunon se réserva le titre d'archiduc. Cette division administrative ne lui survécut pas ; après sa mort, les duchés et les grandes principautés ecclésiastiques ne reconnurent plus dans l'ordre féodal d'autre supérieur que le chef de l'empire.

Comme l'ont fait MM. Grote et Dannenberg, nous diviserons la Lotharingie en trois régions qui forment des groupes numismatiques assez bien déterminés : la Mosellane, les Pays-Bas, les pays Rhénans.

A. — *Mosellane.*

a). *Ateliers impériaux*[2].

Les rois et empereurs de la maison de Saxe eurent des monnaies à leur nom pour quatre villes de la Mosellane, mais ces ateliers, successivement concédés à des pouvoirs ecclésiastiques, s'affranchirent de bonne heure et s'attribuèrent des coins autonomes.

Metz. — Henri l'Oiseleur (923-936) frappa à Metz des *deniers* d'excellent style. Leur type se compose du temple transformé, que M. Dannen-

1. A. De Witte. *Trois deniers de Gislebert, duc de Lotharingie,* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1889, p. 177 et suiv.

2. P. Ch. Robert. *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France.* Metz, 1852, in-4, p. 225 et suiv.

Digitized by Google

berg appelle « holzkirche », et de la croix pattée cantonnée de quatre globules. Le temple porte au centre l'initiale de la ville et est entouré de la légende +METTIS CIVITAS ; du côté de la croix figure le nom du roi, +HEINRICVS REX. On n'a pas encore retrouvé de monnaies messines d'Otton I, et, dès Otton II, l'évêque de Metz associe son nom à celui de l'empereur. Après Henri II, les évêques s'affranchissent complètement de la signature impériale, qui ne reprendra plus sa place sur les pièces épiscopales qu'exceptionnellement, au XIIe siècle, sous Poppon et Étienne de Bar.

Toul. — On possède des *deniers* purement royaux et impériaux frappés à Toul sous Otton I (936-973). Leur type se compose du mot TVLLO, écrit transversalement dans le champ, et de la croix cantonnée de quatre globules et entourée du nom du souverain (fig. 969). Sous l'épiscopat d'Étienne, le nom de l'évêque de Toul est associé à celui d'Otton III, et sous l'épiscopat de Brunon (1026-1051), les *deniers* toulois deviennent complètement autonomes.

Verdun. — Henri l'Oiseleur conserva à Verdun le type employé dans cet atelier par ses prédécesseurs carolingiens : à l'avers, les *deniers* et les

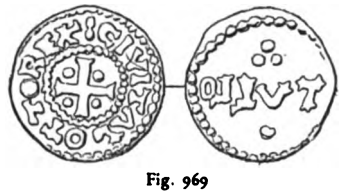

Fig. 969

Fig. 970

oboles portent REX dans le champ, avec +HEINRICVS en légende circulaire ; au revers, +VIRDVNI entoure une croix pattée (fig. 970). Les coins de Henri l'Oiseleur, après lui, s'immobilisèrent à Verdun, ce qui prouve déjà une intervention féodale dans le monnayage. A partir d'Otton III, la mention de l'évêque paraît généralement associée à celle du roi. On possède toutefois quelques *deniers* aux noms seuls d'Henri II et d'Henri III. Peut-être ont-ils été frappés aussitôt après l'avènement de ces rois ; nous attribuons, dans tous les cas, l'émission de ces pièces à l'atelier épiscopal, dont la plupart reproduisent les types usuels. Ces *deniers* portent, à l'avers, la tête du roi de profil à droite ou à gauche ; le revers sous Henri II est occupé par les lettres S + A ou le chrisme, sous Henri III par une main que nous retrouverons sur les pièces de l'évêque Richard. Le nom de l'atelier est indiqué soit par VIRDVNVM soit par SCA MARIA. L'autonomie épiscopale complète ne s'est affirmée à Verdun qu'au milieu du XIe siècle.

Remiremont.— Nous attribuons à Remiremont les *deniers* d'Otton I où son nom, placé autour de la croix pattée, est associé au type carolingien

Digitized by Google

du monogramme avec la légende : GRATIA D-IIIX. Les premières monnaies autonomes de l'abbaye de Remiremont conservent ce monogramme sur des pièces où l'atelier est explicitement indiqué.

b). *Évêché de Metz*[1].

Le premier évêque de Metz dont le nom figure sur les monnaies est Thierry I (963-984). Le type de ses *deniers* est une continuation de celui d'Henri l'Oiseleur : à l'avers un temple entouré de la légende SCA METTIS DEODERICVS ; au revers, une croix pattée cantonnée de OTTO, nom d'Otton II, et, en légende circulaire, le titre impérial + IM-PRT AVG. (fig. 971). Les exemplaires les plus anciens sont bien gravés et frappés avec soin, mais bientôt le travail se néglige, les tailleurs de coins intervertissent les lettres des légendes, les empreintes des flans dénotent une très grande mollesse.

Fig. 971

Fig. 972

Adalbéron II (984-1004) continua à faire usage du type de son prédécesseur. Le nom d'Otton II cantonne toujours la croix des *deniers*. L'évêque s'intitule indifféremment *episcopus* et *praesul*.

Nous distinguons cinq émissions différentes pour le long épiscopat de Thierry II (1004-46). Cet évêque abandonna au début de son règne le temple d'Henri l'Oiseleur pour reprendre l'ancien temple carolingien resté en vogue dans un grand nombre d'ateliers allemands. Le nom d'Henri II et celui de l'atelier, HINRICVS REX MET, sont écrits au droit ; le revers porte DEODERICVS PRESV (fig. 972). La seconde émission est au même type, mais l'évêque s'est débarrassé de toute tutelle ; la mention d'Henri II est omise, et DEODERICVS PRESV se trouve répété des deux côtés. Ces monnaies de Thierry II composaient la plus grande partie du trésor exhumé en 1887 à Thionville ; leur taille et leur

Fig. 973

1. F. de Saulcy. *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz*, dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, t. XIV, 1832-1833 ; *Supplément*, dans le même recueil, t. XVI, 1834-1835. — P. Ch. Robert, *Monnaies, jetons et médailles des évêques de Metz*, mémoire achevé par R. Serrure, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numismatique*, 1887 à 1890.

Digitized by Google

frappe témoignent d'une négligence qui dépasse l'imagination : les flans, mal arrondis, parfois carrés, mal aplanis, sont à peine empreints sur leurs parties les plus saillantes. La troisième émission correspond à un affaiblissement du poids et à une réduction du module des *deniers* ou des *oboles*, qui portent un temple à fronton cintré (fig. 973), dont nous retrouverons l'image sur les pièces contemporaines de Luxembourg et de Cologne. A l'ancien atelier de Metz, MEDIOMATRICVM, viennent se joindre deux forges nouvelles, Marsal et Épinal. La quatrième émission de Thierry II comprend les *deniers* sur lesquels le nom de l'atelier est placé en deux lignes dans le champ : MET-TIS, MAR-SAL. SPI-NAL, SPE-TRVS ; la localité désignée par le vocable de saint Pierre n'a pas encore été déterminée avec certitude. Le cinquième et dernier monnayage de Thierry II se compose de pièces portant à l'avers une tête nue à gauche, et au revers une croix pattée. Le module des *deniers*, qui était de 21 millimètres au commencement de son épiscopat, est descendu à 18 millimètres.

Adalbéron III (1047-72) a commencé, suivant nous, son monnayage par les *deniers* portant à l'avers une tête à gauche, et au revers un temple, que P. Ch. Robert range à Adalbéron II (fig. 974). L'évêque y prend parfois le titre de ADELBERO PRESVL, la ville y reçoit parfois l'épi-

Fig. 974

Fig. 975

thète de sainte, SANCTA METTIS. Nous considérons comme appartenant à une seconde émission les *deniers* où saint Étienne, SCS STEPHANVS, patron du diocèse, est représenté à genoux, les mains jointes ; au revers, une petite croix pattée est ceinte d'une double légende donnant le nom de Metz et celui d'ADELBERO EPS (fig. 975). Sur les pièces de la troisième émission, enfin, saint Étienne est agenouillé, les bras étendus dans l'attitude de l'adoration ; la croix du revers est cantonnée des lettres de M·ET-T·IS ou de S·PI·N·AL, et entourée du nom et du titre de l'évêque. Le module des *deniers* messins a encore décru ; le diamètre est maintenant de 17 millimètres.

Le dernier type que nous venons de signaler fut conservé par Hériman (1073-90) au début de son épiscopat, dans les ateliers de Metz, de Marsal et d'Épinal. Puis, le buste de saint Étienne remplace son image agenouillée; au revers, la croix pattée, simple ou cantonnée, continue à occuper le champ (fig. 976). Hériman fut activement mêlé aux luttes

Digitized by Google

du pape et de Henri IV ; deux fois il fut chassé de son siège par l'empereur et remplacé d'office. On possède un certain nombre de *deniers* anonymes aux types d'Hériman, qui furent probablement frappés pendant ses exils ; ils portent l'indication des ateliers de Metz, de Marsal et de RVOMILINGIS, localité encore indéterminée, mais pour laquelle on a proposé des identifications avec Remilly, Rémelange et Rimling.

Poppon (1093-1103) fit usage de deux types très dissemblables, auxquels il est difficile d'assigner un rang chronologique. Le premier se compose, d'un côté, de saint Étienne agenouillé, S STEPHANI, de l'autre, du mot POPPO écrit sur une bande horizontale limitée par un grenetis, qui coupe la légende circulaire HINRICVS, nom de l'empereur Henri IV. Le second donne à l'avers une église à deux clochers, + POPPO METN-S EP-S, et au revers, le buste de face de saint Étienne (fig. 977).

Fig. 976

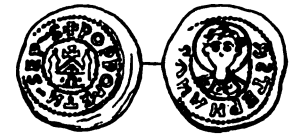

Fig. 977

Sous Adalbéron IV (1103-1115) les deniers portent toujours l'image agenouillée ou le buste de saint Étienne. Au revers, le coin représente une croix simple ou cantonnée, le mot METTIS écrit sur les bras d'une croix pointillée, une main tenant une crosse. Le nom de l'évêque est orthographié indifféremment ALBERO EPC ou ADELBERO EPS. Adalbéron IV avait été imposé aux Messins par l'empereur Henri IV ; son épiscopat fut très troublé, et le 28 mars 1115, le concile de Reims y mit fin par une déposition. Ces circonstances expliquent l'existence de *deniers* anonymes, de même type que les pièces signées ; ces monnaies donnent l'indication de deux ateliers indéterminés, RVMELINGIS. RIMVLIGIS, que nous avons déjà rencontré au temps d'Hériman, et SOCCHEIS. SOCCHENEIS.

Fig. 978

La succession d'Adalbéron IV donna lieu à de longues querelles, jusqu'au jour où Étienne de Bar (1120-1163) eut été reconnu, d'un commun accord, par Henri V et le clergé. Les premières monnaies frappées par Étienne portent le buste et le nom du roi de Germanie ; le nom de l'évêque, STEPHANVS EPC, figure au revers autour de la croix. Les espèces autonomes qui succèdent à cette émission reproduisent les types en usage sous Adalbéron IV (fig. 978) ; un assez grand nombre omettent le nom de l'évêque, mais on constate l'activité des ateliers de

Digitized by Google

Metz, de Marsal et de Saverne. Étienne de Bar reconquit la ville d'Épinal, dont Simon I, duc de Lorraine, s'était emparé à la faveur des troubles, au temps d'Hériman; il y conserva la forge monétaire existante et laissa aux *deniers* d'Épinal le type qu'ils avaient sous le gouvernement ducal : un édifice à double portail cintré et à toit aigu et crucigère. Sur plusieurs de ces monnaies le nom de l'évêque est omis et celui de la ville inscrit en double; les *deniers* d'Épinal semblent au surplus être taillés suivant un autre pied que les pièces messines.

Sous Thierry III de Bar (1164-1171), les *deniers* portent soit son effigie à mi-corps, tenant le livre des évangiles et la crosse, soit celle de saint Étienne tenant le livre et la palme du martyre. Le premier de ces deux types est reproduit sur des pièces anonymes indubitablement contemporaines. Les monnaies de Thierry III, répandues dans les collections par la trouvaille de Bidestroff, ont encore 16 millim. de diamètre environ et 75 centigr. de poids. Sous Frédéric de Pluvoise (1171-73), le module ne dépasse plus guère 15 millim. Les *deniers* et *oboles* de cet évêque et de son successeur Thierry IV de Lorraine portent le buste épiscopal entouré du nom, et une croix pattée avec le mot METENSIS.

Sur les pièces si communes de Bertram (1179-1212), l'évêque est vu à mi-corps et bénissant, le revers est occupé par une dextre bénissant posée sur une large croix (fig. 979). Conrad de Scharphenneck (1212-1224) se conforme au type de son prédécesseur, sauf dans l'atelier d'Épinal qui continue à user d'une empreinte spéciale; l'édifice roman est devenu un donjon crénelé (fig. 980); les pièces portent CONRADVS-ESPINAL, une double mention de la ville, et parfois encore le nom du patron, S GEVRIS, saint Gueuric. La trouvaille de Diarville, qui a fait connaître la plupart de ces monnaies, renfermait trois exemplaires d'un

Fig. 979

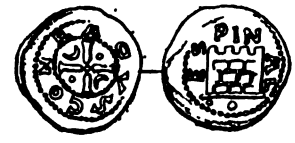

Fig. 980

denier portant à l'avers OTTO et une aigle, au revers O ESPINAL et deux poissons. M. J. Laurent[1] voit dans ces poissons les armes du comte de Salm, partisan d'Otton IV, qui se serait emparé vers 1212 d'Épinal sur Conrad de Scharphenneck, partisan déclaré de Frédéric II; la ville aurait fait retour à l'évêque de Metz après la bataille de Bouvines, qui eut pour conséquence indirecte le triomphe de Frédéric II.

1. *Notice sur une découverte de monnaies lorraines faite à Diarville (Meurthe)*, dans les *Annales de la Soc. d'émulation des Vosges*, t. XI, 1864, p. 138.

Digitized by Google

Sous Jean I d'Apremont (1225-1239), nous voyons d'abord une continuation du type de Bertram et de Conrad, puis, à la suite d'un nouvel affaiblissement, les coins reçoivent à l'avers l'effigie de l'évêque tenant la crosse et portant la mitre, qui apparaît ici pour la première fois ; au revers, une croix pattée cantonnée de globules, de croissants ou d'étoiles, est entourée du mot METENSIS. Jean d'Apremont fut chassé en 1231 par ses sujets, et ne put rentrer qu'en 1235 dans sa ville épiscopale ; peut-être la restauration de l'évêque concorde-t-elle avec la modification des espèces. Les monnaies messines du XIIIe siècle présentent une particularité qui leur est commune avec celles de Toul, de Lorraine, de Luxembourg et de Trèves ; le flan étant un peu plus large que les coins, les monnaies ont le bord plus épais que le centre.

Jacques de Lorraine (1239-1260) conserva d'abord sans rien y changer le second type de son prédécesseur, puis il agrandit son buste, supprima la crosse et mit au revers, rendu anépigraphe, une grande croix à branches trifoliées, cantonnée de lis. Après Jacques, la monnaie messine devient complètement anonyme. Philippe de Florange (1260-1264), Guillaume de Traisnel (1264-1269), Laurent de Leisterberg (1269-1280) et Jean de Flandre (1280-1282), n'ont pas de numéraire signé ; les ateliers, multipliés dans tous les domaines du temporel, frappent de petits *deniers*, de 13 millim. et de 50 à 55 centigr., portant à l'avers l'effigie mitrée à gauche, et au revers un nom de lieu autour d'une croix. Ces noms sont tous écrits en français ; nous avons ainsi DE MES pour Metz, CHAISTE pour Châtel-Saint-Germain, CONFANT, CONFLANT pour Conflans-en-Jarnisy, DE VI, DE VIS, C'EST VI pour Vic-sur-Seille, MOIINVI pour Moyenvic, (fig. 981), MARSAVT par Marsal, ESPINAVS pour Épinal, RANBERVIL' pour Rambervillers. Ces monnaies, qui se trouvaient réunies en grand nombre dans la trouvaille de Saint-Vith, sont d'une gravure charmante.

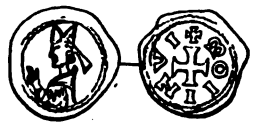

Fig. 981

Bouchard d'Avesnes (1282-1296) reprit le monnayage signé. A Épinal, nous trouvons des *deniers* empreints à l'avers d'un écu au lion brisé d'une crosse en bande ; au revers le buste de l'évêque est représenté bénissant comme sur les pièces anonymes ; la légende commence d'un côté par B · ESPI et se termine de l'autre par NAVS (fig. 982). Cet exemple d'un mot réparti par moitiés sur les deux côtés d'une pièce est loin d'être unique en épigraphie monétaire. A Marsal, l'écu de l'évêque est accosté des syllabes BOV-CAR-DVS ; au revers figure une croix pattée avec la légende + MARSALLENSIS. M. de Saulcy a publié un titre

Digitized by Google

constatant que le 30 janvier 1292, l'évêque vendit, pour cinq ans, sa monnaie de Metz à la ville. On n'a pas retrouvé jusqu'à ce jour de *deniers* frappés à Metz au nom de Bouchard d'Avesnes.

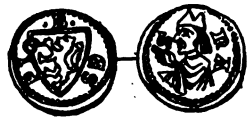

Fig. 982

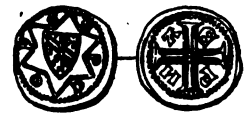

Fig. 983

Fig. 984

Gérard de Rhelanges (1298-1302) reprit à Metz et à Conflans le type des *deniers* anonymes du trésor de Saint-Vith, mais il écrit son nom IERAD autour du buste mitré. A Épinal, il copia un dispositif créé par Ferry III, duc de Lorraine : son écu, billetté à la bande et brisé d'une crosse en pal, est placé dans une étoile à six pointes (fig. 983).

Renaud de Bar (1302-1316) introduisit dans ses domaines la réforme dont le duc Ferry III avait pris l'initiative ; il frappa dans son seul atelier d'Épinal des *doubles deniers* au type lorrain du cavalier et de l'épée en pal ; seulement il eut soin de remplacer par des bars les alérions des pièces qui lui servaient de modèles. Les *deniers* copient le type lorrain du guerrier debout, ou le modifient légèrement en remplaçant le guerrier tenant l'épée et l'écu par un évêque tenant la crosse et le livre (fig. 984). On ne connaît jusqu'à ce jour aucune monnaie d'Henri de Viennois (1319-1324) ; son épiscopat appartient du reste à notre quatrième période.

c) *Chapitre de Metz, à Sarrebourg.*

Le chapitre métropolitain de Metz obtint en 1056 de l'empereur Henri III le droit de frapper monnaie à Sarrebourg. Les premières pièces qui semblent avoir été émises à la suite de cette concession remontent à la fin du XIe siècle ; ce sont des *deniers* au buste de saint Étienne, analogues aux monnaies anonymes du temps de l'évêque Hériman (1073-1090). Plus tard, au XIIe siècle, les *deniers* sarrebourgeois portent non plus l'effigie du patron du diocèse, mais celle de saint Paul, sous le vocable duquel le chapitre de Metz se trouvait spécialement placé. Le revers a généralement une croix pattée, une main tenant une crosse. Les dernières monnaies sarrebourgeoises ont été retrouvées dans le trésor de Saint-Vith, ce qui prouve que leur émission remonte à la seconde moitié du XIIIe siècle. Le type, copié des petits *deniers* épiscopaux contemporains, est, à l'avers, un évêque bénissant de profil à gauche, au revers, un écu au dextrochère tenant une crosse et mouvant de senestre. Le nom de Sarrebourg paraît sous les formes suivantes : SAREBVRC, SAREBOC et SAREBOR.

Digitized by Google

d) *Évêché de Toul*[1].

La trouvaille faite en 1887 à Thionville a fait connaître les plus anciennes monnaies touloises. Elles remontent à l'épiscopat d'Étienne (994-995), dont elles portent l'effigie et le nom, STEPHANV PS; au revers, une croix pattée, cantonnée de globules ou ceinte du nom d'Otton III, OTTO REX. Le règne éphémère de Robert (995) ne nous donne encore aucune monnaie frappée à Toul, mais nous verrons plus loin un *denier* de Saint-Dié qui lui appartient.

Berthold (995-1019) eut pour ses monnaies le même type qu'Étienne; elles portent soit le nom d'Otton III, soit celui d'Henri II, mais la mention royale se trouve du côté de la tête, et celle de l'évêque, BERTOLDVS ou BERTOLFVS, du côté de la croix. Berthold ne prend presque jamais son titre d'évêque. Le règne d'Herman (994-

Fig. 985

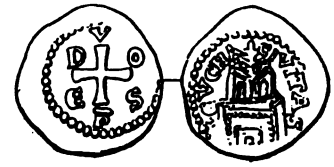

Fig. 986

1026) n'est pas encore représenté dans les collections. Les *deniers* de Brunon (1026-1048) sont connus depuis la découverte de Trschebougne décrite par Lelewel; leur type se compose d'un édifice maçonné que P.-Ch. Robert compare avec autant d'exactitude que de sens pittoresque à une ruche à miel; le revers est uniformément occupé par une croix pattée; l'atelier est indiqué par les mots LEVCHA CIVITAS (fig. 985). En 1048, Brunon devint pape sous le nom de Léon IX, et le siège épiscopal de Toul resta vacant pendant trois années.

Sous Udon (1051-1069), l'édifice toulois reçoit deux étages, et la gravure en est plus recherchée (fig. 986), mais sous Pibon (1069-1107), les monnayeurs en reviennent à leur « ruche » et la ville abandonne l'appellation de cité des Leuques pour reprendre son nom de TVLLVM. La série monétaire présente un vide pour l'épiscopat de Riquin de Commercy (1107-1126), bien qu'au dire des historiens locaux cet évêque ait obtenu d'Henri V la confirmation de ses droits monétaires.

1. P.-Ch. Robert. *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul.* Paris, 1844, in-4. — R. Serrure, *Monnaies de Berthold, évêque de Toul,* dans l'*Annuaire de la Soc. fr. de num.* 1888, p. 230. — L. Quintard, *Le Trésor de Thionville,* dans les *Mém. de la Soc. d'arch. lorraine.* 1888.

Digitized by Google

Henri de Lorraine (1127-1168) frappa des *deniers* et des *oboles ;* l'avers représente une église à deux tours latérales et à trois portes cintrées. P. Ch. Robert observe à ce propos que l'artiste aura voulu reproduire l'image de la cathédrale de Toul, dont les tours venaient d'être construites. La ville est indiquée par la légende VRBS TVLLI. Avec Pierre de Brixei (1168-1191) apparaît l'effigie épiscopale à mi-corps. Les *deniers* les plus anciens de cet évêque conservent au revers la croix pattée et ont le flan encore large des monnaies antérieures ; puis, l'évêque opère un affaiblissement et le module de ses pièces tombe de 18 à 15 millim. de diamètre. Les types restent, d'un côté l'effigie à mi-corps à gauche, crossée et parfois mitrée, de l'autre, l'église à deux tours ou une dextre tenant une crosse en pal. En 1168, Pierre de Brixei s'était fait accorder par Frédéric Barberousse le droit d'établir un atelier à Liverdun, qu'il venait de reconstruire : « *Noverint itaque fideles et amici imperii,* dit le diplôme impérial, *quod cum praedictus episcopus Petrus castrum ecclesiae suae quondam dirutum reedificavit, quod Liberdunum dicitur, laude et assensu nostro hoc fecit, et nos libere faciendi ibidem monetam suam et etiam successoribus suis assensum praebuimus...* ». Les *deniers* frappés à Liverdun ont une empreinte très originale, d'un côté un édifice maçonné à deux tours crénelées et le nom PETRVS, de l'autre un poisson et LIBDVN ou LVVIRDVN (fig. 987).

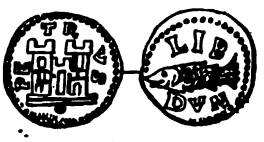

Fig. 987

On n'a pas encore de monnaies d'Eudes de Vaudémont (1193-1198). Celles de Mathieu de Bitche (1198-1207) se trouvaient en assez grand nombre dans la trouvaille de Diarville. Le type de celles de ces pièces qui ont été frappées à Toul est le buste crossé et mitré, et l'église. Dans un autre atelier, qui doit être Liverdun, le droit des pièces porte un donjon et le revers une croix ancrée. Le nom de Mathieu est MAHE EP ou MAHIVS. Renaud de Senlis (1210-1217) ne fut nommé au siège de Toul que trois ans après la déposition de son prédécesseur ; il conserva d'abord les coins de celui-ci, en y inscrivant seulement son nom RINALD', puis, un peu plus tard, il se fit dessiner bénissant et remplaça au revers l'église par une dextre tenant la crosse. L'atelier de Liverdun paraît avoir été supprimé.

Les monnaies de Gérard de Vaudémont (1217-1218), d'Eudes de Sorcy (1218-1229), de Garin (1229-1230), n'ont pas été retrouvées ou, tout au moins, n'ont pu être déterminées avec certitude. Sous Roger de Marcey (1230-1252), le buste de l'évêque est posé de face et son nom indiqué par une simple initiale ; au revers nous trouvons la crosse en pal. Gilles de Sorcy (1253-1271) conserva le même type et introduisit

Digitized by Google

des dispositifs nouveaux copiés des pièces messines de Bertram, ou des deniers lorrains de Ferry III : la main bénissant posée sur une croix et le cavalier armé. Les légendes sont écrites soit en latin, soit en français, GILES-TVLLENSIS, GILES AVESKES-TOVL (fig. 988).

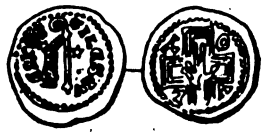

Fig. 988

Sous Conrad (1271-1296), les *deniers* toulois, souvent anonymes, diffèrent seulement par les légendes, CONRAVS, TVLLV, TVLLVS, des pièces messines avec lesquelles elles se sont rencontrées dans le trésor de Saint-Vith. Sous Jean de Sierck (1296-1305), les plus anciens petits *deniers* portent encore le buste épiscopal de face, la crosse, ou une mitre dans le champ ; puis nous assistons à l'apparition des armoiries, l'écu de l'évêque : *d'or à une bande de gueules, chargée de trois coquilles d'argent,* avec une crosse en pal sur le tout. On n'a pas encore de pièces de Guy de Pernes (1305-1306), d'Otton de Granson (1306-1308) et d'Eudes Colonna (1308-1309). Avec Jean d'Arzillières (1309-1320) commence à Toul l'époque du *gros*.

e) *Comté de Toul.*

La trouvaille de Tronville décrite par Saulcy[1] renfermait en même temps que des *deniers* de Pibon, évêque de Toul (1069-1107), une pièce portant à l'avers la légende + S PETRVS autour d'une tête à droite, et au revers, PETRVS autour d'une croix pattée, cantonnée de quatre globules. Saulcy et Robert attribuent cette monnaie à Pierre, comte de Toul, mentionné dans une charte de 1118 et qui s'illustra dans la première croisade avec son frère Renard ; elle aurait été frappée dans quelque monastère placé sous le vocable du prince des apôtres, et dont le comte de Toul aurait été l'avoué. Cette attribution est loin d'être certaine. Le monnayage des comtes de Toul reste très problématique.

f) *Abbaye de Saint-Dié*[2].

En 974, Otton II accorda à Gérard, évêque de Toul, le monastère de Saint-Dié avec la monnaie, le tonlieu et le marché. L'histoire de Saint-Dié est très embrouillée et il est difficile de définir la limite exacte des

1. De Saulcy. *Note sur quelques monnaies inédites du moyen âge trouvées à Tronville,* dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de Normandie,* t. VI, 1831-1833, p. 246.

2. L. Maxe-Werly. *Numismatique de Remiremont et de Saint-Dié,* dans les *Mém. de la Soc. d'arch. lorraine.* 1879. — Hildebrand. *Une monnaie inédite de Robert, évêque de Toul,* dans l'*Annuaire de la Soc. fr. de numism.* 1888, p. 373.

Digitized by Google

droits qu'exercèrent sur l'abbaye les évêques de Toul et les ducs bénéficiaires de Haute-Lorraine qui en avaient l'avouerie. On doit à M. Hildebrand la connaissance d'un *denier* frappé à Saint-Dié par l'évêque Robert (995); son type se compose d'un S barré avec R[OBE]RTVS EPS en légende circulaire, et au revers SCI DE[O]DATI en trois lignes. Cette pièce offre la plus grande analogie avec celles que forgea vers la même époque à Saint-Dié, Thierry I, duc bénéficiaire de Haute-Lorraine (984-1028) et sur lesquelles la lettre S est répétée au revers, ou est associée à une croix pattée. Les légendes sont DEODERICO et SCS DEODA.

Lorsque le duché de Lorraine fut devenu héréditaire entre les mains de Gérard d'Alsace (1048-1070), celui-ci garda l'avouerie de l'abbaye de Saint-Dié, qui fut affranchie en 1049, par le pape Léon IX, de toute l'autorité jadis exercée par les évêques de Toul. Gérard frappa comme avoué des *deniers* qu'on trouve cités dans une donation de 1051; leur

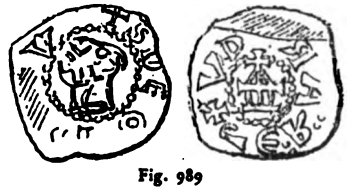

Fig. 989

Fig. 990

type se compose d'un côté d'une tête informe de profil à gauche, de l'autre d'un temple avec ces légendes : + S DEODATVS ou VS DEODATVS et + GERAR DVX placé à rebours (fig. 989). Ces monnaies sont d'une extrême barbarie. Le monnayage de Saint-Dié continua au même type sous Thierry II (1070-1115), mais le nom du duc est complètement altéré par l'ignorance et la négligence des tailleurs de coins (fig. 990).

Une grande lacune existe entre ces monnaies et les *deniers* de petit module révélés par la trouvaille de Charmes et frappés, par conséquent, dans les dernières années du XIIe siècle. Un document de 1188, où il est question d'un payement en *moneta deodatensis,* prouve du reste qu'à cette époque un atelier actif alimentait régulièrement la circulation. Ces *deniers* portent à l'avers le nom DEODATVS et le buste de face du

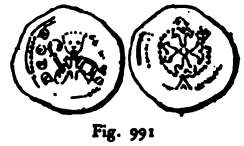

Fig. 991

Fig. 992

saint, tenant la crosse et le livre des Évangiles; au revers le mot SANCTVS prend place autour d'une croix à branches tulipées (fig. 991).

En 1243, Mathieu II, duc de Lorraine, échangea l'avouerie de Saint-

Digitized by Google

Dié contre la seigneurie de Lunéville, mais il la racheta trois ans plus tard. Le dernier monnayage de Saint-Dié remonte au règne de Ferry III (1251-1303); le type des monnaies de cette époque est absolument semblable à celui des deniers ducaux ordinaires : un cavalier à droite et une épée en pal entourée des mots SAIN DIEI (fig. 992).

g) *Abbaye de Remiremont* [1].

L'histoire du monnayage de l'abbaye de Remiremont peut être résumée dans les indications chronologiques suivantes :

Sous Otton I (936-973), charte de concession, aujourd'hui perdue, en vertu de laquelle les abbesses frappent des *deniers* au nom du roi de Germanie et au monogramme carolingien, empreinte longtemps popularisée, sur les confins de la Lotharingie et de la France, par les émissions messines au type de Charles le Gros, auxquelles Henri l'Oiseleur avait mis fin.

Vers 984, Thierry, duc de Mosellane, que nous avons vu monnayer à Saint-Dié comme avoué, signe dans des conditions analogues des *deniers* au type du monogramme carolingien immobilisé. Son nom est accompagné de celui d'Otton III.

Au commencement du XIe siècle, l'abbaye frappe des *deniers* autonomes, toujours au type du monogramme, mais portant ROMARICVS et le nom de saint Pierre. Ces pièces sont connues depuis la trouvaille de Thionville.

1048-1070. Gérard d'Alsace, duc héréditaire de Lorraine, avoué de Remiremont, signe des *deniers* et des *oboles* dont le type est copié sur

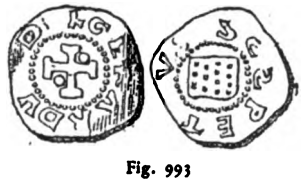

Fig. 993

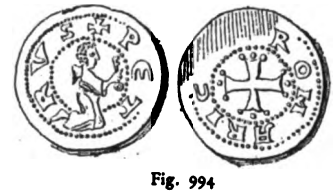

Fig. 994

les pièces de Brunon, évêque de Toul. On y retrouve en effet l'édifice en forme de ruche. Les légendes sont GERARDVS DVX—+ SCS PETRVS (fig. 993).

Octobre 1070. L'abbesse Gisèle obtient d'Henri IV la confirmation de ses privilèges. Dans cette charte, il n'est point fait mention du droit de battre monnaie, mais il est dit que les monnayeurs de Remiremont

1. R. Serrure. *Les premières monnaies de Remiremont,* dans le *Bulletin de numismatique,* t. I, 1891-1892, p. 113.

Digitized by Google

devront payer sept livres de poivre, et ceux de Fenestrange, bourg dépendant de l'abbaye, les cinq autres livres qui devaient être fournies à l'empereur : « *Monetarii de burgo Romariensi debent vij libras piperis, monetarii de Filistingis v libras.* » Les monnaies de Fenestrange n'ont pas été retrouvées.

1115-1139. Simon I, duc de Lorraine, avoué de Remiremont, signe des *deniers* dont le type, saint Pierre agenouillé et tenant ses clefs, est copié des pièces messines d'Adalbéron IV. Ces pièces ont pour légendes : + SCS PETRVS — SIMON DVX.

Au milieu du XIIe siècle, l'abbaye reprend un monnayage complètement autonome, en conservant le type de saint Pierre agenouillé (fig. 994). Les légendes sont : PETRVS ROMARICVS ; parfois à ces deux noms s'ajoute celui de SCS AMATVS, second patron du monastère. Il y eut de ces monnaies plusieurs émissions successives de poids sans cesse plus affaibli. Ce monnayage dura jusqu'à la fin du XIIe siècle.

Au XIIIe siècle, l'abbaye émet de petits *deniers* au buste de saint Pierre. Ce sont les derniers produits de l'atelier abbatial qui cesse de fonctionner, sans doute sous la pression exercée par les ducs de Lorraine.

h) *Évêché de Verdun.*

L'histoire monétaire de l'évêché de Verdun, comme celle de Metz et de Toul, a été étudiée avec le plus grand soin, avec une compétence indiscutable, par P.-Ch. Robert[1]. Nous emprunterons les éléments de notre résumé succinct à la monographie de ce savant. Le monnayage des évêques de Verdun commence à la fin du XIe siècle, après la donation du comté et de la *moneta* faite en 997 par le comte Frédéric à l'évêque Heymon (990-1024). Les plus anciens *deniers* et *oboles* de ce prélat portent son nom associé à celui de l'empereur Otton III (996-1002) ;

Fig. 995

Fig. 996

leur type se compose des trois lettres AVG, abréviation du titre d'*augustus*, qui complète l'inscription OTTO IMP du pourtour ; ce dispositif rappelait celui des pièces verdunoises d'Henri l'Oiseleur. Après la mort

1. *Monnaies et jetons des évêques de Verdun*, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1885, p. 370 et suiv. — F. Liénard, *Note sur une trouvaille de monnaies faite dans les environs de Verdun*, dans la *Revue numism.*, 1891, p. 203 et suiv.

Digitized by Google

d'Otton III, Heymon changea les coins des *deniers* qui portèrent désormais sa tête et son nom, HAЄIMO, tandis que le nom d'Henri II (1002-1024) se trouva rejeté autour de la croix du revers.

L'atelier de Verdun resta assez longtemps soumis à la double signature du roi et de l'évêque ; il n'en fut pas de même de ceux que les évêques créèrent dans leurs domaines ruraux, à Dieulouard et à Hattonchâtel. Là nous avons, dès le début, des espèces exclusivement féodales. Le type de Dieulouard est une main qui bénit et une croix pattée ; les légendes sont : DS·LOVVART — HAЄIMO PSL (fig. 995). Les *deniers* d'Hattonchâtel classés par P. Ch. Robert au temps d'Heymon sont anonymes ; ils portent CASTRVM autour d'un édifice, et HATTONIS autour de la croix. Une *obole,* sans indication d'atelier, présente à l'avers une tête précédée d'une crosse, sans légende, au revers HAЄIMO et la croix pattée.

Le successeur d'Heymon, Raimbert (1025-1039), fut dépouillé de la plus grande partie de ses états par Gothelon, duc de Basse-Lorraine, mais il rentra en possession de ses domaines par l'influence de Conrad le Salique. Cet évêque monnaya à Verdun et à Hattonchâtel. Dans le premier de ces ateliers, les deniers portent le buste impérial barbu et couronné, avec la légende CONRAD·IMP·AVG ; le nom de Raimbert, + RAB'T' PSL·VRDVNI, ceint la croix (fig. 996). A Hattonchâtel, nous trouvons la tête de l'évêque ; les légendes sont + RAMBT PRESL et HADONIS CASTRV' ; sur les *oboles,* la tête de Raimbert occupe tout le champ du droit et les pièces taisent son nom.

Nous avons de Richard (1039-1046) des *deniers* verdunois portant la double signature de l'évêque et d'Henri III. Le type est, à l'avers, une tête, au revers, une main qui bénit. L'évêque abandonne le titre de *presul* pour prendre celui d'*episcopus*. Dans l'atelier d'Hattonchâtel les émissions complètement féodales se poursuivent ; les *deniers* reçoivent sur l'une de leurs faces la dextre bénissant, sur l'autre un temple qui tend parfois à rappeler le temple tétrastyle carolingien.

Après Richard, l'influence impériale cesse de se manifester dans l'atelier de Verdun, qui est désormais assimilé aux ateliers ruraux. L'épiscopat du Thierry (1047-1089) est marqué, au surplus, par une réforme de système monétaire ; si, au début, ses monnaies conservent le flan large qu'elles avaient sous ses prédécesseurs, à une certaine époque, correspondant à la fin du troisième quart du XIe siècle, il taille ses *deniers* en flans plus petits et un peu plus épais. Un progrès technique concorde avec cette modification de la taille : les pièces sont d'une gravure plus fine et d'une frappe plus soignée. Les coins employés par les monnayeurs de Thierry portent, pendant la première partie de

Digitized by Google

son épiscopat, un buste de face et un édifice vu en perspective d'un point élevé (fig. 997); le nom de Verdun est, soit VIRDVNVM, soit VRBS CLAVORVM, dénomination qui se retrouve dans les écrits de Sigebert

Fig. 997

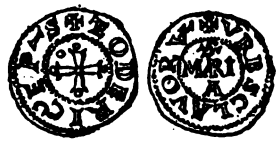

Fig. 998

Fig. 999

de Gembloux et de Laurent de Liège, mais dont l'origine n'est pas clairement établie. Après l'affaiblissement monétaire, les types se multiplient; nous trouvons cinq combinaisons différentes : Buste épiscopal, avec crosse, à droite. Rev.: Édifice à pignon et à deux tours. — Tête épiscopale de face. Rev.: Croix cantonnée des lettres S-M-RI-A.— Le nom de la Vierge, S-MARI·A, écrit en trois lignes. Rev.: Croix à branches globulées (fig. 998). — Le nom de l'évêque en trois lignes. Rev.: Les mots MARIA VIRGO disposés en croix. Ces types, purement épigraphiques, occupent tout le champ qui n'a pas de légende circulaire (fig. 999). — Tête voilée et nimbée à droite, d'une gravure remarquable. La légende circulaire est SCA MARIA. Rev.: Croix pattée ou globulée (fig. 1000).

Fig. 1000

Fig. 1001

Fig. 1002

Les monnaies de Thierry ne portent pas d'autre indication locale que celle de Verdun. Sous Richer (1089-1107), des ateliers furent en activité, non seulement dans cette ville, mais dans les châteaux de Dieulouard, DSLOWART, d'Hattonchâtel, HATTON CASTEL, HATTONIS, de Dun-sur-Meuse, DVNVM, et de Sampigny, SAMPINIACVM. On sait en outre qu'en 1099 Richer chargea l'abbé Adalric de battre monnaie pour lui à Saint-Mihiel, avec les coins de Verdun. Les *deniers* et *oboles* de cet épiscopat présentent des types aussi variés que ceux de l'épiscopat précédent : Tête précédée d'une crosse à gauche. Rev. : Édifice à deux tours (fig. 1001). — RICHERVS EP en quatre lignes. Rev.: MARIA VIRGO en quatre lignes. — Le nom de l'évêque écrit sur les branches d'une grande croix pointillée. Rev.: Tête voilée de la Vierge, de face. — Tête voilée de la Vierge, de profil, à gauche. Rev: Croix globulée. — Édifice à trois tours. Rev.: Croix pattée ou globulée (fig. 1002).

Digitized by Google

On n'a pas, jusqu'à ce jour, retrouvé de monnaies de Richard II (1108-1114), mais on lui attribue des *deniers* et *oboles* anonymes reproduisant le dernier type que nous avons indiqué pour Richer avec les légendes SALVS MVNDI — VIRDVNVM.

Henri I de Winchester (1118-1130) renouvela en 1124 la convention passée en 1099 par Richer avec l'abbaye de Saint-Mihiel. Ses monnaies, *deniers* et *oboles,* portent le profil voilé de la Vierge ou son buste de face avec la crosse; au revers nous trouvons la croix ou un oiseau prenant son vol. Albéron de Chiny (1131-1156) conserva la tête de la Vierge sur ses pièces les plus anciennes, mais les plus récentes ont sa propre effigie. Le monnayage, très peu actif au temps de son épiscopat, cesse complètement sous ses successeurs, pour ne recommencer qu'au XIVe siècle, après l'époque dénariale.

i) *Comté de Verdun.*

Nous avons vu plus haut qu'en 997 Frédéric, comte de Verdun, voulant renoncer au monde, fit donation de son comté et de ses droits régaliens à l'église de Verdun. Herman, frère de Frédéric, fut créé vicomte par l'évêque et se contenta de ces fonctions, mais son frère Gothelon, duc de Basse-Lorraine, lui ayant succédé, voulut revenir sur la donation de 997 et se pourvut au conseil impérial pour la faire casser. Le jugement de ce tribunal ne lui ayant pas été favorable, il prit Verdun. Les renseignements font presque totalement défaut pour cette époque; l'*Art de vérifier les dates* assure que Gothelon conserva le comté jusqu'à sa mort arrivée en 1043. Cette affirmation est contredite par la numismatique puisqu'il existe un *denier* verdunois de l'évêque Raimbert au nom de Conrad II, empereur. Il semble néanmoins que l'occupation de Verdun par Gothelon fut assez longue pour qu'il pût dans cette ville exercer les droits régaliens. Nous lui attribuons les *deniers* au buste de la Vierge, patronne de Verdun, accompagné de la légende SC MARIA, qui portent au revers GOZELO DVX et l'image du duc de Basse-Lorraine, debout, à droite, avec le globe et la bannière; puis encore ceux où sont représentées la tête diadémée de Gothelon et deux figures debout tenant ensemble une colonne ou un arbre.

Fig. 1003

L'évêque Richard semble avoir joui paisiblement des domaines de son église, mais le 25 août 1047, Godefroid le Grand, fils de Gothelon I et duc de Basse-Lorraine comme son père, s'empara de nouveau de Verdun, dont la cathédrale fut incendiée. La ville fut probablement

Digitized by Google

rendue à l'évêque Thierry l'année suivante, lorsque l'empereur dépouilla Godefroid de ses fonctions ducales; il n'en est pas moins certain que Godefroid eut le temps d'ouvrer dans l'atelier de Verdun des *deniers* à son coin. Avec P.-Ch. Robert, nous classerons à cette époque les pièces portant un buste à droite avec les mots GOTDEFRIDVS DVX, et ayant au revers le mot VIRGO en trois lignes, avec SCA MARIA en légende (fig. 1003). Ce type de revers se retrouve avec de légères variantes sous l'évêque Thierry.

j) *Comté de Bar*[1].

M. Monnier attribuait aux comtes de Bar l'émission de *deniers* au type immobilisé des monnaies verdunoises d'Henri l'Oiseleur. Ces pièces, dont la fabrication fut arrêtée, à Verdun même, lorsqu'Heymon commença le monnayage épiscopal, furent frappées, jusqu'au milieu du XIIe siècle, dans la région comprise entre la Champagne et la Meuse. La trouvaille de Dieulouard, qui comprenait des espèces d'Adalbéron de Chiny, évêque de Verdun (1131-1156), et d'Henri, évêque de Toul

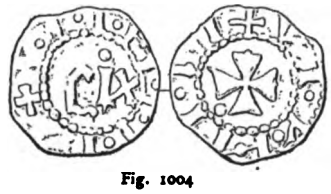

Fig. 1004

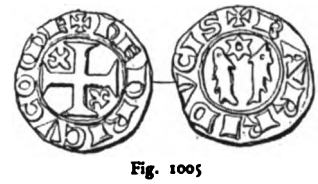

Fig. 1005

(1127-1186), n'en contenait pas moins de 130 exemplaires, ce qui témoigne jusqu'à l'évidence d'une circulation contemporaine très active. Sur les plus récentes de ces monnaies immobilisées, le type primitif a subi une altération profonde (fig. 1004); le mot REX de l'avers est devenu CIX, XIP, CIX; les légendes sont remplacées par des traits informes, les globules du grènetis intérieur reçoivent des proportions démesurées. L'aloi est aussi altéré que le type : on trouve des exemplaires saucés, d'autres de cuivre pur.

Les premières monnaies signées par un comte de Bar appartiennent au règne d'Henri III (1297-1302), c'est-à-dire à la fin de la période dénariale. Leur type se compose de deux bars adossés et d'une croix pattée cantonnée de deux lis; les légendes sont + HENRICV COME — BARRI DVCIS (fig. 1005). Ces monnaies se rapprochent par leur

1. F. de Saulcy, *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar*. Paris, 1843, in-4. — Maxe Werly, *Études sur les monnaies au type altéré de Henri l'Oiseleur*, dans les *Mémoires de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc*, t. IX, 1879.

Digitized by Google

aloi, leur module et leur aspect général, des espèces frappées en Champagne par les feudataires français; il est bon de rappeler qu'en 1297, à la suite d'une guerre malheureuse contre le roi de France, le comte de Bar fut obligé de lui rendre hommage pour tous ses domaines allodiaux situés sur la rive gauche de la Meuse.

k) *Duché de Lorraine*[1].

En 1048, à la diète de Worms, Gérard d'Alsace fut créé duc héréditaire de Lorraine. Ce prince, pas plus que son fils et successeur Thierry (1070-1115), ne paraît avoir monnayé dans ses possessions ducales; les seules monnaies qui rappellent leur souvenir ont été frappées dans les abbayes de Saint-Dié et de Remiremont, où les ducs de Lorraine exerçaient les droits d'avoués. Nous en avons parlé précédemment. Simon I (1115-1139) occupa la ville d'Épinal, **SPINAL**, dont il s'était emparé sur l'évêque de Metz; il y frappa des *deniers* portant son nom, **SIMON DVX**; leur type est un temple à trois colonnes.

En 1165, Mathieu I (1139-1176) acquit à son domaine la ville de Nancy. La trouvaille de Bidestroff[2] a prouvé que le duc y ouvrit un atelier monétaire dont les premiers produits, marqués d'un temple dans le genre de celui d'Épinal, sont anonymes. Ces pièces sont très mal frappées. Notre fig. 1006 en donne le type reconstitué d'après plusieurs exemplaires. Dans les dernières années de son règne, Mathieu I plaça sur ses *deniers* nancéens, mieux soignés, son nom **MAHVS** et son effigie; l'indication de l'atelier, **NANCEI**, fut conservée autour de la croix du revers (fig. 1007).

Fig. 1006

Fig. 1007

Mathieu I avait épousé la sœur de Frédéric Barberousse, Berthe de Souabe. Cette princesse fut régente du duché de Lorraine, vraisemblablement pendant la croisade de son fils, le duc Simon II (1176-1205). On ne possède aucune monnaie signée par Simon II, mais le nom de sa

1. F. de Saulcy, *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*. Metz, 1841, in-4. — *Description de la collection de M. P.-Charles Robert*. Paris, 1886, in-8.

2. Maxe Werly, *Trouvaille de Bidestroff*, dans les *Mélanges de numism.*, t. I, 1874-1875, p. 442 et suiv.

Digitized by Google

mère Berthe, **BERTA**, figure sur un curieux denier frappé à Nancy. La régente est représentée à mi-corps et tenant une fleur de lis. Un autre denier, évidemment contemporain, car il s'est rencontré dans les mêmes trouvailles[1], porte à l'avers un buste féminin couronné, tenant de la main droite une branche de chardon fleuri ; la légende est **A PI-CA** ; on y a vu une allusion aux *piquants* du chardon et l'origine de la devise et des armes de Nancy. Ces pièces pèsent en moyenne 0 gr. 65 ; leur module est de 21 millimètres de diamètre. Nous assistons à l'affaiblissement progressif du denier lorrain.

La trouvaille faite en 1863 à Diarville[2] renfermait, en même temps que deux pièces de Berthe de Souabe, quelques exemplaires d'un *denier*, jusqu'alors inédit, appartenant probablement à Ferry II (1205-1213). L'avers de ces pièces porte une épée nue, posée en pal, et la légende circulaire **FERRI** : le revers, une croix pattée, avec **NANCEI**.

On n'a pas encore de monnaies certaines de Thibaut I (1213-1220)[3]. La fabrication des espèces devait être, du reste, très limitée dans le premier quart du XIIIe siècle : le duché était ruiné lorsque Mathieu II (1220-1251) en prit possession, et ce fut l'administration sage et prudente de ce prince qui y ramena quelque prospérité. Ce duc monnaya

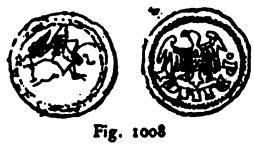

Fig. 1008

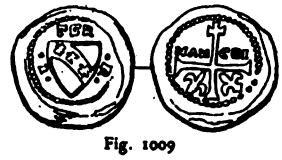

Fig. 1009

dans cinq ateliers différents : à Nancy, **NANCEI**, au château de Prény, **PRINEI** (fig. 1008), à Mirecourt, **MVRICORT**, ville du Toulois dont il s'était emparé et qu'il garda quelque temps, à Lunéville, **LINIVILE**, acquise par échange en 1243, enfin, à Sierck, **CIRKES**, acquise de l'église de Metz en 1247. Le type des *deniers* se compose uniformément à l'avers d'un cavalier armé, et au revers, d'une aigle ; à Sierck, l'aigle est placée

1. G. Rolin, *Mém. sur quelques monnaies lorraines inédites du* XIe *et du* XIIe *siècle*. Nancy, 1841, in-8 (Trouvaille de Charmes). — Bretagne et Briard, *Notice sur une trouvaille de monnaies lorraines faite à Saulxures-les-Vannes*, dans les *Mém. de la Soc. d'arch. lorraine*. 1884, p. 385 et suiv.

2. J. Laurent, *Notice sur une découverte de monnaies lorraines faite à Diarville*, dans les *Annales de la Soc. d'Émulation des Vosges*, t. XI, 1864, p. 129 et suiv.

3. M. Bretagne attribue à Thibaut I un *denier* anonyme de la trouvaille de Sionviller, frappé à Neufchâteau. Cette pièce porte NOVO, une aigle et CASTELLO, une croix pattée. Nous croyons qu'elle appartient au temps de Mathieu II, mais la question reste douteuse. — Cf. Bretagne, *Découverte de monnaies lorraines à Sionviller*, dans les *Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine*, 1874, p. 366 et suiv.

Digitized by Google

dans un écusson triangulaire. Les monnaies de Mathieu II ne mentionnent jamais son nom ; quelques-unes ont cependant un M sous le cavalier, mais cette initiale peut n'être qu'un différent. Le poids, 0 gr. 55, et le module des pièces, 15 millim., témoignent d'un nouvel affaiblissement. On aura remarqué que les noms des ateliers inscrits sur les deniers de Mathieu II sont en langue vulgaire. Les historiens rapportent que ce duc ordonna que tous les actes publics fussent écrits en français dans la Lorraine française et en allemand dans la Lorraine allemande ; cette mesure équitable se reflète jusque sur les monnaies.

Le classement des pièces frappées pendant le long règne de Ferry III (1251-1303) a fait d'énormes progrès depuis la publication de l'ouvrage de F. de Saulcy [1]. On peut aujourd'hui distinguer deux périodes monétaires très tranchées. Pendant la première, la plus longue, les émissions se bornent à de petits *deniers* que six ateliers livrent à la circulation. Voici une énumération rapide des ateliers et des types de cette période :

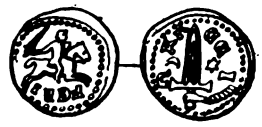

Fig. 1010

Fig. 1011

1. *Nancy.* Première variété : FERRI. Écu de Lorraine, qui est *d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent.* Rev.: NANCEI dans les cantons supérieurs d'une croix à la tête recroisetée ; deux lis occupent les cantons inférieurs (fig. 1009). — 2e variété : Cavalier à droite ; parfois sous le cheval, FERI, FER, FE ou un symbole. Rev.: NANCEI autour de l'épée de marquis posée en pal et souvent accostée de deux symboles, lis, croissants, roses, etc. — 3e variété : Même cavalier. Rev.: NANCEI. Dextrochère tenant une épée en pal (fig. 1010). — 4e variété : Même cavalier. Rev.: NANCEI. Écu de Lorraine. — 5e variété : Même cavalier. Rev.: + · F · DVX 'LOT. Croix. Cette dernière variété ne mentionne pas l'atelier, mais il est certain, pour nous, qu'il s'agit de Nancy.

2. *Sierck.* 1re variété : F · D'LOTOREG'. Le duc à mi-corps de face. Rev.: CIRKES autour d'une aigle éployée. Ce type, qui se rapproche beaucoup de celui de Mathieu II, doit être des premières années de Ferry III. — 2e variété : Cavalier à droite. Rev.: CIRKES. Croix pattée.

3. *Neufchâteau.* 1re variété : Même type que la 2e variété de Sierck, mais portant au revers : NVEFCHATEL, NOVICASTRI, NOVOCATRI. — 2e variété : Même type que la 2e variété de Nancy. — 3e variété : Même type que la 3e variété de Nancy.

1. Cf. J. Hermerel, *Numismatique lorraine. Essai de classification des monnaies de Ferri II et de Thibaut II,* dans l'*Annuaire de la Soc. fr. de numism.*, 1891, p. 27 et p. 183. — M. Quintard a proposé de restituer à Mathieu II un certain nombre de *deniers* anonymes aux types de Ferry III ; son opinion mérite une sérieuse attention, mais ne nous paraît pas encore appuyée d'arguments suffisants pour pouvoir être définitivement acceptée. Cf. *Mém. de la Soc. d'arch. lorraine,* 1876, p. 351 et suiv.

Digitized by Google

4. *Mirecourt.* Même type que la 2e variété de Nancy, mais au revers : MVRICORT, MERICORT. La ville de Mirecourt, qui avait appartenu peu de temps à Mathieu II, fut réunie en 1284 au duché par Ferry III ; cette circonstance fixe la date du type du cavalier et de l'épée en pal.

5. *Lunéville.* Même type que la 2e variété de Nancy, sauf la légende du revers : LINIVILLE.

6. *Chdtenoi.* Même type ; au revers : CHASTENOI (fig. 1011).

Pendant la seconde période, qui commence dans les dernières années du XIIIe siècle, Ferry III émet, à côté des *deniers,* une monnaie plus forte, le *double denier.* Cette innovation concorde avec une centralisation complète du monnayage dans l'atelier de Nancy et un perfectionnement de l'outillage. Les *deniers* conservent quelque peu l'ancien rebord, mais leur frappe est plus soignée ; les *doubles deniers* ont le flan parfaitement ajusté aux dimensions des coins. Depuis l'introduction de la réforme de Ferry III jusqu'à sa mort, il y eut quatre émissions diverses, dont voici les types :

1. *Doubles deniers* portant à l'avers un écu de Lorraine placé dans une étoile à six pointes ; les lettres du mot FERRIC occupent les angles extérieurs. Au revers : DVX LOTOREGIE avec une croix fleuronnée et à triples bandes coupant la légende (fig. 1012). Les *deniers* ont le même avers, mais au revers, le type simplifié se compose d'une croix pattée à triples bandes, cantonnée d'un alérion et du mot DVX.

2. *Doubles deniers* portant à l'avers le même écu dans la même étoile, mais avec F·DVX·LOTORENGIE en légende circulaire. Le revers a une épée en pal accostée de deux alérions et MONETA DE NANCEI. Sur les *deniers,* l'avers reproduit celui de l'émission précédente.

Fig. 1012

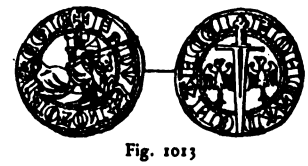

Fig. 1013

3. *Doubles deniers.* Même légende. Cavalier tenant une lance munie de son fanion. Au revers, le type de l'épée entre deux alérions est conservé (fig. 1013). Sur les *deniers,* les légendes sont simplifiées en F·DVX et NANCEI.

4. On ne connaît pas de *doubles deniers* appartenant à l'émission qui semble la dernière du règne de Ferry III. Les *deniers* portent F·DVX, le duc en pied tenant une épée et se couvrant de son écu ; au revers, NANCEI et une épée en pal.

Les premières émissions de Thibaut II (1303-1312) comprennent les mêmes espèces que les dernières de son père. Les *doubles deniers* reproduisent complètement le type du cavalier qui caractérise la troisième émission de Ferry III ; les *deniers* et les *oboles* portent le duc en pied et l'épée en pal. L'atelier de Nancy est seul en activité pendant ce règne.

Digitized by Google

A une époque qu'il est difficile de déterminer exactement, Thibaut II introduisit dans ses états la réforme de saint Louis et frappa des *gros tournois* au type de France. Nous arrêterons donc ici l'examen du monnayage lorrain pour le reprendre dans la quatrième partie de notre livre.

I) *Comté de Vaudémont*[1].

Le comté de Vaudémont, entre Toul et Nancy, fut démembré du duché de Lorraine vers 1070, en faveur de Gérard, second fils de Gérard d'Alsace. Voici la chronologie, parfois très incertaine, de ses successeurs :

Hugues I 1120?-1165?	Hélisende de Vergy, veuve, tutrice d'Henri III, 1299-1301.
?*Gérard II 1165?-1190.	* Gaucher de Châtillon, 2e mari d'Hélisende, tuteur, 1301-1305.
Hugues II 1190-1235 ou 1236.	* Henri III 1305-1339.
Hugues III 1235 ou 1236-1246?	Henri IV 1339-1346.
* Henri I 1246?-1279.	
* Henri II 1279-1299.	

Il n'est pas possible de préciser l'époque à laquelle les comtes de Vaudémont commencèrent à exercer les droits monétaires. M. J. Laurent a proposé, tout en la considérant comme douteuse, l'attribution à Gérard II de deux *deniers* énigmatiques appartenant à la trouvaille de Diarville, mais on n'a découvert aucun exemplaire lisible de ces pièces confirmant cette conjecture.

Les plus anciens *deniers* qu'on puisse incontestablement attribuer au comté de Vaudémont appartiennent à l'époque d'Henri I et d'Henri II; leur type, copié des monnaies frappées à Neufchâteau par Ferry III, duc de Lorraine, se compose du cavalier armé et de la croix pattée entourée de la légende, + HENRIC · COM, HENRIC: COM: V, ou HENRICVS CO V. Quelques-unes de ces pièces ont été attribuées à tort, par des numismates belges, au duché de Luxembourg.

Gaucher de Châtillon frappa, comme tuteur de son beau-fils Henri III, des *doubles deniers* au cavalier et des *deniers* au guerrier debout, également copiés des pièces de Ferry III; les légendes de ces monnaies sont : G · DE CHASTLON — MON WEDEMOTIS et GALCH ou GAVCH — M.VEDEM. Henri III, devenu majeur en 1305, continua le monnayage ; ses *deniers* et *oboles* conservent le type du guerrier debout avec ces légendes, + h · C · V — + MON CAI, *moneta Castelli*. L'atelier ainsi indiqué est Châtel-sur-Moselle, localité où Henri III, de concert avec sa femme Isabelle de Lorraine, établit une commune par une charte datée de 1317.

1. J. Laurent, *Monnaies lorraines*, dans la *Revue numism.*, 1867, p. 27 et suiv.

Digitized by Google

m). *Seigneurie de Neufchâteau.*

En 1281, Thibaut, fils aîné de Ferry III, duc de Lorraine, épousa Isabelle de Rumigny ; il reçut en dot les seigneuries de Châtenoy, de Frouard et de Neufchâteau. Cette dernière n'était pas située en terre d'empire ; elle formait un fief du comté de Champagne ; en conséquence Thibaut dut prêter hommage au roi de France Philippe le Bel. En juin 1300, le seigneur de Neufchâteau obtint de son suzerain le droit d'y frapper monnaie, mais sous la condition expresse que cette monnaie ne pourrait avoir cours en France. Nous n'avons pas cru devoir séparer l'histoire monétaire de Neufchâteau de celle de la Lorraine.

Thibaut copia dans son atelier les espèces de son père ; nous avons de lui des *doubles deniers*[1] à l'écu de Lorraine brisé d'un lambel, placé dans une étoile à six pointes. Les légendes sont THEOB— LOTHORENGIE. En 1303, le seigneur de Neufchâteau devint duc de Lorraine sous le nom de Thibaut II.

B. — *Pays-Bas.*

a). *Ateliers impériaux*[2].

Les ateliers des Pays-Bas dont il existe des monnaies royales ou impériales sont assez nombreux; mais, livrés aux mains des vassaux, tous produisirent successivement des *deniers* féodaux autonomes. Après Henri III, il n'y eut plus dans toute la région qu'une seule ville, Maestricht, où les empereurs eussent conservé, sur un territoire faisant partie de leur domaine direct, un établissement monétaire qui leur fût propre; encore en laissèrent-ils la gérance au chapitre. Le tableau suivant donnera une idée d'ensemble du monnayage impérial tel qu'on peut aujourd'hui le reconstituer ; on ne connaît pas de *deniers* signés par Henri l'Oiseleur.

Otton I, 936-973. — Huy, Cambrai.
Otton II, 973-983. — Maestricht.
Otton III. 983-1002. — Dinant, Liège, Huy, Visé, Bruxelles, Maestricht.
Henri II, 1002-1024. — Dinant, Liège, Huy, Thuin, Anvers, Namur, Maestricht.

1. Cf. F. Mazerolle, *Numismatique lorraine,* dans la *Rev. belge de numism.*, 1888, p. 276 et suiv.

2. Ch. Piot, *Recherches sur les ateliers monétaires... des empereurs d'Allemagne en Belgique,* dans la *Rev. belge de numism.*, 1848, p. 322, et 1850, p. 366. — L. De Coster, *Trouvaille de monnaies du* XIe *siècle (à Maestricht),* dans le même recueil, 1856, p. 398 et suiv.

Digitized by Google

Conrad II, 1024-1039. — Liège, Huy, Thuin, Maestricht.
Henri III, 1039-1056. — Dinant, Celles.

Ces différentes localités se répartissent en cinq groupes au point de vue des pouvoirs auxquels elles appartinrent dans la suite : Anvers et Bruxelles passèrent aux ducs de Brabant ; à Cambrai, la monnaie concédée aux évêques fut rendue autonome par eux ; à Celles, l'atelier devint abbatial ; à Namur et à Dinant, ce furent les comtes de Namur qui se chargèrent de mettre fin à l'intervention impériale ; Liège, Huy, Thuin, Visé et une partie de Maestricht passèrent aux évêques de Liège ; enfin, l'autre partie de Maestricht resta aux empereurs jusqu'en 1204. Nous examinerons rapidement les types qui furent en usage dans ces diverses localités.

Fig. 1012

Fig. 1013

Anvers. — Cet atelier commença ses émissions sous Henri II, sans doute après la création du marquisat du Saint-Empire. Les *deniers* portent une représentation dérivée du temps carolingien : le mot CIVITAS placé entre deux frontons (fig. 1012).

Bruxelles. — Suivant quelques numismates belges, il faudrait rendre à Bruxelles des *deniers* d'Otton III, empereur, que d'autres, et avec eux M. Dannenberg, attribuent à Munsterbilsen. Le type de ces pièces est une adaptation de celui de Cologne ; il se compose des mots S — BIIIO-SEII-A-E, *sanctae Bruosellae ?* posés en croix.

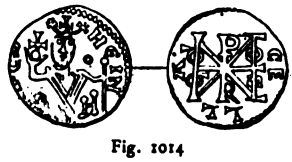
Fig. 1014

Fig. 1015

Cambrai. — P.-Ch. Robert a publié un *denier* de Cambrai, d'Otton I, roi. Le type de cette pièce, restée inconnue à M. Dannenberg, est copié de celui de Cologne. Au droit, ODDO REX est écrit en une ligne horizontale accompagnée, au-dessus, d'un S barré et au-dessous, d'un grand A ; le nom de l'atelier, + CAMARAC..., entoure la croix pattée (fig. 1013).

Celles. — Cet atelier n'apparaît que sous Henri III. Les *deniers* qui en proviennent portent à l'avers l'effigie impériale avec sceptre et globe

Digitized by Google

crucigère ; au revers figure soit le monogramme d'Henri, soit un navire qui reproduit, peut-être par une coïncidence fortuite, le type carolingien de Quentovic et de Dorestad (fig. 1014 et 1015).

Namur. — M. Ch. Piot attribue à cette ville un *denier* d'Otton III au type imité de Cologne, que M. Dannenberg laisse prudemment parmi les incertaines. Sous Henri II, empereur, l'existence d'un monnayage à Namur paraît hors de doute ; le seul *denier* connu porte la tête impériale à gauche, et, au revers, deux croisettes entourées du nom de Namur très altéré par suite d'un tréflage.

Dinant. — Otton III, roi, imite à Dinant le dispositif de Cologne ; le nom de l'atelier devient de la sorte S-DEON-A. Sous Henri II, empereur, les *deniers* de Dinant portent sa tête couronnée, de face, et au revers, DEONANT autour d'une croix. Les monnaies d'Henri III ne donnent aucun titre à la suite du nom + HEINRICVS ; la tête posée de face n'est pas couronnée ; la croix du revers porte un annelet au centre et quatre losanges dans les cantons.

Liège. — Sous Otton III, roi, OTTO GRA DI REX, les *deniers* frappés à Liège représentent le buste diadémé à gauche ; de l'autre côté, nous avons le type imité de Cologne : S-LEDGI-A dans le champ. Ces coins ne subissent pas de modification pendant les premiers temps de la royauté d'Henri II ; puis, nous assistons aux débuts de l'ingérence épiscopale. La tête du roi subsiste, mais, au revers, figure la crosse, entourée de la légende LEDGIA SCA PAX. Après le couronnement impérial d'Henri II, le nom de la ville fait place, au revers, à celui du patron, SCS LAMBERTVS, ou S LANBRT PATRON, inscrit autour d'une croix. Nous trouvons ce même dispositif sous Conrad II, pendant le règne duquel les évêques de Liège se libèrent de la signature impériale.

Huy. — Il est difficile de dire si le plus ancien *denier* ottonien connu pour Huy appartient à Otton le Grand ou à son fils ; en voici le type : OTTO REX IMPER. Tête à droite. Rev. : + HOIO MONETA +. Sorte de nœud à trois boucles. Sous Otton III, roi, nous trouvons, non plus la tête, mais le buste à droite ; au revers, le nom de lieu HOIVM coupe transversalement le champ et SCS LANDBERTVS en forme la bordure. Les *deniers* qu'on a retrouvés pour la période impériale du règne d'Otton III reproduisent le buste, mais tourné à gauche ; le nom de Huy est arrangé en monogramme cruciforme. Sous Henri II et Conrad II, le vocable de saint Domitien remplace le plus souvent celui de saint Lambert ; les coins continuent à porter l'effigie du souverain et un dispositif purement épigraphique.

Thuin. — Les *deniers* d'Henri II ont sa tête nue et une croix pointillée cantonnée de TV-IN-VM-... Sous Conrad II, l'effigie royale cou-

Digitized by Google

ronnée accompagne un revers où figure un édifice à deux tours, avec TVNDI- à l'exergue. L'atelier de Thuin fut beaucoup moins actif que ceux de Liège et de Huy.

Visé. — Les seules monnaies royales connues de Visé appartiennent à Otton III, OTTO GRA DI REX. Le type comprend une tête diadémée à gauche et une croix pattée entourée de + VIOSAS MONETA.

Maestricht (portion concédée aux évêques de Liège). — Les droits concédés par Louis IV et confirmés par Otton III aux évêques de Liège ne s'étendaient que sur la paroisse de Sainte-Marie, leur cathédrale. On possède pour cette partie de Maestricht des *deniers* d'Otton III, roi. Leur type est le buste diadémé à gauche et, au revers, soit le monogramme de *Trajectum* avec SCA MARIA en légende, soit SCA MARIA placé en trois lignes. Sous Henri II, roi, ce dernier dispositif est conservé sur quelques pièces; sur d'autres, le nom de la Vierge est abrégé en SM ; sur d'autres encore, on trouve une sorte de chrisme dont les extrémités supportent six lettres de la légende circulaire TRAIECTVM PX. Nous n'hésitons pas à ranger cette dernière pièce parmi les produits de l'atelier de Sainte-Marie, les évêques de Liège ayant mis, à Liège même, le mot *pax* sur les *deniers* royaux dont l'émission leur était confiée. Les dernières monnaies signées par un roi de Germanie dans l'atelier épiscopal de Maestricht appartiennent à Conrad II ; quelques-unes ont au revers une crosse et le nom de saint Lambert, patron de l'évêché.

Maestricht (portion réservée par les empereurs). — En 889, la collégiale de Saint-Servais avait été donnée, avec son territoire, à l'église de Trèves; c'est pourquoi elle ne put être comprise dans la concession faite à l'église de Liège par Louis IV, roi de Germanie. Les droits régaliens continuèrent à être exercés, sur le territoire appartenant à Trèves, par les rois et les empereurs. Les premières pièces retrouvées sont d'Otton II, OTTO INPRT AVG. ; elles ont à l'avers une croix à doubles bandes ; au revers, le monogramme de *Trajectum* avec les mots + SCS SERVATIVS EPS en légende. Sous Otton II, OTTO GRA DI REX, le type est un emprunt fait à celui de Cologne : le nom de saint Servais disposé en croix. Dès le règne de Conrad II, les empereurs paraissent avoir laissé l'administration de leur atelier au chapitre de Saint-Servais, qui fut soustrait en 1087 à l'autorité de l'église de Trèves et élevé au rang de chapitre impérial. Nous reprendrons plus loin, sous une rubrique spéciale, la numismatique de cet intéressant territoire.

b). *Duché de Basse-Lorraine.*

En 976, Otton II donna le gouvernement de la Basse-Lorraine à

Digitized by Google

Charles de France, frère du roi de France Lothaire. Voici la chronologie de ses successeurs :

Otton, fils de Charles, 991-1012.
* Godefroid I, fils de Godefroid d'Ardennes, comte de Verdun, 1012-1023.
* Gothelon, frère du précédent, 1023-1044.
* Godefroid II le Grand, fils du précédent, 1044-1048.
Frédéric, fils de Frédéric, comte de Luxembourg, 1048-1065.
Godefroid II le Grand, rétabli, 1065-1070.
Godefroid III le Bossu, fils du précédent, 1070-1076.
Conrad de Franconie, fils de l'empereur Henri IV, 1076-1088.
Godefroid IV de Bouillon, petit-fils de Godefroid II, 1088-1100.
Henri I, petit-fils de Frédéric de Luxembourg, 1101-1106.
* Godefroid V le Barbu, comte de Louvain, 1106-1128.
Waleran III, fils d'Henri I, 1128-1139.
Godefroid V le Barbu, rétabli, 1139-1140.

Nous ne croyons pas qu'il y ait jamais eu un monnayage spécial aux ducs de Basse-Lorraine. Il est vrai que les personnages élevés par les empereurs à cette dignité, et qui possédaient un atelier dans leurs domaines héréditaires, inscrivirent sur leurs *deniers* le titre de duc, mais ces diverses monnaies ne constituent nullement une même série, puisqu'elles sont parfois originaires de pays situés hors des limites administratives de la Basse-Lorraine.

Nous avons parlé à propos du comté de Verdun, p. 554, des monnaies frappées à Verdun par Gothelon et Godefroid II; nous nous occuperons plus loin de celles qui furent émises dans le comté de Bouillon par Godefroid I et Godefroid II, et dans le comté de Louvain par Godefroid V.

c). *Marquisat d'Anvers.*

En 1008, Henri II érigea le district d'Anvers en marquisat du Saint-Empire et le donna à Gothelon, fils de Godefroid I, comte en Ardennes. Gothelon devint, en 1023, duc de Basse-Lorraine, et en 1034, duc de Haute-Lorraine.

Nous avons vu qu'Anvers fut sous Henri II le siège d'un atelier impérial. Après la mort de cet empereur, les marquis du Saint-Empire continuèrent les émissions aux mêmes coins, mais en remplaçant le nom d'Henri par une immobilisation de LVDOVICVS IMP. Sous Henri III, le nom *Henricus* reprit probablement sa place, pour être traditionnellement conservé jusqu'au XIIe siècle. La trouvaille d'Erweteghem, enfouie vers 1120, renfermait un nombre considérable de *deniers*, très barbares, reproduisant l'ancien type complètement altéré.

Digitized by Google

d). *Comté de Louvain.*

Le comté de Louvain, établi par Charles de France, duc de Basse-Lorraine, en faveur de Lambert, second fils de Rainier III comte de Hainaut, ne comprenait à l'origine qu'un territoire peu important; mais ses possesseurs étendirent leur influence en devenant successivement avoués des abbayes de Gembloux et de Nivelles. En 1106, l'empereur Henri V, ayant dépouillé Henri I duc de Limbourg du duché de Basse-Lorraine et du marquisat d'Anvers, en investit Godefroid le Barbu, comte de Louvain.

?*Lambert I, vers 994-1015.
?*Henri le Vieux, 1015-1038.
?*Otton, 1038-1040?
Lambert II dit Baldéric, 1040-1062.
?*Henri II, 1062-1075.
Henri III le Jeune, 1075-1095.
*Godefroid le Barbu, 1095-1140.

Un *denier,* porte encore inédit[1] au droit une tête diadémée avec l'inscription **GODEFRIDIVS**, et au revers une croix avec quatre globules et **LAMBERTVSI**. Suivant une conjecture admise en Belgique, nous serions en présence d'une monnaie frappée en commun par Lambert I, comte de Louvain, et Godefroid I, duc de Basse-Lorraine, avant la guerre qui se termina si tragiquement pour l'un d'eux en 1015 par la bataille de Florennes.

Vers les règnes d'Henri I le Vieux et d'Otton, l'atelier de Bruxelles frappe des *deniers* portant à l'avers **BRVCOX-XCOELLE** en légende et **MONETA** écrit transversalement dans le champ entre deux croisettes; le revers a en légende une immobilisation de *Ludovicus imperator*, analogue à celle que nous avons trouvée sur les monnaies d'Anvers. De Coster donne à Henri II des deniers de la trouvaille faite en 1856 à Maestricht. Cette attribution a obtenu le suffrage de M. Dannenberg; elle restera cependant incertaine jusqu'au jour où l'on retrouvera des exemplaires plus nombreux ou mieux frappés. Nous reproduisons, dans notre fig. 1016, un magnifique *denier* dont le classement à Godefroid le Barbu est indubitable. Les légendes sont **+GO.....IDVS** et **+LOVANI.....**; remarquons en passant l'absence du titre de *dux* qui permet de placer la date d'émission aussi bien avant qu'après l'année 1106.

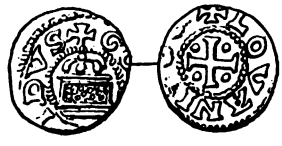

Fig. 1016

1. R. Serrure, *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge,* 1880, in-8, p. 208.

Digitized by Google

e). *Duché de Brabant* [1].

En 1139, Godefroid le Barbu, comte de Louvain, fut rétabli par l'empereur dans le duché de Basse-Lorraine et le marquisat duSaint-Empire, qui dès lors devinrent héréditaires ; il s'intitula duc de Louvain, titre que ses successeurs échangèrent bientôt pour celui de duc de Brabant. Godefroid II ne régna que trois ans, de 1140 à 1143, laissant ses états à Godefroid III (1143-1190) qui associa, en 1185, son fils Henri au gouvernement. A l'époque des Godefroid appartiennent une série assez nombreuse de *deniers* et de rares *oboles,* portant tous l'image du duc, à mi-corps, revêtu de son armure et tenant, soit une épée, soit la bannière au lion ; au revers des pièces, les graveurs ont mis des édifices, représentations réduites de villes avec leur enceinte ; sur des *deniers,* évidemment de Godefroid III, nous trouvons un lion placé dans un écu ou posé devant un arbre (fig. 1017) et accompagné de LEO ; une autre pièce porte au revers une croix ornée d'annelets et de lis et entourée des mots O·SCA·CRVX. Lorsque Godefroid III se fut associé son fils, les monnaies brabançonnes portèrent les noms des deux princes ; sur une série de *deniers,* on voit GODEFRIDVS DVX L*(ovaniae)* autour d'une tête, et HAINRICVS autour de la croix ; d'autres pièces ont à l'avers le nom de GODEFRID et son buste, au revers, l'écu au lion d'Henri : HENRIC·SCVT.

Fig. 1017

Fig. 1018

Henri I le Guerroyeur (1190-1235) soutint contre les souverains alliés de Hollande et de Gueldre une lutte à la suite de laquelle il occupa la ville d'Arnhem. Le duc de Brabant se hâta d'y faire acte d'autorité en y forgeant un *denier* qui porte l'étendard brabançon déployé, BAN·DVC·LOV, *bandum ducis Lovaniae,* et le nom de la cité conquise, HARNVMI. Cette pièce, véritable monument historique, est une des plus intéressantes de la série brabançonne du moyen âge (fig. 1018).

1. Van der Chys, *De munten der voormalige hertogdommen Braband en Limburg.* Haarlem, 1851, in-4. — R. Serrure, *Mélanges numismatiques,* dans la *Revue belge de numism.* de 1879 et de 1880. — A. De Witte, *Numismatique brabançonne,* dans le même recueil, 1887.

Digitized by Google

En 1204, l'empereur Philippe céda à Henri I la partie de la ville de Maestricht qui appartenait encore à l'Empire. C'est sur ce territoire que le duc de Brabant frappa les *deniers,* d'excellente gravure, marqués de l'écu au lion, et, au revers, de l'image de l'église Saint-Servais de Maestricht, édifice roman à trois tours, accompagné du mot S'VA *(Servatius)*. Le même édifice se retrouve, mais sans légende, sur de jolis *deniers* au droit desquels le duc figure en pied, tenant sa bannière et son écu (fig. 1019).

La fin du règne du Guerroyeur ou le commencement de celui d'Henri II (1235-1248) nous donne des *deniers* de très petit module frappés à Maestricht en vertu d'une convention passée avec Jean d'Aps, évêque de Liège, puis des pièces de semblable facture, portant au droit le duc à mi-corps, armé de toutes pièces, et au revers un édifice et un arbre. Le type ordinaire des monnaies de Henri II se compose d'un lion et d'une croix. L'atelier d'Anvers ... NVERPS, donne alors pour la première fois le coin aux trois tourelles, qu'il conserva sur ses monnaies semi-municipales jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

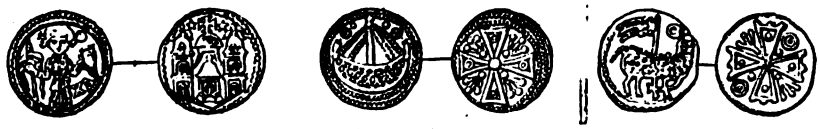

Fig. 1019 à 1021

Sous le duc Henri III (1248-1261), on vit un certain nombre de ces empreintes locales apparaître sur de petites pièces muettes, que les numismates belges sont parvenus à classer en les comparant avec les types des sceaux. Vilvorde et Anvers (fig. 1022) marquèrent leurs *deniers* d'un édifice ; Tirlemont y grava un agneau pascal (fig. 1021) ; Halen, une aigle à deux têtes ; Maestricht, une plante (fig. 1023) ; Bruxelles, un pont (fig. 1024). A Louvain, nous trouvons d'abord le duc à cheval (fig. 1025), puis le lion brabançon (fig. 1026) vient exclusivement occuper le droit des petites pièces. Quelques types, tels que celui

Fig. 1022 à 1025

du navire (fig. 1020) n'ont pas encore pu être identifiés. On remarquera au revers de toutes ces monnaies une croix identique à laquelle les numismates belges ont donné avec raison le nom de croix brabançonne.

Digitized by Google

Henri III afferma l'exploitation de ses monnayeries à plusieurs entrepreneurs, dont les noms figurent en entier ou en abrégé sur le numéraire. On a reconnu ainsi les monétaires suivants : BAST ou BASTINVS, GOTI(*nus*), GERA(*rdus*), FRAN(*co*), TENI(*erus*), BOLI(*nus*), etc. Ce système d'exploitation fut continué sans doute pendant la minorité de Jean I (1268-1294). Devenu majeur, ce duc inscrivit son initiale et son titre I·DVX sur les *deniers*, qui portèrent le plus souvent un lion (fig. 1027); voulant compléter son système monétaire, il introduisit également dans ses états la fabrication des *esterlins*. Une ordonnance de Philippe III, roi de France, donnée en juillet 1273, fixe la date à laquelle l'*esterlin* parut en Brabant et dans les autres seigneuries des Pays-Bas méridionaux : « *Et voulons et commandons*, dit le roi, *que les deniers de Namur, dou Breban, de Liège, de Cambrai, de Valenciennes, novellement faiz, chacun pour trois parisis, ne soient prins ne mis en tout notre roiaume que pour deux deniers et maylle de parisis*[1]. » Les *esterlins* brabançons de Jean I portent à l'avers un écu au lion et au revers une croix à doubles bandes, cantonnée soit d'un nom de monétaire, WALT(*erus*) ou IOHN(*Johannes*), soit d'un nom d'atelier, LOVA, Louvain, BRVX, Bruxelles, DALE, Daelhem, TRIT, Maestricht. En 1283, une convention fut conclue entre Jean I et l'évêque de Liège, Jean de Flandre, au sujet de l'atelier de Maestricht. En 1287, le duc « traita une étroite confédération » avec Thierry VII, comte de Clèves; on possède de curieux *esterlins* à l'écu au lion portant les doubles mentions DIDERICVS COMES et I·DEI·GRATIA[2]. Une troisième convention

Fig. 1026

Fig. 1027

monétaire, faite avec Arnould VII, comte de Looz, concorde vraisemblablement avec la guerre pour la succession du Limbourg qui amena, en 1288, après la bataille de Woeringen, l'annexion de ce duché au Brabant. Les *esterlins* frappés par Jean I après la conquête ont à l'avers un écu parti aux lions de Brabant et de Limbourg; le revers présente une croix pattée et les signatures de monétaires disparaissent des cantons.

1. R. Serrure, *Quelques mots sur l'introduction de la réforme monétaire de saint Louis dans les Pays-Bas méridionaux*, dans le *Bull. mens. de numism.*, t. III, 1883-84, p. 96 et suiv.

2. B. de Jonghe, *Un esterlin de convention de Jean I, duc de Brabant, et de Thierry VII, comte de Clèves*, dans la *Revue belge de numism.*, 1891, p. 236.

Digitized by Google

Ces pièces portent les noms des ateliers de Louvain, Anvers, Rolduc et Bonn, ville de l'archevêché de Cologne que le duc de Brabant occupa pendant la guerre. Dans les dernières années de son règne, Jean I commença l'émission des *gros*, copiant les *gros tournois* de France.

f). *Chapitre de Bruxelles.*

En 1057, Lambert II, comte de Louvain, fonda à Bruxelles une église collégiale en l'honneur de sainte Gudule et assigna probablement, comme revenus, au chapitre, une part des bénéfices qu'il tirait de l'atelier monétaire local. On possède en effet des *deniers* du XIe siècle, dans l'émission desquels le chapitre de Bruxelles paraît être intervenu. Leur type purement épigraphique est une adaptation de celui de Cologne ; les légendes donnent à la fois le nom de la ville et celui de la sainte : BRVOCSELLA écrit en croix, avec les initiales S G E P, *sancta Gudula ecclesiae patrona,* dans les cantons ; au revers, la croix pattée est entourée d'un nom sur l'identité duquel on n'est pas fixé, mais qui est probablement celui d'un monétaire : + OTGERVS M S P'T, *monetarius sanctae patronae.* Cette monnaie fut sans doute frappée jusqu'à la fin du XIe siècle; dans une charte de Lietbert, évêque de Cambrai, donnée en 1071 en faveur de la collégiale de sainte Gudule, on trouve encore une stipulation en *brucsellensis moneta.*

g). *Abbaye de Nivelles.*

En 1040, l'abbaye de femmes de Nivelles obtint d'Henri III un diplôme lui restituant le *jus monetae* dont elle avait autrefois joui. C'est vers cette époque que furent frappés les *deniers* de grand module portant le nom de sainte Gertrude, fondatrice du monastère, S. GERTRVDIS VIRGO, et les mots PRVDENS NIVIELLA.

En 1209, l'abbaye reçut d'Otton IV une confirmation de son droit. De nouveaux *deniers*, mais du module réduit des monnaies brabançonnes contemporaines, correspondent au temps de ce diplôme. Ces pièces ont pour type, à l'avers, un buste nimbé de face et la légende S. GERTRVDS, au revers un portail d'église avec une crosse à l'entrée.

Il est probable que les ducs de Brabant dépouillèrent les abbesses de leurs droits régaliens. Les dernières monnaies que l'on puisse leur attribuer sont anonymes ; elles portent d'un côté le portail et de l'autre une croix brabançonne. Ces pièces se rencontrent, dans les trouvailles, toujours mêlées à des *deniers* du duc Henri III (1248-1261).

Digitized by Google

h). *Abbaye de Gembloux.*

En 948, Otton le Grand accorda le droit de monnaie à l'abbaye de Saint-Guibert de Gembloux. En 1224, Frédéric II confirma la charte de son prédécesseur. On attribue à Gembloux des *deniers* muets du XIIIe siècle portant un buste crossé et mitré, et au revers la croix qui se trouve sur les monnaies brabançonnes de cette époque (fig. 1028).

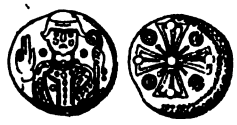

Fig. 1028

i). *Avouerie de Malines.*

La terre de Malines, située au nord du Brabant, appartenait aux évêques de Liège qui en laissèrent l'avouerie à la maison de Berthout. Les avoués s'emparèrent successivement de tous les pouvoirs et au commencement du XIVe siècle, l'évêque Thibaut de Bar dut leur accorder la possession souveraine d'une partie de la ville.

Dans un article inséré en 1879 dans la *Revue belge de numismatique*, M. R. Serrure a signalé la possibilité d'attribuer aux avoués de Malines une série de *deniers* de la seconde moitié du XIIe siècle trouvés à Duffel et à Louvain. Les types de ces pièces sont variés; on y trouve un dragon, une aigle à une ou à deux têtes, un bâtiment à trois tours, un cygne, une sorte de plan de donjon carré, une figure mitrée à mi-corps sous un portique, un buste de guerrier avec épée. Les légendes sont **MADM**, **MAMA**, **MAM** ou **MOM**; elles paraissent dépourvues de sens. Le dragon, représenté sur quelques-unes de ces pièces, était un des emblèmes de la maison de Berthout; il servait de cimier et de support à leurs armes.

j). *Comté, puis duché de Limbourg.*

On n'a pas encore retrouvé les monnaies des premiers comtes de Limbourg, Waleran I (1061-81) et ses successeurs. Cette lacune se comblera sans doute un jour, car il est peu probable qu'une maison dans laquelle les empereurs choisirent à plusieurs reprises des ducs de Basse-Lorraine ait négligé un droit dont usaient, dès le XIe siècle, des feudataires moins puissants. Nous donnerons donc la chronologie des comtes et ducs de Limbourg:

Henri I, 1081-1118.
Waleran II, 1118-1139.
Henri II, 1139-1170.
Henri III, 1170-1221.
Waleran III, 1221-1226.
?*Henri IV, 1226-46.
?*Waleran IV, 1246-1279.

Digitized by Google

Van der Chys attribue aux ducs de Limbourg quelques *deniers* d'argent, analogues aux *deniers* au lion d'Henri II, duc de Brabant, et aux pièces anonymes du monétaire Bastinus, mais sur lesquels le lion a la queue fourchue. Cette attribution est très peu certaine, car le lion limbourgeois a la queue non seulement fourchue, mais passée en sautoir [1].

En 1279, Waleran IV mourut, laissant ses états à sa fille Ermengarde, qui avait épousé Renaud I, comte de Gueldre; elle suivit en 1283 son père au tombeau. Renaud voulut retenir le Limbourg au détriment d'Adolphe de Berg, le plus proche héritier de la princesse. Adolphe céda ses droits au duc de Brabant, Jean I, qui, à la suite de la victoire de Woeringen (1288), annexa le Limbourg à ses états. Au début des hostilités, en 1284, Renaud de Gueldre s'entendit avec un autre prétendant, Waleran de Luxembourg, et lui abandonna le gouvernement du Limbourg à ses frais, risques et périls. On possède un *esterlin* à l'écu au lion limbourgeois, portant **WALRAMVS** et **RODE**, indication de l'atelier de Rolduc ou Rode-le-duc, en allemand, *Herzogenrath*, en néerlandais, *'s Hertogenrode*. Cette pièce était attribuée à Waleran IV de Limbourg par tous les numismates belges, lorsque M. Hooft van Iddekinge la revendiqua pour Waleran de Luxembourg. La question reste douteuse, mais les probabilités sont en faveur de ce dernier. En effet, l'*esterlin* ne porte pas le titre de *duc*, et l'on sait qu'en 1282, Renaud de Gueldre obtint de l'empereur Rodolphe le droit de transférer à Rolduc l'atelier limbourgeois, placé jusqu'à cette époque à Limbourg.

k). *Comté de Looz.*

Le monnayage des comtes de Looz, feudataires du duché de Limbourg, débute, si l'on s'en tient aux pièces découvertes jusqu'à ce jour, au règne de Jean (1256-1280). On attribue à ce comte de petits *deniers* muets chargés à l'avers de l'écu de Looz et au revers d'une croix brabançonne [2]. Vers la fin de son règne, Jean frappa des *esterlins* à l'écu de Looz qui portent au revers, sur les bras de la croix, les noms des monétaires **PETR**(*us*) ou **GEOR**(*gius*). Arnould VII (1280-1328), l'allié fidèle du duc de Brabant pendant la guerre pour la succession du Limbourg, frappa en commun avec lui des *esterlins* où l'écu est parti de Brabant et de Looz. Nous reprendrons l'examen de son monnayage dans notre quatrième partie.

1. Le duché de Limbourg portait : *d'argent au lion de gueules, la queue fourchue et passée en sautoir, armé et lampassé d'azur.*

2. Le comté de Lozo portait : *fascé d'or et de gueules de huit pièces.*

Digitized by Google

l). *Seigneuries d'Herstal et de Russon.*

En 1235, Herstal et Russon furent donnés en apanage à Godefroid de Louvain, fils puîné d'Henri le Guerroyeur, duc de Brabant. Henri I de Louvain (1253-1285) émit dans les deux seigneuries des *deniers* et des *esterlins* imités des pièces brabançonnes de Jean I (fig. 1029). Les légendes des *esterlins* sont, à Herstal, HENRICVS DNS — DE-HAR-SST-AL ou MON-ETA-ARS-TAL, à Russon, HRS DE LOVANIO — MON-ETA-RVT-TEN ; ceux qui ont été frappés dans le premier atelier portent, de plus, dans les cantons de la croix un nom de monétaire : GHIS(*bertus*) ou GISE(*bertus*), PETR(*us*) et BALD(*uinus*).

Fig. 1029

m). *Évêché de Liège*[1].

Les évêques de Liège jouirent de bonne heure de la prérogative régalienne du monnayage dans les villes où des ateliers impériaux avaient été établis. Les premières usurpations sont timides : une crosse se montre sur une monnaie du roi Henri II; mais bientôt nous avançons d'un pas dans la voie de l'autonomie : le buste du suzerain s'efface en même temps que son nom, pour faire place à un saint personnage quelconque, saint Domitien, saint Lambert ou la Vierge. Cette période du mon-

Fig. 1030

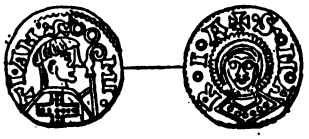

Fig. 1031

nayage liégeois nous donne des *deniers* frappés à Liège, LEGIA, à Maestricht, TRAIECTVM, à Visé, VIOZÆ, VIOSZA, à Huy, HOIVM, à Léau, LEWE. Les types se composent de bustes de saints (fig. 1031 et 1032), de temples, d'églises, de crosses, de croix. Sur des *deniers* de Visé, nous trouvons représenté un cerf (fig. 1030), allusion au commerce de pelleteries qui se faisait dans cette ville.

Le premier *denier* signé par un évêque de Liège appartient à Reginard (1025-38) ЄNIRRDVS EP..... et est frappé précisément à Visé, dont il reproduit le type particulier. On ne possède aucune monnaie de

1. J. de Chestret de Haneffe, *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions*. Bruxelles, 1890, in-4.

Digitized by Google

Nithard (1039-42), ni de Wazon (1042-48), mais à partir de l'épiscopat de Théoduin de Bavière (1048-75) la numismatique liégeoise devient particulièrement intéressante et fournie. Cet évêque, DIETVIN'-EPS, DIEVVINVS, DEODVIN, monnaya à Liège, à Huy, à Ciney, CEVNVS, et à Thuin, TVIN', TVINVS. A l'avers de ses *deniers* figure généralement une tête nue et tonsurée de face et de profil ; le revers est tour à tour occupé par une croix brève ou pointillée, une église, une main ouverte, une croix fleuronnée portant en sautoir une croix trifoliée

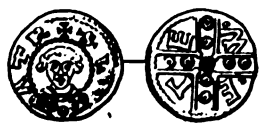

Fig. 1032

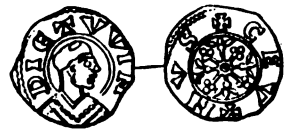

Fig. 1033

(fig. 1033), le nom de l'atelier de Huy en inscription horizontale, etc. La plupart des variétés monétaires de Théoduin se trouvaient réunies dans l'important trésor exhumé à Maestricht et décrit par L. De Coster dans la *Revue belge de numismatique* de 1856. C'est la même trouvaille qui a fait connaître les rares *deniers* d'Henri I de Toul (1075-1092). L'évêque s'y fait représenter debout et de face, la crosse et le livre des Évangiles aux mains ; un édifice à quatre tours, précédé d'une enceinte crénelée, occupe tout le revers.

Sous l'épiscopat d'Otbert (1092-1119), les modifications de type sont fréquentes. La chronique de Saint-Hubert raconte que, sur la plainte du clergé, l'évêque de Liège fut cité à comparaître au palais d'Aix-la-Chapelle, devant le métropolitain de Cologne, pendant le carême de l'année 1104 (v. st.), et réprimandé publiquement pour avoir changé trop souvent la monnaie légale et en avoir permis l'altération : *Quod... legitimas monetas totiens mutaverit, vel quod est deterius, corrumpi consenserit.* Certains *deniers* d'Otbert présentent effectivement un poids très affaibli et marquent une première étape dans la voie des diminu-

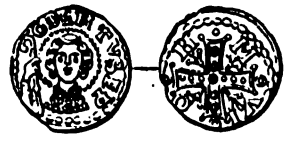

Fig. 1034

Fig. 1035

tions successives du module. Les monnaies, *deniers* et *oboles,* portent rarement le nom de l'atelier, sauf à Thuin, à Huy et peut-être à Bouillon. Leur type se compose du buste d'Otbert de face (fig. 1034), rarement de profil (fig. 1035), et parfois de l'image de l'évêque en pied et tenant la

Digitized by Google

crosse. Au revers, les coins portent une croix, un édifice, un édifice et deux oiseaux, un oiseau, un personnage en pied ou un buste non épiscopal accompagné du nom HENRICVS. On sait qu'Otbert resta fidèlement attaché à la fortune de l'empereur Henri IV dans sa lutte contre la papauté. Il semblerait donc que le personnage du nom d'Henri représenté sur les monnaies liégeoises dût être ce malheureux prince. Tel était l'avis de M. R. Chalon. M. C.-A. Serrure, se faisant un argument du costume sous lequel cet Henri est représenté, a émis l'hypothèse qu'il s'agirait plutôt du comte Henri de Limbourg, l'allié d'Otbert dans son opposition à Henri V. C'est cette dernière opinion que M. de Chestret a faite sienne dans son récent livre.

Frédéric de Namur (1119-1121) n'a laissé qu'un seul type monétaire comme témoignage de son court épiscopat. Ses *deniers* portent son buste avec la palme et le livre et son nom, FREDERI. Au revers est représentée l'image de la Vierge tenant une longue croix. Après sa mort, le siège épiscopal resta vacant pendant deux ans, à cause de la guerre des investitures ; le temporel fut administré par André de Cuyck (1121-23), prévôt du chapitre métropolitain de Saint-Lambert. Une trouvaille, faite à Maestricht, comme celle dont nous avons parlé plus haut, est venue jeter la lumière sur le monnayage de la principauté pendant la première moitié du XIIe siècle ; elle renfermait des *deniers* d'André de Cuyck et de ses successeurs. Les pièces du prévôt de Saint-Lambert portent son buste, son nom, et au revers un édifice. Le même type se retrouve sous Albéron I de Louvain (1123-29), mais sur quelques *deniers* du même évêque le revers est occupé par un arbre et le mot DENARIS.

Les successeurs d'Otbert mentionnent rarement leur titre, et sous Alexandre I de Juliers (1129-35) le numéraire est parfois entièrement anépigraphe. Les types habituels restent le buste crossé et bénissant, de face, et la représentation, nullement conventionnelle, de divers édifices. Une pièce d'une gravure charmante, frappée à Huy, HOI, montre l'effigie de l'évêque dans un élégant encadrement. Sur d'autres *deniers* dont l'attribution à Alexandre I est assez conjecturale, se trouve gravé l'agneau pascal, AGNVS PATIENS.

Les monnaies données par M. de Chestret à Albéron II de Chiny (1136-45) sont presque toutes muettes et, par conséquent, d'un classement sujet à caution ; nous y remarquons, comme particularité saillante, la première apparition d'un buste mitré. Henri II de Limbourg (1145-65) s'intitule HENRICVS SECVNDVS sur une de ses pièces ; sur une autre, le revers représente le *perron*, croix haussée sur trois degrés au pied de laquelle se publiaient les ordonnances épiscopales, et que les

Digitized by Google

Liégeois considéraient comme le symbole de leurs franchises ; la légende transversale est SIGNV SALVTIS. Un *denier* anonyme rapporté, sans grande certitude, au même épiscopat par M. de Chestret, célèbre les victoires de l'aigle impériale : VICTRIX A. Les autres types portent des représentations architecturales.

Le successeur d'Henri II, Alexandre II d'Orey (1165-67), exerça d'abord l'administration du temporel comme prévôt de Saint-Lambert. L'atelier de Visé, VIESEZ, est mentionné sur quelques pièces dont le type est composé, au revers, de deux têtes en regard séparées par une croix. Le même revers se retrouve à Visé sur des pièces d'un prévôt de Saint-Lambert, PPOSITS, dont le style est un peu plus récent. Peut-être faut-il les attribuer à Philippe de Heinsberg, prévôt du chapitre pendant la courte vacance qui suivit la mort d'Alexandre d'Orey.

La numismatique de Raoul de Zaeringen (1167-91) est d'une richesse exceptionnelle et témoigne d'un incontestable effort artistique. On ne compte pas moins de douze types différents, charmants de gra-

Fig. 1036 à 1038

vure et de composition. L'avers porte toujours l'effigie de l'évêque, de profil ou de face, généralement mitrée, accompagnée parfois de celle d'un second personnage, peut-être le prévôt du chapitre. Au revers, nous trouvons : un oiseau sur une branche ; un faucon, FACVN, sous une arcade (fig. 1036) ; le perron, PERV VOC, entre deux figures (fig. 1037) ; un lion dans une enceinte circulaire (fig. 1038) ; une église romane vue de côté, avec un profil humain sous le portail (fig. 1039) ; une église dédiée à la Vierge, S. MAR., à dôme accosté de deux clochers (fig. 1040) ; une troisième église flanquée d'un dôme et d'une tour crénelée ; l'effigie couronnée de l'empereur, accostée du mot IPATOR

Fig. 1039 à 1041

(fig. 1041) ; une cassette, sa clef, le profil du gardien et le mot CLAVIS ; enfin le mot DI-VS-BV-RG disposé dans quatre grénetis circulaires. Aucun atelier liégeois n'est indiqué sur les *deniers* et les rares *oboles* de Raoul de Zaeringen ; on peut affirmer toutefois que les pièces représen-

Digitized by Google

tant l'église de Ste Marie appartiennent à Maestricht et que les *deniers* au buste impérial et à la clef sont frappés dans cette même ville. En 1174, Frédéric Barberousse engagea à Raoul tous ses biens au delà de la Meuse, notamment le *burgus* de Maestricht. C'est sans doute dans ces circonstances que furent émises les monnaies où un type épiscopal et un type impérial sont associés. Les *deniers* qui portent le nom de Duisbourg ont préoccupé vivement les numismates belges ; M. Piot admet l'hypothèse que cette ville fut momentanément engagée par Frédéric Barberousse à l'évêque. Nous verrons plus loin une engagère analogue en faveur du chapitre de Maestricht.

La plupart des *deniers* de Raoul de Zaeringen aujourd'hui répandus dans les médailliers proviennent de deux trouvailles faites à Ny, en 1849, et à Tillet, en 1855 ; c'est à ces découvertes qu'on doit également les monnaies d'Albert de Rethel, le prévôt de saint Lambert auquel Raoul confia l'administration du diocèse à son départ pour la croisade. Les *deniers* d'Albert de Rethel (1191-94) présentent deux types : son buste de face ou de profil, **ALB P̄POSITV, ALBERT'P'OSIT,** et au revers un cheval mis à l'encan, **EQVVS VENALS** (fig. 1042) ou un mouton, **MVTV,** passant sur un pont (fig. 1043).

La succession de Raoul de Zaeringen fut très disputée. La lutte se concentra entre Albert de Louvain, l'élu du chapitre, et Lothaire de Hochstadt (1192-93) auquel l'empereur donna l'investiture. Le type des *deniers* de Lothaire, qui usurpe le titre d'élu, **LOTHER·ELE,** se compose, au revers, d'une église vue de côté ; au-dessus du toit, un

Fig. 1042 à 1044

ouvrier est représenté un marteau à la main. En 1185, un vaste incendie avait détruit à Liège la cathédrale de Saint-Lambert ; Raoul de Zaeringen la fit reconstruire et la consacra en 1189. Il est probable que l'achèvement complet du nouveau temple n'eut lieu qu'un peu plus tard et que les *deniers* de Lothaire ont la valeur de véritables médailles commémoratives (fig. 1044).

En 1193, Lothaire de Hochstade dut abandonner son siège épiscopal, devant l'indignation populaire, accusé qu'il était d'avoir trempé dans l'assassinat de son compétiteur. La majorité du chapitre de Saint-Lambert se prononça pour Simon de Limbourg (1193-95), auquel l'empereur donna l'investiture, mais qui ne put se faire reconnaître par le

Digitized by Google

pape. Simon se qualifie de SIMO · EL(*ectus*) sur ses *deniers* frappés dans deux ateliers ; à Liège le type est le perron placé entre deux tours crénelées ; à Huy, c'est un sonneur de trompe dans une enceinte (fig. 1045 et 1046).

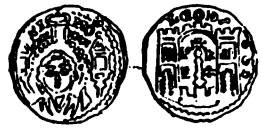

Fig. 1045

Fig. 1046

Albert de Cuyck (1194-1200) frappa à Liège, à Huy et à Sainte-Marie de Maestricht. Ses types sont tous empruntés à l'architecture. Un annaliste liégeois nous apprend qu'en 1198, Albert fit une monnaie nouvelle ; cette émission concorde probablement avec un affaiblissement.

Hugues de Pierrepont (1200-29) se trouvait prévôt de Saint-Lambert à la mort d'Albert de Cuyck. Il frappa à ce titre, HVGO P̄P̄O, à Visé, VISЄZ, des *deniers* ayant au revers une croix à long pied entre deux arbustes. Après son élection au siège épiscopal, Hugues s'intitule élu, HVGO ELECT', puis après sa consécration, HVGO EP. Ses types présentent une grande analogie avec ceux de Raoul de Zaeringen, mais la gravure des coins est moins fine, les lignes plus empâtées. Plusieurs affaiblissements eurent lieu sous son épiscopat ; le module des *deniers* tomba de 16 millim. à 13 millim. Les dernières pièces émises sont de style plus grossier et portent une aigle de profil ou aux ailes éployées.

Jean d'Aps (1229-38) monnaya conformément au dernier système admis par son prédécesseur. Les types se composent uniformément de son buste crossé et mitré. L'atelier de Liège marque les revers des *deniers* d'une aigle, celui de Huy, HOIЄNSЄS, d'un perron surmonté d'une grosse pomme de pin. A Maestricht, l'évêque s'entendit avec Henri I, duc de Brabant, pour une fabrication en commun ; l'un des côtés des pièces porte le buste mitré et crossé de l'évêque, avec son nom, IOh'S, l'autre, le duc à cheval, l'épée haute, et h'DVX. En 1236, au dire du chroniqueur Jean d'Outremeuse, l'*esterlin* d'Angleterre était compté pour deux *deniers* liégeois.

Sous Robert de Thourotte (1240-46), le revers des *deniers* est marqué d'une aigle, d'un lion passant, d'un donjon crénelé ou d'une double aigle. Ce dernier type est particulier à l'atelier de Saint-Trond, TRVDONЄN, qui appartenait depuis 1227 au temporel de l'évêché.

L'épiscopat d'Henri III de Gueldre (1247-74) n'est représenté jusqu'à présent dans les collections que par de petites *oboles* frappées à Dinant, dont le nom D-I-O-N est écrit au revers, entre les bras d'une

Digitized by Google

croix pattée. On sait toutefois que, dans les dernières années de son administration, Henri III commença à Liège l'émission d'*esterlins,* car ces pièces sont mentionnées comme « nouvellement faites » dans le document de 1273 auquel nous avons déjà eu recours p. 569. Si les *esterlins* d'Henri III sont encore inconnus, on possède en assez grand nombre ceux de son successeur Jean d'Enghien (1274-81) ; ces monnaies, frappées à Huy, sont copiées des *esterlins* à l'écu au lion forgés par Jean d'Avesnes à Valenciennes. L'épiscopat de Jean de Flandre (1282-92) appartient à une nouvelle période de l'histoire monétaire.

n). *Chapitre de Saint-Servais à Maestricht.*

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les empereurs confièrent au chapitre de Saint-Servais l'administration de leur atelier de Maestricht, mais il n'y eut là qu'une simple délégation de pouvoirs, et non, comme ailleurs, une concession. Ce fait est démontré jusqu'à l'évidence par les

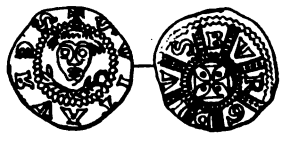

Fig. 1047

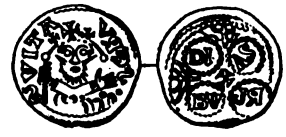

Fig. 1048

monnaies aujourd'hui retrouvées. Il semble au surplus qu'à la fin du XIe siècle, les empereurs aient engagé au chapitre de Saint-Servais leur atelier de Duisbourg, sur le Rhin. En effet, dans la trouvaille faite en 1856 à Maestricht, M. L. Decoster rencontra un certain nombre de *deniers* portant le nom de SERVATIVS autour d'un buste, et au revers le mot DIVSBVRG (fig. 1047 et 1048). Le type de ces pièces est celui des monnaies ordinaires de Duisbourg, mais la taille et la gravure sont celles des espèces circulant dans le bassin moyen de la Meuse.

Une autre trouvaille faite à Maestricht, et publiée en 1853 par M. Meyers a fourni un *denier* portant les effigies de face de saint Servais et du roi Henri V (1105-1125). Les légendes sont : SCS SЄRVA,.. et HƎNRICVS RƎX (fig. 1049).

Les monnaies impériales frappées à Maestricht par Frédéric Barberousse (1155-1190) sont répandues dans les collections depuis la découverte du trésor de Ny en 1849[1]. L'avers porte l'effigie couronnée

1. De la Fontaine, *Notice sur le trésor monétaire découvert à Ny,* dans les *Annales de la Soc. pour la conservation des monum. histor. dans la province de Luxembourg,* 1847-1849, p. 82, pl. V.

Digitized by Google

de l'empereur, qui tient dans la main le sceptre et le globe crucigère ; le revers montre tantôt l'église (fig. 1050), tantôt la clef, CLAVIS, de Saint-Servais (fig. 1051), tantôt encore l'écu à l'aigle de l'empire, SCVT IPRAT, *scutum imperatoris*. En 1174, Frédéric Barberousse engagea à Raoul de Zaeringen, évêque de Liège, ceux de ses biens qui étaient situés au delà de la Meuse ; nous avons aussitôt des *deniers* épiscopaux portant au revers le buste de l'empereur ou la clef de Saint-Servais.

Fig. 1049 à 1051

En 1204, Philippe de Souabe céda définitivement à Henri I, duc de Brabant, tous ses droits sur la partie de Maestricht qui appartenait au domaine impérial.

o). *Abbaye de Saint-Trond.*

Le monastère érigé au VIIe siècle par saint Trond dans son domaine de Sarchinium, en pays liégeois, fut donné par son fondateur à l'église de Metz. Les évêques de Metz ouvrirent au XIe siècle un atelier monétaire à Saint-Trond. La trouvaille de Maestricht en 1856 a révélé un *denier* émis vers l'épiscopat de Poppon (1093-1103) ; son type se compose d'un buste avec crosse et d'une église vue de trois quarts, avec toiture en angle et portail ; les légendes sont + SCS · TRVDO · I et S STEPHAN' (fig. 1052). Une autre pièce, probablement contemporaine d'Étienne de Bar (1120-63), porte un buste analogue à celui du denier précédent et un édifice à trois tours avec mur d'enceinte (fig. 1053).

Fig. 1052

Fig. 1053

En 1227, Jean I, évêque de Metz, céda tous ses droits sur Saint-Trond à Hugues de Pierrepont, évêque de Liège. L'année précédente les *deniers* et *oboles* de Saint-Trond étaient encore mentionnés dans les chartes.

Digitized by Google

p). *Abbayes de Stavelot et de Malmédy.*

Les abbayes de Stavelot et de Malmédy furent fondées, au VIIe siècle, par saint Remacle, évêque de Liège, mais bien qu'elles fussent voisines, la première faisait partie du diocèse de Liège et la seconde du diocèse métropolitain de Cologne. Les deux monastères étaient gouvernés par le même abbé qui résidait à Stavelot. Les moines de Malmédy protestèrent à plusieurs reprises contre cette sorte de dépendance, et ils obtinrent par l'influence de l'archevêque Annon (1056-75) l'autorisation de choisir un abbé particulier. Cette séparation fut toutefois de courte durée.

Dès le XIe siècle, les abbés monnayèrent. La collection Thomsen, aujourd'hui au musée de Copenhague, renferme plusieurs exemplaires d'un *denier* portant à l'avers le buste à droite de saint Remacle, S REMACLVS EPS, portant une crosse sur l'épaule, et au revers, une église à trois étages surmontée d'un clocher, avec la légende STABVLAVS. La trouvaille faite en 1856 à Maestricht a fourni deux monnaies de Stavelot, plus récentes que celles dont il vient d'être question. Le type se compose de la tête à gauche du saint patron de l'abbaye et d'une croix à long pied sortant d'un fleuron (fig. 1054). Ces pièces sont les dernières connues pour Stavelot, bien que les droits monétaires de l'abbaye aient été confirmés en 1152 par Frédéric Barberousse.

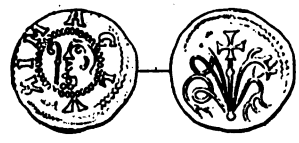

Fig. 1054

q). *Abbaye de Thorn.*

L'abbaye de Notre-Dame de Thorn, sur la rive gauche de la Meuse, au nord de Maeseyck, exerça au XIe siècle le droit de battre monnaie. On possède un denier qui semble porter la fin du nom d'une abbesse ..... BERGA AB..., sans doute Gerberge, autour du nom de lieu ...-TOR-A disposé en croix. L'avers représente le buste de la Vierge accompagné, dans le champ, d'une fleur.

r). *Abbaye de Munsterbilsen.*

Ce monastère, fondé vers 650 et dédié plus tard à saint Amour, battit monnaie à la fin du XIe siècle. Ses deniers portent un personnage debout, tenant une crosse et un livre ; au revers la légende SCTI AMEVR entoure une croix pattée. C'est à la trouvaille faite à Maestricht de 1856 qu'on doit ces curieuses monnaies.

Fig. 1055

Digitized by Google

s). *Comté de Hainaut*[1].

Le premier comte de Hainaut dont les monnaies aient été retrouvées est Renier V (1013-30), dont les *deniers* et les *oboles* portent le nom, RAINNADVS ou RAINNERVS autour d'une épée nue ; au revers le nom de l'atelier de Mons, MONTES, entoure une croix cantonnée de globules (fig. 1056).

Fig. 1056

Sous Baudouin VII (1099-1120), un diplôme de Burchard, évêque de Cambrai, daté de 1119, nous fournit la première mention de monnaies frappées à Valenciennes. C'est à cette époque qu'apparaissent les petits *deniers* de Valenciennes et de Mons qui seront jusqu'au dernier quart du XIIIe siècle l'unique numéraire de Hainaut. A Mons, le type de ces pièces est un édifice à portail, surmonté de trois tours. C'est par la comparaison avec le sceau communal qu'on en a fait l'attribution, car

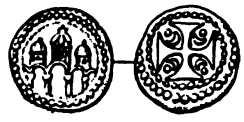

Fig. 1057

Fig. 1058

jamais ces petites monnaies ne se départissent de leur mutisme (fig. 1057). A Valenciennes, nous trouvons en usage une empreinte bizarre dans laquelle les historiens du Hainaut ont vu plus tard le monogramme de *Hannonia,* mais qui est en réalité, ainsi que Ch. Robert l'a prouvé à l'évidence, une dégénérescence du temple carolingien. Les premiers *deniers* de Valenciennes sont muets ; vers la fin du XIIe siècle ou le commencement du XIIIe, le nom de l'atelier, VALECENE, se montre au droit (fig. 1058).

Une ordonnance de Philippe III, roi de France, datée de juillet 1273, et que nous avons déjà citée en parlant des monnaies brabançonnes, nous apprend qu'avant cette date on avait frappé à Valenciennes des *esterlins* et des « *valenciennois à l'eschelle qui sont contrefaiz à nos gros tournois d'argent* ». Le Hainaut est ainsi la première des anciennes provinces belges dans laquelle ait pénétré la réforme monétaire de saint Louis.

1. R. Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut.* Bruxelles, 1848, in-4. Suppléments, 1852, 1854, 1857. — A. De Witte, *Oboles de Rainier V, comte de Mons,* dans la *Rev. belge de numism.*, 1892, p. 142.

Digitized by Google

t). *Seigneurie des Chauffours.*

Le quartier des *Chauffours,* sur la rive gauche de l'Escaut, à Tournai, formait autrefois une terre indépendante appartenant à la maison d'Avesnes. A la fin du XIIIe siècle, Gui III de Châtillon, comte de Saint-Pol, s'en trouvait possesseur ; il y ouvrit un atelier pour la fabrication d'*esterlins* à l'écu au lion et aux légendes : GVIDO · COMES — SANCTI PAVLI. Ces pièces, dont la fabrication aurait été interdite sur terre de France, où les feudataires ne pouvaient frapper d'espèces plus fortes que le denier, furent décriées par l'édit du roi Philippe III, en juillet 1273.

En 1289, les magistrats de Tournai acquirent de Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, la seigneurie de Chauffours ; incorporée dans la ville, elle devint la paroisse de Saint-Jean.

u). *Évêché de Cambrai*[1].

La *moneta* fut concédée aux évêques de Cambrai par divers diplômes de Charles le Simple et des Ottons ; mais les émissions autonomes ne paraissent avoir commencé qu'à la fin du XIe siècle. Les pièces de cette époque sont de petits *deniers* anonymes, d'une facture peu nette, sans relief, d'un métal parfois très allié, analogues aux monnaies contemporaines de Douai, de Mons et de Valenciennes. Le plus ancien *denier* de la série qu'on ait retrouvé jusqu'à ce jour est empreint d'une effigie épiscopale placée dans un double cercle de grosses perles ; au revers, un encadrement de même nature enveloppe une croix de forme peu commune, dont les branches sont à la fois pattées et terminées par

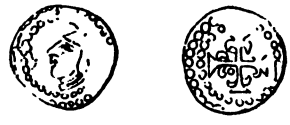

Fig. 1059

Fig. 1060

des crochets (fig. 1059). Cette croix sera longtemps la caractéristique des monnaies de Cambrai. On la retrouve dans le cours du XIIe siècle sur un *denier* portant au droit un buste couronné, frappé suivant toute apparence à l'occasion de l'intervention d'un empereur dans les luttes qui divisèrent les évêques et les bourgeois (fig. 1060). D'autres mon-

1. R. Serrure, *Les plus anciennes monnaies des évêques de Cambrai* dans le *Bull. mens. de numism. et d'archéol.*, t. I, 1881-1882, p. 97 et suiv.

Digitized by Google

naies dans lesquelles se trahit peut-être une influence du pouvoir communal portent un A surmonté d'une sorte de fleur (fig. 1061).

Pendant la seconde moitié du XIIe siècle et dans les premières années du siècle suivant, la tête de l'évêque continua à figurer sur le numéraire de petit module, d'abord représentée de profil (fig. 1062), puis de face et accompagnée d'une crosse. La croix du revers perd ses crochets, et

Fig. 1061

Fig. 1062

devient pattée, souvent avec un renflement à mi-branche ; dans les cantons, figurent, soit des globules, soit les lettres S·S·S·S· ou S·T·S·T·. Le double rang de perles qui enserrait le type de chaque face, sur le plus ancien denier épiscopal, est toujours conservé.

v). *Comté de Namur*[1].

Le premier comte héréditaire de Namur est Bérenger, qu'on trouve cité dans un diplôme de 908. On sait peu de chose de ses successeurs immédiats et les dates n'acquièrent de certitude qu'avec Albert II (1006-1037). C'est aussi sous ce prince que se montrent les plus anciens *deniers* frappés à Namur et à Dinant, chargés au droit d'une tête de profil accompagnée parfois du mot naïvement explicatif CAPVT. Une croix plus ou moins ornée forme le type du revers.

Les *deniers* d'Albert III (1037-1105) se distinguent difficilement de ceux de son père. Offrant un type parfois original, mais parfois aussi copié de ceux qui étaient en usage dans des ateliers voisins, ces pièces ont, tantôt un profil à droite où à gauche, tantôt un buste posé de trois

Fig. 1063

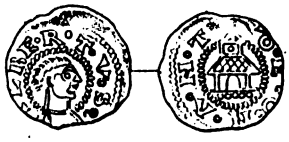

Fig. 1064

quarts, tantôt encore une tête de face. Le nom ALBERTVS entoure l'effigie. Au revers, les plus anciennes portent en trois lignes le mot

1. Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*. Bruxelles, in-4, 1860. *Supplément*, 1870. — R. Serrure, *Mélanges numismatiques*, dans la *Rev. belge de numism.*, 1879, p. 79.

Digitized by Google

MONETA, dont le sens est complété par l'inscription circulaire : NAMV-CENSIS (fig. 1063) ; sur les autres, nous trouvons une croix simple ou ornée, ou un édifice (fig. 1064). Le nom de l'atelier de Dinant, DEO-NANT, figure sur plusieurs *deniers* d'Albert III, dont quelques-uns sont d'un poids déjà très affaibli.

Sous Godefroid (1105-1139) ce même hôtel resta en activité. Un *denier* sans indication locale attribué à ce prince par quelques numismates le représente à cheval et tenant une bannière.

Au long règne d'Henri l'Aveugle (1139-1196), on attribue un assez grand nombre de pièces ayant toujours à l'avers un profil casqué et armé. Le titre de COMES est la légende ordinaire du côté de la tête ; le nom EINRIC ne se montre que sur un seul exemplaire. Le revers a une croix simple ou cantonnée de palmes et entourée des mots, NA-MV-CE-SO, C-R-V-X, etc. Sur quelques *deniers* on rencontre un agneau accompagné du mot AGNVS, ou l'abside circulaire d'une église flanquée de deux tours.

M. R. Serrure a classé à Baudouin V (1189-1195) les premiers *deniers* au type du château et aux légendes MARCIS — NAMVR. L'émission en fut continuée par Philippe le Noble (1196-1212) et par la plupart des princes de la maison de Hainaut qui lui succédèrent. On n'a donc pas de numéraire spécial à Yolande et Pierre de Courtenay (1212-1216), à Philippe II (1216-1226), à Henri II (1226-1229), et à Marguerite et Henri de Vianden (1229-1237). C'est encore aux princes de la maison de Hainaut qu'appartiennent les *deniers* au cavalier armé et aux légendes MARCIS-NAMV, dont la frappe fut continuée jusque sous Baudouin de Courtenay (1237-1265).

Le monogramme d'un personnage nommé Henri figure sur de jolis petits *deniers* portant le nom de NAMV et deux tourelles. M. Chalon, avec beaucoup de vraisemblance, attribue ces pièces à Henri le Blondel, comte de Luxembourg, qui fut maître du pays de Namur, de 1256 à 1265.

En 1264, Gui de Dampierre, fils et futur héritier de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, devint marquis de Namur par son mariage avec Isabelle, fille du comte de Luxembourg. Ses *deniers* portent la légende NAMV et ses armes : *d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, au bâton péri en bande du même.* Gui compléta de bonne heure son système monétaire par la frappe d'*esterlins ;* ces pièces sont mentionnées en juillet 1273 dans l'ordonnance du roi de France, Philippe III, à laquelle nous avons déjà plusieurs fois eu recours. Leur type est le même que celui des *deniers ;* il se compose de l'écu du prince, mais les légendes, plus explicites, sont G·COMES FLADRE — MARCHIO NAMVRC. Gui

Digitized by Google

prenait ainsi le titre de comte de Flandre par anticipation, car il ne succéda à sa mère qu'en 1280.

w). *Abbaye de Celles.*

Sous l'épiscopat de saint Remacle à Tongres, saint Hadelin fonda, non loin de Dinant, le monastère de Celles dont il fut le premier abbé. L'abbaye exerça le droit de monnayage en vertu d'une concession de l'empereur Henri III (1039-1056). Le diplôme original est perdu, mais on lit la mention suivante dans l'obituaire de Celles, au mois d'octobre : *Commemoratio Henrici imperatoris, qui dedit nobis monetam cum foro et mensuris ville cellensis.* » Nous avons vu, p. 562, que les premières monnaies de Celles portèrent le nom et l'effigie de l'empereur ; à la fin du XIe siècle, les coins devinrent complètement autonomes et portèrent l'effigie de saint Hadelin (fig. 1065).

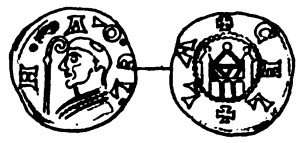

Fig. 1065

x). *Comté de Bouillon.*

Le comté de Bouillon faisait partie des possessions de la maison d'Ardennes dont plusieurs membres furent élevés, de par la faveur impériale, aux fonctions de ducs de Haute ou de Basse-Lorraine. En 1096, Godefroid de Bouillon, partant pour la croisade, vendit son comté de Bouillon à l'église de Liège. Voici la chronologie des comtes depuis la fin du Xe siècle :

Godefroid l'ancien, comte de Verdun, 950-986.
*Godefroid, fils du précédent, duc de Basse-Lorraine, ...-1023.
*Gothelon, frère du précédent, duc de Basse et de Haute-Lorraine, 1023-1043.
*Godefroid le Grand ou le Barbu, duc de Haute et de Basse-Lorraine, 1043-1070.
Ide, fille du précédent, épouse d'Eustache II, comte de Boulogne.
Godefroid de Bouillon, duc de Basse-Lorraine, ...-1096.

On attribue généralement à Godefroid, fils de Godefroid l'ancien, des *deniers* portant à l'avers un buste à gauche, accompagné de GODFRIDVS DVX, et au revers, une épée dans le fourreau, accostée de la légende VICTO-RIA. L'interprétation de ce type nous paraît avoir été très bien donnée par M. C.-A. Serrure[1]. « Cette victoire, si complète qu'elle permet au duc Godefroid de remettre l'épée dans le fourreau, nous semble être, dit cet auteur, une allusion à la bataille de Florennes

1. C.-A. Serrure, *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne*, 2e édition. Gand, 1880, in-8, p. 83. — Cette idée a été récemment reprise par M. Dannenberg. Cf. *Die Siegemünzen König Heinrichs II und Herzog Gotfrieds I von Niederlothringen*, dans les *Procès-verbaux du congrès international de numismatique de Bruxelles*, 1891, p. 203.

Digitized by Google

qui fit triompher Godefroid de la coalition des seigneurs belges (1015).» Aucun indice, pouvant nous renseigner sur l'atelier d'émission, ne se montre sur ces pièces, mais comme Godefroid n'eut jamais Verdun, c'est naturellement dans ses possessions ardennaises, qu'il faut en chercher l'origine.

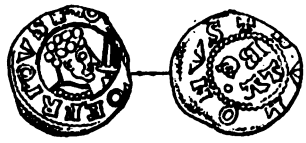

Fig. 1066

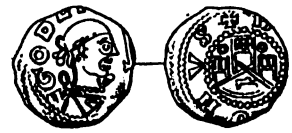

Fig. 1067

Nous avons décrit p. 554, en parlant du comté de Verdun, quelques monnaies frappées en cette ville par Gothelon[1] et Godefroid le Grand. Celui-ci monnaya également en Ardennes. Nous reproduisons, fig. 1066 et 1067, deux *deniers* de la trouvaille faite en 1856 à Maestricht, qui lui appartiennent; on y lit clairement BVLONVS. Suivant une conjecture heureuse à laquelle M. C.-A. Serrure a donné la sanction de son autorité, les lettres BEAT de la fig. 1066, désigneraient Beatrice, princesse de Toscane, que Godefroid le Grand épousa en 1053, après que l'empereur l'eut dépouillé des fonctions ducales en Basse-Lorraine et l'eut réduit à ses biens patrimoniaux.

γ). *Comté de Luxembourg*[2].

En 963, Sigefroid, comte en Mosellane, acquit de l'abbaye de Saint-Maximilien de Trèves, du consentement de Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, la propriété du château de Luxembourg, dont il fit sa résidence. Sigefroid mourut en 998. Voici quels furent ses successeurs jusqu'au XIIIe siècle :

*Frédéric, 998-1019.
Henri I, 1019-1047.
Gislebert, 1047-1056.
Conrad I, 1056-1086.
Henri II, 1086-1096.
Guillaume, 1096-1130.
Conrad II, 1130-1136.
*Henri III l'Aveugle, comte de Namur, 1136-1196.

1. Nous avons omis de parler p. 554, d'un *denier* de Gothelon, dont M. Dannenberg s'est occupé au Congrès international de Bruxelles. Cette pièce porte à l'avers un profil diadémé et au revers une épée coupant le mot GOZ-ELO écrit horizontalement dans le champ. Suivant une hypothèse de M. Ménadier, cette épée rappellerait la victoire remportée le 15 novembre 1037, près de Bar-le-Duc, par Gothelon sur Eudes, comte de Champagne. Il est difficile de dire si ce *denier* fut frappé à Verdun ou en Ardennes.

2. N. van Werveke, *Catalogue descriptif des monnaies luxembourgeoises conservées au Musée... à Luxembourg* dans les *Publications de la section histor. de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, 1880.

Digitized by Google

La numismatique du comté de Luxembourg est pauvre pour les temps antérieurs au XIIIe siècle. Des plus anciens comtes, un seul, Frédéric, est représenté aujourd'hui dans les collections par deux rarissimes *deniers* (fig. 1068 et 1069). L'un reproduit fidèlement le type de Thierry II, évêque de Metz et frère du comte de Luxembourg : à l'avers, un temple à fronton rond et LV[CE]NBVRC, au revers, une croix cantonnée de globules et +.. EDIRICV.. L'autre pièce nous donne d'un côté le profil à gauche de Frédéric, accompagné d'une lance et de + FREDERICVS, et au revers, un temple à cinq colonnes et à fronton aigu. Le nom de lieu, L[VCEBV]RT, est mal venu à la frappe ; nous le rétablissons sans hésitation, persuadés qu'un exemplaire en meilleur état viendra tôt ou tard confirmer notre lecture.

Fig. 1068

Fig. 1069

A partir du règne de Henri III l'Aveugle (1136-96), la numismatique luxembourgeoise présente une série chronologique sans lacunes. Ses petits *deniers* et ses *oboles* s'éloignent, par leur aspect général, des monnaies contemporaines des provinces belges pour se rapprocher de celles de Trèves et de Lorraine. Leur type se compose d'un cavalier et du nom de HANRI ; au revers, le champ est occupé par un châtel à donjon crénelé, au faîte duquel apparaît parfois une petite tête ; la légende, coupée par le type, est LVSENBOR.

Henri l'Aveugle ne laissa qu'une fille appelée Ermesinde. Elle épousa d'abord Thibaut, comte de Bar (1196-1214), puis Waleran de Limbourg, marquis d'Arlon (1214-26). Les numismates luxembourgeois attribuent à Ermesinde des petits *deniers* anonymes portant un lion couronné au milieu du champ et au revers le châtel entouré de la légende LVSENBOR.

Pendant le long règne de Henri IV (1226-1280), il y eut plusieurs émissions. Les pièces les plus anciennes portent HANRI-LVCENBOR, un écu au lion et une figure debout à gauche, tenant une fleur de lis. Plus tard, par un emprunt évident au monnayage lorrain, les *deniers* luxembourgeois reçoivent l'image d'un cavalier, galopant à droite, et portent, au revers, COME LVCEB autour d'une croix brève et pattée. Un certain nombre de pièces ont au lieu de COME LVCEB, le nom de l'atelier de Thionville, TIONVILLE. Ces *deniers* avaient été attribués par

Digitized by Google

Saulcy à Mathieu, duc de Lorraine (1220-51), dont la femme Catherine de Limbourg avait obtenu la seigneurie de Thionville en survivance de sa mère Ermesinde ; M. de la Fontaine a rendu ces pièces à Henri IV, comte de Luxembourg, qui, à la mort de sa mère, avait racheté les droits de sa sœur et exercé la souveraineté à Thionville.

Sous Henri V (1280-88), la gravure des coins, déjà très fine, devient d'une perfection remarquable. Les *deniers* sont d'une frappe bien accusée; le type est formé de l'écusson comtal[1] et de la croix pattée (fig. 1070). On pressent la réforme monétaire qui marque la fin du règne ou les premières années de celui d'Henri VI.

Fig. 1070

C. — *Pays rhénans.*

a). *Ateliers impériaux.*

Dans la région rhénane proprement dite, neuf ateliers ont frappé la monnaie au nom des rois et empereurs : Cologne, Bonn, Andernach, Remagen, Trèves, Prüm, Duisbourg, Aix-la-Chapelle et Boppard. Les quatre premiers furent absorbés par les archevêques de Cologne ; celui de Trèves eut un sort analogue et passa aux archevêques ; à Prüm, l'abbaye était déjà maîtresse du monnayage ; à Duisbourg, les émissions impériales cessent au XIIe pour reprendre incidemment sous Adolphe de Nassau ; à Aix-la-Chapelle, où le monnayage avait commencé tard, il dura pendant toute la période dont nous nous occupons; enfin, à Boppard, l'atelier ne paraît avoir ouvré qu'accidentellement sous Rodolphe de Habsbourg et son successeur.

Cologne. — L'atelier de Cologne n'est représenté jusqu'à ce jour, dans les collections, par aucun denier du fondateur de la maison de Saxe, mais son activité sous les Carolingiens rend improbable un chômage complet sous Henri l'Oiseleur. A partir d'Otton I, la Monnaie impériale et royale de Cologne travailla d'une manière très active jusqu'au milieu du XIe siècle. Il est extrêmement difficile de répartir entre les trois Ottons les pièces portant leur nom suivi de *rex* ou d'*imperator*. La difficulté est encore augmentée par l'existence d'un grand nombre de contrefaçons clandestines, à types et à légendes plus ou moins alté-

1. Luxembourg portait : *d'argent à cinq fasces d'azur au lion de gueules, couronné d'or brochant sur le tout.*

Digitized by Google

rés, qu'il faut pouvoir distinguer des immobilisations locales. Nous nous bornerons à résumer le classement adopté par M. Dannenberg après un mûr examen des trouvailles :

Otton I (936-73) n'employa qu'un seul type, celui que l'on peut appeler par excellence le *type de Cologne :* d'un côté l'inscription S-COLONIA-A ou S-COLONIA-A, disposée en croix dans le champ, et de l'autre, OTTO REX autour d'une croix cantonnée (fig. 1071).

Otton II, empereur (973-83) conserve le même type en substituant au titre de roi celui d'empereur, OTTO IMPERATOR ou ODDO IMP AVG. Le nom est écrit indifféremment *Otto* ou *Oddo*.

Otton III, roi (983-996) nous donne quatre types différents : 1° le type précédemment décrit, avec ODDO REX. — 2° OTTO REX. Croix cantonnée. Rev. : XPISTIANA RELIGIO. Édifice à deux pignons sur lequel est écrit AGRI-PINA ; les légendes sont souvent incorrectes (fig. 1072). — 3° Tête diadémée à droite. Rev. : XPISTIANA RELIGIO. Dans le champ, en trois lignes : + AG-RIPP-INA. — 4° Tête diadémée à gauche. Rev. : Le type de Cologne : S-COLONIA-A en croix.

Devenu empereur (996-1002), Otton III en revient complètement au type primitif. Ses émissions furent l'objet d'un grand nombre d'imitations dans les ateliers du Rhin et de la Westphalie ; les pièces imitées ou immobilisées portent souvent au lieu de ODDO IMP AVG des légendes telles que ODDO IVIP AVG, ODDO IVPING, etc.

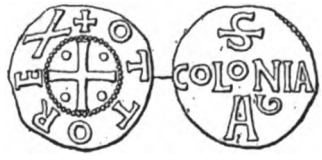

Fig. 1071

Fig. 1072

Henri II, roi (1002-24) continue le type de Cologne. L'autre côté des *deniers* porte la croix pattée, une tête de profil à droite, ou une tête couronnée de face. Après son couronnement impérial (1014-24), il fait usage des cinq dispositifs suivants : 1° SCA-COLO-NIA en trois lignes. Rev. : Croix cantonnée. — 2° SANCTA COLONIA. Temple carolingien à cinq colonnes. Rev. : Croix cantonnée. — 3° Buste couronné de face. Rev. : type de Cologne. — 4° Tête diadémée à droite. Rev. : type de Cologne. — 5° Buste couronné de face. Rev. : COLONIA. Croix cantonnée de deux globules et d'alpha-oméga.

Pour Conrad II, roi (1024-27) aucune pièce n'a encore été signalée. On en revint peut-être au type impérial d'Otton III ou on continua à se servir des coins d'Henri II. Conrad II, empereur (1027-39) nous donne cinq variétés monétaires : 1° Tête diadémée à droite. Rev. : Type de Cologne. — 2° Tête couronnée à gauche. Rev. : Type de Cologne. — 3° Croix cantonnée. Rev. : SCA-COLO-NIA en trois lignes. — 4° Croix cantonnée. Rev. : SANCTA COLONIA. Temple carolingien à cinq colonnes. — 5° Croix cantonnée. Rev. : Temple où les colonnes sont remplacées par quatre lettres écrites en deux lignes.

M. Dannenberg signale trois types pour Henri III, roi (1039-56) : 1° Croix cantonnée. Rev. : Temple carolingien à cinq colonnes. — 2° Tête de face. Rev. : Même temple. — 3° Tête de face. Rev. : Temple dont les colonnes sont remplacées par quatre lettres en deux lignes.

Digitized by Google

Après Henri III, le monnayage royal et impérial de Cologne subit une éclipse jusqu'au règne de Frédéric Barberousse (1152-90)[1]. Les *deniers* de ce prince le représentent assis, de face, tenant le globe crucigère est un sceptre fleurdelisé ; au revers prend place un édifice à trois tours ou à une tour accostée de deux drapeaux. La légende est SA COLONIA PAIC MAT. *Sancta Colonia pacis mater,* mais les lettres sont fréquemment interverties, et par suite, le sens de l'inscription est rendu inintelligible. Le rétablissement de l'atelier impérial par Frédéric Barberousse ne fut pas du goût des archevêques de Cologne, habitués, pendant près d'un siècle, à profiter seuls des bénéfices résultant, dans leur ville, de la fabrication des espèces. Aussi, à l'avènement d'Henri VI, en 1190, l'archevêque Philippe de Heinsberg fit promettre à l'empereur que dorénavant il n'y aurait plus dans tout le diocèse de Cologne que deux ateliers impériaux, l'un à Duisbourg, l'autre à Dortmund : « *Concedimus ei et ecclesie coloniensi,* dit ce diplôme, *ut de cetero in diocesi coloniensis archiepiscopatus nullas monetas habeamus, nisi duas, scilicet apud Duisburg et apud Tremoniam, easque de cetero cudi non permittimus, nisi secundum antiquam consuetudinem, inhibentes etiam ne tam in archiepiscopatu coloniensi, quam extra eundem archiepiscopatum aliqua moneta fiat secundum valentiam, et formam et imaginem coloniensis monete.* » Cette promesse paraît avoir été aussitôt révoquée, car on possède des *deniers* et des *oboles* d'Henri VI et de ses successeurs immédiats. Sous Henri VI (1190-97) et Philippe (1198-1208), les types restèrent à peu près ce qu'ils étaient sous Frédéric Barberousse ; mais la production fut peu active. Dans les premières années du XIIIe siècle, les empereurs suspendirent à Cologne l'exercice de leurs droits, cédant évidemment aux sollicitations réitérées des archevêques.

Bonn. — Une trouvaille faite à Bonn en 1890 et décrite par M. P. Joseph[2] a fait connaître des *deniers* frappés dans cette ville et portant le nom, légèrement altéré, d'Henri II (1002-24). Ces pièces ont à l'avers VI-ERO-NA en trois lignes, et au revers une croix pattée cantonnée de globules.

Andernach. — Nous avons des monnaies d'Andernach, ANDERNAKA, pour Otton III roi (983-1002) de deux types différents : une aigle ou

1. Dannenberg, *Die aachener und kölner Denare der Hohenstaufischen Zeit* dans les *Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde,* t. III, 1866, p. 41 et suiv.— Le même, *Die aachener und kölner Münzen der Hohenstaufen-Kaiser* dans la *Zeitschr. für Numism.,* t. I, p. 69.

2. *Der bonner Denarfund von 1890,* dans le *Jahrbuch des Vereins von Alterthumsfr. im Rheinl.,* t. XC, p. 103.

Digitized by Google

un nœud à trois boucles dans un enclos; le revers porte une croix pattée. Après Otton III, l'exercice du monnayage passe à Thierry, duc de Mosellane, puis aux archevêques de Cologne[1].

Remagen. — On ne possède de pièces impériales de cette ville que pour Otton III. Leur type se compose d'une tête couronnée à gauche et d'une croix cantonnée de globules posés dans des croissants. Le nom de l'atelier est écrit **RIGEMAGO**.

Trèves. — Le monnayage au nom de rois ou d'empereurs commence à Trèves avec Otton I (936-73); ses *deniers* royaux, **OTTO REX**, d'un aspect encore tout carolingien, sont marqués d'un petit temple accosté des lettres du mot **TREVERIS**, exactement comme sur les pièces de Louis l'Enfant dont nous avons donné le dessin à la p. 263. M. Dannenberg attribue à Otton II, empereur (973-83), plutôt qu'à son père, un *denier* au temple tétrastyle; puis sous Otton III, roi (983-996), les coins sont une adaptation de ceux qui étaient en usage à Cologne (fig. 1073). Henri II (1002-14) met sur ses *deniers* son buste couronné à droite, et au revers un édifice avec deux tours latérales. La monnaie devient ensuite semi-archiépiscopale. On a bien encore un *denier* d'Henri V (1106-25), mais cette pièce est certainement sortie de l'atelier des archevêques: c'est à la suite de l'avènement d'Henri V ou d'une visite qu'il fit à Trèves, que son effigie y a été représentée. Ce *denier* porte **HEINRICVS CESAR** autour d'un buste couronné, avec sceptre, à gauche, et **PAX PETRVS** autour du buste de saint Pierre tenant les clefs.

Fig. 1073

Fig 1074.

Prüm. — M. Ménadier a récemment attribué à l'atelier de l'abbaye de Prüm des *deniers* au nom d'Henri II (1002-14) **HENRICVS REX** ou **HEINRICVS CAESAR**, portant au revers le buste du Christ (fig. 1074). Après Henri II, ce monnayage devint purement abbatial.

1. M. Dannenberg attribue encore à Andernach un *denier* de Conrad II, empereur, portant le buste couronné de face, avec globe et sceptre, et reproduisant au revers un temple identique à celui des pièces frappées dans cet atelier par Piligrim, archevêque de Cologne. Aux côtés du temple est écrit ODI-NGI. Le nom d'Andernach n'étant pas écrit sur la pièce, l'attribution de M. Dannenberg n'est pas incontestable; ODINGI est peut-être un nom de lieu non encore identifié.

Digitized by Google

Duisbourg. — La création de l'atelier de Duisbourg ne paraît pas antérieure à l'élévation de Conrad II à l'empire (1027-39). Nous avons vu, p. 528, que cette ville devint, sous le rapport du type et du style,

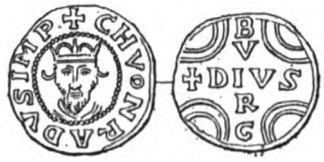

Fig. 1075

Fig. 1076

Fig. 1077

le foyer principal de l'influence anglo-saxonne sur le continent. Les *deniers* de Conrad II portent tous son buste couronné de face et au revers le mot + DIVSBVRG écrit en croix, au milieu du champ, et cantonné de croissants ou d'arcs qui encadrent parfois des têtes de face ou des profils d'oiseaux (fig. 1075). Henri III, roi (1039-46) écrit le nom de l'atelier dans les cantons d'une grande croix à doubles bandes (fig. 1076). Devenu empereur (1046-56), il met au revers de ses pièces un dispositif dont une croix, des arcs et les huit lettres de DIVSBVRG continuent à faire les frais (fig. 1077). Il n'est pas facile de distinguer le monnayage d'Henri IV de celui de son prédécesseur. M. Dannenberg n'hésite cependant pas à reconnaître à la période royale d'Henri IV (1056-84) huit types pour la succession desquels nous proposerons un ordre différent de celui qu'il admet:

1° Tête couronnée de face. Revers: le mot DIVSBVRG écrit dans quatre cercles, les lettres groupées deux par deux (fig. 1078). Ce type est évidemment le plus ancien, car la tête de face le rapproche de ceux appartenant à Henri III.

2° Tête couronnée de profil à droite. Au revers, le coin de l'émission précédente est conservé.

3° Tête couronnée de profil à gauche. Rev.: les huit lettres du nom de lieu disposées dans les intervalles d'une sorte de roue à huit rais dont le centre est occupé par une croix (fig. 1079).

Fig. 1078

Fig. 1079

Fig. 1080

Fig. 1081

4° Tête de profil à droite. Rev.: Le roi assis de face, couronné, la main gauche étendue et tenant de la droite le globe crucigère (fig. 1080).

5° à 7°. Tête couronnée de profil à droite. Rev.: Un édifice présentant, suivant les exemplaires, trois formes très différentes. Nous donnons la variété la plus curieuse sous notre fig. 1081.

Digitized by Google

8° Buste couronné de profil à gauche, le bras droit tenant une épée nue devant le visage. Rev. : Une église vue de profil.

Ces monnaies de Duisbourg sont d'une gravure si soignée qu'elles constituent de véritables petites œuvres d'art. Les effigies royales témoignent d'un effort réel tenté par le tailleur de coins pour abandonner la tête conventionnelle et se rapprocher du portrait. M. Dannenberg fait remarquer l'analogie du type d'Henri IV assis avec celui de certains *deniers* de Celles et de Stavelot, et déclare au surplus qu'il est copié du sceau royal.

En 1065, Henri IV donna Duisbourg avec toutes ses dépendances, y compris la monnaie, à Adalbert, évêque de Hambourg, mais, plus tard, la ville fit retour au domaine royal. Nous voyons, en effet, qu'en 1204, le roi Philippe l'engagea à Henri duc de Brabant, qu'en 1290 le roi Rodolphe l'engagea à Thierry, comte de Clèves, qu'en 1347 le roi Louis de Bavière l'engagea de nouveau à Jean, comte de Clèves, aux successeurs duquel elle resta désormais. Ces engagères, dont le souvenir a été conservé par les historiens, ne furent certainement pas les seules ; Duisbourg semble avoir reçu plus d'une fois encore la mission de venir en aide aux finances des empereurs en servant de gage à leurs créanciers. Nous avons décrit, p. 578, une série de *deniers* frappés vers la fin du XIe siècle, pendant que la souveraineté était exercée dans la ville rhénane par le chapitre de Saint-Servais de Maestricht. Nous avons également parlé, p. 576, des *deniers* émis à Duisbourg par Raoul de Zaeringen, évêque de Liège, aux subsides duquel Frédéric Barberousse dut avoir recours.

L'activité de la Monnaie de Duisbourg est confirmée au XIIe siècle par un certain nombre de documents écrits. En 1144 une charte mentionne les *solidi dusburgensis monetae*. En 1173, Frédéric Barberousse fit un traité avec Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui promit de donner cours dans ses États aux *deniers* et *oboles* de l'empereur qui seraient expressément fabriqués à Duisbourg et à Aix-la-Chapelle pour la facilité des transactions[1]. En 1190, Duisbourg est l'une des deux villes du diocèse de Cologne dans lesquelles Henri VI déclare vouloir fabriquer ses espèces. La plupart des pièces de cette époque sont encore à retrouver si toutefois le nom de l'atelier figure dans leurs légendes. On possède un *denier* d'Otton IV (1198-1218) imité des *pennies* anglais

1. Warnkoenig, *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques*. Bruxelles, 1836, t. II, p. 425. — R. Serrure, *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*. Bruxelles, 1880, in-8, sub verb : Occident. — Nous avons donné, p. 507, un extrait de ce diplôme.

Digitized by Google

d'Henri II, et Cappe cite d'après le Catalogue de Reichel un *denier* d'Adolphe de Habsbourg (1292-98) reproduisant les types contemporains de l'atelier d'Aix-la-Chapelle, avec ces légendes: **ADOLFVS ROM REX — DVSBVRG REGALIS CIVITAS.**

Aix-la-Chapelle. — L'atelier impérial d'Aix-la-Chapelle commenca à monnayer assez tard. Ses plus anciens produits connus faisaient partie de la trouvaille de Maestricht de 1856 publiée par M. Decoster, et remontent par conséquent à la seconde moitié du XIe siècle. Ces *deniers* sont de même taille, de même titre et de même module que les pièces liégeoises contemporaines; ils ne portent pas la mention de l'empereur régnant, mais une tête couronnée de face ou de profil, accompagnée du nom de Charlemagne, **CAROLVS.** On sait que ce grand prince fut enterré à Aix-la-Chapelle où sa mémoire est encore particulièrement vénérée aujourd'hui. Le revers porte un temple tétrastyle à toit cintré ou un oiseau de profil; le nom de lieu est écrit **AQVIS GRA** pour *Aquis Granum.*

A ces monnaies en succèdent d'autres représentant l'empereur légendaire en buste, parfois avec sceptre et globe crucigère, ou bien encore assis et tenant les mêmes insignes. La vue de l'église d'Aix-la-Chapelle

Fig. 1082

Fig. 1083

est reproduite au revers. Ces pièces portent parfois **AQVIS GRAN** et **REX ROM**, parfois **AQVIS**, mais souvent elles sont muettes. La trouvaille de Maestricht de 1853, publiée par M. Meyers, en renfermait un certain nombre et notamment le spécimen que nous donnons fig. 1082.

Sous Frédéric Barberousse (1152-90), le monnayage d'Aix-la-Chapelle, jusqu'alors languissant, devint très actif. Les *deniers* portent à l'avers l'empereur assis de face tenant le globe crucigère et l'épée, soit à l'épaule, soit posée sur les genoux; parfois l'épée est remplacée par une hallebarde. Au revers, la légende consacrée est **ROMA CAPVT MVNDI** souvent méconnaissable par la négligence de l'orthographe; le type est un édifice avec tours et arcades, vu de face (fig. 1083), ou le vaisseau d'une église dessinée de profil. Ces monnaies, dont les divisions ou *oboles* existent en très petit nombre, ont la taille et le titre des pièces de Cologne contemporaines.

Le 9 janvier 1166, Frédéric Barberousse ordonna la frappe de nou-

Digitized by Google

velles espèces destinées à faciliter les relations avec les pays mosans. Voici les principales dispositions de ce diplôme dont le texte est heureusement venu jusqu'à nous : « *Preterea ne crebra mutatio monete, que aliquando gravior, aliquando levior esse solebat, in dampnum tam gloriosi loci de cetero redundet, ex consilio curie nostre monetam inibi cudi fecimus in eadem puritate, gravitate, forma et numero perpetuo duraturam. De marca cudentur viginti quatuor solidi, duodecim solidis coloniensium semper equipolentes, ita videlicet, ut ex his viginti quatuor solidis duodecim solidi colonienses haberi possint, et de duodecim solidis coloniensium viginti quatuor solidi aquensium sine impedimento possint cambiri. Forma vero denariorum talis erit, quod ex una parte erit imago S. Karoli et eius superscriptio, ex altera parte nostra imago cum nostri nominis superscriptione...* » Les monnaies conformes à ces prescriptions ont été retrouvées par MM. J. et A. Erbstein [1]. Elles portent, au droit, **FREDERIC'** et la tête couronnée de face de l'empereur accompagnée d'un sceptre crucigère ; au revers **S CAROL' IP** et la tête couronnée de face, avec grande moustache, de Charlemagne, qui venait d'être canonisé le 29 décembre 1165. Le « faire » de ces *deniers* est identique à celui des pièces contemporaines de Maestricht et du pays de Liège, avec lesquels ils étaient destinés à circuler. Ce fut une préoccupation constante de Frédéric Barberousse que d'assurer à l'Allemagne des débouchés commerciaux dans les Pays-Bas ; il obéissait à la même pensée qu'en 1166, lorsque six ans plus tard il conclut avec Philippe d'Alsace le traité dont nous avons parlé précédemment et par lequel il obtenait, pour ses monnaies frappées à Duisbourg et à Aix-la-Chapelle, un libre cours en Flandre. Ce traité de 1173, si précieux pour la numismatique rhénane du moyen âge semble resté inconnu à tous les numismates allemands. C'est à eux qu'il appartient cependant de nous dire quelle fut cette nouvelle monnaie frappée par Frédéric I *apud Dusburch... in denariis et apud Aquisgrani in obolis*. Bornons-nous à rappeler la découverte en Belgique de deux trésors, l'un à Huy [2], l'autre à Beveren [3] où les *deniers* de Frédéric Barberousse avec **ROMA CAPVT MVNDI** et l'empereur assis tenant la hallebarde se trouvaient en très grand nombre.

Ce type fut conservé par Henri VI (1190-1197) et par Philippe de Souabe. Le monnayage de ce dernier ne fut pas de longue durée et

1. *Der älteste aachener Denar mit dem Brustbilde Karls des Grossen*, dans *Aus dresdener Sammlungen*, 1er fascicule. Dresde, 1881, in-8.

2. R. Serrure, *La trouvaille de Huy* dans le *Bull. mens. de numism. et d'archéol.*, t. I, 1882, p. 145 et suiv.

3. A. De Witte, *Trouvaille de Beveren*, dans la *Revue belge de numism.*, 1892, p. 211 et suiv.

Digitized by Google

les produits en sont restés rares. Au début de la guerre pour la succession d'Henri VI, Walerand de Limbourg défendait Aix-la-Chapelle, au nom de Philippe, contre son compétiteur Otton de Brunswick. Forcé au bout de six semaines de rendre la place dont il avait la garde, il se tourna du côté d'Otton et assista le 4 juillet 1198 au sacre de ce prince. Il semble que Walerand de Limbourg avait obtenu en engagère les profits de la Monnaie d'Aix-la-Chapelle. Un texte de 1202 dit en effet : « *Rex Otto monetam aquensem a domino Walramo de Limburg expediet et tam rex quam Walramus illi monete renunciabit in perpetuum, et dominus legatus sub anathemate prohibebit monetam in Coloniensi scemate cudi*[1] ». Les premières monnaies d'Otton IV (1198-1214) sont la reproduction, avec quelques variantes légères, de celles frappées par ses prédécesseurs ; les dernières, émises sans doute après 1202, s'éloignent du type de Cologne pour se rapprocher de celui adopté par Frédéric I en 1166 : à l'avers le prince est toujours assis de face, mais au revers, les mots **CAROLVS REX** entourent la tête de face, avec grandes moustaches, de Charlemagne.

Sous Frédéric II (1215-1250), le type le plus fréquent est, au revers, un édifice à trois tours ayant parfois sous le portail la face à moustaches du grand empereur : **SANCTVS CAROLVS**, comme dit l'inscription du pourtour. Les dernières monnaies frappées du vivant de Frédéric II ont, au revers, le nom, **WILLELMVS REX**, du roi des Romains, Guillaume de Hollande. A l'avers, le souverain régnant est toujours représenté dans sa posture traditionnelle, mais sur les *deniers* signés par Guillaume, comme sur ceux de Richard de Cornouailles (1257-1269), le personnage auguste tient un sceptre fleuri au lieu de la hallebarde ou de l'épée.

L'anarchie du Grand Interrègne provoqua un ralentissement d'activité, peut-être un chômage complet, dans les travaux de la Monnaie d'Aix-la-Chapelle. Pour retrouver une série, il faut passer à Rodolphe de Habsbourg (1273-1291) qui réorganisa l'atelier, veilla à l'emission de pièces de belle empreinte, et adopta des coins nouveaux. D'un côté les *deniers* conservèrent l'empereur assis de face avec l'épée et le globe : **RVDOLPH' ROM' REX** ; de l'autre, la légende **VRBS AQVENSIS VINCE** ceint un édifice à trois tours et à arcade sous laquelle est placée une couronne. La gravure a fait des progrès notables depuis le milieu du XIIIe siècle ; ces *deniers* ont un mérite artistique réel. Nous retrouverons leur type dans l'atelier de Boppard. Il est très probable que la réorganisation de la Monnaie d'Aix-la-Chapelle eut lieu après cette

1. Pertz, *Monumenta Germaniae*, t. II.

Digitized by Google

convention conclue en 1282 par Rodolphe et l'archevêque de Cologne, dont nous parlons un peu plus loin.

Adolphe (1292-98) remplaça l'épée par le sceptre et mit au revers des *deniers* non plus un édifice de fantaisie, mais une reproduction très exacte de l'église d'Aix-la-Chapelle. Ce type fut conservé sous Albert I (1298-1308) et sous Henri VII (1309-32), sans autre changement que le nom du souverain (fig. 1084). Nous parlerons dans notre quatrième partie des monnaies de Louis IV de Bavière qui, rompant définitivement avec la tradition, frappa à Aix-la-Chapelle des *esterlins* et leurs multiples au type d'Angleterre.

Fig. 1084

Fig. 1085

Boppard. — En 1282, le roi Rodolphe de Habsbourg et Sigefroid, archevêque de Cologne, conclurent à Boppard une convention monétaire. Le roi, dans les lieux laissés à son choix, et l'archevêque de Cologne, à Cologne, allaient dorénavant frapper sur le même pied et à raison de 13 sous 4 deniers au marc: « ... *Quod et nos in loco nobis placito sub ymaginario regie maiestatis, et idem archiepiscopus in civitate coloniensi sub expressione sue ymaginis, in eisdem tamen et equalibus forma, albedine, puritate argenti et ponderis qualitate novam cudi seu fieri monetam, de qualibet marca argenti 13 sol. et 4 den. in pondere.* »

Rodolphe installa un de ses ateliers à Boppard même et y forgea les *deniers* à 160 au marc stipulés dans la convention. Leur type (fig. 1085) se compose à l'avers de l'empereur assis de face et tenant l'épée et le globe, au revers d'un édifice à trois arcades surmontées de trois tours. Les légendes sont : **RVDOLP' REX — CIVITAS BOBARDENSIS.** Ce monnayage fut continué sous Adolphe (1292-98) avec des coins ayant subi d'insensibles modifications.

En 1314, Louis de Bavière engagea Boppard aux archevêques de Trèves et cette terre leur resta. On trouve encore après cette date quelques stipulations en monnaie de Boppard, notamment en 1323 : *xxiij marcae boppardiensis monete valent in Confluentia xxxxiv marcas vi schilling, duos denarios pro tribus computando.*

Digitized by Google

b). *Duché de Haute-Lorraine ou de Mosellane.*

En 959, Frédéric I, comte de Bar, fut établi duc bénéficiaire de Haute-Lorraine, par l'archiduc Brunon. Il mourut en 984. Après lui, la dignité ducale passa aux personnages suivants :

*Thierry, son fils, 984-1028.
Frédéric II. 1028-33.
*Gothelon I, duc de Basse-Lorraine, 1033-44.
*Godefroid II, 1044-45.
Albert d'Alsace, 1047-48.

Nous répéterons ici ce que nous disons des ducs de Basse-Lorraine ; nous ne croyons pas que les personnages investis par les empereurs des fonctions ducales en Lotharingie aient exercé à ce titre le droit de battre monnaie. Les pièces qui portent les noms des ducs de Mosellane ont été émises dans des localités dont ces princes étaient avoués ou seigneurs directs. Nous avons parlé, p. 549 et 550, des *deniers* que Thierry I (984-1028) signa comme avoué de Saint-Dié et de Remiremont. Ce fut sans doute dans des circonstances analogues que sa signature parut sur les monnaies d'Andernach et sur celles d'une localité indéterminée, peut-être Igel près de Trèves, appelée *Eil civitas* par les inscriptions. Andernach était situé dans le ressort du duché de Basse-Lorraine. Ses monnayeurs employèrent, pour les *deniers* de Thierry I cinq coins principaux qui se mêlent en combinaisons variées : deux bustes en regard séparés par une longue croix, le mot **ANDERNAKA** écrit sur les bras d'une grande croix coupant le champ (fig. 1086), le même mot disposé en deux lignes horizontales, une tête, parfois couronnée, de profil à gauche, enfin un édifice en forme d'enceinte circulaire. Les *deniers* de l'atelier de *Eil* reproduisent à l'avers la tête de profil ; au revers, les bras d'une grande croix portent **EIL CIV SIGIBOD**, sans doute le nom d'un monétaire[1].

Fig. 1086

Nous avons parlé, p. 554, des monnaies que Gothelon I et Godefroid II frappèrent comme comtes de Verdun.

1. Un *denier* au nom du duc Thierry I porte au revers le type de Cologne. M. Dannenberg se basant sur des arguments assez fragiles, le classe à Andernach au lieu de le laisser à Cologne même. Il y aurait lieu d'examiner si Thierry I de Mosellane ne fut pas avoué de Cologne, auquel cas il serait tout naturel de trouver son nom sur les monnaies frappées dans les deux ateliers du temporel, Cologne et Andernach. L'histoire et la numismatique de cette époque présentent des obscurités que la science allemande n'a pas encore dissipées.

Digitized by Google

c) *Archevêché de Cologne*[1].

Le premier archevêque de Cologne, dont nous ayons des monnaies signées, est Brunon I (953-65). Ses *deniers* portent le type ordinaire de Cologne entouré de **BRVNO ARCHIEPS**, ou simplement **BRVNO ARCHEPS** en deux lignes (fig. 1087). Le côté de la croix a toujours le nom d'Otton I suivi du titre impérial, ce qui reporte l'émission des pièces aux années 962 à 965, date de la mort de l'archevêque. On ne connaît aucune monnaie des cinq successeurs immédiats de Brunon I et il est peu probable qu'il s'en retrouve jamais. Les numismates allemands sont d'accord pour admettre que la signature des *deniers* colonais fut accordée à titre personnel par Otton I à son frère Brunon pour reconnaître les services exceptionnels qu'il avait rendus à l'empire comme archiduc et pacificateur de la Lotharingie.

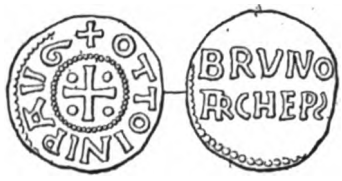

Fig. 1087

Fig. 1088

A partir de Piligrim (1021-36) le monnayage signé des archevêques de Cologne recommence et présente une série très complète. Les *deniers* connus pour cet archevêque sont frappés dans les deux ateliers de Cologne et d'Andernach. Tous portent le nom de Conrad le Salique, parfois sans titre, mais généralement accompagné de celui d'empereur, ce qui place leur émission après 1027. A Cologne, les types sont variés ; on peut les ramener à quatre groupes :

1° Croix cantonnée de quatre globules. Rev. : SANCTA COLONIA. Temple à deux colonnes et à fronton cintré ; entre les deux colonnes est écrit en deux lignes : PILI-GRIM. Sur quelques-uns le nom de l'archevêque est mis en légende, tandis que le temple porte COLO-NIA.

2° Buste diadémé et barbu à droite. Rev. : Même temple avec PILI-GRIM.

3° Croix cantonnée de PI-LI-GR-IM. Rev. : Temple, de forme carolingienne, à cinq colonnes (fig. 1088).

4° PILIGRIM écrit en croix dans le champ ; dans chaque canton, un croissant. Rev. : Même temple.

1. H. Cappe, *Beschreibung der cölnischen Münzen des Mittelalters*. Dresde, 1853, in-8. — E. Kruse, *Kölnische Geldgeschichte bis* 1386 dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Ergänzungsheft IV*, 1888. — Nous ne parlons pas dans ce paragraphe des monnaies frappées par les archevêques de Cologne dans le duché de Westphalie ; elles seront l'objet d'un examen spécial.

Digitized by Google

Dans l'atelier d'Andernach, les émissions de Piligrim succèdent à celles au nom de Thierry I, duc de Mosellane. Une face des pièces est uniformément occupée par un temple au centre duquel le graveur a mis, suivant son caprice, une croix, un *x*, un portail cintré, un nœud à trois boucles ou une tête. L'autre face reproduit, avec le nom de l'archevêque, un des dispositifs que nous avons signalés dans les deux derniers groupes de l'atelier de Cologne. Les légendes sont fréquemment altérées.

En 1036, Hermann II, fils d'Ézon, comte palatin, parvint à l'archevêché. Ses plus anciens *deniers* conservent le nom de l'empereur Conrad II; leur type se compose de la croix cantonnée de globules et du temple chargé de COLO-NIA. A une époque qui concorde sans doute avec la mort de Conrad II, Hermann affranchit ses espèces du contreseing impérial qu'il remplace par CRISTIANA RELIGIO. Le type

Fig. 1089

Fig. 1090

reste d'abord le temple pentastyle, puis le titre ARC-EPS en deux lignes occupe le centre de l'avers; enfin, poussant jusqu'au bout la conquête de l'autonomie, l'archevêque place sur ses *deniers* son effigie et un édifice. Cet édifice, une église à deux tours latérales, entourée d'une enceinte, résume évidemment, dans la pensée du graveur, la ville de Cologne, COLONIA VRBS (fig. 1089).

Annon (1056-75) était le conseiller d'Henri III auquel il dut son élection. L'empereur mourut la même année après avoir chargé l'archevêque de l'éducation d'Henri IV. Vers 1065, Annon fut supplanté dans l'esprit du jeune prince par Adalbert, archevêque de Brême. Les types monétaires reflètent exactement les rapports de l'archevêque de Cologne avec ses souverains. Au début de son gouvernement, Annon renonce à l'autonomie conquise par son prédécesseur et soumet de nouveau les *deniers* à la signature impériale; on en revient au temple pentastyle ou au temple distyle avec AGRIP-PINA. Pendant les premiers temps du règne d'Henri IV, les mêmes empreintes sont reproduites, mais lorsqu'une disgrâce injuste eut affranchi Annon de tout devoir de reconnaissance envers son ingrat élève, le monnayage de Cologne reprend son individualité et le nom d'Henri IV disparaît désormais. Cette dernière période ne nous donne pas moins de six types différents :

Digitized by Google

a). SANCTA [C]OLONIA. Croix annelée cantonnée de A-N-N S. Rev. : SCA-COL-+AG en trois lignes dans le champ. Curieux retour vers un ancien type.

b). SCT PETRVS ATES. peut être pour *apostolus ?* Tête de face, avec tonsure, accostée de deux annelets. Rev. : SANCTA COLONIA. Croix annelée cantonnée de A-N-N-O.

c). ANNO ARCHIEPS. Buste de face, avec crosse. Rev. : COLONIA VRBS. Edifice à deux tours avec enceinte circulaire. C'est la reproduction pure et simple du type autonome d'Hermann II.

d). Même type. Rev. : SANCTA COLONIA. Eglise à deux tours avec portail pentastyle.

e). ANNO ARCHIEPS. Buste de face, avec crosse et croix. Rev. : IMAGO S COLONIE. Eglise à trois tours, dans une enceinte circulaire ; parfois le mot PETR est écrit dans l'espace compris entre l'édifice et le mur d'enceinte (fig. 1090).

f). ANNO ARCHIEPC. Buste de face avec crosse et livre. Rev. : IMAGO S COLONIE. Buste de face, nimbé, de saint Pierre, sous un portail au-dessus duquel est écrit PETRVS. Ce reproduit sous les deux premiers successeurs d'Anno fut également copié par Adolphe III, comte de Berg.

Les monnaies d'Hiltolf (1076-79), frappées à Cologne, ne donnent pas lieu à de grandes observations ; leurs types, au nombre de deux, reproduisent ceux que nous avons indiqués sous les lettres *e* et *f* au règne d'Annon ; la seule différence sensible consiste dans le buste de l'archevêque, parfois placé de profil. La trouvaille de Maestricht de 1856 a fait connaître quelques *deniers* de petit module, certainement frappés sur les bords de la Meuse et portant le nom d'Hiltolf, HIƆ ARCHIEPS ou HIT AЄH. Le revers représente une tête de face ou deux têtes en regard séparées par une épée, sous un édifice à trois tours d'un dessin

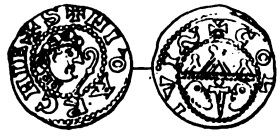

Fig. 1091

Fig. 1092

rudimentaire ; la légende COLONIA CIVIS ne nous renseigne pas sur le lieu d'émission (fig. 1091). M. Dannenberg attribue ces curieuses pièces à l'abbaye de Malmédy, mais cette opinion, récemment combattue par M. de Chestret, contrarie trop les données de l'histoire locale pour pouvoir être admise. En ce qui nous concerne, nous estimons que les *deniers* d'Hiltolf de la trouvaille de Maestricht ont été frappés à Wessem, localité du Limbourg hollandais actuel, où l'abbaye de Saint-Pantaléon de Cologne exerçait, assurément sous le contrôle des archevêques, le droit monétaire au XIe siècle [1].

1. L'atelier de Wessem est connu par une charte de 1118 dans laquelle Otbert, évêque de Liège, déclare retirer l'interdiction dont il avait frappé les monnaies frappées dans cette localité. Ce précieux document a été publié sans commentaires, dans la *Revue*

Digitized by Google

Sous Sigewin (1079-89), l'atelier de Cologne fut beaucoup plus actif que sous son prédécesseur. M. Dannenberg constate cinq variétés principales, mais ce sont presque toujours les dispositifs popularisés sous le règne d'Annon qui en font les frais. Notons toutefois une innovation en ce qui concerne le buste placé parfois au-dessus de deux lignes horizontales qui forment le grénetis dans lequel est écrit le mot **PIVS** (fig. 1092). Un *denier* à ce type porte au revers, par une singulière réminiscence des temps carolingiens, une croix pattée et la légende + **HIVDOVVICVS IMP** qui n'a aucune raison d'être d'actualité.

Hermann III de Nordheim (1089-99) monnaya à Cologne et à Xanten. Dans l'atelier de la métropole, les types restent dans la donnée générale de ceux d'Annon, mais parfois une main ouverte prend place au centre de l'édifice du revers. A Xanten, la tête d'Hermann, précédée d'une crosse, est toujours tournée de profil à droite ; au revers, la légende **SCA TROIA** entoure un temple pentastyle de forme carolingienne.

Sous Frédéric I de Frioul (1099-1131), le besoin des relations commerciales avec la Saxe fit émettre, à côté des *deniers* colonais traditionnels au buste de face et à l'édifice, des pièces copiées de celles de Goslar. L'effigie de Frédéric I y occupe l'avers, tandis qu'au revers, deux images de saints, saint Jean et saint Paul, simulent les saints Simon et Jude des prototypes. C'est sous Frédéric I que la monnaie de Cologne est mentionnée pour la première fois dans les textes : un document de 1104 cité par Hontheim établit le rapport suivant : *quatuor denarios confluentinos aut duos colonienses.*

Brunon II de Berg (1131-37) s'en tint aux types colonais. Les *deniers* reproduisent le buste surmontant une exergue avec **PIVS**, que nous avons décrit pour Sigewin. Le champ du revers est toujours livré à l'édifice symbolique de **SANCTA COLONIA**. Un nouvel atelier fut ouvert, vers le temps de Brunon II, à Neuss, mais ses produits sont anonymes et portent l'effigie du patron local saint Quirin.

belge de numismatique de 1860, p. 361 ; comme il paraît avoir échappé à l'attention des numismates allemands, nous le reproduisons ici : « *Notum sit... qualiter ego, Otbertus, Leodiensis episcopus, monetam in Wesheim quorundam inutili acquiescens consilio in episcopatu meo nusquam recipiendam preceperim : unde domni et venerabilis Hermanni, ecclesie sancti Pantaleonis abbatis, crebris pulsatus querimoniis, et ex domni Brunonis, Coloniensis archiepiscopi, qui prefatam curtem hereditario iure ad se pertinentem ecclesie Beati Pantaleonis, cum omnibus appenditiis, theloneo, moneta, piscatione, portu, contradidit ex ejus, inquam, prefati archiepiscopi conscripto, et ecclesie prefate relicto testamento verum recognoscens tanti patris auctoritati et contradictioni obviare timui, et ecclesie Beati Pantaleonis que sua erant restituens prefatam monetam et recipiendam constitui.* » — Cf. R. Serrure, *Les monnaies frappées à Wessem par l'abbé de Saint-Pantaléon de Cologne,* dans l'*Annuaire de la société française de numism.* de 1892.

Digitized by Google

Le successeur de Brunon II, Hugues de Sponheim, ne régna que deux mois (mai-juin 1137); il n'est donc pas surprenant que ses monnaies n'aient pas été retrouvées. C'est avec cet épiscopat que se termine l'étude faite par M. Dannenberg, de la numismatique colonaise; nous n'aurons plus, pour nous guider désormais, que le livre incomplet et dépourvu de toute critique de Cappe. Les coins en usage sous Arnould I de Gueldre (1137-1150) sont au même type que ceux de Brunon II, mais ceux de son successeur homonyme, Arnould II de Wied (1150-56) présentent des modifications assez sensibles. Le dessin des types a un nouvel aspect; l'archevêque est représenté assis de face, tenant la crosse et le livre. Le revers conserve, immuable, son édifice à trois coupoles, mais la légende devient **SCA COLONIA PACIS MATER** écrit avec plus ou moins de correction. Frédéric II d'Altena (1157-59) et Renaud de Dassel (1159-67) n'apportent aucun changement au type ainsi composé. En 1167, Renaud se fit concéder par Frédéric Barberousse les possessions que les empereurs avaient conservées à Andernach: « *Ei ejusque omnibus successoribus, concedimus, largimur, donamus et in perpetuum confirmamus omne nostrum jus et dominium, et totam nostram curtem in Andernaco, cum hominibus, possessionibus, pratis, ... in moneta et telonio... et justitia eidem curti attinenti concedimus...* »

Avec Philippe I de Heinsberg (1167-1191) nous entrons dans une nouvelle période du monnayage. L'archevêque paraissait jusqu'alors sur ses espèces, la tête nue; à partir de Philippe I la tête est toujours coiffée de la mitre (fig. 1093). Au revers l'édifice devient d'un dessin plus soigné, plus minutieux. Sur les dernières émissions, les deux tours latérales sont remplacées par des drapeaux. Les légendes sont d'une incorrection singulière. Les pièces qui portent **PHILIPP' ARCHIEP** sont exceptionnelles; on trouvera par contre des altérations aussi nombreuses que variées: la plus fréquente, **HIT ARCEPISCOPV** a donné lieu jadis à une attribution erronée à Hildebolde. Les *oboles* frappées

Fig. 1093

Fig. 1094

au même type que les *deniers* sont émises en assez grande quantité. En 1174, Philippe de Heinsberg, ayant besoin de ressources exceptionnelles pour sa participation à la campagne d'Italie, emprunta à la ville de Cologne une somme de mille marcs et lui abandonna en garantie les

Digitized by Google

revenus de l'atelier monétaire. Sous cet archiépiscopat, le temporel de l'église colonaise reçut de grands accroissements en Westphalie par l'annexion des territoires confisqués sur Henri le Lion.

A partir de Philippe I de Heinsberg jusqu'à la fin de la période dénariale, les types varient peu. Parfois, l'évêque assis à l'avers a la tête de profil ou de trois quarts au lieu de l'avoir de face ; l'édifice du revers est parfois agrémenté d'un buste nimbé de saint Pierre, placé sous le portail (fig. 1094) ou sur le toit, mais ce sont là de simples détails qui n'enlèvent rien à l'aspect uniforme du monnayage. La seule innovation sensible est l'émission, à côté des *deniers* et des *oboles*, de *quarts de denier* ou *vierling* sur lesquels l'édifice du revers trop compliqué pour la petitesse du champ est remplacé par une croix simple. Nous nous bornerons donc, pour ne pas allonger inutilement ce paragraphe [1], à donner la liste des archevêques qui se succédèrent jusqu'au XIVe siècle :

Brunon III d'Altena, 1191-1193.
*Adolphe I d'Altena, *electus*, puis *archiepiscopus*, 1193-1205.
Brunon IV de Sayn, 1205-1208.
*Thierry I de Heinsberg, 1208-1214.
*Engelbert I d'Altena, *minister, archiepiscopus*, 1216-1225.
*Henri I de Molenark, 1225-1235.
*Conrad de Hochstadt, *electus, minister, archiepiscopus*, 1237-1261.
*Engelbert II de Fauquemont, 1261-1275 (fig. 1094).
*Sigefroid de Westerbourg, 1275-1297.
*Wichbold de Holten, 1297-1303.

Le règne de Conrad de Hochstadt fut marqué par de graves démêlés entre le prince et les habitants de Cologne au sujet de l'émission d'une monnaie nouvelle. On sait que la création de nouvelles espèces et le décri des monnaies circulantes était toujours pour le peuple l'application d'un impôt onéreux, puisqu'il fallait, pour obtenir les unes, perdre un change élevé sur les autres. En 1250, Conrad ayant voulu procéder à une opération de ce genre, les Colonais se révoltèrent et s'allièrent au comte de Juliers. Les hostilités prirent fin en 1252 par un arbitrage rendu par Hugues, cardinal et légat du pape, et par Albert le Grand,

1. La taille des monnaies de Cologne subit très peu de changements et resta toujours à 168 *deniers* au marc. C'est ainsi qu'elle est fixée en 1282 dans le traité monétaire conclu par Rodolphe de Habsbourg et Sigefroid de Westerbourg, et ce traité en parle comme d'une ancienne habitude, *antiquorum solercia*. Pendant toute la période dénariale la monnaie de Cologne conserva ainsi une surprenante stabilité. Nous empruntons à M. Kruse les pesées suivantes des *deniers colonais:* Otton I, 1 gr. 47 ; Henri III, 1 gr. 38 ; Piligrim, 1 gr. 36 ; Annon, 1 gr. 32 ; Frédéric de Frioul, 1 gr. 37 ; Arnould I, 1 gr. 50 ; Philippe de Heinsberg, 1 gr. 38 ; Thierry de Heinsberg, 1 gr. 36 ; Engelbert I, 1 gr. 43 à 1 gr. 47.

Digitized by Google

de l'ordre des prêcheurs. La sentence, prononcée au mois d'avril, condamna les habitants à une amende de six mille marcs, mais reconnut toutes leurs prétentions contre le droit que s'arrogeait le prélat de changer les espèces. Le texte de cet arbitrage nous a été conservé; il établit que l'archevêque ne pourra procéder au changement de la monnaie que dans deux circonstances : 1° aussitôt après son élection et son investiture, 2° à son retour de toutes les expéditions qu'il devra entreprendre en Italie pour le service de l'empire. Les bourgeois étaient confirmés dans leur droit d'exercer un certain contrôle sur les émissions, et à chaque émission nouvelle, des étalons devaient être remis à la garde des bourgeois et du chapitre métropolitain [1].

A part les ateliers de la Westphalie, dont nous nous occuperons plus loin, et l'atelier de Xanten, MON·DE·SANCTONV, ouvert sous le règne de Conrad de Hochstadt [2], les archevêques n'eurent pendant le XIIe et le XIIIe siècle d'autre atelier que celui de Cologne. Vers la fin de la période dénariale, Sigefroid de Westerbourg, en guerre avec les habitants de la métropole, toujours plus avides de droits, créa un atelier à Bonn, ville dont ses prédécesseurs, depuis Engelbert de Fauquemont, avaient fait leur résidence ordinaire. Les *deniers* de Bonn portent BEATA VERONA VINCES autour de l'église du revers, En 1288, la bataille de Woeringen où Sigefroid fut fait prisonnier livra Bonn à Jean I, duc de Brabant, qui y frappa des *esterlins* au type brabançon. Nous en avons parlé p. 570. L'archiépiscopat de Henri II de Virnenbourg (1306-1332) concorde avec l'apparition du *gros* d'argent.

d). *Comté de Berg.*

Le comté de Berg était situé au nord-ouest de l'archevêché de Cologne. Sa numismatique a été étudiée par M. H. Grote [3] avec le soin que cet impeccable savant apportait dans tous ses travaux. Les émissions commencent au règne d'Adolphe III (1093-1133), ADOLFVS DE MONTE par des *deniers* imitant servilement les pièces de Cologne contemporaine. Pendant toute la période dénariale, les coins de Berg res-

1. M. Kruse, auquel on doit un intéressant commentaire de l'arbitrage de 1252 (p. 23 et suiv. de sa *Kölnische Geldgeschichte*), nous apprend que les archives de Cologne renferment encore des bourses de *deniers* remises aux bourgeois, à titre de specimens-étalons, sous Henri I, Conrad et Sigefroid.

2. Voyez R. Chalon, *Curiosités numismatiques* dans la *Revue belge de numismatique*, 1874. p. 362.

3. H. Grote, *Die Münzen der Grafen und Herzöge von Berg*, dans les *Münzstudien*, t. VIII, 1868 p. 1 et suiv.

Digitized by Google

tèrent tributaires de ceux de Cologne ; les légendes des prototypes, nom de lieu, SANCTA COLONIA, ou nom d'archevêque, sont parfois littéralement reproduits. La série monétaire présente au surplus de grandes lacunes :

*Adolphe IV, 1133-1160.
Engelbert, 1160-1189.
Adolphe V, 1189-1218.
Ermengarde et Henri, duc de Limbourg, 1218-1246.
*Adolphe VI, 1246-1259.
*Adolphe VII, 1259-1296.
Guillaume, 1296-1308.
*Adolphe VIII, 1308-1348.

L'atelier des comtes de Berg était situé à Wielberg, mais en 1275, Rodolphe de Habsbourg autorisa Adolphe VII à le transporter à Wipperfurth. Cette localité est mentionnée sur les *deniers* de ce règne : WIPPEREVVORDE CIVITA. En 1279, l'archevêque Sigefroid de Westerbourg s'opposa à ce monnayage, mais comme les droits monétaires du comte étaient indéniables, Adolphe VII consentit à en suspendre l'exercice moyennant une indemnité annuelle de douze marcs à percevoir sur les revenus de l'atelier de Cologne. Le règne d'Adolphe VIII appartient à la période du *gros*.

e). *Comté de Juliers* [1].

Le monnayage des comtes de Juliers ne commence pas avant la fin du XIIIe siècle. La cause de cette longue abstention se trouve, comme l'a démontré M. Grote, dans l'opposition des archevêques de Cologne qui prétendaient au monopole des émissions dans tout leur diocèse. En 1237, nous voyons l'archevêque Conrad accorder au comte, en ces termes, une indemnité de quinze cents marcs : « *Ad firmandam inter nos et comitem juliacensem amicitiam, et ne idem comes ullam in moneta nostra habeat actionem... nos ipsi comiti persolvere promittimus 1500 marcas denariorum coloniensium.* »

Le premier comte de Juliers dont il existe des monnaies est Gérard (1297-1328). On possède de lui des *deniers* imités des monnaies colonaises contemporaines, des petites pièces appelées *köpfchen* copiées des deniers à la tête de profil frappées par Florent V, comte de Hollande, enfin des *esterlins* à l'écu au lion imités de ceux de Jean I, duc de Brabant. Les comtes de Juliers portaient *d'or au lion d'argent*.

1. H. Grote, *Die Münzen der Grafen und Herzöge von Julich* dans les *Münzstudien*, t. VII, 1868, p. 379 et suiv.

Digitized by Google

f). *Comté de Clèves.*

La numismatique de ce comté n'a pas encore fait l'objet d'une monographie et nous n'avons pour en parler que des éléments épars[1]. Les comtes de Clèves ne paraissent pas avoir monnayé avant le XIIIe siècle:

Thierry II, ... 1150-1172.
Thierry III, ... 1166-1185...
Thierry IV, ... 1188-1191.
Arnould III, 1191-1202.
*Thierry V, 1282-1260.
*Thierry V, 1260-1275.
*Thierry VII, 1275-1305.
*Otton, 1385-1311.
Thierry VIII, 1311-1347.

Les plus anciens *deniers* de Clèves connus appartiennent au temps de Thierry V. Ils reproduisent le type des monnaies d'Engelbert I, archevêque de Cologne, et portent le nom de l'atelier de Wesel. Puis viennent quelques imitations, à légendes embrouillées, des *pennies* anglais d'Henri III.

En 1298, Albert de Habsbourg confirma à Thierry VII de Clèves le droit de frapper monnaie, dans son comté, sur le pied de Cologne. On possède de ce comte des *köpfchen* de type hollandais frappés à Calcar,

Fig. 1095

Th' COME CLEVE — MONETA CALCAR et à Wesel, MONETA WESEL, de petits *deniers* anonymes imités des pièces brabançonnes et portant le nom de l'atelier de Huissen, HVSN (fig. 1095), enfin des *esterlins* à l'écu au lion frappés en commun avec Jean I, duc de Brabant, sans doute à la suite de l'alliance conclue en 1287 par les deux souverains.

Otton (1305-1311), fils de Thierry VII, poursuivit la fabrication des *esterlins* à l'écu au lion, dans sa Monnaie de Huissen. Les légendes de ces pièces sont, à l'avers: OT-THO CO-MES, au revers: MONETA-CLE-VEN et H-V-S-E, dans les cantons de la croix.

g). *Comté de Sayn*[2].

Le comté de Sayn était situé au sud du comté de Berg. Il appartenait au XIIe siècle à une maison, issue des comtes de Dietz, dont la chronologie est assez embrouillée:

1. R. Chalon dans la *Revue belge de numism.*, 1856, pl. IV, fig. 3; 1860, p. 248; 1863, p. 294; 1872, p. 224. — Vte B. de Jonghe, dans le même recueil, 1891, p. 236. — Van der Chys, *De munten der leenen van Braband*, pl. XXIII, fig. 13, pièce mal attribuée à Rummen.

2. H. Grote, *Die Münzen der Grafen von Sayn* dans les *Münzstudien*, t. III, 1863; p. 155 et suiv.

Digitized by Google

*Eberhard I, 1139-1176.
Henri I, 1172-1203.
Eberhard II, 1178-1202.
*Henri II, 1203-1246.

Eberhard I nous a laissé une série assez nombreuse de *deniers* copiés des pièces archiépiscopales de Cologne. Il s'y intitule EVERHARD' COMES DE MI ? et s'y représente assis, de face, avec une épée sur les genoux et un faucon sur le poing gauche ; au revers, la légende CASTRVM IN SEINE COMIT autour d'un édifice à trois coupoles analogue à celui des prototypes. A ces monnaies en succèdent d'autres, à légendes incorrectes, où le comte tient une palme au lieu d'une épée.

La première maison de Sayn s'éteignit en 1246 et ses possessions passèrent par héritage à Jean de Spanheim (1246-1277), qui fut la souche d'une nouvelle lignée :

Godefroid I, 1261-1283.
Jean I, 1283-1324.
Jean II, 1324-1359.

Le monnayage ne reprend que sous Jean III (1357-1403), avec lequel nous entrons dans la période du *gros*.

h). *Seigneurie de Heinsberg* [1].

La seigneurie de Heinsberg s'étendait près de la Roer et se trouvait en partie enclavée dans le comté de Juliers; voici la liste de ses seigneurs :

Godefroid I, 1170-1193.
Adelaïde et son mari, Arnould II de Clèves, 1192-1202.
Thierry I, 1202-1228.
Agnès et son mari, Henri de Spanheim, 1228-1258.
*Thierry II, 1258-1303.
*Godefroid II, 1303-1332.

Le monnayage des seigneurs de Heinsberg commence sous Thierry II, TIDRIC·DNS·D·HNS, par la fabrication d'*esterlins* au type brabançon de l'écu au lion. Ces pièces sont frappées à Gangelt : MON-ET·D-GAN-GLE. De Godefroid II nous avons en assez grand nombre de petites pièces dites *köpfchen*, imitées des *deniers* hollandais de Florent V à la tête de profil ; les légendes de ces pièces n'indiquent pas d'atelier ; on y lit GOD·DNS·DE HEINSB, GODEFRID DNS D HESB, et SIG-NVM-CRV-CIS ou IN-NOM-INE-DNI. Avec Thierry III (1332-1361), successeur de Godefroid II, commence dans la seigneurie de Heinsberg l'époque du *gros*.

1. Ch. Piot, *Essai sur les monnaies des seigneurs de Heinsberg*, dans la *Revue belge de numism.*, 1849, p. 260 et suiv.

Digitized by Google

i). *Abbaye de Kornelimunster.*

Cette abbaye, fondée sous les Carolingiens, reçut le 29 août 985 d'Otton III la confirmation des droits de marché et de monnaie qui lui avaient été concédés par Otton II. De Coster a attribué à Kornelimunster un *denier* de la trouvaille faite en 1856 à Maestricht, mais sa lecture a été contestée par M. Dannenberg.

j). *Abbaye de Werden* [1].

En 796, saint Ludger, l'apôtre des Frisons, fonda l'abbaye de Werden sur les frontières des pays qui formèrent plus tard le duché de Berg et le comté de la Mark. En 974, Otton II accorda à l'abbé Folcmar le droit de battre monnaie à Werden et à Ludinghausen. Vers le milieu du XIIe siècle, les abbés firent usage de cette prérogative régalienne et frappèrent des *deniers* anonymes. Ceux qui sont sortis de l'atelier de Werden portent à l'avers le buste de saint Ludger, la tête tournée à gauche, avec une crosse et un livre : + S LIVDGE/////; au revers est reproduit l'édifice à trois tours des monnaies de Cologne, ainsi que la légende + SANCTA COLONIA. Les *deniers* de Ludinghausen sont imités de ceux de Munster : + LVDIGHV/////. Bâtiment à trois tours; revers : ODDO ⊓IDIIIIV. Croix cantonnée de quatre globules.

En 1291, Rodolphe de Habsbourg confirma les droits monétaires de Werden, et peu d'années après les abbés recommencèrent leurs émissions. En 1317, l'abbé Guillaume II de Hardenberg (1310-1330) passa avec Engelbert, comte de la Mark et avoué du monastère, un contrat dans lequel il affirme ses droits sur la monnaie : « *Moneta cum omnibus suis juribus pertinet ad abbatem, ita quod abbas habeat potestatem fabricandi et cudendi denarios in pondere gravi vel levi, quotiens et quando sibi visum fuerit expedire...* » Les *deniers* retrouvés pour Guillaume II portent son buste mitré sous une arcade gothique flanquée de deux tours, avec cette légende : WILЬЄLM ĀBBĀS WЄRDIN. Au revers nous avons l'image de l'empereur assis, le glaive et le globe crucigère aux mains ; l'inscription circulaire indique l'atelier de Werden. Ce monnayage abbatial n'eut jamais grande importance.

1. H. Grote, *Die Münzen der Abtei Werden,* dans les *Münzstudien,* t. III, p. 411 et suiv. — Le même, *Münzen der Stadt Lüdinghausen,* dans le même recueil, t. II, p. 911.

Digitized by Google

k). *Abbaye d'Essen* [1].

L'abbaye des bénédictines d'Essen fut fondée vers 877 par un évêque d'Hildesheim. Jusqu'en 1225, elle fut placée sous l'avouerie des comtes de Berg et d'Altena. A la fin du XIIIe siècle, les abbesses d'Essen frappèrent des *deniers,* imités des pièces impériales de Dortmund. En voici la description : + REX·ROMANORVM. Empereur assis de face, tenant un sceptre fleuri et le globe crucigère. Rev. : + ESSEND CIVIT, ou légende analogue. Édifice avec tour et deux drapeaux ; sous le portail, buste de face de l'abbesse.

Pour Catherine de la Mark (1336-1360), Grote signale un *denier* dont les légendes sont malheureusement rognées, mais dont l'attribution paraît cependant certaine. L'avers reproduit l'effigie impériale ; le revers représente l'abbesse sous une arcade gothique, voilée, tenant un globe et un livre, et portant une tunique aux armes à la fasce échiquetée de la Mark. L'existence de ce monnayage est, au surplus, confirmée par un texte de 1352.

l). *Abbaye de Siegbourg.*

L'abbaye bénédictine de Siegbourg, fondée en 1056, reçut en 1122, de l'empereur Henri V, le droit d'exploiter les mines de son territoire et de battre monnaie ; en 1173, Frédéric Barberousse confirma cette concession. On n'a pas retrouvé, jusqu'à présent, de pièces frappées par cette abbaye.

m). *Archevêché de Trèves* [2].

En 902, Louis l'Enfant accorda à Radbode, archevêque de Trèves, la *moneta* de cette ville ; en 974, Otton II fit une concession analogue pour Ivoy et Longuyon ; les monnaies de ces dernières localités, si elles existent, n'ont pas encore été retrouvées. Pour Trèves même, le monnayage archiépiscopal commence sous Adalbéron de Luxembourg

1. H. Grote, *Die Münzen der Abtei Essen,* dans les *Münzstudien,* t. III, p. 446 et suiv.

2. J.-J. Bohl, *Die trierischen Münzen, chronologisch geordnet und beschrieben.* Coblence, 1823, et Hanovre, 1837, in-8. — Ladner et Settegast, *Nachträge zu Bohl's Trierischen Münzen,* dans le *Jahresbericht der Gesellschaft für Nützliche Forschungen zu Trier,* de 1856 et suiv. — H. Dannenberg, *Nachträge zu Bohl's Buche über die Trierschen Münzen,* dans la *Numismatiche Zeitschrift,* 1871, p. 546 et suiv. — H. Grote, *Trierische Münzen,* dans les *Münzstudien,* t. VII, 1868, p. 90. — Lamprecht, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter,* t. II, p. 351 à 480.

Digitized by Google

(1008-1016). Ses *deniers* portent ADALBE/////, autour d'un édifice à deux tours que nous avons signalé sur les pièces impériales d'Henri II auxquelles ils succèdent ; le revers a une croix ornée d'annelets et cantonnée d'étoiles, avec cette légende, CRVX XPICTS. Adalbéron, prévôt de saint Paulin, sut, après la mort de l'archevêque Ludolphe, se faire élire au siège de Trèves, mais il ne put obtenir l'investiture d'Henri II, qui lui opposa Méningaud, prévôt de la cathédrale de Mayence. Le favori de l'empereur ne put jamais arriver à la possession du temporel, mais, après sa mort, arrivée en 1016, la volonté unanime du souverain, du clergé et du peuple, donna le siège à Poppon d'Autriche.

Poppon (1016-1047) obtint en 1018, d'Henri II, la ville de Coblence avec le droit d'y battre monnaie. Ce droit fut confirmé en 1045 par Henri III. On n'a pas retrouvé de pièces frappées par Poppon en vertu de cette concession, mais son monnayage fut très abondant dans l'atelier de la métropole. On peut y distinguer trois périodes. Pendant la première, les *deniers* portent les noms réunis de l'archevêque et d'Henri II ;

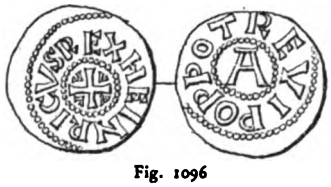

Fig. 1096

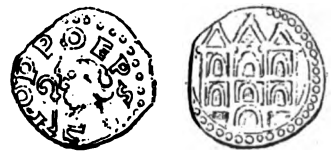

Fig. 1097

elle prend naturellement fin en 1024 avec la mort de cet empereur. Les types, très simples, se composent de l'initiale d'*archiepiscopus* et d'une croix (fig. 1096). Sur les monnaies de la seconde période, le nom de Conrad II le Salique remplace celui d'Henri II. On ne connaît qu'un seul *denier* remplissant ces conditions ; il représente le buste couronné, de face, de l'empereur, CHVONRADVS IMP, et donne au revers POPPO ARCHIEPS autour d'une croix cantonnée de PAX. La troisième période comprend les huit années de Poppon qui suivirent la mort de Conrad II ; le monnayage devient autonome. M. Dannenberg signale quatre variétés de *deniers* au nom de l'archevêque seul :

1). Porte flanquée de deux tourelles ; sous la voûte une tête ; au-dessus un A. Rev. : POPPO ARCHI. Croix cantonnée de globules.

2). POPPO EPC. Buste de profil à gauche précédé d'une crosse. Rev. : Même type qu'à l'avers du n° 1.

3). Même buste. Rev. : Édifice à trois étages (fig. 1097).

4). POPPO ARCHIEPS TREV. Buste de profil à droite, précédé d'une crosse. Rev. : La main de saint Pierre tenant deux clefs dont les pannetons sont formés par les lettres E R de la légende S.PETRVS.

Eberhard (1047-1066) conserva ce dernier type, mais en ajoutant

Digitized by Google

parfois à S·PETRVS les mots BELG·CIV, *Belgica civitas* ou SCDA ROMA, *secunda Roma*, réminiscences classiques, la ville de Trèves ayant été la capitale de la Belgique romaine et le centre de la civilisation latine dans le nord des Gaules (fig. 1098). Un second atelier ouvert à Coblence,

Fig. 1098

Fig. 1099

CONFLVENTIA, frappa pour Eberhard des *deniers* portant son buste de face, avec la crosse et le livre; le revers est occupé par un édifice à coupole, flanqué de deux tours et précédé de deux lignes ondulées. Bohl a vu dans cette représentation l'image de l'église Saint-Castor, qui s'élève à Coblence, au confluent du Rhin et de la Moselle.

Après Eberhard, en 1066, Conon de Pfulingen fut nommé par Henri IV à l'archevêché, mais il périt assassiné par les habitants de Trèves avant d'avoir pris possession du temporel. Il n'est pas probable qu'il ait battu monnaie. Le siège resta vacant jusqu'en 1068. On attribue à cette époque des *deniers* portant les noms des deux patrons de la ville de Trèves, S. EVCHARIVS et S. PETRVS.

Fig. 1100

Fig. 1101

Sous Udon de Nellenbourg (1068-1078) et Egilbert d'Ortenbourg (1079-1101) deux types sont employés concurremment dans l'atelier de Trèves : le quatrième type de Poppon d'Autriche et un autre où une dextre bénissant broche sur une croix (fig. 1099). A Coblence, le revers des monnaies d'Udon porte un temple à fronton triangulaire. Aucune pièce de cet atelier n'a été retrouvée pour Egilbert.

La série monétaire de Brunon de Lauffen (1102-1124) est très variée. Outre les types en usage sous ses prédécesseurs, il créa des dispositifs nouveaux, tels qu'un buste d'ange ailé (fig. 1100), le buste de face de saint Pierre, tenant les clefs et bénissant, le même saint agenouillé (fig. 1101). Ce dernier type n'est connu que par une épreuve en or, fantaisie monétaire plutôt que monnaie réelle, dont le seul exemplaire aujourd'hui connu fait partie de la collection royale de Prusse. A

Digitized by Google

la fin de son épiscopat, Brunon en revint à la représentation des deux mains tenant les clefs de saint Pierre (fig. 1102), mais le poids et le module des espèces ont subi un notable affaiblissement. L'atelier de Coblence, beaucoup moins fécond que celui de la métropole, subit à un haut degré l'influence artistique de Cologne. Ses produits portent le buste de face et l'édifice à trois tours de certains *deniers* frappés à Cologne par Hermann de Nordheim.

Fig. 1102

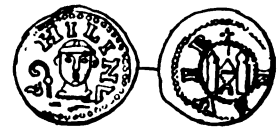

Fig. 1103

Aucune monnaie n'a été retrouvée pour Godefroid (1124-1127) et Méginaire (1127-1130), mais on possède quelques *deniers* d'Adalbéron de Montreuil (1131-1152). Leur frappe est très négligée et l'empreinte souvent mal venue. Les coins reproduisent l'effigie de face de saint Pierre, créée sous Brunon de Lauffen.

Avec la seconde moitié du XIIe siècle, nous entrons à Trèves dans la série des pièces de petit module ; par leur poids affaibli [1], leur titre, le rebord de leur flan et leur aspect général, les *deniers* et les rares oboles que nous possédons pour cette époque se rapprochent beaucoup du numéraire lorrain, messin, toulois et luxembourgeois. Les pièces frappées à Coblence échappent toutefois à la portée de cette remarque et continuent, tant pour le type que pour la forme, à rester tributaires de la monnaie de Cologne, dont elles forment une coupure : un *denier* de Cologne valant deux *deniers* de Coblence. Le rapport entre les deux espèces est donc ici le même qu'il était à Liège, à Maestricht et à Aix-la-Chapelle, après l'ordonnance de 1166.

Le règne d'Hillin de Falmagne (1152-1169) forme la transition entre les *deniers* encore larges de ses prédécesseurs et les piécettes qui vont suivre. Sous Adalbéron de Montreuil, le diamètre moyen des flans est de 17 mm. ; sous Hillin, il tombe à 15 mm. ; plus tard, il ne dépassera plus 14 mm. Le type des *deniers* d'Hillin, HILINVS, se compose du buste de face, avec crosse, et au revers du nom TREVER et de l'édifice à deux tours (fig. 1103).

1. Les pesées moyennes suivantes, empruntées au livre de M. Lamprecht, montreront la décroissance successive du *denier* trévirois : Otton I, 1 gr. 47 ; Poppon, 1 gr. 18 ; Udon, 1 gr. 05 ; Brunon, 0 gr. 75 ; Hillin, 0 gr. 61 ; Thierry II, 0 gr. 59 ; Boémond I, 0 gr. 45.

Digitized by Google

Les monnaies d'Arnould I (1169-1183) nous sont encore inconnues. Toutes celles que Bohl lui attribue appartiennent incontestablement à son homonyme et successeur. Après sa mort, l'archevêché se trouva livré à la guerre civile ; une partie des chanoines élurent Rodolphe de Wied, prévôt de Saint-Pierre, qui fut investi par l'empereur ; un autre groupe se déclara pour l'archidiacre Folmar, qui fut consacré par le pape, mais n'entra jamais en possession du temporel. Les *deniers* de Rodolphe de Wied (1183-1189) portent son buste, la tête encore nue, avec crosse, de profil à gauche ; l'édifice à deux tours latérales du revers représente, comme l'assure la légende, la porte blanche, PORTA ALBA, qui ouvrait l'enceinte romaine au sud et qui faisait pendant à la porte noire, la *porta nigra* encore debout aujourd'hui (fig. 1104).

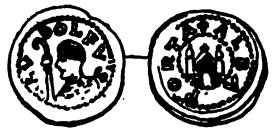

Fig. 1104

Fig. 1105

Jean I (1189-1212) est le premier archevêque de Trèves qui se soit fait représenter sur ses monnaies coiffé de la mitre, tantôt de face (fig. 1105), tantôt de profil. Le revers de ses *deniers* porte, soit le buste de profil de saint Pierre, PETRVS, soit un lion passant à droite ou à gauche. Son successeur, Thierry II de Wied (1212-1242) se représente mitré et crossé, de profil à droite, et reprend au revers l'édifice à deux ou plusieurs tours. En 1221, la Monnaie de Trèves fut affermée pour huit ans, moyennant 400 livres tréviroises, à deux bourgeois de Metz : « *Conservabunt autem dicti viri vel sui heredes dictam monetam cum*

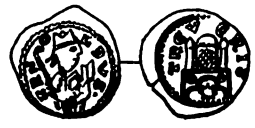

Fig. 1106

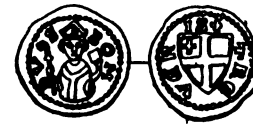

Fig. 1107

tali honore quod a puritate marce non nisi 11 cadent den. » L'atelier de Coblence, qui paraît avoir chômé depuis Brunon de Lauffen, fut remis en activité sous Thierry II ; nous avons dit plus haut ce qui en caractérise les produits.

Arnould II d'Isenbourg (1242-1259) a conservé à Trèves, à part certains détails, le type des monnaies de Thierry II ; l'édifice du revers n'est plus la porte blanche, mais une arcade surmontée de cinq clochetons, ou une église avec dôme et coupoles. Henri II de Fénè-

Digitized by Google

trange (1260-1286) reproduit d'abord cette église, puis la remplace par une clef mise en pal entre les initiales S-P.

Avec Boémond I de Warnensberg (1286-1299), nous voyons le premier exemple à Trèves de l'emploi des armoiries. L'archevêque se fait dessiner de face, à mi-corps, mitré, tenant la crosse et le livre, et réserve le revers des petits *deniers* à l'écusson de Trèves: *d'argent à la croix de gueules;* une molette ou une croisette occupe parfois le premier canton.

Le règne de Dyther de Nassau (1300-1308), très troublé par des guerres civiles, laisse une lacune dans la série tréviroise, mais celui de son successeur Baudouin de Luxembourg (1307-1354), vient clore d'une façon remarquable la période dénariale. Les pièces sont d'une gravure exquise, d'une frappe extrêmement soignée, et plusieurs monnaies nouvelles font leur apparition. Dans l'atelier de Trèves, nous trouvons les espèces suivantes:

1. *Denier.* Il y a cinq types différents: a) Écu de Trèves. Rev.: Porte rectangulaire sans tours latérales. — b). Mi-corps de face avec crosse et livre. Rev.: Aigle et clef. — c). Même buste. Rev.: deux clefs. — d). Mi-corps à gauche. Rev.: Écu de Luxembourg. — e). Mi-corps de face, bénissant et tenant le livre. Rev.: Écu de Luxembourg.
2. *Obole.* Réduction du type b) des *deniers.*
3. *Heller.* Bractéate ayant pour type une clef accostée des initiales B-T.

Fig. 1108

Fig. 1109

4. *Esterlin.* Buste mitré de face, Rev.: Deux clefs en sautoir (fig. 1108).
5. *Demi-esterlin.* Même type.

A Coblence, où le *denier* équivalait à la moitié d'un *denier* de Cologne, c'est-à-dire à la moitié de l'*esterlin,* les deux seules monnaies frappées sont l'*esterlin* (fig. 1109) et le *demi-esterlin* au même type. Remarquons en terminant que Baudouin de Luxembourg fut le premier archevêque de Trèves qui mit sur ses espèces ses armes personnelles, et parfois, mais rarement, son nom de famille.

n). *Abbaye d'Echternach.*

L'abbaye d'Echternach fut fondée par Irmine, fille de Dagobert II, et consacrée à saint Willibrord. En 992, sous l'abbé Ravanger, l'abbaye reçut d'Otton III le droit monétaire. La seule monnaie connue est un

Digitized by Google

denier de la première moitié du XIe siècle ; il porte à l'avers la tête du saint : VILLIBR////, de profil à droite, et au revers une croisette cantonnée de globules et ayant à l'extrémité de chaque bras une des lettres S P E T ; la légende circulaire est EFTERNACVS. La monnaie d'Echternach est citée dans un document de 1023.

o). *Abbaye de Prüm*[1].

En 720, Bertrade et son fils Caribert, comte de Laon, fondèrent à Prüm un monastère en l'honneur du Sauveur et de Notre-Dame. Le 28 juillet 861, Lothaire II donne à cette abbaye le droit de battre monnaie à Römersheim, mais plus tard l'atelier fut transféré à Prüm même. On lit dans un texte écrit vers 1222 par l'abbé Césaire : « *Si domino abbati placuerit in praedictis oppidis (Münstereifel, Prüm, S. Goar) concambium et monetam suam habere poterit.* »

M. Ménadier attribue à l'abbaye de Prüm une série assez nombreuse de *deniers* du XIe siècle dont la marque caractéristique est une tête de Christ brochant sur un nimbe crucigère. Le rapprochement de ces pièces avec le plus ancien sceau abbatial donne assez de vraisemblance à cette opinion. Les premiers de ces *heilandspfennige* portent, comme nous l'avons dit p. 592, le nom d'Henri III, mais sur les plus récents le nom du roi est remplacé par une légende que le mauvais état des spécimens retrouvés ne permet pas de déchiffrer exactement.

p). *Abbaye de Saint-Maximin.*

Cette abbaye, située non loin de Trèves, obtint en 992, d'Otton III, le droit monétaire « *in quadam villa Billiche* », localité que plusieurs auteurs identifient avec Billigheim, mais qui semble être plutôt Wasserbillig. En 1056, Henri III confirma le diplôme de son prédécesseur. Il est très probable que les abbés de Saint-Maximin ont fait usage de leur droit régalien, mais, jusqu'à présent, leurs deniers n'ont pas été reconnus.

q). *Comté palatin du Rhin.*

Les fonctions de comte palatin, comme on les entendait au Xe siècle, comprenaient des attributions judiciaires et administratives. Il y avait un comte palatin partout où il y avait un duc ; celui du Rhin avait la Basse-Lorraine dans sa juridiction. M. Grote donne dans ses *Stamm-*

1. Ménadier, *Die Heilandspfennige der Benedictinerabtei Prüm*, dans les *Berliner Münzblätter*, n° 95-96, juillet-août 1888.

Digitized by Google

tafeln la chronologie suivante des premiers comtes palatins, dont les possessions territoriales étaient principalement situées sur le cours inférieur du Rhin dans ce qui forma plus tard le pays de Juliers et de Berg :

Hermann I, 945-996.
Ezzo ou Ehrenfried, 996-1034.
Otton I, 1035-1045.
* Henri I, le Furieux, 1045-1061.
Hermann II de Gleiberg, 1061-1086.
Henri II de Laach, 1086-1095.
Sigefroid de Ballenstaedt, 1095-1113.
Godefroid de Kalw, 1113-1129.
Guillaume de Ballenstaedt, 1129-1140.
Otton II de Reineck, 1140.
Henri III d'Autriche, 1140-1142.
Hermann III de Stahleck, 1142-1155.

Le seul de ces personnages dont on ait retrouvé une monnaie est Henri I. Voici la description de ce précieux *denier :* XPS MS O////P ? Tête barbue et diadémée à droite. Rev. : HENRI //// COMES PALATIN. Croix cantonnée de HE-IN-RI-CS. Le lieu d'émission de cette pièce est inconnu. On sait qu'Henri le Furieux fut avoué de l'abbaye de Brauweiler et qu'il eut, en cette qualité, pour un sujet qu'on ignore, de vifs démêlés avec Annon, archevêque de Cologne. Serait-ce dans ce monastère que les *deniers* auraient été frappés ?

En 1156, Frédéric Barberousse créa comte palatin du Rhin son frère consanguin Conrad de Souabe, et affecta à son titre de vastes domaines sur le haut Rhin. L'évêque de Worms investit de plus Conrad du château de Heidelberg et du comté de Stalbuhel ; ces terres devinrent le noyau du nouveau Palatinat du Rhin, dont nous étudierons la numismatique au § V, consacré à la Franconie.

§ III. — *Frise ou Pays-Bas septentrionaux.*

Au xe siècle, on entendait par Frise le pays qui s'étendait le long de la mer depuis l'Escaut jusqu'au Weser. Il comprenait donc une partie des provinces néerlandaises actuelles, une partie du Hanovre et de l'Oldenbourg. La région située au sud du Zuiderzee, Overyssel, moitié de la province d'Utrecht et Gueldre, était étrangère à la Frise ; nous l'y joignons cependant, à l'exemple de MM. Grote et Dannenberg, parce que dans le cours du moyen âge les Pays-Bas septentrionaux forment un tout au point de vue numismatique. Pour des raisons analogues, nous réservons l'Ostfrise pour la réunir à la Saxe.

a). *Ateliers impériaux* [1].

Les ateliers royaux et impériaux des Pays-Bas septentrionaux comprennent deux groupes chronologiques. Dans les villes de Deventer,

1. P. O. van der Chys, *De Munten der frankische- en duitsch-nederlandsche vorsten.* Haarlem, 1866, in-4. — W. J. de Voogt, *Monnaies impériales frappées à Nimègue,* dans

Digitized by Google

Thiel, Utrecht, Zwolle et dans une localité non mentionnée, la signature du chef de l'empire disparaît complètement après Henri III : tous ces ateliers passent successivement aux évêques d'Utrecht, sauf peut-être le dernier. A Nimègue, au contraire, le monnayage impérial commence sous le roi Henri VII, fils de Frédéric II, et dure pendant le règne de Frédéric II.

Deventer. — Nous avons pour cette ville des monnaies d'Otton III, roi (982-1002) de deux types différents : sa tête barbue et couronnée, de face, ou les mots **ODDO REX** écrits en croix. Sous Henri II (1002-1024), les *deniers* portent une tête de profil à gauche, une dextre divine issant de nuages et accostée de **RE-X**, ou les lettres **AΩ** et **ΔS**, *alpha et omega, Deus,* posées en croix. Conrad II (1024-1039) en revient à la tête barbue et couronnée de face ; la barbe est formée de traits en éventail et la couronne de trois petits triangles juxtaposés. Toutes ces monnaies portent au revers une croix pattée cantonnée de quatre globules, à l'exception des pièces à tête d'Henri II, où cette croix est remplacée par une croisette ayant à l'extrémité de ses branches une des lettres du mot **BONA**. La légende du revers est invariablement le nom de la ville : **DAVANTRIA** ou **DAVENTRE**.

Thiel. — Cette ville, ancienne capitale du pagus Testrebenti, sur le Wahal, commença à monnayer sous Henri II, empereur, et cessa après Conrad II. Tous les *deniers* portent la tête de face, couronnée, mais sans barbe. Au revers, les pièces les plus anciennes ont **+ TIELE** ou **TIELA VRBS**, autour d'une croix pattée cantonnée de quatre globules, mais dès le règne d'Henri II on substitua à ce type un dispositif copié du type épigraphique de Cologne : **BO-NA TIELE** en trois lignes, le nom de la ville formant celle du milieu.

Utrecht. — Le plus ancien *denier* d'Utrecht est du roi Henri II. Il porte à l'avers le buste couronné, d'assez bon style, avec **HEINRICVS REX**. Le revers a en légende **XPISTIANA RELIGIO**, et dans le champ, la silhouette d'un temple encadrant le mot **-TRA-IEC-TV**, écrit en quatre lignes. Les mêmes coins servent sous Conrad II, mais la gravure est moins bonne, l'orthographe plus relâchée. Sous Henri III (1039-1046), les *deniers,* de module déjà réduit, portent la tête de profil et saint Martin de profil, ou le même saint de face et une vue des murs d'Utrecht surmontés de **S TRA-IECTV** en deux lignes. Après Henri III, le monnayage devient épiscopal, mais le nom d'Henri IV continue à figurer sur quelques pièces.

la *Revue belge de numismatique,* 1867. — Ménadier, *Ein zwoller Pfennig der ottonischen Zeit,* dans les *Berliner Münzblätter,* n° 113, janvier 1890.

Digitized by Google

Zwolle. — M. Ménadier, dont les observations très sagaces ont déjà valu bien des progrès à la numismatique germanique du haut moyen âge, a attribué à Zwolle, capitale du pagus Zalland, un *denier* d'Otton III portant autour d'une croix cantonnée de globules l'inscription + TERRA SALIS, traduction littérale de Zalland. La ville de Zwolle faisait partie des possessions de l'église d'Utrecht.

Localité indéterminée. — L'indication d'un pagus sur une monnaie néerlandaise du XIe siècle se retrouve sur un *denier* de Conrad II où l'on voit, à l'avers, sa tête couronnée de face avec + CONRAD IMPET, et au revers + FRESONIA, autour d'une croix pattée cantonnée de quatre globules. Il est hors de doute que cette monnaie appartient à la Frise, mais on ne saurait dire dans quel atelier son émission a eu lieu.

Nimègue. — Le 31 août 1230, Henri VII, roi des Romains, fils de Frédéric II, concéda et confirma à la ville de Nimègue les mêmes privilèges que ceux dont jouissaient les habitants d'Aix-la-Chapelle. Ces privilèges comprenaient la possession dans leurs murs d'un atelier frappant la monnaie au nom de l'empereur. Les petits *deniers* d'Henri VII et les premiers qui furent frappés au nom de son père Frédéric II portent HENRIC ou CESAR autour d'un buste impérial, avec lance et sceptre, ou épée et globe; au revers, NVMAGEN entoure un édifice qui présente parfois une curieuse analogie avec celui qui figure sur le plus ancien sceau municipal (fig. 1110). Sur les émissions postérieures le revers est occupé par une croix bouletée, cantonnée de AVE. Le 8 octobre 1247, Guillaume de Hollande, roi des Romains, engagea Nimègue au comte Otton de Gueldre, et le monnayage impérial prit fin.

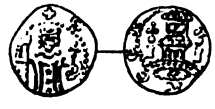

Fig. 1110

b). *Évêché d'Utrecht* [1].

L'évêché d'Utrecht reçut, ainsi que nous l'avons vu plus haut, de nombreuses concessions monétaires des empereurs de la maison de Saxe[2]. L'autonomie épiscopale ne commença que sous l'évêque Bernulf ou Bernold (1027-1054), dont nous avons des monnaies frappées à Utrecht, à Deventer et à Groningue. Voici les types en usage dans ces différents ateliers :

1. P.-O. Van der Chys, *De munten der bisschoppen, van de heerlijkheid en de Stad Utrecht*, Haarlem, 1859, in-4.

2. Ces diverses concessions sont relatives à Utrecht (937, 949 et 975), à Zalt-Bommel (998), à Groningue (1040), à Deventer (1047).

Digitized by Google

a) *Utrecht*. SCS MARTINVS ARCHIEPS. Saint Martin à mi-corps, de face, tenant une crosse et une croix. Rev. : BERNOLFVS EPISCOPVS. Mur crénelé de la ville d'Utrecht au-dessus duquel est écrit en deux lignes TRAIECTV (fig. 1111).

b) *Groningue*. Nous avons deux types différents pour cet atelier : 1° BERNOLDVS EPS, parfois très altéré. Crosse accostée des lettres du mot BACVLVS. Rev. : GRVONIGGE. A la fin de la légende, Alpha et Omega. Au centre, une croix (fig. 1112). — 2° Deniers de même style et de même aspect que ceux d'Utrecht. L'avers porte le buste avec crosse de saint Boniface, SCS BONIFACIVS ARCHIEPS. Au revers, la légende circulaire donne le nom, diversement orthographié, de Bernulf, et dans le champ, en trois lignes, GRVONIN-GE (fig. 1113).

c) *Deventer*. Cet atelier nous donne trois types successifs : 1° BERNOVDVS EPS. Crosse accostée des lettres Alpha et Omega. Rev. : DAVENTRENSIS. Croix pattée cantonnée de globules. — 2° Tête très barbare de face. Rev. : Croix pattée cantonnée de quatre globules. Les légendes présentent trois combinaisons : nom de l'évêque de chaque côté ; nom de l'évêque du côté de la tête et HEINRICVS REX du côté de la croix ; nom de

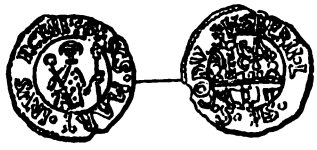

Fig. 1111

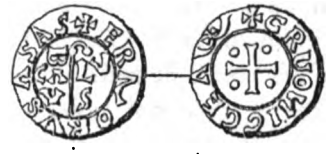

Fig. 1112

saint Lebuin, LEBVINVS CONF(essor), patron de Deventer, du côté de la tête et nom de l'évêque du côté de la croix. — 3° DAVENTRENSIS. Édifice rappelant le temple carolingien. Rev. : BERNOLDVS EPS. Croix pattée cantonnée de globules. Tous ces deniers se font remarquer par l'extrême incorrection de leurs légendes ; nous donnons les formes les plus correctes, mais elles sont les plus rares.

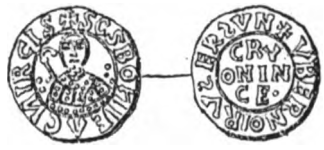

Fig. 1113

Fig. 1114

Bernulf mourut en 1054 et fut remplacé par Guillaume de Pont. Les premières monnaies qu'il a frappées à Utrecht reproduisent le type en usage dans cet atelier sous l'épiscopat précédent, mais ses *deniers* les plus nombreux ne portent pas d'indication d'atelier. On y voit d'un côté + VVILHELMVS et un buste, avec crosse, à droite ; de l'autre + HENRICVS RE entourant une tête couronnée de face, ou, plus rarement, un buste de profil à gauche, avec sceptre crucigère (fig. 1114).

Les *deniers* de Guillaume sont encore de grand module. Sous son successeur, Conrad de Souabe (1076-99), les affaiblissements commencent. Les types des pièces de Conrad comportent le buste épiscopal de face ou de profil et, pour le revers, une effigie impériale, un

Digitized by Google

temple tétrastyle ou une croix pattée cantonnée d'annelets ou de globules. Les légendes mentionnent l'évêque, le roi Henri IV et la ville d'Utrecht. Sous l'épiscopat de Conrad, en 1077, les domaines temporels de l'église d'Utrecht s'accrurent des comtés d'Ostergo, de Westergo et de Staveren, territoire qui correspond à la province actuelle de Frise.

Les plus anciens *deniers* de Burchard (1099-1112), c'est-à-dire les plus grands, portent le buste de face, accompagné d'une croix de saint Martin ; le revers emprunte son dispositif aux monnaies frisonnes de Brunon et d'Egbert I : le mot BVRCH écrit transversalement dans le champ entre deux lignes pointillées. Ces pièces étaient évidemment destinées à circuler dans les nouveaux domaines frisons de l'église d'Utrecht ; nous ne serions pas surpris qu'elles aient été frappées à Staveren, où plus tard les évêques eurent un atelier. Les *deniers* qui portent l'indication de la métropole, TRAIECTVM, appartiennent tous à la catégorie des pièces de petit module ; leur diamètre est tombé à 14 millimètres ; le type qui restera longtemps en faveur se compose d'un profil avec crosse à droite et d'une croix pattée légèrement bifurquée, cantonnée de diverses manières. Nous attribuons au temps de Burchard un *denier* conforme à cette description et portant les légendes TRAIECTVM-MOTERGO, où l'on a voulu reconnaître l'indication de l'Ostergo, un des comtés frisons cédés à l'évêque Conrad[1].

Il nous suffira de donner les noms des successeurs immédiats de Burchard, Godebald (1112-28), André de Cuik (1128-39), Herbert de Beren (1139-50) et Hermann de Horn (1150-56). Les pièces qui remontent à leur époque montrent une tête nue, avec les cheveux et la tonsure interprétés de si bizarre façon qu'on dirait l'effigie d'un musulman coiffé du turban plutôt que l'image d'un évêque (fig. 1115). La

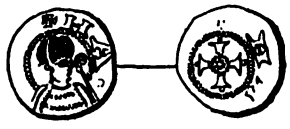

Fig. 1115

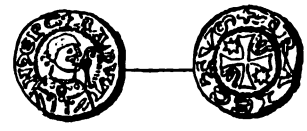

Fig. 1116

frappe de ces pièces laisse beaucoup à désirer et les légendes ne sont jamais venues en entier; il en résulte pour la numismatique de l'évêché d'Utrecht pendant la première moitié du XIIe siècle une grande incertitude dans les attributions. Ce n'est qu'avec Godefroid de Rhenen (1156-78) que la fabrication devient meilleure et que les inscriptions

1. *Bulletin mens. de numism. et d'archéol.*, t. I, 1882, p. 129.

Digitized by Google

sont habituellement lisibles ; sur quelques-unes de ses pièces, l'évêque se coiffe de la mitre ; sur d'autres, où il figure à mi-corps et nu-tête, le graveur lui fait tenir la crosse et le livre des Évangiles. Les *deniers* de Baudouin II de Hollande (1178-96), BALDWIN'EPC, ont le même aspect que ceux de son prédécesseur, mais jamais la tête n'est mitrée (fig. 1116).

Après Baudouin II, le siège resta vacant. Une partie des chanoines avait élu Arnould d'Isembourg, prévôt de Deventer ; l'autre avait donné ses voix à Thierry, prévôt d'Utrecht. Les deux élus, qui s'étaient transportés à Rome pour soumettre le différend au pape, moururent avant leur retour. Van der Chys attribue à cette époque un *denier* de Deventer portant DAVENTER au droit et au revers, autour d'une église flanquée de deux tours et d'une croix bifurquée cantonnée d'une crosse et de deux aigles.

L'élection de Thierry d'Are (1198-1212) mit fin à la vacance du siège. Sous son épiscopat, l'atelier de Deventer conserva les coins que nous venons de décrire, mais avec le nom TEODERICVS à l'avers autour de l'église. Sur les *deniers* et les *oboles* frappés à Utrecht, Thierry se fait

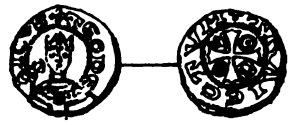

Fig. 1117

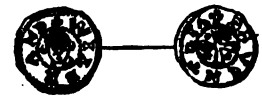

Fig. 1118

représenter en buste, de face, la mitre sur la tête et la crosse au côté (fig. 1117). L'évêque eut de graves démêlés avec ses voisins les comtes de Hollande et de Gueldre. Ce dernier, Otton, se rendit maître, pendant les hostilités, de la ville d'Utrecht et de tout l'Overyssel. Thierry ne dut son salut qu'à l'intervention d'Henri I, duc de Brabant, qui fit Otton prisonnier. A la conclusion de la paix, le comte de Gueldre dut promettre de ne plus monnayer à Zutphen sur le pied et au type de la monnaie d'Utrecht et de Deventer. Nous reviendrons sur les souvenirs numismatiques de l'invasion d'Otton dans les terres épiscopales, quand nous parlerons des monnaies de la Gueldre.

Après Thierry d'Are, l'évêché d'Utrecht passa à Otton I, fils du comte de Gueldre, mais il mourut en 1215, avant sa consécration. Ses monnaies, si elles existent, ne peuvent être démêlées de celles d'Otton II de Lippe (1215-1226), auquel succédèrent les évêques suivants :

* Willebrand d'Oldenbourg, 1226-36.
* Otton III de Hollande, 1236-49.
Goswin d'Amstel, 1249-50.
* Henri de Vianden, 1250-67.
* Jean I de Nassau, 1267-82.
* Jean de Sierck, 1282-96.

Digitized by Google

Pendant toute cette période, le type reste le buste de face, mitré, crossé et tenant le livre, parfois légèrement de profil vers la gauche. Sur une jolie *obole* de Willebrand d'Oldenbourg (fig. 1118), l'exiguïté du flan a contraint le graveur à ne représenter que la tête mitrée. Le revers des monnaies est occupé par une croix brève, bifurquée, trifurquée ou ornée de globules; sous Otton I et Otton II les mots AVE ou PAX sont placés dans les cantons; sous Henri de Vianden, la croix est à doubles bandes et coupe la légende; les tailleurs de coins ont certainement pris pour modèle les *pennies* d'Angleterre, dont les *deniers* néerlandais formaient souvent une division exacte. Les noms de lieux mentionnés par les légendes sont TRAIECTVM, qui désigne l'évêché autant que la capitale, DAVENTRIA, Deventer, et enfin, sous l'élu Jean de Nassau, la ville de Zwolle, CIVITAS SVLLENI. En Frise, où un atelier fonctionnait à Staveren, le numéraire se compose d'affreux petits *deniers*, minces, à légendes mal venues, portant le buste de face accosté de la crosse et d'une dextre bénissant, ou de deux mains ouvertes.

Les monnaies des successeurs immédiats de Jean de Sierck sont inconnues; il existe ainsi, sur la fin de la période dénariale, dans la numismatique de l'évêché d'Utrecht, une énorme lacune qui s'étend aux épiscopats suivants:

Guillaume Berthoud, 1296-1301.	Jacques d'Oudshorn, 1322.
Gui de Hainaut, 1301-17.	Jean III de Diest, 1322-41.
Frédéric II de Sierck, 1317-22.	Nicolas Caputio, 1341-42.

La série des pièces retrouvées ne reprend qu'avec Jean d'Arkel, c'est-à-dire avec l'époque du *gros*. Tel est, rapidement résumé, l'état actuel de nos connaissances écrites sur la numismatique d'Utrecht, mais les découvertes sont en avance sur les livres et une refonte de la monographie de Van der Chys s'impose.

c). *Comté de Frise* [1].

Ludolf, comte de Brunswick, devint comte de Staveren, d'Ostergo, de Westergo et d'Islego, c'est-à-dire de la Frise occidentale, par son mariage avec Gertrude, fille d'Arnould de Gand. M. Dannenberg attribue à ce personnage un *denier* portant à l'avers LIVDO... autour d'une tête diadémée à gauche, et au revers une reproduction du type caractéristique de Cologne. Cette attribution nous paraît très hasardée; nous doutons qu'il faille chercher à ce *denier* une origine aussi septentrionale.

1. Van der Chys, *De munten van Friesland, Groningen en Drenthe*. Haarlem, 1855, in-4.

Digitized by Google

La numismatique certaine du comté de Frise commence avec Brunon III (1038-57), fils aîné de Ludolf. Le type de ses *deniers* est uniformément à l'avers un buste impérial couronné, de profil à droite, précédé d'un sceptre crucigère et entouré du nom d'Henri III, HENRICVS RE; au revers, le nom BRVN, sous lequel Brunon est également désigné par le chroniqueur Lambert d'Aschaffenbourg, est écrit transversalement dans le champ, entre deux lignes pointillées ; cette bande coupe la légende circulaire composée de l'indication de l'atelier (fig. 1119). Les ateliers sont au nombre de sept : Bolsward, BODLI-SAAER, Doccum, DOCC-VGGA, Leeuwarden, LIVN-VERT, LIN-VERT, LIVA-AERT, Staveren, STAV-ERVN, Mildnum, MILD-NVM, Ruinen ? ROVI-NDIA. Sur un assez grand nombre de pièces le nom de l'atelier est tellement altéré qu'il est très difficile de trouver un sens à cet assemblage incohérent de lettres.

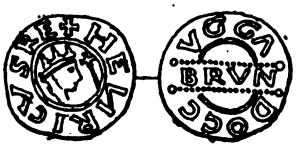

Fig. 1119

Egbert I (1057-68), frère de Brunon III, lui succéda. Sous son règne, le type habituel des monnaies se compose du nom EGBERTVS autour d'une croix pattée cantonnée de globules ; sur l'autre face, le dispositif reste ce qu'il était sous Brunon III, mais le nom BRVN est remplacé par NOTA (pour *mota*, c'est-à-dire *moneta*). Quelques pièces dérogent à cette règle : parfois le nom d'Egbert est écrit du côté de NOTA et celui de l'atelier du côté de la croix ; parfois aucun atelier n'est mentionné et le comte signe les deux faces. Une pièce complètement anormale reproduit le coin de Brunon III y compris le nom BRVN, mais en remplaçant à l'avers, autour du profil couronné, HENRICVS RE par EGBERTVS. Ce *denier* provient d'une incartade de graveur à laquelle on dut se hâter de mettre fin. On a reconnu sur les monnaies d'Egbert I les noms de sept ateliers : Bolsward, BODLVSVER, BODLIN-VVER, Doccum, DOCC-VGGA, Emnigheim ? EMNICHEI, Leeuwarden, LVAA-ERTN, Oldeboorn ? BORD-NERE-RERE, Staveren, STAVEREN, STVA-ERON, Seltnon ? ou Selwerd ? SEL-HRON.

Egbert II, qui succéda en 1068 à Egbert I, rompt avec les types de ses prédécesseurs et introduit en Frise les dispositifs des monnaies de Goslar : à l'avers, la tête de l'empereur couronnée de face, ; au revers, deux bustes de saints accolés ; les légendes sont ECBERTVS ou VECBERTVS et le nom de l'atelier. On a ainsi reconnu Bolsward, BODLISVVER, BODLISVVERT, Doccum, DOGGINGVN, Emnigheim ? EMNIGHEM, Garrelsweer, GEROIEVVRE, GEREVVERE, Leeuwarden, LINVVART, LINVVARTVM, Staveren, STAVEREN, STAVERONV, Winsum, VVINSHEM. Plusieurs noms de lieux ont résisté jusqu'à pré-

Digitized by Google

sent aux essais d'identification, tels, par exemple: VLFAVNVRG, GENOI..AN, SERBEVEN, etc.

Contrairement aux traditions de ses prédécesseurs, Egbert II se brouilla avec l'empereur et, en 1075, Henri IV le dépouilla d'une partie de ses États. La Frise, notamment, lui fut enlevée et donnée, en 1077, à Conrad, évêque d'Utrecht.

d). *Comté de Zutphen* [1].

Le comté de Zutphen s'étendait au nord de la Gueldre. A l'ouest il touchait à l'évêché d'Utrecht; à l'est, il atteignait l'évêché de Munster. En 1059, il était possédé par un comte nommé Godescalc et par sa femme Adèle. Il existe des *deniers* signés par cette comtesse, ADALA COMETISSA; ils sont au type des deniers frappés à Deventer par l'empereur Henri II: une main divine accostée de l'alpha et de l'oméga et une croix pattée cantonnée de quatre globules.

En 1074, le comté de Zutphen avait passé à Otton, second fils de Godescalc et d'Adèle. Au commencement du XIIe siècle, il fut réuni à la Gueldre par le mariage d'Ermengarde de Zutphen avec Gérard IV, comte de Gueldre.

e). *Comté de Gueldre* [2].

Le premier comte de Gueldre auquel on puisse assigner avec certitude des monnaies est Otton I (1182-1207). Ses *deniers* sont des imitations des pièces frappées par Baudouin II et Thierry d'Are, évêques d'Utrecht; ils présentent par conséquent deux types pour l'avers, un buste de profil à droite précédé d'une épée, ou un buste à mi-corps, de face, tenant une épée et une fleur de néflier. Le nom et le titre du comte sont écrits en langue néerlandaise, GREVE OTTO. Nous avons vu précédemment qu'Otton, en guerre avec l'évêque d'Utrecht, occupa plusieurs villes de l'évêché; quelques *deniers* au buste de profil rappellent cette

1. C. A. Serrure, *Les monnaies d'Adèle, comtesse de Zutphen,* dans le *Bull. mens. de numism.*, t. I, 1882, p. 21.

2. P.-O. Van der Chys, *De munten der voormalige graven en hertogen van Gelderland.* Haarlem, 1852, in-4. — C.-A. Serrure, *Onuitgegevene munten van Gelderland,* dans le *Vaderlandsch Museum,* t. II, 1859-60, p. 405 et suiv. — W.-J. de Voogt, *Bijdragen tot de numismatiek van Gelderland.* Arnhem, 1867, in-8. — Th. M. Roest, *Essai de classification des monnaies du comté, puis duché de Gueldre,* dans la *Rev. belge de numism.* 1891, p. 370. — Th.-M. Roest, *Quelques monnaies inédites de la Gueldre,* dans le même recueil, 1874, p. 268.

Digitized by Google

occupation par le mot TRAIECTVM écrit autour de la croix du revers. L'issue de la campagne ne fut pas favorable au comte de Gueldre. En 1202, le duc de Brabant, Henri I, venu au secours de l'évêque, envahit les domaines d'Otton I, le fit prisonnier et s'empara d'Arnhem. Pendant les quelques mois que dura l'occupation de la capitale de la Gueldre, le duc y monnaya en son nom (cf. p. 567 et fig. 1018). La paix, conclue en 1203, fut onéreuse pour Otton I; il dut payer les frais de guerre, se reconnaître feudataire du Brabant, et promettre à l'évêque d'Utrecht de ne pas frapper monnaie à Zutphen, sur le pied et au type d'Utrecht ou de Deventer : « *Item comes Gelriae apud Zutfeniam cudi monetam sub forma et in pondere daventerensis et trajectensis monetae non faciet.* »

Les monnaies de Gérard III (1207-29) sont frappées à Arnhem, dont elles portent toutes le nom, soit en latin : ARNEMES, pour *arnemensis*, soit en néerlandais : ARENHEIM.

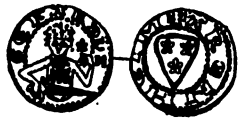

Fig. 1120

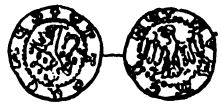

Fig. 1121

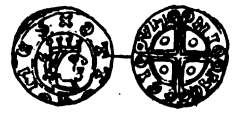

Fig. 1122

Deux types sont successivement en usage; sur les plus anciens *deniers* le comte figure à mi-corps, de face, l'épée à l'épaule droite et tenant au bras gauche son écu à trois fleurs de néflier; au revers, nous trouvons un élégant édifice à trois tours, représentation symbolique de la ville d'Arnhem. Sur les monnaies les plus récentes, Gérard tient son épée devant lui, et son écu remplace l'édifice au revers (fig. 1120).

Otton II (1229-71), fils du précédent, employa trois types pour les *deniers* frappés dans l'atelier d'Arnhem : 1° OTTO COMES ou OTTO COMES G. Buste de face avec épée tenue droite et fleur ou rameau. Rev. : AR-NE·MES. Écu au lion sur champ billeté[1]. — 2° Mêmes légendes. Tête de face au-dessus du même écu. Rev. : Aigle à deux têtes. Il existe de ce type des *deniers* et des *oboles*. — 3° COMES. Même écu. Rev. : ARNEMES. Même aigle. Suivant M. C. A. Serrure, les pièces de cette émission appartiendraient au successeur d'Otton II.

Outre les *deniers* que nous venons de décrire, le comte de Gueldre, suivant l'exemple de ses voisins, frappa des *esterlins* servilement imités de ceux d'Henri III, roi d'Angleterre. Ces pièces ont tout l'aspect de

1. Otton II remplaça l'ancien écu de Gueldre aux trois fleurs de néflier par un écu *d'azur parsemé de billettes d'or au lion du même.*

Digitized by Google

copies frauduleuses. Le nom du souverain anglais, HENRICVS I..., est conservé autour de la tête de face ; au revers, la légende WIL-LEM-ARN-EMI est coupée par la croix à doubles bandes. Le Guillaume dont le nom paraît sur ces monnaies est évidemment un monétaire, mais est-ce le fermier de l'atelier d'Arnhem ou simplement le monétaire anglais signataire des prototypes ?

Le 8 octobre 1247, Guillaume de Hollande, roi des Romains, engagea au comte de Gueldre le château de Nimègue et toutes ses dépendances, pour une somme de seize mille marcs d'argent. Comme l'emprunt ne fut jamais remboursé, la ville resta dans la suite à la Gueldre. Aussitôt après la prise de possession de Nimègue, le comte de Gueldre s'empressa d'y battre monnaie. Les *deniers* qui nous semblent les plus anciens ont la légende OTTOCOMES et le champ billeté au lion ; puis, au revers, NVMAGENE autour d'un aigle à une seule tête (fig. 1121). Les pièces plus récentes copient le type de Florent IV, comte de Hollande, composé d'une tête de profil à droite et d'une croix à doubles bandes (fig. 1122) ; on possède l'*obole* de cette émission ; la légende de l'avers y est omise et, au revers, les lettres COME cantonnent la croix.

Sous Renaud I (1271-1326), le système monétaire et la fabrication des espèces reçurent des perfectionnements sensibles. Le 20 juin 1282, Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, par diplôme donné à Worms, accorda au comte de Gueldre le droit de frapper des *esterlins* à Arnhem : « *Volentes spectabilem virum Reynaldum, comitem Gelrie, dilectum fidelem nostrum, aliqua gratia prevenire, sibi liberaliter indulgemus et concedimus quod denarios monete Arnheymensis ad valorem sterlingorum denariorum in opido suo Arnheym sub legali numismate cudi faciat et formari, dantes ei has nostras literas in testimonium super eo.* » C'était, en somme, la confirmation de l'usurpation accomplie par Otton II.

Le monnayage de Renaud I forme trois groupes dont il est facile d'établir la chronologie par l'étude comparative de la numismatique des provinces voisines :

a). *Esterlins* imités de ceux qui ont été frappés dans les provinces méridionales des Pays-Bas et notamment en Brabant (voir p. 569). REY-NALD-COMES. Écu au lion sur champ billeté. Rev. : CIV-ITA-SAR-NEM. Croix à doubles bandes coupant la légende ; dans les cantons intérieurs les lettres A-R-N-E ou D-A-L-C. Ces dernières paraissent être la reproduction du mot D-A-L-E des *esterlins* brabançons de Dalhem ; qui ont dû servir de modèle.

b). *Esterlins* et *deniers*. Les *esterlins* sont copiés de ceux qui furent frappés par Jean I, duc de Brabant, en vertu d'une convention avec Arnould VII de Looz. C-OMES-GELR-E. Écu parti au 1er d'un lion, au 2e billeté. Rev. : REN-OLD-VSC-OME. Croix pattée coupant la légende et cantonnée de quatre fleurs de néflier. Les *deniers*, également imités des pièces brabançonnes, ont à l'avers un lion dans le champ, au revers, une croix pattée cantonnée de A-R-N-E.

Digitized by Google

c) *Esterlins* et *deniers*. Les *esterlins* sont copiés de ceux des Édouard, rois d'Angleterre. Les légendes sont + COMES GLRENCIS et CIVI-TAS-ARN-EVM, sans le nom de Renaud I. Les *deniers* reproduisent la tête couronnée de face ; au revers, ils ont une croix pattée cantonnée de A-R-E-N.

Le règne de Renaud II appartient à la période du *gros* et sera par conséquent le point de départ du paragraphe que nous consacrerons à la Gueldre dans notre quatrième partie.

f). *Comté de Hollande* [1].

Dans un travail récent, M. Ménadier a attribué aux comtes de Hollande Thierry III (993-1039) ou Thierry IV (1039-48) des *deniers* portant à l'avers un édifice et la légende RINESBVRG ; le revers présente un dispositif épigraphique, non encore déchiffré, manifestement copié des monnaies frappées à Duisbourg sous Conrad le Salique. Suivant M. Ménadier, ces pièces sont frappées à Rynsbourg, chef-lieu du pagus Rynland, *urbs munitissima,* au dire d'un chroniqueur, et que l'empereur Henri III prit en 1047, dans sa campagne contre Thierry IV de Hollande, l'allié de Godefroid II, duc de Haute-Lorraine. Le 30 avril 1064, Henri IV confirma à l'église d'Utrecht la possession du Rynland, dont le comte de Hollande avait été dépouillé : « *comitatum circa oras Rheni... cum... mercatis, monetis, teloneis.* »

Les monnaies dont nous venons de parler sont les seules qu'on possède pour la Hollande avant le milieu du XIIe siècle. Nous donnons ici la liste des comtes jusqu'à cette époque, bien que nous n'attendions pas grand'chose des découvertes à venir :

Florent I, 1048-61.
Thierry V, 1061-91.
Florent II, 1091-1122.
Thierry VI, 1122-57.
Florent III, 1157-90.

A partir du milieu du XIIe siècle, nous possédons pour les comtes de Hollande une nombreuse série de petits *deniers,* de module très réduit, comme les monnaies contemporaines des autres provinces néerlandaises. Van der Chys a complètement échoué dans son essai de classement de ces pièces ; il suffit de regarder ses planches pour se rendre compte aujourd'hui de son manque absolu de critique. Un excellent mémoire

1. P.-O. Van der Chys, *De munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland,* Haarlem, 1858, in-4. — Hooft van Iddekinge, *Essai d'une nouvelle classification des monnaies frappées par les comtes de Hollande depuis le* XIIe *siècle jusqu'au* XIVe *siècle,* dans la *Revue belge de numism.*, 1874, p. 233. — J. Ménadier, *Rhynsburger Pfennige,* dans *Deutsche Münzen,* t. I, Berlin, 1892, p. 48.

Digitized by Google

de M. Hooft van Iddekinge est venu rectifier les indications erronées du professeur de Leyde.

Les premiers petits *deniers* attribuables aux comtes de Hollande, en raison de leur provenance constante, portent à l'avers une tête à droite et au revers une croix brève et pattée cantonnée de divers symboles. Ces pièces n'ont aucune inscription qui en révèle l'origine; au pourtour du champ est gravée, au lieu de légende, une suite de petits triangles ou de globules. Ce n'est qu'avec Thierry VII (1190-1203) que se montre le numéraire signé: **THEODRIC-HOLLANT COMES.** Le type est une copie des *deniers* de Baudouin II, évêque d'Utrecht, oncle du comte; l'avers porte un buste à droite accompagné d'une épée placée derrière la tête; le revers a une croix pattée cantonnée de **PAX**, comme sur quelques-uns des prototypes épiscopaux.

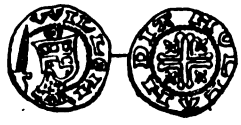

Fig. 1123

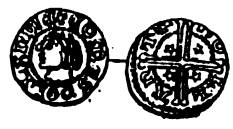

Fig. 1124

Sous Guillaume I (1203-1223) nous avons trois types à noter: 1° **WILLEM.** Buste casqué à droite, avec l'épée derrière la tête. Rev.: **HOLLANDIA.** Croix brève à doubles bandes, cantonnée de quarte-feuilles (fig. 1123); — 2° Même type au droit. Rev.: Grande croix brabançonne occupant tout le champ; — 3° Cavalier à droite. Rev.: Croix du n° 1. Ces deux derniers types dénotent une influence brabançonne qui s'explique par les relations continuelles des deux pays. Plusieurs documents contemporains de Guillaume I mentionnent les demi-deniers, *dimidius denarius,* ou les *oboles;* ces pièces n'ont pas encore été retrouvées.

Florent IV (1223-34) commença l'émission des petits *deniers* à tête qui furent répandus en si grand nombre jusqu'en Allemagne, où les documents les appellent *köpfchen*. Ces pièces portent le nom du comte, **FLORENS** et celui du comté, **HOLLANT** ou **HOLL.** Les plus anciens ont une croix à doubles bandes, mais brève; sur les plus récents, la croix est longue et coupe la légende réduite à ses quatre premières lettres.

Guillaume II (1235-56) succéda à son père à l'âge de six ou sept ans sous la tutelle d'Otton III, évêque d'Utrecht. En 1247, il fut élu roi des Romains et confia la régence de la Hollande à son frère Florent. Les *deniers* que M. Hooft van Iddekinge attribue au règne de Guillaume II omettent toujours son nom et donnent simplement l'indication **COMES HOLLANDIE**, avec la dénomination néerlandaise **HOLLANT** au revers. Le type

Digitized by Google

reste la tête et la croix longue à doubles bandes, mais la tête est tournée à gauche (fig. 1124). La gravure et la frappe deviennent sensiblement meilleures.

Ces perfectionnements s'accentuent sous Florent V (1256-96), dont les dernières années appartiennent déjà à l'époque du *gros*. Ses *deniers* ou *köpfchen* sont d'un travail très soigné; la tête est plus achevée et le profil plus humain. Au revers, la croix n'est plus à doubles bandes, mais simple et pattée; elle coupe d'abord la légende et est cantonnée de rosettes, puis, pour permettre au monnayeur de donner plus de développement aux légendes, elle redevient brève. Ce qui distingue encore les pièces de Florent V, c'est qu'elles portent pour la première fois un nom d'atelier, MONETA DORD'CI, ou DORDRACI, pour Dordrecht, MONE MEDENBLEC, pour l'atelier, beaucoup moins actif, de Médemblik. Autour de la tête de l'avers, Florent V signe de son initiale et de son titre, F. COMES OLLANDIE.

g). *Seigneurie de Coevorde* [1].

Les seigneurs ou burgraves de Coevorde, vassaux des évêques d'Utrecht, ne commencèrent à monnayer qu'à la fin de la période dénariale. Suivant M. Hooft van Iddekinge, leur pièce la plus ancienne est une copie des *deniers* à tête frappés en Hollande sous Guillaume II. Comme sur les prototypes, le nom du seigneur est omis; les légendes sont COMES KOVORDIE à l'avers et MO-NE-TA-+ du côté de la croix. L'auteur hollandais attribue ces *deniers* au burgrave Henri II de Borculo qu'on rencontre dans l'histoire de 1275 à 1285.

Renaud I de Borculo, fils et successeur d'Henri II, cité de 1285 à 1315, continue la frappe de monnaies imitées des *deniers* hollandais, mais les pièces de Florent V sont prises pour modèles. Les légendes, très explicites, sont MONETA COVERD' ou KOVORD et RENOD DNI KOVO. Renaud II, qui vivait encore en 1324, frappa des *esterlins* à l'écu au lion, puis nous entrons avec Renaud III dans la période du *gros*.

h). *Seigneurie de Cuinre* [2].

La seigneurie de Cuinre s'étendait au sud de la Frise, sur les côtes

1. Hooft van Iddekinge, *La plus ancienne monnaie des seigneurs de Coevorde*, dans la *Revue belge de numism.*, 1867, p. 466. — P.-O. Van der Chys, *De munten van Friesland, Groningen en Drenthe*, Haarlem, 1855, p. 591 et suiv.

2. P. O. Van der Chys, *De munten der voormalige heeren en steden van Overyssel*, Haarlem, 1854, in-4. — Hooft van Iddekinge, *Monnaie d'un seigneur de Cunre, frappée à Emeloord*, dans la *Revue belge de numism.*, 1867, p. 109.

Digitized by Google

du Zuiderzée qui furent en partie submergées, lors de l'inondation de 1170. La chronologie des sires de Cuinre est très obscure et l'on ne possède que des données très incomplètes sur leur histoire :

Henri la Grue, ...1187-1213...
* Henri II, ...1263-1294...
Henri III, 1294-1328.
Jean, ...1331...

Comme leurs voisins les seigneurs de Coevorde, ceux de Cuinre n'eurent qu'un monnayage d'imitation. Ils empruntent leurs types à la Flandre, à l'Angleterre, à la Hollande, au Brabant. La première pièce décrite par Van der Chys est un *denier* dont le revers, à la croix losangée cantonnée de rosaces, est la reproduction fidèle des revers de certains petits *deniers* de Bruges; l'avers porte l'écu des seigneurs : *bandé de gueules et d'or brisé d'un lambel,* avec cette légende DE-CVN-REN. Viennent ensuite des *esterlins* au type anglais d'Henri III, frappés vraisemblablement par Henri II de Cuinre ; le nom du roi est parfois conservé, et c'est la légende du revers, HEN-RICV-S-CO-MES, CIVI-CVN-REN-SIS, CIVITAS-CVN-REN ou COI-CVN-REN-CIS, qui indique l'origine des pièces. Sur une de ces imitations, qui n'est par la moins curieuse, l'inscription de l'avers est SALVE REGINA MAD, un des plus anciens exemples de ces invocations religieuses qui sont, par la suite, devenues de règle sur les monnaies.

Nous rangeons au temps d'Henri III des *esterlins* copiés de ceux des Édouard d'Angleterre et portant HENS COMES DE CONRE-MO-N-ETA-CON-REN. La première partie du règne de Jean appartient encore à l'époque dont nous traitons ici. Elle nous donne des *deniers* imités de ceux de Florent V de Hollande et des *esterlins* à l'écu au lion. Jean abandonne le titre de *comes* porté par ses prédécesseurs pour prendre celui de *miles ;* c'est ainsi que sur ses *esterlins* on trouve habituellement : MONETAIOHAN — MILITIS DE ou IN CVINRE. Le 24 juillet 1331, Guillaume III, comte de Hollande, lui donna en fief, pour une période de six semaines par an, la juridiction d'Émeloord, village situé actuellement dans l'île de Schokland, au Zuiderzée ; le sire de Cuinre y ouvrit un atelier monétaire dont les produits, des *deniers* au type hollandais, portent : MONETA EMELVVAR — MONETA CV-NRE-N. Nous prions le lecteur de se reporter à notre quatrième partie pour la suite de la numismatique de Jean de Cuinre.

§ IV. — *Saxe.*

Pour la facilité du lecteur, nous diviserons la Saxe en quatre régions : 1° la Westphalie, 2° la basse Saxe, 3° la Thuringe avec la Lusace et la

Digitized by Google

Misnie, 4° le Brandebourg, auquel nous joindrons les pays soumis successivement, dans l'Est, à l'influence germanique, la Poméranie et la Prusse.

A. — *Westphalie.*

a). *Ateliers impériaux.*

Cinq localités de la Westphalie nous donnent des monnaies signées exclusivement par les empereurs. Ce sont : Dortmund qui resta toujours une possession du pouvoir central, Minden qui passa à ses évêques, Corvei et Helmershausen, où les abbés acquirent de bonne heure l'autonomie, enfin, Sœst qui fut par la suite le principal atelier des archevêques de Cologne *en Westphalie*. Dans aucun de ces ateliers le monnayage ne paraît commencer avant Otton III.

Dortmund. — La numismatique de cet atelier impérial a été l'objet d'une très bonne monographie de M. A. Meyer[1]. Son activité commença au règne d'Otton III, roi (983-996). Le type des *deniers* se compose du mot **THERT-MANNI** écrit en deux lignes, et, sur l'autre face, d'une croix pattée cantonnée de globules et entourée de la légende + **ODDO REX**. Devenu empereur, Otton III (996-1002) abandonne les coins que nous venons de décrire, et le nom de la ville, **THEROTMANNIT**, est écrit, tantôt autour d'une petite croix avec globules au bout des branches, tantôt autour d'une tête de face.

Sous Henri II (1002-24), les mots **HEINRICVS REX** accompagnent habituellement une tête couronnée à gauche, ou beaucoup plus rarement une croix pattée et cantonnée. Au revers, le nom de lieu affecte différentes formes : **THROTMONIA**, **DRETMONNA**, **THRETMANNI** ; la croix centrale est parfois de très petite dimension. Sur quelques *deniers* dus sans doute à un mélange de coins fortuit, le nom de Dortmund est remplacé par la légende **ODDO IMPERATOR**.

Les successeurs d'Henri II, Conrad II (1024-39), Henri III (1039-56) et Henri IV (1056-1105), mettent toujours leur effigie à l'avers et la croix cantonnée au revers des *deniers* qu'ils frappent à Dortmund. Sous Henri IV le buste est généralement accompagné d'une hallebarde ; la croix, au lieu d'être pattée, est droite et prolongée jusque dans le grénetis. On rattache au même règne un *denier* sur lequel figure le nom de Louis le Débonnaire ; c'est une *restitution*, à la manière antique,

1. *Die Münzen der Stadt Dortmund*, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, 1883, p. 238 et suiv.

Digitized by Google

dont nous avons déjà cité d'autres exemples, notamment à Anvers (p. 565), à Bruxelles (p. 566) et à Cologne (p. 603).

Entre Henri IV et Henri VI, le monnayage de Dortmund présente une grande lacune. Un document de 1156 parle de payements en *deniers* de Cologne, de Dortmund et d'Iserlohn, mais on ne sait s'il s'agit de monnaies émises à cette époque ou de pièces plus anciennes restées dans la circulation.

En 1190, l'année de son avènement, Henri VI promit à Philippe de Heinsberg, archevêque de Cologne, de ne conserver que deux ateliers dans le diocèse. L'une de ces monnaies était *apud Tremoniam*. Le type des pièces qui y furent frappées comprend à l'avers le buste de profil ou l'effigie assise de face avec sceptre et épée; au revers, nous trouvons un édifice analogue à celui des monnaies contemporaines de Munster et l'immobilisation dénaturée du nom d'Otton, empereur, **IODDO IVNHNG**, que nous retrouverons en abondance en Westphalie.

Sous Otton IV (1198-1218), s'introduit à Dortmund le type du *penny* ou *esterlin* de Henri III, roi d'Angleterre. Le même dispositif se trouve répété sur des *quarts de deniers* au même type. Les légendes du revers sont **TREMONIA REGIA**, ou une immobilisation altérée de *Sancta Colonia*. Sous Frédéric II (1212-50), les coins de *l'esterlin* sont d'abord conservés, puis nous retrouvons sur les *deniers* l'effigie impériale assise de face. Le nom de l'atelier, **TREMANIA**, est souvent omis, et dans ce cas, les deux légendes sont: **REX FRIDERICVS — ROMANVS REX.**

Les deniers de Guillaume de Hollande (1247-56) nous le montrent également assis sur un siège dont les bras se terminent en têtes d'animaux; le roi des Romains tient le sceptre fleurdelisé et le globe. Au revers un édifice à tour centrale, accostée ou non de drapeaux, symbolyse la cité royale de Dortmund : **TREMANIA CIVITAS REG(*ia*)**. Le même type se retrouve sur les *deniers* de Richard de Cornouailles (1257-71).

Sous Rodolphe de Habsbourg (1273-91) et ses successeurs du XIVe siècle, nous assistons à un retour partiel vers le type des esterlins. Les monnayeurs de Dortmund constituent un type mixte, conservant à l'avers l'image de l'empereur assis des *deniers* rhénans, et empruntant, pour le revers, la tête de face, encadrée d'un triangle, des *esterlins* d'Irlande. Cette tête représente saint Renaud, patron de la ville.

Minden. — Les seules monnaies de Minden qui portent la signature d'un souverain allemand datent du règne d'Henri III, roi (1039-46). Elles portent à l'avers la tête de face ou le profil couronné à gauche, avec **HEINRICVS REX**, et au revers le nom de lieu **MINTEONA** autour d'une croix pattée cantonnée de globules.

Digitized by Google

Corvei. — On possède un *denier* d'Henri II (1002-1024). Le type est la tête de profil à gauche et la croix pattée, avec les légendes : HENRICVS REX — CORBEIAS. A partir du milieu du XIe siècle, les abbés signent les espèces, mais en conservant, au début, le nom d'Henri III, roi et empereur.

Helmershausen. — La trouvaille faite en 1883 à Vossberg a fait connaître un *denier* d'Henri III (1039-56) frappé dans les murs de cette abbaye. L'avers porte HEINRICVS, suivi d'un titre illisible, et une tête barbue et couronnée; le revers a ...HWARDESHVSVN autour d'une croix cantonnée de quatre globules.

Soest. — Des *deniers* de Soest portent le nom de Conrad II, empereur (1027-39). L'avers représente une tête diadémée à droite, précédée d'une croisette. Le revers reproduit le dispositif connu sous le nom de type de Cologne, c'est-à-dire S-COLONI-A, en croix; mais dans les cantons inférieurs de la croix ainsi formée est écrit en petites lettres: SOESSASN, abréviation de *Soessasiensis.*

A cette émission succèdent des *deniers* au type de Cologne et au nom d'Otton III immobilisé, copiés ensuite par plusieurs ateliers de Westphalie au XIe et au XIIe siècles. Les produits de la monnaie de Soest se distinguent par un différent spécial, dont on ignore la signification exacte et que les numismates allemands désignent sous le terme vague de « signe de Soest », *soester Zeichen.*

A la fin du XIIe siècle, alors que les archevêques de Cologne avaient déjà atteint à Soest à l'autonomie monétaire, nous trouvons encore un *denier* au nom d'Henri VI (1190-97). Le type est à l'image de l'empereur assis de face, tenant la lance et le sceptre fleurdelisé; la légende est : HINRICVS ROM I. Au revers, une inscription inintelligible entoure une croix qui a dans un de ses cantons le mystérieux *soester Zeichen,* peut-être une paire de ciseaux.

b). *Comté d'Ostfrise*[1].

Le comté d'Ostfrise ou, pour mieux dire, le pagus Asterga dont le chef-lieu était Jever (Geveren, Gevrem), appartenait aux ducs de Saxe. Ceux-ci commencèrent à y monnayer au milieu du XIe siècle. Les premiers *deniers* portent à l'avers le nom de Conrad II le Salique autour d'une tête barbue de trois quarts à gauche; au revers

Fig. 1125

1. Tergast, *Die Münzen Ostfrieslands,* t. I, Emden, 1883, p. 17 et suiv.

Digitized by Google

nous trouvons la représentation d'un étendard et la signature du duc Bernard II (1011-62). Sur les émissions postérieures du même règne, le nom de Conrad II est omis et remplacé par celui du duc ; l'indication **GEFRI DENARII**, *deniers de Iever*, figure au revers (fig. 1125).

Sous Otton ou Ordulf (1062-74), les *deniers* portent une tête couronnée de face et une croix pattée, cantonnée de quatre globules. Les mots **ODDO DVX** sont répétés des deux côtés. Hermann, frère cadet d'Otton, qui se trouvait déjà investi du Holstein, lui succéda dans le pays d'Asterga ; il mourut en 1086. Ses *deniers* conservent le type usité par son prédécesseur et portent, comme légendes, **HEREMON** et **GEHEREI**, c'est-à-dire le nom du souverain et celui de l'atelier d'Iever. Une pièce due sans doute à un mélange de coins involontaire reproduit au revers le nom du duc Otton. Après Hermann, le monnayage d'Iever paraît avoir cessé.

c). *Comté d'Emden.*

Le comté ou pagus Emesga, dont la capitale était Emden (Amuthon, Emuthon, Amethae, Amathe) appartenait, au XIe siècle, à Hermann I, comte de Calvelague (1020-51). On possède de ce personnage des *deniers* à son nom et à son buste, ayant au revers le nom de la ville d'Emden écrit horizontalement dans les cantons d'une croix ornée (fig. 1126). Ces coins s'immobilisèrent, car on possède des *deniers* à légendes altérées et de poids affaibli qui en répètent le type.

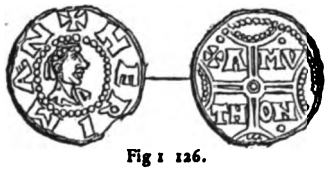

Fig 1 126.

A la fin du XIIe siècle, les comtes de Ravensberg, descendants d'Hermann I, frappèrent dans leurs possessions frisonnes des *deniers* portant une effigie impériale de face et la croix à doubles bandes ; les légendes sont presque toujours absentes et il a fallu une réelle bonne volonté à M. Tergast pour y déchiffrer les noms des empereurs Henri VI (1190-97) et Otton IV (1198-1218). Le 20 septembre 1224, Henri VII, roi des Romains sous son père l'empereur Frédéric II, donna à Sophie, femme d'Otton, comte de Ravensberg, une charte lui confirmant entre autres droits : « *comitiam in Emesgonia* » et « *monetam in Emethen* ». En 1252, Sophie et sa fille Jutte cédèrent le pays d'Emden à Otton II, évêque de Munster.

d). *Evêché de Munster*[1].

Les plus anciennes monnaies de Munster, *deniers* et *oboles*, remontent

1. J. Niesert, *Beiträge zur Münzkunde des ehemaligen Hochstifts Münster*. Coesfeld,

Digitized by Google

au XIIe siècle et ne portent que le nom de l'atelier sous sa forme primitive, MIMIGARDEFORD. Le type est un édifice religieux à trois tours, d'un aspect massif ; au revers, nous avons la croix à branches de bonne heure arrondies, cantonnée de globules. La légende est une dégénérescence de + ODDO IMP AVG, qui se manifeste par des altérations telles que : + ODDO·D·VIIID, + ODDO + D + VIIID, + ODDO D IIIIIID, etc ; les jambages des lettres sont parfois larges et grossiers (fig. 1127). On ne sait rien de l'origine des droits monétaires épiscopaux, mais cette légende immobilisée permet de croire qu'il faut chercher cette origine dans quelque concession impériale de la période des Ottons.

Les seuls renseignements écrits qu'on possède sur l'histoire monétaire de Munster au XIIe siècle sont relatifs à l'évêque Louis I de Tecklenbourg (1169-73), que des chroniques locales plus récentes nomment *restaurator monetae*. Le fait qui donna lieu à cette appellation nous est inconnu ; on sait toutefois par le nécrologe de la cathédrale que cet évêque accorda au chapitre métropolitain certains droits sur l'atelier : « *Dedit obventiones monetae fratribus, quae dicuntur slegerpennynge, et potestatem ferramentorum monetae* », ce que nous traduirons librement par : il donna aux frères une partie des profits de la Monnaie appelés seigneuriage, et leur confia la garde des coins. En somme, le chapitre obtint un droit de contrôle qui devait contribuer, dans une certaine mesure, à « restaurer » la monnaie, si des abus s'étaient glissés dans la fabrication des espèces.

Le premier évêque qui, suivant H. Grote, signe les *deniers* est Hermann II de Catzenelnbogen (1174-1203). Ses coins reproduisent

Fig. 1127

Fig. 1128

avec quelques différences d'exécution le type décrit plus haut, auquel ils font incontestablement suite. L'édifice est d'une architecture moins lourde, la tour centrale est bien dégagée, et au revers deux des globules cantonnant la croix sont remplacés par une crosse posée en diagonale. Si les graveurs ont fait quelques progrès en dessin, ils écrivent, en revanche, les légendes avec une inconcevable négligence ; on déchiffre

1838-41, 3 parties, in-8. — Cappe, *Die Mittelalter-Münzen von Münster, Osnabrück, Paderborn, Corvei und Hervord*. Dresde, 1850, in-8. — H. Grote, *Die münsterschen Münzen des Mittelalters*, dans les *Münzstudien*, t. I, 1857, p. 177 et 326.

Digitized by Google

EERMAN EPS sur quelques exemplaires, MIMIGARDEVORDI sur quelques autres, mais, en général, l'assemblage des lettres est dépourvu de sens. Nous croyons que les coins d'Hermann II s'immobilisèrent sous Otton I d'Oldenbourg (1203-18), dont on n'a retrouvé jusqu'à présent aucune monnaie signée.

Avec Thierry III d'Isenberg (1218-26), nous entrons dans une nouvelle période. L'antique dénomination de Mimigardeford, abandonnée depuis longtemps par les diplômes, disparaît des monnaies. Les types se modifient et deviennent ouvertement épiscopaux. A l'avers l'évêque, TEODERICVS, est assis de face, coiffé de la mitre, tenant la crosse et le livre. Au revers l'ancien édifice, rajeuni, est entouré du nom moderne MONASTERIVM (fig. 1128). Nous avons ainsi des *deniers* et des *oboles*.

Le long épiscopat de Ludolphe de Holte (1227-48), ne donne pas moins de sept émissions dont trois consistent en monnaies anonymes. C'est à son temps que H. Grote, revenant avec raison sur son opinion première, classe les imitations serviles des *esterlins* anglais d'Henri II. C'est de son temps encore que les *deniers* de Munster, les pseudo-esterlins exceptés, prennent le caractère qui les distinguera dans la suite : le flan, très épais, est plus petit que les coins destinés à l'empreindre, de sorte que les légendes n'y sont jamais venues d'une manière complète ; on dirait, à première vue, des pièces rognées. Nous signalons ici, avec quelques détails, les différents types en usage sous Ludolphe de Holte et qui s'enchaînent d'une manière très logique :

1° LVDOLF' EPC. Evêque assis de face, tenant généralement la crosse et le livre. Rev. : MONES TERIENS. Édifice.

2° Même type. Rev. : MONASTERIVM. Édifice avec portail sous lequel se trouve la tête de face de saint Paul, patron de l'évêché.

3° Même type. Rev. : MONASTERIO. Croix à doubles bandes imitant celles des *esterlins* d'Henri II roi d'Angleterre.

4° SANCTVS PAVLVS. Tête nimbée du saint, de face. Rev. : MONASTERIVM. Édifice à trois tours, avec avant-corps à cinq arcades.

Fig. 1129

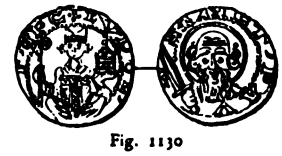

Fig. 1130

5° Même type. Rev. : HENRI ON LVND. Croix à doubles bandes, comme sur les *esterlins* d'Henri II, roi d'Angleterre. On remarquera que la légende est une reproduction servile du prototype anglais.

6° Même type, avec SANCTE PAVLV'. Rev. : MONASTERIVM. Même croix (fig. 1129).

Digitized by Google

Pour quels motifs le nom de l'évêque est-il omis sur les pièces de ces trois émissions? Mader, frappé de cette particularité, les attribuait au chapitre de Munster. Il n'est pas impossible, en effet, que l'évêque ait momentanément engagé son atelier à son chapitre métropolitain.

7° LVDOLF' EPC. Évêque assis de face, avec crosse et livre. Rev. : SANCT' PAVL. Tête nimbée du saint, accompagnée d'une épée (fig. 1130).

Le dernier type de Ludolphe resta, à part quelques détails de gravure, celui de ses successeurs, dont voici la liste :

*Otton II de Lippe, 1248-59.
*Guillaume de Holte, 1259-60.
*Gérard de la Marck, 1261-72.
*Éverard de Diest, 1275-1301.
*Otton III de Ritberg, 1301-6.
*Conrad I de Berg, 1307-10.
*Louis II de Hesse, 1310-57.
Adolphe de la Marck, 1357-63.

Sous Éverard de Diest, le chef de saint Paul, SANCTVS PAVLVS, PAVLVS APOSTO, reçoit parfois un encadrement triangulaire emprunté aux *esterlins* d'Irlande (fig. 1131). Cette particularité disparaît après Conrad I.

Fig. 1131

En 1252, Sophie, comtesse de Ravensberg, sa fille Jutte et son gendre Waleran de Montjoie cédèrent leurs états à Otton II de Lippe, évêque de Munster. A la suite de cette cession, les évêques purent monnayer dans diverses possessions des comtes de Ravensberg, et ils le firent à Emden. Les premières monnaies épiscopales de l'Ostfrise sont complètement différentes des espèces contemporaines de Munster ; elles consistent en petites pièces très minces connues sous le nom de *schubben,* littéralement « écailles de poisson ». Ces *schubben* portent à l'avers soit un buste avec crosse ou dextre bénissant, soit une dextre et une crosse ; le revers est occupé par une croix pattée généralement à branches évidées (fig. 1132 et 1133).

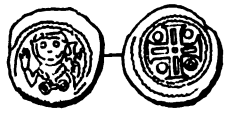

Fig. 1132

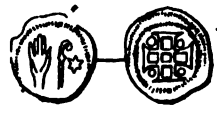

Fig. 1133

Dans la première moitié du XIVe siècle, vers l'épiscopat de Louis II, les évêques de Munster introduisirent dans l'atelier d'Emden le système monétaire de la métropole. Les *deniers* de cette époque portent MONETA EMEDENS, l'évêque assis de face, bénissant et tenant le livre ; puis, au revers, le chef nimbé de saint Paul accosté d'une épée, et SANCTVS PAVLVS. Les pièces sont épaisses et présentent les mêmes défauts de fabrication que les monnaies frappées à Munster à la même époque.

Digitized by Google

e). *Évêché d'Osnabruck* [1].

Aussi bien au point de vue du système monétaire qu'au point de vue des monnaies elles-mêmes, il règne, dit H. Grote, entre Munster et Osnabruck, une grande analogie. Il résulte des trouvailles que les espèces des deux évêchés circulaient concurremment.

Les premières monnaies connues pour Osnabruck sont anonymes, mais appartiennent vraisemblablement à l'épiscopat de Philippe de Catzenelnbogen (1141-73). Leur type est une copie presque servile du type de Cologne ; autour de la croix du revers, on lit OSNINHVGGE (fig. 1134). Il existe de cette émission des *deniers* et des *oboles*. Le monnayage signé commence sous Arnould d'Altena (1173-91) et, avec lui, l'influence artistique de Munster. C'est le lourd édifice de Munster qui occupe l'avers des pièces, et quand dans cet atelier on pose au revers une crosse, en diagonale, sur la croix, les monnayeurs d'Osnabruck s'approprient immédiatement ce détail du type.

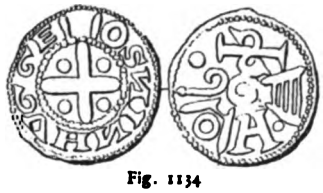

Fig. 1134

Fig. 1135

Sous Gérard d'Oldenbourg (1192-1216), l'édifice fait place, de bonne heure, à l'image de l'évêque, assis de face, tenant la crosse et le livre, mais nous le retrouvons au revers, concurremment avec la croix. Le nom de lieu est écrit OSENBRVGGE CI sur les exemplaires à légendes correctes, mais ici comme à Munster l'orthographe est souvent défectueuse. On n'a point encore découvert de monnaies pour l'épiscopat d'Adolphe de Tecklenbourg (1216-24). Les *deniers* d'Engelbert d'Isenberg (1224-26), diffèrent peu de ceux de Gérard (fig. 1135), et pour Otton I (1226-27), Grote ne signale qu'une pièce d'attribution hasardée.

Conrad I de Lauenrode (1227-38), le contemporain de l'évêque de Munster Ludolphe de Holte, frappa exactement les mêmes espèces que nous avons signalées pour celui-ci sous les nos 2 et 6 de nos descriptions. L'émission la plus ancienne donne des *deniers* à l'évêque assis, portant au revers un édifice dans le portail duquel est placée la tête de face de saint Pierre, patron du diocèse. A ces pièces succèdent des *ester-*

1. H. Grote, *Osnabrück'sche Geld und Münzgeschichte im Mittelalter*, dans les *Münzstudien*, t. IV, 1865, p.1.

Digitized by Google

lins et *demi-esterlins* à la même effigie du prince des apôtres, SANCTE PETR', imités de ceux d'Henri II d'Angleterre (fig. 1136). Un de ces *esterlins* est anonyme et présente une sorte de type mixte : l'avers porte la tête et le nom de saint Pierre, le revers, la roue des armes d'Osnabruck, dans le triangle irlandais accosté de OSE-NBR-VGE (fig. 1137).

Fig 1136

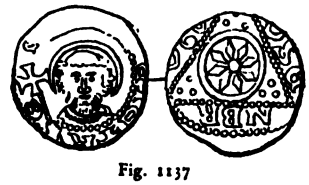

Fig. 1137

En 1239, Engelbert I d'Isenberg reprit possession du siège d'Osnabruck qu'il occupa jusqu'en 1250. Sa rentrée concorde à peu près avec l'apparition de *deniers* épais et à flan trop étroit dont nous avons parlé à propos des monnaies de Munster. Les pièces d'Engelbert I sont très répandues depuis la grande trouvaille d'environ 7000 spécimens faite en 1836, lors de la construction de l'hôtel de ville d'Osnabruck. Grote, qui a pu examiner ce trésor en entier, assure que pas une pièce ne portait intégralement l'empreinte des coins[1]. A partir de la restauration d'Engelbert I, deux ateliers furent chargés de la production du numéraire, la métropole, et la ville de Widenbruck, WIDENBRVGE, située sur l'Ems dans la partie méridionale des domaines épiscopaux; cet atelier avait déjà fait, en 952, l'objet d'une concession monétaire d'Otton I en faveur de l'évêque Drogon. Le type de toutes les pièces d'Engelbert I se compose, à l'avers, de l'évêque assis, et au revers de la roue d'Osnabruck sous une arcade surmontée de trois tourelles. Nous pouvons nous borner à donner l'énumération des successeurs de cet évêque :

*Brunon d'Isenberg, 1250-58 (fig. 1138).
*Baudouin de Russel, 1259-64.
*Widekind de Waldeck, 1265-70.
*Conrad de Ritberg, 1270-96 (fig. 1139).
*Louis de Ravensberg, 1297-1308.
*Engelbert II de Weyhe, 1309-21.
*Godefroid d'Arnsberg, 1321-49.
*Jean II Houth, 1349-66.

Sous tous ces évêques, les deux ateliers d'Osnabruck et de Widenbruck restent en activité; les types, désormais de composition originale, comprennent à l'avers l'évêque assis, au revers la tête de face de saint Pierre dans un grenetis circulaire, triangulaire ou losangé, la roue dans

1. H. Grote a fait analyser quelques-unes de ces pièces. Voici le résultat de cette opération qui donnera une idée de l'état matériel des monnaies westphaliennes au milieu du XIIIe siècle : poids, 1 gr. 39; titre, 0.336; poids d'argent contenu dans chaque denier, 1 gr. 161.

Digitized by Google

un encadrement analogue ou sous une arcade à tourelles. Le seul exemple d'imitation de monnaie étrangère appartient à l'épiscopat d'Engelbert II, sous lequel l'atelier de Widenbruck émet des *köpfchen* copiés

Fig. 1138

Fig. 1139

de ceux de Florent V de Hollande. Ces *köpfchen* formaient le quart du *denier* westphalien ou rhénan. Un registre du XVe siècle, cité par Lacomblet, dit formellement : « *Ubique locorum quatuor copken faciunt unum denarium* ».

f). *Comté de Hoye*[1].

Le comté de Hoye n'avait pas de système monétaire propre ; situé le long du Weser, sur les confins de la Basse-Saxe, sa circulation métallique subissait les influences combinées d'Osnabruck et de Brême, où, comme nous le verrons par la suite, les espèces se composèrent de très bonne heure de *bractéates*. Au XIVe siècle, le rapport entre la monnaie forte de Westphalie et la monnaie faible de Brême était comme 1 est à 3. Ce rapport est fréquemment exprimé dans les documents du comté de Hoye ; nous lisons, par exemple, dans un texte de 1354 : « *Tres bremenses denarios aut unum gravem denarium* ».

Le comté de Hoye appartenait à une maison qui au XIIIe siècle se divisa en deux branches, dont l'une résidait à Hoye, l'autre à Nienbourg. Otton II de Nienbourg, en 1311, hérita Hoye de son frère Gérard II décédé sans enfants, mais à sa mort, arrivée en 1324, son héritage fut de nouveau partagé entre ses deux fils, Gérard III de Hoye (1324-83) et Jean II de Nienbourg (1324-77).

Les seules monnaies dont nous ayons à faire mention ici appartiennent à Otton II. Ce sont : 1° des *deniers* forts frappés à Bassum, autrefois Berssen, MONETA BERSENE, et à Nienbourg, MONETA NIGENBV ; 2° des *deniers* faibles ou bractéates à la légende HOGENSIS. Le type des premiers est une copie de celui d'Osnabruck et de Munster, le chef de saint Paul et l'évêque assis de face. Les *bractéates* portent l'écu de Hoye : *d'or aux deux pattes d'ours, adossées en pal, de sable.*

1. H. Grote, *Geld- und Münzgeschichte der Grafschaft Hoye,* dans les *Münzstudien,* t. IV, 1865, p. 211 et suiv.

Digitized by Google

g). *Comté de Ravensberg* [1].

Les comtes de Ravensberg, qui à l'origine prenaient le titre de comtes de Calvelague, possédaient un territoire assez étendu entre les évêchés de Munster et d'Osnabruck et la seigneurie de Lippe. Ils avaient en outre de nombreux biens en Frise, et notamment la ville d'Emden. Leurs armes étaient: *d'argent aux trois chevrons de gueules.* La chronologie des comtes de Ravensberg n'est pas établie avec précision antérieurement au XIIIe siècle:

Hermann II de Calvelague, ... 1105 ... Otton I de Ravensberg, ... 1138-1170 ...
Hermann III de Calvelague, ... 1134 ... Hermann IV, ... 1170 ... — 1218 ...

Hermann IV laissa deux fils, Louis et Otton II, qui se disputèrent son héritage. Le 20 septembre 1224, Henri VII, fils de Frédéric II, donna en fief à Sophie, femme d'Otton II de Ravensberg, outre la monnaie d'Emden dont nous avons parlé p. 636, « *monetam et theloneum in Lunne, in Vegte, in Bilevelde, in Vlotowe et omnia feoda que predictus comes Otto ab imperio et antecessoribus nostris et nostra manu tenebat et quiete possidebat.* » En 1226, les deux frères Louis et Otton s'entendirent pour partager leur patrimoine. Le premier eut le comté de Ravensberg, excepté le district de Vlotho qui resta au second avec Meppen, Vechte et Emden.

Otton II mourut en 1244. Sa veuve et sa fille cédèrent Emden et Vechte à l'évêque de Munster et, à leur mort, leurs autres possessions firent retour au comté de Ravensberg, dans lequel Otton III avait succédé en 1249 à son père Louis. Otton III eut deux fils, Otton IV (1306-1329) et Bernard (1329-1349), qui se suivirent dans le gouvernement du comté. L'un et l'autre étant morts sans enfants mâles, Ravensberg passa par héritage aux comtes de Juliers.

La numismatique de Ravensberg est peu connue. On possède d'Otton II (... 1224-44) un *esterlin* copié des esterlins au buste de saint Paul que frappait Ludolphe de Holte, évêque de Munster. Au-dessus de l'effigie est placé un petit écu aux trois chevrons. Les légendes sont: **MONETA OTTONI-MONETA DE VE**(chta).

Otton III (1249-1306) frappa des *deniers* à Bielefeld, **BILEVELT CIVI**... Leur type est une copie de celui d'Osnabruck: un évêque assis de face et une tête de face dans un triangle.

1. H. Grote. *Münzen der Grafschaft Ravensberg*, dans les *Blätter für Münzkunde*, t. II, 1836, p. 355. — J. Chautard, *Imitations des monnaies au type esterlin.* Nancy, 1871, p. 290.

Digitized by Google

Nous ignorons si d'autres pièces ont été retrouvées. Les *deniers* de Bielefeld sont cités dans de nombreux documents du XIVe siècle ; ceux de ces documents qui établissent un rapport entre les *bieleveldenses* et une autre monnaie westphalienne leur attribuent le même cours qu'aux *hervordenses*.

h). *Abbaye d'Herford*[1].

L'abbaye de femmes d'Herford, située auprès du Weser, dans le comté de Ravensberg, fut fondée en 832, par Waltgaire, noble saxon. En 974, elle obtint d'Otton II une confirmation des droits de monnaie à Edinghausen ou Odenhausen, bourgade qui avec Olden-Herford et Lübber forma plus tard le territoire de la ville d'Herford. En 1147, Conrad III donna à Herford le rang de cité impériale. Les droits monétaires furent partagés par moitiés entre l'archevêque de Cologne, sans doute comme duc de Westphalie, d'une part, l'abbaye et la ville, d'autre part.

Les premières monnaies d'Herford sont de larges *deniers* vraisemblablement contemporains de l'empereur Henri IV. Elles ont à l'avers une tête couronnée à droite, précédée d'un sceptre crucigère ; la légende, inintelligible, est + NRCN.. VANVS suivant Grote, ou + N..... ANIVS suivant M. Dannenberg. Au revers, nous trouvons un édifice circulaire à tours latérales et ayant au centre un buste couronné de face, avec la légende HEREVOR.... (fig. 1140).

Fig. 1140

Le numéraire signé apparaît sous l'abbesse Eilicke ou Adelaïde, qui gouverna le monastère de 1170 à 1217 environ. Le type se compose de l'image de l'abbesse assise de face, tenant le livre et une croix longue : ABATISSA EILICS ; le revers est une copie de celui des monnaies de Soest, la croix avec SHVSAT CIVITAS. Cette légende n'est nullement l'indication d'un atelier, mais la reproduction pure et simple de l'inscription du prototype.

A partir du second quart du XIIIe siècle, les monnaies d'Herford portent les noms des archevêques de Cologne, co-propriétaires de l'atelier. Rarement le nom de l'abbesse figure au revers. Nous avons ainsi des pièces de :

1. H. Ph. Cappe, *Die Mittelalter-Münzen von Münster, Osnabrück, Paderborn, Corvei und Hervord*. Dresde, 1850, in-8. — H. Grote, *Die Münzen von Herford*, dans les *Münzstudien*, t. VIII, 1871, p. 343.

Digitized by Google

*Henri de Molenark, 1225-1238.	. . . . .
*Conrad de Hochstadt, seul, 1238-1261.	*Sigefroid de Westerbourg, 1275-1297.
*Conrad de Hochstadt et l'abbesse Ida, 1238-1254.	*Guillaume de Holte, 1297-1304.
	*Henri II de Virnebourg, 1304-1323.

Les types monétaires n'ont rien de particulier à Herford ; tous sont imités de ceux de Munster ou d'Osnabruck. Leur fabrication présente les mêmes défectuosités. Le nom de l'atelier est écrit : **HERVORDI CIVI. HERVORDEN. HERVORDIA.**

i). *Seigneurie de Lippe*[1].

Les seigneurs de Lippe, dont les domaines s'étendaient dans la partie septentrionale de la Westphalie, accrurent leurs possessions, à la fin du XIIe siècle, par l'héritage de la seigneurie de Rhéda ; en 1322 et 1356, ils acquirent la plus grande partie du comté de Schwalenberg. Voici la nomenclature chronologique des seigneurs de Lippe pendant l'époque dénariale :

*Herman II, 1196-1229.	*Bernard IV, 1265-1275.
*Bernard III, 1229-1265.	*Simon I, 1275-1344.
[*Hermann III, à Lippstadt, 1265-1273].	?*Otton, 1344-1332.

Les plus anciens *deniers* de Lippe sont au monogramme de Cologne dénaturé par une rose placée au centre du champ ; l'autre face représente un édifice à trois arcades et à une tour entre deux étendards, avec la légende **LIPPIA CIVITAS.** Grote reporte l'émission de ces pièces au temps d'Hermann II. A ce même seigneur appartiennent, d'après lui, les *deniers* sur lesquels un temple d'allure encore carolingienne, ou une rose, emblème héraldique de la Lippe[2], occupent le droit, et une croix, avec la legende **SANCTA COLONIA** immobilisée, le revers.

Sous Bernard III apparaissent les monnaies signées **BERNARDVS DE LI.** Le type, parfois de composition originale, constitue le plus souvent un emprunt aux *esterlins* anglais d'Henri II ou aux *esterlins* anglais et irlandais d'Henri III. Le nom du roi est fréquemment conservé. Au revers, nous trouvons soit les noms des ateliers de Blomberg, **BLOMENBERIC**, ou de Lemgo, **LEMEGOT CIVIT**, soit le nom du monétaire anglais, **REN-AVD-ON-LVND. MEINIR-ON-CAN**, etc. Des pièces qui s'éloignent du type anglais quant au revers portent autour de la tête :

1. H. Grote, *Lippische Geld- und Münzgeschichte,* dans les *Münzstudien,* t. V. 1867, p. 129.

2. Les armes de Lippe sont : *d'argent à la rose de gueules boutonnée d'or.* Parfois, sur les monnaies du moyen âge, il y a trois roses au lieu d'une.

Digitized by Google

CAPVT DE LIPPIA. Les dernières monnaies que Grote attribue à Bernard III sont copiées, pour l'avers, des espèces épiscopales de Paderborn ; elles représentent un évêque assis de face ; au revers figure l'écu à trois roses de Lippe. Le nom de Bernard III est remplacé, sur quelques *deniers,* par les mots **PATER NOSTER,** gravés autour de l'effigie épiscopale.

A la mort de Bernard III, la seigneurie de Lippe fut partagée entre ses deux fils. L'aîné, Hermann III (1265-73), eut Lippstadt, mais mourut sans enfants de sorte que son frère Bernard IV recueillit tout le patrimoine. On possède des monnaies de ces deux princes ; elles portent la rose de Lippe dans un triangle, et au revers l'édifice à trois tours, symbolisant la ville de Lippstadt **LIPPA CIVITAS.**

Simon I (1275-1344), qui monta sur le trône encore enfant, régna d'abord sous la tutelle de son oncle Simon, évêque de Paderborn. Ses monnaies forment six groupes au point de vue du type :

1° Type de l'esterlin d'Henri III, roi d'Angleterre.

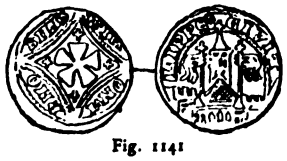

Fig. 1141

2° Type local : la rose de Lippe dans un grand losange légèrement concave. Au revers, un édifice à une tourelle accostée de deux drapeaux (fig. 1141).

3° Type de Munster : évêque de face et tête de saint Paul.

4° Type d'Osnabruck : évêque de face et édifice.

5° Type de Paderborn : évêque de face et édifice.

6° Type comtal de la Marck : le comte à mi-corps de face, tenant une rose et un lis. Au revers, l'écu à la rose de Lippe.

Sur les plus anciennes de ses monnaies, Simon I s'intitule **SIMON IVVENE** ou **DOMICELLVS SIMON** ; sur les plus récentes, **SIMON VIR NOBILIS, SIMON NOBILIII** ou **SIMON DE LIPPE.** Les monnaies de ce seigneur sont frappées à Lippstadt et à Lemgo. On ne possède pas de pièces absolument certaines de son fils et successeur Otton (1344-60).

j). *Évêché de Minden.*

La *moneta* fut accordée aux évêques de Minden par Otton II en 976 ; elle leur fut confirmée en 1009, 1031 et 1039. Les émissions qui succédèrent à celles qui furent faites au nom d'Henri III, roi, se composèrent de *deniers* au type de Cologne ; au revers, autour de la croix, le nom immobilisé d'Otton III fait place à l'indication topique : **MIN-D·AOIII.** Un peu plus tard, vers la fin du XIe siècle, les monnaies de Minden portent au droit un type curieux : un personnage assis, paraissant être un monnayeur au travail ; le nom de l'atelier, **MINTEONA,** est

Digitized by Google

écrit autour de la croix du revers. Sur une autre pièce de la même famille, deux personnages sont debout et l'un semble présenter une monnaie à son voisin.

Nous n'avons que très peu de renseignements sur le monnayage des évêques dans le cours du XIIe et du XIIIe siècles. Minden, située sur le Weser, commerçait surtout avec la Basse-Saxe et Brème. De bonne heure, comme à Brème, le signe d'échange dut se composer de bractéates anonymes, et pour la plupart encore indéterminées. La monnaie de Minden est fréquemment citée dans les documents écrits, notamment en 1195, 1253, 1258, 1269, 1282, 1290, 1314, 1357, etc.

Leitzmann auquel nous empruntons ces détails, rappelle que Frédéric II accorda à l'évêque Jean (1242-1250) l'autorisation de bâtir deux villes avec la liberté de frapper, dans l'une d'elles, des monnaies fortes : « *in altero illorum oppidorum gravem monetam cudendi* ». En 1259, l'évêque Widekind I acquit d'Henri, abbé de Fulda, la ville de Hameln sur le Weser, « *cum omnibus attinentiis, advocatia, theloneo, moneta* » etc. Le 30 septembre 1265, l'évêque Conrad de Diepholz fit une ordonnance dans laquelle il établit comme suit la taille et le titre de ses espèces : « *Denarii talis erunt ponderis et puritatis, ut quinque fertones in pondere marcam examinati argenti efficiant, si conflentur. Item XXVII solidi et III denarii unam marcam ponderabunt*[1] ».

l). *Évêché de Paderborn*[2].

L'évêché de Paderborn, fondé en 795 et placé sous le vocable de saint Liboire, s'étendait entre la Hesse, le territoire abbatial de Corvei, la Lippe, le duché de Westphalie et le comté de Waldeck. On ignore la date à laquelle les évêques acquirent le droit de monnaie, mais ce droit leur fut confirmé en 1028 par Conrad II.

Les plus anciennes monnaies de l'évêché de Paderborn sont des copies du type ottonien de Cologne tel qu'il s'était acclimaté à Soest au milieu du XIIe siècle. La légende du revers, qui remplace l'immobilisation ODDO IVPING, est PATERBRVNNVM, appellation qui diffère très peu de celle sous laquelle la ville est citée dans les documents écrits. La croix des

1. H. Grote, *Bischöflich mindensche Münzordnung*, dans les *Münzstudien*, t. I, 1857, p. 38.

2. H. Ph. Cappe. *Die Mittelalter-Münzen von Münster, Osnabrück, Paderborn, Corvei und Hervord*. Dresde, 1850, in-8. p. 79 et suiv. — C. Ph. Schoenemann, *Zur vaterländischen Münzkunde, etc.* Wolfenbüttel, 1852, pet. in-4, p. 61 et suiv. — J. Weingärtner, *Die Gold- und Silbermünzen des Bisthums Paderborn*. Munster, 1882, in-8.

Digitized by Google

mêmes pièces porte dans l'un de ses cantons la « marque de Soest ». Voici la liste des évêques de Paderborn pour la période dénariale du monnayage signé :

*Bernard II d'Oesede, 1186-1203.
*Bernard III d'Oesede, 1203-1223.
Olivier, 1224-1225.
*Willebrand de Wildeshausen, 1225-1227.
*Bernard IV de Lippe, 1227-1247.
*Simon I de Lippe, 1247-1277.
*Otton de Ritberg, 1277-1307.
*Gunther de Schwalenberg, 1307-1310.
*Thierry II d'Itter, 1310-1321.
*Bernard V de Lippe, 1321-1341.
Baudouin de Steinfurt, 1341-1361.

Les *deniers* de Bernard II et de Bernard III sont copiés des pièces frappées à Soest sous l'archevêque de Cologne Philippe de Heinsberg : l'avers est occupé par une figure épiscopale assise de face, mitrée, tenant la crosse et le livre, le revers par une croix cantonnée de globules et de lettres. Les légendes, d'abord SCS LIB-IS EPC et ODDO + IVIDDING, deviennent ensuite BERNARDVS EPC et SCS LIBORIVS. Sous l'épiscopat de Bernard III, le domaine temporel s'accrut d'une partie de la ville de Brakel, et aussitôt Brakel devint le siège d'un atelier épiscopal.

Sous Willebrand, les coins de Paderborn restent tributaires de ceux de Soest, et suivent ceux-ci quand ils abandonnent, au revers, la croix, pour la remplacer par un édifice à trois tours.

Les successeurs de Willebrand conservent généralement ce type en y introduisant quelques modifications. L'édifice est parfois à tour centrale accostée de deux bannières flottantes, mais plus souvent il laisse voir, dans son portail ouvert, le chef de saint Liboire, le buste mitré et crossé de l'évêque, la fleur de lis, marque caractéristique de l'atelier de Warburg (fig. 1142), des armoiries locales sur les pièces frappées à Brakel, une croix dans un cercle pour simuler la roue des deniers de Munster[1], ou enfin, sur quelques pièces de Simon I, un buste couronné dont l'identification est rendue facile par la légende HENRICVS REX.

Fig. 1142

L'atelier de Warburg, VARTBERG CIVITA, WARDBERCH CI, la seconde ville du temporel, et celui de Brakel, BRAKEL CIVIT, apparaissent pour la première fois sous Bernard IV. Son successeur, Simon I, multiplia encore ses officines et frappa à Paderborn, PADERBORNE CIV, à Warburg, à Brakel, BRACLE CIVITAS, et à Winterberg, CIVITAS WINTRBRIGEN ; nous retrouverons de plus son nom

1. Les armes de Brakel étaient à trois pals chargés d'une fasce. L'évêché de Paderborn portait *de gueules à la croix d'or*.

Digitized by Google

dans les ateliers de l'abbaye de Corvei où les évêques de Paderborn exerçaient le pouvoir, comme *tutores,* pendant les vacances du siège abbatial. Les divers ateliers mentionnés plus haut restèrent en activité, hormis celui de Winterberg, sous Otton de Ritberg, qui posséda en plus ceux de Hallenberg, CIVITAS HALNBRIG, et de Nieheim, NIGHEM CIVITAS; dans cette dernière ville, les droits monétaires étaient partagés entre l'évêque de Paderborn et l'archevêque de Cologne, comme duc de Westphalie. Otton de Ritberg prend sur ses premières émissions le titre d'*electus;* sur les suivantes, il s'intitule *episcopus.*

Le monnayage de Paderborn, qui se composait de *deniers,* d'*oboles* et de *quarts de denier,* paraît avoir atteint son apogée dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Son importance décrut très sensiblement dans la suite, et avec elle le nombre des ateliers diminua.

Différents textes du XIIIe et du XIVe siècle nous éclairent sur la valeur des monnaies de Paderborn comparativement à celle des espèces circulant dans les pays d'alentour. Le *denier* de Paderborn équivalait à celui de Soest; un document de 1316 dit « *pro centum et sexaginta marcis denariorum Paderb. et Sosati legalium, quorum denariorum sedecim solidi faciunt unam marcam argenti puri.* » Dix ans après, la valeur des *deniers* avait subi un affaiblissement; il en fallait dix-huit sous pour faire un marc d'argent fin. La valeur des *deniers* de Warburg était un peu moindre que celle des pièces frappées dans la métropole. Un texte de 1327 montre qu'il fallait vingt et un sous de Warburg pour faire vingt sous ou un marc de Soest et de Paderborn.

m). *Seigneurie de Buren*[1].

La seigneurie de Buren était située dans l'évêché de Paderborn, sur la frontière du duché de Westphalie. En 1195, Berthold et Dietmar de Buren firent hommage de leur château à Bernard II, évêque de Paderborn, qui leur accorda le droit de tonlieu et de monnaie. Dans la première moitié du XIIIe siècle, la famille de Buren se divisa en deux branches, qui continuèrent à habiter ensemble. Au XIVe siècle, ces deux branches prirent les noms de Buren-Wewelsbourg et Buren-Wunneberg, d'après des possessions nouvellement acquises. La chronologie des sires de Buren, dont plusieurs portèrent le nom de Berthold, est assez mal établie.

1. H. Grote, *Die Denare der Herren von Büren,* dans les *Münzstudien,* t. I, 1857, p. 377, et t. II, 1862, p. 915. — H. Dannenberg, *Denare der Herren von Büren,* dans le même recueil, t. II, 1862, p. 507. — J. Weingärtner, *Die Gold- und Silbermünzen des Bisthums Paderborn.* Munster, 1882, in-8, p. 174 et 206.

Digitized by Google

La plupart des monnaies de Buren sont des copies fidèles de celles de Paderborn ; le nom de certains évêques, tels que Simon (1247-77) et Otton de Lippe (1277-1307), est conservé à l'avers. D'autres *deniers* sont imités de ceux que les empereurs ont frappés à Dortmund ou les archevêques de Cologne dans leur duché de Westphalie. L'atelier d'origine, BVREN CIVITA, figure au revers, où paraît aussi, parfois, le nom du seigneur : BERTOLD.

Au commencement du XIVe siècle, les seigneurs de Buren frappèrent des *esterlins,* copiés de ceux d'Édouard I, roi d'Angleterre. A l'avers, le type et la légende de la pièce anglaise sont conservés ; au revers, nous trouvons l'écu de Buren, au chevron engrelé (fig. 1143). Vers la même époque, l'atelier seigneurial frappa des *quarts de deniers* ayant à l'avers la tête des *esterlins* et au revers B-V-R-E, dans les cantons d'une croix pattée.

Fig. 1143

n). *Abbaye d'Helmershausen* [1].

L'abbaye bénédictine d'Helmershausen, fondée en 998 par le comte Eckhard, obtint en 1033 de l'empereur Conrad II le droit de tonlieu, de marché et de monnaie. La liste chronologique des abbés est très imparfaitement établie ; nous la donnons ici parce que Grote l'a omise dans ses *Stammtafeln :*

Winon, 1032-1036.
Tannon ou Tangmar, 1058.
Albéric, ...
Berthgère, ...
Thietmar I, ...1093-1107...
Reimbold I, ...1126....
Thietmar II, ...1139....
Conrad I, 1142-1170.
Conrad II, ...1180...
Thietmar III, ..1205-1208.
Werner, ...1215...
Henri, ..1220-1221...
*Conrad III, ...
*Godefroid, ...
Jean I, ...-1237.
Conrad IV, 1237-1249....
Hermann I, ...1256-1267...
Conrad V, ...1270....
*Jean II, ...1273-1303...
*Adolphe, ...1307-1314.
Reimbold II, ..1316-1330.
Engelhard, ...1332-1337...

On connaît un *denier* frappé à Helmershausen par l'empereur Henri III ; mais il faut passer à la première moitié du XIIIe siècle pour retrouver la suite de ce monnayage. L'abbé Conrad III et Godefroid, qu'on présume être son successeur, mais dont les monnaies seules révèlent le nom, frappent des imitations assez libres des

1. J. Weingärtner, *ibid.*, p. 178 et 207.

Digitized by Google

esterlins d'Henri II d'Angleterre. A l'avers, le buste royal est remplacé par celui de saint Pierre, dont la clef simule le sceptre. Ce même type reparaît sur les pièces de Jean II, mais sous Adolphe la croix du revers devient pattée et coupe la légende comme sur les *esterlins* d'Édouard I (fig. 1144). Le nom de l'atelier est écrit : **HELMWORDES** ou **HELNVORDESHVSEN**.

Fig. 1144

o). *Prévôté de Hofgeismar* [1].

La prévôté de Hofgeismar appartenait à l'archevêché de Mayence et, dans un texte de 1305, ses habitants se qualifiaient de : *homines ecclesiae Moguntinae pertinentes*. Au XIIIe siècle, nous y trouvons en activité un atelier monétaire. Les produits portent parfois le nom de l'archevêque Werner (1259-1284), mais ils reproduisent plus souvent les noms de Simon I et d'Otton, évêques de Paderborn, ou de Conrad, archevêque de Cologne, dont les espèces sont servilement copiées. Le nom de Hofgeismar est écrit : **GESMARIA CIVITA** ou **CIVITAS GESMARIENSIS** au revers des *deniers*.

p). *Comté de Schwalenberg* [2].

Les comtes de Schwalenberg, dont sont issus ceux de Pyrmont et de Waldeck, portaient *de gueules à l'étoile d'or accompagnée en chef de deux hirondelles au naturel*. Voici leur suite chronologique telle que la donne Grote :

Widekind III, mort en 1137.
Bolkwin I, 1137-1178.
Henri, 1185-1214.
*Bolkwin III, 1214-1249.
*Widekind IV, 1249-1264.
Adolphe, 1249-1300.
[*Albert, apanagé d'Oldenbourg, 1249-1315].
Gunther, 1295-1300.

Au XIIIe siècle, les comtes de Schwalenberg ouvrirent dans le château de ce nom un atelier monétaire. Bolkwin III frappa des *esterlins* imités de ceux d'Henri II d'Angleterre ; les légendes sont : **VOLCVVNI COM** et **SVALENBERCH**. Son successeur, Widekind IV, **VVIDEKINDVS C.** copia les *esterlins* écossais à la tête de profil.

1. J. Weingärtner, *ibid.*, p. 65.
2. Pour Schwalenberg, Pyrmont et Waldeck, cf. H. Grote, *Die waldeckschen Münzen des Mittelalters*, dans les *Münzstudien*, t. V, 1867, p. 81.

Digitized by Google

Albert, quatrième fils de Bolkwin III, obtint en apanage le château d'Oldenbourg au sud de Pyrmont. Il frappa à Schwalenberg, sans doute à la suite d'une convention de famille, des *deniers* portant à l'avers un personnage assis tenant une épée et au revers une grande étoile. En 1322, Schwalenberg passa en partie à la Lippe, en partie à l'évêché de Paderborn.

q). *Comté de Pyrmont.*

Le comté de Pyrmont formait l'apanage d'une branche cadette de la maison de Schwalenberg, issue du second fils de Widekind III. Ses armes étaient *d'or à la croix ancrée de gueules*. A la fin du XIIe siècle, Philippe de Heinsberg, archevêque de Cologne, devenu duc de Westphalie, acheta le château de Pyrmont considéré auparavant comme terre allodiale et en laissa la moitié en fief à ses anciens possesseurs. En 1255, Godescalc et Hermann de Pyrmont engagèrent également à l'archevêque Conrad la moitié de leur ville de Lugde où se trouvait l'atelier monétaire comtal. Un *Redditus oppidorum et officiorum* du duché de Westphalie dit à propos de Lugde : « *Oppidum Luden pro medietate est archiepiscopi.... Archiepiscopus habet in Luden... de medietate monetae 2 marcas.* » Voici la liste des comtes de Pyrmont dont le nom ne paraît toutefois sur aucune des pièces retrouvées :

Widekind, 1148-1185.
*Godescalc, I, mort en 1243.
*Godescalc II, mort en 1258.
. . . . . .
*Hildebolde, 1268-1317.

Les *deniers* contemporains de Godescalc I reproduisent le type de Cologne à l'avers et portent au revers l'écu de Pyrmont entouré du nom BE⅂NARDVS EP, qui désigne probablement Bernard III, évêque de Paderborn. Vers le temps de Godescalc II, l'atelier de Lugde frappa des *esterlins* au type d'Alexandre II, roi d'Écosse, dont le nom est conservé autour du profil couronné.

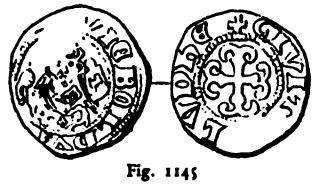

Fig. 1145

Sous Hildebolde, les *deniers* ont d'un côté un évêque assis et la légende VICEOLDVSEPISSCO, indication de Wichbold de Holten, archevêque de Cologne ; le revers porte la croix ancrée des armes comtales de Pyrmont, avec l'indication de l'atelier : CIVITAS LVDHE (fig. 1145).

Digitized by Google

r). *Comté de Waldeck.*

Le comté de Waldeck, qui arrivé vers le milieu du XIIe siècle dans la famille de Schwalenberg, fut donné en 1214 à Adolphe, second fils de Bolkwin III, le transmit à ses descendants :

*Adolphe, 1214-1270.	*Henri II, 1305-1344.
*Otton I, 1271-1305.	Otton II, 1344-1369.

Le comté de Waldeck se composait de deux tronçons, dont l'un, avec Waldeck était situé dans la Hesse, l'autre, avec Corbach, dans l'évêché de Paderborn. Au point de vue monétaire, ces deux divisions sont également marquées. A Waldeck circulaient les bractéates, à Corbach les deniers westphaliens.

L'atelier comtal était situé à Corbach, ainsi que l'indiquent les légendes CORBEKECIVI, CORBACK CIVITA, COREBEKE CIVITAS, CVRBEKE CIVIT, etc. Le type des plus anciens *deniers* d'Adolphe est l'image du comte, COMES DE VALD, assis de face avec l'épée et le globe crucigère; au revers figure le monogramme de Cologne. Sur des pièces plus récentes nous trouvons d'un côté un losange avec globule central, un ornement étoilé, et de l'autre une croix pattée ou bifurquée, le comte assis ou un édifice. A côté de ces monnaies, dont les légendes donnent la signature du comte, nous en trouvons d'autres qui reproduisent servilement les types et le nom de Conrad de Hochstadt, archevêque de Cologne. L'archevêque-duc de Westphalie avait-il, à Corbach comme à Pyrmont, une part dans la fabrication du signe d'échange ? Aucun document ne nous renseigne à cet égard; suivant Grote, cette hypothèse est douteuse et nous serions simplement en présence d'un de ces monnayages d'imitation qui pullulent en Westphalie.

Sous Otton I et Henri II, le type des *deniers* comporte le comte assis de face, et un édifice ou un dessin géométrique dans la composition duquel entre toujours le meuble des armes de Waldeck : *d'or à l'étoile de gueules*. Le droit monétaire des comtes fut engagé, en 1327, à divers nobles, puis à la ville de Corbach en échange du payement d'un seigneuriage. Cet engagement fut l'origine d'un monnayage municipal.

s). *Abbaye de Corvei*[1].

L'abbaye de Corvei, *Corbeia nova,* doit sa fondation à Adalard, abbé

1. H. Ph. Cappe, *Die Mittelaltermünzen von Münster, Osnabrück, Paderborn, Corvei und Hervord.* Dresde, 1850, in-8. — J. Weingärtner, *Die Gold- und Silbermunzen der Abtei Corvey.* Munster, 1883, in-8.

Digitized by Google

de Corbie en Picardie. L'installation définitive du monastère eut lieu en 822 ou 823, dans la vallée du Weser, à proximité de la petite ville d'Höxter. Le patron du monastère, d'abord saint Étienne, fut ensuite saint Vit dont les reliques y furent apportées en 835. En 900 Louis l'Enfant donna à l'abbé Bovon les droits monétaires à Horohusen, et en 945 une concession analogue lui fut faite par Otton I pour la ville de Meppen. En 1150, l'abbé Wichbold obtint le droit de monnayer et d'exploiter les mines à Marsberg.

Le monnayage de Corvei commença sous Henri II (1002-24), dont nous avons décrit les espèces à la p. 635, mais dès le milieu du XIe siècle, le nom de l'abbé figura sur les monnaies, d'abord concurremment avec celui du souverain de l'empire, puis seul. Voici la liste des abbés :

Drutmar, 1015-1046.
*Rothard, 1046-1050.
*Arnould I de Falkenberg, 1051-1055.
*Saracho de Rosdorf, 1056-1071.
*Warin, 1071-1079.
Frédéric, 1080-1082.
*Marquard, 1082-1106.
Erkembert de Hombourg, 1106-1128.
Folcmar II de Bomenebourg, 1129-1138.
Adalbert de Bavière, 1138-1144.
Henri I de Bomenebourg, 1144-1146.
Henri II de Bomenebourg, 1146.
Wigbold, 1146-1174.
Conrad, 1174-1189.
Widekind de Spiegel, 1189-1205.
Dietmar II de Stockhausen, 1206-1216.
Hugold de Luthorst, 1216-1223.
*Hermann I de Holte, 1223-1254.
Thimo, 1254-1275.
*Henri III de Hombourg, 1275-1306.
Rudberd de Horchausen, 1306-1337.
*Thierry de Dalwigk, 1337-1359.

L'inspection de cette liste permet, grâce aux astérisques placés devant les noms des abbés dont il existe des monnaies, de reconnaître dans le monnayage de Corvei deux périodes distinctes, séparées par une lacune d'environ un siècle. Pendant la première période, les *deniers* ne portent d'autre indication locale que celle de Corvei : l'atelier, placé sans doute dans l'abbaye, est seul en activité.

Voici la description sommaire des monnaies corvéiennes de cette première période :

Rothard employa successivement deux types : 1° ROTHA-RD-VS écrit sur les bras d'une croix qui coupe le champ ; dans les cantons de cette croix, les lettres du mot A-B-A-S. *Rev.* : HEINRIC' REX. Croix cantonnée de quatre globules (fig. 1147). — 2° + ROTHARD·AB en légende circulaire ; au centre, les lettres du mot CVRBIA rangées en croix (fig. 1146). *Rev.* : + HEINRIC IMP. Croix pattée.

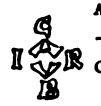

Fig. 1146

Arnould I continua à faire usage du second type de son prédécesseur en substituant au nom de celui-ci, ARNOLD' AB.

Saracho mit, le premier, son effigie sur les *deniers* : + SARACHO ABAS COR. Buste diadémé de l'abbé, à gauche, tenant une crosse. *Rev.* : Immobilisation du nom d'Otton : + ODDO + IVPPING. Croix cantonnée de quatre globules.

Digitized by Google

Warin : + WERINHARIVS. Buste de face. *Rev.* : CORBEIA. Enceinte circulaire avec deux tourelles latérales ; au-dessus, une grande croix.

Marquard : + MARVARTDO. Buste de face avec crosse dans la main droite. *Rev.* : DE CORBEIO. Édifice à trois tours.

Aux *deniers* signés que nous venons d'énumérer, viennent se joindre, pour la première période du monnayage abbatial, un certain nombre de pièces anonymes sur lesquelles le nom de Corvei est, le plus souvent, associé à celui de saint Vit. Un de ces *deniers* porte d'un côté le monogramme de Cologne (fig. 1148) ; un autre porte la tête de saint Vit de profil dans un quadrilobe, et au revers une croix à doubles bandes

Fig. 1147

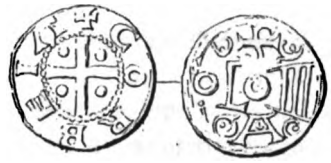

Fig. 1148

Fig. 1149

brochant sur un quadrilobe, copie évidente d'un type anglo-danois ; une troisième monnaie a le profil du saint patron et, au revers, un édifice qui doit sans doute représenter l'église abbatiale (fig. 1149). La date approximative de l'émission de ces pièces est difficile à préciser, mais on peut dire qu'aucune ne paraît postérieure au XIe siècle.

A la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, les abbés recommencèrent leur monnayage simultanément dans les deux ateliers de Corvei et de Marsberg. Les pièces sont anonymes. A Corvei, nous sommes en présence de copies de l'*esterlin* d'Henri II, roi d'Angleterre, portant les noms réunis de saint Vit et de saint Étienne[1]. A Marsberg, nous trouvons des imitations des *deniers* de Mimigardeford-Munster, ayant **MARESBERG** ou **MARS MONTIS** autour de l'édifice et l'immobilisation **+ ODDO + IVPING** autour de la croix.

Les espèces signées reparaissent avec Hermann I de Holten, qui monnaie à Corvei, **CVRVEIE CIVITA**, et à Wolkmarsen, **VOLCMARSEN CIVI**. Les types comprennent l'effigie de l'abbé mitré et crossé assis de face, le buste de saint Vit brochant sur un édifice, ou simplement un édifice. Sur quelques pièces, le nom de l'atelier est remplacé par celui de Conrad de Hochstadt, archevêque de Cologne. De l'abbé Henri III, nous avons des monnaies frappées à Corvei, à Wolkmarsen et à Höxter, **CIVITAS HOCSARIE**. Quant au seul *denier* de Thierry, il ne porte pas d'indication locale.

A côté des monnaies abbatiales, nous possédons quelques pièces frappées dans les ateliers dépendant de Corvei et signées par Conrad de Hochstadt et Engelbert II, archevêques de Cologne, puis par

1. C'est par une erreur évidente que M. Weingärtner a vu sur une de ces pièces le nom de l'abbé Hermann de Holte. Comparez dans son livre les n°s 8 et 14 de la pl. I.

Digitized by Google

Simon I de Lippe, évêque de Paderborn, comme tuteurs et protecteurs du monastère. Enfin, pour rendre complète cette rapide revue du monnayage de Corvei, nous devons rappeler les pièces frappées dans l'atelier de Marsberg, où la signature de l'abbé n'intervint jamais, et qui conservent pendant toute la période dénariale l'aspect d'un numéraire plutôt municipal. Cet atelier de Marsberg appartenait pour moitié à l'archevêque de Cologne.

t). *Duché de Westphalie et d'Angrie*[1].

L'église de Cologne possédait en Westphalie et en Angrie un certain nombre de biens, notamment le territoire de Soest, lorsqu'en 1178 l'empereur Frédéric Barberousse donna à Philippe de Heinsberg les droits et les titres dont il venait de dépouiller Henri le Lion. Les archevêques de Cologne purent ainsi s'intituler ducs de Westphalie et d'Angrie.

Les ateliers westphaliens dans lesquels les titulaires du siège de Cologne monnayèrent, sont au nombre de sept : Soest, Medebach, Schmallenberg, Brilon, Attendorn, Recklinghausen et Dorsten. En outre, ils partageaient les droits monétaires à Arnsberg avec les comtes d'Arnsberg, à Corbach avec les comtes de Waldeck, à Lugde avec le comte de Pyrmont, à Marsberg avec l'abbé de Corvei, à Herford avec les abbesses du lieu. Ce partage nous est formellement affirmé par les textes en ce qui concerne Marsberg et Lugde. Nous n'avons pas à répéter ici la liste complète des archevêques de Cologne (voir p. 600 et suivantes); nous nous bornerons à rappeler les noms et les dates de ceux qui frappèrent des monnaies *signées* dans les possessions westphaliennes de leur église :

Arnould II de Wied, 1151-1156, *Soest.*
. . . . . .
Philippe I de Heinsberg, 1167-1191, *Soest* (fig. 1150).
. . . . . .
Adolphe I d'Altena, 1193-1205, *Soest.*
. . . . . .
Thierry I de Heinsberg, 1208-1212, *Soest.*
Vacance du siège, 1212-1216, *Soest.*
Engelbert I de Berg, 1216-1225, *Soest, Attendorn.*
Henri I de Molenark, 1225-1238, *Soest. Attendorn.*

1. J. Weingärtner, *Die Silber-Münzen von cölnisch Herzogthum Westfalen und Grafschaft oder Vest Recklinghausen.* Munster, 1885, in-8.

Digitized by Google

Conrad de Hochstadt, 1238-1261, *Soest, Medebach, Brilon, Schmallenberg, Recklinghausen.*

Engelbert II de Fauquemont, 1261-1274, *Brilon* (fig. 1151), *Schmallenberg.*

Sigefroid de Westerbourg, 1275-1297, *Soest, Brilon, Schmallenberg, Recklinghausen, Dorsten.*

Wigbold de Holte, 1297-1304, *Medebach, Brilon.*

Henri II de Virnenbourg, 1304-1332, *Recklinghausen.*

Waleran de Juliers, 1332-1349, *Recklinghausen.*

Guillaume de Gennep, 1349-1362, *Recklinghausen.*

. . . . . .

Le monnayage de Soest est d'une importance capitale pour l'histoire économique de la Westphalie. Les stipulations en monnaie de Soest se rencontrent dans les documents dès la dernière année du XIe siècle; au XIIe, les mentions de *solidi sosatiensis monete* sont extrêmement fréquentes. C'est à Soest que s'était localisée l'immobilisation du monogramme de Cologne et du nom d'Otton altéré en ODDO + IVPING qui servit de modèle à la plupart des plus anciennes monnaies de la région. Lorsque ce type se fut popularisé, l'atelier de Soest, pour distinguer ses « *agrippiner* » de ceux qui étaient frappés ailleurs, imagina de les marquer, dans l'un des cantons de la croix, d'un signe spécial connu des numismates sous le nom de *soester zeichen.*

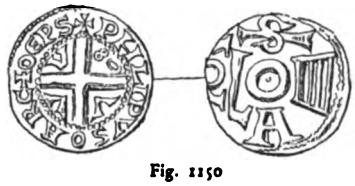

Fig. 1150

Fig. 1151

Arnould II de Wied fut le premier à remplacer par son nom le ODDO + IVPING traditionnel. Sous Philippe de Heinsberg, l'ancien type fut abandonné pour une empreinte nouvelle : on substitua au monogramme colonais l'effigie mitrée de l'archevêque assis de face, tenant une crosse et une croix pastorale. La croix du revers cantonnée du *soester zeichen* fit place à un édifice entouré de SOSAT CIVITAS, sous Adolphe I, mais elle reparut sous Thierry I pour disparaître définitivement avec Engelbert I. Désormais, les *deniers* de Soest et leurs divisions consistant parfois en *oboles* et en *quarts de deniers,* porteront d'un côté l'archevêque assis avec la crosse et le livre ; de l'autre la représentation d'une église qui, s'agrémentant de bannières, de clochetons, de fleurons, de bustes de saints, laissa une très grande place à la fantaisie du graveur.

Les ateliers westphaliens secondaires subissent naturellement l'influence de Soest, sauf à Recklinghausen et à Dorsten, où les flans épais et les types de Munster trouvent un foyer d'imitation.

Digitized by Google

u). *Prevôté de Wildeshausen* [1].

En 872, le comte Walbert, parent du saxon Witekind, établit un cloître de bénédictins à Wildeshausen, localité située entre Osnabrück et Brème, sur la rive gauche de la Hunte qui séparait la Westphalie de la Basse-Saxe. En 1069, Wildeshausen est qualifié pour la première fois de *prepositura*.

On possède des *deniers* du prévôt Otton de Lippe (1231-43..); ils sont copiés du troisième et du septième types que nous avons signalés pour Ludolphe de Holte, évêque de Munster. Les légendes reproduisent parfois d'un côté le nom de celui-ci ou le nom de saint des prototypes; sur l'autre face, on lit: OTTO PREPOSITVS ou OTTO PREPOS. Des monnaies plus récentes, sur lesquelles le prévôt de Wildeshausen n'est pas nominativement désigné, reproduisent un dispositif de Louis II de Hesse, évêque de Munster (1310-57); les légendes sont: SANCTVS PAVLVS ou MONETA WILDES.

v). *Comté d'Arnsberg* [2].

L'ancienne famille des comtes d'Arnsberg s'étant éteinte au commencement du XIIe siècle, ses possessions passèrent par le mariage de Sophie d'Arnsberg à une branche des seigneurs de Cuyk, en Brabant. Grote dresse, dans ses *Stammtafeln*, la chronologie suivante des comtes de cette nouvelle maison:

Godefroid I de Cuyk, 1124-1154.
Henri I, 1154-1185.
*Godefroid II, 1185-1235.
*Godefroid III, 1235-1287.
*Louis, 1287-1313.
*Guillaume, 1313-1338.
Godefroid IV, 1338-1368.

L'atelier des comtes était situé à Arnsberg: ARNESBERG, ARNESBERGEN CIVIT. En 1295, Louis ayant acheté la moitié de la ville d'Eversperg, y créa une seconde officine: EVERSBERG CIVITAS.

Les types monétaires se composent, sous Godefroid II, d'une figure impériale assise de face ou de l'aigle éployée d'Arnsberg [3]; la croix

1. Büchenau, *Die Münzen der Propstei Wildeshausen*, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XV, p. 262.

2. H. Grote, *Die Münzen der Grafen von Arnsberg*, dans les *Münzstudien*, t. VIII, 1868, p. 75. — J. Weingärtner, *Die Silber-Münzen von cölnisch Herzogthum Westphalen*, etc. Munster, 1886, in-8, p. 113.

3. Les comtes d'Arnsberg avaient pour armes: *de gueules à l'aigle d'or*.

Digitized by Google

à doubles bandes des *esterlins* anglais d'Henri II occupe le revers. Les pièces frappées par les successeurs de Godefroid portent à l'avers l'image du comte, assis de face; l'autre côté reçoit soit un édifice à tour accostée de bannières ou à trois tours, soit l'aigle. Sous Guillaume, l'aigle est placée dans un écusson.

On n'a pas retrouvé de monnaies de Godefroid IV, bien qu'il se fût fait confirmer ses droits monétaires en 1338 par l'empereur Louis de Bavière. En 1368, Godefroid IV vendit son comté à l'archevêque de Cologne pour 130,000 florins d'or. Déjà auparavant, les archevêques paraissent avoir joui de certains droits dans Arnsberg : on possède un *denier* de Conrad de Hochstadt frappé dans cet atelier.

w). *Comté de la Mark* [1].

Les comtes de la Mark sont issus de ceux d'Altena, qui formaient eux-mêmes une branche cadette de la maison de Berg. Ils portaient : *d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de deux traits.* Leurs possessions s'étendaient entre le comté de Berg, l'évêché de Munster et le duché de Westphalie. Le monnayage comtal reflète cette situation géographique ; les pièces frappées dans l'atelier de Hamm, HAMONA CIV, MONETA IN HAMONE, c'est-à-dire dans la région septentrionale, ont le flan épais, l'aspect rogné des *deniers* westphaliens ; celles qui furent émises à Iserlohn, ISERENLON CIVITAS, dans la partie méridionale du comté, se rapprochent des espèces rhénanes, plus minces et plus larges. Cinq comtes de la Mark se sont succédés depuis la fin du XIIe siècle jusqu'au milieu du XIVe :

*Adolphe I, 1198-1249.	*Eberhard, 1277-1308.
*Engelbert I, comte de la Mark, 1249-77.	*Engelbert II, 1308-1328.
[*Otton, comte d'Altena, 1249-62].	*Adolphe II, 1328-1347.

Les plus anciennes monnaies, dont l'attribution au comté de la Mark soit à l'abri de toute contestation, appartiennent au règne d'Adolphe I et sont copiées soit des *deniers* impériaux de Dortmund, soit des *esterlins* anglais d'Henri II. Le premier type est usité dans l'atelier de Hamm, le second paraît s'être localisé plutôt à Iserlohn.

A la mort d'Adolphe I, ses deux fils, Engelbert I et Otton, se partagèrent ses états. Leurs monnaies portent à l'avers un personnage

1. H. Grote, *Nachträge zu Mader's westfälischen Münzen,* dans les *Blätter für Münzkunde,* t. II, 1836, pp. 127, 190 et 359. — J. Chautard, *Imitations des monnaies au type esterlin,* Nancy, 1871, in-8, p. 292.

Digitized by Google

assis, de face, tenant une épée et une branche à trois feuilles, au revers une église à deux tours. Sous Engelbert II et son successeur, l'empreinte que nous venons de décrire reste en usage, mais concurremment avec elle se montre un type nouveau où le champ du revers est armorié à la fasce échiquetée de la Mark.

B. — *Basse Saxe.*

a). *Ateliers impériaux.*

Les ateliers impériaux de la Basse Saxe, c'est-à-dire la région située entre le Weser, l'Elbe et les montagnes du Harz, sont au nombre de six pendant la période des empereurs saxons et franconiens : Brême, Stade, Quedlinbourg, Hildesheim, Magdebourg et Goslar. Tous ces ateliers passèrent à des souverainetés ecclésiastiques, sauf Goslar qui resta possession directe de l'Empire.

Brême. — Les *deniers* frappés à Brême au temps d'Henri II, empereur (1014-24), portent à l'avers une tête à droite ou à gauche avec + HEINRI·C IM ; le revers a les lettres S·BREMA·A rangées en croix sur le modèle exact du type de Cologne. Ces pièces sont les seules monnaies de Brême où paraisse la signature impériale (fig. 1150).

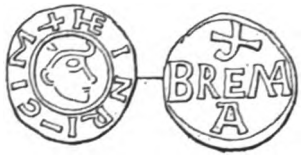

Fig. 1150

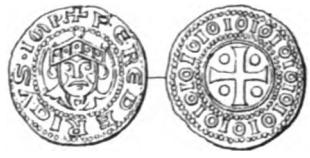

Fig. 1151

Stade. — Des *deniers* de cet atelier portent + HENRICO autour d'une tête impériale couronnée, de face, et au revers, STATHV... autour d'un temple. Ils appartiennent, suivant M. Dannenberg, à Henri III dont le nom se retrouve sur quelques pièces du comte Luder Udon I.

Un denier qui présente une saisissante analogie avec les pièces frappées à Stade par Henri le Lion, duc de Brunswick, porte le nom et l'effigie de Frédéric Barberousse (fig. 1151).

Quedlinbourg. — Otton III, roi, signe dans cette ville des *deniers* portant SCS SERVACIVS autour d'un temple de la forme dite *holzkirche*. Le nom du roi, ODDO, figure dans les cantons de la croix du

Digitized by Google

revers qui est entourée de + DERA + REX. Ces monnaies reproduisent le type de celles qui sont aux noms d'Otton I et d'Adelaïde, dont nous nous occuperons à propos de l'atelier de Magdebourg. Dès la seconde moitié du XIe siècle, le monnayage de Quedlinbourg passa aux abbesses, mais le nom d'Henri II continua, au début, à figurer sur les *deniers*.

Hildesheim. — Les monnaies de Hildesheim frappées sous Otton III reproduisent, comme celles de Quedlinbourg, la *holzkirche* et la croix cantonnée de ODDO. Autour de l'édifice, le nom de la patronne : ƧCA MARIA, tient lieu d'ethnique (fig. 1152). Les émissions reprennent sous Henri II, empereur (1014-24), dont les *deniers* portent la tête barbue de face, et au revers celle de la Vierge ; ce type reste en usage sous Conrad II empereur (1027-39).

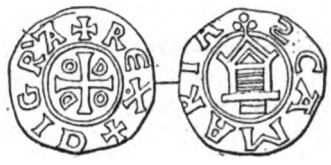

Fig. 1152

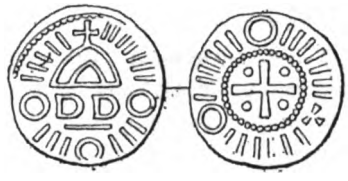

Fig. 1153

Magdebourg. — Cette ville, la métropole de la Saxe, fut très probablement le plus ancien atelier du nord-est de l'Allemagne. C'est dans ses murs que furent sans doute frappés ces *deniers* imités des monnaies carolingiennes et surtout des pièces au temple de Louis le Débonnaire, caractérisées par leur bord relevé et connues, depuis B. de Koehne, dans les nomenclatures numismatiques, sous le nom de *wendenpfennige*. Dans la seconde partie de ce *Traité* (p. 332), nous avions conservé l'attribution de ces monnaies aux populations wendes, cette avant-

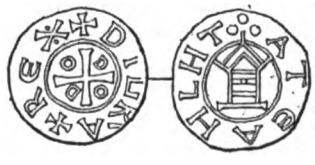

Fig. 1154

Fig. 1155

garde des Slaves dans les pays germaniques. Cette attribution est aujourd'hui abandonnée et M. Ménadier[1] revendique, avec raison, ces *deniers* pour la Saxe, d'où ils se répandirent dans les pays slaves et no-

1. *Deutsche Münzen*, t. I, Berlin, 1891, in-8, p. 196.

Digitized by Google

tamment en Pologne. Après l'avènement d'Otton I (936-973) les soi-disant *wendenpfennige* continuèrent à être fabriqués, mais les colonnes du temple tétrastyle furent remplacées par le mot ODDO (fig. 1153).

A ces émissions barbares succédèrent celles qui furent faites aux noms réunis d'Otton I et de sa seconde femme Adelaïde, veuve de Lothaire roi d'Italie, qu'il épousa le 15 décembre 951. L'usage de représenter ou de mentionner la femme d'un souverain, en même temps que son mari, sur les monnaies, si fréquent sous l'empire romain et à Byzance, ne laissa pas que de présenter plusieurs exemples au moyen âge. C'est généralement dans les villes qui furent les résidences habituelles de la maison souveraine, que cet usage se trouve répandu; or, Magdebourg fut précisément la résidence favorite d'Otton I[1]. Les *deniers* et *oboles* aux noms d'Otton I et d'Adelaïde forment trois groupes sous le rapport du type :

1. A + THALHEID ou + ATHALHET. L'édifice dit *holzkirche*. *Rev.* + DI GRA + REX AMEN. Croix pattée cantonnée de OTTO. Parfois le mot AMEN est omis et OTTO se trouve remplacé par ODDO. Il existe des *deniers* et des *oboles*. Ce type fut pris pour modèle dans plusieurs ateliers de la Saxe, notamment à Hildesheim, Quedlinbourg, Gittelde (fig. 1154).

2. OTTO REX ADELHEIDA. Tête diadémée à gauche. *Rev.* : + DI GRA + REX. Croix cantonnée de ODDO (fig. 1155). Ce type fut copié par Arnould, évêque d'Halberstadt, Bernard I, duc de Saxe et Boleslas Chrobry, roi de Pologne.

3. + DI GRA + REX. Tête diadémée à gauche. *Rev.* : ATEALHT. L'édifice dit *holzkirche*. Ce troisième type n'existe que comme *obole*.

Ces monnaies d'Otton I et d'Adelaïde furent l'objet d'une longue fabrication; après la mort de l'époux d'Adelaïde, le type s'immobilisa à Magdebourg. Accueillies avec faveur dans les régions d'alentour, elles furent, comme nous l'avons dit, copiées dans maint atelier. Dans le cours du règne d'Otton III (983-1002), le type à la *holzkirche* fut conservé, mais le nom d'Adelaïde fut remplacé par la légende + MAGADABVRG sur les *deniers* et les *oboles*. Au commencement du XIe siècle, la monnaie de Magdebourg, dont les archevêques recueillaient déjà les profits, devint

1. Les *deniers* aux noms d'Otton et d'Adelaïde, que les anciens auteurs allemands avaient toujours attribués à Otton I, furent revendiqués pour Otton III par J. Friedlaender. Suivant cette opinion, qui se trouve adoptée par M. Dannenberg dans son grand ouvrage : *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, et que nous avions suivie p. 526 de ce *Traité*, ces monnaies auraient été frappées pendant la minorité d'Otton III, lorsqu'après la mort de Théophanon, l'impératrice Adelaïde reprit un instant le rôle de conseillière de son petit-fils. M. Ménadier a tout récemment démontré (*Deutsche Münzen*, t. I, p. 143 et suiv.), par un raisonnement décisif, qu'il fallait en revenir au classement d'autrefois et placer le début de l'émission des *Otto-Adelheid-denare* au temps d'Otton I.

Digitized by Google

autonome. Le nom de l'empereur reparut cependant de loin en loin sur les espèces, notamment sous l'archevêque Hartwig, dont les *deniers* sont contresignés par Henri IV.

Goslar. — Cette ville, la résidence favorite des empereurs de la maison de Franconie, possède une série monétaire très nombreuse[1], grâce à la proximité des mines d'argent du Harz qui devaient contribuer dans une large mesure à l'alimentation de son atelier. Les débuts de la fabrication ne remontent pas à une époque antérieure au couronnement impérial d'Henri III, en 1046 ; mais, dès lors, nous avons une suite continue dans laquelle sont représentés les règnes d'Henri IV (1056-1105), d'Hermann de Luxembourg (1081-88), d'Henri V (1106-25), de Lothaire de Saxe (1125-37) et Conrad III (1138-52). Le type des monnaies de Goslar se compose presque uniformément du buste impérial, de face, rarement de profil, et au revers des deux figures accolées des saints Simon et Jude, + S-S SIMON S-S IVDAS, les patrons de la cité (fig. 1156). Parfois, sous Henri IV et sous Hermann, le revers représente un édifice avec enceinte circulaire, et les monnaies d'Henri V nous le montrent à cheval, tenant un sceptre fleurdelisé. Les *deniers* de Goslar acquirent une très grande vogue, due sans doute aux énormes quantités qui en furent émises ; ils supplantèrent en Saxe les monnaies magdebourgeoises à la *holzkirche* et furent copiés jusqu'en Frise.

Fig. 1156

La forme des *deniers* de Goslar, d'abord la même que celle des pièces rhénanes, se modifie dès les premières années du XIIe siècle ; le flan s'étend et s'amincit. Dès le temps d'Henri V, nous sommes en présence de véritables semi-bractéates. Les pièces n'ont plus que l'épaisseur d'une feuille de papier et les types des deux faces, se contrariant dans la frappe, sont complètement embrouillés ; le côté aux effigies nimbées des SS. Simon et Jude toutefois mieux marqué, en général, que celui où se trouve l'image impériale.

A ces affreuses pièces succèdent les bractéates proprement dites qui reproduisent le type traditionnel des deux patrons. Ces pièces sont muettes ou portent la légende S·SIMON·ET·S·IVDAS·AP. ou

1. Cappe, *Beschreibung der Münzen von Goslar*, Dresde, 1860, in-8. — Ménadier, *Die goslarer Pfennige des zwölften Jahrhunderts*, dans les *Berliner Münzblätter* de A. Weyl, nos 142-143, juin-juillet 1892.

Digitized by Google

APOST. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, les bractéates de Goslar portent, en même temps que les figures des deux saints, une aigle éployée. En 1219, la ville obtint certains droits de contrôle sur la Monnaie impériale fonctionnant dans ses murs; plus tard, l'atelier lui fut engagé ou affermé jusqu'à ce qu'enfin le monnayage devînt municipal, à la fin du XIVe siècle.

b). *Duché de Saxe.*

Le monnayage du duché de Saxe commença vers la fin du Xe siècle avec Bernard I (973-1011), fils d'Hermann et petit-fils de Billung qui laissa son nom comme patronymique à sa dynastie. Les monnaies de Bernard I forment deux groupes, l'un copié des monnaies magdebourgeoises à tête d'Otton I et d'Adelaïde, l'autre visiblement inspiré par le numéraire anglo-danois :

1. BERHARDVS DVX. Tête diadémée à gauche. *Rev.:* DI GRA REX. Croix pattée cantonnée de ODDO. On ne connaît de ce type que des *deniers*.

2. BERNHARDVS DVX. Tête couronnée à droite ou petite croix isolée au centre du champ. *Rev.:* IN NOMINI DNI AMEN. La même petite croix. Ce second groupe comprend des *deniers* et des *oboles*.

Sous Bernard II (1011-59) dont les espèces se distinguent difficilement de celles de son père, quatre types se succèdent. Les deux premiers sont la continuation du deuxième groupe de Bernard I, puis nous voyons apparaître des *deniers* qui mentionnent soit le pays, soit la ville de Lunebourg bâtie par son grand-père Hermann :

1. BERNHARDVS DVX. Petite étoile isolée au centre du champ. *Rev.:* IN NOMINI DNI AMEN. Petite croix isolée au centre du champ.

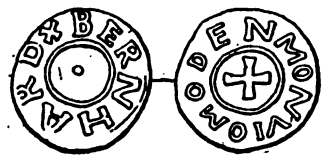

Fig. 1157

2. Même type, mais à l'avers un globule remplace l'étoile (fig. 1157). Parfois les légendes des deux faces sont interverties; parfois aussi, elles sont incorrectes, comme sur le spécimen reproduit par nous, où l'on voit BERNHARDX et IV NOMNE DOMO pour *in nomine Domini*.

3. BERNHARD. Croix cantonnée de quatre globules. *Rev.:* LIVNIBVRHC. Dextre brochant sur une croix. Les légendes des deux faces sont parfois interverties.

4. BE.....DVX. Tête couronnée de face. *Rev.:* Croix cantonnée de quatre globules.

On n'a pas retrouvé de monnaies d'Otton ou Ordulphe, qui succéda en 1062 à Bernard II. Pour son fils Magnus (1073-1106), M. Dannenberg signale un *denier* d'attribution incertaine, portant à l'avers une tête impériale barbue, de face, et au revers un édifice flanqué de deux tours. Les légendes, mal venues, commencent par MA.... et par LIVN...,

Digitized by Google

ce qui semble donner le nom du duc de Saxe et celui de l'atelier de Lunebourg. A la mort de Magnus, décédé sans enfants mâles, l'empereur Henri V donna le duché de Saxe à Lothaire de Supplingenbourg. En 1125, ce prince fut élu roi, et en 1133, il fut couronné empereur. Sa fille unique avait épousé Henri le Superbe duc de Bavière (1136-1139), auquel elle transmit la Saxe.

Henri le Superbe fut dépouillé en 1138 de la Saxe par l'empereur Conrad qui en investit Albert l'Ours, margrave de Brandebourg, mais dès l'année suivante Henri chassa son adversaire. Il ne profita pas de sa victoire, la mort l'ayant pris aussitôt. Son fils, Henri le Lion, lui succéda, mais ne fut confirmé dans la possession de la Saxe qu'en 1142 à la diète de Francfort. En 1180, Henri le Lion, s'étant brouillé avec l'empereur Frédéric Barberousse, se vit dépouillé de ses états; les dynastes laïques et ecclésiastiques feudataires de la Saxe se rendirent indépendants; le duché de Westphalie fut donné à l'archevêque de Cologne et le duché de Saxe fut attribué au comte d'Anhalt, Bernard d'Ascanie, fils d'Albert l'Ours; Henri le Lion ne conserva que ses biens patrimoniaux.

Nous parlerons des monnaies d'Henri le Lion, en traitant des monnaies de Brunswick, et de celles de Bernard, en nous occupant du comté d'Anhalt. A la mort de Bernard, en 1212, le duché de Saxe passa à son second fils, Albert I (1212-60), qui le transmit à ses descendants, Albert II (1260-98) et Rodolphe I (1298-1356).

Les bractéates saxonnes du XIIIe et du XIVe siècle sont muettes et difficiles à distinguer des pièces égalemenr muettes des margraves de Brandebourg, des princes d'Anhalt, des margraves de Misnie, etc. C'est toujours le même type du seigneur de face, armé, coiffé du heaume ou la tête nue, tenant l'épée, la bannière, etc., presque toujours debout, parfois assis, parfois vu à mi-corps et souvent alors figuré sous une porte de ville. Ces monnaies deviennent de plus en plus petites sous Albert I et ses successeurs; ainsi, au début on frappait 260 pièces au marc, puis 430, enfin on alla jusqu'à 600 ou même 700 pièces.

c). *Comté et duché de Brunswick* [1].

La ville de Brunswick, *vicus Brunonis,* fut fondée en 861 par Brunon, duc en Saxe, oncle d'Henri l'Oiseleur. La région dont elle était

1. Ménadier, *Ein braunschweiger Pfennig des Grafen Ekbert II,* dans *Deutsche Münzen,* t. I, p. 83. — Le même, *Eine Denkmünze Heinrich des Löwen auf die Errichtung des Löwensteines,* ibid., p. 41. — Le même, *Der Hochzeitspfennig Herzog Henrich des*

Digitized by Google

désormais le chef-lieu formait une terre allodiale qui resta jusqu'à la fin du XIe siècle aux descendants directs de Brunon :

Brunon II, 972-1006.
*Ludolf, 1006-1038.
Brunon III, 1038-57.
Egbert I, 1057-1068.
*Egbert II, 1068-1090.

M. Ménadier est tenté de donner à Ludolf, qui l'aurait frappé dans son comté de Brunswick, le *denier* dont nous avons parlé p. 624 et que M. Dannenberg attribuait aux possessions frisonnes du même personnage. Le monnayage certain des comtes de Brunswick ne remonte toutefois qu'à Egbert II, dont nous avons un *denier* aux légendes indubitables : GIEVE EƆERTVS (pour *greve Egbertus)* et BRVNESIVVIC. Ces légendes sont écrites en langue vulgaire, dont les Bas-Allemands paraissent avoir particulièrement affectionné l'emploi. Le type du *denier* d'Egbert II se compose de son buste de profil précédé d'un sceptre, et au revers, d'un édifice symbolisant la ville de Brunswick.

Egbert II mourut sans héritier mâle ; sa fille Gertrude apporta le Brunswick à son mari Henri le Gras, comte de Nordheim et duc de Saxe (1090-1101). On possède de ce prince un *denier* à la légende HENICV : MAR. On n'a pas encore retrouvé de monnaies de Lothaire de Supplingenbourg (1101-1136), qui avait épousé Richense, fille d'Henri le Gras, ni d'Henri le Superbe (1136-1139), le gendre de Lothaire.

A la mort d'Henri le Superbe, son fils Henri le Lion, qui devait jouer un rôle si marquant dans l'histoire de l'Allemagne, n'avait que dix ans. Il commença à régner sous la tutelle de son oncle Guelfe. Une curieuse semi-bractéate frappée à Brunswick, pendant sa minorité, appelle le jeune souverain : HEINRICVS PVER et porte déjà le lion, qui devait rester son emblème favori (fig. 1158). Cette pièce est la dernière monnaie biface : désormais, nous n'aurons plus à mentionner que des bractéates proprement dites. En 1166, au dire des annalistes, Henri le Lion fit ériger à Brunswick un lion de bronze monté sur quatre piliers ; comme M. Ménadier l'a fort judicieusement remarqué, il existe des bractéates qui rappellent l'érection de ce monument et nous en donnent la représentation. Deux ans plus tard, en 1168, Henri célébra en grande pompe, dans sa capitale, son mariage avec Mathilde d'Angleterre ; de nouvelles bractéates portent le lion sous une voûte au-dessus de laquelle sont gravées les effigies des deux souverains. Sur presque toutes

Löwen, ibid., p. 86. — Le même, *Das älteste Münzwesen Hannovers*, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XIII, p. 151 et suiv. — G. Schlumberger, *Des bractéates d'Allemagne*, p. 303.

Digitized by Google

les autres bractéates d'Henri le Lion, son emblème est reproduit. Quelques-unes de ces pièces portent distinctement les légendes : **HEINRICVS LEO. HEINRICVS DVX DE BRVNESVIC LEO. HEINRICVS DVX LEO. BRVNSVICENSIS** ; mais sur un grand nombre de pièces on est en présence d'inscriptions simulées dont les lettres inassemblables n'offrent aucun sens.

Les trois fils d'Henri le Lion, Henri le Long, Otton et Guillaume, règnèrent conjointement de 1195 à 1203. En 1195, l'empereur Henri VI donna le Palatinat du Rhin à Henri le Long, qui mourut en 1227. Otton devint roi des Romains en 1198, Guillaume de Lunebourg, le troisième, mourut en 1213, laissant un fils, Otton l'Enfant, tige de la maison de Brunswick-Lunebourg.

Fig. 1158

Sur les bractéates d'Henri le Long, nous retrouvons presque toujours le lion bondissant ou passant, souvent couronné, accompagné de divers signes destinés à différencier les émissions annuelles. Les légendes sont : **HEINRICVS DEI GRATIA. HEINRICVS DVX PALATI. HEINRICVS DEI GRATIA DVX SAXONIE PALATI** ou **BRVNESVICENSIS**. Beaucoup de pièces sont muettes. Les bractéates frappées dans l'atelier de Hanovre portent **MONETA IN HONOVERE** : leur type se compose parfois d'une grande croix cantonnée de deux têtes de lion et de deux autres objets.

On ne connaît pas de bractéates de Guillaume de Lunebourg, mais son frère, le roi, puis empereur Otton IV frappa dans ses domaines héréditaires des pièces au lion de Brunswick portant : **OTTO DI GRA IMPERATOR. OTTO DEI GRATIA ROMANOR IM. MONETA DOMINI REGIS IN BRV. BRVNESWICENSIS MONETA** *Imperialis,* etc. Dans l'atelier de Hanovre, les bractéates reproduisent la large croix cantonnée de deux couronnes et de deux têtes de lion, et ont l'inscription : **MONETA NOVA DOMINI IMPERATORIS.**

Otton l'Enfant (1213-1252), fils de Guillaume, fut d'abord placé sous la tutelle de son oncle le comte palatin Henri le Long. A la mort de celui-ci, en 1227, il prit le titre de duc de Brunswick et de Lunebourg, qui lui fut reconnu en 1235 par l'empereur. Sur les bractéates de la première époque de son règne figure le lion couronné avec la légende : **OTTO DE LVNEBVRG**. Plus tard apparaît le lion de Brunswick avec **OTTO DVX BRVNESVIC**, etc.

Otton l'Enfant mourut en 1252, laissant deux fils : Albert et Jean. Jusqu'en 1269, ils régnèrent en commun, puis ils se partagèrent leurs états ; l'aîné eut Brunswick, le cadet, Lunebourg. On attribue à Albert

Digitized by Google

le Grand (1252-1279), duc de Brunswick, des bractéates au type du lion portant parfois DVX ALBERTVS ou les initiales A·A·A·A; mais la plupart des pièces sont muettes. A partir du troisième quart du XIIIe siècle, les bractéates muettes au type du lion constituent le seul numéraire du Brunswick et leur émission se poursuivit encore après 1345, lorsque la ville de Brunswick, eut obtenu le droit de monnayer pour son compte. Ces bractéates ne faisaient en somme, ici comme ailleurs, que l'office de monnaie divisionnaire indispensable dans les petites transactions. Pour le payement des sommes importantes, on se servait de métaux au poids, de lingots d'un poids déterminé, dont un poinçon officiel garantissait le bon aloi. Un très petit nombre de ces lingots sont parvenus jusqu'à nous, bien qu'il en soit question, à chaque instant, dans les documents écrits, sous la dénomination de *marca usualis argenti pura*. Nous donnons à titre de spécimen, d'après l'ouvrage de Bode, un lingot contremarqué du lion de Brunswick (fig. 1159); il en existe pour bien d'autres villes, telles que Goslar, Hildesheim, Wernigerode, etc.

Fig. 1159

d). *Comté de Lauenrode.*

Fig. 1160

Les comtes de Lauenrode possédèrent au XIIe siècle certains droits souverains dans la ville de Hanovre, à la suite de circonstances aujourd'hui ignorées. Quelques auteurs leur attribuent des bractéates au lion, analogues à celles d'Henri le Long, duc de Brunswick, mais portant la légende MONETA COMITIS IN HON (fig. 1160).

Digitized by Google

e). *Comté de Wölpe*[1].

Le comté de Wölpe s'étendait à l'est du Weser, entre le comté de Hoye, le duché de Brunswick et le comté de Schauenbourg. Parmi les bractéates muettes que la trouvaille faite en 1841, à Saalsdorf, a fait connaître, il s'en trouve une représentant le lion de Brunswick bondissant au-dessus d'un portail flanqué de deux tourelles crénelées ; dans le portail est placé l'emblème héraldique des comtes de Wölpe, un os frontal de bœuf surmonté de deux cornes. On ne possède sur les monnaies de Wölpe aucun renseignement tiré des textes. En 1302, Otton VII d'Alt-Bruchhausen vendit le comté au duc de Brunswick.

f). *Évêché de Verden*[2].

En 985, Erpon, évêque de Verden, obtint d'Otton III la *moneta* de cette ville, mais on n'a pas retrouvé d'espèces frappées avant le XIVe siècle. Un document de 1336 parle de : « *denariorum verdensium..... argenti et ponderis verdensis* ». On attribue à cette époque de petites bractéates muettes portant la tête de la Vierge, patronne de la cathédrale.

g). *Ville de Lunebourg.*

En 1293, la ville de Lunebourg acheta le droit monétaire d'Otton II, duc de Lunebourg. Les plus anciennes bractéates municipales sont marquées d'un simple lion passant, comme celles de Brunswick, avec lesquelles elles se confondent.

h). *Comté de Stade*[3].

Le comté de Stade s'étendait à l'embouchure de l'Elbe. Sa numismatique est une conquête récente due à M. Dannenberg. Voici, d'après les *Stammtafeln* de Grote, la liste des comtes de Stade :

1. C. Schönemann, *Zur vaterländischen Münzkunde.* Wolfenbuttel, 1852, in-4, pl. A, fig. 14.

2. H. Grote, *Die Münzen des Bisthums Verden,* dans les *Münzstudien,* t. V, 1867, p. 53 et suiv.

3. H. Dannenberg, *Stade als Münzstätte Heinrichs des Löwen,* dans la *Zeitschrift für Numism.,* t. VII, 1880, p. 161. — Le même, *Der Fund von Vossberg,* dans le même recueil, t. XI, 1884, p. 284. — Le même, *Die ältesten Münzen der Grafen von Stade,* dans le même recueil, t. XIV, 1887, p. 236.

Digitized by Google

Luder, mort en 930.
Henri I le Chauve, 930-976.
*Henri II le Bon, 976-1016.
Sigefroid, 1016-1034.
*Luder Udon I, 1034-1057.
*Udon II, 1057-1082.
Henri III le Long, 1082-1087.
Udon III, 1087-1106.
Henri IV, 1106-1128.
Udon IV, 1128-1130.
Rodolphe, 1130-1144.
Hartwig, 1144-1168.

Hartwig devint archevêque de Brême et la maison comtale s'éteignit avec lui. Henri le Lion, duc de Brunswick, prit possession de Stade, mais en 1182 il rendit le comté à l'église de Brême pour le reprendre en 1189. En 1219, son fils Henri le Long, comte palatin, céda définitivement Stade à l'archevêque Gérard II.

Le monnayage comtal commence sous Henri II le Bon, dont les *deniers*, d'aspect scandinave, portent à l'avers + HEINRICVS CM autour d'un buste avec sceptre à gauche. Le revers a une croix cantonnée de C·R·V·X et les mots HROSA ME FEC, parfois écrits à rebours, en légende circulaire. En 1038, Conrad II le Salique accorda à Bezelin, archevêque de Brême, la *moneta* de Stade, concession qui dut amener une co-propriété de l'atelier entre les comtes et les archevêques.

La trouvaille de Vossberg renfermait les monnaies de Luder Udon I qui devint, en 1056, margrave de la Marche septentrionale ou Nordmark. Ses *deniers* portent la tête diadémée ou couronnée, à gauche ou à droite, du roi Henri III, et au revers VDOCO COMES autour d'une petite croix ou d'un édifice. Udon II supprima la mention royale ; ses monnaies sont marquées de son nom, VDO MARCCHIO, et de la tête couronnée, ou de son buste casqué avec une lance sur l'épaule ; au revers, un édifice à deux ou trois tours et le nom de l'atelier : + STAD..., + STAT..., ou bien encore une dextre divine entre deux étoiles, DEXTERA DOMINI, fournissent les éléments du type.

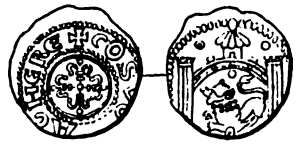

Fig. 1161

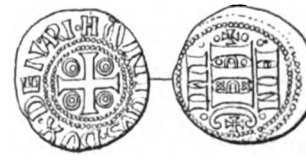

Fig. 1162

La dernière monnaie de Stade connue pour le XIe siècle ne porte pas de signature, mais bien un édifice entouré de + STATHV CIVITAS et une croix cantonnée de P-IS-CI-S et entourée de AGNVS DEI. Au XIIe siècle, le monnayage continua, car en 1132 un document mentionne les *solidi stadensis monete*.

Lorsque Stade eut passé aux mains d'Henri le Lion, son atelier

Digitized by Google

frappa des *deniers* bifaces dont les légendes et les types sont très caractéristiques. Nous en connaissons aujourd'hui quatre variétés portant d'un côté une croix pattée ou fleurdelisée, de l'autre un lion sous une voûte précédée d'une enceinte (fig. 1161), un édifice à trois tours, ou enfin, un dispositif singulier qui nous paraît une dégénérescence de l'ancien type de Cologne (fig. 1162). Les légendes sont: + ЄIIO SVM STATHEEE, + CO SVM STATHERE, + O SVM STATERE, HAYRICVS·DVX·DENARI, ou STAETEN DENARI. Quelques-uns de ces *deniers* pourraient être reportés au règne d'Henri le Long. Lorsque celui-ci céda Stade aux archevêques de Brême, la Monnaie fut comprise dans la cession.

i). *Archevêché de Brême*[1].

En 834, un archevêché fut créé à Hambourg, mais cette ville ayant été détruite en 840, le siège fut transféré à Brême. Le 9 juin 888, Arnould de Carinthie accorda à Rembert, archevêque de Hambourg et de Brême, la monnaie de cette ville. Le 10 août 966, Otton I renouvela cette concession en faveur d'Adaldague. Divers diplômes impériaux vinrent encore confirmer ou étendae ces libéralités: le 10 décembre 1038, Conrad II concéda à Bezelin la *moneta* d'Esslingen et de Stade; en 1057, Henri IV donna à l'archevêque Adelbert celle de « Winechem » et de « Gerleviswert »[2]; en 1062, une concession anologue fut accordée pour « Liestmuona »; en 1065, nous trouvons des diplômes monétaires pour « Sinziche » et pour Duisbourg; en 1683, l'archevêque Liémar obtint la *moneta* de l'abbaye d'Altene et en 1085 la *moneta* de « Fredena. »

Nous avons parlé (p. 660) des *deniers* frappés au commencement du XIe siècle, à Brême, au nom des empereurs ou rois de Germanie. Le plus ancien *denier* archiépiscopal appartiendrait à Libentius (1029-32). Son type est un buste diadémé à droite avec BREMENSIS VRBS et, au revers, LIЄINO AROIIIЄ... autour d'une croix pattée cantonnée de quatre V. La lecture du nom de Libentius est, comme on voit, douteuse.

Vers l'archiépiscopat d'Hartwig II d'Uthlede (1184-1208) apparaissent les premières bractéates. Quelques-unes portent: + HARTVVCHVS RCHVS et le buste de l'archevêque, crossé et mitré, de face; d'autres ont les noms et les effigies en pied d'Hartwig II et de saint

1. H. Jungk, *Die bremischen Münzen*. Brême. 1875, gr. in-8.

2. Ces deux ateliers sont ceux de Garrelsweer et de Winsum, en Frise, dont nous parlé, p. 625.

Digitized by Google

Pierre, patron de l'église de Brême. Sur une pièce de la même époque, représentant un personnage mitré assis, la légende est: + CON SANC-TVS PRЄMЄNSIS ЄGO SVM· Le diamètre de ces bractéates varie de 28 à 25 millimètres.

Au XIIIe et au XIVe siècles, Brême frappa, comme Minden et Lubeck, d'innombrables petites bractéates muettes de types variés, marquées d'un buste ou d'une tête mitrée de face, d'une clef ou d'une lettre de l'alphabet. Dans la première moitié du XIIIe siècle, on tenta un instant un retour vers la monnaie forte et l'on émit, sans doute pour les besoins du commerce avec l'Angleterre et la Westphalie, des pièces copiées des *esterlins* à la tête de profil, avec sceptre, d'Alexandre II, roi d'Écosse.

j). *Ville de Stade.*

En 1272, l'archevêque Hildebald abandonna la Monnaie aux bourgeois de Stade en échange de certains avantages: « *ut ipsi in praedicta moneta jus cudendi denarios stadenses albos, sive de puro argento per lotonem, prout ipsi expedit civitati, secundum eorum beneplacita liberam habeant facultatem.* » Les *deniers* de Stade sont fréquemment mentionnés à la fin du XIIIe siècle et au XIVe, mais aucun numismate n'en a encore signalé d'exemplaire. En 1271, l'archevêque Albert confirma le diplôme d'Hildebald.

k). *Evêché et ville de Lubeck.*

En 1163 ou 1164, Henri le Lion, duc de Brunswick, transféra à Lubeck l'évêché d'Oldenbourg. Vers la fin du XIIe siècle, les évêques de Lubeck frappèrent des *deniers* bifaces analogues à ceux de Stade et portant: S·IOE·LVBICENS·SV*m*. Leur type se compose d'un édifice à trois tours et d'une croix cantonnée de lis[1]. En 1226, le droit monétaire de Lubeck passa à la ville.

l). *Comté de Holstein.*

Lothaire de Supplingenbourg, duc de Saxe, donne en 1106 le comté de Holstein à Adolphe de Schauenbourg. Au XIIIe siècle, la maison comtale se divisa en plusieurs branches qui se partagèrent les domaines. On eut ainsi la ligne de Kiel dont se détacha celle de Sageberg, et la ligne d'Itzehoë qui se subdivisa en trois : Ploën, Pinneberg et Rendsbourg.

1, Grote, *Münzen des nördlichen Niedersachsens,* dans les *Blätter für Münzkunde,* t. III, 1837, p. 266 et suiv.

Digitized by Google

Les comtes de Holstein possédèrent le droit de battre monnaie. Leur atelier principal se trouvait à Hambourg, où de très bonne heure les autorités municipales intervinrent dans les émissions.

m). *Ville de Hambourg.*

En 1189, le conseil de Hambourg obtint des comtes de Holstein un droit d'inspection sur leur atelier monétaire. Peu d'années après, la ville dut prendre à ferme la fabrication des espèces, car, en 1255, un contrat fut passé entre Hambourg et Lubeck, ensuite duquel leurs monnaies devaient être frappées sur le pied de Lubeck, c'est-à-dire à 15 1/2 loth de fin et à raison de 466 deniers au marc. En 1293, les Hambourgeois prirent de nouveau à ferme l'atelier des comtes de Holstein et, en 1325, ils achetèrent tous les droits monétaires de ces derniers : désormais la monnaie fut purement municipale.

n). *Évêché de Schwérin.*

En 1167 ou 1170, Henri le Lion créa à Schwérin un évêché auquel l'empereur Frédéric II donna le droit de battre monnaie. On n'a pas encore retrouvé de pièces émanant de ce siège.

o). *Comté de Schwérin.*

Le comté de Schwérin eut des souverains particuliers dont la race s'éteignit en 1360 avec Otton, à la mort duquel le pays fut réuni au Mecklembourg. Les comtes ont usé du droit de battre monnaie au XIIIe siècle ; plusieurs documents en font foi. On trouve par exemple, en 1279, mention de *denarii usualis monetae terrae sverinensis*. La même année, les monnayeurs de Boitzenbourg sont cités dans un texte, et l'on sait que, vers cette même époque, une officine était en activité à Wittenberg.

Les armes des comtes de Schwérin se composaient de deux oiseaux en regard perchés sur une branche. On connaît diverses petites bractéates portant deux oiseaux, sans la branche ; leur attribution reste douteuse entre Schwérin et le Brandebourg.

p). *Seigneurie et ville de Rostock.*

Rostock avait au XIIIe siècle des seigneurs particuliers. En 1301, cette terre passa sous l'autorité du Danemark ; le roi Christophe la donna, en 1323, en fief à Henri, duc de Mecklembourg.

Digitized by Google

Les monnaies de Rostock sont citées dans des textes de 1262. En 1323, Henri de Mecklembourg abandonna à la ville la garde de l'atelier: « *adjicientes quod monetam nostram in ipsa civitate habeant et de nostro consensu ac scitu custodiant, et nusquam alias in terris, in locis inconsuetis denarii fabricentur.* » En 1325, le duc vendit sa Monnaie de Rostock à la ville moyennant une somme de mille marcs d'argent; les *deniers* devaient être taillés la première année à raison de six marcs au marc d'argent fin, la seconde année à raison de cinq marcs, la troisième année et les années suivantes à raison de quatre marcs et demi.

q). *Duché de Mecklembourg*[1].

Le Mecklembourg, pays des Obotrites, avait été conquis par Henri le Lion qui le laissa au prince slave Przibislaw; celui-ci se convertit en 1164 au christianisme et fut admis en 1170 au nombre des princes de l'empire. En 1237, le pays fut divisé entre les quatre fils d'Henri-Borwin II, qui firent souche et formèrent les lignes de Mecklembourg, de Werle, de Rostock et de Parchim.

Les documents ne nous instruisent d'un monnayage propre au Mecklembourg qu'à partir de la fin du XIIIe siècle. On trouve par exemple, en 1290, la mention de « *200 marcas monetae slavicalis denariorum.* » Les ateliers du duché se trouvaient à Wismar, Rostock, Warnemünde, Sulze, etc., mais l'impulsion donnée par la Hanse au développement des franchises municipales fit passer, au XIVe siècle, le monnayage au pouvoir des villes. Le numéraire mecklembourgeois se compose de petites bractéates, portant une tête de taureau de face (fig. 1163), ou une tête humaine cornue de face; il existe de ces types de très nombreuses variétés.

Fig. 1163

r). *Abbaye de Nordheim.*

L'abbaye des bénédictins de Nordheim fut fondée en 1051 par le duc Otton de Bavière et dédiée à saint Blaise. En 1141, Sigefroid de Bomenebourg, neveu du fondateur, donna à l'abbé Wizelin le droit de battre monnaie: « *insuper, in ipsa villa Northeim scilicet, contradimus thelonei*

1. C. Fr. Evers, *Mecklenburgische Münzverfassung*. Schwérin, 1798, in-8. — *Jahrbücher der Vereins für Mecklenburgische und Alterthumskunde*. Schwérin, 1836 et années suivantes, passim.

Digitized by Google

jura, propriaeque percussuram monetae. » Cette concession fut confirmée en 1164 par Henri le Lion et plus tard encore.

Plusieurs documents du XIIe au XIVe siècle mentionnent les monnaies de Nordheim. Les seules pièces qu'on puisse attribuer au monastère, avec quelque certitude, sont des bractéates portant l'image de l'abbé mitré, bénissant, tenant une crosse et assis sur une voûte. La légende est : BNORSTOI·VIƧLLVIЄAƧ.

s). *Abbaye de Reinhausen* [1].

En 1111, Hermann I de Winzenbourg établit à Reinhausen, à un peu plus d'une lieue au sud-est de Göttingue, une abbaye de bénédictins, à laquelle l'empereur Conrad III accorda en 1114 « *potestatem..... percussuram monetae ordinandi.* » M. Ménadier a reconnu les produits de cet atelier : des *deniers* portant à l'avers l'empereur assis de face tenant une lance et un sceptre fleurdelisé, au revers une figure abbatiale debout tenant la crosse et le livre et entourée de REVNEHVS·

t). *Abbaye de Nienbourg.*

Cette abbaye, fondée sur la Saale en 975, obtint en 993 d'Otton III le droit monétaire à Hagenrode. Cette concession fut confirmée en 1000, et Conrad II accorda en 1035, à l'abbé Albin, la faculté de transférer son atelier de Hagenrode à Nienbourg. On n'a pas encore reconnu les monnaies de cette abbaye.

u). *Abbaye de Gandersheim* [2].

L'abbaye de bénédictines de Gandersheim fut fondée en 854, sous l'invocation des SS. Anastase et Innocent. En 990, l'abbesse Gerberge reçut d'Otton III le *jus monetae.* Les bractéates de Gandersheim se confondent souvent avec celles de Quedlinbourg. M. Ménadier en a toutefois signalé une dont l'origine paraît indubitable, nous la reproduisons ici (fig. 1164), elle représente trois têtes de saints dont deux sont identifiées par la légende : +SANCTVS·IOHANNES·INNOCE.

Fig. 1164

1. Ménadier, *Ein Pfennig der Abtei Reinhausen,* dans *Deutsche Münzen,* t. I, 1891, p. 27.

2. J. Ménadier, *Brakteatenfunde,* dans la *Zeitschrift für Numismatik,* t. XIV, p. 191.

Digitized by Google

v). *Abbaye de Bursfelde.*

Ce monastère fut fondé en 1093, au confluent de la Nieme et du Weser, par le margrave de Nordheim, Henri le Gras, et sa femme Gertrude, en l'honneur des SS. Thomas et Nicolas. On lit dans un diplôme de Rothard, archevêque de Mayence, relatif à Bursfelde : « *Ibi etiam publicum forum et percussura adinstar goslariensis monetae cum omni forensi iure pro abbatis disponatur arbitrio.* » Les monnaies de cette abbaye n'ont pas encore été retrouvées.

w). *Évêché de Halberstadt*[1].

L'évêché de Halberstadt fut fondé en 804 par Charlemagne, sous l'invocation de saint Étienne. En 974, Otton II concéda à l'évêque Hildeward le droit monétaire à Seligenstadt. Cette concession reçut plusieurs confirmations successives. Les premières monnaies épiscopales sont du successeur d'Hildeward et paraissent avoir été frappées dans la métropole. Voici, rapidement indiqués, règne par règne, les *deniers* d'Halberstadt antérieurs aux bractéates :

Arnulf (996-1823). — Ses pièces portent un buste à gauche, ARNVLDVS EPS ou ARNVLFVS EPS, et sont imitées, pour les revers, soit des monnaies de Magdebourg à la *holzkirche* et au nom d'Otton et d'Adelaïde, soit des deniers de Cologne. Parfois, dans ce dernier cas, le nom de cette ville est conservé ; parfois, il est remplacé par HALBERSTE-+DI, disposé en trois lignes de manière à former une croix.

Brantho (1023-36). — L'empreinte de ses *deniers* se compose du buste de saint Étienne, à droite, tenant une croix, et d'un édifice à trois tours. Les légendes donnent le nom du saint et celui de l'évêque : + BRANTOCHV... Le type en usage sous Brantho fut continué sous Burcard I de Vohbourg (1036-59), qui se borna à remplacer le nom de son prédécesseur par le sien.

Burcard II de Veltheim (1059-88). — Ses pièces ont d'un côté un portail d'église flanqué de deux tours, de l'autre, une croix cantonnée de B-V-C-O. Le nom de l'atelier est écrit HALVERSTIDI. Aucune pièce n'a été retrouvée pour Dietmar de Supplingenbourg (1089).

Étienne, que d'autres appellent Herrand (1089-1102), ne possède pas de monnaies certaines. M. Dannenberg veut retrouver la dernière syllabe de son nom, + ... HANS pour *Stephanus*, sur un *denier* de la trouvaille de Santersleben portant à l'avers le micorps de saint Étienne, de face, nimbé, tenant une croix et l'étole, et au revers une croix pattée. La même trouvaille a fait connaître un denier anonyme aux noms et aux images de saint Étienne et de saint Sixte, SCS SIXTV'PP ; le patron du diocèse s'y voit, pour la première fois, agenouillé à gauche, devant la dextre divine. Cette émission

1. H. Wege, *Zur Münzkunde des Bisthums Halberstadt*, dans la *Zeitschrift des Harzvereins für Geschichte und Alterthumskunde*, 1884.

Digitized by Google

anonyme se rattache probablement à l'époque où le siège d'Halberstadt était disputé entre Étienne et son compétiteur Frédéric I (1090-1105).

Reinhard de Blankenbourg (1106-22) eut un monnayage assez actif. Ses espèces peuvent être reparties en trois groupes, au point de vue du type et de la forme: 1° + REINHARVS. Tête nimbée entre deux tours reliées par une voûte. *Rev.:* SCS STEPHANVS. Effigie à mi-corps, de face, de saint Étienne. Les *deniers* de ce groupe ont l'épaisseur des monnaies frappées sous les prédécesseurs de Reinhard. — 2° REINARDVS. Buste de face, les mains levées. *Rev.:* + S-S SIMON IVDA. Les deux bustes nimbés accolés. Imitation des pièces de Goslar. Flans beaucoup plus minces et plus larges que les pièces du premier groupe. — 3° Type du n° 1 ou effigie de l'évêque debout, tenant une croix et une crosse. *Rev.:* Croix cantonnée d'étoiles. Les pièces de ce groupe sont de véritables semi-bractéates.

Le règne de Reinhard et celui d'Otton (1123-35) marquent à Halberstadt la transition entre le *denier* biface et la bractéate véritable, qui va faire son apparition sous les successeurs de ces évêques. Il est à remarquer qu'au début on frappa concurremment des bractéates et des semi-bractéates. Les plus récentes de ces dernières paraissent appartenir à Conrad de Krosigk; elles portent l'effigie de l'évêque et celle de saint Étienne avec des légendes très explicites : + CONRADVS·I·HALBE ou CONRADVS EPISOPV à l'avers, et SЄ STEPHA au revers. Voici la liste des évêques de Halberstadt, pour l'époque où les bractéates furent le numéraire essentiel de la contrée :

* Rodolphe I, 1136-49.
* Ulric de Regenstein, 1149-60 (fig. 1165).
* Geron de Schermbke, intrus, 1160-77.
* Ulric, rétabli, 1177-80.
* Thierry de Krosigk, 1180-93.
* Gardolphe de Harbke, 1193-1201 (fig. 1167).
* Conrad de Krosigk, 1201-8.
* Frédéric II de Kirchberg, 1209-36.
* Ludolphe I de Schladen, 1236-41.
* Meinhard de Kranichfeld, 1241-52.
* Ludolphe II de Schladen, 1252-55.
* Volrad de Kranichfeld, 1255-96.

Hermann de Blankenbourg, 1296-1303.
Albert I d'Anhalt, 1303-24.

Les plus anciennes bractéates épiscopales sont de fabrique assez grossière et portent la tête ou le buste de l'évêque, avec la crosse et la

Fig. 1165

Fig. 1166

croix, sous une voûte flanquée de tourelles. Plus belles déjà sous Thierry, elles arrivent, dit M. Schlumberger, à leur plus haut degré de splendeur sous le règne de Gardolphe. Il y a parfois une sensible diffé-

Digitized by Google

rence dans l'exécution de bractéates contemporaines. Celles qui furent frappées à Halberstadt sont plus belles et plus soignées que d'autres ateliers, tels qu'Osterwick, Wegeleben et Aschersleben. L'atelier d'Osterwick est cité dans plusieurs textes, de 1231 à 1377. Wegeleben, qui faisait partie du comté d'Anhalt, fut engagé en 1288 aux évêques; en 1359, l'empereur Charles IV confirma à l'évêque Louis de Misnie le droit monétaire en cette localité. Aschersleben fut annexé en 1322 au temporel de Halberstadt.

Fig. 1167

Fig. 1168

M. Schlumberger a dressé, dans ses *Bractéates d'Allemagne,* une liste des types qui se rencontrent sur les pièces épiscopales. Voici les plus caractéristiques, par ordre d'apparition :

Tête de l'évêque sous une voûte (fig. 1165), — l'évêque à mi-corps, coiffé de la mitre conique, portant la crosse et le livre des évangiles, — l'évêque assis, — l'évêque assis entre deux prêtres dont on n'aperçoit que la tête et les épaules, — saint Étienne assis, à côté de lui l'évêque agenouillé, — l'évêque assis; le saint debout recevant son hommage; en haut, une dextre divine ou une colombe, — l'évêque et saint Étienne assis, quelquefois au-dessus d'eux un ange étendant la main, — deux bustes derrière une balustrade, celui de l'évêque recevant peut-être le serment du bailli, — saint Étienne debout ou assis (fig. 1166 et 1167), — l'évêque debout, — saint Étienne agenouillé, les regards tournés vers une dextre divine sortant des nuages (fig. 1168), — buste du saint, — scène de la lapidation de saint Étienne, cinq personnages, — saint Étienne lapidé, couché, entouré de pierres, sous une arcade portant son nom; au-dessus, une seconde image du saint entre deux anges, — l'évêque et le saint debout ou assis à côté l'un de l'autre, etc.

Les pièces les plus belles et de la composition la plus compliquée remontent aux épiscopats d'Ulric rétabli, et de Thierry; celles de cet évêque sont parfois d'une dimension et d'une minceur extraordinaires. Les légendes inscrites sur les bractéates de Halberstadt donnent soit le nom de l'évêque, soit celui de saint Étienne souvent accompagné de son titre de *prothomartyr.* Un grand nombre de pièces portent des pseudo-légendes, ou en sont complètement dépourvues. Ces monnaies muettes

Digitized by Google

sont encore confondues, en grande partie, avec celles de Helmstedt, de Hildesheim ou de Hersfeld.

x). *Comté d'Anhalt.*

Le comté d'Anhalt appartenait depuis le commencement du XIe siècle à la maison d'Ascanie. En 1123, Albert l'Ours, fils du comte Otton le Riche, devint margrave de Brandebourg. Voici le tableau de sa descendance, pour ce qui concerne Anhalt :

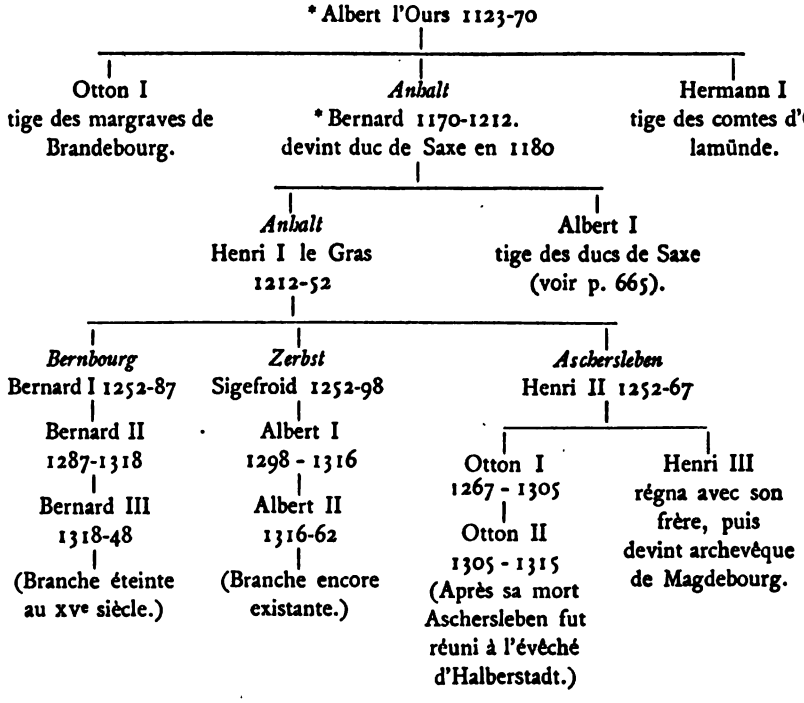

Le monnayage du comté d'Anhalt commence avec Albert l'Ours, dont il existe de belles bractéates portant ADELBERTVS MARCHIO ANEHALDENSIS. Ces pièces se confondant avec celles qu'il frappa comme margrave de Brandebourg; nous nous réservons d'en parler lorsque nous examinerons le monnayage de cette province. Les bractéates de Bernard forme trois groupes : le premier comprend les monnaies ayant la légende BERNHARDVS COMES plus ou moins abrégée et correcte, et qui ont été frappées par conséquent de 1170 à 1180, avant l'élévation du comte d'Anhalt au rang de duc de Saxe; le second groupe embrasse les nombreuses bractéates portant BERNHARDVS DVX ou

Digitized by Google

simplement DVX, frappées de 1180 à 1212; le troisième groupe comprend les monnaies muettes ou celles dont les légendes n'indiquent pas la titulature de Bernard. Quelques pièces de ce dernier groupe ont des inscriptions curieuses telles que DENARIVS SVM, BERNHARDVS SVM EgO DEN*arius*, BERNHARDVS EGO, BERNARDVS DENARIVS COTNE, nom de l'atelier de Cöthen, ville qui paraît avoir été, à côté de Wittenberg, le principal atelier du comte d'Anhalt. Les monnaies de Bernard sont en général très belles, de module moyen, d'un métal épais

Fig. 1169

Fig. 1170

mais de titre élevé. Le type le plus fréquent est l'image du prince, debout ou à mi-corps, de face, armé de pied en cap (fig. 1169); sur quelques pièces où figure le mot DVX, Bernard est représenté à cheval; sur quelques autres, nous le trouvons assis, un lion aux pieds, entre deux personnages debout dont l'un tient une bannière et l'autre une épée; sur d'autres encore, nous avons une copie des *Moritzpfennige* de Magdebourg (fig. 1170).

Henri I le Gros a aussi frappé de nombreuses bractéates, malheureusement muettes, de sorte qu'il est difficile d'affirmer que quelques-unes d'entre elles n'appartiennent pas aux dernières années de Bernard ou aux premières des successeurs de Henri. On y retrouve les types ordinaires: le comte de face, debout ou assis, tenant le bouclier, la lance ou l'épée, le sceptre, ou parfois placé entre deux écus; la tête est généralement nue avec une longue chevelure.

Fig. 1171

Fig. 1172

Fig. 1173

L'époque qui s'étend de la mort de Henri I jusqu'au premier quart du XIVe siècle donne de très nombreuses bractéates, généralement de petite dimension, presque toujours muettes, désignées particulièrement par les numismates allemands sous le nom d'*ascanische* ou *anhaltische pfennige*. Ces pièces, qui se rapprochent énormément des brandebourgeoises contemporaines, sont extrêmement difficiles à répartir entre les

Digitized by Google

princes d'Anhalt des trois branches issues de Henri I. Leurs types sont variés à l'infini : seigneur debout (fig. 1171) ou assis, tenant dans les mains divers attributs (épées, faucon, sceptres, bannières, écussons, etc.), — deux seigneurs debout l'un à côté de l'autre et paraissant représenter Henri II et son frère Otton, — tête de face sous un portique, — personnage à mi-corps derrière une balustrade, — écusson fascé de Ballenstedt (fig. 1172) — écu fascé surmonté de trois plumes de paon et accosté de deux cœurs, emblème héraldique du comté de Brena réuni à l'Anhalt en 1290 (fig. 1173) — deux oiseaux, — deux clefs, tourelles, — édifices, — casque orné de deux cornes de buffle, cimier d'Anhalt, — panache de plumes avec la lettre **B**, etc., etc. Une foule de ces types sont très probablement de simples variétés caractérisant des émissions annuelles [1].

Les mêmes dispositifs se retrouvent sur les nombreux petits *deniers* bifaces, analogues à ceux du Brandebourg, émis concurremment avec les bractéates, et dont plusieurs variétés figuraient dans la trouvaille d'Aschersleben [2]. Les comtes d'Anhalt frappaient leurs espèces à Aschersleben, Ballenstedt, Cöthen, Zerbst, etc.

γ). *Avouerie de Croppenstedt* [3].

En 936, le comte Siegfried et sa femme Jutte donnèrent à l'abbaye de Corvei divers domaines situés dans la région d'Halberstadt, tels que Croppenstedt, Gröningen et Ammendorp. L'avouerie en fut laissée aux comtes de Blankenbourg.

M. Ménadier a reconnu plusieurs monnaies émises à Croppenstedt au nom des abbés de Corvei. Nous citerons notamment une bractéate de la trouvaille de Bünstorf qui paraît avoir été frappée vers le temps de Dietmar II (1209-16) ; elle représente une figure mitrée tenant deux croix au-dessus d'une fleur de lis dans un encadrement trilobé ; la légende est **ABBAS**.

En 1253, Hermann, abbé de Corvei, pour se soustraire à la domination envahissante des avoués, mit ses terres saxonnes sous l'au-

1. C. Ph. Schönemann, *Der Fund bei Schadeleben,* dans *Zur vaterländischen Münzkunde.* Wolfenbuttel, 1852, pet. in-4, p. 47 et suiv. — Th. Stenzel, *Der Bracteatenfund bei Freckleben.* Berlin, 1862, in-4.

2. Émile Bahrfeldt, *Der Münzfund von Aschersleben,* dans les *Berliner Münzblätter* de Weyl, 1889, nos 105 et 106.

3. J. Ménadier, *Croppenstedt, eine Münzstätte der Aebte zu Corvei,* dans la *Zeitschrift für Numismatik,* t. XIII, 1886, p. 242 et suiv.

Digitized by Google

torité de l'évêque d'Halberstadt; le diplôme qui consacre cette cession mentionne la monnaie de Croppenstedt : *monetam in Croppenstedt.*

z). *Comté de Wernigerode* [1].

Le comté de Wernigerode était situé à l'ouest de l'évêché de Halberstadt. La maison comtale, qui portait *d'argent aux deux truites de gueules,* s'éteignit en 1429 et ses domaines passèrent aux Stolberg. On possède un certain nombre de bractéates de Wernigerode, à partir de la fin du XIIe siècle. L'une des plus anciennes, attribuée à Adalbert (1187-1207), porte un édifice à tourelles entouré de la légende CASTRVM ADEIBERTI COmitis. Au XIIIe siècle, viennent se placer quelques bractéates imitées de celles de Magdebourg; elles sont à l'image de saint Maurice tenant de chaque main l'écusson aux deux truites. Sur d'autres pièces portant la légende WERNIGEROD, est représenté un édifice sur une arcade, au-dessous de laquelle sont reproduites deux truites. En 1299, les monnaies de Wernigerode sont mentionnées dans un texte.

aa). *Abbaye de Helmstedt* [2].

L'abbaye de Saint-Ludger de Helmstedt, au nord de Halberstadt, fut fondée au Xe siècle par des moines venus de Werden. Les deux monastères furent gouvernés par le même abbé. On ne connaît qu'un seul *denier* d'Helmstedt; il reproduit le type des pièces de Brantho et de Burcard I, évêques de Halberstadt, et a pour légende SCS LIVDIERVS au droit et au revers.

Les bractéates de Helmstedt commencent au XIIe siècle, sous Bernard de Wevelinkhoven (1125-41) ou sous son successeur Wernbert (1141-46), et leur émission embrasse toute la période pendant laquelle les abbés suivants présidèrent aux destinées du monastère :

Lambert de Gennep, 1147-1152.
*Guillaume I de Mœurs, 1152-1160.
Adolphe II de Berg, 1160-1174.
*Wolfram de Kirchbourg, 1175-1183.
*Héribert I de Berg, 1183-1199.
*Héribert II de Buren, 1199-1230.
*Gérard de Grafschaft, 1230-1255.
*Albert II de Goër, 1255-1259.
*Albert II de Teckelnbourg, 1259-1277.
Otton II de Warberg, 1277-1288.
Henri I de Wildenberg, 1288-1310.
Guillaume II de Hardenberg, 1318-30.
Jean I de Heverlé, 1330-1344.

1. G. A. von Mülverstedt, *Zur Münzkunde der Grafen von Wernigerode,* dans la *Zeitschrift des Harzvereins für Geschichte und Alterthumskunde,* t. XII, 1879.

2. H. Dannenberg, *Die Münzen der Abtei Helmstädt,* dans la *Zeitschrift für Numismatik,* t. V, 1878, p. 264 et suiv.

Digitized by Google

La plus ancienne bractéate de Helmstedt porte le buste de l'abbé, au-

Fig. 1174.

dessus d'un mur, et tenant dans la main droite, une crosse, dans la gauche, une crosse et un livre; la légende est : + · HELMANSIDA. Sur une bractéate de Guillaume I, VILLEHELMVS AABB, l'abbé figure debout à côté d'un personnage couvert de son armure; les lettres FRIDIC placées auprès de lui renseignent sur son identité : il doit être question de Frédéric II, comte palatin de Sommerschenbourg (1155-62), qui fut à cette époque avoué du monastère de Helmstedt.

Une pièce anonyme, de la seconde moitié du XIIe siècle, porte une figure à mi-corps avec la légende SCS LVVDERVS ABBAS. Les deux Héribert eurent des émissions nombreuses; elles présentent toujours l'abbé, le plus souvent assis (fig. 1174), quelquefois debout ou vu à mi-corps sous une voûte. Les légendes sont parfois très explicites : HERIBERTVS DEI GRATIA ABBAS ou ABBAS IN HELMENST.

La grande trouvaille de Saalsdorf, dont Schönemann a fait l'objet d'une étude approfondie, renfermait des bractéates portant les noms de leurs deux successeurs, Gérard et Albert. Ces pièces signées sont déjà des exceptions; car dès les Héribert, le monnayage muet ou marqué de pseudo-légendes paraît être de règle. Il est très difficile de distinguer ces bractéates muettes de celles qui furent frappées à la même époque à Hersfeld ou à Halberstadt.

ab). *Évêché de Hildesheim*[1].

L'évêché de Hildesheim fut créé en 818 par le transfert dans cette ville de celui que Charlemagne avait établi en 796 à Elze. Les concessions impériales relatives à la *moneta* de la métropole ne sont pas connues, mais en 1053, Henri III donna à l'évêque Azelin le droit monétaire à Wienhausen.

Le monnayage épiscopal commença sous Bernward (993-1022). Son type est une tête diadémée à droite ou à gauche et une croix; les légendes sont : BERNWARD EPS-HILDENESHEM. A côté de l'atelier d'Hildesheim, l'évêque ouvrit une forge à Mundbourg, MVNDBVRVC.

1. Cappe, *Die Münzen der Stadt und des Bisthums Hildesheim*. Dresde, 1855, in-8. — P.-J. Meier, *Zur Bracteatenkunde von Hildesheim und Helmstedt*, dans l'*Archiv für Bracteatenkunde*, t. II. — Le même, *Der Münzfund von Mödesse*, dans le même recueil, t. II. — J. Ménadier, *Deutsche Münzen*, t. I, p. 93.

Digitized by Google

château qu'il avait fait construire au confluent de l'Aller et de l'Oker, à l'endroit où s'élève aujourd'hui Müden. Sous Gothard (1022-38), la croix du revers est remplacée à Hildesheim par un mur à trois tours. Pour Azelin (1044-54), nous n'avons que des pièces d'une lecture incertaine. Pendant la seconde moitié du XIe siècle, le numéraire de Hildesheim ne mentionne plus l'évêque régnant, mais se borne à donner le nom de la ville et celui de la Vierge, SAC MARIA, patronne du diocèse. A partir du milieu du XIIe siècle, Hildesheim frappe des bractéates. Les évêques suivants occupèrent le siège pendant cette période :

*Brunon, 1153-61.
Hermann, 1162-70.
*Adelhogue, 1171-90.
Bernon, 1190-94.
Conrad I de Querfurt, 1194-98.
Héribert de Dalhem, 1199-1215.
Sigefroid I, 1216-21.
Conrad II, 1221-46.
Henri I de Wernigerode, 1240-57.
Jean I de Brakel, 1257-60.
Otton I de Brunswick, 1260-79.
Sigefroid II de Querfurt, 1279-1310.
Henri II de Wohldenberg, 1310-18.
Otton II de Wohldenberg, 1319-31.
Henri III de Brunswick, 1331-63.
[Éric I de Schauenbourg, 1332-49].

Sur une pièce de Brunon, on voit l'évêque à mi-corps, tenant la crosse et levant la main gauche, sous une arcade à tourelles ; la légende, écrite à rebours, est + BRVNO·EPISCOPVS·HC·V·NADACECIIIA ; sa dernière partie n'offre aucun sens. La trouvaille de Mödesse, récemment décrite par M. P.-J. Meier, renfermait un groupe nombreux de bractéates d'Hildesheim portant l'image de l'évêque assis, de face, avec la crosse et le livre des Évangiles ou un sceptre crucigère ; quelques-unes donnent le nom plus ou moins altéré d'Adelhogue, par exemple, EC IDELHOGVS HILDESEMENSIS ou NE·IDELEOGVS·IINI·CSEMENSIS· EFS ou encore· EPISCOPV·SATHE·LO, mais la plupart ont EGO SVM HILDENSEMENSIS ou une simple pseudo-légende[1]. Les pièces muettes qui succèdent à ces émissions reproduisent le type de l'évêque assis, mais il est très difficile d'en faire une juste répartition entre Hildesheim et Helmstedt.

1. Ces pièces sont les seules monnaies de Hildesheim, portant des inscriptions, dont l'authenticité soit hors de doute. La série de cet évêché est en effet une de celles pour lesquelles le numismate faussaire Seeländer exerça le plus son déplorable talent. On sait que cet habile contrefacteur publia lui-même, en 1743, à Hanovre, dans le volume intitulé : *Zehen Schriften von teutschen Münzen mitlerer Zeiten*, une partie des pièces qu'il avait imaginées. Nous avons omis, dans notre *Introduction*, de parler de cet habile faussaire sur lequel on pourra consulter la *Numismatische Zeitung* de 1860 et l'ouvrage de M. G. Schlumberger, p. 133 et suiv.

Digitized by Google

ac). *Seigneurie de Peine.*

Le château et la terre de Peine étaient un fief de l'église de Hildesheim. A la fin du XIIe siècle, la possession en vint à Gonzelin de Wolfenbüttel, par son mariage avec l'héritière des anciens seigneurs. On possède quelques bractéates du XIIIe siècle portant: MONETA DE PEINE et un lion passant à gauche.

ad). *Comtés de Regenstein et de Blankenbourg dans le Harz* [1].

En 1186, à la mort de Sigefroid I, comte de Regenstein et de Blankenbourg dans le Harz, les deux comtés furent partagés entre ses fils; l'un, Sigefroid II, eut Blankenbourg avec les armes paternelles: *d'argent à une corne de cerf à cinq andouillers de sable, posée en fasce;* le cadet, Henri, eut Regenstein et modifia les armes paternelles: *d'or à une corne de cerf à cinq andouillers de gueules, contournée et posée en fasce.* En 1367, la ligne de Blankenbourg s'éteignit et ses possessions passèrent à celle de Regenstein.

Sigefroid II de Blankenbourg (1186-1246) a frappé de belles bractéates épigraphes. Le type se compose de la corne de cerf et, sur la variété la plus intéressante, de la légende : COMES SIFRIDVS DE BLANKENBRVC. Une autre variété qui appartient peut-être à Conrad, second fils de Sigefroid II, mort jeune, porte CATI (*castri*) DE BLANKENBVR. A ces monnaies succèdent un assez grand nombre de bractéates muettes, de grandeur moyenne, frappées au XIIIe siècle. Elles portent toujours la corne de cerf accompagnée d'emblèmes divers, et, suivant la position que la corne occupe, on a voulu y voir le blason de Blankenbourg ou celui de Regenstein. « On connaît trop le manque de précision des dispositions héraldiques sur les monnaies de cette période, dit M. Schlumberger, pour pouvoir attribuer à ce fait une importance capitale. » Les pièces restent donc indivises entre les deux lignes issues de Sigefroid I. Au règne d'Henri III (1276-1305) appartiennent, des *deniers* bifaces de la trouvaille d'Aschersleben, puis des bractéates muettes sur lesquelles figure un seigneur assis ou debout, tenant de chaque main une corne de cerf ou s'appuyant sur deux écus chargés du même emblème. Une large bractéate de la même époque porte deux

1. H. Dannenberg, *Zur Münzkunde des Harzes,* dans la *Zeitschrift für Numism.*, t. XI, 1883, p. 105. — E. Bahrfeldt, *Der Münzfund von Aschersleben,* dans les *Berliner Münzblätter* de Weyl, juillet-août 1889, n°s 107 et 108.

Digitized by Google

grandes cornes de cerf en pal, séparées par une tourelle; sur la circonférence se voient quelquefois deux R, initiales de Regenstein.

ae). *Comté de Clettenberg.*

Les comtes de Clettenberg possédaient dans le Harz des domaines importants et riches en mines d'argent. Ils avaient dans leurs armes un cerf passant. A la mort du dernier comte, Frédéric, en 1279, ses domaines passèrent aux comtes de Hohnstein.

M. Dannenberg donne aux anciens comtes de Clettenberg une semi-bractéate du milieu du XIIe siècle au type du cerf. Les bractéates plus récentes se confondent avec celles de Stolberg. Les ateliers des comtes de Clettenberg étaient situés à Ellrich et à Elbingerode.

af). *Comté de Stolberg*[1].

Les comtes de Stolberg apparaissent dans l'histoire au commencement du XIIIe siècle. Ils portaient, comme ceux de Clettenberg, un cerf dans leurs armes, et c'est le même emblème qui forme le type de leurs bractéates. M. Dannenberg a publié une de ces pièces, qui porte sur la bordure les lettres N·H·N·H. Ces sigles, qu'il complète par *nummus Henrici,* indiquent, suivant lui, le comte Henri I (1210-1239). Les monnaies des successeurs de ce comte de Stolberg, petits *deniers* bifaces ou bractéates, sont muettes; il est difficile de les distinguer de celles de Clettenberg.

ag). *Abbaye de Quedlinbourg*[2].

L'abbaye de femmes de Quedlinbourg, fondée en 928 sous l'invocation de saint Servais et achevée en 937, devint une des plus riches de la Germanie. En 993, Otton III lui donna le droit monétaire, qui lui fut confirmé en 1206 par le pape Innocent III. L'abbaye possédait de vastes domaines, qu'elle faisait gouverner par des baillis et des sous-baillis établis à Géra, Weida, Plauen, Greiz, Barby, etc.

Aux monnaies frappées au nom d'Otton III (voir p. 660) succèdent

1. H. Dannenberg, *Zur Münzkunde des Harzes,* dans la *Zeitschrift für Numismatik,* t. XI, 1888, p. 105. — E. Bahrfeldt, *Der Münzfund von Aschersleben,* dans les *Berliner Münzblätter* de Weyl, nos 107 et 108.

2. Cappe, *Beschreibung der Münzen des vormaligen kaiserlichen freiem weltlichen Stifts Quedlinburg.* Dresde, 1851, in-8. — A. Duning. *Uebersicht über die Münzgeschichte des kaiserlichen freiem weltlichen Stiftes Quedlinburg.* Quedlinbourg, 1886, in-4. — Le même, *Ueber die Zutheilung einiger unbestimmter Bracteaten an Quedlinburg,* dans l'*Archiv für Bracteatenkunde,* t. I, 1890.

Digitized by Google

à Quedlinbourg des *deniers* anonymes portant + QVIDLINGB' autour d'un édifice à trois tours et + SCS DIONISIVS autour d'une main tenant une crosse. Le style de ces pièces les rapproche de celles qu'on a frappées à la même époque à Magdebourg, à Helmsted, à Hildesheim et à Halberstadt sous les évêques Brantho et Burcard I.

Adelaïde II de Franconie (1063-95) est la première abbesse dont le nom soit écrit sur les espèces. L'avers de ses *deniers* représente son buste avec un sceptre fleurdelisé; au revers le nom de l'empereur Henri IV entoure une effigie tenant l'épée et le globe crucigère. Agnès I de Pologne (...1110-25...?) appelée ANGNES ABA par les inscriptions monétaires, émit une série nombreuse de *deniers* où figurent, en combinaisons multiples, son buste, un édifice, l'image de saint Servais ou la dextre divine, DEXTERA DO*mini*.

A l'époque de Gerburge (?...1134-37), les *deniers* taisent le nom de l'abbesse, mais ces précieux monuments métalliques (fig. 1175) rappellent son élection : + ELECCIO MEI. Au revers de la plupart de ces curieuses pièces, nous trouvons un édifice, représentation symbolique du monastère; mais quelques-unes donnent l'effigie barbue de l'empereur Henri V. Plusieurs de ces *deniers* ont le flan très aminci et rentrent dans la série des semi-bractéates auxquelles les bractéates véritables vont bientôt succéder.

Fig. 1175

Les plus anciennes de ces monnaies unifaces appartiendraient à Béatrix II de Minzenbourg (1138-60). Ses bractéates, dit M. Schlumberger, sont comptées parmi les plus belles et les plus artistiques de la plus belle époque. Elles sont très supérieures à celles des abbesses suivantes, quoique de dimensions moindres. Voici, d'après les *Stammtafeln* de Grote, la liste des abbesses de Quedlinbourg qui succédèrent à Béatrice II :

* Mérégarde, 1160-61.
* Adelaïde III de Saxe, 1161-84.
* Agnès II de Misnie, 1184-1203 fig. 1176.
* Sophie de Brena, 1203-24.
* Bertrade I ou Béatrix de Krosigk, 1224-1230.
* Cunégonde de Kranichfeld, 1230-31.
* Osterlinde de Falkenstein, 1231-32.
* Gertrude d'Amfurt, ... 1232-70.
* Bertrade II, 1270-86.
* Bertrade III, 1286-1308.
* Jutte de Kranichfeld, 1309-47.

Ermengarde de Stolberg, 1347-48.
Ludgarde de Stolberg, 1348-53.

Les abbesses, sur leurs bractéates, sont presque toujours représentées assises; les effigies en pied sont rares. Toutes portent le voile retombant

Digitized by Google

sur les deux côtés de la tête et se joignant sur la poitrine. Elles tiennent généralement une fleur de lis, un rameau, un livre, une croix. Parfois, sous Agnès II, l'abbesse est assise à côté d'un personnage qui lève la main; d'autres fois, le chef de saint Servais surmonte l'effigie principale. Sur les pièces les plus anciennes figurent des voûtes, des arceaux ornés de tourelles et souvent des légendes distinctes et complètes qui deviennent très rares dans la suite. Voici les plus caractéristiques de ces légendes :

Fig. 1176

Béatrix II : BATRISI V ABISA HNR. — Mérégarde : MEREGART ABBATISSA QVIDEL. — Adelaïde III : ADELAHEIDIS DEI GRA ABBATISSAE EST. — Agnès II : AGNES ABBATISSA DE CVITDE OU DE CVEDELLNBV, etc.; CARITAS SPES FIDES. — Sophie : SOPHIA QVIDELICE. — Bertrade I ou Béatrix : BEATRIX DI GRA QVIDELGERVR; AVAVAVAV pour *Abbatissa venerabilis*. — Osterlinde : OISTERLINGI. S. M. STCEALVEENC.

Les légendes simulées sont toujours plus nombreuses que les inscriptions correctes, et, pour toute la durée du monnayage abbatial, on possède une quantité de bractéates muettes. « Il est fort possible, dit M. Schlumberger, que beaucoup de ces dernières, attribuées à Quedlinbourg par cette seule raison qu'elles portent l'effigie d'une abbesse, appartiennent en réalité à d'autres abbayes de femmes, qui ont très positivement frappé monnaie, mais dont on ne connaît pas encore de bractéates authentiques. »

ah). *Avouerie de Barby.*

Les seigneurs d'Arnstedt étaient avoués de Barby, sur la rive droite de l'Elbe, en amont de Magdebourg, pour les abbesses de Quedlinbourg. Ils émirent en cette qualité une superbe série de bractéates caractérisées par leur emblème parlant, une aigle éployée. « Quelques-unes de ces monnaies d'une si grande beauté, dit M. Schlumberger, portent au-dessus de l'aigle l'effigie d'un bailli avec la légende WALTERVS; ou bien l'aigle planant au-dessus de la ville, avec la légende WALTERVS DENARIVS EST ISTVVS; enfin, encore l'aigle planant avec la légende WALTERVS ADVOCATVS ARNSTEDE. Ce ou ces Walther apparaissent de 1148 à 1168. »

Fig. 1177

Sur une autre pièce de la même série, mais dépourvue d'inscription,

Digitized by Google

l'aigle surmonte un encadrement à deux compartiments qui renferment chacun une tête, celle d'un seigneur et celle de sa femme (fig. 1177).

ai). *Seigneurie de Falkenstein.*

Les seigneurs de Falkenstein, dont les domaines s'étendaient au sud-ouest d'Aschersleben, s'éteignirent en 1332, avec Burcard IV, et leurs terres passèrent à l'évêché de Halberstadt. L'emblème de Falkenstein est le faucon, en allemand *falk,* au repos, les ailes fermées. Une bractéate à ce type porte en légende les deux mots **HERODIVS DENARI'** dont le sens n'est pas encore reconnu d'une manière incontestable, malgré les discussions auxquelles ils ont donné lieu. Sur d'autres bractéates on lit une indication d'atelier: **CIEFITAS BORNE** ou le nom de Burcard II (1150-80); quelques-unes donnent au seigneur qui les a fait frapper le titre de **DINS,** *dominus;* mais le plus grand nombre ont des légendes simulées (fig. 1178) ou sont muettes.

Fig. 1178

ak). *Archevêché de Magdebourg.*

En 937, Otton I établit à Magdebourg, en l'honneur des SS. Pierre, Maurice et Innocent, un cloître qu'il dota en 965, par deux diplômes successifs, de la *moneta* en cette ville et à Gittelde. En 968, Magdebourg fut érigé en un archevêché, auquel furent transférés les biens et les prérogatives du monastère. En 987, Otton III donna à l'église de Magdebourg le droit monétaire à Giebichenstein près Halle.

Nous avons traité, p. 661, des monnaies frappées à Magdebourg au nom des empereurs. La transition entre ce monnayage et celui au nom des archevêques s'opéra par un certain nombre d'émissions anonymes généralement caractérisées par les mentions de la métropole et de son patron principal: **MAGADEBVRG-SCS MAVRICIVS.** Parfois, le topique est répété deux fois, parfois encore le vocable du saint est remplacé par une altération de : *in nomine Domini amen.* Les types sont une continuation de la *holzkirche* ou du buste impérial, associés à une croix ou à un édifice. Quelques pièces, de flan plus large, copient le type si répandu de Goslar.

Fig. 1179

Les premières espèces signées par un archevêque remontent à Hart-

Digitized by Google

wig (1079-1102). Quelques-unes portent d'un côté le nom et le buste de face d'Henri IV, de l'autre, ceux de l'archevêque ; mais des spécimens plus nombreux remplacent l'effigie impériale par l'édifice à trois tours entouré de MAGADABVRG. Ces *deniers* sont d'une frappe très défectueuse, les flans sont trop courts pour recevoir la légende et trop minces pour donner aux deux coins le métal nécessaire à leur empreinte intégrale. Sous Henri I d'Asle (1102-72) et Adelgot de Veltheim (1107-19), les *deniers* portent toujours le buste avec crosse et croix de face, et au revers un édifice ou une croix pattée cantonnée de globules.

La série monétaire est interrompue pour les règnes de Rudger de Veltheim (1119-25) et Norbert (1126-34). Avec Conrad I de Querfurt (1134-42), nous trouvons les dernières monnaies bifaces et les premières bractéates dont l'émission fut continuée par ses successeurs :

* Frédéric de Wettin, 1142-52.
* Wigmann de Seebourg, 1152-92.
* Ludolphe, 1192-1205.
* Albert I de Kevernbourg, 1205-32.
Burcard I de Woldenberg, 1232-35.
* Willebrand de Kevernbourg, 1235-54.
* Rodolphe de Dingelstedt, 1254-60.
* Rupert de Querfurt, 1260-66.
Conrad II de Sternberg, 1266-77.
Gunther I de Schwalenberg, 1277-79.
Bernard de Wölpe, 1279-82.
Eric de Brandebourg, 1283-95.
Burcard II de Blankenbourg, 1296-1305.
Henri II d'Anhalt, 1305-7.
Burcard III de Schrapelau, 1307-25.
Heidenreich d'Erpitz, 1326-27.
Otton de Hesse, 1327-61.

Les bractéates de Conrad I portent son buste avec la légende CVNRADVS ARCHIEPS. Sous Frédéric, l'archevêque est représenté assis, parfois entre deux prêtres. Sous le long règne de Wigmann qui avait, avant son transfert à Magdebourg, occupé le siège de Naumbourg-Zeitz, les bractéates parvinrent au plus haut degré de leur perfection. « Ce prélat, dit M. Schlumberger, en fit frapper une quantité extraordinaire de variétés différentes et souvent fort belles. Le premier, paraît-il, il poussa la cupidité jusqu'à faire refondre sa monnaie deux fois chaque année. » Voici d'après le même auteur, un aperçu des principaux types imaginés par les graveurs de l'atelier de Magdebourg, sous Wigmann :

Saint Maurice à mi-corps, au-dessous de lui l'archevêque et un saint assis ; — l'archevêque debout tenant la crosse et levant la main droite, en face de lui un personnage ecclésiastique debout, tenant un livre et étendant la main ; — saint Maurice armé de pied en cap, debout à côté de l'archevêque également debout ; — saint Maurice assis, tenant un livre et bénissant l'archevêque assis à ses côtés ; — l'archevêque debout ou assis, entre deux personnages agenouillés, — l'archevêque à mi-corps, entre deux prêtres, au-dessus d'une voûte recouvrant un édifice à nombreuses tourelles ; — saint Maurice, à mi-corps, au-dessus de l'archevêque agenouillé ; — l'archevêque, parfois nu-tête, dans diverses attitudes, tenant la crosse et le livre des évangiles, quelquefois la croix, la palme ou d'autres attributs, parfois bénissant ; — l'archevêque assis

Digitized by Google

dans une sorte d'écusson supporté par deux personnages nus faisant l'office de tenants ; — etc. Un certain nombre des bractéates de Wichmann pourraient bien avoir été frappées par lui lorsqu'il était seulement évêque de Naumbourg-Zeitz.

Les bractéates des successeurs de Wigmann perdirent rapidement de leur beauté et diminuèrent en même temps de grandeur et d'aloi. En 1276, l'archevêque Conrad, cédant sans doute aux plaintes générales, décida de faire monnayer en argent plus fin, mais cette tentative paraît être restée isolée. Ce prélat est le dernier dont le nom figure en entier sur quelques-unes de ses pièces ; le monnayage muet est désormais la règle ; quant au type, il renouvelle indéfiniment l'effigie archiépiscopale ou celle de saint Maurice.

Le second atelier monétaire des archevêques de Magdebourg, se trouvait à Halle, ville voisine des importantes salines de Giebichenstein qu'ils faisaient administrer par un *Salzgraf* ou comte des salines. La monnaie de Halle produisit pendant plus de deux siècles ces innombrables variétés de bractéates appelées *Moritzpfennige* par les numis-

Fig. 1180

Fig. 1181

mates allemands et qui toutes portent l'effigie de saint Maurice, patron de l'archevêché de Magdebourg et en même temps patron local de Halle. Une de ces pièces a la légende **MONETA HALLENSIS**, mais l'inscription la plus fréquente est : **SANCTVS MAVRITIVS** ou **SANCTVS MAVRITIVS DVX** ; un très grand nombre de pièces sont muettes.

al). *Seigneurie d'Alsleben.*

Les seigneurs d'Alsleben appartenaient à une des principales familles de l'archevêché de Magdebourg. On leur attribue des bractéates muettes de la seconde moitié du XIIIe siècle sur lesquelles est figuré leur écusson coupé d'un lion passant et de trois roses. Madier a donné à Henri, seigneur d'Alsleben, une bractéate avec **NRI ALSL**. *Henricus alslebiensis*, dont l'authenticité n'est pas certaine.

Digitized by Google

am) *Avouerie de Gittelde*[1].

En 965, Otton I donna à l'église de saint Maurice de Magdebourg la *moneta* à Gittelde *(Gelithi, Getlide),* dans le comté de Lisgo. Lorsque l'église eut été élevée au rang d'archevêché, les archevêques exercèrent l'autorité à Gittelde par l'autorité de leurs avoués. Les plus anciennes monnaies frappées à Gittelde sont des imitations des pièces au type de la *holzkirche* d'Otton I et Adelaïde. La croix du revers est cantonnée de A O et broche sur une croix tenue par une main. Les légendes de ces curieuses monnaies sont écrites en bas-allemand : HIR STEIDTE BISCOP et IELITHIS PENINC, denier de *Gelithi* ou Gittelde. Longtemps rebelles à toutes les tentatives d'interprétation, ces pièces ont été récemment rendues à leur véritable origine par M. Ménadier.

A cette émission en succède une autre où l'avers porte le profil épiscopal avec crosse, et le revers, une croix bordée d'un grénetis et cantonnée de O-T-T-O. Puis vient un troisième type où la croix est remplacée par un buste de face avec sceptre crucigère. Les légendes en langue vulgaire sont toujours conservées. Le second buste de ces dernières monnaies est très probablement celui de l'avoué de Gittelde dont la puissance allait croissante.

Après ces produits certains de l'atelier de Gittelde, M. Ménadier range au même atelier plusieurs *deniers,* généralement inspirés du type de Goslar et signés par des personnages que le savant conservateur du cabinet de Berlin établit avoir été successivement avoués de Gittelde : Thierry de Catelnbourg (... 1088-1106), Hermann de Winzenbourg (1106-.....) et Sigefroid de Bomenebourg (...-1144). A la fin du XIIe et au XIIIe siècle, le pouvoir dans Gittelde avait passé à la maison guelfe, qui, suivant M. Ménadier, y frappa des bractéates au lion, analogues à celles de Brunswick, mais portant sous l'animal héraldique une ou deux clefs.

C. — *Thuringe.*

a). — *Ateliers impériaux.*

La Thuringe et les régions limitrophes, que nous étudierons en même

1. J. Ménadier, *Gittelder Pfennige,* dans la *Zeitschrift für Numismatik,* t. XVI, 1888, p. 233 et suiv.

Digitized by Google

temps, n'eurent que deux villes, Mersebourg et Erfurt, dans lesquelles les empereurs de la maison de Franconie signèrent des espèces. Plus tard, lorsqu'aux *deniers* bifaces eurent succédé les bractéates, les souverains de l'Allemagne exercèrent leur prérogative régalienne dans plusieurs villes de leurs domaines directs, telles que Mulhausen, Saalfeld, Nordhausen et Altenbourg.

Mersebourg. — Le nom de Conrad II le Salique (1024-1039) + CHVONRADVS//// apparaît sur les *deniers* et les *oboles* frappées par l'évêque Brunon (fig. 1182). Puis, il faut passer au XIIe siècle pour retrouver quelques semi-bractéates frappées à Mersebourg et signées par Henri V encore roi (1106-1111), comme protecteur ou *schützvoigt* de l'évêché.

Fig. 1182

Erfurt. — Le monnayage impérial se borne dans cette ville au règne d'Henri III, dont les *deniers* sont empreints à l'avers d'une tête de face, coiffée d'une couronne triangulaire, et de la légende HEINRICVS IMPERAT ; au revers, nous trouvons soit la *holzkirche,* soit un édifice à deux tours et à pignon renfermant une petite tête nue ou couronnée. Le nom de l'atelier est écrit + ERFESFVRTI.

Mulhausen. — La ville de Mulhausen fut au XIIe siècle et au XIIIe, une des plus importantes de l'est de l'Allemagne et un des principaux ateliers des empereurs. La création de cet atelier remonte vraisemblablement au règne de Frédéric Barberousse (1155-90) dont nous avons de superbes bractéates, très larges et très minces, portant l'image équestre du souverain avec cette légende : FRIDERICVS IMPERATOR MVLEHVSIGENSIS DENARIVS. Ce type équestre resta propre à l'atelier de Mulhausen sous les successeurs de Frédéric I, mais les légendes cessèrent d'être aussi explicites et aussi claires. Un grand nombre de pièces, contemporaines de Philippe, d'Otton IV et d'Henri VI, ont des pseudo-légendes. Les dimensions des bractéates diminuent à mesure qu'on avance dans le temps.

En 1198, pendant la lutte de Philippe et d'Otton IV, ce dernier donna Mulhausen et Nordhausen au landgrave Hermann de Thuringe. Cette occupation momentanée a son écho en numismatique ; un certain nombre de bractéates au type de Mulhausen portent distinctement le nom d'Hermann. Au commencement du XIVe siècle, le type du cavalier couronné fut abandonné et remplacé par une anille surmontée de la moitié supérieure d'une aigle ou simplement ailée.

Saalfeld. — Cette ville n'appartint au domaine impérial que par in-

Digitized by Google

termittences. Frédéric Barberousse en fut maître, mais le roi Philippe l'échangea avec l'archevêque de Cologne. Peu de temps après, Saalfeld redevint possession impériale, mais elle fut engagée presque aussitôt aux comtes de Schwarzbourg auxquels elle resta.

Une trouvaille faite près de Saalfeld a fait connaître de grandes et belles bractéates frappées par Frédéric Barberousse dans cet atelier. Elles représentent toutes cet auguste personnage assis de face sur un trône ou sur une voûte, tenant un sceptre fleurdelisé et le globe crucigère. Quelques spécimens portent les légendes **FVRITIGbER BITER SALF*eld*** ou **LVTEGER ME FECIT**, noms dans lesquels on a vu ceux de maîtres de la Monnaie. D'autres pièces de même facture ont **FRIDERICVS INPERATOR ET SEPR A**; d'autres enfin ont des légendes indéchiffrables. Une grande bractéate à l'image impériale équestre et à inscription feinte, portant entre les jambes du cheval un poisson a fort embarrassé les numismates. Posern-Klett l'attribue à Mulhausen, où l'empereur chevauchant est, en effet, l'empreinte locale; d'autres la revendiquent pour Saalfeld dont le poisson fut plus tard l'emblème. Cette pièce appartiendrait au temps d'Henri VI.

Nordhausen. — Lorsqu'en 1220, Nordhausen fut élevé au rang de ville impériale, Frédéric II se réserva la jouissance de l'atelier monétaire. Les bractéates qui y furent frappées sont très minces, très barbares et d'un aspect uniforme. Elles portent deux personnages couronnés assis de face, entre lesquels s'élève une tourelle; le bord très large, séparé du champ par deux gros cercles perlés, est chargé des lettres **NORTH** ou de quatre aigles. La fabrication de ces laides pièces fut très active, surtout à la fin du XIIIe siècle; plus l'émission est récente, plus le travail est grossier.

Au XIVe siècle, les bractéates de Nordhausen deviennent plus petites et plus épaisses; elles portent, au lieu des deux personnages, une tête couronnée, une aigle, une moitié d'aigle et une couronne, deux têtes d'aigles sous une couronne avec la légende **NORT**, etc.

Altenbourg. — Cette ville fut engagée par Frédéric II aux margraves de Misnie, mais elle fit plusieurs fois retour à l'empire. Altenbourg est cité comme atelier monétaire dès 1209 et, en 1236, un document mentionne : « *talentum nummorum in moneta Altenburc.* »

b). *Évêché de Mersebourg.*

L'évêché de Mersebourg, *Martisburgus*, fondé par Otton I, puis supprimé, fut rétabli en 1004 par Henri II qui lui donna les droits monétaires. Les premiers *deniers* frappés portent les noms réunis de l'évêque

Digitized by Google

Brunon et de Conrad II (voir p. 693). Au commencement du XIIe siècle, l'atelier de Mersebourg émit des semi-bractéates généralement empreintes, à l'avers, d'un buste de face, avec crosse et palme, et, au revers, d'un édifice à trois tours. On lit sur quelques-unes des fragments de légendes tels que ME///////VRC, MERCAꟽCIꟽ, etc., qui suffisent pour nous fixer sur l'origine de ces monnaies, revélées en 1859 par la trouvaille de Nieder-Eichstedt.

Les véritables bractéates commencent vers le milieu du XIIe siècle, et se font remarquer par leur élégance, la richesse de leurs types, leurs légendes distinctes et complètes. Voici la liste des évêques qui se succédèrent à Mersebourg à partir de cette époque :

*Jean I, 1151-1170.
*Eberhard de Seebourg, 1170-1201.
*Thierry de Misnie, 1201-1215.
*Eckhard, 1215-1240.
Rodolphe de Webau, 1240-1244.
Henri I de Wahren, 1244-1265.

Sur les pièces de Jean I, + IOHNNES EPISCOPVS MESPVRGA, l'évêque est assis, de face, sur une voûte, tenant une croix et une crosse. Sous Eberhard, EBERHARDVS·EPISCOPVS·DE·M, EBERHARDVS·MARSЄBVDCH·EPISCOPVS, EPERHRDVS·DEI·G·MERESB·EPISVS·EST, etc., les bractéates portent son image assise ou debout, environnée d'ornements architecturaux variés ; sur quelques pièces, d'une superbe gravure, Eberhard paraît aux côtés de saint Laurent, SCS LAVRENCIVS, au-dessus d'une scène à trois personnages représentant le martyre du saint.

Les monnaies de Thierry le montrent assis et celles d'Eckhard portent son buste entre deux tourelles ; les légendes, moins étendues, ne donnent plus que le nom et le titre de l'évêque. Les bractéates connues pour Mersebourg s'arrêtent en 1240, bien que la continuation du monnayage soit affirmée plus tard encore par des textes.

c). *Margraviat de Misnie.*

La plus ancienne monnaie des margraves de Misnie est un *denier* de rude gravure portant des deux côtés une croix avec les légendes ·EKKIHART et ·MISSNI ; elle faisait partie de la trouvaille de Trzébougne et appartient à Ekkard I (985-1002).

Il s'écoula plus d'un siècle entre l'émission de cette intéressante monnaie et les bractéates frappées par les premiers margraves de la maison de Wettin. Le type des bractéates d'Henri II (1104-1123) se compose de l'image du margrave à mi-corps ou d'un édifice, et les légendes, HEINRICVS ou MISENI accompagnent l'une ou l'autre de

Digitized by Google

ces représentations. Les pièces de Conrad I (1130-56) portent une grande croix cantonnée d'emblèmes divers et terminée par des croissants; parfois le nom **CONRADVS M** entoure ce dispositif qui rappelle celui de l'abbaye de Pégau.

En 1156, Conrad I se retira dans un cloître, laissant ses états à ses fils. L'aîné, Otton I le Riche (1156-90) obtint la Misnie. C'est sous son règne que furent découvertes les mines d'argent de Freiberg dont l'exploitation permit de donner une grande extension au monnayage margravial. Les bractéates d'Otton I sont nombreuses, variées et très belles, mais fort peu portent son nom : **OTTO MARCHIO MISNEINSIS** ou **MARCHIO D·G·OTO·** Sur quelques spécimens nous trouvons le nom de l'atelier de Leipzig : **MARCHIO OTO DE LIPI.** Le type se compose de l'image de face du margrave.

Albert I le Fier (1190-95) continua le monnayage avec grande activité, mais ses pièces sont difficiles à reconnaître de celles de son père et de ses successeurs. A sa mort, et pendant l'absence de son frère Thierry qui se trouvait en Palestine, l'empereur Henri VI s'empara de la Misnie et y monnaya à son nom. L'empereur paraît sur les espèces dans les mêmes attitudes que le margrave, mais il est couronné et tient le sceptre et le globe crucigère ou la croix. Vers 1190, Thierry l'Opprimé fut remis en possession de ses états, qui en 1220 s'accrurent de la Basse-Lusace. Ses bractéates sont généralement plus petites que celles d'émission antérieure, mais le type reste uniformément l'effigie du margrave, debout, assis ou vu à mi-corps, tenant la bannière, l'épée, la croix ou le sceptre fleurdelisé.

Henri l'Illustre (1221-1288) vit en 1247 ses possessions s'accroître de la Thuringe. Sous ce prince, qui résidait à Dresde où il eut un de ses principaux ateliers, le numéraire devient d'une exécution déplorable; peu à peu le type s'altère et le dessin est si grossier qu'il n'est plus possible de reconnaître une figure humaine dans la représentation informe du margrave qui occupe le milieu de ces feuilles de métal plissées, ridées et bosselées. Ces bractéates avec leur portion centrale déprimée et leurs bords deux fois en saillie semblent plutôt, dit M. Schlumberger, le revêtement métallique de quelque gros bouton qu'une véritable monnaie. Le nom et le titre d'Henri l'Illustre prennent place souvent sur la bordure en grandes initiales dont voici un exemple : **H·D·G·M·E·O·M·T·L·E·S·P**, c'est-à-dire : *Henricus Dei gratia misnensis et orientalis marchio, Thuringiae landgravius et Saxoniae palatinus*. Outre l'effigie du prince, ces grossières bractéates portent les armes de ses diverses villes, des lions, des aigles, des casques, etc.

En 1265, Henri l'Illustre céda la Thuringe et le palatinat de Saxe à

Digitized by Google

son fils aîné Albert II l'Indocile et donna au second, Thierry le Sage, la Marche orientale et la ville de Landsberg; il ne conserva pour lui que la Misnie et la Basse-Lusace et mourut en 1228. Albert II (1265-1314) frappa monnaie aux types paternels et ses grossières bractéates cupulaires portent également comme légendes de grandes initiales. Le type ordinaire est l'effigie du margrave debout, de face, avec la longue chevelure; plus rarement on trouve un casque orné de plumes, un lion, deux lions affrontés. Dans la suite, Albert II monnaya en commun avec son fils Frédéric I le Mordu, mais ils se brouillèrent et Albert vendit la Thuringe à l'empereur Adolphe de Nassau. Celui-ci fit frapper à Freiberg des bractéates identiques à même aspect cupulaire, avec son effigie de face, couronnée, mais sans légendes. Les monnaies de Frédéric le Mordu portent généralement le lion de Misnie avec légende composée d'initiales; une pièce de la même époque chargée de deux têtes séparées par une tour a été donnée à Frédéric en association avec son frère Dietzmann. Plus tard, le margrave fit frapper de petites monnaies unifaces avec la légende **PARVVS MISNENSIS** et peu après, parurent les premiers *gros* de Misnie, fabriqués à l'imitation de ceux de Bohême. Frédéric I le Mordu mourut en 1324.

d). *Margraviat d'Osterland ou de Landsberg.*

Lorsqu'en 1156, les domaines de Conrad I, margrave de Misnie, furent partagés entre ses enfants, son second fils Thierry obtint Landsberg, l'ancien comté d'Eilenbourg et la Basse-Lusace; il prit le titre de *marchio orientalis*. Son frère Dédon qui avait obtenu Rochlitz lui succéda en 1185 et transmit ses domaines à son fils Conrad II (1190-1210). On possède de Thierry de Landsberg (1156-85) de belles bractéates, probablement frappées à Eilenbourg où il figure soit assis et nu-tête, soit à cheval. La légende est **MARCHIO DITRI.** Dédon de Rochlitz frappa des pièces analogues où il est représenté debout, armé de pied en cap, tenant l'épée et la bannière; son nom n'est pas mentionné dans la légende qui le désigne par: **ILEBVRGENSIS** *Comes*. Les pièces qu'on attribue à Conrad II sont de petit module; elles portent un personnage debout dans la même attitude et **CORADVS MA.**

c). *Comté de Wettin.*

Le comté de Wettin fut donné en 1156 à Henri I, quatrième fils de Conrad I, margrave de Misnie. Ses successeurs furent Henri II (1181-

Digitized by Google

87), Ulric (1187-1206) et Henri III (1206-17). A la mort de celui-ci, son parent, le comte Frédéric II de Bréna, hérita de Wettin.

On attribue à un des Henri de Wettin, et, de préférence au premier, quelques bractéates marquées des lettres D·CO et, dans le champ, aux côtés du seigneur assis : AD (*Heinricus comes advocatus ?*). Pour Ulric, le monnayage est certain ; ses bractéates portent OVDALRICVS suivi ou non de COMES, ou, dans l'atelier de Torgau, où le comte exerçait les fonctions de bailli pour les abbesses de Quedlinbourg : COMES OLRICVS DE TVRGOWE. Ces bractéates, comme celles frappées à la même époque à Magdebourg, à Halle et en Saxe, ont le flan relativement épais et le module assez réduit. Le comte y figure généralement debout, plus rarement assis de face, couvert de son armure. A côté des pièces signées, on rencontre un assez grand nombre de specimens muets qu'il est impossible de distinguer des pièces de Bernard de Saxe ou d'autres princes contemporains. L'observation exacte des lieux de trouvaille est, dans ce cas, le seul indice que l'on ait pour établir un classement.

f). *Évêché de Meissen.*

L'atelier de Meissen fut fondé par Otton I, en 968. Son monnayage ne paraît pas remonter au delà du XIIIe siècle. Il consiste en bractéates, généralement muettes, que leur extrême analogie de formes et de types avec les pièces contemporaines du margraviat de Misnie et des autres seigneuries de la région, empêche souvent de distinguer de celles-ci. La présence de la mitre et de la crosse est le meilleur indice d'une origine épiscopale, mais lorsque ces emblèmes sont absents, lorsque le personnage assis de face qui forme le type habituel est représenté la tête nue, toute tentative de répartition, entre les évêques et les margraves reste vaine.

Les bractéates misniennes sont cupulaires, à portion centrale relevée ; les numismates allemands les appellent *knopfförmige pfennige* et, en effet, leur aspect général est bien celui d'un bouton. La gravure de ces pièces est d'une indescriptible barbarie. « L'œil exercé du connaisseur peut seul, dit M. Schlumberger, retrouver au milieu d'un assemblage de points grossiers l'apparence d'une forme humaine qui doit figurer le prélat. » Voici les évêques auxquels on a attribué des bractéates :

- Brunon, 1208-1230.
- Henri, 1230-1240.
- Conrad I, 1240-1258.
- Albert II, 1258-1266.
- Witigon I de Camenz, 1266-1293.

Sous Conrad I, quelques pièces portent : C·D·G·M·V·E pour *Con-*

Digitized by Google

radus Dei gratia Misnensis venerabilis episcopus, ou la variante : C·D·G· E·D·M, *episcopus de Misnia.* Une bractéate reproduisant la croix potencée de l'abbaye de Pégau a une légende plus explicite : CVRRAD'· D·G·EPI·M. Des pièces d'Albert II ont son initiale repétée sur la circonférence et une des monnaies classées à son épiscopat montre un grand A au milieu du champ et les lettres V E, initiales de *venerabilis episcopus* sur le bord. Les bractéates épigraphiques de Witigon I portent WITIGO MI·EPIS ou les initiales W·D·G·M·O·E, W·D·E·M et sur une pièce de son règne, son image est remplacée par l'agneau pascal avec la bannière qui figure dans les armes de l'évêché.

g). *Burgraviat de Meissen.*

Les burgraves de Meissen étaient feudataires immédiats de l'empire ; depuis 1126, ils appartenaient à la maison comtale de Hartenstein. Leurs bractéates, très rares et peu nombreuses, dit M. Schlumberger, tantôt les représentent assis, tantôt portent une croix cantonnée de besants ; elles sont cupulaires comme celles d'Henri l'Illustre, margrave de Misnie. Elles sont muettes ou ont les légendes : MEINHERVS MISNENSIS, H·D·V·M·B ou encore H·M·H·M, qui indiquent le burgrave Meinher (....-1300) et peut-être son successeur Hermann (1308-36).

h). *Burgraviat de Dohna*[1].

K. Erbstein attribue aux burgraves chargés par les empereurs de la garde de leur château de Dohna, de grandes bractéates de fabrique grossière où figurent, soit deux cornes de cerf, soit un seigneur assis tenant un massaire ou une corne de cerf ; la légende se compose des initiales H·D·G·B ; il s'agirait de Henri III de Dohna qui paraît dans les textes de 1235 à 1242.

i). *Burgraviat de Leissnig.*

Frédéric Barberousse ayant acquis la ville de Leissnig y plaça des burgraves auxquels Henri VI, aurait accordé le droit de battre monnaie. Quoi qu'il en soit, on sait par un texte que dès 1234, il circulait de la monnaie frappée à Leissnig : « *liznikgensis moneta* ». On classe au burgrave Albert (1233-59) une bractéate où il figure assis entre deux tours avec la légende A·L·V.P.

1. K. Erbstein, *Numismatische Bruchstucke, in Bezug auf sächsische Geschichte.* Dresde, 1816-28, in-8.

Digitized by Google

j). *Évêché de Naumbourg-Zeitz.*

Les premières monnaies des évêques de Naumbourg-Zeitz se rattachent sous le rapport de la fabrication aux pièces que de Koehne appelait improprement *wendenpfennnige :* elles en ont la bordure en saillie et le faire grossier. Leur type, peu compliqué, se compose d'une croix à branches épaisses et d'une croix à branches grêles, celle-ci cantonnée de globules et d'annelets (fig. 1183). Les légendes **SCS PETRVS** et **EPERHARDV EPS** se rapportent à saint Pierre, patron de l'évêché, et à l'évêque Eberard ou Eppo (1046-78). Sur quelques exemplaires, le nom de celui-ci est remplacé par une série de jambages simulant une inscription.

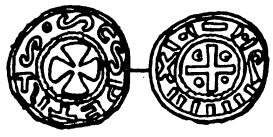

Fig. 1183

Une trouvaille faite en 1857 à Nieder-Eichstedt entre Mersebourg, Naumbourg et Halle, renfermait de larges semi-bractéates qu'on a très dubitativement classées à l'évêque Walram (1090-1111). Le type de ces pièces est un buste mitré et crossé à gauche et un édifice, mais les légendes en sont trop illisibles pour que l'attribution puisse présenter quelque certitude. Les bractéates véritables commencent vers le milieu du XIIe siècle :

Thierry I de Bréna, 1111-23.
Richwin, 1123-25.
* Udon I de Thuringe, 1125-48.
Gunther, 1148-50.
* Wigmann de Seebourg, 1150-54.
Berthold I, 1154-61.
* Udon II de Querfurt, 1161-86.
* Berthold II, 1186-1206.
* Engelhard, 1207-42.
* Thierry II de Misnie, 1242-72.
* Meinhar d'Osterfeld, 1272-80.
Ludolphe Truchsess de Schlotheim, 1280-85.
Brunon de Querfurt, 1285-1304.
Ulric I de Colditz, 1304-16.
Henri I de Gronenberg, 1317-34.

« Les bractéates de certains évêques de Naumbourg, principalement celles d'Engelhard et de Thierry II, sont fort nombreuses, dit M. Schlumberger, mais en général les types sont peu variés. L'évêque est figuré assis, tenant la crosse et la croix pastorale ; très rarement en place de celle-ci une palme, une clef, un livre ou le calice ; quelques pièces d'Udon II portent l'effigie nimbée de saint Pierre. Sous Thierry II et surtout sous Meinhard, les attributs commencent à se modifier plus fréquemment dans la main de l'évêque qui apparaît alors parfois debout ; mais ce qui distingue surtout ces bractéates, ce sont leurs légendes, presque toujours complètes, sinon correctes. » Parfois cependant elles sont composées d'initiales ou absentes. Le style des bractéates de Naumbourg, sauf pour les plus anciennes, est peu élégant,

Digitized by Google

mais jamais il n'atteint la grossièreté et la laideur des pièces de l'évêché voisin de Meissen. Sous Thierry II et son successeur, on distingue deux styles différents, suivant que les monnaies ont été frappées dans l'atelier de Naumbourg ou dans celui de Zeitz. Sur les premières, le prélat est couvert de ses ornements sacerdotaux; sur celles de Zeitz, son costume et sa tête bouclée, sans la mitre, le font si bien ressembler à un margrave de Misnie, que la crosse et la croix peuvent seules l'en distinguer.

k). *Abbaye de Pégau*[1].

L'abbaye bénédictine de Pégau, entre Leipzig et Zeitz, fut fondée en 1093 par le comte de Groitzsch et placée sous le vocable de saint Jacques. Les abbés suivants la gouvernèrent jusqu'au XIVe siècle:

Béron, 1096-1100.
*Windolphe, 1100-1150.
*Henri I, 1150-1168.
*Radbode, 1168-1181.
*Ekkelin, 1181-1183.
Rudolphe, 1183-1185.
*Sigefroid de Recken, 1185-1224.
*Henri II de Frohbourg, 1224-1226.
*Thimon de Coldlitz, 1226-1239.
*Henri II de Posern, 1239-1263.
*Tammon, 1264-1267.
*Conrad I de Liebenhain, 1267-1311.
Conrad II de Rabeditz, 1311.
Albert de Langendorf, ...1313-1334...

La série monétaire de Pégau commence avec Windolphe dont M. Posern-Klett signale des bractéates, analogues, comme style, à celles d'Henri le Jeune, margrave de Misnie, et portant un buste avec bannière ou crosse entouré de +ADDS WITOSLO. Avec Henri I le type abbatial se modifie et devient tel qu'il restera jusqu'à la fin du monnayage: une grande croix potencée, dans les cantons de laquelle figurent très fréquemment une tête humaine et une crosse, plus rarement une clef, un croissant, une fleur de lis, une croix, etc. Ces bractéates sont parfois muettes, mais elles portent plus souvent des légendes complètes et lisibles, telles que **HEINRICVS PIGA ABBAS, RADEPOTO PIGOVICENSIS ABBAS, IACOB APOSTOLVS SIFRIDVST**, etc.

l). *Avouerie de Pégau.*

Lorsque Wipprecht, comte de Groitzsch, fonda l'abbaye de Pégau, il en retint l'avouerie pour lui et pour ses descendants, mais en cas d'extinction de la famille, la nomination de l'avoué devait appartenir à l'abbé. Cette prérogative qui paraît avoir été exercée pour la première

1. Erbstein, *Der Münzfund von Trebitz bei Wittemberg*. Nuremberg, 1865, in-4.

Digitized by Google

fois par l'abbé Sigefroid fut la source de graves contestations entre lui et Conrad le Jeune, margrave de Landsberg. Celui-ci créa en 1210 un atelier monétaire à Groitzsch et défendit à ses sujets d'entretenir avec Pegau toute relation commerciale. L'intervention du pape et de l'évêque de Brandebourg mit fin à la querelle et le margrave de Landsberg fut débouté de ses prétentions. On possède des monnaies des avoués de Pégau dont les noms suivent:

*Thierry, comte de Groitzsch, 1198-1207.
*Conrad, margrave de Lusace, 1207-1210.
*Thierry, margrave de Misnie.
*Frédéric, comte de Bréna.
*Otton, comte de Bréna, 1221-1234.
*Albert [burgrave d'Altenbourg ?].

Les bractéates des avoués de Pégau reproduisent le type de la croix potencée cantonnée de divers emblèmes tels qu'un aigle, une tête, une épée, un globe crucigère, etc. Les légendes donnent explicitement le nom et le titre des personnages.

m). *Seigneurie de Wolkenstein* [1].

Cette seigneurie, située près d'Annaberg, appartenait au XIIIe siècle à la maison de Waldenbourg. Il s'y trouvait une mine d'argent et, dans un texte de 1323, Henri de Waldenbourg parle « *de moneta oppidi nostri Wolkenstein* ». M. J. Erbstein a publié une bractéate muette, analogue comme fabrique à celles d'Henri l'Illustre, margrave de Misnie, et portant un écu aux armes de Waldenbourg: *de gueules à l'anneau d'or au chaton orné d'un saphir.*

n). *Avoueries de Plauen et de Géra* [2].

Les villes de Géra, de Plauen et de Weida appartenaient aux abbesses de Quedlinbourg qui les faisaient administrer par des avoués de la maison de Weida. Ces avoués frappèrent monnaie.

On possède des bractéates d'Henri de Plauen (1244-95 ou 96), portant une figure assise de face, tenant une épée et un drapeau entourée de la légende H·ADVOCATVS·DE·PL· Les documents écrits prouvent que ce personnage monnaya à Plauen. Il eut un autre atelier à Adorf dont il existe des bractéates empreintes de deux oiseaux avec, en légende, le mot ADORVEN écrit à rebours.

Au XIIIe siècle, l'atelier de Géra frappa des bractéates qui se distin-

1. A. von Sallet, *Bracteat des Vogtes Heinrich von Plauen,* dans la *Zeitschrift für Numismatik,* t. V, 1878, p. 256.

2. J. Erbstein, *Ein wolkensteiner Bracteat der Herren von Waldenburg,* dans *Aus dresdner Sammlungen,* IVe fascicule, Dresde, 1891, p, 8 et suiv.

Digitized by Google

guent de celles de Quedlinbourg par leur facture barbare et leur type formé de l'image de l'abbesse assise de face et tenant deux croix. En 1306, les comtes de Reuss, issus de ceux de Plauen, reçurent Géra en fief avec les droits qui y étaient attachés. Ils continuèrent l'émission de bractéates qui ne se distinguèrent des précédentes que par l'absence de voile sur la tête de la figure assise.

o). *Landgraviat de Thuringe.*

Le landgraviat de Thuringe formait une longue bande de territoire s'étendant depuis le comté de Waldeck à l'ouest, jusqu'à Mersebourg et Naumbourg à l'est. En 1130, le landgraviat devint héréditaire :

*Louis I, 1130-40.
*Louis II, 1140-72.
*Louis III, 1172-90.
*Hermann I, 1190-1217.
Louis IV, 1217-27.
*Henri Raspe, 1227-47.

La série des bractéates comprend presque tous les landgraves que nous venons d'énumérer. Ces pièces, grandes et minces représentent Louis I et ses successeurs chevauchant, avec la bannière, l'épée et l'écu. Derrière le cavalier ou devant lui, sur l'écu ou parfois sur la bannière, figurent divers emblèmes, la tour, la roue, l'aigle d'empire, le lion de Thuringe ou des lettres isolées. Au début, beaucoup de pièces portent des légendes indiquant le nom du prince, ses titres et parfois aussi le nom de la ville d'Eisenach. Plus tard, les bractéates deviennent muettes ou, du moins, les légendes ne sont plus composées que d'une suite de lettres dépourvues de sens. A la mort de Henri Raspe, la Thuringe échut à Henri l'Illustre, margrave de Misnie, et sa numismatique particulière se termine à cette époque pour se confondre désormais avec celle du margraviat.

Le principal atelier des landgraves de Thuringe fut établi à Eisenach; ils monnayèrent aussi à Weissensée et quelques-unes de leurs pièces furent forgées à Mulhausen et même à Erfurt.

p.) *Seigneurie de Salza ou Langensalza.*

Les seigneurs de Salza exerçèrent le droit monétaire au XIIIe siècle. Un document de 1291 parle de *solidi monetae salzensis* et cette donnée est confirmée par les monnaies elles-mêmes. On possède des bractéates imitées de celles au saint Martin d'Erfurt portant ZALZA ; le seigneur assis de face tient parfois une corne de bélier ou un écu à la corne de bélier, armoiries de la seigneurie. En 1347, Salza fut vendu aux archevêques de Mayence et aux margraves de Misnie.

Digitized by Google

q). *Seigneurie de Tréfurt.*

Les domaines des seigneurs de Tréfurt étaient voisins de la ville de Mulhausen. Par analogie avec leurs sceaux sur lesquels paraît une roue à huit rayons, on attribue à ces seigneurs de grandes bractéates muettes du XIIIe siècle portant soit ce même emblème, soit une figure à longs cheveux tenant une roue dans chaque main.

r). *Seigneurie de Vargula.*

On attribue à cette seigneurie une bractéate de la trouvaille de Taubach, imitée de celles au saint Martin d'Erfurt et représentant un personnage à chevelure bouclée, assis et tenant un écusson à quatre bandes, armes de Vargula.

s). *Abbaye de Hersfeld*[1].

L'abbaye de Hersfeld, en latin *Herocampia*, fut fondée en 768. Ses domaines, très disséminés, s'étendaient non seulement en Thuringe, mais en Hesse et jusqu'au Rhin aux environs de Mayence. Elle avait pour patrons principaux saints Simon et Jude, mais saint Wigbert dont elle possédait les reliques y était l'objet d'une vénération particulière. La plus ancienne monnaie de Hersfeld est un *denier* biface de la première moitié du XIe siècle ; l'avers porte SCS VVIGBERTVS autour d'un buste à droite ; le revers, + HEROCAMPIA CIVIT et un mur surmonté de plusieurs tourelles.

Les bractéates commencent vers 1180 pour se prolonger, avec quelques interruptions, jusqu'au milieu du XIVe siècle. Les abbés frappèrent non seulement à Hersfeld, mais aussi à Arnstad, à Cölleda et à Herrenbreitungen. Voici la chronologie abbatiale pour cette période :

*Sigefroid, 1180-1200.	Henri V de Boinebourg, 1270-92.
*Jean I, 1201-13.	*Henri VI de Swinrode, 1296-1300.
*Henri II, 1213-16.	Berthold d'Elben, 1301-2.
*Louis I, 1217-39.	Simon I de Buchenau, 1303-15.
Werner de Schweinsbourg, 1239-52.	Henri VII de Molsleben, 1305-16.
Henri III d'Erthal, 1252-63.	André de Gemmingen, 1316-20.
Henri IV, 1264-67.	Henri VIII de Romrod, 1320-25.

Sur les plus anciennes bractéates des abbés de Hersfeld, vraisembla-

1. C. Schlegel, *Apotelesma de nummis hersfeldensium*. Gotha, 1724, in-4.

Digitized by Google

blement frappées à Arnstadt, l'élégance des types atteste la main d'un graveur habile qui a dû prendre pour modèle, suivant M. Schlumberger, les belles bractéates émises par les archevêques de Mayence à Erfurt. Le type est, d'ordinaire, l'effigie de l'abbé ; à côté de celle-ci, on en voit souvent une seconde, soit celle de saint Wigbert, soit celle du fondateur du monastère, soit enfin celle d'un avoué. Les légendes indiquent, en général, le nom de l'abbé, du moins il en est ainsi sur les plus anciennes, et souvent aussi son titre : SERDVS ABBAS HEORSFELDENSI, IOHANNES HERSFEL, etc. ; mais elles sont parfois incorrectes ou indéchiffrables : VIN AIVCIC IIЄĀSICIV, etc.

Avec Henri VI de Swinrode commence une série fort nombreuse de bractéates, de dimensions bien moindres, presque toujours marquées de quatre lettres aux quatre coins opposés de la bordure, qui est large et plate : HNHN, HSFA, AVAV, ABAS, ARNT, ARAR, VHVH, VVVV, etc. On a interprété ces sigles par *Henricus, Hersfeld, Abbas venerabilis, Arnstadt, venerabilis Henricus, venerabilis*. Très rarement les pièces de cette époque ont des inscriptions plus explicites, indiquant les noms de l'atelier d'Arnstadt, de saint Wigbert ou de saint Boniface. Le type constant de cette série est l'effigie d'un prélat assis ou à mi-corps, coiffé de la mitre, tenant la crosse, et un écusson chargé d'une croix ou quelque autre emblème. Un gros grénetis sépare en général l'effigie de la bordure.

t). *Comté de Schwarzbourg*[1].

Les comtes de Schwarzbourg et de Kévernbourg comptèrent depuis le milieu du XIIe siècle parmi les plus puissants seigneurs de la Thuringe. En 1198, à la mort de Gunther qui avait épousé Adelaïde, héritière de Hellermund, trois de ses fils se partagèrent ses états ; l'aîné, Gunther, eut le comté de Kevernbourg ; le second, Ludolphe II, eut celui de Hallermund ; le troisième, Henri, eut Schwarzbourg.

On connaît de cet Henri (1198-1231) deux bractéates, probablement frappées à Blankenbourg, sur lesquelles le comte figure à cheval, avec la bannière et le bouclier ; l'une d'elles porte : COMES HEICRICVS DE BLANCENB. En 1229, l'atelier impérial de Saalfeld passa au comte de Schwarzbourg. On attribue à Gunther (1259-1307) de grandes bractéates trouvées aux environs de Saalfeld et sur lesquelles se trouve

1. Ch. Schlegel, *Weitere Ausführung, dass die Münzen Heinrichs, Grafen von Blankenburg, mehr dem Grafen dieses Namens in Thüringen, als dem aus Harze zuzuschreiben sey*. Gotha, 1720, in-4.

Digitized by Google

l'image du comte assis et couronné, tenant une épée et un écu aux armes de Schwarzbourg : *d'azur au lion léopardé d'or.*

Vers la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, les comtes de Schwarzbourg continuèrent leurs émissions à Blankenbourg, à Schwarzbourg, à Saalfeld, à Remda et à Königsée. Dans ces deux derniers ateliers les bractéates sont copiées de celles au saint Martin d'Erfurt ; elles portent S·REMETE ou REMMET et S·KVNNISSE à rebours. La lettre S qui précède ces noms de lieu a pour but de rendre plus complète la ressemblance entre les copies et leur modèle.

u). *Comté de Kévernbourg.*

Les comtes de Kévernbourg possédèrent au XIIIe siècle la moitié de la ville d'Arnstadt située à l'ouest de leurs domaines, et y eurent un atelier monétaire à côté de celui des abbés de Hersfeld ; dans un titre de l'année 1280, il est dit : « *Nos Guntherus comes junior in Kevernberc recognoscimus quod domino Henrico de Mila demonstravimus quinque marcas de moneta et theloneo nostro in Arnstete.* » Les bractéates frappées dans cet atelier ne sont pas encore déterminées. Les mêmes seigneurs possédaient à Stadtilm une forge où ils frappèrent vers la fin du XIIIe siècle des bractéates imitées de celles au saint Martin d'Erfurt, mais portant S·ILMENN ou S·NICOLAVS.

v). *Abbaye de Saalfeld*[1].

En 1063, Annon, archevêque de Cologne, érigea à Saalfeld une collégiale qui fut transformée en abbaye de bénédictins en 1071. Ce monastère frappa de belles bractéates dès le XIIe siècle. Leur type habituel est l'effigie de saint Pierre tenant les clefs et le livre des évangiles ; la légende SCS PETRVS APOSTOLVS IN SALVELT l'encadre parfois. Une curieuse pièce de l'abbé Godescalc (vers 1140) représente son buste dans l'attitude de la prière au-dessous de l'image du prince des apôtres. La légende est : GODESCALC ABB·S·PETRVS. De grandes pièces muettes de l'époque de Conrad (1280-90) portent l'abbé assis, coiffé de la mitre ou les cheveux bouclés, accosté de deux bars, armes de Saalfeld. D'autres bractéates montrent les deux bars au milieu du champ entourés ou non des légendes CVNRA ou NVM·NVM (*nummus* répété) écrites en très grosses lettres. En 1350, l'abbé Henri céda ses

1. Chr. Schlegel, *Schediasma de numis Salfeldensibus, Arnstadiensibus, et Ienensibus, nec non de Salfeldensi benedictini ordinis abbatia.* Dresde, 1697, in-4.

Digitized by Google

droits monétaires à la ville, moyennant une rente annuelle de 23 marcs et demi, valeur de Saalfeld.

w). *Vicedominats d'Erfurt et de Heiligenstadt*[1].

Otton le Grand donna à son fils naturel, Guillaume, archevêque de Mayence, le gouvernement de la Thuringe. C'est vraisemblablement à cette circonstance que l'église de Mayence dut la possession d'Erfurt, d'Heiligenstadt et des territoires d'alentour. Les archevêques s'y faisaient représenter par des *vice-domini* ou *vitzthume* qui administraient le pays en leur nom.

Les premières monnaies connues pour l'atelier d'Erfurt remontent au temps d'Aribon (1021-31) et portent deux types différents. Sur les *deniers* les plus anciens nous trouvons à l'avers, + ARIBO ARCEPS et un buste avec tonsure à droite; au revers, ERPHESFVRT autour d'une croix cantonnée de quatre globules. Les *deniers* de la seconde émission remplacent le buste par une *holzkirche* accostée d'une crosse et d'un R. Ce dernier dispositif est reproduit par Bardon d'Oppershofen (1031-51), mais bientôt le buste reparaît à l'avers et la *holzkirche* est rejetée sur l'autre face des *deniers* dont les légendes deviennent BARTO + EBSCOPV et + BARTO ME FECIT avec omission du lieu d'origine.

Sous Lupold de Bogen (1051-59), le flan des monnaies s'élargit et devient moins épais. Les types sont les mêmes que pour les *deniers* impériaux que nous avons décrits p. 693. D'une exécution très négligée, ces pièces annoncent déjà les semi-bractéates. Celles-ci, frappées tant à Erfurt qu'à Heiligenstadt, forment le numéraire en usage à la fin du XIe siècle et au commencement du siècle suivant. Sur une des faces de ces pièces figure le buste de l'archevêque, mitré, avec la crosse et le livre ou la croix, quelquefois à ses côtés on aperçoit le buste de saint Martin, sur l'autre face se voit toujours une croix cantonnée des emblèmes les plus divers. L'émission de ces pièces continua à Heiligenstadt jusqu'à la fin du XIIe siècle, alors qu'à Erfurt on fabriquait déjà depuis fort longtemps des bractéates.

Erfurt peut être considéré en quelque sorte comme la véritable patrie d'origine de ce genre de pièces et c'est de son atelier, l'un des plus importants de toute l'Allemagne, que sortirent les spécimens peut-être les plus beaux. Nous donnerons la chronologie des archevêques pour cette intéressante période de l'histoire métallique de la Thuringe:

1. H. Cappe, *Beschreibung der mainzer Münzen des Mittelalters*. Berlin, 1856, in-8. — J. J. Leitzmann, *Das Münzwesen und die Münzen Erfurts*. Weissensée, 1864, in-4.

Digitized by Google

* Adalbert II de Saarbruck, 1138-41.
* Marculfe, 1141-42.
* Henri I, 1142-53.
* Arnould de Seelenhofen, 1153-60.
* Chrétien I de Buche, 1160-61.
* Conrad I de Wittelsbach, 1162-65.
* Chrétien I, rétabli, 1165-83.
* Conrad I, rétabli, 1183-1200.
* Léopold de Schoenfeld, 1200-8.
* Sigefroid II d'Eppstein, 1200-30.
* Sigefroid III d'Eppstein, 1230-49.
Chrétien II de Weissenau, 1249-51.
Gérard I Wildgrave, 1251-59.
Werner d'Eppstein, 1259-84.
Henri II Gurtelknopf, 1286-88.
Gérard II d'Eppstein, 1289-1305.

Presque toutes les bractéates frappées à Erfurt jusqu'à la fin du XIIIe siècle sont belles, grandes, et d'un beau travail ; elles portent des légendes le plus souvent assez complètes, donnant les noms et le titre des archevêques et les noms d'Erfurt ou de Mayence[1]. Les pièces d'Adalbert II, qui ouvrent la série, sont de dimensions moyennes, très plates, d'aspect archaïque ; elles constituent, dit M. Schlumberger, auquel nous ne cessons de recourir, le véritable passage de la semi-bractéate à la bractéate, et sont frappées d'un seul côté, mais d'une manière si particulière que Mader hésitait à les ranger définitivement parmi les pièces à simple ou double empreinte. Sur quelques-unes, les plus anciennes de

Fig. 1184

Fig. 1185

toutes, il existe en effet une disposition particulière que nous retrouverons sur les premières bractéates des abbesses de Nordhausen : les figures y sont marquées en relief, la légende, au contraire, en creux et faisant relief sur la face postérieure, où l'effigie paraît, comme à l'ordinaire, en creux. Cette légende est placée à rebours autour du type, de sorte que c'est au revers qu'elle se lit le mieux. Il semble qu'il y ait eu

1. La série des bractéates d'Erfurt est une de celles sur lesquelles les faussaires, et en particulier Seelander, se sont le plus exercés. Ces contrefaçons, imaginées de toutes pièces, sont parfois très difficiles à distinguer des pièces véritables ; la présence de légendes trop parfaites et trop complètes est un des indices auxquels on peut les reconnaître.

Digitized by Google

là une tentative pour arriver à frapper une double empreinte avec un seul coin. Les types d'Adalbert I se composent du buste de l'archevêque la tête nue, seul ou accompagné de celui de saint Martin.

Sous Henri I commencent les grandes et belles pièces avec légendes nettes et bien formées. Nous en donnons (fig. 1184 et 1185) deux des spécimens les plus remarquables qui montreront mieux qu'une description la richesse d'ornementation et la finesse des détails de ces curieuses monnaies. Les variétés de ces bractéates sont très nombreuses ; le type est toujours composé de l'effigie de l'archevêque, de celle de saint Martin, parfois de celle de ce saint et du mendiant auquel il donna une part de son manteau, mais les détails architecturaux, les arcades, les tourelles, les sièges ornés de têtes de chien varient à l'infini.

Depuis la seconde moitié du XIIIe siècle, la ville d'Erfurt afferma fréquemment la Monnaie archiépiscopale. Les *pfennigs* bractéates se frappaient une fois l'an le jour de saint Jacques et, ce jour-là, tous ceux de l'année précédente devaient être refondus sous peine d'amende. Les bourgeois, lésés par le continuel appauvrissement du titre des espèces, conclurent avec les archevêques plusieurs conventions portant que ceux-ci ne pourraient plus changer la monnaie pendant une période donnée, trois ans, dix ans ou même toute la durée de leur règne.

Vers 1290, on commença à frapper à Erfurt un nouveau système de bractéates beaucoup plus petites que les précédentes, très minces, d'un métal très friable et d'une gravure très grossière. Ces pièces portent un personnage mitré, assis, de face, ou à mi-corps derrière une balustrade ou sous un portique ; il tient les divers emblèmes communs aux espèces émises par les autorités ecclésiastiques et parfois la roue de Mayence. La légende est : S MARTINVS. Ces bractéates, qui forment un si vilain contraste avec les jolis monuments monétaires du XIIe siècle, furent imitées dans plusieurs ateliers de la Thuringe.

x). *Abbaye de Nordhausen.*

L'abbaye des bénédictines de Sainte-Croix fut fondée en 962 à Nordhausen, par Mathilde, femme d'Henri l'Oiseleur ; elle avait saint Eustache pour patron. On possède de grandes bractéates de la deuxième moitié du XIIe siècle frappées par quatre abbesses, dont l'ordre de succession est inconnu : Cécile, Judith, Berthe et Edwige.

Les types sont variés et d'une belle composition : abbesse assise ou vue à mi-corps, de profil, et tenant un anneau ; à côté d'elle, une grande croix sur un piédestal ; — abbesse assise, un livre à la main, devant un prie-Dieu auprès duquel est une croix ; — sainte nimbée, peut-être sainte Mathilde, de face, tenant une palme et une croix ; —

Digitized by Google

deux figures de femmes assises, peut-être l'abbesse et la Vierge ; entre elles, saint Eustache agenouillé ; — le même saint portant une croix, debout à côté de l'abbesse qui lève les mains au ciel ; etc. Les légendes les plus distinctes sont : CECILIA ABBA. — SCS EUSADCHIUS, — BERTHA ABBATISS, — MADVVICA ENRTISSA ANNNROTNSADI écrit à rebours. Sur quelques bractéates de Nordhausen, les légendes sont figurées en creux autour du type en relief; la même particularité s'observe sur des pièces contemporaines de l'atelier d'Erfurt.

En 1181, l'abbaye de Sainte-Croix fut détruite par Henri le Lion, duc de Brunswick. En 1220, l'empereur Frédéric II la supprima et créa à sa place un monastère d'hommes, mais en réservant pour l'empire l'exercice du monnayage à Nordhausen.

y.) *Comté d'Orlamünde.*

Le comté d'Orlamünde fut donné en partage à Hermann I (1170-76), troisième fils d'Albert l'Ours. On possède de ce personnage une belle bractéate, analogue à celles de son père et portant son effigie en pied ; il est couvert de son armure et tient la bannière et le bouclier ; la légende est : **HAREMANI CT DENARI.** Les pièces des successeurs d'Hermann I sont anonymes et doivent être cherchées parmi les *ascanische pfennige* dont nous avons parlé précédemment. On sait que les comtes d'Orlamünde monnayèrent à Weimar, à Magdala et à Orlamünde même. Une bractéate imitée de celles où figure le saint Martin d'Erfurt porte le nom du second de ces ateliers : **MA·DE·LA.**

z.) *Seigneurie de Lobdebourg* [1].

La puissante famille thuringienne des seigneurs ou burgraves de Lobdebourg se divisa au milieu du XIIe siècle en plusieurs lignes désignées, d'après leur résidence, sous le nom de Burgau, Leuchtenbourg, Arnshaug et Elstirberg. La plus ancienne bractéate des seigneurs de Lobdebourg, frappée à la fin du XIIe siècle, par Hartmann I (1166-84) porte la légende **FARMAN DE LOPDEPVRG** autour d'un personnage assis sur une voûte, tenant l'épée et le sceptre fleurdelisé. Des pièces contemporaines de celles-ci ont le même type, mais sans légende. Sous Conrad (1195-1203), d'intéressantes bractéates récemment publiées par MM. Erbstein portent **CONRADVS IE IOVETHEBVRC** (pour *Lovetheburg),* autour d'une sorte de roue formée d'une croix potencée

1. C. F. von Posern-Klett, *Sachsens Münzen im Mittelalter,* passim. — Ménadier, *Deutsche Münzen,* t. I, p. 5. — J. et A. Erbstein, *Ein Bracteat Konrads von Lobdeburg,* dans *Aus dresdner Sammlungen,* IVe fasc. Dresde, 1891, p. 1 et suiv.

Digitized by Google

inscrite dans un double cercle; cette pièce a été très probablement frappée à Roda. D'autres bractéates plus récentes, émises dans les possessions des seigneurs de Lobdebourg, à Arnshaug, Burgau, Iéna, Kahla, Roda et Schleiz portent des empreintes locales dont voici l'énumération :

Arnshaug. — Le type local des bractéates d'Arnshaug est un château à trois tours ; parfois sous la voûte que surmonte la tour centrale paraît une tête de face.

Burgau. — Les bractéates de cet atelier portent un portail surmonté d'une tour accompagnée, de chaque côté, d'un poisson volant. Cet emblème fut adopté par la ligne de Lobdebourg-Burgau et figure comme détail accessoire sur les monnaies de cette ligne frappées dans d'autres ateliers tels que Schleiz.

Iéna. — M. Ménadier a récemment signalé une bractéate de cet atelier ; elle porte un personnage assis de face tenant dans chaque main une grappe de raisin. En 1300, Iéna devint la possession des margraves de Misnie.

Kahla. — Le type local se compose d'un animal fantastique ailé, sorte de griffon. En 1333, Kahla fut engagé aux comtes de Schwarzbourg et, en 1345, la ville passa aux margraves de Misnie.

Roda arriva en 1140 aux seigneurs de Lobdebourg et leur resta jusqu'au commencement du XIVe siècle. Le type uniforme des monnaies de cet atelier est une roue avec quatre à huit rayons, emblème parlant de la ville. Plusieurs bractéates portent des inscriptions telles que RODE, RODENSIS NVMMVS, etc.

Schleiz. — Les bractéates de cette ville portent un bœuf passant, ou une tête de bœuf parfois isolée dans le champ, parfois placée au-dessus ou au-dessous d'une porte de ville, parfois encore tenue par un personnage assis de face. En 1289, la ville passa aux baillis de Géra.

aa). *Comté de Hohnstein.*

Les seigneurs, puis comtes de Hohnstein, possédaient de vastes domaines, notamment plusieurs mines d'argent dans le Harz. En 1279, Henri II de Hohnstein hérita du comté de Clettenberg.

Le monnayage de cette maison ne paraît pas remonter au delà de la première moitié du XIVe siècle. En 1334, l'évêque Albert II de Halberstadt se plaignit de la contrefaçon dont ses espèces étaient l'objet de la part du comte de Hohnstein, dans l'atelier de Blankenbourg : « *ok clagen wir over graven Hinrike von Hoynstein den jungern, dat he uns groten schaden deit, an unser montige, dat he les slan pennige to Blankenburg op unsere slag.* » Un document de 1342 déclare que les monnaies de Hohnstein étaient d'un aloi et d'un poids insuffisants.

A plusieurs reprises, les comtes de Hohnstein prirent à bail l'atelier impérial de Nordhausen. On possède des bractéates au type des deux personnages couronnés de Nordhausen, portant sur leur circonférence l'écu échiqueté de Hohnstein et le cerf de Clettenberg.

Un des ateliers des comtes se trouvait à Greussen. Il y frappèrent des bractéates au type de saint Martin d'Erfurt. Le comte y figure de face,

Digitized by Google

assis ou vu à mi-corps, tenant divers attributs. La légende est GRVZEH. Sur des pièces plus modernes, émises vers 1350, figure l'écu échiqueté de Hohnstein accompagné de la même inscription.

A Ellrich, ville de l'ancien comté de Clettenberg, les comtes de Hohnstein émirent au XIVe siècle de nombreuses bractéates empreintes d'un heaume avec deux cornes de cerf; la légende est : AL ou ELRI.

ab). *Comté de Schlotheim.*

Les comtes de Schlotheim possédaient d'importants domaines au cœur de la Thuringe, aux environs de Mulhausen. En 1290, les bourgeois de Mulhausen se plaignirent à l'empereur de ce que le comte de Schlotheim contrefaisait les monnaies de l'atelier impérial; à la suite de cette plainte, il fut invité à marquer toutes ses bractéates de deux cercles perlés concentriques comme ceux qui figurent sur les pièces de Nordhausen. On possède de grandes bractéates au cavalier thuringien, portant dans le champ les forces de tondeur qui meublent l'écu de Schlotheim. Ce même emblème reparaît sur des *deniers* bifaces de la trouvaille d'Aschersleben et d'autres bractéates plus petites, notamment sur des imitations du type de saint Martin d'Erfurt; le comte y figure assis, de face, portant à la main les armes de sa famille.

ac). *Seigneurie de Gleichen.*

Les possessions des seigneurs de Gleichen s'étendaient entre Arnstadt et Gotha. Bien qu'aucun texte ne parle des droits monétaires de ces seigneurs, on leur a attribué des bractéates au type de saint Martin d'Erfurt.

ad). *Seigneurie de Tannrode.*

On possède des seigneurs de Tannrode des bractéates imitées de celles au saint Martin d'Erfurt et portant la légende TANRODVS ou TANRODE.

ae). *Comté de Brandenberg.*

Le château de Brandenberg était situé sur la Werra, non loin d'Eisenach. On attribue aux comtes des bractéates du XIIIe siècle portant leurs armes : une double aigle brochant sur une bande.

af). *Comté de Beichlingen.*

Ces comtes appartenaient à une famille thuringienne puissante et l'on sait, par des textes, qu'ils possédèrent au XIIIe siècle des ateliers

Digitized by Google

monétaires à Kelbra, à Frankenhausen et à Colléda. On classe à Frédéric III (1220-75) une grande bractéate à type équestre portant la légende: CONES FRIDERICVS. Un certain nombre de pièces muettes sont données aux comtes de Beichligen, parce que le type rappelle leurs armes: une demi-aigle et une ou deux fasces.

ag). *Comté de Bréna.*

En 1156, lorsque Conrad I, margrave de Misnie, partagea ses états entre ses fils, le cinquième, Frédéric, obtint le comté de Bréna et le transmit à ses descendants:

Otton I, 1182-1203.	Thierry, 1234-64.
*Frédéric II, 1203-21.	Conrad, 1264-78.
*Otton II, 1221-34.	*Otton III, 1278-90.

En 1217, Frédéric II hérita du comté de Wettin. Après la mort d'Otton III, Brena fut donné à la Saxe et Wettin passa aux archevêques de Magdebourg. Les comtes de Brena possédèrent des ateliers à Bréna, à Wettin et à Herzberg. Leurs plus anciennes monnaies connues sont les bractéates que Frédéric II et Otton II émirent comme avoués de l'abbaye de Pegau; le type de ces pièces est la reproduction de la croix des espèces abbatiales; les légendes sont: COMES FRIDERICVS DE BRENEN ou O·V·A· sigles que l'on a traduites par *Otto venerabilis advocatus*. On attribue au règne d'Otton III un certain nombre de petites bractéates et de *deniers* bifaces de la trouvaille d'Aschersleben[1],

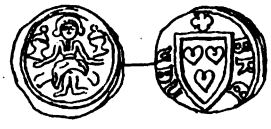

Fig. 1186

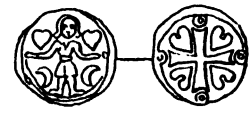

Fig. 1187

dont quelques spécimens portent la légende BRENEN. Sur ces pièces figurent un écu à trois besants, les cœurs héraldiques des comtes de Bréna, deux cœurs et deux croix ou trois cœurs alternant avec trois étoiles, l'image du comte debout, absolument semblable à celle du margrave qu'on relève sur les bractéates brandebourgeoises, et tenant deux cœurs ou l'écu de Bréna (fig. 1186 et 1187).

ah). *Abbaye de Wimmelbourg.*

Vers le milieu du XIe siècle, le comte de Mansfeld fonda à Wimmelbourg (Wimodeburg, Wimotheburg, Wimedeburg), une abbaye de bénédictins. M. Dannenberg attribue à ce monastère des semi-brac-

1. E. Bahrfeldt, *Der Münzfund von Aschersleben,* dans les *Berliner Münzblätter,* de Weyl, nos 107 et 108, juillet-août 1889.

Digitized by Google

téates portant le buste de face d'un personnage qui tient une épée et une fleur de lis; le dispositif du revers se compose d'un édifice à deux tours latérales entre lesquelles est placée une crosse. Les légendes sont: **OT/////COM** et **WI///// DEBV**; la première désigne un comte de Mansfeld, avoué de Wimmelbourg.

ai). *Comté de Mansfeld.*

Les comtes de Mansfeld, qui jouèrent un rôle considérable dans l'histoire de la Thuringe, possédaient dans leurs domaines de riches mines d'argent. Ils monnayèrent dès la fin du XIIe siècle et eurent des ateliers à Mansfeld et à Eisleben. On connaît des bractéates de Burcard I (1184-1229), grandes, minces et belles comme les monnaies contemporaines des landgraves de Thuringe. Le comte y est représenté, soit à cheval portant la bannière et l'écu losangé de Mansfeld, soit debout et accosté d'un losange. Ces pièces sont généralement muettes ou pourvues de pseudo-légendes; sur quelques spécimens on lit: **BORCHARDVS DE MANSFELD**. L'ancienne maison comtale s'éteignit avec Burcard I; la plus grande partie du pays de Mansfeld passa, par mariage, à Burcard II, burgrave de Querfurt, qui fit souche d'une dynastie nouvelle. Le monnayage continua pendant cette nouvelle période. Des bractéates de petit module frappées vers la fin du XIIIe siècle portent **MANSF/////** autour d'un lion couronné, ou un casque de face surmonté de quatre petits pavillons. Comme l'a fait remarquer M. Dannenberg, ce dernier type représente le type du sceau des comtes de Mansfeld.

aj.) *Comté de Rabenswalde.*

Cette terre appartenait aux comtes de Kévernbourg; elle fut donnée à Albert (1220-59), second fils de Gunther. La ligne de Rabenswalde s'éteignit en 1312 et son héritage fut recueilli par Hermann, comte d'Orlamünde. Parmi les bractéates muettes de fabrique thuringienne, trouvées à Taubach, et frappées au commencement du XIVe siècle, il y en a sur lesquelles figurent des corbeaux, soit comme cantonnements d'une croix, soit comme tenants d'un écu heaumé; ces animaux constituent l'emblème parlant de Rabenswalde. Il est probable que l'atelier comtal fonctionnait à Wiehe; on trouve en effet, dans un texte de 1313, la mention de: « *octo solidos denariorum Wyensis monetae.* »

ak). *Seigneurie de Querfurt.*

La seigneurie de Querfurt, située au sud du comté de Mansfeld, avait pour armes: *fascé d'argent et de gueules de huit pièces.* On possède

Digitized by Google

des bractéates frappées au milieu du XIIIe siècle par des seigneurs qui, pendant six générations, portèrent le nom de Gebhard. Ces pièces portent soit une tête couronnée de profil, accompagnée du mot QVERVO*rd,* soit d'une figure équestre tenant l'écu fascé. Ce même écu accompagne l'effigie du seigneur de Querfurt sur un certain nombre de petits *deniers* bifaces de la trouvaille d'Aschersleben.

al). *Margraviat de Haute-Lusace.*

En 1253, Otton III de Brandebourg-Salzwedel épousa Béatrix de Bohême, qui lui apporta en dot la Haute-Lusace avec les villes de Görlitz, de Bautzen et de Lobau. A l'extinction de sa maison, en 1319, la Lusace retourna à la couronne de Bohême.

Fig. 1188

Fig. 1189

Au XIIIe siècle, les bractéates de Lusace sont grandes, généralement cupulaires et à reliefs considérables, d'un aspect uniforme et très caractéristique, présentant de grandes analogies avec celles de la Misnie. Nous avons fait graver (fig. 1188 à 1190) trois specimens de ces monnaies dont les variétés sont fort nombreuses.

Fig. 1190

Parmi les types les plus fréquents, nous citerons : la tête couronnée de face, — le casque de Brandebourg avec le panache de plumes, — deux casques affrontés, — le panache de plumes, seul, étalé de face en éventail, — deux demi-vols parfois séparés par un fer de lance ou une croix, — un demi-vol et une demi-croix, — deux clefs en pal, — deux couronnes opposées, — deux étoiles et deux croissants, — un grand coq, — une aigle, — deux croix superposées, — grande tête de chien, — grand portail avec tours, — tête de bœuf, de face, etc., etc. Plusieurs

Digitized by Google

de ces bractéates portent des initiales qui n'ont pas encore pu être interprétées, mais la plus grande partie sont muettes. L'atelier principal de la Haute-Lusace paraît avoir été établi à Görlitz.

am). *Margraviat de Basse-Lusace.*

En 931, Henri l'Oiseleur institua la Marche des Sorabes ou de Basse-Lusace, dont la possession devint héréditaire dans la maison de Wettin. Celle-ci réunit au XIe siècle la Basse-Lusace et la Misnie. Il est très difficile de distinguer les bractéates frappées en Lusace par les margraves de Misnie de celles qui y furent émises par les margraves de Brandebourg ; elles ont naturellement le même aspect.

an). *Seigneurie de Strèle.*

Les seigneurs de Strèle possédaient à Beeskow un atelier dont un document de 1314 mentionne les produits en ces termes : « *IV marcas in moneta Beskow* ». On leur attribue de petites bractéates du commencement du XIVe siècle, portant l'écu à leurs armes : trois fers de faux posés en fasce.

ao). *Seigneurie de Cottbus.*

Les seigneurs de Cottbus sont cités dès la première moitié du XIIe siècle. Leurs armes se composaient d'une écrevisse ; cet emblème figure sur les petites bractéates du commencement du XIVe siècle qu'on leur attribue.

D. — *Brandebourg et Poméranie.*

a). — *Margraviat de Brandebourg*[1].

Vers 1127 ou 1130, Przibislaw, prince slave (*knaes, cnaes, cnes*) du Brandebourg, se convertit au christianisme en même temps que sa femme. Ils prirent les noms chrétiens d'Henri et de Petrissa. On possède d'Henri un assez grand nombre de *deniers* de flan mince, semi-bractéates portant d'un côté l'image équestre ou le buste du prince en même

1. E. Bahrfeldt, *Das Münzwesen der Mark Brandenburg von den ältesten Zeiten bis zum Anfange der Regierung der Hohenzollern.* Berlin, 1889, in-4, 2 vol.

Digitized by Google

temps que son nom placé souvent à rebours. Le type se compose soit d'un édifice (fig. 1191), soit d'un buste ecclésiastique dans lequel les numismates d'Allemagne reconnaissent généralement celui de Wigger, évêque de Brandebourg (1138-59). La légende est + BRANDEBVRG, parfois rétrograde. Sur d'intéressants *deniers*, l'effigie d'Henri de Brandebourg, + HEIN · BRAND, est accompagnée, au revers, de celle de sa

Fig. 1191

Fig. 1192

femme, + PETRISSA (fig. 1192). Ces pièces, autrefois assez rares, sont répandues dans les collections depuis la trouvaille de Michendorf qui n'en renfermait pas moins de trois cent cinquante exemplaires, indépendamment d'autres richesses numismatiques du Brandebourg.

Vers 1136, Henri de Brandebourg institua comme son héritier Albert l'Ours, et l'associa peut-être au gouvernement. C'est à cette association que M. A. von Sallet attribue la pièce reproduite dans notre figure 1191; la monnaie semble porter, en effet, d'un côté HIECS, abréviation de *Henricus*, et de l'autre, l'initiale d'Albert (fig. 1193). L'attribution du savant conservateur de Berlin est fort ingénieuse, mais nous attendrons, avec M. E. Bahrfeldt, la découverte de meilleurs exemplaires que ceux de la trouvaille de Schollehne pour l'admettre définitivement ou la rejeter. Après la mort d'Henri, arrivée en 1150, un de ses parents, Jakza, prince slave ou *knaes* de Köpnick, refusa de reconnaître les droits d'Albert l'Ours. La ville de Brandebourg, prise par ses

Fig. 1193

Fig. 1194

Fig. 1195

troupes, resta en son pouvoir jusqu'au 11 juin 1157. On s'accorde généralement aujourd'hui à attribuer à Jakza une série de bractéates d'un style remarquable et d'une gravure très fine. Le *knaes* de Köpnick y est représenté à mi-corps, tantôt de face dans le champ (fig. 1194) ou sous

Digitized by Google

un portique, tantôt de profil à gauche. Il tient dans les mains une bannière et une palme, une épée et une croix patriarcale. Sur une bractéate différente des précédentes, Jakza figure debout portant une lance et un écu ; sur une autre, il est assis sur une voûte entre deux tourelles crénelées. Les légendes donnent plusieurs variantes, suivant qu'elles sont écrites en slave ou en latin : IACZO · DE · COPNIC, IACZO · DE · COPNINC · DENARII, IACZA · DE · COPNIC, IAKZA · COPTNIK CNE (pour *cnes*, *cnaes*, prince), IAC · KES (pour *knes*).

Albert l'Ours (1134-70), fils du comte Otton de Ballenstedt, margrave de Nordmark depuis 1134, réunit tout le Brandebourg sous son sceptre après la mort de Przibislaw-Henri et sa guerre heureuse contre Jakza de Köpnick. En 1138, il était également devenu duc de Saxe. Sa numismatique se compose de quelques *deniers* semi-bractéates et d'un nombre beaucoup plus grand de bractéates. Les premières de ces pièces, très rares, portent à l'avers la figure du prince, debout, vêtu de sa cotte de mailles, tenant écu et bannière ; la légende se compose de son nom écrit à rebours ; au revers, le type, formé d'un édifice à deux tours entre lesquelles s'élève une palme, présente une grande analogie avec les premières pièces d'Henri (fig. 1195). Suivant M. Bahrfeldt, ces semi-bractéates seraient contemporaines de ce prince et remonteraient à l'époque où il avait associé Albert l'Ours au gouvernement.

Fig. 1196

Fig. 1197

Les coins des bractéates d'Albert présentent de nombreuses variétés : margrave debout dans le champ, tenant bannière, épée et écu ; margrave vu à mi-corps derrière une enceinte fortifiée et entre deux tourelles (fig. 1196) ; margrave à cheval, la lance à fanon en arrêt ; margrave assis sur une voûte entre deux tourelles tenant l'épée et la bannière. La légende se borne parfois, comme sur le spécimen que nous reproduisons ici, à mentionner le pays ou la ville d'origine : + BRANDEBVRG, mais souvent elle se compose du nom d'Albert et du titre margravial : MARCHIO AL BE, ADELBERTVS MARHIO DERNTV. Ce dernier mot qui se trouve sous la forme DERNTVS, DERN, n'a pas encore reçu d'explication satisfaisante. M. E. Bahrfeldt présume que

Digitized by Google

c'est une abréviation corrompue de *Brandenburgensis,* mais la beauté des pièces, le soin évident apporté à leur gravure rendent cette conjecture très problématique. En effet, si les plus anciennes des bractéates d'Albert l'Ours ont encore quelque chose de la rudesse primitive des pièces de Przibislaw-Henri, celles d'une époque plus récente sont d'une exécution réellement supérieure. Sur une pièce remarquable entre toutes, autant par son style que par son type, nous trouvons les images associées du margrave : **ADELBERTS MARCHIO**, et de sa femme, Sophie de Formbach. Albert est debout, couvert de son armure habituelle et l'écu au côté ; sa femme est à sa gauche, vêtue d'un long manteau d'hermine ; ils tiennent ensemble la bannière placée entre eux (fig. 1197).

Otton I (1170-1184), fils aîné d'Albert l'Ours, porta déjà du vivant de son père le titre de margrave. Pendant la croisade d'Albert, en 1158 et 1159, il gouverna le pays et après le retour de son père, il resta probablement associé au gouvernement. Lors du partage qui eut lieu à la mort d'Albert l'Ours, entre ses trois fils, le Brandebourg resta à Otton en même temps que le titre de prince palatin. Otton I frappa des bractéates qui ne le cèdent pas en beauté aux pièces les plus remarquables émises sous son père ; mais dès son règne la décadence survint et aux légendes correctes des premiers temps succèdent bientôt des inscriptions embrouillées. Les types généralement employés consistent dans l'image

Fig. 1198

Fig. 1199

du prince assis (fig. 1198) ou debout (fig. 1199). Les inscriptions, parfois très développées, sont conçues en latin ou en allemand : **OTTO MARCGIO BRANDEBVRGENSIS, OTTO · BRANDEBVRGENSIS, BRANDEBVRGENS, MARGRAVE · OTTO.** Un assez grand nonbre de pièces sont muettes.

Après la mort d'Otton I, le Brandebourg échut à ses trois fils, Otton II, Henri et Albert. On ne sait pas exactement comment le partage eut lieu, mais il semble qu'Otton II eut la rive droite de l'Elbe, Henri le sud du pays, avec les villes de Tangermunde, Stendal, Gardelegen, Albert, le nord avec Salzwedel. L'aîné, Otton II, reçut de plus le titre de margrave, tandis que les cadets, placés sous sa suzeraineté, s'appelèrent Henri, comte de Gardelegen, et Albert, comte d'Arnebourg, d'après les

Digitized by Google

villes où ils eurent leur résidence. On n'a pas de documents écrits sur le monnayage des trois frères, mais il résulte des monnaies elles-mêmes qu'Otton monnaya à Brandebourg, à Salzwedel et à Stendal, qu'Henri frappa ses espèces à Salzwedel, ville de son frère Albert, et celui-ci à Stendal, ville de l'héritage d'Henri.

Otton II (1184-1205) a laissé des bractéates qui se distinguent de celles de son père par leur module réduit (19 à 24 millim. de diamètre au lieu de 28 et 29 millim.) et leur exécution moins bonne. Le type ne subit pas de grandes transformations, du moins dans les ateliers de Brandebourg et de Stendal; mais dans celui de Salzwedel l'empreinte devient locale par l'apparition de l'emblème de la ville, une clef, que les monnayeurs placent entre deux tourelles ou dans le portique d'un édifice à trois tours. Outre ses bractéates, Otton II frappa quelques deniers bifaces, où le buste margravial marque le droit et un édifice le revers. Les légendes des bractéates présentent des combinaisons assez curieuses; à Brandebourg ou, pour mieux dire, sur les pièces dépourvues d'indication locale, nous lisons **OTTO MARCIO, MARIIO EST OTTO, OTO MARCO, OTTO, BERANDEBVR**, etc. Les pièces de Stendal donnent **MARCGIO SENDALE.** Enfin, celles de Salzwedel, parfois muettes, ont **OTO MARIIO ZALTVEL, ZALLTWELDEL ESTC**, ou **MICI · DEDI · ET · EMIETT**, phrase en latin barbare dont de Koehne a donné cette traduction : « On me donne et avec moi on achète. »

Henri, comte de Gardelegen (1184-1205), monnaya, comme nous l'avons dit, à Salzwedel. L'emblème de cette ville, la clef, apparaît comme ornement principal ou accessoire sur toutes les pièces, bractéates ou deniers bifaces, qu'il émit.

Albert II, d'abord comte d'Arnebourg (1184-1205), réunit, après la mort d'Otton II, tout le margraviat sous son autorité (1205-1220). Ses monnaies, dont il est difficile de former deux groupes chronologiques, comprennent des bractéates de 20 millimètres environ de diamètre et des deniers bifaces. Le type se compose généralement de l'image du prince, en pied; le revers des deniers est occupé par une aigle, un édifice, un cavalier, une figure debout, une grande croix. C'est le commencement de cette immense variété de types qui va caractériser le monnayage brandebourgeois du XIIIe et du XIVe siècle. Quelques pièces du temps d'Albert II désignent par leurs légendes l'atelier de fabrication; **+ ALBERTVS · BRAND** (Brandebourg), **ALBERT ESTNAL** (Stendal), mais la plupart des monnaies sont entièrement muettes.

Après la mort d'Albert II, ses deux fils, Jean I et Otton III, encore mineurs, montèrent sur le trône sous la tutelle d'Albert II, archevêque de Magdebourg. M. von Graba a classé à cette époque une bractéate

Digitized by Google

muette représentant saint Maurice, patron de l'archevêché, debout, tenant devant lui une tête décapitée ; à droite, dans le champ, une clef indique l'atelier de Salzwedel. En 1225 ou 1226, Jean I et Otton III atteignirent leur majorité. Ils gouvernèrent d'abord de concert, mais en 1258, ils se partagèrent leurs états qui allèrent à leurs héritiers respectifs. La branche de Jean *(Johanneische Linie)* reçut les villes de Tangermünde, Gardelegen, Stendal, Osterburg, Wittstock, Kyritz, Havelberg, Rathenow, Wusterhausen, le comté de Ruppin, la vieille ville de Brandebourg, Müncheberg, Lychen, Prenzlau, Schwedt, Königsberg, Morin, Arnswalde. La branche d'Otton *(Ottonische Linie)* obtint Arnebourg, Salzwedel, Seehausen et le comté de Lüchow, Jérichow, Perleberg, Plauen, la nouvelle ville de Brandebourg, Mittenwalde, Spandau, Berlin, Furstenwalde, Francfort-sur-l'Oder, Straussberg, Eberswalde, Küstrin, l'avouerie de Drossen, Landsberg, Soldin, Baerwalde et Schiefelbein. Voici, d'après les *Stammtafeln* de Grote, la descendance des deux fils d'Albert II :

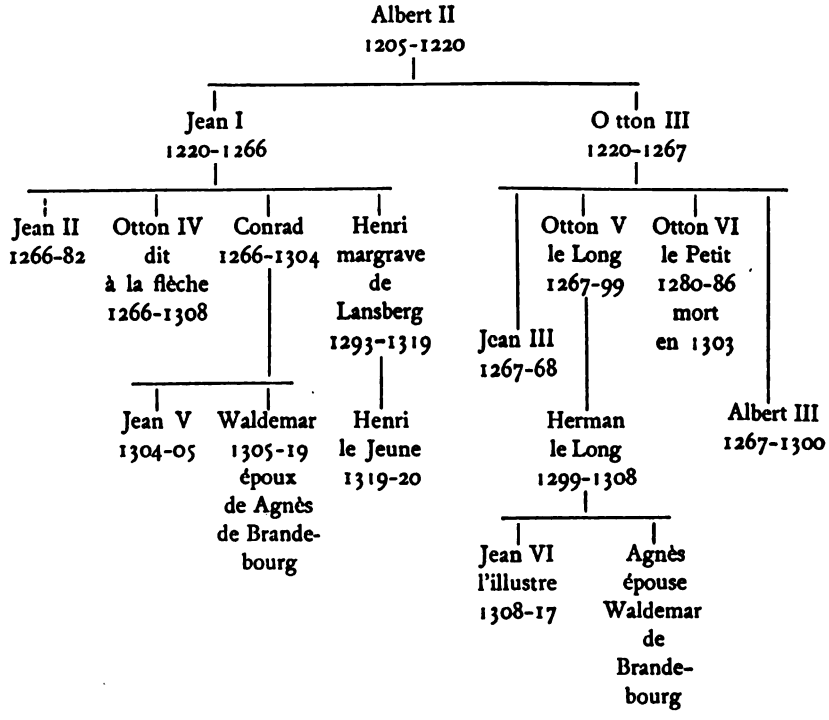

A partir du règne de Jean I et d'Otton III, la numismatique brandebourgeoise devient, malgré l'infinie variété des types et le goût réel qui a présidé à leur choix, d'une désespérante monotonie. Les *deniers* ne

Digitized by Google

consistent qu'en pièces bifaces de 15 à 16 millim. de diamètre et en bractéates de 20 à 23 millim. Ces monnaies sont presque toujours muettes ; aussi les numismates sont-ils dans l'impossibilité de donner pour le plus grand nombre un classement rationnel.

Dans la remarquable monographie qu'il a consacrée à la série brandebourgeoise, M. E. Bahrfeldt réunit les indéterminées en un chapitre spécial et ne cherche à ranger par ordre chronologique que les *deniers* portant des indications suffisantes pour justifier leur classement. Peut-être l'auteur a-t-il été encore trop indulgent et faut-il rejeter parmi les incertaines plusieurs pièces qu'il essaie de dater ? Nous donnerons ici, à titre de spécimens, quelques deniers brandebourgeois du XIIIe siècle, dont l'attribution paraît probable.

La pièce représentée sous notre fig. 1198 semble appartenir à Jean I et Otton III, soit qu'elle ait été émise au temps de leur minorité, soit qu'elle date de leur gouvernement en commun. Notre fig. 1199 donne un denier d'Otton IV, **OTTO MARCHIO**, contemporain de la pièce battue à Stendal **STENDALE** que fait voir la fig. 1200. M. Bahrfeld classe

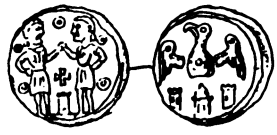

Fig. 1198

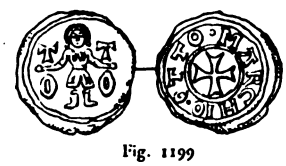

Fig. 1199

Fig. 1200

à Otton V le denier fig. 1201 dont le heaume du revers autorise le classement à la ville de Spandau. Enfin notre fig. 1202 reproduit une pièce de l'association entre Otton V, Albert III et Herman (1296-1298), ainsi que le prouve la légende + **OTTO AL HER**.

Outre les ateliers que nous avons mentionnés, les margraves de Brandebourg eurent dans le cours du XIIIe siècle au début du XIVe, des

Fig. 1201

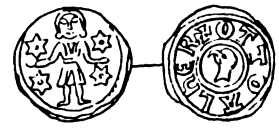

Fig. 1202

Fig. 1203

hôtels monétaires à Berlin (cité en 1280), à Schwedt (cité en 1281), à Görzke (cité en 1293), à Lychen (cité en 1302), à Prenzlau (cité en 1319) et à Luckau (cité en 1321), mais on ignore les produits de la plupart d'entre eux. A ces diverses localités, vient encore s'ajouter la ville de Crossen en Silésie qui avait été donnée vers 1274 au mar-

Digitized by Google

grave Jean II, en gage d'un prêt de 4,000 florins d'or. Le prince de Brandebourg profita de l'engagère pour ouvrir dans sa nouvelle possession un atelier monétaire (fig. 1203).

Par la mort de Waldemar et d'Henri le Jeune, la maison de Brandebourg s'éteignit. L'empereur Louis de Bavière déclara ouverts le margraviat et les fiefs qui en dépendaient, et en 1324, il les conféra à son fils Louis le Vieux.

b). *Seigneuries du Brandebourg.*

Quelques seigneuries ecclésiastiques et laïques du Brandebourg exercèrent le droit de battre monnaie, mais leurs émissions ne paraissent jamais avoir atteint une grande importance. Nous les examinerons rapidement en suivant l'ordre adopté par M. E. Bahrfeldt.

Evêché de Brandebourg. — L'empereur Henri III accorda en 1051 à l'évêque Dankwart la *moneta* d'Ursleben en Thuringe : cette concession fut confirmée en 1161 par Frédéric Barberousse. Les évêques paraissent avoir monnayé à Brandebourg même. Les pièces qu'on leur assigne consistent en bractéates portant une effigie épiscopale de face tenant divers attributs ; l'une d'entre elles a les initiales E-O que M. Dannenberg a interprétées par *Otto episcopus*. L'évêque Otton occupa le siège de 1251 à 1260.

Evêché de Lebus. — On attribue à Conrad I de Sternberg (1284-99) des *deniers* portant à l'avers un buste mitré et au revers CO·NR·AD·I dans les cantons d'une croix à doubles bandes. Cette attribution reste douteuse.

Evêché de Havelberg. — L'évêché de Havelberg était le plus riche de la Marche brandebourgeoise. Bien qu'on n'ait aucune preuve écrite de son monnayage pour l'époque qui nous concerne, M. E. Bahrfeldt donne à ce siège quelques bractéates ou *deniers* portant des effigies épiscopales.

Seigneuries de Plotho et de Friesach. — La seigneurie de Plotho comprenait les villes de Kyritz et de Wusterhausen. Ses armes étaient formées d'une fleur de lis que l'on retrouve sur quelques *deniers* bifaces. Les seigneurs de Friesach portaient dans leur blason des feuilles de nénuphar ; on retrouve cet emblème sur quelques *deniers* de fabrique brandebourgeoise. Une monnaie frappée vers le milieu du XIIIe siècle paraît être le résultat d'une entente entre Jean sire de Plotho et Richard sire de Friesach ; cette curieuse pièce porte à l'avers + IOHANNES DE PLOVC autour d'un lis et au revers + RICHARDVS DE VRIS autour d'une feuille de nénuphar.

c). *Duché de Poméranie*[1].

Le monnayage des ducs de Poméranie commence aussitôt après la

1. H. Dannenberg, *Pommerns Münzen im Mittelalter,* dans les *Berliner Blätter für Münz-Siegel und Wappenkunde,* t. I, 1864. — Le même, *Münzgeschichte Pommerns bis zum Jahre 1524,* dans les *Berliner Münzblätter* de A. Weyl, n° 138, février 1892 et suivants, et, en tiré à part, sous le titre : *Münzgeschichte Pommerns im Mittelalter,* Berlin, 1893, 2 vol. pet. in-4.

Digitized by Google

conversion du pays au christianisme, c'est-à-dire sous le règne des deux frères Bogislaw I et Casimir I (1156-1180). En 1180, Casimir I mourut sans enfants. Bogislaw I continua à régner seul jusqu'à sa mort arrivée en 1187, laissant ses états à ses deux fils mineurs, Bogislaw II et Casimir II. On possède une série de monnaies portant le nom de Bogislaw seul ou les deux noms réunis de Bogislaw et de Casimir ; elles appartiennent en partie aux premiers, en partie aux seconds ducs de ces noms et consistent, à l'exception d'une seule, en *deniers* bifaces. Ces *deniers* ne sont pas sans analogie avec ceux frappées en Basse-Saxe, vers l'embouchure de l'Elbe. Les plus anciens, d'après M. Dannenberg, qui mentionnent Bogislaw seul et lui attribuent le titre de roi, **OGZ-CLOFF REX, BVOGZ////OFF REX,** portent un édifice à l'avers et une croix au revers. Les légendes se composent très souvent d'un nom de monétaire. **€ILBERETE, GODEFRIID EST, GARTEMAN EST, TIODE RIVS €CT, VALTERE EST** ; ces deux derniers noms sont parfois réunis sur le même *denier*. Les ateliers cités sur les pièces sont : Prenzlau, **PE-RENNCELAVE,** Stettin, **CETIITIINN EST,** et Cammin, **KAMIIN EST.** Une curieuse monnaie, dont l'émission paraît un peu postérieure aux pièces à l'édifice porte l'effigie de Bogislaw, **B·O·G·V·Z·L·A·V·Z,** à mi-corps, tenant une épée et une bannière, et le profil d'un évêque avec cette légende : **+ X·S·S·A·B·I·N·V·S·**. Saint Sabin était particulièrement honoré à Cammin et nous verrons plus loin que les évêques de cette ville possédèrent le droit de battre monnaie.

On a deux variétés de monnaies aux noms réunis de Bogislaw et de Casimir. Les pièces que M. Dannenberg attribue aux premiers de ce nom portent à l'avers : **+ · M · CASEMAR BVGVZLAVS** autour d'un buste avec sceptre et épée, au revers, la même inscription : **+ · I · ASE-MAR BVGVZLAVS** autour d'un édifice à trois tours. Les *deniers* de Bogislaw II (1187-1220) et Casimir II (1187-1219) ont au droit la tête de saint Jean, **SCS IOHANNES** et au revers l'édifice avec **BV-DIZLAV·KAZSMER.**

Vers 1200 commence, pour l'histoire monétaire de la Poméranie, une nouvelle période caractérisée par la fabrication exclusive de bractéates. Ces pièces représentent des types que nous avons déjà eu maintes fois l'occasion de décrire et dont l'image du seigneur, vue de face, ou une représentation architecturale font généralement les frais. La statistique des trouvailles et des particularités de fabrication que la vue des pièces peut seules faire sentir sont ici, comme souvent, lorsqu'il s'agit de monnaies muettes, les indices pouvant servir à la localisation.

Les bractéates restent l'unique numéraire de la Poméranie, jusque vers le milieu du XIIIe siècle. Alors s'introduit l'usage d'émettre concur-

Digitized by Google

remment, de petits *deniers* bifaces, analogues à ceux du Brandebourg, et de bractéates plus petites que les précédentes. Beaucoup de ces pièces continuent à ne porter aucune légende. Quelques-unes ont le nom de Barnim I (1264-78), **BARNIM** suivi ou nom du titre **DVX** ; d'autres ont le nom de l'atelier de Stettin. Le type de ces petites monnaies se compose fréquemment d'un griffon ou de la tête de cet animal fabuleux. Une variété reproduite par notre figure 1204 porte trois têtes de griffon

Fig. 1204

Fig. 1205

autour d'un triangle ; la lettre Ā de l'avers paraît n'avoir d'autre sens que celui d'un différent d'émission. Les bractéates poméraniennes de cette période, émises en très grand nombre, ont des types qui permettent d'y reconnaître des monnaies municipales. M. Dannenberg les répartit entre les villes suivantes :

Anklam, anciennement *Tanklam*. — Imitations des pièces de Stralsund : rayon et grand T ; drapeau et grand T ou TA en monogramme ; grand T ou TA en monogramme.

Colberg. — Deux crosses en sautoir.

Demmin. — Fleur de lis sur un mur ; fleur de lis isolée.

Garz. — Quatre feuilles aboutées en croix.

Gollnow. — Deux croissants.

Greifswald.— Tête couronnée de face (fig. 1205) ; tête couronnée au-dessus d'un mur reliant deux tours.

Pasewalk. — Serre d'oiseau.

Pyritz. — Fleur à six, cinq, quatre ou trois pétales.

Stargard. — Etoile à six ou à cinq rais.

Stettin. — Tête de griffon, parfois couronnée.

Stralsund. — Rayon, emblème parlant de la ville ; drapeau ; parfois les deux réunis.

Treptow-sur-la-Règa. — Deux feuilles de trèfle, placées l'une à côté de l'autre, celle de gauche contournée.

Usedom. — Heaume avec cimier à cinq plumes.

Wolgast. — Tête d'évêque au-dessus d'une clef couchée ; clef ; trois clefs ; fleur de lis entre deux clefs, tête à longs cheveux au-dessus de deux clefs ; deux clefs ; deux clefs posées en croix.

d). *Evêché de Cammin.*

Indépendamment de l'atelier que les ducs de Poméranie possédaient à Cammin et que les documents mentionnent jusqu'en 1263, cette ville fut le siège d'une Monnaie épiscopale. On possède des *deniers* de Sige-

Digitized by Google

froid, évêque de Cammin (1186-1202) ; leur type se compose du buste mitré avec crosse et croix et, au revers, d'un édifice religieux ; les légendes sont : + SIFRID ////// OR — CA ///// IOSII. Au milieu du XIIIe siècle, les évêques de Cammin frappèrent des petits *deniers* et des bractéates sans légende dont le type habituel consiste en une effigie épiscopale ou une crosse accompagnée de divers attributs.

e). *Seigneurie de Schlawe.*

M. Dannenberg signale des *deniers* frappés par Bogislaw III, seigneur de Schlawe, qui mourut en 1220. Leur aspect est analogue à celui des monnaies de Cammin. L'avers porte : + BOGECCLOFF : ECTSƧ autour d'un buste barbu, les mains levées ; le revers, + SELAFI KASTRVM autour d'un édifice.

f). *Principauté de Rugen.*

Les princes de l'île de Rugen se reconnaissaient vassaux de la couronne de Danemark. Leur monnayage commence sous Jaromar I (1170 ?-1218) sous le règne duquel les insulaires se convertirent au christianisme. On a de lui des *deniers* bifaces dont les légendes complètes paraissent être : + IGAROMAR REX — RVGIANORVM et dont le type comprend un buste barbu et couronné accompagné de deux étoiles et, au revers, un édifice. Jaromar I émit également des bractéates portant son nom + IAROMARE autour d'une croix.

Au XIIIe siècle, les princes de Rugen, Jaromar II (1249-60) ou Wizlaw II (1260-1302), frappèrent de petits *deniers* portant d'un côté un lion à gauche, de l'autre soit un grand B accosté de trois besants, soit un heaume cimé de trois plumes.

g). *Seigneurie de Gristow.*

On attribue à Jean (1237-89), seigneur de Gristow, de petites bractéates muettes, de fabrique poméranienne, provenant de la trouvaille de Hohenwalde, et portant une tête de cerf entre deux globules. Cette attribution est conjecturale.

h). *Ordre teutonique en Prusse*[1].

L'ordre teutonique fut créé en Terre-Sainte en 1190 sur le modèle

1. F. Vossberg, *Geschichte der Preussischen Münzen und Siegel bis zum Ende der Herrschaft des Deutschen Ordens.* Berlin, 1842, in-4. — B. Dudik, *Des hohen deutschen Ritterordens Münzsammlung in Wien.* Vienne, 1858, in-4.

Digitized by Google

de ceux de Saint-Jean de Jérusalem et de celui du Temple. En 1225, le maître de l'Ordre fut sollicité par Conrad duc de Masovie, de venir avec ses chevaliers, au secours de la Pologne que les Borussiens ou Prussiens, peuple barbare de race slave, mettaient à feu et à sang. Le duc de Masovie fit donation à l'ordre du territoire envahi et l'empereur d'Allemagne accorda aux chevaliers teutoniques la souveraineté de toute la Prusse s'ils parvenaient à la conquérir. Le maître de l'Ordre, Hermann de Salza, confia à Hermann Balk le soin de diriger la guerre. En 1231, après de premiers succès, celui-ci fonda la ville de Thorn et, en 1232, celle de Culm ; par diplôme du 28 décembre de cette année, il leur concéda les droits municipaux. L'original de ce document fut brûlé, mais le 1er octobre 1251, on en fit une rédaction nouvelle. Voici les stipulations qu'elle renferme au sujet de la monnaie : « *Statuimus, ut una moneta (culmensis videlicet) sit per totam terram, et ut de puro et mundo argento denarii fabricentur. Ipsi quoque denarii in tanto valore perpetualiter perseverent, ut eorum* LX *solidi ponderunt unam marcam. Et dicta moneta non nisi semel in singulis decenniis renovetur, et quoties renovata fuerit,* XII *numni pro* XIIII *veteribus cambiantur. Statuimus ut quilibet homo, haereditatem a domo nostra habens, Fratribus nostris solvat exinde unum nummum Coloniensem vel pro eo quinque Culmenses.* »

Fig. 1206

Les monnaies de l'Ordre teutonique, antérieures à Winrich de Kniprode (1351-82), ne consistent qu'en petites bractéates. Elles portent la croix, l'écu à la croix (fig. 1206), une couronne, un drapeau chargé d'une croix ou une lettre.

§ V. — *Franconie.*

a). *Ateliers impériaux.*

Pendant la période saxonne et franconienne, le nom des souverains de l'empire paraît sur des monnaies frappées à Mayence, Spire, Worms et Wurzbourg. Plus tard, Mayence redevint temporairement, à la suite de circonstances spéciales, le lieu d'émission de *deniers* impériaux, et, dans la région appelée la Wetteravie, des ateliers furent établis à Gelnhausen, Wetzlar, Francfort-sur-le-Mein et peut-être à Friedberg.

Mayence. — On possède d'Henri I l'Oiseleur des *deniers* portant le temple carolingien entouré de MOGONCIA CIVIT, et une croix cantonnée de globules, avec HEINRICVS REX. Sous Otton I, la donnée générale du type resta la même, avec cette différence que la *holzkirche* remplaça le temple. En 953, Mayence tomba aux mains de Conrad le

Digitized by Google

Sage, duc de Lotharingie, qui avait suivi son beau-frère Liutolf dans son soulèvement contre l'autorité d'Otton I; M. Dannenberg rattache à cette époque un *denier* dont, à première vue, l'émission semblerait plus récente; ses empreintes se composent, d'un côté, de CVON DVX autour d'une sorte de temple, de l'autre, de + I MOGONTIA autour d'un profil couronné. Les monnaies d'Otton II et d'Otton III reproduisent la *holzkirche* d'Otton I. Sous Henri II et Conrad II, ce même dispositif alterne avec d'autres : à l'avers, l'effigie impériale de face, au revers un édifice avec enceinte ou un temple chargé d'un chrisme. Ce dernier type subsiste sous Henri III. Enfin, sous Henri IV et Henri V, la tête est posée de profil ou de trois quarts et l'édifice devient la représentation d'une église romane à trois tours; sur une variété curieuse, cette église fait place aux bustes de saint Martin et du pauvre auquel il donne une part de son manteau. On connaît de cette pièce une épreuve en or; nous avons signalé une particularité analogue à Trèves (p. 613).

Après Henri V, le monnayage impérial paraît avoir pris fin à Mayence; mais M. Ménadier a publié récemment [1] un *denier* d'Henri VI, que l'analogie de son type et de son style permet de ranger, sans conteste, à la série de cette ville. Cette pièce aurait été frappée en 1196, pendant le séjour d'Henri VI à Mayence, conformément à la doctrine du *Miroir de Saxe* suivant laquelle les rois et les empereurs avaient le droit de monnayer partout où ils s'arrêtaient. Le *denier* publié par M. Ménadier n'est pas absolument en opposition avec la théorie de Grote que nous avons exposée (p. 522); il force seulement à reculer jusqu'aux dernières années du XIIe siècle l'introduction d'une coutume que l'illustre numismate hanovrien plaçait au XIIIe.

Spire. — Les premières monnaies frappées à Spire sous les Ottons portent la *holzkirche* avec SPIRA CI ou SCA MARIA et, exceptionnellement, une adaptation du type épigraphique de Cologne : ƧSPIRE-A, écrit en croix dans le champ. Un curieux *denier* montre les effigies réunies de Conrad II et de son fils Henri III : + CHONRAD IP·HEINRICI P*(ater)*, et, au revers, le buste nimbé de la Vierge. Sous Henri III, roi, sa tête de face, couronnée, occupe invariablement l'avers; au revers, nous trouvons une embarcation à rames, une croix cantonnée de globules, ou le profil d'une église. Le nom de l'atelier est NEMETIS CIVIT. Les *deniers* de la période impériale du règne d'Henri III conservent d'un côté le buste, et portent, de l'autre, soit une église à deux

1. *Ein Pfennig Kaiser Heinrichs VI vom Mainzer Reichstage des Jahres 1196*, dans les *Berliner Münzblätter* de Weyl, n° 145, septembre 1892.

Digitized by Google

tours avec un buste dans le portail, soit une croix cantonnée et entourée de la légende SЄA TRINITAS. Quelques-unes des premières monnaies épiscopales de Spire portent la mention de l'empereur régnant.

Worms.— On trouve, sur les espèces frappées à Worms, WORMACIA, sous Otton II ou Otton III et sous Henri II, la *holzkirche* et la croix cantonnée. Sous Henri III et Henri IV, le buste impérial et la croix, parfois remplacés par le profil de saint Pierre, SCS PETRVS APS, se partagent les deux faces des *deniers*. Comme à Mayence et à Spire, les premières monnaies épiscopales de Worms portent le nom de l'empereur.

Wurzbourg. — Le premier empereur d'Allemagne qui paraisse avoir monnayé à Wurzbourg est Otton II, dont le nom, OTTO, figure en croix à l'avers d'une pièce dont l'autre côté porte la *holzkirche*. L'atelier est indiqué par le nom du patron : S·KILIANVS. Sous Otton III et Henri II, le profil du saint et la croix, cantonnée ou non de globules, marquent les coins. Les *deniers* d'Henri III portent sa tête à droite, accompagnée d'un sceptre, et, au revers, une enceinte circulaire entourée de WIRCIBVRG.

Ateliers de la Wetteravie[1]. — La Wetteravie comprenait, comme nous l'avons dit plus haut, les villes de Friedberg, Francfort-sur-le-Mein, Gelnhausen et Wetzlar. Les comtes de Nuringen paraissent avoir obtenu des empereurs l'avouerie de ces domaines impériaux et, après leur extinction, cette avouerie passa aux sires de Münzenberg. Les monnaies frappées dans les quatre villes de Wetteravie, « *die vier staten in der Wederebe* », sont désignées dans les documents sous le nom de *denarii Wedereybienses*. Un texte de 1291 établit le rapport existant, à cette époque, entre les monnaies wetteraviennes et celles de Cologne et de Souabe : « *pro coloniense, tres hallenses bonos sive duos wedrebienses, secundum quos in Frankenford et in Frideberg solutionis tempore recipi consueverunt* ».

Le principal atelier de la Wetteravie fut, suivant M. Paul Joseph, celui de Francfort, où furent émises les bractéates impériales de la trouvaille de l'Odenwald, contemporaines de Frédéric Barberousse (fig. 1207) et d'Henri VI. Une officine importante semble avoir existé également à Gelnhausen, ville qui dut sa création à Frédéric I et qui acquit un développement rapide. La bractéate représentée par notre figure 1208 et qui porte l'empereur assis à côté de sa femme, offre une frappante analogie avec le sceau de Gelnhausen. En 1349, cette ville fut engagée à Gunther, comte de Schwarzbourg.

1. P. Joseph, *Die Wetterauer Brakteaten. Odenwalder Fund*, dans les *Berliner Münzblätter* de Weyl, année 1885.

Digitized by Google

La fabrication des bractéates cessa après la mort d'Henri VI (1197), et vingt-cinq ans plus tard, toute la partie méridionale de la Wetteravie, cédant sans doute à des nécessités économiques, reçut comme monnaie

Fig. 1207

Fig. 1208

des *deniers* bifaces. A Wetzlar, sous les rois Philippe et Otton IV on frappait des semi-bractéates.

b). *Archevêché de Mayence*[1].

Le monnayage archiépiscopal commence, suivant M. Dannenberg, sous Willigis (975-1011). On possède en effet des *deniers* et des *oboles,* contresignés par Otton III ou Henri II, à l'avers desquels paraît le buste, à tête nue, d'un personnage ecclésiastique ; le nom de ce personnage fait toutefois défaut et la légende est **MOGONCIA**. La mention d'un archevêque, sur les espèces, n'est pas antérieure à Bardo d'Oppershofen (1031-51), dont les deniers portent d'un côté la tête de face de l'empereur, de l'autre, une dégénérescence du temple carolingien chargée des lettres **B-A-R-D-O**.

Le nom de Lupold de Bogen (1051-59) se montre, en légende, suivi de son titre : **LIVBOLD ARCHIEPS**; le type comprend l'effigie impériale et une église à deux tours vue de face. Trois empreintes différentes se succèdent sous Sigefroid d'Eppstein (1060-84) :

1. + HEINRICVS IMP. Tête impériale de face. Rev. : -|- SIGEFRID AEPS. Type des *deniers* de Bardo d'Oppershofen fidèlement reproduit, c'est-à-dire le temple dégénéré, garni des lettres du mot BARDO entre les colonnes, sur le fronton et sous les marches.
2. + HEINRICVS RX. Buste de profil du roi, tenant le globe crucigère. Rev. : + SIGE-

1. H. Cappe, *Beschreibung der mainzer Münzen des Mittelalters*. Berlin, 1856, in-8. — Nous ne parlons ici que des monnaies frappées dans les possessions occidentales des archevêques de Mayence; pour les bractéates frappées à Erfurt et à Heiligenstadt, nous prions le lecteur de se reporter à la page 707.

Digitized by Google

FRIDVS. Buste de profil de l'archevêque avec crosse (fig. 1209). — Cette émission est la dernière sur laquelle paraît le contre-seing du souverain de l'empire.

3. SIGEFRIDVS. Même buste de l'archevêque. Rev. : + MOGONCIA. Temple.

Les monnaies des successeurs de Sigefroid, complètement émancipées de la signature impériale, forment une série très intéressante et pouvant presque rivaliser avec celles de Cologne ou de Trèves. Le type se compose généralement du buste avec crosse de l'archevêque, d'abord de profil, puis de face; enfin, à partir de la seconde moitié du XIIe siècle,

Fig. 1209

Fig. 1210

l'archevêque est représenté assis de face, tenant la crosse et le livre; au revers, nous trouvons un de ces édifices, de formes variées, comme nous en avons vu, en si grand nombre sur les *deniers* des régions rhénanes et westphaliennes. Voici les noms des archevêques qui ont occupé le siège de Mayence jusqu'au milieu du XIVe siècle :

* Wézilon, 1084-88.
* Ruthard, 1088-1109.
* Adalbert I de Saarbruck, 1111-37.
* Adalbert II de Saarbruck, 1138-41.
Marculfe, 1141-42.
* Henri I, 1142-53.
* Arnould de Seelenhofen, 1153-60.
* Chrétien I de Buche, 1160-61.
* Conrad I de Wittelsbach, 1162-65.
* Chrétien I, rétabli, 1165-83.
* Conrad I, rétabli, 1183-1200.
* Léopold de Schœnfeld, 1200-8.
* Sigefroid II d'Eppstein, 1200-30.
* Sigefroid III d'Eppstein, 1230-49.
* Chrétien II de Weissenau, 1249-51.
* Gérard I Wildgrave, 1251-59.
Werner d'Eppstein, 1259-84.
* Henri II Gurtelknopf, 1286-88.
* Gérard II d'Eppstein, 1289-1305.
* Pierre d'Aspelt, 1306-1320.
* Mathieu de Buchegg, 1321-28.
Henri III de Virnebourg, 1328-46.

La plupart des *deniers* de Mayence sont frappés dans la métropole; cette origine est exprimée par **MOGVNTIA CIVIT**, puis dans le cours du XIIe siècle, par **MOGVNTIA AVREA** ou **MOGVNTIA CRISTI**. Sous Léopold de Schoenfeld, un atelier fut ouvert à Bischofsheim-sur-le-Tauber (fig. 1210); sous Sigefroid III, de nouvelles Monnaies furent créées à Amoeneburg et à Aschaffenbourg, **ASCHAFENBVG**[1]; enfin, à partir de Henri II, une quatrième localité, Miltenberg, fournit des espèces.

1. R. von Römer, *Denar des Erzbischofs Siegfried II oder III von Mainz aus der Münze zu Aschaffenburg*, dans les *Wiener Numism. Monatshefte*, t. I, 1865, p. 109.

Digitized by Google

c). *Palatinat du Rhin.*

Dejà au XIIe siècle, les comtes palatins du Rhin étaient de puissants seigneurs; leurs possessions passèrent en 1156 à Conrad de Hohenstaufen, frère de Frédéric Barberousse. Voici l'énumération des successeurs de ce prince:

Henri IV le Jeune, mineur, 1195-1214.
Henri V le Guelfe, 1195-1227.
*Otton l'Illustre, 1227-1253.
Louis le Sévère, 1253-1294.
Rodolphe I le Bègue, 1294-1317.
Adolphe le Simple, 1317-1327.
Rodolphe II l'Aveugle, 1327-1353.

M. R. Serrure a retrouvé, il y a quelques années, un *denier,* encore inédit, d'Otton l'Illustre. Cette pièce porte à l'avers le comte à cheval, l'épée au poing, avec cette légende: OTTO FILIVS LODEVI; le revers reproduit exactement celui des monnaies d'Engelbert I, archevêque de Cologne. Ce précieux monument se trouve aujourd'hui au Cabinet des médailles de Munich. Otton l'Illustre, fils de Louis, duc de Bavière, devint comte palatin en 1227 et duc de Bavière en 1231, à la mort de son père. C'est entre ces deux dates que le *denier* a dû être émis. Toutes les autres monnaies connues des comtes palatins, pour l'époque dénariale, ont été frappées dans le Palatinat supérieur; nous en parlerons dans notre § VII consacré à la Bavière.

d). *Abbaye de Lorsch*[1].

L'abbaye de Lorsch ou de Laurisheim fut fondée au VIIIe siècle. Le 11 juin 1000, Otton III lui accorda la « *moneta, cum omni utilitate sua* », à Brumat, en Alsace. Le 5 avril 1065, Henri IV fit au monastère une concession analogue pour Weinheim; enfin, en 1067, il lui donna les droits de monnaie et de marché pour Lorsch même. Dans le cours du XIIe et du XIIIe siècle, le numéraire abbatial est fréquemment mentionné.

M. Ménadier a retrouvé un *denier* de l'abbé Marquard (1149-50). Il porte à l'avers: + MARQVARDVS et le buste de l'abbé avec la crosse et le livre derrière une estrade sur laquelle est écrit ABBA; au revers, une effigie royale est entourée de + S NAZARIVS MA(rtyr), légende rappelant le patron du monastère.

e). *Evêché de Worms.*

La série monétaire des évêques de Worms présente encore de grandes

1. J. Ménadier, *Deutsche Münzen,* t. I, p. 74.

Digitized by Google

lacunes. Elle commence avec Arnould I (1044-65) dont il existe des *deniers* signés portant son buste et celui de l'empereur Henri III. Sous Adalbéron (1065-70), l'effigie de l'évêque est accompagnée d'une crosse ; l'autre face est occupée par une croix cantonnée, dans trois de ses cantons, d'un globule, et dans le quatrième, d'un globule et d'un croissant. Ce détail mérite d'être noté, car il constitue une particularité locale. Les numismates allemands donnent à la croix ainsi cantonnée le nom de « Croix de Worms ». Eppon (..1090-1105..), successeur d'Adalbéron, conserve le type de celui-ci.

On attribue dubitativement aux évêques de Worms de la seconde moitié du XIIe siècle des semi-bractéates, fort minces, portant en général, d'un côté, une effigie mal venue, de l'autre, une croix cantonnée d'initiales et d'emblèmes divers, parmi lesquels figure la clef de Worms. Les légendes, presque toujours absentes, semblent présenter les éléments du nom *Conradus*. Il y eut à Worms deux évêques de ce nom qui se succédèrent : Conrad I (1150-71) et Conrad II (1171-92). Ces monnaies sont toutefois très difficiles à séparer de celles que l'on donne aux archevêques de Mayence et dont nous avons parlé (page 707) à propos des ateliers d'Erfurt et de Heiligenstadt.

On a signalé des bractéates de Henri II de Saarbruck (1217-34) et Landolf de Hoheneck (1234-47). Leur type se distingue par une image de l'évêque assis tenant la crosse et le livre ou bénissant ; les légendes sont : ///NRICVS EPISC ou EPIS W. LANDOL/////R////, etc. Le monnayage de Worms est mentionné par les documents jusque dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

f). *Abbaye de Limbourg-sur-le-Hardt* [1].

Cette abbaye fut fondée par Conrad II en 1030. Les comtes de Linange en obtinrent l'avouerie, et l'un d'eux, Emicho III (1157-mort avant 1189), frappa en qualité d'avoué de grands *deniers* et de grandes *oboles* dont l'aspect présente beaucoup d'analogie avec celui des monnaies de Worms. A l'avers, ces pièces portent : EMECHO·COMES·D·LI· autour d'une tête accompagnée d'une épée et placée au-dessus d'une arcade à deux tours, sous laquelle est représenté un édifice. Le revers a une croix cantonnée de globules et, en légende, + ·L·I·N·B·V·RGE·NS·I·S. Vers le temps de Frédéric II de Linange (mort en 1237), nous retrouvons ce monnayage, consistant en semi-bractéates

1. P. Joseph, *Die Münzen des gräflichen und fürstlichen Hauses Leiningen*, dans la *Numismatische Zeitschrift*, t. XVI, 1884.

Digitized by Google

chargées d'une aigle et au revers d'un lion, d'une effigie comtale avec aigle et sceptre fleurdelisé, ou encore d'une croix. La légende réduite à trois lettres est **L·V·A**, *limburgensis venerabilis abbas,* ou **LIN**.

g). *Evêché de Spire*[1].

Les monnaies épiscopales commencent à Spire sous Conrad I (1056-60). Leur type se compose du buste de l'évêque de face, avec **CONRADVS EPS**, et d'une église avec **NEMTIS CIV////**. Sous Einhard II de Catzenelnbogen (1060-67), deux bustes tiennent ensemble une crosse à l'avers des *deniers,* tandis qu'au revers la Vierge à l'enfant figure en buste, entourée de son nom, **SCA MARIA**. Les monnaies d'Henri I de Scharfenberg (1067-73) diffèrent peu de celles de son prédécesseur.

Sous Jean I de Kraichgau (1090-1104) les *deniers,* devenus très minces et larges, sont d'une frappe affreuse. Ils portent d'un côté : **+HEINRICVS REX** et deux effigies couronnées séparées par une longue croix ; de l'autre, **IOHANNES EPS** et un buste d'évêque avec crosse et livre, dans un bateau et sous un portail. Il faut franchir près d'un siècle pour retrouver sous Ulric II de Rechberg (1178-89) un numéraire signé, mais les *deniers* présentent, en l'exagérant encore, la même barbarie.

h). *Abbaye de Selz*[2].

L'abbaye de Selz fut fondée par Adelaïde, femme d'Otton I. En 993, Otton III lui reconnut le droit de frapper des monnaies analogues à celles de Spire et de Strasbourg. Le plus ancien *denier* de Selz, récemment reconnu par M. Ménadier, porte à l'avers le buste couronné, de face, de l'empereur Henri III, et au revers, l'effigie nimbée de l'impératrice Adelaïde, fondatrice du monastère.

En 1143, Conrad III confirma le droit monétaire de Selz. On attribue à cette époque des *deniers* de flan mince et de module déjà réduit, empreints d'un côté d'un grand lis, et portant de l'autre, deux bustes impériaux de face.

1. W. Harster, *Versuch einer Speierer Münzgeschichte,* dans les *Mittheilungen des historischen Vereines der Pfalz,* t. X, 1892.

2. J. Ménadier, *Deutsche Münzen,* t. I, p. 60. — A. Engel et E. Lehr, *Numismatique de l'Alsace,* p. 144.

Digitized by Google

i). *Comté de Rheingau* [1].

Le comté de Rheingau s'étendait sur la rive gauche du Rhin entre Worms et Mayence. On possède des *deniers* copiés de ceux d'Arnould de Seelenhofen, archevêque de Mayence, qui furent vraisemblablement frappés par Emicho, comte de Rheingau, mort vers 1157. Ils portent à l'avers le nom **EMEHO** et une figure assise de face, tenant une épée et un sceptre fleurdelisé, au revers un édifice à trois tours sur une arcade. Comme l'a démontré M. P. Joseph, c'est à tort que ces monnaies avaient été classées aux comtes de Linange.

j). *Evêché de Wurzbourg* [2].

L'évêché de Wurzbourg fut fondé en 741 et placé sous le vocable de saint Kilian. L'empereur Henri II concéda en 1018 le droit monétaire à l'évêque Meinhard et, en 1030 et 1037, deux diplômes confirmatifs furent donnés à ses successeurs par Conrad II le Salique. Les premières monnaies autonomes appartiennent à l'évêque Brunon (1034-45), dont nous connaissons deux types différents. Sur les *deniers* qui paraissent les plus anciens, l'avers porte le buste de saint Kilian, **+SCS KILIANVS**, tourné à droite; le revers présente une croix cantonnée de quatre globules et les mots: **+BRVNO EPCS** en légende. Le second type comprend d'un côté le nom du saint autour des lettres **B·R·V·N·O** disposées en croix; de l'autre, un temple dégénéré du temple carolingien, avec la légende **WIRCEBVRG**.

Il faut passer au XIIe siècle pour retrouver les *deniers* d'Emicho de Linange (1125-46). Leur type est un buste avec crosse à gauche et le monogramme immobilisé de *Bruno eps* occupant tout le champ du revers. Ce monogramme reparaît fréquemment, jusqu'au XVe siècle, sur les monnaies épiscopales de Wurzbourg, et son emploi, pour l'ornementation du revers, alterne avec celui d'un édifice, d'une étoile, d'un lion, etc. L'image de l'évêque occupe le droit des espèces. Voici la liste des évêques pour la période dont nous nous occupons:

Sigefroid de Querfurt, 1147-50.
*Gebhard de Henneberg, 1150-59.
Henri II de Linange, 1159-65.
*Herhold de Hochheim, 1165-71.
Reinhard d'Abensberg, 1171-84.
*Godefroid I de Spitzenberg, 1184-90.

1. P. Joseph, *Die Münzen des gräflichen und fürstlichen Hauses Leiningen*, dans la *Numism. Zeitschrift*, t. XVI.

2. J. Leitzmann, *Numismatische Zeitung*, 1838, p. 48, et 1847, p. 109.

Digitized by Google

Henri III de Berg, 1190-97.
* Godefroid II de Hohenlohe, 1197-98.
* Conrad I de Querfurt, 1198-1202.
* Henri IV de Kaes, 1202-1207.
* Otton I de Lobdebourg, 1207-23.
Thierry de Hombourg, 1223-25.
* Hermann I de Lobdebourg, 1225-54.
* Iring de Rheinstein, 1254-66.
* Conrad II de Trimberg, 1266-67.
[Berthold de Henneberg, 1266-74].
* Berthold de Sternberg, 1267-87.
* Mangold de Neuenbourg, 1287-1303.
* André de Gundelfingen, 1303-14.
* Godefroid III de Hohenlohe, 1314-22.

Herhold de Hochheim obtint le titre de duc de Franconie et le droit de porter l'épée. Les monnaies le représentent portant cet insigne, mais le titre de *dux* ne paraît que plus tard en épigraphie monétaire.

On possède sur le monnayage de Wurzbourg quelques rares renseignements écrits. En 1242, l'évêque Hermann I possédait un atelier à Schweinfurt, en commun avec le comte de Henneberg. En 1261, les bourgeois de Wurzbourg refusèrent d'accepter les nouveaux *deniers* épiscopaux.

k). *Abbaye de Thères*[1].

Cette abbaye, située sur le Mein, non loin de Schweinfurt, obtint les droits monétaires, en 1097, par concession de l'empereur Henri IV. On attribue à ce monastère divers *deniers* muets du XIIIe siècle portant le buste de face de l'abbé, avec crosse et dextre bénissant, et, au revers, une rosette sous une arcade à deux tourelles.

l). *Evêché de Bamberg*[2].

L'évêché de Bamberg fut créé en 1007 par l'empereur Henri II, en faveur de son chancelier Eberhard. Un *denier* reproduit par M. Dannenberg appartient, suivant ce numismate, aux premières années de l'existence de l'évêché; son type est une tête à droite et une croix pattée; ses légendes sont S·KILIANVS·BABIINBERG.

L'empereur Henri IV fit à l'église de Bamberg d'importantes concessions monétaires relatives à Hersbrück (1057), à Bamberg (1058), à Villach en Carinthie (1060) et à Fürth (1062). Nous avons des *deniers* signés par l'évêque Rudbert (1075-1102); ils portent son buste de face ou à gauche, et un édifice symbolisant tantôt l'église métropolitaine, SCA BABENBERG, tantôt la cité. Ces pièces appartiennent aux

1. J. E. Obermayer, *Historische Nachricht von bayerischen Münzen*. Francfort, 1763, in-4. — Appel, *Repertorium*, t. I, p. 490.

2. J. Heller, *Die bambergischen Münzen chronologisch geordnet und beschrieben*. Bamberg, 1839, in-8.

Digitized by Google

dernières années du XIe siècle. Les pièces de Thiemon (1191-1202) qui leur succèdent à cent ans d'intervalle, portent le nom de sainte Cunégonde; puis le monnayage subit une nouvelle éclipse jusqu'au milieu du XIVe siècle.

m). *Abbaye de Fulda*[1].

L'abbaye de Fulda fut fondée en 744; elle reçut le droit monétaire de l'empereur Henri II, sous l'abbatiat de Richard (1018-39). Ses premières monnaies sont anonymes et portent à l'avers le buste à droite et le nom du patron: +SCS BONIFACIVS, au revers, un édifice et la légende +FVLDA. L'abbé Egbert (1048-58) conserva le buste de saint Boniface sur un côté des *deniers*, mais sur l'autre, il mit son nom autour d'une croix cantonnée de V·I·T·A. L'abbaye de Fulda possédait un second atelier à Schwabach, ville qui lui avait été donnée au Xe siècle; les pièces qui y furent émises vers le temps d'Egbert sont imitées du type de Cologne.

Au commencement du XIIe siècle, les *deniers* anonymes, marqués de l'effigie de saint Boniface et d'une croix ceinte de FVLDA, se rapprochent déjà des semi-bractéates. Les bractéates complètes font leur apparition sous Conrad I (1134-40) et continuent à former l'unique numéraire abbatial sous ses successeurs:

Alholf, 1140-1148.
Rudgar I, 1148.
Henri II, 1148-49.
*Marquard I, 1150-65.
Gernod, 1165.
*Hermann I, 1165-68.
Burcard, 1168-76.
Rudgar II, 1176-77.
*Conrad II, 1177-92.
*Henri III de Kronberg, 1192-1216.
Hartmann I, 1216.
*Conrad III, 1216-22.
*Conrad IV de Malkos, 1222-49.
*Henri IV d'Erthal, 1249-61.
*Berthold II de Leipolz, 1261-71.
*Berthold III de Mackenzell, 1271-74.
*Berthold IV de Bimbach, 1274-86.
Marquard II de Bickenbach, 1286-88.
Henri V de Weilnau, 1288-1313.
Eberhard de Rotenstein, 1313-15.
Henri VI de Hohenbourg, 1315-53.

Les bractéates de Fulda[2] sont belles et analogues, comme style et comme fabrication, à celles de Hildesheim ou de Hersfeld. Les abbés y figurent en général mitrés, assis ou en buste au milieu d'ornements

1. Hinkelbein, *Beschreibung der Fuldaischen Münzen,* dans *Buchonia. Zeitschrift für vaterländische Geschichte.* Fulda, 1826-28. — B. Herquet, *Münzen der fürstlichen Abtei Fulda aus dem 11. Jahrhundert,* dans la *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde,* t. IV, 1846, pp. 261-270.

2. La série des bractéates de Fulda est malheureusement une de celles auxquelles s'est adressé le faussaire Seelander.

Digitized by Google

architecturaux, parfois accompagnés de l'effigie de saint Boniface. Les plus anciennes portent des légendes explicites et complètes, par exemple, sous Conrad I : SANCTVS BONIFACIVS CONRADVS ABBAS, sous Hermann I: HEREMANNVS DE GRACIA ABBAS IN VVLDAHA, etc. Au XIIIe siècle, le module des pièces diminue et les légendes sont raccourcies, réduites à des initiales ou complètement absentes.

n). *Comté de Henneberg*[1].

Le comté de Henneberg embrassait un vaste territoire sur les deux rives de la Werra, entre la Hesse et la Thuringe. En 1226, Poppon, comte de Henneberg, reçut de Frédéric II tous les privilèges attachés à l'exploitation des mines, qui comprenaient le droit de frapper monnaie. A la mort de Poppon (1245), ses deux fils Henri III et Hermann I se partagèrent l'héritage paternel; l'un obtint Henneberg et Schleusingen; l'autre Cobourg. Ils possédèrent ensemble le droit monétaire à Schweinfurt et, en 1259, ils accordèrent à Iring, évêque de Wurzbourg, une part dans le bénéfice que leur procurait la fabrication des espèces.

En 1262, à la mort de Henri III, ses fils formèrent trois lignes, dont l'aînée augmenta encore ses possessions, au XIVe siècle, de toute la partie du comté échue en 1245 à Hermann I. En 1330, Frédéric de Habsbourg confirma les droits monétaires des comtes de Henneberg.

Les plus anciennes monnaies retrouvées appartiennent à Jean de Brandebourg, comte de Henneberg-Cobourg (1308-17), et consistent en petits *deniers* portant à l'avers IOHANES et une tête d'aigle, au revers, un oiseau.

o). *Landgraviat de Hesse*[2].

Les premières monnaies de la Hesse ont été frappées par Sophie, duchesse de Brabant, régente du landgraviat (1247-84) pendant la minorité de son fils Henri I, dans les ateliers de Marbourg, MAREBORG, de Frankenberg et de Grünberg, MONETA IN GRO. La duchesse mentionne sur certaines pièces son titre de SOFIA DVCIS. DE BRA, ou simplement: SOFIA DVCIS. Le type des *deniers* se compose à l'avers de l'effigie de Sophie de Brabant, assise de face ou représentée

1. L. Fikentscher, *Beiträge zur hennebergischen und hessischen Münzkunde im Mittelalter*, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XVIII, 1891.

2. J. Hofmeister, *Historisch-kritische Beschreibung aller bis jetzt bekannt gewordenen hessischen Münzen*, t. I. Leipzig, 1862, in-4.

Digitized by Google

en buste; le revers porte tantôt un édifice (fig. 1211), tantôt l'image du jeune Henri I, tantôt le lion de Hesse. Devenu majeur en 1265, ce prince, COMES HENRICVS HA. monnaya à Wolfhagen, VVLFHAGEN CIVITAS, mais après sa mort, arrivée en 1308, les émissions prennent fin. Dans le cours du XIVe siècle, les documents mentionnent encore les *denarii hassienses,* mais aucune pièce n'a été retrouvée.

Fig. 1211

p). *Comté de Ziegenhain.*

Les comtes de Ziegenhain apparaissent au XIIe siècle. Au commencement du XIIIe leurs domaines s'accrurent du comté de Nidda. De bonne heure les comtes possédèrent le droit de battre monnaie, comme en témoignent les pièces de Berthold.

En 1297, le comte Godefroid fit un contrat avec Gérard, archevêque de Mayence, dans lequel il est dit: « *ut nummi neustadienses, si forte Gerardo officinam monetariam ibidem aperire placuerit, non minus in terris comitatus ziegenhainiensis in usu sint, quam qui Treysae signarentur.* » Cet atelier comtal de Treysa est mentionné dans d'autres documents de 1261 et de 1306.

q). *Seigneurie d'Ortenberg*[1].

Rosemann d'Isenbourg (1232-63) était seigneur de Kempenich, dans la région mosellane, et d'Ortenberg en Wetteravie. On possède de lui de petits *deniers* analogues aux monnaies d'Arnould II, archevêque de Trèves, portant RVZEMA////, qui furent frappés très probablement à Kempenich, puis des *deniers* de 17 millimètres et de flan épais frappés à Ortenberg. Leur type se compose d'un buste avec épée et sceptre crucigère entouré de la légende: ROISEMAN DE C(empenich), et, au revers, d'une arcade à trois tourelles dans laquelle est placée une rose. Le mot ORDENBEREC indique l'atelier d'origine.

r). *Comté de Battenberg.*

Les comtes de Battenberg, issus de la maison de Wittgenstein,

1. H. Grote, *Die Münzen und Medaillen des Hauses Isenburg,* dans les *Münzstudien* t. VII, 1868, p. 190 et suiv.

Digitized by Google

s'éteignirent en 1314. Hermann, fils de Wedekind II, avait vendu en 1291 ses domaines à l'archevêché de Mayence. On possède de Wedekind II (1238-91) des *deniers* bifaces, à l'avers desquels paraît un buste avec épée et sceptre fleurdelisé sur une arcade; au revers figure un édifice flanqué de deux tours. Les légendes sont: **WEDECINT** et **BADTENBORG**.

s). *Abbaye de Fritzlar.*

En 732, saint Boniface établit à Fritzlar un monastère dont saint Wigbert fut le premier abbé. On connaît de cette localité des *deniers* contemporains des empereurs de la maison de Saxe; ils reproduisent le type de Cologne et portent au revers **+ FRIDESLARO** autour de la croix cantonnée de globules. Au XIIIe siècle Fritzlar, étant passé sous l'autorité des archevêques de Mayence, devint un de leurs ateliers.

t). *Seigneurie de Münzenberg* [1].

Les seigneurs de Münzenberg, dont la race s'éteignit en 1246, frappèrent, dans la première moitié du XIIIe siècle, des bractéates représentant une tige de menthe (en allemand *Münze*) s'élevant entre deux tourelles à toits aigus; parfois, la tige de menthe est remplacée par une croix longue. Concurremment avec ces bractéates, Ulric I (1214-45) ou son successeur Ulric II (1245-56), frappa des *deniers* bifaces portant à l'avers: **OLRICVSN**, le seigneur assis tenant un sceptre et le globe crucigère ou une croix; au revers, **MINCENBERG**, une voûte surmontée de deux tourelles, entre lesquelles est la tige de menthe. Outre l'atelier ouvert dans la capitale de ses terres, l'un des Ulric de Münzenberg eut une officine à Assenheim, **CIVITAS ASSENHEIM**, où il frappa des *deniers* bifaces d'un type analogue.

u). *Comté de Nassau* [2].

La plus ancienne monnaie des comtes de Nassau est un *denier* frappé à Siegen par Ruprecht (1124-51). Le comte y est représenté assis de

1. H. Grote, *Münzen ausgestorbener Dynasten in Hessen*, dans les *Blätter für Münzkunde*, t. I, n° 12.

2. H. Dannenberg, *Nassaus Mittelalter-Münzen*, dans la *Zeitschrift für Numism.*, t. VII, p. 165. — J. Isenbeck, *Das nassauische Münzwesen*, dans les *Annalen des Vereins für nassauische Alterthumskunde*, t. XV, 1879.

Digitized by Google

face, nu tête, tenant une lance et une palme; au revers, nous retrouvons l'église à trois tours au-dessus d'un mur. Les légendes sont RVOBERDVS CO et SIGENENSIS CIV. Cette monnaie est encore isolée, mais elle permet d'espérer d'autres découvertes dans la numismatique du pays de Nassau, que Leitzmann ne croyait pas antérieure au diplôme de 1329 par lequel Louis IV de Bavière accorda à Gerlach, comte de Nassau-Wiesbaden, le droit de frapper des *heller* en cette ville.

§ VI. — *Souabe et Suisse* [1].

a). *Ateliers impériaux.*

Les ateliers impériaux de la Souabe et de la Suisse à l'époque saxonne et franconienne sont au nombre de sept : Brisach, Strasbourg, Esslingen, Zurich, Constance, Coire et Augsbourg. Tous ces ateliers passèrent successivement aux mains de seigneurs ecclésiastiques.

Brisach. — Otton III frappa dans cette ville des *deniers* au type de Cologne dont le nom est remplacé par S·BRIISE-A· en croix. Indépendamment de ces pièces signées par un souverain allemand seul, la plupart des monnaies des ducs d'Allemanie portent la mention royale ou impériale.

Strasbourg. — On possède des monnaies exclusivement royales ou impériales d'Otton I. Leur type se compose, à l'avers, du buste couronné à gauche, et, au revers, du temple ; les légendes sont: + OTTO REX PACIFICVS et ARGENTINA CIVITAS (fig. 1212). D'autres *deniers* ont, au droit + OTTO MAGNVS autour du même buste et, au revers, + SCA MARIA autour d'une croix.

Fig. 1212

Le monnayage fut poursuivi sous Otton III, dont les espèces portent le temple, la croix ou STRA-ZBVRCH en deux lignes. Quelques *deniers* et *oboles* ont, à l'avers, une fleur de lis, mais comme, au revers, la croix est cantonnée d'une crosse, il y a lieu de les ranger plutôt dans la série épiscopale.

1. D. E. Beyschlag, *Versuch einer Münzgeschichte Augsburgs in dem Mittelalter, nebst Beyträgen zur Münzgeschichte der übrigen alemannisch-suevischen Landen in dem nämlichen Zeitraume.* Stuttgart, 1835, in-8. — H. Grote, *Schwäbisch-alemannische Geld- und Münzgeschichte des Mittelalters,* dans les *Münzstudien,* t. VI, 1865. — G. E. von Haller, *Schweizerisches Münz- und Medaillen-Kabinet.* Berne, 1780-81, 2 vol. in-8.

Digitized by Google

Sous Henri II, roi, l'empreinte principale est une couronne ou le profil à couronne parfois radiée ; un dispositif épigraphique formé du nom de la ville, ARGEN-TI-NA, et une sorte de temple alternent au revers des *deniers*. Après le couronnement impérial de Henri II, son buste est campé de face; au revers des monnaies le mot ARGEN-TI-NA, posé en croix, est accompagné de deux édifices à tourelles. Conrad II et Henri III conservèrent le buste de face et en revinrent au temple tétrastyle des Carolingiens.

Concurremment avec cette série impériale, il y eut à Strasbourg, dès la fin de l'époque carolingienne, des monnaies émanant directement des évêques. Ces pièces, dont nous parlerons plus loin, continuèrent longtemps à porter le contreseing du souverain de l'Allemagne.

Esslingen. — Les seuls *deniers* de cet atelier signés par un empereur appartiennent à Henri II, dont elles portent le buste couronné, de profil à droite. Au revers, une dextre brochant sur une croix est entourée du nom du patron d'Esslingen : S · VITALIS.

Zurich. — Sous Otton I les *deniers* de Zurich ont, à l'avers, une croix entourée de OTTO IMPERAT ; le revers montre le nom de la ville : TVRECVM, écrit horizontalement entre deux filets et surmonté d'une branche d'arbre. Sous Otton II une croix, cantonnée ou non d'annelets, occupe les deux faces des *deniers*. Enfin, sous Henri II l'empreinte se compose de son buste couronné et d'une croix cantonnée de globules.

Constance. — Les monnaies frappées en cette ville sous Otton II et Otton III ont d'un côté un temple, de l'autre le monogramme cruciforme de OTTO. Sous Henri II l'avers porte un buste de face, le revers un clocher à deux étages. Le nom de l'atelier est: CONSTANTIA.

Coire. — On a de beaux *deniers* frappés à Coire par Otton I. Le nom du souverain, OTTO CÆSAR, entoure à l'avers une petite croix pattée. Le revers représente un édifice à coupole accosté des lettres CVRA.

Augsbourg. — Le monnayage d'Augsbourg, relativement très soigné, se rapproche davantage de celui de la Bavière que de celui de la Souabe. On possède de cette ville, AVGVSTA CIV, des *deniers* de Henri II et de Conrad II. L'avers est toujours occupé par le profil royal couronné, aux côtés duquel sont placées, en plusieurs lignes, les lettres de la légende ; le revers est chargé d'un temple, d'une croix et parfois d'une main sortant des nuages et accompagnée du mot REX (fig. 1213).

Fig. 1213

Vers le milieu du XIe siècle, le monnayage impérial de Souabe subit

Digitized by Google

une éclipse, qui dure plus d'un siècle, et quand nous retrouvons des espèces émanant du pouvoir central, elles reflétent les changements qui se sont introduits dans les mœurs commerciales et la circulation métallique. Tandis qu'en Alsace l'usage des *deniers* bifaces est généralement conservé, au delà du Rhin et en Suisse nous nous trouvons aux prises avec d'innombrables bractéates.

Alsace. — On rapporte au XIIe siècle un petit *denier* de Haguenau portant IMPERATOR et HAGENOWE, puis au règne de Frédéric II (1220-50) un petit *denier* strasbourgeois dont les légendes sont IMPERATOR et ARGENTINA; le type des deux pièces se compose d'un buste de face couronné, puis, au revers, d'un édifice à portail. Les trouvailles de Guémar et de Minderslachen ont fait connaître un grand nombre de *deniers* alsaciens muets, chargés d'emblèmes impériaux.

Souabe proprement dite. — Les bractéates de la Souabe, impériales ou autres, présentent un ensemble de particularités qui permettent de les reconnaître facilement. De petit module et d'un métal épais, elles sont très régulièrement circulaires et d'un travail élégant; sur leur circonférence elles portent, au lieu de légendes, une série d'ornements répétés, gros grenetis, petits rectangles alternant avec des croisettes ou des besants, croissants, etc. La période pendant laquelle les bractéates impériales de Souabe ont été émises « commence vers 1180 pour finir avec le premier quart du XIVe siècle; l'époque de leur plus grande extension correspond au règne des Hohenstaufen; une foule d'entre elles paraissent avoir été frappées sous Otton IV de Brunswick. Les principaux ateliers des empereurs en Souabe furent avant tout Augsbourg, où les empereurs séjournèrent si fréquemment, à l'occasion des nombreuses descentes qu'ils firent en Italie, puis encore Lindau, Reichenau, Kempten, Hall, etc. » Voici, telle que l'a dressée M. G. Schlumberger, la liste des types principaux des bractéates impériales frappées en Souabe :

Tête de l'empereur de face (une foule de variétés; la tête est placée entre deux tours, deux clochers, parfois à côté d'un lion également couronné, à côté d'une aigle, etc.,

Fig. 1214

Fig. 1215

Fig. 1216

fig. 1214 à 1217); — lion et demi-aigle adossés et placés sous une grande couronne; — l'empereur couronné chevauchant sur un lion; — lion couronné passant devant un arbre (Lindau; fig. 1218); — lion couronné passant (Ueberlingen); — lion couronné

Digitized by Google

et ailé passant (Reichenau?); — tête couronnée entre deux rameaux d'arbres (Lindau); — deux têtes de face couronnées, séparées par une croix et par un sceptre fleurdelisé (Frédéric II et son fils Henri); — tête couronnée de face avec de grandes boucles retombant sur les côtés du cou; — l'empereur couronné, assis, les jambes croisées, tenant le sceptre et le globe impérial; — tête couronnée de face entre des rameaux fleuris ou entre un rameau et une tourelle; — tête couronnée de face accompagnée d'une main tenant une couronne, une fleur, un sceptre fleurdelisé ou une épée et un rameau; — tête couronnée et aigle éployée, séparées par une croix; — buste couronné de face avec, dans la main gauche, une fleur de lis, à sa droite une tourelle; — tête couronnée sous une arcade qui unit deux tourelles; — tête couronnée au-dessous d'une croix,

Fig. 1217

Fig. 1218

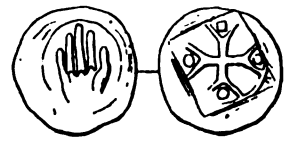

Fig. 1219

entre deux oiseaux; — lion passant couronné, à tête humaine et dont la queue se termine par une fleur de lis (le lion guelfe d'Otton IV); — l'empereur couronné, assis, avec le sceptre et le globe (nombreuses variétés muettes ou avec les légendes FRIDERICVS CESAR pour Frédéric II, HEINRICVS CESAR pour son fils; souvent la légende est indéchiffrable); — buste couronné, avec l'épée et la croix; au-dessus, aigle planant; buste couronné avec la légende plus ou moins correcte HILTICAR REGINA (Kempten).

A la fin du XIIIe siècle, l'atelier impérial de Hall-sur-le-Kocher commença l'émission de *deniers* bifaces ou *heller, denarii hallenses,* qui devinrent, dans le cours du siècle suivant, le modèle du numéraire d'un grand nombre d'ateliers en Souabe, en Franconie et en Bavière. Le type de ces *heller* est une main, emblème des armes municipales, et une croix (fig. 1219); les pièces semblent, après avoir reçu leur empreinte, avoir été martelées sur les bords de manière à entourer le centre du flan d'un carré aplati, appelé par les auteurs allemands *quadratum supercussum.*

b). *Évêché de Strasbourg* [1].

L'ingérence des évêques de Strasbourg dans la fabrication des espèces remonte, comme nous l'avons vu (p. 270), à l'époque carolingienne; elle continua à se manifester de la même manière sous les premiers souverains de Germanie de la maison de Saxe. Les initiales des évêques Richwin (913-932) et Eberhard (933-934), puis le nom d'Udon III (950-965), ont été reconnus sur des *deniers* de Henri I l'Oiseleur et

1. A. Engel et E. Lehr, *Numismatique de l'Alsace.* Paris, 1887, in-4, p. 146 et suiv.

Digitized by Google

d'Otton le Grand (fig. 1220). En 974, Otton II accorda à l'évêque Erkembold le droit monétaire dans toute son étendue et, en 988, Otton III renouvela cette importante concession. C'est en effet avec Erkembold que la signature épiscopale se montre pour la première fois en toutes lettres et suivie du titre d'*episcopus*. Voici l'indication sommaire des types employés sous cet évêque et ses successeurs immédiats :

Erkembold (965-991): Buste impérial. *Rev.:* Edifice (sur les *deniers* au nom d'Otton I ou d'Otton II; fig. 1221). — Figure symbolique composée de trois ogives entrelacées et représentant la sainte Trinité. *Rev.:* Édifice (sur les *deniers* signés par l'évêque seul).

Widerold (991-999) : Buste impérial couronné, à droite ou à gauche. *Rev.:* Édifice. — Buste couronné de face. *Rev.:* Buste de face, avec crosse sous un portail. — Buste couronné de face. *Rev.:* Quatre lis posés en croix autour d'un globule. Toutes les monnaies de Widerold portent le nom d'Otton III.

Aliwic (999-1001) : Buste couronné à droite ou à gauche. *Rev.:* Édifice. Les pièces de cet évêque portent le nom d'Otton III.

Fig. 1220

Fig. 1221

Werner ou Wicelin de Habsbourg (1001-1028) est le premier évêque de Strasbourg dont aucune monnaie ne porte la signature impériale. Son nom, sur les *deniers* comme dans les textes, est écrit soit VICELINVEXI, soit WERNEREVS EP ou VVERINER EPI. Les types sont plus nombreux que sous ses prédécesseurs: Couronne. *Rev.:* ARGENTI-NA en croix. — Tête à gauche. *Rev.:* Temple. — Buste de face. *Rev.:* Main sur une croix accostée de A et ω. — Buste à gauche. *Rev.:* Croix cantonnée de globules.

Après Werner, à l'époque qui correspond précisément au plus grand développement de la puissance féodale, les monnayeurs ou *Husgenossen* strasbourgeois vont désormais consacrer leurs soins à l'émission de pièces anonymes. Une seule pièce, de l'évêque Henri I de Hasenbourg (1180-90), porte le nom HEINRICVS; le type est, à l'avers, le buste mitré et, au revers, une sorte de temple. Les trouvailles de Guémar, de Sausheim, de Bœrsch et de Minderslachen ont fait connaître de nombreux petits *deniers* muets à effigies ecclésiastiques, dont les évêques de Strasbourg peuvent réclamer une grande part.

Outre l'atelier établi à Strasbourg, les évêques possédèrent à Altorf et à Châtenois des monnayeries qui furent supprimées en 1296 lorsque l'évêque Conrad de Lichtenberg engagea sa Monnaie à un groupe de bourgeois de sa capitale. Cet engagement fut l'origine du monnayage de la ville de Strasbourg.

Digitized by Google

c). *Abbaye de Wissembourg.*

L'abbaye de Wissembourg, fondée au VIIe siècle, s'appuyait pour battre monnaie sur un diplôme apocryphe de Dagobert (624). Ce droit lui fut confirmé en 1275 par Rodolphe de Habsbourg.

Les *deniers* abbatiaux, généralement muets, portent, à l'avers, un buste avec crosse et livre, et, au revers, un édifice à clocher et à tourelles; très souvent, une couronne surmonte le portail. Les rares légendes qui se montrent autour de l'édifice sont une altération du nom de Wissembourg : WIƆENEIRC, VICDENEIN, WIZ·.N...KC, etc.

d). *Landgraviat de Basse-Alsace.*

Les landgraves de Basse-Alsace ont très probablement battu monnaie, et il faut chercher leurs espèces parmi les nombreux *deniers*, encore indéterminés, des trouvailles de Guémar et de Mindeslachen, qui sont en étroite parenté de fabrique avec les pièces certaines de Strasbourg et de Wissembourg. Suivant M. Dannenberg, un des types qui devrait être attribué aux landgraves est celui du cavalier tenant une lance ou une bannière; le revers de ces *deniers* muets au cavalier présente généralement un édifice crénelé.

e). *Duchés d'Alemannie et de Souabe* [1].

En 926, Hermann I, comte de Franconie, reçut de Henri l'Oiseleur les duchés d'Alemannie et de Souabe. De son règne datent les premières monnaies frappées à Brisach et à Zurich. Les *deniers* de Brisach comportent quatre types différents dans la composition desquels entrent tour à tour le buste couronné de profil, une croix cantonnée ou non de globules, une sorte de rosace à quatre feuilles, le mot OTTO posé en croix (fig. 1222), enfin deux dispositifs épigraphiques formés des mots HRMANN et PRISC, partiellement monogrammatiques, placés en croix et accompagnés de branches ou de volutes. Le nom d'Otton I est associé à celui de Hermann, sauf sur une variété où le duc est seul mentionné. A Zurich, la signature d'Otton I

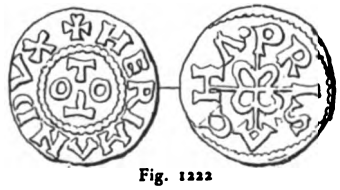

Fig. 1222

1. J. de Pfaffenhoffen, *Die Münzen der Herzöge von Alemannien.* Carlsruhe, 1845, in-4.

Digitized by Google

est toujours absente; l'avers des pièces porte **HERIMANNVS** autour d'une croix, le revers, les syllabes **TV-RE-CV-DC** attachées aux bras bifurqués d'une croix que cantonnent des globules.

Liutolf ou Ludolphe (949-954), fils d'Otton I et gendre de Hermann, se révolta en 953 contre son père. Il entraîna dans son parti Conrad, duc de Lotharingie, Frédéric, archevêque de Mayence, et plusieurs autres princes; mais les coalisés furent vaincus et Liutolf perdit ses duchés. Nous retrouvons, sous son règne, des *deniers* de Brisach et de Zurich, puis d'autres frappés à Augsbourg et à Ratisbonne, ville bavaroise qui fut en son pouvoir pendant la guerre. Les monnaies des deux premiers ateliers reproduisent avec de légères variantes les types épigraphiques du règne précédent. A Augsbourg et à Ratisbonne, l'avers porte un temple et le revers une croix cantonnée.

Burcard II (954-972) reçut le duché de Souabe d'Otton I après que celui-ci en eut dépouillé son fils. A Brisach, la plupart des *deniers* et des *oboles* portent + **BVRCHARD DVX** autour d'une petite croix pattée et les mots **OTTO PRISACHA**, écrits en trois lignes le long des branches d'une croix patriarcale. Une monnaie d'un type insolite et qui est visiblement copié des espèces byzantines montre le Christ assis de face et bénissant; la légende, mal venue, est évidemment **IHS XPS REX REGNANTIVM**; le revers, d'une gravure beaucoup moins habile, porte un clocher entouré de **BVRCHV·PDVS VX**. Nous retrouvons, à Zurich, le nom de la ville de **TVREC** entre deux filets et surmonté d'une sorte de branche, que nous avons précédemment signalée sur les *deniers* impériaux d'Otton I.

Otton, fils de Liutolf, fut désigné en 973 pour succéder à Burcard II. En 976, il ajouta à ses possessions le duché de Bavière, dont il avait dépouillé Henri le Querelleur. Nous ne parlerons ici que de ses monnaies frappées en Souabe, à Brisach et à Augsbourg; les produits de l'atelier de Zurich n'ont pas encore été retrouvés. A Brisach, le type, des plus simples, ne comporte qu'une croisette, au droit et au revers; à Augsbourg, l'empreinte locale est le temple et la croix cantonnée.

Conrad I (982-997) conserva à Brisach les coins de son prédécesseur, en ne modifiant que le nom, et les monnayeurs de Zurich suivirent à peu près le même modèle. Nous assistons à la décadence du monnayage ducal qui présentera désormais d'énormes lacunes. On n'a d'espèces ni de Hermann II (997-1004), ni de Hermann III (1004-12). L'un des deux Ernest qui se suivirent de 1012 à 1030 nous a laissé des *deniers* zurichois : leur type consiste en une croix et un clocher; leurs légendes sont : **DVX ERNST** et **TVRECVM**.

Le règne de Hermann IV (1030-39) nous apporte encore un *denier*

Digitized by Google

frappé à Brisach. Cette pièce termine la série actuelle des ducs bénéficiaires de Souabe.

f). *Comté de Brisgau* [1].

Le 29 mars 999, Berthold, comte en Brisgau, reçut d'Otton III la *moneta* de Villingen, localité de la Forêt-Noire, dans l'ancien patrimoine de la maison de Zaeringen : « *in quodam suo loco Vilingun dicto publicum faciendi et construendi mercatum cum moneta, teloneo ac totius publicae rei banno* ». Les monnaies qui ont pu être frappées à la suite de cette concession n'ont pas encore été retrouvées ; celles que les auteurs allemands attribuent à l'atelier Villingen appartiennent à Berthold, évêque de Toul. Leur présence dans la trouvaille de Thionville a rendu évidente la légitimité de cette restitution. (Voir p. 546).

g). *Comté de Fribourg-en-Brisgau.*

Après la mort de Berthold V, duc de Zaeringen (1218), sa sœur Agnès, femme d'Egon IV, comte d'Urach, hérita de Fribourg-en-Brisgau. Berstett et Meyer attribuent aux comtes de Fribourg-en-Brisgau des bractéates portant un écu à l'aigle ou un aigle dans le champ ; ces pièces sont d'un travail souvent très grossier. Sur une autre bractéate attribuée aux mêmes comtes paraît une figure debout, tenant une épée à bras tendu et chevauchant sur un lion à tête d'aigle.

h). *Margraviat de Bade-Hochberg.*

Les margraves de Bade-Hochberg étaient une ligne cadette de ceux de Bade, issue du second fils de Hermann IV, mort en 1190. Leitzmann a attribué à Henri I (1190-1231) ou à son successeur Henri II (1231-97), deux bractéates sur lesquelles figure un aigle planant entre deux tourelles au-dessus d'un lion passant.

i). *Évêché de Bâle.*

Le monnayage des évêques de Bâle commence à la fin du xe siècle ou au commencement du xie, et débute par une série continue de *deniers* appartenant aux épiscopats suivants :

1. A. de Berstett, *Münzgeschichte des zähringisch-badischen Fürstenhauses*. Fribourg-en-Brisgau, 1846, in-4.

Digitized by Google

*Adalbéron II, 999-1025.
*Adalric, 1025-1040.
*Thierry, 1041-1055.
*Bérenger, 1055-1072.

Ces monnaies bâloises sont d'une fabrication particulièrement affreuse, irrégulièrement circulaires et souvent fort abîmées à coups de marteau. Le type usité par les deux premiers évêques est le temple et la croix. Sous Thierry, dont les *deniers* annoncent déjà les semi-bractéates, le nom de l'évêque est écrit dans le champ de l'avers et celui de la ville dans le champ du revers. De véritables semi-bractéates se montrent au XIe siècle, et l'on rapporte au temps de Rodolphe de Frobourg (1107-1122), celles qui portent un R entouré de + BASILEA. Ces monnaies bâloises offrent, comme le constate M. Schlumberger, un aspect tout particulier qui ne se confond avec aucun autre. « La plupart du temps on s'est servi pour les frapper d'un coin de forme carrée, ce qui donne quelque chose de fort incomplet et de très barbare à la physionomie de l'empreinte ; toute cette fabrication accuse la plus grande négligence ; les lettres sont grandes et mal formées ; les édifices religieux, les ornements architecturaux, sont d'un caractère grossier et très primitif qu'on ne retrouve nulle part ailleurs que dans cette partie sud-ouest de l'empire germanique. »

Les bractéates bâloises, d'abord rondes, reçoivent à la fin du XIIIe siècle la forme carrée spéciale aux pièces de ce genre frappées en Suisse à cette époque. Leur type est généralement un buste d'évêque, parfois de face, plus souvent de profil, accosté de deux lettres ou de divers symboles : deux calices, deux roses, deux lis, deux croix, deux crosses, une crosse et l'initiale de Bâle (fig. 1223), etc., qui différencient les émissions. Peu d'évêques sont nominativement désignés sur les bractéates ; le nom de Lutold (1230-49) y figure toutefois en entier et l'on a signalé les initiales de quelques-uns de ses successeurs : P-E pour Pierre de Rychenstein (1286-96) ou Pierre II (1297-1306), I-O pour Jean de Châlons (1325-35) ou un de ses successeurs homonymes, H-S pour un des évêques du nom de Henri. Outre l'atelier de Bâle, les évêques possédaient celui de Brisach, où les bractéates reproduisent le type bâlois de la tête de profil entre les lettres B-R.

Fig. 1223

j). *Évêché de Constance*[1].

Le premier évêque de Constance dont les monnaies soient connues

1. H. Meyer. *Die Denare und Bracteaten der Schweitz*, 2e édition. Zurich, 1858, in-4.

Digitized by Google

est Rudhard (1018-22). Ses *deniers* portent : EPS : RVODHA... autour d'un buste à gauche, et CONSTANTIA autour d'une église. Son successeur Heymon (1022-26) met à l'avers de ses pièces le buste nimbé d'un saint, au revers, une dextre. M. Dannenberg cite encore des monnaies qu'il attribue à Warmond de Kybourg (1026-34), et à son successeur, Eberhard (1034-46), mais la lecture de leurs légendes est incertaine.

A partir de la seconde moitié du XIe siècle, le monnayage des évêques de Constance consiste en semi-bractéates, auxquelles succéderont plus tard les bractéates véritables. En 1155, Frédéric I confirma à l'évêque Hermann tous ses droits, y compris le droit monétaire. Les *deniers* de Constance sont fréquemment mentionnés dans le cours du XIIe siècle et du XIIIe, mais ils ne sont pas encore bien nettement débrouillés des autres bractéates souabes. Quelques pièces portent bien la légende CONSTANTIA, mais la plupart sont muettes. Les types les plus fréquents sont, suivant M. Schlumberger, une tête d'évêque de face souvent placée entre le soleil et un croissant, deux crosses verticales ou en sautoir accostées d'étoiles et de croissants, etc. « On doit, en général, rattacher à Constance toutes les bractéates au type de Souabe, marquées du soleil et de la lune ou d'étoiles. » Dans le cours du XIIIe siècle, les bractéates de Constance abandonnent parfois leur forme ronde et deviennent quadrangulaires, comme celles qui furent frappées en Suisse, à cette époque, et notamment à Saint-Gall. En 1240, l'évêque Henri décida que dans son diocèse il ne circulerait d'autres pièces que celles qui seraient frappées à Constance, Saint-Gall, Radolfszell, Ueberlingen, Ravensburg et Lindau ; le même texte fixe à 42 schillings au marc la taille de ces petites monnaies.

k). *Évêché de Coire*[1].

L'évêché de Coire obtint en 958 ses droits monétaires qui lui furent confirmés en 1040 et 1061. On possède des *deniers* de l'évêque Ulric de Lenzbourg (1002-26) ; leur type, très singulier, se compose toujours, à l'avers, des lettres ȣ en monogramme, commencement du nom de l'évêque qui se trouve complété par la légende circulaire : + DELRICV 'EP. Le revers est occupé tantôt par un édifice religieux accompagné de CVRIA, CHVRIA ou

Fig. 1224

1. C.-F. Trachsel, *Die Münzen und Medaillen Graubündens*. Berlin, 1866-69, in-8.

Digitized by Google

CVRIA CIV, tantôt par une main tenant une crosse. Le monnayage de Hartmann I (1026-39) est beaucoup moins incontestable, mais il existe encore, pour le XIe siècle, des *deniers* anonymes avec S — D +X — V en trois lignes et CVITAS CVRIA autour d'une croix cantonnée; puis quelques affreuses pièces de la trouvaille de Steckborn. Henri II d'Arbon (1180-93) frappe des *deniers* légèrement concaves, d'aspect italien, imités des monnaies milanaises de Frédéric Barberousse. Leur type se compose des lettres EPS et d'une étoile sous un trait abréviatif; la légende est: HENRICVS. Au revers, CVR-IEN-SIS est écrit en trois lignes.

A la fin du XIIIe siècle, les évêques de Coire frappèrent des bractéates portant le type ordinaire des Grisons, le bouquetin (fig. 1224).

l). *Abbaye de Reichenau.*

Cette abbaye bénédictine, *Augia dives,* fut fondée en 724 sur une île du lac de Constance. L'abbé Allawic II reçut en 999 d'Otton III la *moneta* d'Allensbach, concession qui fut confirmée en 1075 à l'abbé Eckhard par Henri IV. Cet atelier fut transporté plus tard à Radolfszell. On attribue à l'abbaye de Reichenau des bractéates au type souabe, à bord composé de petits rectangles alternant avec des croisettes et portant dans le champ un lion ailé à face humaine.

m). *Abbaye de Stein.*

En 1005, Henri II transféra à Stein, sur le Rhin, non loin de sa sortie du lac de Constance, l'abbaye, dédiée à saint Georges, de Hohentwiel. Il résulte d'un diplôme confirmatif de Frédéric II, daté de 1232, qu'à l'époque de son transfert, l'abbaye obtint les droits monétaires. Les monnaies de Stein n'ont pas encore été déterminées.

n). *Abbaye de Zurich*[1].

L'époque à laquelle l'abbaye de femmes de Zurich, dédiée à saint Félix et à sainte Régule, obtint le droit de battre monnaie, est ignorée. En 1153, on trouve mention d'un monnayeur de l'abbesse, et dès 1125, un texte parle de *turicensis moneta*. Les plus anciennes espèces abbatiales consistent en grandes et minces semi-bractéates, analogues à celles de

1. H. Meyer, *Die ältesten Münzen von Zürich, oder Zürichs Münzgeschichte im Mittelalter*. Zurich, 1840, in-8.

Digitized by Google

Bâle; le champ de ces pièces est limité par un carré grossièrement fabriqué à coups de marteau; dans ce carré figurent, sur une face, un édifice religieux, sur l'autre, une croix. Une variété présente la tête de saint Félix. Les légendes, toujours mal venues, présentent des portions des mots **TVREGVM MONETA**. Au XIIIe siècle, ces semi-bractéates furent remplacées par des bractéates beaucoup plus petites, parfois rondes, plus souvent quadrangulaires; le type le plus ancien est une petite croix entourée du mot **ZVRICH**; puis on trouve les têtes accolées des deux patrons, un édifice entre deux sceptres, la tête de saint Félix, etc. Très souvent les légendes **ZVRICH**, **TVRECVM** ou les lettres **Z-V** accostant le type, indiquent, d'une manière indubitable, la provenance de ces monnaies. Au XIVe siècle, les bractéates, toujours quadrangulaires, mais d'un beau travail, portent le buste de l'abbesse, voilée et souvent diadémée (fig. 1225).

Fig. 1225

o). *Possessions suisses de la maison de Zaeringen.*

La maison de Zaeringen possédait de vastes domaines en Suisse, tels que la Thurgovie, Zurich, Soleure, Berne, Fribourg, etc. Après son extinction en 1218, les fiefs auraient dû passer à la maison de Teck, branche cadette de celle de Zaeringen, et les alleux aux sœurs de Berthold V de Zaeringen. Les comtes de Teck cédèrent tous leurs droits à l'empereur Frédéric II, qui ménagea un arrangement équitable entre toutes les parties. On a très peu de renseignements sur les monnaies que les ducs de Zaeringen ont pu frapper en Suisse. L'existence de leur atelier de Fribourg est constatée en 1214.

p). *Comté de Frobourg.*

Les comtes de Frobourg frappaient monnaie à Zofingen. Cet atelier existait dès le commencement du XIIIe siècle, car un document y cite en 1235 un *monetarius;* un peu plus tard, un texte nous apprend que dans tout le pays soumis à la juridiction monétaire de l'abbaye de Zurich, le seul atelier non abbatial était celui de Zofingen. On possède des bractéates frappées à cette époque; leur flan est quadrangulaire et porte la tête couronnée de face, rarement de profil, de saint Maurice, tantôt avec la légende **ZOVI**, tantôt entre les lettres **Z-O**, ou entre la lettre **Z** et une fleur de lis. Ces bractéates ressemblent fort à celles des abbesses de Zurich. En 1285, à la suite d'une guerre contre le roi Rodolphe, le

Digitized by Google

comte de Frobourg perdit Zofingen, qui fut réunie aux possessions suisses de la maison de Habsbourg.

q). *Possessions suisses de la maison de Habsbourg.*

Les possessions suisses de la maison de Habsbourg furent accrues en 1264 par l'héritage que fit Rodolphe des terres maternelles de Kybourg. Dès le XIIIe siècle, les comtes de Habsbourg, qui portaient aussi le titre de landgraves de Haute Alsace, eurent en Suisse plusieurs ateliers monétaires. Un document de 1232 paraît indiquer l'existence d'une fabrique d'espèces à Brugg, où en cette année un *monetarius* signe comme témoin. Un atelier est constaté en 1309 à Dissenhofen. En 1310, un texte parle de monnaies de Frobourg, ville qui avait été cédée en 1277 à Rodolphe de Habsbourg.

Au XIVe siècle, Zofingen devint l'unique atelier de la maison d'Autriche en Suisse et frappa de nombreuses bractéates carrées reproduisant le type de la tête abbatiale de Zurich avec les légendes **ZOFIGEN, ZOVI** ou **ZO.**

r). *Ville de Berne.*

Berne fut bâtie en 1191 par Berthold V, comte de Zaeringen. Après sa mort, en 1218, ses domaines rentrèrent sous la dépendance directe de l'empire. L'empereur Frédéric II confirma à Berne ses libertés et permit d'ouvrir dans ses murs un atelier monétaire. Dès 1228, la monnaie bernoise est citée dans les chartes, et ces mentions deviennent plus nombreuses à mesure qu'on avance dans le cours du XIIIe siècle.

Les monnaies de Berne sont des bractéates quadrangulaires, parfois rondes, à cercle perlé au type uniforme de l'ours ; parfois au-dessus de l'ours figure la tête couronnée de l'empereur, le profil de saint Vincent ou l'aigle.

s). *Abbaye de Saint-Gall.*

En 947, Kralon, abbé de Saint-Gall, obtint d'Otton I la *moneta* de Rorschach, sur le lac de Constance. Un diplôme d'Henri, évêque de Constance, en date de 1240, prouve qu'à cette époque l'atelier abbatial avait été transféré à Saint-Gall même.

Les plus anciennes monnaies de l'atelier de Rorschach consistent en affreuses semi-bractéates dont la trouvaille de Steckborn est venue

Digitized by Google

révéler l'existence[1]; quelques-unes portent le nom d'Ulric de Tegernfeld abbé de Saint-Gall de 1167 à 1199; ce nom est écrit : VORARICVS, VOPARIC, VODARI, ŏDAL, VLRIC, etc. Nos figures 1226 et 1227 représentent deux de ces *deniers* trouvés à Steckborn. A ces pièces succèdent, au commencement du XIIIe siècle, des brac-

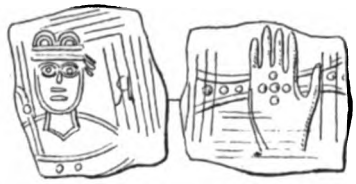

Fig. 1226

Fig. 1227

téates rondes, à pourtour orné de globules, de style souabe, et représentant, soit la tête de face de saint Gall : MONETA·SANCTI·GALLI, soit l'agneau pascal. Au XIVe siècle, les pièces deviennent carrées comme les autres bractéates suisses, et l'agneau pascal continue à en former le type usuel.

t). *Abbaye de Schaffhouse.*

L'abbaye de Schaffhouse, placée sous le vocable de tous les saints, reçut ses droits monétaires à la fin du XIe siècle. On possède des bractéates du XIIIe siècle dont le type est un bélier passant. En 1333, l'abbaye céda ses droits monétaires à la ville.

u). *Abbaye de Rheinau.*

Cette abbaye, *Augia Rheni,* fondée par le comte de Kybourg, possédait les droits monétaires dès le XIIe siècle. Sur de belles bractéates du type souabe, du même style que celles qui portent le chef de saint Gall, figurent deux poissons couchés l'un au-dessus de l'autre en sens inverse, avec cette légende explicite : MONETA ABBATIS AVGIENSIS. Au XIVe siècle, l'abbaye frappa des bractéates muettes, quadrangulaires, de type suisse, représentant un poisson à gueule énorme, recourbé sur lui-même.

v). *Abbaye de Soleure.*

L'abbaye de Saint-Ours, à Soleure, fut fondée en 930 par Berthe, femme de Rodolphe II, roi de Bourgogne, qui lui aurait donné, suivant

1. C.-F. Trachsel, *Trouvaille de Steckborn.* Lausanne, 1884, in-8.

Digitized by Google

la tradition, les droits monétaires. Il faut toutefois passer au XIIe siècle pour trouver, en 1146, la mention de *sex librae Solodorensium*. Les plus anciennes monnaies de cette abbaye qu'on ait retrouvées, sont des bractéates quadrangulaires, du commencement du XIVe siècle, représentant la tête de saint Ours, de profil, avec la légende : S-VR2VS ou VRSVS.

w). *Abbaye de Kempten.*

On admet généralement que l'abbaye de Kempten fut fondée par Hildegarde, femme de Charlemagne. Quelques auteurs font remonter l'obtention de ses droits monétaires à l'époque carolingienne, mais le plus ancien document qui les constate est un diplôme de Frédéric II de 1219. D'après ce diplôme, qui fut confirmé en 1262 par Conradin, l'abbé renonce à ses droits de monnaie en échange de l'avouerie.

Beyschlag attribue à l'abbé Berthold Hochberg (1187-1208) des bractéates de style souabe portant l'image de l'abbé, assis de face, ou son buste mitré, dans un cercle perlé ou orné de triangles (fig. 1228).

Fig. 1228

Fig. 1229

Son successeur, Rodolphe Wolfgang de Königseck (1208-20) écrit parfois sur ses bractéates, à la place du cercle perlé, la curieuse légende : PRINCEPS CAMPIDONH (fig. 1229).

x). *Abbaye de Weingarten.*

Les droits monétaires de cette abbaye, fondée au VIIIe siècle, ne sont constatés par aucun texte. Beyschlag lui attribue des bractéates portant deux pampres (*weintrebe*) séparés par une croix, type parlant.

y). *Comté de Montfort.*

Ce comté s'étendait près de Bregenz et du lac de Constance. M. Trachsel attribue aux comtes de Montfort plusieurs *deniers* du XIIe siècle, de la trouvaille de Steckborn, portant d'un côté un cavalier tenant une bannière, et de l'autre un lion ou une main tenant une crosse. Ces

Digitized by Google

pièces présentent les mêmes défectuosités de fabrication que les monnaies de Saint-Gall provenant du même trésor. Les comtes de Montfort formaient une branche cadette de la maison des comtes palatins de Tubingen et portaient, comme la branche aînée, une bannière dans leurs armes. Cette circonstance rend difficile l'attribution à Montfort plutôt qu'à Tubingen de bractéates de la seconde moitié du XIIIe siècle représentant un édifice religieux et une bannière dans un cercle perlé.

z). *Évêché d'Augsbourg.*

Le monnayage épiscopal d'Augsbourg remonte à Ulric de Dillingen (923-73) et présente beaucoup plus d'analogie, au début, avec celui de la Bavière qu'avec celui de la Souabe. Les *deniers* portent uniformément un temple dont les colonnes sont remplacées par des lettres indiquant un nom de monétaire (fig. 1230). On trouve ainsi : sous Ulric, les noms : **AZO**, **AZZO**, **IZO**, **ENG**, **ENCI** ; sous Henri I (973-82), **ENCI** ; sous Lutolphe (987-96), **VVI** ; sous Sigefroid (1000-6), **VVI**.

Brunon (1006-29), après avoir employé l'empreinte exacte de son prédécesseur, adopte successivement les types suivants :

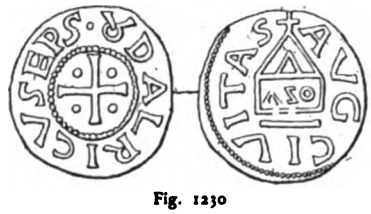

Fig. 1230

Fig. 1231

a). Grande croix occupant tout le champ, portant l'inscription BRVNO XESX ; cette croix est cantonnée de quatre petits triangles entourés chacun de trois globules. *Rev.* : + AVGSTA CIV. Temple comme précédemment avec le nom du monétaire IMMO.

b). BRVN-EPS. Grand buste, la tête tonsurée de l'évêque, à droite. *Rev.* : AVGVSTA CIV. Croix cantonnée.

Eberhard (1029-47) en revient au temple tétrastyle carolingien, mais le nom du monétaire **KVON** ou **KVONRAD** cantonne la croix ou forme une légende intérieure entourant une croisette. Henri II (1047-63) met sur ses *deniers* le buste de saint Pierre et un temple sur lequel son nom **HIN-NR-VS** occupe l'espace libre entre les deux colonnes latérales. Pendant la seconde période du monnayage d'Augsbourg, le numéraire se compose de semi-bractéates dont les plus anciennes, celles de Conrad (1150-57), se rattachent encore aux traditions artistiques et à la fabrique bavaroise ; l'avers représente l'évêque bénissant des figures

Digitized by Google

agenouillées, le revers porte un édifice à tourelles crénelées entre lesquelles se montre le buste de saint Ulric ; les légendes sont : CONRADVS EPISCOPVS et VODALRICVS AVGVST.

Les bractéates (fig. 1231) commencent dans le dernier quart du XIIe siècle. Elles sont caractérisées en général, dit M. Schlumberger, « par les petits croissants qui bordent leur circonférence, d'autres fois, par un bord perlé ; elles possèdent, du reste, tous les autres caractères des bractéates souabes, champ entouré par un bord circulaire d'un relief considérable, épaisseur du métal, netteté de l'empreinte, etc. » Les types ne sortent pas de la tradition habituelle des empreintes épiscopales : « tantôt c'est la tête seule du prélat, de face, coiffée d'une mitre très basse, ordinairement à double pointe ; tantôt de chaque côté de la tête du prélat figurent ses deux bras ou ses deux mains, tenant divers attributs ; tantôt enfin le prélat figure en entier, soit assis ou plutôt accroupi de face, soit plus rarement passant, avec la tête de face, tenant la croix dans ses mains et portant attachées aux épaules de grandes ailes d'ange. » Il serait téméraire de vouloir répartir, comme l'a essayé Beyschlag, ces pièces muettes entre les divers évêques d'Augsbourg ; le classement géographique n'est lui-même pas toujours indubitable. En 1270, l'évêque d'Augsbourg afferma sa monnaie à un groupe de bourgeois, et en 1272 à la ville elle-même, pour trois ans. Cet affermage fut l'origine du monnayage municipal.

aa). *Comté de Hirschberg.*

Les comtes de Hirschberg portaient : *d'or au cerf d'argent.* Comme leurs voisins les comtes de Sigmaringen avaient les mêmes armes, il est difficile de décider à qui appartiennent les bractéates, de fabrique souabe, ayant pour type un cerf ou un massacre de cerf dans un cercle perlé.

§ VII. — *Bavière et Autriche.*

a). *Ateliers impériaux.*

On ne peut pas considérer comme monnaies royales ou impériales celles que frappèrent, dans leurs domaines héréditaires, les trois ducs de Bavière qui furent élevés successivement au trône de Germanie, sous les noms de Henri II, III et IV. Les seules monnaies de la période franconienne pouvant être considérées comme royales appartiennent à

Digitized by Google

l'atelier de Freisingue. Conrad II, roi, frappa en cette ville des *deniers* portant son buste à droite et une croix cantonnée d'ornements cunéiformes ; les légendes sont : **CHϑNRAD REX** et **FRIGISINGA ENGH** ; ce dernier mot est un nom de monétaire. Les pièces de Freisingue présentent une grande analogie avec celles qui ont été forgées sous Conrad II, à Augsbourg. La signature de ce même souverain, mais suivie du titre impérial, accompagne celle du duc de Bavière, Henri VI, sur les *deniers* de Ratisbonne.

b). *Duché de Bavière* [1].

Dans les premières années du xe siècle, la Bavière se trouvait gouvernée par Arnulphe le Méchant, dont la puissance tenait en respect celle du roi de Germanie. Ayant refusé de reconnaître Conrad I et son successeur, Henri I l'Oiseleur, il fut combattu par eux, puis chassé, en 917, de sa capitale Ratisbonne (en allemand : *Regensburg*, en latin : *Regina civitas, Radaspona* ou *Ratispona*). En 921 toutefois, Arnulphe fut confirmé dans son pouvoir ducal et obtint le droit de nommer, dans toute l'étendue de la Bavière, les nouveaux titulaires des évêchés vacants. Il régna jusqu'en 937. Voici la nomenclature de ses successeurs :

* Eberhard, fils d'Arnulphe, 937-938.
* Berthold, frère d'Arnulphe, 938-945.
* Henri I, gendre d'Eberhard, 945-955.
[En 953 *Liutolf, duc de Souabe, envahit la Bavière et se rendit maître de Ratisbonne, qu'il occupa jusqu'en 954.]
* Henri II, fils de Henri I, 955-976.
* Otton, duc de Souabe, fils de Liutolf, 976-982.
* Henri III, le Jeune, fils de Berthold, 982-985.
* Henri II, rétabli, 985-995.
* Henri IV, fils de Henri II, 995-1002-1004.
[En 1002, le duc de Bavière, Henri IV fut élu roi de Germanie sous le nom de

1. H. Grote, *Münzgeschichte Baierns im Zeitalter der vor-Welfischen Herzöge*, dans les *Münzstudien*, t. VIII, 1871. — H. Th. Cappe, *Die Münzen der Herzöge von Baiern, der Burggrafen von Regensburg und der Bischöfe von Augsburg*. Dresde, 1850, in-8. — B. de Koehne, *Die Münzen der Herzöge von Baiern und Bischöfe von Augsburg*, dans les *Mémoires de la Soc. d'archéol. et de numism. de Saint-Pétersbourg*, t. IV. — J. E. Obermayer, *Historische Nachricht von bayerischen Münzen, oder Erklärung derer in Reichenhall ausgegrabenen Münzen*. Francfort-sur-le-Mein, 1763, in-4. — J. von Widmer, *Domus wittelsbachensis numismatica*. Munich, 1784-85, 2 vol. petit in-4. — F. Streber, *Die ältesten von den Wittelsbachern in der Oberpfalz geschlagenen Münzen*, dans les *Abhandlungen der K. bayerischen Akademie der Wissenschaften*, 1858, in-4. — J.-P. Beierlein, *Die bayerischen Münzen des Hauses Wittelsbach von dem Ende des 12ten bis zur Mitte des 16ten Jahrhunderts*. Munich, 1868, in-8. — J.-V. Kull, *Repertorium zur Münzkunde Bayerns*. Munich, 1890, in-8.

Digitized by Google

Henri II; il continua à gouverner la Bavière jusqu'en 1004 ; à cette époque, il en céda le gouvernement à Henri V, fils de Sigefroid, comte de Luxembourg.]

Henri V de Luxembourg, 1004-1009.

[Le roi Henri II reprit le gouvernement direct de la Bavière en 1009 ; il devint empereur en 1014. En 1017, il céda de nouveau la Bavière à * Henri V de Luxembourg, qui garda le duché jusqu'en 1026.]

* Henri VI, le Noir, 1026-1028-1040.

[En 1028, le duc de Bavière, Henri VI, devint roi de Germanie sous le nom de Henri III. Il céda, en 1040, la Bavière à Henri VII, fils de Frédéric, comte de Luxembourg.]

* Henri VII de Luxembourg, 1040-1047.

[De 1047 à 1049, le roi Henri le Noir reprit le gouvernement de la Bavière, qu'il céda ensuite à Conrad I, comte de Zutphen.]

Conrad I, 1049-1053.

Henri VIII, roi de Germanie sous le nom de Henri IV, 1053-1055.

Conrad II, frère du précédent, 1055.

Agnès de Guienne, mère des précédents, 1056-1061.

Le monnayage de la Bavière présente depuis Arnulphe jusqu'à Henri VII, une série ininterrompue, remarquable, pendant tout le xe siècle, par la stabilité du système et la fixité du type; malheureusement la succession de divers ducs du nom de Henri a rendu la classification chronologique des monnaies extrêmement difficile. Mader considérait cette classification comme impossible. Dans la première moitié de ce siècle, Koehne et Cappe ont chacun proposé un rangement ; mais c'est à Grote et à Dannenberg qu'appartient l'honneur d'avoir résolu les points les plus essentiels du problème. Nous suivrons ce dernier savant qui, travaillant isolément, est arrivé, à quelques différences près, aux résultats de son illustre devancier.

Les types que nous rencontrons dans le monnayage bavarois peuvent être, si l'on omet les différences de détail, considérées comme étant au nombre de huit :

1°) A l'avers, un temple, et, au revers, une croix pattée. De chaque côté, des légendes circulaires donnant les noms du prince régnant et de l'atelier d'émission. Le temple est analogue à celui de certaines monnaies carolingiennes d'Italie où les colonnes sont remplacées par des lettres; ici, ces lettres indiquent un nom de monétaire. Au revers, la croix est cantonnée de globules, de groupes de globules ou de signes cunéiformes; ce sont ces différences de cantonnement qui ont servi de base à la répartition des monnaies entre les divers ducs homonymes. Le type n° 1 resta invariable jusqu'à l'époque où Henri IV, roi sous le nom de Henri II, reprit l'administration du duché (1009). Voici la liste chronologique des ateliers où ce type fut usité ; les noms indiqués entre parenthèses sont ceux des principaux monétaires :

Digitized by Google

Arnulphe : Ratisbonne (GOT, ENCI, OZI, fig. 1233), Salzbourg (AM).
Eberhard : Ratisbonne (PER, WO).
Berthold : Ratisbonne (CVII, ENCI, OZI, WO).
Liutolf : Ratisbonne (PER, GVV, ADAL, fig. 1234).
Henri I et II : Ratisbonne (ADAL, EOV, ELLIN, ENC, ERC, ERH, OZI, RAT, WOL, ECCHO, ENCI, ENO, ARPO), Cham ? (W), Salzbourg (PER, IVI, WI), Naabbourg (PER).

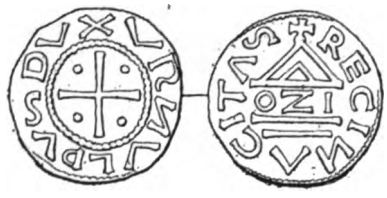

Fig. 1233

Fig. 1234

Otton : Ratisbonne (ECCIO, ELLN, SIGI, WO), Naabbourg (ANA, WIL, WI).
Henri III : Ratisbonne (ECCN, ELL, HEI), Cham (WIL), Naabbourg (VVIL).
Henri II, rétabli : Ratisbonne (ECCO, ELLIN, GVAL, SIC, WI, MRO), Naabbourg (WL). Eichstaedt, atelier désigné par le nom du patron saint Willibald (EITH), Salzbourg (COI), Neubourg (DIOT).
Henri IV, avant son élection royale : Ratisbonne (ENC, ELLN, SIC, RIC, WICI), Naabbourg (DICCI, VIVV), Salzbourg, atelier désigné par le nom du patron saint Rudbert (CEIO, OIO, WAZI), Neubourg (DIOT).
Henri IV, devenu roi sous le nom de Henri II : Ratisbonne (ANZO, ECCO, ACCO, ENCI, SICCI, VVN, HVVO, HECITO), Cham (HECIL), Naabbourg (ECIC), Neubourg (ROTP).

2°) Le second type monétaire de la Bavière paraît avoir été introduit après 1009, par le roi Henri II (IV en Bavière). Il consiste, à l'avers, en un buste couronné, tourné à droite ou à gauche, et, au revers, en une croix pattée. Le nom du souverain **HE-NI-RI-C** et son titre **RE-X** sont écrits horizontalement, en plusieurs lignes, dans le champ, aux côtés du buste. Le nom de l'atelier et celui du monétaire entourent la croix, sur les pièces, *deniers* et *oboles*, frappées à Ratisbonne **(ACIZO, CANNO, VECCHO)** ; à Salzbourg, la légende du revers est fournie par le nom de saint Rudbert.

3°) Buste nu avec la légende circulaire **HENRICVS M.** *Revers :* **+ RATISPONA CIV**, autour d'un temple tétrastyle. — M. Dannenberg attribue ce dispositif à Henri IV (II), empereur (1014-17), qui paraît l'avoir conservé peu de temps.

4°) Buste couronné comme au n° 2. *Revers :* Temple tétrastyle. — Cette empreinte fut également usitée à Ratisbonne, par Henri IV (II), empereur (fig. 1235). Elle fut reprise par le roi, puis empereur, Henri VI (III) le Noir, à Salzbourg **(SALZBVRG CIVIT)** et à Ratisbonne, mais, dans cet atelier, avec une différence dans le temple, qui est cintré au lieu d'être à pignon.

Digitized by Google

5°) Grande croix coupant tout le champ ; elle est cantonnée de globules et d'ornements cunéiformes et porte sur ses branches l'inscription **HINRIC DVX** plus ou moins altérée. *Revers :* Temple à un degré dont les colonnes sont remplacées par un nom de monétaire (fig. 1236). —

Fig. 1235

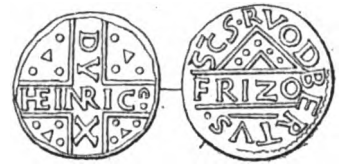

Fig. 1236

Ce type est celui des *deniers* et des *oboles* de Henri V de Luxembourg (1017-1026) ; il fut usité à Ratisbonne **(ADALO, AZO, CONRAT, ECCHO, ECCO)** et à Salzbourg **(FRIZO, PAP, AL).**

6° Le nom de l'empereur Conrad II en légende circulaire ; au centre une petite croix pattée, cantonnée ou entourée du nom de Henri. *Revers :* Temple tétrastyle entouré de l'indication de l'atelier de Ratisbonne, **RADASPONA.** — Ce dispositif appartient à Henri VI, le Noir, Il en est de même du suivant.

7°) **HEINRICVS REX.** Tête couronnée de face. *Revers :* **RADASPONA.** Édifice à trois tours, ou édifice avec enceinte.

8°) **HEINRIC' DVX.** Buste diadémé, la tête bouclée, à droite. *Revers :* **RATISPONA C.** Église à pignon. — Ce type est celui des *deniers* du duc Henri VII de Luxembourg.

Après Henri VII, la riche série des monnaies de Ratisbonne est brusquement interrompue et nous ne possédons aucune pièce de ses successeurs immédiats, ni des ducs de la maison guelfe, qui reçurent en 1061 le gouvernement de la Bavière :

Otton, 1061-1070.
Guelfe IV, 1070-1077.
Le même, rétabli, 1096-1101.
Guelfe V, 1101-1120.
Henri IX le Noir, 1120-1126.
Henri X le Superbe, 1126-1138.
Léopold V d'Autriche, 1139-1141.
Henri XI Jasomirgott, 1143-1156.
* Henri XII le Lion, 1156-1180.

Il est très probable que parmi les grands *deniers* muets frappés au XIe et au XIIe siècle, dans le sud de l'Allemagne, un certain nombre doit être revendiqué pour ces princes. On est toutefois à cet égard dans une incertitude qui n'est pas près de se dissiper. La première monnaie d'attribution assurée est un grand *denier* de 23 mm. de diamètre, frappé sous Henri II le Lion : **HEINR...** L'empereur donnant une bannière au duc ; revers : un lion, tels sont les types de cette pièce ; elle se rapproche infiniment de celles qui furent émises par Eberhard II, arche-

Digitized by Google

vêque de Salzbourg. Autour d'elle viennent se grouper un grand nombre de monnaies analogues qui se signalent en général par l'originalité et le caractère pittoresque de leurs types.

En 1180, Henri le Lion fut contraint de renoncer à la Bavière. Le duché fut donné au comte palatin Otton I de Wittelsbach qui fit souche d'une nouvelle maison. Voici le tableau généalogique de sa descendance :

Otton I, 1180-1183.
|
Louis I, 1183-1231,
devenu comte palatin du Rhin en 1214.
|
Otton II, l'Illustre, 1231-1253.

Basse-Bavière			*Haute-Bavière et Palatinat*	
	*Henri I, 1253-1290		Louis II, 1253-1294	
*Otton III 1290-1312	Louis III 1294-1296	*Étienne 1294-1310	*Bavière*	*Palatinat*
Henri III 1312-1333	Henri II 1310-1339	Otton IV 1310-1334	* Louis (IV) 1302-47 devenu roi des Romains en 1314 et empereur en 1328.	* Rodolphe I le Bègue 1310-1317 (Voir page 732.)
	Jean 1339-1350			

Plusieurs des grands *deniers* anonymes frappés en Bavière au XIIe siècle ont une portée commémorative. Il en est deux notamment qui se rapportent, à toute évidence, à l'investiture d'Otton I de Wittelsbach. Sur l'une, l'avers représente l'empereur assis et Otton devant lui, le revers, un guerrier chassant le lion guelfe. Sur l'autre, Otton tient une aigle dans la main droite et brandit, au revers, son épée au-dessus d'une tête de lion. L'émission de ces monnaies de grand module

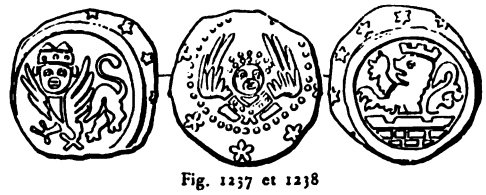

Fig. 1237 et 1238

cesse peu de temps après l'avènement de la maison de Wittelsbach, pour faire place à la fabrication d'une nombreuse série de *deniers* plus petits. Ces nouvelles espèces montrent ce martelage carré nommé par les auteurs allemands *quadratum supercussum,* que nous avons déjà signalé à

Digitized by Google

propos du monnayage souabe. Les principaux ateliers ducaux de la Bavière étaient situés à Munich, Amberg, Ingolstadt, Landshut, Oetting, Schongau et Ratisbonne.

Munich. — En 1158, l'empereur Frédéric I confirma un accord intervenu entre Henri le Lion et Otton, évêque de Freisingue, à la suite duquel l'atelier de Vörnigen fut supprimé et un atelier ouvert à Munich. L'évêque devait percevoir le tiers des bénéfices de la fabrication et le duc une part égale des profits de l'atelier que l'évêque avait la faculté d'ouvrir. Les *deniers* de Munich, *denarii monacenses,* sont très fréquemment cités dans les documents à partir de cette époque. Au commencement du XIVe siècle, les monnaies de Wittelsbach, frappées à Munich, ont pour type une tête de moine, emblème parlant de la ville, ou l'écu de Bavière : *losangé d'argent et d'azur.* Un texte contemporain de Louis II établit la relation suivante entre les monnaies de Munich et celles de Ratisbonne : « *50 lib. monac. date sunt pro 30 lib. ratisp.* »

Amberg. — Cette ville, capitale du Palatinat supérieur ou Oberpfalz, eut un atelier à partir du commencement du XIVe siècle.

Ingolstadt. — L'atelier d'Ingolstadt, sur le Danube, est cité pour la première fois en 1291. En 1307, les ducs Rodolphe I et Louis IV vendirent à leurs sujets les ateliers de Munich et d'Ingolstadt, de sorte que le monnayage fut organisé conformément aux vœux de la population.

Landshut.— La monnaie de Landshut fut créée en 1251, par Otton II l'Illustre, mais elle fut supprimée en 1255, par Henri I, sur les réclamations de l'évêque de Ratisbonne.

Oetting. — Atelier de la Basse-Bavière cité en 1255 comme existant après la suppression de celui de Landshut.

Schongau.— Cette ville, qui appartenait aux Hohenstaufen, fut cédée par eux en 1266, à Louis II, duc de Bavière. Elle eut un atelier monétaire dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Ratisbonne[1]. — L'antique atelier de Ratisbonne appartenait en commun aux ducs de Bavière et aux évêques. Un diplôme de 1205, donné par Philippe, roi des Romains, dit : « *Ratisponensis episcopatus cum ducatu Bavariae ab imperio monetam, theloneа et quaedam judicia habet communia* ». Les *deniers* de Ratisbonne portent des types extrêmement variés : tels que les figures des deux souverains associés, l'image du duc jointe à celle du patron, saint Pierre, ou aux clefs, emblèmes du prince des apôtres, etc., etc. Nos figures 1237 et 1238 représentent deux *deniers* de Ratisbonne de la fin du XIIIe siècle, provenant de la trouvaille de Zuholfing. Peu d'exemplaires portent : R.A.T.I. S.P.O.N.A ou H.DVX, nom du duc Henri I. Plus tard, on trouve sur les pièces les simples initiales de l'évêque et du duc, par exemple H-O, pour l'évêque Henri II et le duc Otton III. Vers cette même époque apparaissent les *deniers* plus spécialement connus sous le nom de « *regensburgenser* » ; l'avers porte un buste, le revers, deux bustes sous deux arcades. Les bourgeois de Ratisbonne exerçaient un droit de contrôle sur les espèces fabriquées dans leur ville ; on lit ce qui suit dans le diplôme qui leur fut octroyé en 1230 par l'empereur Frédéric II : « *Item tribus in anno vicibus cives, prout expediens fuerit, de voluntate episcopis et ducis monetam intrabunt cum magistris ab episcopo et duce ad monetae officium deputatis, et denarios examinabunt, et si qua in eisdem inventa fuerit falsitas, praefati episcopus et dux judicabunt* ».

1. Schratz, *Muthmassliche Zutheilung der Regensburger Gemeinschaftsmünzen von Mitte des 11. bis Mitte der 13. Jahrhunderts,* dans la *Numism. Zeitschrift,* t. XXII, 1890, p. 25 et suiv.

Digitized by Google

c). *Évêché de Ratisbonne.*

L'évêché de Ratisbonne fut fondé au milieu du VIIIe siècle. On place l'origine de ses droits monétaires à l'an 996, mais le texte de la concession est perdu. Les plus anciennes monnaies épiscopales connues appartiennent à Gebhard II de Sundergau (1023-36) ; ce sont des *deniers* portant à l'avers le buste et le nom de l'empereur Henri II, au revers la légende **GEBEHARDS EPS** et un temple. Le successeur de cet évêque, Gebhard III de Franconie (1036-60), omet sur ses pièces la mention impériale ; elles ont d'un côté **S. PETRVS APX** et le buste de saint Pierre, à droite, de l'autre **RATISBONA CIVITA** autour d'un temple sur lequel est écrit en deux lignes : **GEBE-HAR.**

Après Gebhard III la numismatique épiscopale subit une éclipse jusqu'au XIIIe siècle, époque à laquelle les droits monétaires des évêques et des ducs de Bavière furent exercés conjointement, en participation (voir le paragraphe précédent). Cette exploitation commune de l'atelier donna lieu à de fréquents conflits.

d). *Évêché de Freisingue.*

L'évêché de Freisingue fut fondé en 717 par saint Corbinien, qui en partagea plus tard le patronat avec la Vierge. Dès 903, l'évêque Waldo avait obtenu le droit monétaire à Voeringen. En 996, Otton III accorda à Gottschalk le droit de frapper « *monetam radasponensem in loco Frisinga dicto* ». Cette concession fut successivement confirmée en 1029 par Conrad II, en 1039 par Henri III, et en 1067 par Henri IV. En 1069, le même roi donna à Ellenhard les droits monétaires dans les six localités suivantes : *Cubida, Counca, Ozpe, Bazari, Trusculo* et *Steina.*

Les plus anciennes monnaies connues de l'évêché de Freisingue appartiennent à Egilbert de Moosbourg (1006-1039) ; elles reproduisent le type de la large croix et du temple que nous avons signalé sous Henri V de Luxembourg (1017-26), duc de Bavière.

Vers le milieu du XIIe siècle, les évêques de Freisingue frappèrent des *deniers,* signalés par Obermayer, dont le type est formé de l'effigie de saint Corbinien. Ces pièces sont les dernières que nous ayons à signaler.

e). *Archevêché de Salzbourg* [1].

L'évêché de Salzbourg fut créé au commencement du VIIIe siècle et

1. G. Zeller, *Des Erzstiftes Salzburg Münzrecht und Münzwesen.* Salzbourg, 1883, in-4.

Digitized by Google

élevé au rang d'archevêché en 798. Otton III accorda, le 28 mai 996, à l'archevêque Hartwich d'Ortenbourg (991-1023), le droit de frapper de la monnaie conforme à celle de Ratisbonne. Le monnayage commença presque aussitôt. Les *deniers* de Hartwich reproduisent les types n° 2 (buste et croix) et n° 5 (large croix et temple), que nous avons décrits pour les ducs de Bavière contemporains. Le nom de l'archevêque est écrit **HARTVVICVS EPS** ou **HARTVICS EPS** sur les exemplaires les plus corrects.

On n'a pas encore retrouvé de monnaies de Gunther de Misnie (1024-25), mais avec Dietmar II (1025-41), la série dénariale reprend. Les pièces sont empreintes successivement de deux types. Le plus ancien se compose d'un temple tétrastyle entouré du nom du patron de Salzbourg : **S·RƟDBERTVS**; au revers, la légende **TIETMARVS ARCHI** entoure une croix pattée cantonnée de **E-P-S-S.** Le second type de Dietmar se compose d'un côté de deux inscriptions concentriques : **+ TIETMARVS AR — CHIEPS**, et de l'autre, du nom de saint Rudbert, autour d'une croix cantonnée de **G·E·O·N**, ou **C·N·O·N**, signature du monétaire.

L'archevêque Hartwich s'était contenté de prendre, sur ses espèces, le titre d'*episcopus*; Baudouin (1041-60) en revint à cette désignation modeste : **BALDVVIN EPS** sur des *deniers* portant un buste à droite, précédé d'une crosse, et un temple à six colonnes.

Les successeurs de Baudouin ne donnent pas de monnaies certaines. Les attributions qui ont été faites, en ce qui les concerne, par Obermayer, sont toutes considérées comme inexactes.

En 1045, l'archevêché de Salzbourg reçut de la comtesse Hemma la ville et le territoire de Friesach, en Carinthie, dont le comte Guillaume et sa mère Hemma avaient obtenu, en 1015, de l'empereur Henri II, le droit de battre monnaie. A la fin du XIIe siècle, les archevêques de Salzbourg commencèrent à Friesach, en commun avec les ducs de Carinthie, l'émission de *deniers* qui furent appelés à une vogue énorme et jouèrent un rôle prépondérant dans la circulation métallique de l'Autriche. Ces pièces, que les documents, à partir de 1190, appellent *frisachenses* ou *frixachenses*, portent à l'avers un buste entouré de **FRIACENCOECO**, et au revers un fronton de temple. Les flans ont une tendance vers la forme carrée et portent des traces de martelage subséquent à la frappe. Les légendes sont fréquemment altérées.

Sous l'archevêque Eberhard II de Truschen (1200-46), les *deniers* de Friesach les plus caractéristiques portent son nom **EBERHARDCO**, son effigie en pied, et, au revers, le buste ailé d'un ange, entouré de la légende **FRISACH.**

Digitized by Google

f). *Évêché de Passau.*

Les droits monétaires de Passau remontent à un diplôme d'Otton III de l'année 999. Henri IV fit, en 1067, à l'évêque Altmann une nouvelle concession en lui donnant : « *villam quandam Tyensfurt dictam... cum... mercatis, theloniis, monetis* ». La monnaie de Passau est plusieurs fois mentionnée dans le cours du XIIIe siècle et donne lieu en 1262 à un conflit entre l'évêque Otton et Henri I, duc de Bavière. Obermayer attribue à Passau des *deniers* muets ; un loup sautant, armes de l'évêché, entre le plus souvent dans la composition de leurs types.

g). *Margraviat et duché d'Autriche* [1].

Pendant le dernier quart du Xe siècle, Léopold I de Babenberg se trouvait margrave de la marche orientale de Bavière ou Autriche. Il transmit ses possessions à ses descendants. Le monnayage commence vers 1070 et se compose de *deniers* muets, parfois carrés à angles arrondis. La fantaisie étrange qui préside à la composition de leurs types rend ces premières monnaies autrichiennes très caractéristiques et très curieuses, mais défie toute espèce de classement chronologique.

En 1156, l'Autriche fut érigée en duché en faveur de Henri II Jasomirgot, duc de Bavière. La maison de Babenberg s'éteignit en 1246 avec Frédéric II le Belliqueux. L'empereur Frédéric déclara l'Autriche terre héréditaire des rois d'Allemagne et plaça un statthalter à Vienne. L'administration impériale mit le pays dans la plus grande détresse, si bien que les états appelèrent, en 1251, comme duc, le roi de Bohême, Ottakar II, second époux de Marguerite, sœur de Frédéric II le Belliqueux. Ottakar gouverna le pays avec sagesse, reprit, en 1259, la Styrie aux Hongrois, hérita de la Carinthie, d'une partie de la Carniole et du Frioul, mais, en 1276, il dut abandonner tous ces pays au roi Rodolphe de Habsbourg, qui donna l'Autriche à ses fils, Albert (1282-1308), et Rodolphe (1289-90).

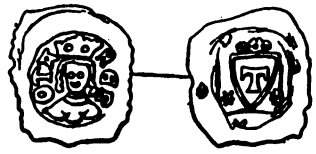

Fig. 1238

Les ateliers monétaires de l'Autriche étaient établis à Vienne et à Neustadt. Un *denier* frappé par Ottakar II dans la première de ces villes porte le nom

1. A. Luschin von Ebengreuth, *Zur oesterreichischen Münzkunde des XIII und XIV Jahrhunderts. Ein kritischer Versuch.* Vienne, 1869, gr. in-8.

Digitized by Google

de l'auteur : WIN, entre deux bustes couronnés, et, au revers, AVSTRIE autour de l'écu : *fascé de gueules et d'argent de trois pièces*. Sur un autre *wienerpfennig*, ou denier viennois, nous trouvons le buste du roi de Bohême, OTAKER et un écusson chargé d'un T, initiale du maître de la Monnaie, Conrad von Tuln (fig. 1238). Comme la monnaie était renouvelée tous les ans, les types de ces *wienerpfennige*, presque toujours muets, sont innombrables et le plus souvent les pièces sont si négligemment frappées que le revers est complètement indistinct. L'atelier de Neustadt fut créé en 1228, par le duc Léopold VI.

h). *Duché de Carinthie* [1].

La Carinthie, d'abord unie à la Bavière, passa ensuite à la maison d'Eppenstein, puis en 1122 à celle d'Ortenbourg. En 1335, elle fut réunie aux possessions de la maison de Habsbourg. Voici la liste de ses souverains entre ces deux dates :

Henri II, 1122-1124.
Engelbert II, 1124-1134.
Ulric I, 1134-1144.
Henri III, 1144-1161.
Hermann, 1161-1181.
Ulric II, 1181-1201.
*Bernard II, 1201-1256.
*Ulric III, 1256-1269.
Ottakar II, roi de Bohême, 1269-1276.
*Meinhard II, comte de Gorice et de Tyrol, gouverneur, puis duc, 1276-1286-1295.

Les premières monnaies carinthiennes connues appartiennent à Bernard II, + DVX BERNART, qui créa en 1234 un atelier monétaire à Landestrost, + LANDESTROSEN. Un second atelier se trouvait à Laibach en Carniole, pays qui dépendait, pour la plus grande partie, de la Carinthie. Bernard II monnaya également en commun avec les évêques de Brixen ; les pièces qui résultent de cette convention portent à l'avers le duc armé avec le sceptre et la bannière; son nom forme la légende circulaire; au revers figure l'agneau tenant la banderole.

Sous Ulric III un atelier fut ouvert à Saint-Veit, SANTVEIT, sur la Glan, et sous Meinhard, cette Monnaie est citée concurremment avec celle de Völkermarkt.

i). *Margraviat et duché de Styrie* [1].

Les margraves de Styrie sont issus des comtes de Traungau. Otta-

1. H. Grote, *Die Münzen des südlichen Oesterreichs im Mittelalter*, dans les *Münzstudien*, t. I, p. 9 et suiv. — A. Jellouschek, *Das Münzwesen Krain's im Mittelalter*. Laibach, 1854, in-8.

2. Pichler, *Repertorium der steierischen Münzkunde*. Graz, t. III, 1875, in-8.

Digitized by Google

kar V (1129-64) accrut ses domaines de ceux des comtes de Putten, et son fils Ottakar VI (1164-1192) prit, le premier, le titre de duc. Les armes de la Styrie sont : *de sinople à la panthère d'argent.*

Les commencements d'un monnayage propre à la Styrie nous reportent à la seconde moitié du XIIe siècle. Les plus anciens ateliers furent établis à Neunkirchen (vers 1160) et à Fischau (1166-1184). En 1185, une Monnaie se trouvait également à Enns. Les pièces frappées à cette époque sont muettes; elles présentent la plus grande analogie de style et de fabrication avec celles de la Bavière; leur type habituel se compose de la panthère styrienne dans un encadrement multilobé et d'un dragon.

A la mort d'Ottakar VI, la Styrie passa par héritage à Léopold VI le Glorieux, duc d'Autriche. Sous son règne (1192-1230), un atelier fut ouvert au château ducal de Graz; de là l'officine fut transférée en 1222 à Pettau, où le duc monnaya en commun avec Eberhard II, archevêque de Salzbourg. Les *deniers* frappés dans ces conditions sont copiés des monnaies de Freisach; l'avers représente le duc assis, tenant un sceptre entouré soit de + DVX·LIV-POLDVS, soit de EBERHA-RDVS EPS; le revers montre un buste épiscopal sous une arcade.

En 1232, l'atelier de Graz fut rétabli par Frédéric II le Belliqueux (1230-1246). Les fréquents changements que celui-ci apporta dans le cours des espèces, pour augmenter ses revenus seigneuriaux, provoquèrent de telles plaintes, qu'en 1231 l'empereur Frédéric II intervint pour régler les droits réciproques du duc et de ses sujets. Ce règlement fut confirmé en 1277 par le roi Rodolphe I.

A la mort de Frédéric le Belliqueux, la Styrie suivit les destinées de l'Autriche. On attribue à l'administration impériale de 1246 à 1251 de curieux *deniers* portant à l'avers l'inscription allemande : + SCHILT· VON·STEIR autour de la panthère, au revers une tête couronnée sous une arcade, et une aigle.

En 1253, la Styrie fut conquise par Béla IV, roi de Hongrie, mais le duc d'Autriche, Ottakar II, roi de Hongrie, la reprit en 1259. Pendant l'occupation hongroise, le ban Étienne, qui gouverna le pays de 1254 à 1258, sous le titre de duc d'Agram, frappa des *deniers* portant d'un côté un lis accosté de l'écu de Hongrie et de ses armes personnelles, au-dessus d'une tête couronnée; le revers représente une aigle. D'autres pièces unifaces frappées, en Styrie de 1258 à 1259, par Étienne V, roi de Hongrie, portent: + REX STEPHANVS et un buste couronné entre deux tours.

Ottakar II continua les émissions dans l'atelier de Graz; quelques pièces ont son nom; d'autres portent l'inscription allemande + MVNE-GRETZ, autour d'un écu de Bohême.

Digitized by Google

Le monnayage particulier de la Styrie fut poursuivi après l'avènement de Habsbourg; mais les documents constatent un affaiblissement continuel des espèces. Au commencement du XIVe siècle, un *denier* de Graz valait un *demi-denier* de Vienne; en 1336, il n'est plus évalué qu'un cinquième de ces mêmes deniers.

j). *Évêché de Brixen* [1].

L'évêché de Brixen fut établi dans cette ville dans la première moitié du XIe siècle; il se trouvait auparavant à Seben. Quelques historiens du Tyrol assurent que les évêques obtinrent leurs privilèges monétaires en 977; mais on possède un diplôme de Conrad II, par lequel celui-ci accorde, en 1039, à l'évêque Poppon : « *jus et usum et potestatem constituandae monetae* ». Ce droit fut confirmé en 1179, dans les mêmes termes, par Frédéric Barberousse. Les armes de l'évêché étaient : *de gueules à l'agneau pascal d'argent, nimbé d'or, tenant une banderole d'argent chargée d'une croix de gueules.*

Les monnaies connues pour Brixen sont en très petit nombre. Obermayer en signale quelques-unes de la seconde moitié du XIIe siècle; elles portent généralement un buste mitré et crossé, et l'agneau pascal. Nous avons parlé précédemment des monnaies frappées par l'évêque, en commun avec Bernard II, duc de Carinthie (1201-1256).

k). *Comté de Tyrol* [2].

La première maison des comtes de Tyrol s'éteignit en 1253 et le pays passa par mariage à Meinhard I, comte de Gorice. Celui-ci eut deux fils, Meinhard II et Albert II, qui administrèrent leurs biens en commun jusqu'en 1271; ils procédèrent alors à un partage et Meinhard II obtint le Tyrol :

*Meinhard II, 1271-1295.
Otton, 1295-1310.
Henri, 1310-1335.

Les comtes de Tyrol se trouvaient déjà en 1189 en possession du droit d'exploiter leurs mines argentifères, droit auquel celui de mon-

1. A. Busson, *Kleine Beiträge zur mittelalterlichen Münzkunde Tirols*, dans la *Numism. Zeitschrift*, t. XIX, 1887, p. 263 et suiv.

2. P. Ladurner, *Ueber die Münze und das Münzwesen in Tirol vom 13 Jahrh. bis zum 1519*. Innsbruck, 1868, in-8. — A. Luschin, *Zur mittelalterlichen Münzkunde Tirols*, dans la *Numism. Zeitschrift*, 1869, p. 149 et suiv.

Digitized by Google

nayage se trouvait toujours attaché. Les plus anciennes pièces connues ne sont toutefois pas antérieures au milieu du XIIIe siècle ; ce sont de belles monnaies, d'aspect italien, frappées à Méran, DE-MA-RA-NO, portant une aigle et une croix. Ces pièces auxquelles leur type fit donner le nom de *grossi aquilini* servirent de prototypes à de nombreuses monnaies de l'Italie septentrionale. Meinhard II met son nom sur les *grossi* qui, avant lui, étaient anonymes et portaient simplement COMES TIROL ; après sa mort, son type paraît avoir été immobilisé.

l). *Comté de Gorice* [1].

Lors du partage fait en 1271, entre les deux fils de Meinhard I, comte de Gorice et de Tyrol (1232-1258), le comté de Gorice fut adjugé à Albert II. Voici la liste des possesseurs de Gorice jusqu'au milieu du XIVe siècle :

* Albert II, 1271-1304.
* Henri II, 1304-1323.
Jean-Henri, 1323-1338.
* Albert IV, 1338-1374.

Les comtes de Gorice monnayèrent d'abord à Gorice, mais en 1253, l'atelier fut transféré à Lienz. Leurs monnaies sont de très bonne gravure et de frappe soignée ; comme celles du Tyrol, elles sont plutôt italiennes d'aspect, qu'allemandes. Un *denier* de Meinhard II frappé avant 1271 porte son nom autour de l'écu tyrolien à l'aigle et au revers une croix coupant la légende : + DE-LY-ON-ZE. Les *deniers* d'Albert II ont à l'avers un lion passant à gauche, au revers une rosace. Les légendes sont : + ALBERTVS COMES et + GORICIE. DE LVONXE ou + ALBERTVS COMES et + MONETA DE LVONXA. Sous Henri II, l'écusson de Gorice : *tranché au 1er d'azur au lion d'or, au 2e bandé d'argent et de gueules de quatre pièces,* commence à figurer sur les espèces.

1 F. Schweitzer, *Abrégé de l'histoire des comtes de Gorice et série de leurs monnaies.* Trieste, 1851, in-4.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME

LES FIEFS DES ANCIENS ROYAUMES DE BOURGOGNE ET DE PROVENCE

SOURCES : F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*. Paris, 1858-62, 3 vol. in-4. — E. Caron, *Monnaies féodales françaises*. Paris, 1882-84, in-4°. — L. Blancard, *Essai sur les monnaies de Charles I, comte de Provence*. Paris, 1868, in-8. — H. Morin, *Numismatique féodale du Dauphiné*. Paris, 1854, in-4. — L. Plantet et L. Jeannez, *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne, depuis l'époque gauloise jusqu'à sa réunion à la France*. Lons-le-Saulnier, 1855, in-4. — D. Promis, *Monete dei reali di Savoia*. Turin, 1841, 2 vol. in-4. — Les autres sources sont indiquées dans le cours du chapitre.

Nous avons étudié dans notre seconde partie l'histoire monétaire des royaumes créés par les petits-fils de l'empereur Lothaire entre les Alpes, les monts Faucilles, la Saône et les Cévennes, c'est-à-dire les royaumes de Bourgogne et de Provence. A dater du commencement du XIe siècle, ou, pour préciser davantage, depuis la réunion de ces territoires à la Germanie, sous Conrad II le Salique, le pouvoir impérial ou royal y diminua progressivement, et l'on vit s'y créer une série d'états, vassaux de l'Allemagne, mais en réalité beaucoup plus indépendants que ne le furent jamais les feudataires de France.

Par le fait de la situation du pays et de ses relations commerciales, de la race à laquelle appartenaient les habitants, le monnayage des fiefs des anciens royaumes de Bourgogne et de Provence a une allure toute française. Nous diviserons les monnayages dont nous allons avoir à nous occuper en deux groupes géographiques : 1° la Bourgogne transjurane[1], 2° la Bourgogne cis-jurane et la Provence.

1. Nous avons réuni à l'Allemagne la partie orientale de la Bourgogne transjurane (Bâle et la Suisse allemande) dont le monnayage féodal présente tous les caractères de celui de la Souabe. Nous prions le lecteur de se reporter, pour ce qui concerne cette région, à la p. 741 de ce *Traité*.

Digitized by Google

§ I. — *Bourgogne transjurane.*

a). *Archevêché de Besançon.*

Les droits monétaires des archevêques remontent à un diplôme de Charles le Chauve du 1er novembre 871, dont le texte a été récemment retrouvé par M. J. A. Blanchet[1]. Des confirmations successives de cet octroi furent accordées le 19 novembre 1049 par le pape Léon IX et le 7 mai 1254 par Guillaume de Hollande, roi des Romains.

Le type invariable des *deniers* de Besançon, que les documents appellent *estevenants* ou, en latin, *stephanienses,* est l'image du bras de saint Etienne, la plus insigne des reliques conservées dans la cathédrale métropolitaine ; la légende est formée du nom du saint : **S·STEPHANVS**, **B·STEPHANI**, ou de son titre : **PTHOMARTIR**. Au revers, une croix pattée est de règle. Sous le règne d'un des trois Hugues qui se succédèrent de 1031 à 1100, la croix est parfois cantonnée des lettres **H-V-G-O**, mais c'est là l'unique exemple d'un *estevenant* signé. Sur ces pièces de Hugues et sur quelques *deniers* anonymes, l'ethnique est **CRISOPOLIS** au lieu de **VESONTIVM** ou **BISVNTIVM**. De curieux *deniers* du XIe siècle remplacent, au revers, la croix par un édifice que la légende nous apprend être la Porte noire, **PORTA NIGRA**, dans le voisinage de laquelle l'atelier archiépiscopal se trouvait établi (fig. 1239).

Fig. 1239

b). *Comté de Haute-Bourgogne*[2].

A la fin du XIe siècle, Otton-Guillaume (995-1027) devint comte de Haute-Bourgogne par la faveur du roi Rodolphe III. La Haute-Bourgogne était encore divisée en cinq comtés inférieurs, l'Elsgau, le Varesgau, le Scodingue, le comté d'Amous et celui de Port. Une trouvaille faite à Lons-le-Saulnier en 1889 renfermait de curieux *deniers* dont l'émission paraît contemporaine d'Otton-Guillaume ; ces pièces

1. A. Castan, *Concession monétaire de Charles le Chauve à l'église métropolitaine de Besançon,* dans la *Revue numismatique,* 1891, p. 47.

2. E. Caron, *Monnaies du commencement du XIe siècle frappées dans le comté de Bourgogne,* dans la *Revue numismatique,* 1889, p. 556.

Digitized by Google

frappées à Salins, + SAVNIS BIL, portent à l'avers les deux légendes concentriques : + SCVTINCO VIV et COMITS, dans lesquelles il est facile de retrouver le nom du comté de Scodingue.

On possède un *denier* de Renaud I (1027-57) frappé à Lons-le-Saunier. A l'avers, les mots + LEDONIS VIL entourent les lettres C barré et O, abréviation du mot *comes;* le revers porte + RAINALDVS autour d'une croix. L'atelier de Lons-le-Saunier continua à ouvrer dans le cours du XIIe siècle; une charte de 1151 le cite formellement et, jusqu'en 1204, les stipulations en « *moneta ledonensis* » sont fréquentes[1].

La trouvaille de Ferreyres[2], composée de monnaies du premier tiers du XIIe siècle, a fait connaître des *deniers* frappés par les comtes de Bourgogne ou leurs vassaux, les seigneurs de Salins, à Orbe : APVT ORBAM. Le type de ces pièces est une immobilisation du temple carolingien et de la légende chrétienne : XPIANA RECO.

c). *Seigneurie d'Arlai.*

Le droit de battre monnaie fut accordé à Jean de Chalon, seigneur d'Arlai, par Rodolphe, roi des Romains, le 29 mai 1291, avec cette réserve que les pièces émises ne pourraient dépasser la valeur d'un parisis. Le 21 décembre 1299, l'empereur Albert l'autorisa à faire battre ses espèces dans l'atelier de Besançon. Les *deniers* du seigneur d'Arlai portent un édifice et une croix pattée avec ces légendes : + IOHS DE CABVLON et DNS DE ARLATO.

d). *Abbaye de Saint-Claude.*

Le 23 avril 1175, l'empereur Frédéric I accorda le droit monétaire à l'abbé de Saint-Claude ou Saint-Oyen de Joux : « *Concedimus ut predictus abbas et ejus successores potestatem habeant cudendi monetam prout sibi et ecclesie Sancti Eugendi magis expedire cognoverint.* » Diverses confirmations de ce droit furent données en 1184, en 1196, etc., mais on n'a pas encore

1. Les auteurs qui se sont occupés de la numismatique franc-comtoise attribuent à Renaud II un *denier* portant en légende : MONETA-IVLEDONIS; ce nom serait l'équivalent de *villa Ledonis,* Lons-le-Saulnier. Cette attribution nous paraît très incertaine. Nous ferons les mêmes réserves au sujet des *deniers* au temple et au nom de CARLVS REX immobilisés portant BLEDONIS que M. Morel-Fatio a interprété par *Burgus Ledonis;* il est toutefois incontestable que ces dernières monnaies appartiennent au commencement du XIIe siècle et à la Bourgogne transjurane.

2. A. Morel Fatio, *Ferreyres. Description de quelques monnaies du* XIIe *siècle trouvées dans cette localité,* dans la *Revue savoisienne,* Annecy, 1871.

Digitized by Google

retrouvé jusqu'à ce jour de monnaies abbatiales de la période qui nous occupe.

e). *Evêché de Genève* [1].

Les *deniers* de l'évêque Conrad (1017-....) sont les plus anciens connus de la souveraineté ecclésiastique de Genève ; ils présentent au droit le temple tétrastyle carolingien accompagné du nom de la ville : **GINEVA** ou **GENEVA CIVITAS**, et au revers une croix cantonnée entourée du nom de l'évêque.

Les *oboles* d'Adalgode et les *deniers* de son successeur Frédéric (1031-73), dont tant d'exemplaires variés ont été répandus dans les collections par la trouvaille faite en 1892 au Pas-de-l'Échelle, continuent le type du temple, adopté sous Conrad (fig. 1240). Aux émissions signées par Frédéric, succèdent à la fin du XIe siècle des *deniers* anonymes au nom et à la tête diadémée de saint Maurice ; puis, au XIIe siècle, les monnayeurs épiscopaux adoptent, pour marque caractéristique de leurs espèces, la tête de saint Pierre, **SCS PETRVS**, qui occupera jusqu'au XIVe siècle l'avers de leurs *deniers*.

Fig. 1240

f). *Abbaye de Saint-Maurice.*

L'atelier abbatial de Saint-Maurice en Valais paraît être une des plus anciennes monnayeries féodales des bords du Léman. Ses *deniers* sont des immobilisations des pièces au temple de Louis le Débonnaire, reproduisant avec plus ou moins de correction les légendes de leurs prototypes. Ces monnaies de Saint-Maurice ont servi de modèle aux anciens monnayages de Genève et de Lausanne ; de nombreux exemplaires se trouvaient dans le trésor de Ferreyres, décrit par M. Morel-Fatio. En 1177, la *moneta mauritiensis* est citée dans un texte.

Au XIIIe siècle, les droits monétaires des abbés passèrent aux comtes de Savoie et lorsqu'en 1239, le comte Amédée IV fit donation à sa sœur, Marguerite de Kybourg, de la terre de Saint-Maurice, il retint

1. Ed. Mallet, *L'ancienne monnaie épiscopale de Genève*, dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'hist. et d'archéol. de Genève*, 1847, t. V, p. 335. — E. Demole, *Deniers au nom de Frédéric, évêque de Genève*, dans la *Revue numismatique*, 1887, p. 176.

Digitized by Google

expressément pour lui le droit de battre monnaie: « ...*excepto jure cudendi monetam quod nobis tanquam domino proprietatis specialiter retinemus...* »

g). *Evêché de Lausanne*[1].

Déjà en 1100 on comptait en livres de Lausanne, et un document de l'évêque Amédée en date de 1150 dit que de temps immémorial les droits monétaires appartenaient aux prélats. En 1168, le marc d'argent valait 17 sous de Lausanne. L'évêque possédait aussi la Monnaie de Neuchâtel.

L'histoire monétaire de Lausanne a été étudiée en détail par M. Morel-Fatio. La plus ancienne monnaie, un *denier* frappé au commencement du XIe siècle, porte **LOSANNA—CIVITAS**; son type est d'un côté un S et une croisette, de l'autre, une croix pattée. Plus tard, les monnaies ont le temple carolingien, avec six colonnes, et les légendes: **CIVITAS EQ'STRIV—SEDES LAVSANNA.** Au commencement du XIIe siècle, sur les *deniers* de la trouvaille de Ferreyres, une crosse est placée sous le temple et les légendes deviennent: **MONETAS—LAVSANNA.**

Au XIIe siècle, les *deniers* portent **BEATA VIRGO**; enfin, à la fin du même siècle, les légendes **CIVITAS LAVSANE—SEDES LAVSANE** apparaissent sur des monnaies de très bon style qui conservent toujours le temple pour type.

h). *Comté de Neuchâtel*[2].

En 1209, l'atelier neuchâtelois fut donné par Roger, évêque de Lausanne, malgré l'opposition du chapitre, à Ulric, comte de Neuchâtel. En 1221, les comtes Ulric et Berthold engagèrent leur droit monétaire à l'évêque de Lausanne Guillaume, pour une durée de dix ans, au prix de cent trois livres lausannoises. Cet engagement fut transformé en 1225 en une vente définitive.

En 1291, Rodolphe de Habsbourg accorda à Jean de Chalon la Monnaie de Neuchâtel, concession qui fut confirmée par Adolphe de Nassau. Jean de Chalon fit frapper à Orbe des monnaies de bas titre dont le cours fut aussitôt interdit dans les pays voisins.

1. A. Morel-Fatio, *Histoire monétaire de Lausanne. Amédée de Clermont-Hauterives* (1144-59), dans la *Revue belge de numism.*, 1871, p. 164. — Le même, *Hist. monét. de Lausanne* (1273-1354), dans les *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, 1882, p. 379. — Le même, *Les deniers à la légende: Beata virgo* (1229-1231) dans le *Bull. de la Soc. Suisse de numism.*, 1885, p. 111. — Le même, *Denier émis vers l'an 1000*, dans les *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, 1887.

2. A. Morel-Fatio, *Histoire monétaire de Neuchâtel*, dans le *Musée Neuchâtelois*, 1869, p. 266.

Digitized by Google

i). *Seigneurie de Vaud.*

Le 5 mai 1284, Rodolphe de Habsbourg permit à Louis I, troisième fils de Thomas II de Savoie, comte de Flandre, « *monetam cudifacere quamcumque voluerit, bonam tamen et legalem et signo ejusdem signatam.* » Ce prince possédait à cette époque diverses terres situées en Bugey et en Valromey, auxquelles vint se joindre, l'année suivante, le pays de Vaud. En mai 1297, le roi Adolphe de Nassau confirma les privilèges monétaires de Louis, qui ouvrit un atelier à Thierrens, près de Modane. Les monnaies frappées par Louis I de Vaud sont des *deniers* au type du temple, copiés de ceux de Lausanne, ou au type de l'étoile, imités des monnaies de Savoie. Les légendes sont: + LVDOVICVS — + DE SABAVDIA.

§ II. — *Bourgogne cisjurane.*

a). *Ateliers royaux.*

Lorsqu'en 1032 Conrad II eut réuni à ses états l'ancien royaume de Bourgogne, il continua le monnayage dans l'atelier de Lyon, dont les profits appartenaient sans doute, dès cette époque, aux archevêques. Les *deniers* et les *oboles* portent son nom, CONRADVS autour d'une croix pattée, et LVCDVNVS autour d'une croix haussée sur un calvaire triangulaire, fronton de l'ancien temple. Quelques *deniers* remplacent cet emblème par un R barré, monogramme de *Rex*. Ce dernier type persiste sous Henri III, mais il est bientôt remplacé par un S initiale dans laquelle M. Récamier a vu le nom du patron saint Étienne. Après Henri III, la monnaie lyonnaise devint purement archiépiscopale.

A Vienne, le monogramme du même Henri III apparaît sur quelques *deniers*, mais pour faire place également à un type ecclésiastique.

On verra, dans les pages qui suivent, combien, après l'avènement des Hohenstaufen, les rois et empereurs prodiguèrent les concessions monétaires dans la vallée du Rhône, où ils suivirent la même politique qu'en Italie. Il n'y eut plus du tout de numéraire impérial, mais le nom de Frédéric II parut encore sur les *deniers* de Guillaume de Baux, prince d'Orange, et sur ceux d'une localité indéterminée, MARSAGONA, que D. Promis assure être Marsanne en Valentinois[1].

1. D. Promis, *Recherches sur deux monnaies sur lesquelles se trouve le mot Marsacona*, dans la *Revue numism.*, 1836, p. 348.

Digitized by Google

b). *Comté de Provence.*

Les comtes de Provence devinrent héréditaires au milieu du XIe siècle. En 1113, Douce Ire, héritière du comté, en fit don à son époux Raymond-Bérenger, comte de Barcelone. En 1137, Raymond-Bérenger II devint, par son mariage, roi d'Aragon.

En 1162, Frédéric Barberousse partagea la ville d'Arles entre l'archevêque et le comte de Provence : « *Concessimus (comiti Provincie) in feudum civitatem Arelatensem ita... quod omnia regalia ipsius sint tam in monetis quam portubus... excepto eo quod archiepiscopus et ecclesia Arelatensis habet vel habuit a* C *annis retro in eadem civitate.* » Cette concession nous paraît être l'origine des droits monétaires des comtes de Provence[1]. En 1177, l'archevêque d'Arles, Raymond de Bollène, et le comte de Provence, Raymond-Bérenger IV, frère du roi Alphonse, convinrent de faire frapper dans Arles une monnaie commune, à la fois comtale et archiépiscopale. Au souverain de Provence appartint, en vertu de cet accord, la légende de l'une des faces de la monnaie : **REX ARAGONE**, à l'archevêque, le type de la même face, une mitre ; le nom du pays de circulation, **PRO-VI-NC-IA**, fut inscrit au revers, autour du champ, entre les bras pattés de la croix (fig. 1241). Aux termes de

Fig. 1241

Fig. 1242

cet accord, les 9/15 du bénéfice de la fabrication revenaient au roi d'Aragon ; le reste était inégalement partagé entre l'archevêque et l'un

1. Le 4 août 1145, l'empereur Conrad III accorda à Raymond de Baux, seigneur de Berre, et à Étiennette, sa femme, qui élevaient des prétentions au trône de Provence, le droit de frapper à Arles, à Aix et à Trinquetaille, une monnaie qui aurait cours dans tout le pays : « *Tradimus tibi, vir nobilis Raimunde de Baucio,... jus habendi percussuram monete et cudendi proprie figure denarios qui in toto regno nostro Provincie, ubi jam a longis retro temporibus nulla propria et specialis moneta fuit, legitimum et auctorite regia confirmatum cursum et bonum habeant : exclusis ab ejusdem terre commerciis et omni facultate dandi aliorum regnorum monetas, quam monetam precepto in eternum valituro a regia munificentia nostra acceptam, apud Arelatem metropolim, et apud Aquis metropolim et in castro de Trinquetalis, si tibi commodum fuerit, fabricari facies, remota inde tam in puritate quam in pondere tocius falsitatis fraudulencia,* etc. » En 1162, la veuve et les enfants de Raymond de Baux se soumirent à Raymond-Bérenger III.

Digitized by Google

des barons du roi, Bernard d'Auriac, en récompense de services rendus. Les *deniers* dont nous venons de parler, ou *royaux à la mitre,* eurent un cours de huit ans. Après 1185, le comte de Provence et l'archevêque d'Arles reprirent leur liberté monétaire et commencèrent à battre chacun de leur côté.

Un type monétaire nouveau fut créé en Provence, le *denier royal coronat* qui apparaît, pour la première fois, dans une charte du 19 février 1186, avec l'appellation vague de *denier neuf*. La ville de Marseille fut le siège de la fabrication de ces monnaies dont le type se compose d'une tête couronnée, de profil, à gauche (fig. 1242). L'émission des *deniers coronats,* commencée sous le roi d'Aragon Alphonse I, continua sous Alphonse II et sous Raymond VII, comte de Toulouse, quand il obtint en 1230 la seigneurie de Marseille. C'était, dit M. Blancard, une monnaie devenue en quelque sorte communale par le fait de son immobilisation. Il est probable, au surplus, que lors de l'établissement d'un atelier dans leurs murs, les Marseillais obtinrent une part dans l'administration de cette Monnaie. Le 16 mai 1218, le comte Raymond-Bérenger V les autorisa à frapper des pièces d'argent d'une valeur de change de six *deniers royaux coronats;* cette monnaie, que le diplôme appelle *moneta grossa argentea,* eut un cours général dans toute la Provence. Le type des *gros marseillais* fut le suivant: + COMES PVINCIE, tête nue de profil à gauche; revers : + CIVITAS MASSIL', château à cinq tourelles, dont trois à créneaux et deux à clocher.

En 1243, Raymond-Bérenger V, devenu maître de Marseille, modifia le type presque séculaire des *deniers coronats,* du consentement des magistrats municipaux : « *Convenit inter dictum dominum comitem Raymundum Berengarium et syndicum supradictum (Raolinum) nomine dicte universitatis (Massilie) et pro ea quod moneta que fiet et operabitur in civitate Massilie vicecomitali, fiet et operetur et percutiatur nomine dicti comitis.* » Les nouveaux *deniers* portèrent, au lieu de la tête couronnée, un écu d'Aragon avec cette légende : +·R·BE·COMES ; le type du revers ne subit d'autre modification que l'emploi du génitif pour le mot Pro-VI-N-CI-E (fig. 1243).

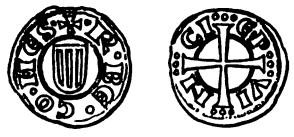

Fig. 1243

Les premières émissions de Charles I d'Anjou (1245-85) appartiennent encore à la période qui nous occupe. M. Louis Blancard a consacré à l'histoire monétaire de ce prince un ouvrage, remarquable entre tous, dans lequel il détermine, pour ainsi dire année par année, les espèces frappées en Provence. Voici, d'après ce savant si précis et si consciencieux, comment se répartissent les émissions de

Digitized by Google

Charles I jusqu'à l'introduction probable des *gros tournois* vers 1266-1268 :

1re *émission*. Août 1249. L'atelier de Tarascon frappe des *deniers tournois* provençaux dont voici la description : + K. COMES P. FI. RE. F *(filius regis Francie)*. Croix pattée. Rev. : + PROVINCIALIS. Châtel tournois fleurdelisé.

2e *émission*. Le 25 juillet 1252, un accord fut conclu entre la ville de Marseille et Charles I qui suivit l'exemple de Raymond-Bérenger V en mettant son nom sur les espèces, mais il revint au type du *royal coronat*.

3e *émission*. Cette émission commença à Marseille en 1257. Le XXe article des chapitres de paix concédés en 1257 aux Marseillais vaincus, par Charles I, vainqueur, maintient, en le modifiant, le privilège du monnayage marseillais. La monnaie devint comtale, mais les espèces furent néanmoins frappées à un type et suivant un système particulier. Ce système se composa du *gros* subdivisé en *deniers, oboles* et *pites*. Le type consiste, à l'avers, dans la tête nue du comte, représentée de profil à gauche; au revers du *denier* et des menues espèces, une grande croix coupe la légende circulaire : MAS-SIL-IEN-SIS.

4e *émission*. Le 24 juin 1262 commença à Tarascon un monnayage qui se termina à pareil jour de l'année suivante. On n'a pas de détails sur les espèces frappées.

5e *émission*. Un atelier était en activité à Nice, en 1262. On ignore en quoi consistaient ses émissions.

6e *émission*. On possède sur cette émission des renseignements très complets. Le 23 mai 1262, deux entrepreneurs acceptèrent la ferme quinquennale du monnayage comtal de Provence. Saint-Remy fut choisi comme siège de l'exploitation du privilège qui commença le 24 juin 1262. On fabriqua, pendant les cinq années, des *deniers tournois* pour une quantité minimum de 30,000,000 pièces. Le type fut le même que celui de la première émission. A partir de 1265, c'est-à-dire après la conquête de la Sicile, la légende des *tournois* devint : + KAROLVS . SCL' . REX, du côté de la croix, et COMES PVINCIE, du côté du châtel. Cette émission fut arrêtée à la suite des réclamations de Louis IX qui, dès 1265, décria toutes « *les monnoyes qui sont contrefaites à la senne, c'est assavoir poitevins, provenceaux, tholosains.* »

7e *émission*. Elle commença au mois d'août 1267, à Tarascon et à Saint-Remy et consista en *deniers coronats* et leurs *oboles*, dont voici le type : + K. DI. GRA. REX CICLE. Tête couronnée à gauche. Rev. : + COMES PROVINCIE. Croix pattée. Cette émission est la dernière dont nous ayons à parler ici.

c). *Marquisat de Provence.*

En 990, Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, épousa Emma, fille de Ratbold, comte de Provence. Cette princesse lui apporta en dot un vaste domaine qui s'étendit de la basse Durance à l'Isère et devint le marquisat de Provence. Le monnayage des marquis ne semble pas avoir commencé avant le règne de Raymond V (1148-94). Les *deniers raimondins* (fig. 1244) et leurs *oboles* portent à l'avers un soleil et un croissant entouré de la légende + R·COMES, au revers, une grande croix dite de Toulouse, cantonnée des lettres D-V-X-M(archio). Raymond VI (1194-1222) conserva le même type, mais Raymond VII

Digitized by Google

(1222-49) modifia légèrement l'empreinte ; ses monnaies portent : + DVX·MARCH'·PV et + R·COMES·PALACI, et la croix du revers est de proportions réduites (fig. 1245). Suivant M. Blancard, l'introduction

Fig. 1244

Fig. 1245

de ces légendes serait postérieure à la rentrée de Raymond VII en possession légale du marquisat de Provence, qui lui fut restitué par le pape Grégoire IX et dont la possession lui fut confirmée en septembre 1234 par l'empereur Frédéric II.

Alphonse de France (1249-71) introduisit dans le marquisat de Provence l'usage du *denier tournois*. Ses pièces portent : A·COMES TOLOSE — + MARCH'·PVINCIE et le châtel est surmonté d'une petite croix de Toulouse. Les ateliers des marquis de Provence se trouvaient à Pont-de-Sorgues et à Mornas.

d). *Comté de Forcalquier.*

Guillaume IV, comte de Forcalquier (1150-1220), créa le *denier guillelmin* pour remplacer les espèces viennoises qui formaient de son temps le numéraire de la haute Provence[1]. Le type du *denier guillelmin*, purement épigraphique, se composait de quatre lettres, C-O-M-E disposées en croix autour d'un globule (fig. 1246). L'atelier monétaire de Guillaume IV était établi à Sisteron. Guillaume V de Sabran, mort vers 1250, transféra l'atelier à Pertuis, mais il conserva intégralement le type de son prédécesseur. Charles I d'Anjou réunit le comté de Forcalquier à ses possessions provençales, mais tel était le crédit que les *deniers guillelmins* avaient obtenu, que le comte continua à les faire frapper en remplaçant seulement par son nom : + KAROLVS, le nom de + VI·LEL·MVS.

Fig. 1246

1. Longpérier attribuait à Manosque, *Manuesca*, dans le comté de Forcalquier, un *denier* du XIe siècle, portant la légende MANVE.·.SCE et reproduisant le type barbare du Puy. Si cette attribution est admise, si comme le voulait Poey d'Avant, MANVE.·.SCE, n'est pas une altération de SCE.·.MARIE, cette monnaie vient se placer en tête de la série de Forcalquier.

Digitized by Google

e). *Archevêché d'Arles.*

Les archevêques d'Arles obtinrent le droit monétaire de Boson, roi de Provence. Vers 920, il fut confirmé à Manassès par Louis l'Aveugle. De nouvelles confirmations furent faites par Conrad III en 1143, par Frédéric Barberousse en 1164 et par le pape Urbain III en 1186.

Nous avons vu précédemment que la Monnaie d'Arles se trouvait, en fait, partagée entre l'archevêque et le comte de Provence; en 1145, Conrad III avait accordé le droit de frapper dans cette ville à Raymond de Baux et, en 1162, à Raymond-Bérenger III, auquel la veuve et les enfants de Raymond de Baux s'étaient soumis la même année.

La plus ancienne monnaie archiépiscopale d'Arles serait, suivant Cartier et Poey d'Avant, un *denier* d'aspect encore carolingien, portant autour de la croix la légende + CRIANA RIIGIO et autour d'un temple le mot CONSTANTINA qui fut, en effet, le nom d'Arles à l'époque de Constantin le Grand. Nous avons cité (p. 536) plusieurs exemples de réminiscences classiques du même genre sur les monnaies rhénanes et mosellanes du xe et du xie siècle.

Ce *denier* est suivi dans la seconde moitié du xiie siècle par une pièce au nom de saint Étienne, patron d'Arles, dont voici la figure (fig. 1247). L'initiale I est probablement celle d'Alphonse, roi d'Aragon, dont le nom est écrit *Ildefonsus* dans les textes. A ce monnayage aurait succédé celui des *royaux à la mitre,* à la suite de l'accord intervenu, en 1177, entre l'archevêque Raymond de Bollène et le comte de Provence. Cet accord, devant durer huit ans, expira en 1185. Le 10 août de l'année suivante, l'archevêque Pierre Aymard confia à Pierre de Thor la fabrication d'une monnaie « *in nomine ecclesie sancti Trophimi et nostro.* » Cette monnaie ne nous est pas parvenue ; mais nous possédons plusieurs *deniers* et *oboles* anonymes du xiiie siècle. Leur type est parfois une reproduction servile des *deniers* au buste de la Vierge, frappés par les évêques de Clermont, ou des *estevenants* au bras de saint Étienne, frappés par les archevêques de Besançon. Les *oboles* portent habituellement une crosse entourée de + ARCHIEPI ou de EPISCOPVS, et une croix à long pied avec la légende + ARELATEN. Sous l'archevêque Michel de Monrézo (1203-17), l'atelier d'Arles fut transféré à Beaucaire et concédé le 30 janvier 1215 à Simon de Montfort, à la condition d'un *denier* par livre de seigneuriage.

Fig. 1247

Digitized by Google

f). *Évêché et seigneurie d'Apt.*

La ville d'Apt était partagée entre les évêques d'Apt et les comtes de Forcalquier, mais la part de ces derniers passa ensuite à la maison de Simiane, qui en faisait hommage aux évêques. Les auteurs de la *Gallia Christiana* affirment, sans apporter de preuves de cette allégation, que les évêques d'Apt possédaient le droit monétaire. D'autre part, une sentence arbitrale du 6 janvier 1253 conserva à Guiraud IV de Simiane, seigneur d'Apt et de Caseneuve, et à Raimbaud, son frère, le droit de frapper monnaie qui leur était contesté par les consuls. Aucune monnaie d'Apt n'a encore été retrouvée.

g). *Commune d'Avignon.*

En décembre 1239, Frédéric II, par un diplôme daté de Crémone, donna le droit de battre monnaie à la commune d'Avignon. Les *deniers* frappés à la suite de cet octroi portent une clef, attribut des consuls, qui avaient le « *jus tenendi claves portarum* » ; la légende commence au droit et se termine au revers : + AVINIO-NE-NS-IS-:+: (fig. 1248).

Fig. 1248

Les émissions municipales d'Avignon durèrent une dizaine d'années. Elles cessèrent le 7 mai 1251, par la soumission de la ville à Charles d'Anjou et à Alphonse de Poitiers.

h). *Principauté d'Orange.*

En 1178, Bertrand de Baux, seigneur en partie d'Orange, obtint de l'empereur Frédéric Barberousse le titre de prince et le droit de battre monnaie. Il mourut en 1183. Le 9 octobre de l'année suivante, l'empereur, reconnaissant des services que le défunt et ses frères lui avaient rendus, accorda à ses fils Guillaume, Bertrand et Hugues, l'autorisation de battre monnaie dans la ville d'Orange et d'en garder tout le profit[1].

1. M. Maxe-Werly, dans ses *Recherches sur les monnaies des archevêques d'Embrun*, p. 21, attribue au Bertrand de Baux mentionné dans le diplôme de 1184 le *denier* représenté par notre fig. 1249 et qui reproduit le type du Puy. La légende du revers COMES ED'NE n'a pas encore reçu d'explication satisfaisante ; suivant le même numismate, elle pourrait être rendue par la formule *comes et dominus* suivie d'un nom de localité tel que Neian, Nègles, Néoules et Ners, terres qui appartenaient à la maison de Baux. Si nous parlons ici de cette pièce, ce n'est nullement pour en enrichir la série d'Orange, mais seulement pour attirer, faute de pouvoir le faire ailleurs, l'attention sur un des problèmes irrésolus de la numismatique provençale.

Digitized by Google

En 1213, Guillaume reçut de Frédéric II la confirmation du privilège monétaire. C'est à ce Guillaume (1183-1219) que l'on attribue les plus anciennes monnaies d'Orange, *deniers* et *oboles*. Elles portent un cornet, emblème héraldique de la principauté, l'initiale et le titre du prince **W· PRICEPS·AVRASIC**, et au revers, le contre-seing impérial (fig. 1250).

Fig. 1249

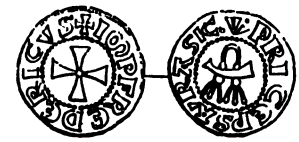

Fig. 1250

Dans le cours du XIIIe siècle, le monnayage d'Orange reste anonyme et, à part un certain nombre de *deniers* au type du cornet et aux légendes **PRINCEPS AVRASICE**, toutes les pièces sont imitées de celles émises dans les contrées voisines. Les princes d'Orange prirent ainsi pour modèles les *deniers* à l'**L** barré des archevêques de Lyon, ceux à la rosace des évêques du Puy, ceux au buste de la Vierge des évêques de Clermont, les *estevenants* de Besançon.

i). *Évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux.*

L'évêque Guillaume de Saint-Paul-Trois-Châteaux reçut en 1154 de Frédéric Barberousse la confirmation du droit de frapper monnaie. Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, les espèces épiscopales furent anonymes et se composèrent de *deniers* et d'*oboles* portant une mitre ou reproduisant le type de la rosace du Puy, de la crosse et de la croix longue d'Arles, de la tête nue de profil à gauche des pièces viennoises. Les légendes sont : **EPIS — S·PAVLI**, **EPISCOPVS — SCI PAVLLI**, **EPICOPVS — SANTI PAVLI** ou **EPISCOPVS TRICASTRIN'**.

j). *Évêché de Valence.*

Les droits monétaires des évêques de Valence remontent à une concession donnée en 1157 à Eudes de Chaponnay par Frédéric Barberousse et confirmée en 1238. Les *deniers* et *oboles* de Valence portent une aigle très barbare de face ; les légendes se composent du nom de la ville, **+ VRBS VALENTIA**, et du nom de saint Apollinaire, **+ S·APOLLINARIS**, qui occupa le siège au VIe siècle.

Digitized by Google

k). *Évêché de Die.*

En 1178, Frédéric Barberousse donna aux évêques « *Diani civitatem cum sua propria moneta* ». La numismatique de Die est encore très pauvre; elle comprend quelques monnaies anonymes frappées au XIIIe siècle, portant la tête de la Vierge, de face ou de profil, et les légendes: + AVE GRA·PLENA. — CIVITAS DIEN.

l). *Évêché de Viviers.*

En 1149, Conrad III accorda à l'évêque de Viviers le droit de battre monnaie; cette concession fut confirmée en 1177 par Frédéric Barberousse et en 1214 par Frédéric II.

Les premières monnaies de Viviers sont anonymes et portent une tête mitrée de profil à gauche. Sur des *oboles* un peu plus récentes nous trouvons une crosse à droite et une croix à long pied, type que nous avons déjà rencontré sur des monnaies arlésiennes. Les légendes sont: + EPISCOPVS — VIVARII. Sur quelques pièces à la crosse on lit: A· EPISCOPI—+ VIVARIEN, légendes dans lesquelles on voit communément le nom de l'évêque Aimon, qui vivait en 1260.

A la fin du XIIIe siècle, les évêques reconnurent l'autorité du roi de France et, en 1293, Philippe IV permit à Bernard de Fulgard de donner cours à la monnaie qu'il faisait battre au château de l'Argentière.

m). *Archevêché d'Embrun* [1].

Les archevêques d'Embrun obtinrent en 1147 de Conrad III, roi des Romains, la juridiction de leur ville, le droit de battre monnaie et le droit de péage tant sur la terre que sur la rivière de la Durance. En 1276, cette concession fut confirmée par Rodolphe de Habsbourg. On n'a pas encore retrouvé de monnaies d'Embrun de la période dont nous nous occupons ici.

n). *Évêché de Gap.*

L'évêque Grégoire reçut de Frédéric Barberousse, le 30 juillet 1178, l'octroi de tous les droits régaliens, *omnia regalia*, et par conséquent du droit de battre monnaie. Les *deniers* de Gap reproduisent le type de la

1. L. Maxe-Werly, *Recherches sur les monnaies des archevêques d'Embrun*, dans le *Bull. de la Soc. d'archéol. et de statistique de la Drôme*, 1890.

Digitized by Google

rosace du Puy (fig. 1251) et celui de la tête de profil de Vienne (fig. 1252). Les légendes sont : + BEATE MARIE — + VAPIENSIS ou + ESPICOPVS·VAPICENSIS ; sur une variété que l'on a attri-

Fig. 1251

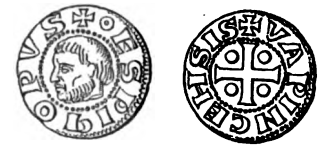

Fig. 1252

buée à Hugues, évêque de Gap en 1215, la légende placée autour de la tête de profil est S·H·EPISCOPVS. Suivant M. Laugier, Hugues aurait mis sur ses monnaies les initiales de son patron, saint Hugues, pour rendre plus parfaite l'imitation des *deniers* de Vienne, où la légende commence par les initiales de saint Maurice.

o). *Comté d'Albon.*

Guigues V, fils de Guigues IV Dauphin, « *Guigo comes qui vocatur Delphinus* », reçut en 1155 de Frédéric Barberousse la confirmation de tous les bénéfices héréditaires de la maison d'Albon ; l'empereur y joignit le don d'une mine d'argent située à Rame, dans le Briançonnais, et le droit de battre monnaie à Sézanne, au pied du mont Genèvre : « *Potestatem cudendi et fabricandi novam monetam in villa quae dicitur Sesana, quae sita est ad radicem montis Jani, quia ibidem monetae fabrica non erat.* » Les premières monnaies des comtes d'Albon, dauphins de Viennois, ne sont pas antérieures à la fin du XIIIe siècle. Leur type est un dauphin.

p). *Archevêché de Vienne.*

On ne connaît pas le diplôme par lequel les archevêques de Vienne obtinrent certains droits sur l'atelier situé dans leur ville. Dès le temps

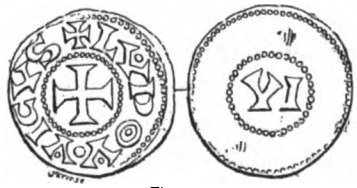

Fig. 1253

Fig. 1254

de Louis l'Aveugle, les *deniers* dénotent une influence archiépiscopale, car à côté de ceux qui portent le nom du roi : LVDOVICVS, et les

Digitized by Google

lettres VI (fig.1253), il s'en trouve d'autres où le nom de Louis est remplacé par + SC·MAVR·VIENS. A ces monnaies succèdent celles dont le type est formé d'un grand S, lettre dans laquelle on a vu l'initiale de l'archevêque Sobon (946); puis nous trouvons les *deniers* portant en toutes lettres le nom de l'archevêque Thibaut (952-1000) + TEVBAVDVS V(*enerabilis*), autour d'un R barré.

Après Thibaut, les monnaies redeviennent anonymes. Quelques-unes portent le monogramme du roi Henri III le Noir (fig. 1254); puis viennent les premiers des innombrables *deniers* au profil de saint Maurice, à peine interrompus une seule fois, du XIIe siècle à la fin du XIIIe, par une émission portant les initiales du saint, SM, dans le champ. Les légendes de ces monnaies sont S·MAVRICIVS — + VRBS VIENNA, VRBS VIENNA — + CAPVT GALLIE, + S·M·VIENNA — MAXIMA GALL. Sur de curieuses *oboles,* qui reproduisent le type du *denier* en le réduisant, la ville de Vienne est appelée *noble* : + NOBILIS — + VIENNA (fig.1255).

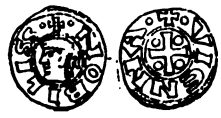

Fig. 1255

q). *Évêché de Grenoble.*

On ignore à quelle époque les évêques de Grénoble obtinrent le droit de battre monnaie. Nous les trouvons au XIe siècle frappant des *deniers* qui portent à l'avers le nom et l'effigie de saint Vincent. La légende du revers donne le nom de la ville, GRANOPOLIS (fig. 1256).

Fig. 1256

A la fin du XIIIe siècle, les évêques monnayèrent en commun avec les dauphins de Viennois. Nous parlerons de ces émissions dans la quatrième partie de ce *Traité.*

r). *Comté et archevêché de Lyon.*

Le monnayage des comtes de Lyon remonte au milieu du Xe siècle. Nous en avons parlé, avec quelque détail, page 274. Il semble que leurs droits aient été le résultat d'une usurpation du droit des archevêques, car l'obituaire de Lyon dit, en parlant de l'archevêque Humbert I (1065-76) : « *Humbertus lugdunensis archiepiscopus monetam sancto Stephano recuperavit.* »

Le 18 novembre 1157, Frédéric Barberousse donna à Héraclius de

Digitized by Google

Montboissier le droit de frapper monnaie, que les prédécesseurs de cet archevêque devaient avoir laissé tomber en désuétude : « *Concessimus itaque praefato archiepiscopo et primati Eraclio et, per eum, omnibus successoribus ejus in perpetuum, totum corpus civitatis lugdunensis, et omnia jura regalia per omnem archiepiscopatum ejus citra Ararim, infra vel extra civitatem, in abbatiis et earum appenditiis, ubicumque sint, comitatibus, foris, duellis, mercatis, monetis,* etc. » Le type des monnaies lyonnaises se compose d'abord des lettres **LG**, puis d'un simple **L** barré, placé dans le champ (fig. 1257) ; les légendes sont toujours : **+ PRIMA SEDES — + GALLIARV.** La série se compose de *deniers*, d'*oboles* et de *demi-oboles ;* à la fin du XIIIe siècle parurent des *doubles deniers*.

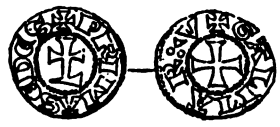

Fig. 1257

s). *Évêché de Saint-Jean-de-Maurienne.*

Aucun document écrit ne vient nous renseigner sur les droits monétaires des évêques de Saint-Jean-de-Maurienne ; mais la trouvaille faite en 1843 à Saint-Paul-hors-les-Murs, à Rome, a révélé un *denier* émis incontestablement sous leur autorité. Cette pièce, copiée de celles qui ont été frappées au profil de saint Maurice par les archevêques de Vienne, porte à l'avers : **SCI IOHANNIS**, autour de la tête de saint Jean et, au revers, **MAVRIENNA** autour d'une croix pattée.

t). *Comté de Savoie* [1].

Otton, qui par son mariage (1047) avec Adélaïde, fille de Manfred II, comte de Turin, fonda la puissance de la maison de Savoie en Italie, est le premier des princes de Savoie auquel on puisse reconnaître le droit de battre monnaie. Plusieurs actes mentionnent à son époque les *deniers* d'Aiguebelle, et des mentions analogues reparaissent sous Pierre I et Amédée II. Les plus anciens *deniers* d'Aiguebelle, **+ AQVA BELLA**, portent à l'avers une effigie de saint Jean, **S. IOHANNES**, adaptation du type de Vienne[2]. Il semble que les droits monétaires en cette ville furent partagés entre le comte de Savoie et l'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne.

1. A. Perrin, *Catalogue du médaillier de Savoie du musée de Chambéry*. Chambéry, 1883, in-8.

2. Les archevêques de Vienne se plaignirent plusieurs fois au XIe siècle de l'imitation dont leurs monnaies étaient l'objet à Aiguebelle. — Cf. H. Morin, *Numism. féodal du Dauphiné*, pp. 12 à 14.

Digitized by Google

Sous Humbert II (1080-1103), un atelier est ouvert à Suse, et nous voyons apparaître aussitôt des *deniers* et des *oboles* ayant pour type une étoile à six rais et pour légendes + SECVSIA et le nom + VMBERTVS sans aucun titre (fig. 1258).

Fig. 1258

Sous Amédée III (1103-1148), l'émission de Suse continue, mais les pièces portent dans le champ trois globules placés sur une ligne horizontale. Les monnaies d'Humbert III (1142-1188) reprennent le type de l'étoile, et bien que le règne de ce comte ait duré quarante ans, ses pièces sont de la plus grande rareté. Il en est de même pour le règne de Thomas (1188-1232), dont il n'a été retrouvé jusqu'à ce jour qu'un seul spécimen, d'une excellente gravure.

Avec Amédée IV (1232-1253), le nom de l'atelier de Suse disparaît des espèces ; mais il est probable que la fabrication y continua, bien que l'on constate l'existence simultanée des deux autres monnaieries, Chambéry et Saint-Maurice. Amédée IV est le premier souverain de Savoie qui s'intitule, sur ses *deniers*, COMES SABAVDIE ; leur type reste invariablement l'étoile.

On n'a pas encore de monnaies de Boniface (1253-1263); il est pourtant certain qu'il a battu monnaie à Chambéry et à Saint-Maurice. On peut croire que ses *deniers* furent analogues à ceux de ses prédécesseurs. Nous retrouvons du reste l'étoile à six rais sur des *deniers* d'une fabrique très soignée, émis par Pierre II (1263-1268), P. COMES-SABAVDIE, et sur ceux de son successeur Philippe I (1268-1285), Ph' COMES SABAVDIE. Sous ces comtes les ateliers de Saint-Maurice et de Chambéry continuent la production du numéraire.

Avec Amédée V (1285-1323), nous entrons dans une nouvelle période monétaire. Le comte de Savoie, imitant l'exemple de ses contemporains, introduit dans ses états l'usage d'une monnaie plus forte que l'ancien denier d'argent. Nous étudierons sa numismatique dans la quatrième partie de notre traité.

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIÈME

L'ITALIE

DE LA FIN DU Xe SIÈCLE A LA SECONDE MOITIÉ DU XIIIe

SOURCES : V. Promis, *Tavole sinottiche delle monete italiane.* Turin, 1869, in-4. — F. et E. Gnecchi, *Saggio di bibliografia numismatica delle zecche italiane.* Milan, 1889, gr. in-8. — G. Bazzi et M. Santoni, *Vade-mecum del raccoglitore di monete italiane.* Camerino, 1886, in-8. — V. Bellini, *De monetis Italiae medii aevi hactenus non evulgatis.* Ferrare, 1755-79, 4 vol. in-4. — G.-A. Zanetti, *Nuova raccolta delle monete e zecche d'Italia.* Bologne, 1775-89, 5 vol. in-4. — D. Spinelli, *Monete cufiche battute dai principi longobardi, normanni e suevi nel regno delle Due Sicilie.* Naples, 1844, in-4. — A. Engel, *Recherches sur la numismatique et la sigillographie des Normands de Sicile et d'Italie.* Paris, 1882, in-4. — C. A. Vergara, *Monete del regno di Napoli.* Rome, 1715, in-4. — Les autres sources sont citées dans le cours du chapitre.

§ I. — *Considérations générales, types, légendes, etc.*

L'histoire monétaire de l'Italie, de la fin du xe siècle à la seconde moitié du xiiie, présente un double aspect, image exacte de l'état politique du pays. Dans le nord, le système et les empreintes sont, comme ailleurs dans l'occident de l'Europe à cette même époque, la suite naturelle, le développement logique, du système et des empreintes en usage à l'époque carolingienne. Dans le sud, nous assistons à une survie de civilisation monétaire byzantine, combinée d'influence arabe; la fin de la domination normande viendra seule mettre un terme à cette persistance des monnaies selon le mode antique.

Les monnaies italiennes du nord n'offrent pas, sous le rapport du type, de bien remarquables particularités. Jusqu'au second quart du xiie siècle, l'ornementation des coins reste presque exclusivement cantonnée dans des dispositifs épigraphiques. Plus tard, avec le développement des libertés locales, nous rencontrerons quelques emblèmes parlants, comme la porte, la *janua,* de Gênes, la fleur de lis de Florence; plus tard encore, vers le temps de Frédéric II, les tailleurs de coins dessineront un buste, une aigle, un saint patron; mais toujours les lettres disposées en croix, en triangle ou isolément dans le champ, resteront l'objet de

Digitized by Google

leurs faciles préférences. Les éléments des dispositifs épigraphiques sont fournis par le nom ou l'initiale de l'empereur, par son titre, par l'initiale du nom de lieu, mais souvent aussi par les dernières lettres d'un mot dont le commencement figure en légende circulaire. On trouve ainsi : P-V-S, fin du mot *episcopus,* dans le champ des monnaies de Reggio d'Émilie, C-I-A, fin de *Placencia,* sur les pièces de Plaisance, A, dernière lettre de *Bononia,* sur les monnaies de Bologne, etc. Cette particularité est essentiellement italienne et les rares exemples qu'on en pourrait citer ailleurs constituent le plus souvent une adaptation évidente des habitudes ultramontaines.

Nous ne pouvons quitter le type sans dire quelques mots des légendes. Elles se réduisent généralement aux éléments suivants : nom de lieu, nom impérial ou immobilisation du nom de l'empereur auteur d'une concession monétaire, nom de saint. Rarement nous avons à noter une devise telle que *alpha et oméga,* qui figure sur les monnaies de Sienne. La forme des lettres, en Italie septentrionale et centrale, procède généralement d'un même principe calligraphique : elle est épaisse, massive, les jambages principaux sont énormes en proportion des jambages secondaires ; mais à partir du milieu du XIIe siècle, la gravure est remarquable

Fig. 1259

et se distingue par une élégante taille en biseau. Nous empruntons à Lelewel un alphabet monétaire italien du XIIe siècle qui fera, mieux qu'une description, saisir ces particularités (fig. 1259).

La forme des flans, à l'avènement d'Otton I, était légèrement cupulaire dans les ateliers de la Lombardie ; de plus, les coins, plus petits que la rondelle métallique, laissaient autour de l'empreinte une bordure lisse. La technique resta la même jusqu'au temps de Frédéric Barberousse, et plus tard encore sur les confins des domaines autrichiens, à Aquilée et à Trieste. Au XIIIe siècle, les pièces sont d'une rondeur et d'une régularité surprenantes ; les produits de l'industrie monétaire italienne sont incontestablement alors les plus beaux de l'Europe.

L'argent resta longtemps, dans le nord, le seul métal monnayé. La république de Gênes, dont les coffres se remplissaient d'or par son commerce avec les Deux-Siciles et les pays musulmans, fut la première à monnayer le métal noble. Au commencement du XIVe siècle le numéraire génois se composait des pièces suivantes :

Digitized by Google

a) *Medaglia,* ou *mezzo denaro,* ou *pitta genovese,* ou *obole* d'argent, valant la moitié du denier.

b) *Denaro* ou *denier* d'argent, dont douze valaient un *sou* d'argent, monnaie de compte.

c) *Grosso* d'argent, valant 4 deniers, ou un tiers du *sou* d'argent [1], monnaie de compte.

d) *Mezza quartarola* d'or, valant le huitième du *genovino* d'or taillé à 60 à l'once d'or fin, équivalant à l'origine à un *sou* d'argent, monnaie de compte.

e) *Quartarola* d'or ou quart de *genovino* d'or, taillé à 30 à l'once d'or fin, pesant par conséquent 0 gr. 89, équivalant, d'après M. Desimoni, au *taro* d'or de l'Italie méridionale et valant, à l'origine, deux *sous* d'argent, monnaie de compte.

f) *Genovino* d'or, valant à l'origine huit *sous* d'argent, monnaie de compte.

Les monnaies d'argent, *grosso, denaro, obole,* et parfois *demi-obole,* constituèrent, partout ailleurs qu'à Gênes, les seules espèces frappées, dans le nord et le centre de l'Italie, jusqu'en 1252, année pendant laquelle fut créé à Florence le célèbre *fiorino d'oro* ou *florin d'or.* En 1284, Venise, suivant l'exemple de Gênes et de Florence, émit ses premiers *ducats* ou *sequins d'or.*

Le monnayage de l'Italie méridionale ne cessa jamais de comprendre les trois métaux, or, argent, cuivre. La technique, comme les types, rappelle à la fois Byzance et la Sicile sarrasine. Les légendes sont souvent bilingues, et comprennent une formule arabe écrite en lettres coufiques, une formule latine écrite en lettres latines. Parfois encore apparaît une légende grecque, telle que le **IC XC NIKA**, célébrant la victoire du Christ sur l'Islam.

Une nouvelle période, caractérisée par l'introduction d'un numéraire d'aspect occidental, commence dans les Deux-Siciles lorsque le mariage de l'héritière Constance avec l'empereur Henri VI eut fait passer le pays dans la maison des Hohenstaufen.

§ II. — *Le monnayage impérial et royal depuis Otton I jusqu'au milieu du* XIIe *siècle.*

Le 2 février 962 Otton I, roi de Germanie, après avoir déposé Bérenger II, roi d'Italie, fut couronné empereur par le pape Jean XII, à Rome, où il s'était rendu avec la reine Adélaïde. C'est ainsi que l'em-

1. Le *gros italien* du XIIIe siècle n'a, comme on voit, aucune analogie avec la monnaie du même nom créée en France par Louis IX et qui valait un sou d'argent. Il importe d'insister sur ce point pour éviter toute confusion. Le *gros italien* de quatre deniers est, en réalité, l'équivalent de l'*esterlin.*

Digitized by Google

pire d'Occident et la souveraineté de l'Italie passèrent aux princes de la maison de Saxe, qui les transmirent à leurs successeurs.

Nous dressons ici la liste des empereurs et rois d'Italie en indiquant, à la suite de leurs noms, les ateliers dans lesquels ils ont battu monnaie :

Otton I le Grand, 962-973. *Milan, Vérone, Pavie* et *Lucques*.
Otton II, 973-983 } *Milan, Pavie* et *Lucques*.
Otton III, 983-1002 }
Arduin d'Ivrée, 1002-1015. *Milan* et *Pavie*.
Henri II, 1013-1025. *Milan, Vérone, Pavie* et *Lucques*.
Conrad II le Salique, 1026-1039. *Milan, Pavie, Lucques* et *Venise*.
Henri III le Noir, 1039-1056. *Milan, Lucques* et *Venise*.
Henri IV, 1056-1106. *Milan, Pavie* et *Lucques*.
Henri V, 1106-1125. *Milan* et *Pavie*.

Comme nous l'avons dit dans le précédent paragraphe, les types monétaires de cette période furent en général purement épigraphiques;

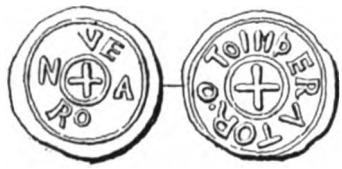

Fig. 1260

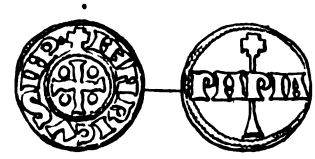

Fig. 1261

ils ne nécessitent aucune description développée. Nous nous bornerons à donner la figure de deux spécimens de ces émissions, un *denier* d'Otton I frappé à Vérone (fig. 1260), un autre de Henri IV, frappé à Pavie (fig. 1261).

§ III. — *Les papes et le Sénat romain*[1].

Le monnayage pontifical continua à Rome tel que nous l'avons laissé à la fin de la période carolingienne : les papes joignaient à leur signature celle de l'empereur contemporain. Nous avons ainsi des *deniers* portant les noms suivants :

Jean XIII et Otton I, 965-972.
Benoit VI et Otton I, 972-974.
Boniface VII, antipape, et Otton II, 974-985.
Benoit VII et Otton II, 974-984.
. . . . . .
Léon IX et Henri III, 1049-1054.

Sous Jean XIII et Otton I, trois types se succèdent. Les *deniers* que Dominique Promis considère comme les plus anciens portent à l'avers :

1. Dominique Promis, *Monete dei romani Pontefici avanti il mille*. Turin, 1858, in-8. — A. Cinagli, *Le monete dei Papi*. Fermo, 1848, in-fol.

Digitized by Google

IOHS-PAPA-OTTO, dans le champ, en trois lignes; les monnaies de la seconde émission ont le monogramme de l'empereur (fig. 1263), et, en légende, le nom du souverain pontife. Le revers porte, dans les deux cas, un monogramme de *Roma* et le nom de saint Pierre. Les *deniers* du troisième type ont : **+OTTO IMPER** autour d'une croix pattée et **+ SCS PETRVS RO** autour du nom du pape : **.P. — IOH — .P.** disposé en trois lignes.

Les pièces de Benoît VI et Otton I (972-974) reproduisent d'abord le second type du précédent pontificat, puis le pape fait graver son effigie sur les *deniers;* les lettres : **+ BE-NE-PA-P** sont placées dans le champ aux côtés d'un buste de face très rudimentaire. L'antipape Boniface VII, contemporain d'Otton II (974-985), remplaça cette empreinte par l'image d'une sorte de plante à sept branches. Sous Benoit VII et Otton II (974-984), l'avers des *deniers* est occupé par la représentation d'une église (fig. 1262), puis par le buste, parfois mitré, de saint Pierre.

Fig. 1262

Fig. 1263

Fig. 1264

Ces monnaies terminent la série suivie des espèces pontificales. Il faut passer au milieu du XIe siècle pour retrouver quelques *deniers* de Léon IX et Henri III (1049-1054); le type en est purement épigraphique. Cinquante ans plus tard, Pascal II (1099-1118) frappa des bractéates d'argent de module minuscule portant : **+ PASCHALIS** en légende et le chiffre II dans le champ. Après cette émission, le monnayage pontifical prit fin[1].

L'atelier de Rome reprit son activité en 1188, mais les droits monétaires furent exercés dorénavant par le Sénat et les pièces portèrent l'antique formule : **SENATVS POPVLVS·Q·R.** Le type se compose à l'avers de l'image de saint Pierre, au revers de celle de saint Paul, auxquels la légende donne les titres de **ROMANI PRINCIPE*(s)*.**

En 1252, Brancaleone d'Andalo, devenu sénateur, écrivit son nom sur les espèces : **+ BRANCALEO·S·P·Q·R.** Le type qu'il adopta fait

1. En 1077, la grande-comtesse douairière de Toscane, Mathilde, fit donation au Saint-Siège de ses biens allodiaux qui constituèrent le Patrimoine de Saint Pierre, avec Viterbe pour capitale. Dans le cours du XIIe siècle, les papes y frappèrent des *deniers* anonymes dont nous parlons plus loin au § IV.

Digitized by Google

allusion à son nom : un lion passant à droite. Au revers figure la personnification de Rome, **ROMA CAPVT MVNDI**, assise de face tenant une palme et un globe. L'exemple de Brancaleone fut suivi de 1263 à 1285 par Charles I d'Anjou, auquel les Romains avaient décerné les honneurs sénatoriaux.

A côté des monnaies d'argent destinées à circuler en Italie, le Sénat de Rome frappa des *deniers* et des *oboles* de billon destinés à faciliter aux Italiens l'accès des foires de Champagne, les réunions commerciales les plus assidûment fréquentées peut-être, au XIIe et au XIIIe siècle. Ces curieuses monnaies reproduisent exactement le type provinois du peigne (fig. 1264) ; sans leur légende : **ROMA CAPVT MVND***(di)* et l'indication du Sénat romain, on les prendrait pour des pièces champenoises.

§ IV. — *Les états de l'Italie centrale et septentrionale.*

« Il n'y a rien de plus obscur, dit Lelewel, que la formation des républiques italiennes dans la Lombardie. Elles s'affranchirent avant le XIIe siècle, et leurs gouvernements municipaux s'affermirent pendant le règne d'Henri IV. Les villes devenaient ainsi maîtresses chez elles, et les empereurs croyaient y dominer. Les *deniers* des Henri frappés à Milan, à Pavie, à Lucques, sont donc sous certains rapports de véritables monnaies municipales : il ne restait d'impérial que l'empreinte. Dans d'autres villes, des concessions de Conrad II et de ses successeurs vinrent de bonne heure créer des monnayages autonomes, et, fait curieux à noter, presque partout où ce fut l'évêque qui fut l'objet de l'octroi impérial, la cité annihila ses droits ou les accapara. »

Frédéric Barberousse voulut mettre fin à ces libertés municipales. La prise et la destruction de Milan (1162) épouvanta les communes qui se soumirent et reçurent les podestats de l'empereur ; mais bientôt une ligue se forma en Vénétie pour l'affranchissement des cités italiennes, les Milanais relevèrent leur ville détruite et lorsqu'en 1176 Frédéric livra aux Italiens la bataille de Legnano, il perdit avec elle l'espoir de rétablir son autorité. Réfugié à Pavie, l'empereur fut forcé de demander une trêve. Les préliminaires de Venise, en 1177, eurent pour conséquence en 1183 le traité de Constance. Cette paix célèbre assura l'indépendance des villes lombardes, et leur céda sans exception tous les droits régaliens, sauf un droit purement honorifique de haute suzeraineté.

Dans le traité de Constance furent comprises, comme faisant partie de la ligue lombarde, les villes de Verceil, Novare, Milan, Lodi, Ber-

Digitized by Google

game, Brescia, Mantoue, Vérone, Vicence, Padoue, Trévise, Bologne, Faënza, Modène, Reggio, Parme et Plaisance. L'empereur déclara tenir pour alliées plusieurs autres cités telles que Pavie, Crémone, Come, Tortone, Asti et Gênes. On réserva à Ferrare le droit de déclarer avant deux mois si elle accédait au traité. Quant à Venise, elle resta en dehors du traité : indépendante de l'empire, elle n'entendait pas se soumettre au plus léger asservissement.

Nous allons passer en revue les villes et les divers états italiens qui monnayèrent après Frédéric Barberousse, ou avant lui, d'une manière autonome. On remarquera que presque toujours un nom d'empereur figure sur les espèces à titre d'hommage platonique.

Acqui (Italie septentrionale). — La commune d'Acqui *(Aquae Statiliae)* semble avoir obtenu de Frédéric II le droit de battre monnaie. Elle frappa des monnaies autonomes depuis 1220 jusque vers 1250. Ses *denari* portent : **FREDRIC** autour des lettres **IP** placées au milieu du champ et, au revers, **A·Q·V·E** dans les cantons d'une croix.

Albenga (Italie septentrionale). — Quelques historiens affirment qu'Albenga *(Alba Ingaunorum)* exerça le droit de battre monnaie au XIIe et au XIIIe siècle, pendant sa période de liberté municipale. Les pièces de cette ville sont encore à retrouver.

Alexandrie (Italie septentrionale). — Cette ville fut fondée en 1168, à l'époque de la ligue lombarde. On la nomma du nom du pape Alexandre III, chef des Guelfes, en haine de Frédéric Barberousse. Assiégée en vain par l'empereur, elle ne fut pas comprise dans la paix de Constance, mais l'année suivante, en 1184, Frédéric lui pardonna son héroïque résistance, à la condition qu'elle remplacerait son nom par celui de *Cesarea*. En 1197, la ville reprit son ancienne dénomination.

Alexandrie commença l'émission d'une monnaie autonome à la fin du XIIe siècle ; son privilège prit fin en 1348 lorsqu'elle passa aux Visconti. Les monnaies de cette ville portent le nom et la tête de saint Pierre et une croix entourée de **+ ALEXANDRIA.**

Ancone (Italie centrale). — Constituée en république au XIIIe siècle, Ancone frappa monnaie de sa propre autorité. La plus ancienne mention de son monnayage est une convention conclue en 1249 avec Ravenne. Les pièces autonomes d'Ancone portent l'image ou le nom de saint Quiriace, **S·QVIRIACVS**, patron de la cité.

Aquilée (Autriche italienne)[1]. — Les anciens auteurs prétendent que

1. A. Puschi, *L'atelier monétaire des patriarches d'Aquilée*, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1887 et 1888.

Digitized by Google

le droit de battre monnaie fut accordé à Poppon, patriarche d'Aquilée, en 1028, par Conrad II, mais on est généralement d'accord aujourd'hui pour admettre que le diplôme mentionnant le *jus monetae,* s'il n'est pas faux dans son entier, a du moins été l'objet d'une interpolation en ce qui concerne ce droit. « Il est probable, dit M. Puschi, le dernier qui ait traité, d'une manière complète, de cette numismatique, que le droit de battre monnaie n'a été accordé aux patriarches d'Aquilée par aucun souverain, mais que ceux-ci ont, de leur propre autorité, commencé à frapper des espèces à une époque très postérieure au diplôme de Conrad, peut-être à l'époque de la paix de Constance. »

Les premières monnaies des patriarches frappées sous Godefroid (1182-99) sont des copies serviles des *deniers* que les archevêques de Salzbourg faisaient battre à Friesach et qui, depuis le milieu du XIIe siècle, avaient cours dans le Frioul et dans le patriarchat. Sur les copies aquiléennes, la légende des prototypes est elle-même reproduite. Le 1er juin 1195, l'empereur Henri VI rendit en faveur d'Adalbert III, archevêque de Salzbourg, une sentence contre l'imitation dont les *deniers* archiépiscopaux étaient l'objet. C'est à cette époque que le patriarche fut obligé de substituer à la légende **FRIACENSIS** le nom de son propre diocèse : **AQVILEGIA·P.** Le type des *deniers* d'Aquilée est, au droit, une effigie épiscopale de face, tenant une crosse et un livre ; le revers, anépigraphe, représente un édifice très bas surmonté de deux tourelles à flèche ou à coupole. L'aspect des pièces est légèrement concave ; les bords sont relevés. Par la qualité de leur aloi et l'uniformité de leur taille, les monnaies aquiléennes se répandirent rapidement dans les bassins de la Piave, de la Save et de la Drave.

Wolfgar de Leubrechtskirchen (1204-18) mit, le premier, son nom sur les espèces : **+ VOLF-KER·P.** Ses types présentent deux variétés notables ; sur le plus ancien, le patriarche est assis de face, et au revers nous retrouvons l'édifice à coupole flanqué de deux tourelles ; sur le plus récent, le revers est occupé par une aigle nimbée, éployée, posée sur un rocher et tournée à droite. Ces pièces sont d'une gravure exquise, comme du reste toutes celles des successeurs de Wolfgar. Nous indiquerons rapidement leurs types.

Berthold de Méranie (1218-51). 1er type, **BERTO-LDVSP.** Le patriarche assis de face, tenant une croix et un livre. Rev. : **CIVITAS AQVILEG A.** Buste nimbé de la Vierge de face, les mains levées. — 2e type : Avers analogue. Rev. : Même légende. Édifice à cintre, pont ou porte de ville, surmonté d'une aigle, les ailes éployées. — 3e type. Avers analogue. Rev. : Même légende. Château avec porte et trois tours crénelées. — 4e type. **BERTO-LDVS P.** Le patriarche assis de face,

Digitized by Google

tenant une crosse et une croix. Rev. : Sans légende. Pignon surmonté d'une croix et de deux tourelles, au-dessous duquel est une tête de face.

Grégoire de Montelongo (1251-69). Ses *deniers* présentent cinq empreintes différentes : 1° GREGORI-ELECTVS. Le patriarche debout tenant des deux mains un livre. Rev. : + CIVITAS AQVILEGIA. Fleur de lis florencée. — 2° Même type. Rev. : Même légende. Deux figures debout, celle de gauche à tête nue, celle de droite à tête mitrée, tenant ensemble une croix. — 3° GREGO-RIV'.PA. Le patriarche assis de face, avec la croix et le livre. Rev. AQVI-LEGIA. Fleur de lis florencée. — 4° Même type. Rev. : Même légende. Croix fortement pattée brochant sur une croix grêle, plus petite, dont chaque bras se termine par trois globules. — 5° Même type. Rev. : Même légende. Aigle éployée de trois quarts à gauche.

Après la mort de Grégoire, le chapitre élut Philippe de Carinthie, mais le pape n'ayant pas voulu le reconnaître, il y eut un interrègne de quatre ans jusqu'à l'époque de Raymond de Thurn (1273-99). Celui-ci, au dire de la chronique de Julien, changea quatre fois ses monnaies, en 1274, en 1278, en 1281 et en 1287 ; on trouve, en effet, des pièces de quatre types différents : 1° RAIMO-NDV' PA. Le patriarche assis de face, comme précédemment. Rev. : AQVILE-GENSIS. Grande tour crénelée, armes de la maison de Thurn. — 2° Mêmes légendes. La Vierge assise, de face, tenant l'enfant. Rev. : Aigle éployée, la queue fleurdelisée. — 3° Avers comme au n° 1. Rev. : Deux sceptres fleurdelisés posés en sautoir. — 4° Même avers. Rev. : Grande croix grêle et pattée, coupant la légende, cantonnée de deux clefs et de deux tours. Outre les *deniers,* Raymond frappa deux *bagattini* reproduisant des dispositifs des monnaies dont ils sont les divisions.

Nous réservons pour notre quatrième partie la suite de l'examen de la curieuse série monétaire des patriarches d'Aquilée.

Arezzo (Italie centrale). — Au XIIIe siècle, la commune d'Arezzo *(Arretium, Aritium)* commença un monnayage républicain, bien qu'en 1196 l'empereur Henri VI eût concédé les droits monétaires à l'évêque. Le numéraire arétin porte l'image et le nom de saint Donat, S·DONATVS.

Ascoli (Italie centrale). — A la fin de l'année 1037, l'empereur Conrad I concéda aux évêques d'Ascoli *(Asculum),* le droit de battre monnaie, mais les plus anciennes pièces connues ne remontent qu'au commencement du XIIIe siècle et sont purement municipales. Elles portent le nom et souvent l'image du patron : PP·S·EMIDIVS.

Asti (Italie septentrionale).— Cette ville reçut en 1140, de Conrad III,

Digitized by Google

ses privilèges monétaires et, jusqu'au milieu du XIVe siècle, la monnaie resta municipale. En souvenir du souverain auquel elle devait ses libertés, la ville d'Asti mit le nom de Conrad sur ses espèces : **CONRADVS II**. Le mot **REX** écrit en triangle, dans le champ, forme le type; au revers, l'ethnique : **+ ASTENSIS** entoure une croix pattée.

Bergame (Italie septentrionale). — Frédéric Barberousse donna en 1156 le droit monétaire à l'évêque de Bergame, qui paraît ne pas en avoir fait usage. La commune, au contraire, commença à battre monnaie

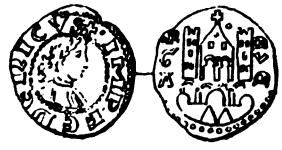

Fig. 1265

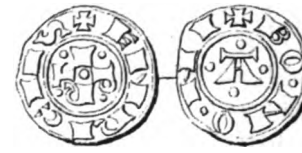

Fig. 1266

en 1237, probablement à la suite d'une concession de Frédéric II. Notre figure 1265 reproduit un *denier* de Bergame ; l'avers représente l'effigie laurée de l'empereur, le revers, une image réduite du principal édifice de la cité. La légende placée horizontalement le long du type est **PGA-MVM**.

Bologne. — Le 11 février 1191, Henri VI donna la *moneta* de Bologne à la ville. Ses premières monnaies, les *bolognini* et leurs oboles, portent le nom de l'empereur et, dans le champ, quatre lettres de son titre, **I·P·R·T**, disposées en croix. Le revers a comme légende le nom de la cité, **+ BONONI**, mais la dernière lettre du mot, **A**, est posée dans le champ et forme le type (fig. 1266).

Brescia (Italie septentrionale). — La république de Brescia commença à monnayer en 1186, en raison d'un privilège de Frédéric Barberousse qui lui fut accordé, selon V. Promis, en cette année ou l'année précédente. Le type des plus anciens *deniers* de Brescia est le même que celui des pièces de Crémone : **+ FREDERICVS**, et, dans le champ, en deux lignes, **I·PR** surmonté d un trait d'abréviation. Le revers porte le nom de la cité : **+ BRI·SIA** autour d'une croix.

Busca (Italie septentrionale). — Les marquis de Busca, feudataires de Savoie, paraissent avoir obtenu de Frédéric II une concession monétaire. On possède des monnaies d'un seul d'entre eux, Manfred II Lancia, qui régna de 1217 à 1255.

Côme (Italie septentrionale). — C'est en 1178 que la commune de Côme reçut de Frédéric Barberousse le droit de battre monnaie. Le diplôme impérial stipule que les espèces auront « *formam nostram pariter*

Digitized by Google

cum nomine nostro ». Les *deniers* de Côme portent à l'avers : **FEDERICVS IMPERT** autour de son buste de profil à droite, et au revers **CVMANOS** et une aigle ; les *oboles* ou *mezzi danari* ont un type purement épigraphique. Sous le règne de Henri VI, le nom de ce prince figure sur les *deniers* au type de l'aigle.

Cortone (Italie centrale). — On ignore l'origine de l'atelier municipal de Cortone, lequel, pour autant qu'on puisse l'affirmer, ne travailla qu'au XIIIe siècle.

Crémone (Italie septentrionale). — En 1154, Frédéric Barberousse, ayant privé Milan de son privilège monétaire, le donna à Crémone pour récompenser cette ville de sa fidélité à l'empire. L'atelier fut inauguré en 1155. Plus tard, Crémone entra dans la ligue lombarde et signa la paix de Constance. Son droit monétaire fut confirmé en 1188 et en 1219. Les monnaies portèrent d'abord le nom de l'empereur et, dans le champ, le mot **PRI**(*mus*) en deux lignes, sous un signe abréviatif. Plus tard parut l'image du patron, **S·IMERIVS**, assis de face, mitré, tenant la crosse et bénissant.

Fermo (Italie centrale). — Otton IV accorda, le 1er décembre 1211, à cette ville, le droit de battre monnaie. Ce droit fut confirmé en juin 1214 par Aldobrandino d'Este et en 1220 par Azzone VII d'Este auquel le pape Honorius III avait donné la seigneurie de Fermo. Les monnaies de Fermo portent en légende **SANCTA MAR**, et dans le champ, **IA** avec une étoile, nouvel exemple de ce dispositif particulier à l'Italie qui consiste à achever dans le champ un mot de l'inscription circulaire. Au revers, le nom de l'atelier : **DE FIRMO**, entoure une croix.

Ferrare (Italie centrale). — Vers la fin du XIIe siècle, la ville de Ferrare se donna un gouvernement populaire ; en 1164, Frédéric Barberousse lui accorda des libertés que les Ferrarais interprétèrent de la manière la plus large en s'arrogeant le droit de battre monnaie. Ses pièces portent : **+ IMPERATOR** en légende, **F·D·R·C** (Fredericus) dans le champ, et au revers, **+ FERRARIA**, autour d'une croix.

Florence (Italie centrale). — A la fin du XIIe siècle, les Florentins secouèrent le joug de l'empire et se donnèrent un gouvernement républicain, à l'exemple de Pise, de Sienne, de Lucques et des autres cités de la Toscane. M. Vincent Promis place le commencement du monnayage florentin vers 1189. Dès l'origine, les espèces prirent un caractère absolument autonome et reçurent le type qu'elles conservèrent jusqu'au XVIe siècle : d'un côté l'effigie de saint Jean-Baptiste, **+ S·IOHANNE·B·**,

Digitized by Google

d'abord représenté à mi-corps, et de l'autre côté, une fleur de lis florencée, + FLORENTIA (fig. 1267). En 1252, la ville de Florence émit ses premiers *fiorini d'oro* ou *florins d'or*.

Fig. 1267

Fig. 1268

Gênes (Italie septentrionale)[1]. — Suivant les Annales génoises rédigées par Caffaro au début du XIIIe siècle, c'est en décembre 1139 que Conrad, roi de Germanie, octroya aux Génois le droit de frapper monnaie. Le privilège leur fut confirmé en 1194 par l'empereur Henri VI. Lors de l'ouverture de leur officine, les Génois décidèrent que le nom de Conrad serait empreint à perpétuité sur leur numéraire ; cette décision fut religieusement observée pendant tout le moyen âge.

Aussitôt après la concession faite par Conrad, le monnayage autonome commença. Il existe un bail de 1141 dans lequel il est fait mention du titre des espèces que les concessionnaires devaient fabriquer : « *Ita tamen ut eam monetam januensem in suo statu firmiter honesteve retineant, ita videlicet ut tertiam argenti optimi et duas partes rami, etc.* »

Le type des monnaies génoises resta uniforme ; il se composa toujours d'une porte de ville, *janua*, emblème parlant de la cité. Les légendes sont : + IANVA et CVNRADI REX (fig. 1268). En 1252, l'inscription de l'avers devint + IANVA CIVITAS.

La ville de Gênes devança toutes les autres cités italiennes dans la fabrication d'une monnaie d'or. Le commerce que faisait la république avec la Sicile et l'Orient nécessita de très bonne heure l'emploi de ce métal précieux : on a la preuve évidente de la fabrication de pièces d'or dès la seconde moitié du XIIe siècle. En 1149, la commune de Gênes afferme pour vingt années consécutives, au prix de douze cents livres, l'usufruit et la rente de sa Monnaie, et l'émission de monnaies d'or est expressément autorisée par le contrat. De plus, ce même bail, prévoyant le cas où le contrat serait résilié du fait de la commune, assigne comme indemnité aux preneurs, « *totum quod de ripa... et de moneta auri exierit usque ad proximam Purificationem sancte Marie.* » Les plus

1. Gandolfi, *Della moneta antica di Genova*. Gênes, 1842, 2 vol. in-8. — *Tavole descrittive delle monete della zecca di Genova dal* MCXXXIX *al* MDCCCXIV. Gênes, 1891, in-4.

Digitized by Google

anciens *génois* d'or, *genovini d'oro* et *quarts de génois,* reproduisent complètement le type des monnaies d'argent; la gravure est superbe, les lettres larges, à vives arêtes, taillées en biseau.

Ivrée (Italie septentrionale). — On ignore quand la commune d'Ivrée *(Yporegia)* a reçu son privilège monétaire, mais c'est certainement à Frédéric Barberousse ou à Frédéric II qu'elle en fut redevable. Ses monnaies portent le nom de l'empereur et parfois celui du patron: S·BESVS.

Lodi (Italie septentrionale). — Frédéric II accorda vers 1240 à la ville de Lodi la direction de son atelier monétaire. Elle ne le tint en activité que pendant une dizaine d'années. Voici la description de ses *deniers* et *oboles:* +IMPERATORE· F. Dans le champ: S.B. Revers: LAVDENSIS. Croix.

Lucques (Italie centrale). — Lorsque la commune de Lucques commença son monnayage indépendant, elle conserva sur ses pièces le nom d'Otton IV, qui lui avait accordé en 1209 d'importants privilèges. Le type particulier de Lucques fut la sainte face couronnée, S·VVLT(*us*) D(*e*) LVCA [1].

Mantoue (Italie septentrionale). — Si un diplôme accordé en 945 par l'empereur Lothaire II à l'évêque de Mantoue est authentique, c'est dès cette époque que l'évêque aurait obtenu l'exercice de ses droits monétaires. Les premières pièces connues ne sont pas antérieures à la première moitié du XIIe siècle; elles consistent en *deniers* et *oboles* anonymes. Les *deniers* mantouans ont pour type les lettres du mot EPS et un signe abréviatif disposés en trois lignes; les légendes sont + MANTVE et le nom de Virgile, + VIRGILIVS. Sur les *oboles,* le nom du poète figure en abrégé (un V surmonté d'un I) dans le champ, et le mot + EPISCOP apparaît en légende.

Vers 1200, les Mantouans se proclamèrent en république; ils monnayèrent pour leur compte jusqu'en 1329. La commune de Mantoue frappa des *grossi aquilini,* au type de l'aigle, et des *deniers* représentant la tête de Virgile de face.

Massa di Maremma (Italie centrale). — Cette ville secoua en 1225 le joug de son évêque et se constitua en commune, en suivant le parti de l'empereur. C'est probablement Frédéric II qui lui accorda son atelier

1. J. C. di San Quintino, *Della zecca e delle monete di Lucca,* dans *Memorie e documenti per la storia di Lucca,* t. XI, 1860.

Digitized by Google

monétaire. Les pièces de Massa parvenues jusqu'à nous sont du commencement du XIVe siècle. Nous en parlerons dans notre quatrième partie.

Milan (Italie septentrionale)[1]. — Le monnayage milanais, interrompu vers le règne de l'empereur Henri V, reprit sous Frédéric Barberousse, pour se continuer sous Henri VI et Frédéric II. Les types sont épigraphiques et se composent du nom impérial ou du nom de l'atelier **ME·DIOLA·NVM**, écrits en trois lignes; le revers porte les lettres **I·P·R·T** (*imperator*) disposées en croix, sous les Frédéric, une simple croix pattée sous Henri VI.

A la mort de Frédéric II, les Milanais cessèrent d'inscrire le nom de l'empereur sur leurs espèces, qui portèrent dorénavant le nom et l'image de leur patron, saint Ambroise.

Modène (Italie centrale). — La commune de Modène (*Mutina*)[2] obtint en 1226 de Frédéric II le droit de: « *cudere, facere et habere monetam sub charactere nostri nominis* ». Ses pièces portent en effet dans le champ, à l'avers, les consonnes principales du nom de l'empereur, et au revers, l'initiale de la cité (fig. 1269).

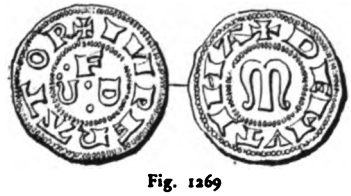

Fig. 1269

Novare (Italie septentrionale). — Suivant M. V. Promis, les évêques de Novare paraissent avoir obtenu une concession monétaire de Frédéric Barberousse; mais sous Henri VI la ville, devenue indépendante, obtint la direction de son atelier, dont elle disposa jusqu'au milieu du XIVe siècle. Le type monétaire de Novarre se compose des initiales du nom de saint Gaudence, **S·T·G**, en trois lignes sous un trait abréviatif; les légendes sont **+ NOVARIA** et **IMPERATOR.**

Padoue (Italie septentrionale). — La république de Padoue monnaya depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'en 1318. Les légendes de ses monnaies sont **+ PADVA·REGIA** et **CIVITAS** pour les *grossi aquilini* (fig. 1270); les pièces plus petites, dont le type est une étoile, ont **CIVITAS — DE PADVA**; enfin les *quattrini* portent **+ P·A·D·V·** et l'**A** final dans le champ.

1. F. et E. Gnecchi, *Le monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II*, Milan, 1884, in-4.

2. A. Crespellani, *La zecca di Modena nei periodi communale ed estense.* Modène, 1884, in-4.

Digitized by Google

Parme (Italie centrale). — La commune de Parme paraît avoir obtenu ses droits monétaires de Philippe, roi des Romains, en 1207. Jusqu'en 1250, les pièces parmesanes portent les noms des souverains de l'empire, Philippe, puis Otton IV et enfin Frédéric II; les types restent purement épigraphiques et se composent du mot **REX** ou de **IP** (*imperator*) écrit dans le champ. Après 1250, les espèces devinrent autonomes; néanmoins le titre d'**IMPERATOR** continua à figurer sur un certain nombre d'entre elles. Les *grossetti*, dont notre figure 1271 reproduit un spécimen, montrent saint Hilaire, **S. YLARIVS**, assis de face et bénissant[1].

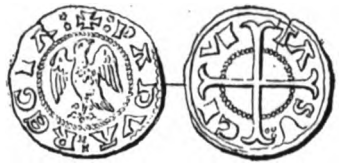

Fig. 1270

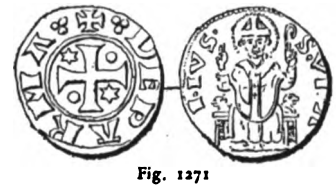

Fig. 1271

Pavie (Italie septentrionale). — Cette ville, où les rois et empereurs monnayèrent jusque sous Henri IV, obtint ses franchises communales de Conrad II, en 1028. Frédéric Barberousse, auquel elle resta toujours fidèle, ouvrit, de nouveau, un atelier dans ses murs. Ses *deniers* portent en trois lignes: **FE-RIC-N**, pour *Federicus imperator* (fig. 1272). Ce monnayage fut poursuivi sous Henri VI et sous Frédéric II, qui l'un et l'autre confirmèrent les privilèges de Pavie, toujours de plus en plus étendus. A la mort de ce dernier empereur, Pavie se proclama en république et les monnaies, devenues autonomes, portèrent le nom et l'effigie du patron: **SANCTVS SYRVS.**[2]

Fig. 1272

Pérouse (Italie centrale). — Quoiqu'on ne soit pas d'accord sur l'origine du monnayage de Pérouse, on peut dire, d'après le type des espèces, que leur émission commença vers 1260. L'avers des monnaies est généralement occupé par l'initiale ou la finale de *Perusia;* la légende du revers se compose du nom du patron: **+ S. ERCVLANVS.**

Pise (Italie centrale). — Frédéric Barberousse semble avoir accordé

1. I. Affo, *Della zecca e moneta parmigiana.* Parme, 1788, in-fol. Réimprimé dans Zanetti, *Nuova raccolta,* etc., t. V.

2. C. Brambilla, *Monete di Pavia.* Pavie, 1883, in-4.

Digitized by Google

aux Pisans le droit de battre monnaie. Son initiale et son titre figurent sur leurs pièces les plus anciennes (fig. 1273). En 1242 le podestat Bonaccorso da Palude entreprit de signer les monnaies, mais dès 1244, elles furent de nouveau frappées au nom de Frédéric.

Fig. 1273

Fig. 1274

Plaisance (Italie centrale). — Le monnayage de la république de Plaisance commença vers 1140, année où Conrad III lui confirma les droits qui lui avaient été accordés dans la seconde moitié du XIe siècle par Henri IV. Les monnaies frappées à Plaisance portent le nom de Conrad III; le type est purement épigraphique (fig. 1274).

Ravenne (Italie centrale). — En 1063, Henri IV concéda la monnaie de Ravenne aux archevêques de cette ville, mais on ne connaît pas de pièces antérieures au XIIIe siècle. Les monnaies sont anonymes et portent un type épigraphique (fig. 1275). On n'a pas de données exactes sur la durée de ce monnayage.

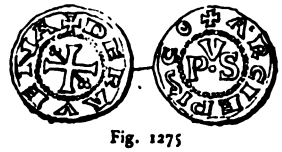

Fig. 1275

Fig 1276

Reggio d'Émilie (Italie centrale). — Les évêques de Reggio d'Émilie paraissent avoir obtenu le droit monétaire de l'empereur Frédéric II. Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, les monnaies continuèrent à porter à l'avers l'initiale de l'évêque Nicolas Maltraversi en faveur duquel le privilège paraît avoir été octroyé (fig. 1276); les légendes circulaires sont : + EPISCOPVS — + DE REGIO.

Rimini (Italie centrale). — La *moneta* fut accordée en 1156 à la république de Rimini par Frédéric Barberousse; elle lui fut confirmée en 1250 par le pape Innocent IV. C'est à cette époque qu'il faut placer, suivant V. Promis, les débuts du monnayage. Le type en usage à Rimini se compose de l'effigie du patron, saint Gaudence, PP. S. GAVDECIVS — DE ARIMINO.

Sienne (Italie centrale). — En 1180, l'archevêque de Mayence, légat

Digitized by Google

de l'empereur, promit aux Siennois, moyennant une forte somme, de leur faire obtenir de Frédéric Barberousse, entre autres privilèges, le droit de battre monnaie. La ville, s'étant brouillée avec l'empereur, fut assiégée en 1186 par son fils Henri VI, roi des Romains, et contrainte d'abandonner toutes ses prérogatives à la discrétion du vainqueur. Le 15 décembre 1209, Otton IV confirma à Sienne le droit de battre monnaie

Fig. 1277

F.g. 1278

qui lui avait été restitué; le 10 janvier 1221, une nouvelle confirmation fut faite par Conrad, évêque de Spire, vicaire de l'empereur Frédéric II. Le type uniforme des monnaies de Sienne se compose d'un S et d'une croix pattée. Les légendes sont: + SENA VETVS — + ALFA ET Ω, *alpha et oméga* (fig. 1278)[1].

Tortone (Italie septentrionale). — En 1248, Frédéric II donna à la commune de Tortone *(Terdona)* le droit de battre monnaie. Les *grossi* et *denari* portent à l'avers les lettres FR entourées du titre + INPATOR.

Trente (Autriche italienne). — En 1027, Conrad II le Salique donna à Ulric, évêque de Trente, la souveraineté de cette ville et de son territoire. En 1182, Frédéric Barberousse accorda le droit monétaire à l'évêque Salomon, pour lui et ses successeurs. Le monnayage commença peu de temps après. Au commencement du XIIIe siècle, l'évêque Frédéric de Wangen (1207-1218) entreprit l'émission de *grossi* portant son buste de profil à gauche (fig. 1279). Cette empreinte fut conservée jusqu'à l'épiscopat d'Egnone Piano (1248-1273).[2]

Fig. 1279

Trieste (Autriche italienne). — L'histoire monétaire de l'évêché de Trieste doit être étudiée parallèlement avec celle des patriarches d'Aquilée. Les émissions commencèrent sous Gebhard (1203-12) par des *deniers* portant à l'avers l'image de l'évêque, mitré, crossé et tenant

1. Dominique Promis, *Monete della republica di Siena*. Turin, 1868, in-4.
2. A. Gazzoletti, *Della zecca di Trento*. Trente, 1858, in-8.

Digitized by Google

le livre, assis de face; le revers montre un édifice à coupole flanquée de deux tourelles ; les légendes sont, sur les exemplaires corrects, + PISCOPE GIOBAR — + CIVITAS TRIESE. L'aspect général des monnaies est le même qu'à Aquilée[1].

Sous Conrad Boiani della Pertica (1212-32) le revers présente un buste sous une arcade surmontée d'un donjon crénelé entre deux tourelles. Les *deniers* de Léonard I (1232-34) ont l'effigie en pied de saint Juste, patron de la cité, entre deux tourelles. Le même type se retrouve sous Ulric de Portis (1234-54), mais on en revient bientôt à un motif purement architectural. Sous Gebhard II (1255-60), la traditionnelle image de l'évêque assis de face est associée à celle de l'agneau pascal. Son successeur Arlongo de' Visgoni (1260-82) emploie successivement sept types différents, l'agneau, l'aigle, le croissant et l'étoile, la rosace, le temple à coupole bâti au sommet d'une montagne, l'étoile à six rais, deux fers de hallebarde en sautoir. A partir de Conrad Boiani della Pertica, la légende du revers est uniformément + CIVITAS TERGESTVM.

Venise (Italie septentrionale)[2]. — Les Vénitiens font remonter la possession de leur atelier monétaire à des diplômes de Rodolphe roi de Bourgogne, de l'an 924, et de Hugues de Provence, de l'an 927. Les monnaies portèrent d'abord le temple carolingien, puis le buste de saint Marc. Au commencement du XIIe siècle, le numéraire vénitien s'affranchit de toute signature impériale. Jusqu'au principat du doge Vitale II Michieli (1155-73), les pièces restèrent anonymes, puis elles portèrent régulièrement le nom du chef de la république :

*Sebastiano Zani, 1173-78.
*Orio Malipiero, 1178-92.
*Enrico Dandolo, 1192-1205.
*Pietro Ziani, 1205-28.
*Giacomo Tiepolo, 1228-49.
*Marino Morosino, 1249-52.
*Ranieri Zeno, 1252-68.
*Lorenzo Tiepolo, 1268-74.
*Giacomo Contarini, 1274-80.
*Giovanni Dandolo, 1280-89.

D'abord composé de *deniers* et de leurs subdivisions, ou *piccoli*, le système monétaire de Venise s'enrichit en 1192, sous Enrico Dandolo, d'une monnaie d'argent plus forte, le *grosso* ou *matapan*. L'avers de cette monnaie porte l'image du doge recevant une bannière des mains de saint Marc, debout à côté de lui. La légende circulaire comprend le nom du doge et celui du saint : H·DANDOL·S·M·VENETI ; dans le champ, à côté

1. A. Puschi, *L'atelier monétaire des patriarches d'Aquilée*, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1888.

2. N. Papadopoli, *Le monete di Venezia*. Venise, 1893, in-4.

Digitized by Google

de l'étendard, le mot DVX. Au revers, le matapan porte le Christ assis de face, la tête accostée de ses initiales : IC·XC. Cette monnaie, dont le type est d'inspiration toute byzantine, eut un succès énorme sur les rives orientales de l'Adriatique et dans les régions occupées par les Slaves du Sud. En 1284, Giovanni Dandolo frappa la première pièce d'or vénitienne : le *sequin* ou *ducat*.

Verceil (Italie septentrionale). — On possède une monnaie municipale de Verceil *(Vercellae)* au nom de Frédéric II, frappée au XIIIe siècle.

Vérone (Italie septentrionale). — En 1154, Frédéric Barberousse concéda à Thibaut, évêque de Vérone, la monnaie de cette ville ; mais la propriété de la *zecca* passa de bonne heure à la commune. Le type des monnaies véronaises, purement épigraphique, se compose de combinaisons dont une croix pattée et les syllabes VE·RO·NA·CI·VI font les frais.

Vicence (Italie septentrionale). — On ne sait pas de qui ni quand Vicence reçut le droit de frapper des monnaies municipales. Les seules pièces de cette ville qui soient connues appartiennent au XIIIe siècle ; les émissions paraissent avoir principalement consisté en *grossi aquilini*, au type de l'aigle. Les légendes sont : VI·CE·NC·IE — CIVITAS.

Viterbe (Italie centrale). — On attribue à Viterbe, comme capitale du Patrimoine de saint Pierre, des monnaies anonymes émanées des papes, et qui, par leurs types et la forme des lettres, semblent avoir été frappées du milieu du XIIe siècle à 1240, année pendant laquelle Frédéric II concéda à la ville le droit de frapper des espèces municipales. Les monnaies anonymes des papes portent deux clefs et les légendes : + PATRIMONIV — BEATI PETRI ; les pièces autonomes de Viterbe ont le buste du patron : S·LAVRENTIVS — DE VITERBIS.

Volterra (Italie centrale). — Après la paix de Constance, la ville de Volterra se constitua en commune, mais, à plusieurs reprises, les évêques s'y attribuèrent la souveraineté. En 1189, Henri VI concéda à l'évêque Ildebrand le droit de frapper monnaie. On possède des *grossi* de Rainier, qui occupait le siège en 1252 ; leur type se compose de l'image de l'évêque tenant la crosse et bénissant ; les légendes sont, soit : + E·PRANERIVS — + DE VVLTERRA, soit + R·EPS D'VVLT' — + C(rux)E(st) VITORIA N(ost)RA.

Digitized by Google

§ V. — *Les Normands, depuis leur établissement en Sicile et en Italie jusqu'à leur chute.*

Lorsque les Normands, au commencement du XIe siècle, apparurent dans le sud de l'Italie, voici quelle était la situation du pays. L'empire grec n'exerçait plus qu'une domination très précaire sur la péninsule. Otrante, Gallipoli, Rossano, Reggio, Cotrone, Bari, étaient à peu près les seules cités qui reconnussent son autorité ; encore n'attendaient-elles qu'une occasion favorable pour se rendre indépendantes. Les Sarrasins, après avoir soumis l'Espagne, occupaient la Sicile, dont ils avaient commencé la conquête en 828, et une partie de la Calabre. De la puisssance lombarde il ne restait que de faibles vestiges : Bénévent et Salerne seuls obéissaient aux derniers princes de cette race naguère si formidable. Les villes placées sous leur dépendance, Naples, Capoue, Amalfi, Sorrente, Gaëte, leur avaient échappé les unes après les autres et s'étaient érigées en gouvernements quasi indépendants. L'invasion normande eut ceci de particulier : tandis que les Goths et les Lombards s'étaient avancés à la conquête du pays avec de nombreuses armées, les Normands arrivèrent par bandes isolées et en petit nombre; toutefois, malgré ce désavantage évident, ils remportèrent sur leurs ennemis les victoires les plus signalées, chassèrent les Grecs d'Italie, mirent fin à la domination lombarde, abaissèrent la puissance sarrasine en Sicile et sur le continent, combattirent tour à tour papes et empereurs et enfin firent surgir avec une intelligence merveilleuse le royaume des Deux-Siciles.

a). *Duché de Pouille.*

Le duché de Pouille *(Apulia)* fut fondé par Robert Guiscard, qui prit d'assaut la ville de Salerne en 1075. On possède de ce duc (1075-1085) des monnaies d'or, appelées *tari,* servilement imitées des pièces sarrasines, et portant, au milieu des caractères coufiques qui les couvrent, soit un R, soit R. D. Les cuivres normands, d'un aspect tout byzantin, portent à l'avers le buste du duc et au revers soit son nom RO·BER dans le champ, soit la grande porte et les fortifications de la ville de Salerne.

Sous Roger Borsa (1085-1111), le système monétaire reste le même que sous Robert. L'or consiste en imitations de pièces arabes, le cuivre, en pièces battues à l'instar de Byzance, mais présentant presque tou-

Digitized by Google

jours des légendes latines. Le type de ces *follari* est, soit le buste du Christ (fig. 1280), soit le buste de saint Mathieu, soit le buste du duc; le revers est toujours occupé par **ROGE-RIVS-DVX**, **PѠKЄ-PIOC-ΔOYZ** ou par la légende **ROG-GRA-DI-DVX-SALERN-O** disposée en trois ou quatre lignes.

Nous n'avons pas d'or qui appartienne certainement à Guillaume (1111-27). Ses cuivres reproduisent parfois des types déjà signalés, mais quelquefois aussi ils portent des motifs nouveaux, tels que le buste de saint Pierre, une croix cantonnée d'étoiles ou de globules, une tour placée dans le champ. Un *follaro*, resté très rare, mérite une description particulière, pour l'étendue de ses légendes et la beauté de ses empreintes: **W·DVX·APVLIE.** Le duc à cheval à gauche, tenant de la main droite une épée, la pointe tournée en l'air, et de la gauche la bride de son cheval; il est couvert d'un long bouclier ovale se terminant en pointe. Revers : **BEATVS PETRVS.** Saint Pierre nimbé de perles, debout de face, tenant une croix, les deux bras repliés sur la poitrine. L'image de saint Pierre sur les cuivres de la Pouille s'explique naturellement par les rapports que le duc Guillaume entretenait avec le Saint-Siège.

Fig. 1280

Roger II (1127-35), grand-comte de Sicile, fut le quatrième duc normand de la Pouille. Il prit possession de cette province en 1127, à la mort de Guillaume, mais il la donna en apanage, en 1135, à son fils aîné Roger III. C'est sans doute entre les années 1127 et 1130, date de son couronnement, qu'il a frappé à Salerne de larges *tari* coufiques qui présentent d'une part un **R** et de l'autre une croix.

Le cinquième personnage qui porta le titre du duc de Pouille fut le comte Rainolfe, investi en 1137 par le pape Innocent III et l'empereur Lothaire. Mais le règne de ce prince, rival du roi Roger, fut court et agité : c'est ce qui explique que nous n'en ayons pas de monnaies. Rainolfe mourut en 1139. Roger III (1135-1148) ne nous a pas laissé non plus de monnaie battue à son nom; mais nous parlerons plus loin d'un *ducat* sur lequel son effigie est associée à celle de son père.

A la mort du duc Roger III, survenue en 1148, la Pouille fut transférée à son frère Guillaume, déjà prince de Capoue et duc de Naples depuis 1144. Guillaume fut couronné roi de Sicile en 1151. Le fils de Guillaume, Roger IV (1152-1161) apparaît à son tour avec le titre de *dux* sur le *ducat* que son père fit frapper à l'imitation de ceux de son prédécesseur.

Digitized by Google

b). *Grand-Comté, puis Royaume de Sicile.*

Guillaume II le Bon, roi de Sicile, fut aussi duc de Pouille. Il fit graver ce titre sur ses sceaux et sur ses monnaies, et, après lui, Tancrède, son fils, Roger V et peut-être Guillaume III le portèrent également; mais les véritables monnaies du duché de Pouille cessent, ainsi que nous l'avons vu, après Guillaume I (1127).

Les monnaies de Roger I (1072-1101), frappées à Messine, à Palerme et à Mileto, consistent en *tari* d'or à légendes coufiques et en cuivres que l'épaisseur de leur flan permet de distinguer sans trop de difficulté de ceux de Roger II. Le type de ces *follari* est très remarquable : **ROGERIVS CO ME+S.** Le comte casqué à cheval à gauche; il tient sur l'épaule droite un gonfanon et de la main gauche la bride de son cheval; un bouclier normand le couvre entièrement. Revers: **+ MARIA MATER DNI.** La vierge nimbée assise à droite, tenant dans ses bras l'enfant Jésus les pieds emmaillotés.

On ne connaît pas de monnaies du comte Simon, fils de Roger I et d'Adélaïde, mais le long règne de Roger II présente une suite nombreuse et très digne d'attention. Sous le rapport des titres inscrits sur les pièces, la numismatique de ce prince comprend deux groupes. De 1105 à 1130, les monnaies sont au titre de *comes;* de 1130 à 1154 elles mentionnent la dignité royale.

Roger II (1105-54) continua l'émission des *taris* d'or coufiques, marqués sous son règne d'un grand **T.** Nous voyons apparaître une rare monnaie d'argent au type du **T** et de la croix sur laquelle se lisent les légendes circulaires **ROGERIVS COMES — CALABRIE ET SICILIE.** Les cuivres comtaux, assez communs et généralement surfrappés sur des monnaies de Jean Zimiscès, portent au droit **RO-GE-CO-ME** dans les bras d'une croix.

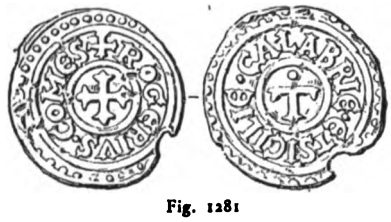

Fig. 1281

En 1130 Roger se fit couronner roi dans la cathédrale de Palerme, par l'antipape Anaclet II. En 1140, il convoqua à Ariano en Pouille une assemblée des barons et du clergé dans laquelle on traita de tout ce qui pouvait intéresser le bien public. C'est à cette assemblée que Roger, abolissant les pièces dites *romésines,* dont le cours était très étendu, y substitua trois types de *follari* en cuivre et créa de plus une nouvelle monnaie d'argent qui reçut le nom de *ducat.* Ce *ducat* apparaît comme la pièce la plus remarquable du monnayage du roi de Sicile;

Digitized by Google

son type et sa forme concave sont essentiellement byzantins. Suivant M. V. Promis, il fut fabriqué dans l'atelier de Brindisi. Voici la description de cette pièce : XIC·XC·RC·IN·AETRN *(Jesus Christus regnat in aeternum)*. Buste du Christ de face, au nimbe crucigère, tenant de la main gauche le livre des Évangiles. Revers : le roi Roger II et son fils Roger, duc de Pouille, tiennent ensemble une longue croix munie de deux traverses au haut et de trois traverses au bas. Le roi est couronné et vêtu d'un habit richement orné; à la mode des empereurs de Byzance, il tient dans sa main gauche un globe crucigère. A droite on lit : R R·SLE, *Rogerius rex Siciliae*. Le duc est en costume militaire, et tient une épée de la main droite, appuyée sur sa hanche; à gauche, on lit : R·DX·AP, *Rogerius dux Apuliae*. Dans le champ, le long de la croix, à gauche, sont disposées verticalement les lettres ANRX *(Anno regni decimo* = 1140). Outre le *ducat* d'argent ou plutôt de billon, Roger frappa des *tiers de ducats*. Une petite monnaie d'argent porte en toutes lettres TERCIA DVCALIS autour d'une croix ornée, et au revers une légende arabe que San Giorgio traduit par : *frappé l'an cinq cent trente-cinquième dans la ville de Sicile* (Palerme). Cette date de l'hégire correspond à l'an 1140 de notre ère (fig. 1282).

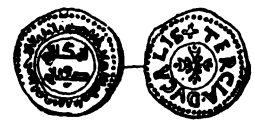

Fig. 1282

On possède de Roger II, roi, un certain nombre de *taris* d'or, mais ils se dépouillent de bonne heure de leur caractère purement mahométan, reçoivent une croix et la légende chrétienne IC XC NI KA. Les monnaies de cuivre, très variées, sont souvent d'un flan très irrégulier et d'une frappe grossière; leurs types les plus fréquents sont la tête ou l'effigie entière du roi, le Christ assis, la croix, le globe crucigère, etc. Les ateliers monétaires du règne étaient établis à Mileto, Salerne, Messine, Palerme, Bari et Brindisi.

Les monnaies très nombreuses frappées au nom de Guillaume, roi, sont coufiques ou latines. Les premières étant presque toutes datées, leur classement n'offre que peu de difficulté. Les secondes, au contraire, sont bien plus difficiles à déterminer. San Giorgio, dont M. A. Engel a suivi, dans son livre, le système, base son classement sur l'orthographe des légendes. A Guillaume I il attribue les pièces sur lesquelles un W désigne le prince. Les pièces de Guillaume II ne sont pas douteuses, car l'initiale royale ȳ est suivie d'un chiffre ordinal; on a d'abord W II puis G II. Sous Guillaume III, c'est la lettre G qui indique le nom du roi.

Guillaume I (1154-66) battit monnaie à Palerme, à Messine, à Brindisi, à Gaëte et peut-être à Naples. Les pièces de Gaëte portent

Digitized by Google

W·DEI·GRA· REX — CIVITAS GAIETA. Outre les monnaies frappées par Guillaume I à son nom seul, il existe des *ducats* copiés de ceux de Roger II, sur lesquels il figure debout à côté de son fils Roger, duc de Pouille.

La numismatique du roi Guillaume II le Bon (1166-89) offre plus d'intérêt que celle de son prédécesseur, à cause de l'introduction de plusieurs espèces nouvelles portant, gravé dans la légende, le nom sous lequel elles étaient connues dans la circulation. L'émission de monnaies bilingues continue. Une curieuse pièce de cuivre signalée par San Giorgio porte d'une part une légende coufique, et de l'autre les mots + OPERATA IN VRBE MESSANE — REX · W · SCOS *(secondus)*. Les monnaies en argent de Guillaume II, qui portent leur nom écrit dans la légende, sont au nombre de quatre : l'APVLIENSIS, le TERCI' APVLIENSIS, la MED*ia* TERC*enarii* et la QVARTA TERCENARII; leur type principal se compose, soit d'un dattier avec ses fruits, soit de la légende disposée dans le champ.

Tancrède (1189-1194) monnaya, comme ses prédécesseurs, ses *tari* d'or à Messine, à Palerme et à Salerne. Leur marque distinctive se compose le plus souvent des mots TACD REX écrits dans le champ. Les monnaies d'argent sont bilingues comme les pièces d'or. Les *follari* de cuivre les plus curieux sont ceux qu'on a frappés à Gaëte, et dont le type habituel est une façade d'église, accompagnée au revers d'une croix trifoliée ou d'un mufle de lion vu de face. Les légendes sont : TANC DEI GRA REX — CIVITAS GAIETA. Il existe sur ces monnaies un document intéressant, une charte du roi Tancrède, de 1191, confirmant ses privilèges à la cité de Gaëte et entre autres celui de continuer l'émission des *follari* : « ... *follarorum monetam concessimus vobis per consules cudendam et habendam in civitate Gaiete pro communi utilitate vestra sicut eam huc usque habere consuevistis.* » A la numismatique de Tancrède se rattache un cuivre bilingue sur lequel son nom est associé à celui de Roger, son fils, puis un *tari* d'or frappé à Messine, sur lequel paraît à côté de son nom l'initiale V de son fils Guillaume.

Nous avons dit plus haut ce qui permettait de distinguer les pièces de Guillaume III de celles de ses homonymes. Les émissions du règne, en petit nombre d'ailleurs, quant à la variété des types, accusent la décadence du royaume normand de Sicile.

En 1194, à la nouvelle de la mort de Tancrède, l'empereur d'Allemagne Henri VI, époux de Constance, fille de Guillaume II, descendit en Italie, prit Naples, Salerne, et soumit le sud de l'Italie et la Sicile. En 1197, Henri VI avait détruit tout ce qui restait de la domination normande.

Digitized by Google

c). *Principauté de Capoue.*

Les monnaies de Capoue sont fort rares et leur classification offre quelques difficultés en raison des homonymies qui se rencontrent dans la série des princes. Il serait bien à désirer que de nouvelles découvertes vinssent grossir le nombre des monuments monétaires que ces princes nous ont laissés et faciliter ainsi les rapprochements qui contribueraient à fixer les attributions. Les pièces retrouvées jusqu'à ce jour sont toutes de cuivre, parfois concaves comme les byzantines et toujours d'un style grossier et d'une frappe mauvaise.

Richard I (1059-1079) nous donne des pièces portant à l'avers son nom et son titre en trois lignes dans le champ : +-RICHA-RD·PRIN-CEPS· Au revers, un châtel surmonté de trois tours crénelées est entouré de la légende + CIVITAS CAPVANA.

Robert I (1106-1120) est représenté par trois types différents. Les cuivres du plus grand module ont au droit une sorte de treillis ou de damier et au revers une croix potencée ; ceux d'un module moindre portent le buste de face ou de profil et au revers une figure debout.

Les monnaies d'Anfuse (1135-1144), les dernières qu'on possède des princes de Capoue, nous montrent parfois son nom associé à celui du roi Roger. Leur type se compose du nom ANF-VSVS-P écrit dans le champ, d'un personnage debout tenant un bouclier, d'un *vexillum* vu de face et accompagné du mot CAPVA. Ce *vexillum* rappelle probablement celui qui servit à l'investiture d'Anfuse comme prince de Capoue en octobre 1135. Après 1172, la principauté de Capoue fut définitivement réunie au royaume de Sicile.

d). *Consulat et duché de Gaëte.*

La série des consuls et ducs de Gaëte débute par des cuivres anonymes frappés vers la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe. Voici la description de ces pièces, dont les exemplaires sont rarement complets : + GAEETA. Croix potencée dans un cercle. + CONSVL ET DVX. Même type (fig. 1283).

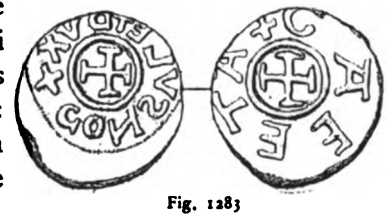

Fig. 1283

Richard II (1121-1135), le dernier consul, est le seul dont nous ayons des *follari* signés : RIC·CON·ET·DVX. Leur type est identique à celui des pièces anonymes. En 1135, Gaëte passa à Anfuse avec la prin-

Digitized by Google

cipauté de Capoue; depuis lors, elle resta sous la dépendance des rois de Sicile.

§ VI. — *Le royaume de Sicile jusqu'à la conquête de Charles d'Anjou.*

Aussitôt après la conquête de la Pouille, en 1194, Henri VI monnaya à Brindisi. On possède de lui des monnaies d'argent frappées à son nom seul; puis des pièces de billon sur lesquelles paraît sa signature et celle de sa femme Constance, **HE·IMPERATOR — C·IMPERATRIX**; d'autres enfin, qu'il signe avec son fils Frédéric II, déjà couronné roi de Sicile.

Henri VI mourut à Messine le 28 septembre 1197. Frédéric II avait à peine trois ans. Il fut d'abord placé sous la tutelle de sa mère Constance, et les monnaies portèrent leurs deux noms, mais l'impératrice suivit son époux au tombeau à Palerme le 27 novembre 1198. Dès lors la signature des espèces revint exclusivement à Frédéric II (1198-1250).

A ce règne se rattachent les monnaies les plus parfaites peut-être de tout le moyen âge, l'*augustale* (fig. 1284) et la *demi-augustale* d'or. Les graveurs anonymes qui en ont fait les coins ont été, dit François Lenormant, les vrais précurseurs des grands médailleurs italiens du XVe siècle. « Ils cherchaient déjà à ramener le type monétaire aux conditions de modelé du bas-relief et à lui donner les mêmes ressources d'expression. Ils avaient emprunté aux modèles antiques, dont ils se rapprochaient le plus

Fig. 1284

Fig. 1285

qu'ils pouvaient, la sobriété et le sentiment de la grandeur du style. Enfin, dans le buste placé sur un des côtés de ces monnaies exceptionnelles, il y a certainement une tentative, encore imparfaitement réussie, de produire ce à quoi l'on avait renoncé depuis bien des siècles, faute d'en être capable, une effigie ayant un certain caractère d'individualité, un portrait plus ou moins rapproché de l'original. » L'*augustale* est citée dans un texte de 1232 comme nouvellement émise. Elle courait pour le quart de l'once d'or, monnaie de compte de la Sicile, et était à 6/7 de fin. Son poids légal était de 5 gr. 235. En dehors de ces monnaies d'or, Frédéric II frappa des *deniers* de billon portant son initiale, sa tête (fig. 1285), ou l'aigle.

Digitized by Google

A la mort de Frédéric, arrivée en 1250, son fils aîné Conrad (1250-54) lui succéda. On ne possède de lui que des *deniers* portant généralement un type épigraphique.

Conrad II, surnommé Conradin, fils de Conrad I, né en 1252, fut reconnu pour successeur de son père, mais en 1258 Manfred, fils naturel de Frédéric II, usurpa le trône. Manfred monnaya à Manfredonia, ville qu'il avait fondée sur les ruines de Siponto. Ses *deniers* lui donnent le titre de MAVNFREDVS — REX SICILIE; leur type se compose d'un monogramme, de lettres ou de son initiale.

En 1263, le pape Urbain IV engagea Charles I, comte d'Anjou et de Provence, frère du roi de France Louis IX, à entreprendre la conquête de la Sicile. Une croisade fut décidée et Charles d'Anjou étant arrivé par mer à Rome, fut couronné roi de Sicile, le 28 juin 1265. Le 26 février 1266, Manfred fut tué à la bataille de Bénévent.

Digitized by Google

CHAPITRE SIXIÈME

LES ÉTATS CHRÉTIENS DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

DU XIe AU XIVe SIÈCLE

SOURCES : A. Heiss, *Descripcion general de las monedas hispano-cristianas desde la invasion de los Arabes,* Madrid, 1865-69, 3 vol. in-4. — Teixeira de Aragão, *Descripção geral e historica das moedas cunhadas em nome dos reis, regentes e governadores de Portugal.* Lisbonne, 1874-80, 3 vol. gr. in-8. — A. Campaner, *Indicador manual de la numismatica española.* Palma, 1891, in-12. — *Catalogo de la colección de monedas y medallas de Manuel Vidal Quadras y Ramón de Barcelona.* Barcelone, 1892, in-4, 4 vol.

A l'époque où Lelewel écrivit sa *Numismatique du moyen âge,* les monnaies frappées par les souverains chrétiens maîtres de la péninsule après l'écrasement des Arabes étaient à peu près inconnues. Les chapitres que le savant Polonais leur consacra sont des plus incomplets. Aujourd'hui, grâce aux recherches de plusieurs savants, recherches que complétèrent et coordonnèrent MM. Heiss et Campaner, pour l'Espagne, et M. Teixeira de Aragão, pour le Portugal, il est facile de présenter un résumé bien suivi de l'histoire monétaire de ces deux grands pays.

§ I. — *Royaumes de Castille et de Léon.*

La Castille, après avoir été soumise à des comtes qui en étaient souverains, fut réunie au royaume de Navarre, l'an 1028, après la mort de Garcie, dernier comte, mort sans enfants. En 1033, elle fut érigée en royaume en faveur de Ferdinand, second fils de Sanche III, roi de Navarre. En 1037, le roi de Castille s'empara du royaume de Léon dont le dernier roi, Bermude III, périt dans une bataille.

A la mort de Ferdinand, ses fils se partagèrent ses états, mais dès 1073, l'un d'eux, Alphonse VI, avait de nouveau réuni la Castille et le Léon sous son sceptre. Le 25 mai 1085 le roi augmenta encore ses possessions par la prise de Tolède, l'une des plus grandes villes que les Arabes possédassent dans la péninsule.

Digitized by Google

Alphonse VI (1053-1109). — C'est avec Alphonse VI que commence la série monétaire de Castille et de Léon. Bien que la classification des monnaies espagnoles au nom d'Alphonse, antérieures au xe du nom, présente de sérieuses difficultés, on est d'accord aujourd'hui pour attribuer au règne d'Alphonse VI des *deniers* et des *oboles* frappés à Tolède et à Léon. Dans cette dernière ville, le roi, **ANFVS REX**, empreint ses monnaies d'un monogramme du Christ (fig. 1286) ; à Tolède le champ des pièces est occupé par deux annelets et deux étoiles.

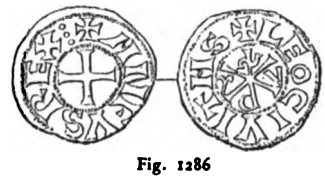

Fig. 1286

Urraque (1109-1126). — Urraque, fille d'Alphonse VI et de Constance de Bourgogne, succéda à son père. Le règne de cette princesse ne fut qu'une suite continuelle de troubles. Elle avait épousé en secondes noces Alphonse I, roi d'Aragon, qui se qualifia, en vertu de cette alliance, roi de Castille et de Léon et voulut user des droits de souveraineté dans ces deux pays. Urraque, princesse fière et impérieuse, ne l'entendit point ainsi ; elle prétendit user de ses titres royaux dans toute leur étendue, à l'exclusion de son époux. Une guerre éclata entre Alphonse d'Aragon et Urraque, et il fallut une dissolution du mariage, prononcée en 1114 par le légat du pape, pour faire régner la paix dans le pays.

Il existe des *deniers* et des *oboles* (fig. 1287) frappés à Tolède par Alphonse d'Aragon. Le roi y est représenté en buste, de profil à droite ou à gauche. Au revers se montre une croix généralement brève et pattée, mais dépourvue parfois dans sa partie supérieure de grénetis et de légendes, de manière à occuper tout le haut du champ.

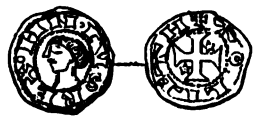

Fig. 1287

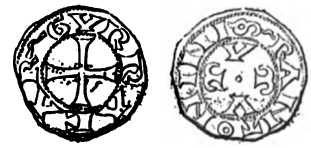

Fig. 1288

Urraque signe de son nom seul, **VRACA RE**, **VRRACA RG**, un grand nombre de pièces. Un *denier* sans nom d'atelier, mais portant au revers **LEGIONIS**, représente la tête de la reine couronnée, à gauche. Les autres monnaies portent les noms des ateliers de Tolède, de Léon et de Saint-Antonin. A Tolède, **TOLETVO**, le type est formé de la tête d'Urraque dessinée de face. A Léon et à Saint-Antonin, **S·B·ANTONINI** ou **BEATI ANTONN**, le champ des deniers est occupé par deux alphas et deux omégas disposés en croix autour d'un point (fig. 1288).

Digitized by Google

L'atelier de Saint-Antonin n'était pas à vrai dire un atelier royal. Dès les débuts de leur monnayage, les souverains espagnols s'habituèrent à laisser à certaines abbayes ou à certaines églises le droit de monnayer au nom royal en gardant pour elles, le profit de la fabrication; c'est le cas pour le monastère bénédictin de Saint-Antonin, fondé par la comtesse Sancie, femme du comte Muño Fernandez, et situé non loin de Saint-Laurent dans le district de Coyanza.

Alfonse VII (1126-1157). — En 1134, après la bataille de Fraga en Aragon gagnée par les Maures sur Alfonse I le Batailleur, qui en mourut de chagrin, Alfonse VII marcha au secours des nouveaux rois d'Aragon et de Navarre, et par sa valeur préserva leurs états de l'invasion des infidèles; mais pour sa récompense il exigea du premier la ville de Saragosse et du second l'hommage de la Navarre. Flatté d'avoir des vassaux d'un si haut rang, il assembla l'année suivante les États à Léon et se fit couronner le jour de la Pentecôte, par l'archevêque de Tolède, empereur d'Espagne.

Fig. 1289

Les monnaies d'Alfonse VII se divisent chronologiquement en deux groupes, celles sur lesquelles il s'intitule roi, celles sur lesquelles il prend le titre d'empereur, **IMPERATOR**, ou plus rarement **SVPER REX**.

1er *groupe.* — Les monnaies d'Alfonse comme roi sont frappées à Tolède et à Léon. Leurs types sont le profil couronné à droite, le chrisme, deux crosses adossées contre un pal, un lion androcéphale

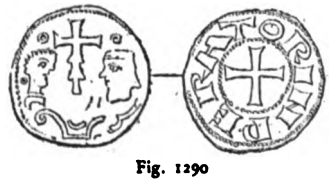

Fig. 1290

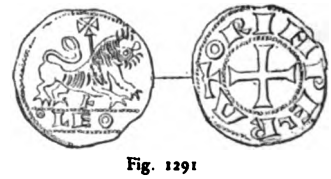

Fig. 1291

(fig. 1289), le mot **LEON** écrit dans le champ entre deux lignes de points et l'Ω et l'Λ, une sorte de fleur qui reviendra sous une forme plus ou moins variée sur d'autres *deniers* espagnols du XIIe siècle, enfin un cavalier à droite armé d'une épée. Au revers des deniers se montre toujours une croix, soit pattée, soit ancrée, soit à long pied et à branches ancrées, soit enfin pattée et placée au-dessus des lettres **ω A**.

2e *groupe.* — Lorsque Alfonse VII eut pris le titre impérial, aux ateliers existant à Léon et à Tolède vint s'ajouter l'hôtel de Burgos, dont les produits se distinguent par un petit **B** placé au commencement des légendes. Les types restent dans la donnée générale de ceux

Digitized by Google

de la première période du règne; on trouve le buste couronné placé de face ou de profil à gauche, deux figures en regard séparées par un fleuron crucigère analogue à celui des monnaies d'Aragon [1] (fig. 1290), un lion à droite (fig. 1291), une tête de lion à gauche (fig. 1292), etc.

Sous le règne d'Alphonse VII, le monnayage ecclésiastique que nous avons vu prendre naissance sous Urraque s'étend quelque peu. Trois ateliers religieux fabriquent des *deniers* au nom du prince; à Ségovie, SOCOVIA CII, SVCOVIA CI, le chapitre de la cathédrale émet des pièces

Fig. 1292

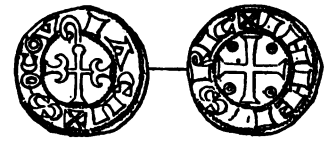

Fig. 1293

au type de la crosse entre deux fleurons aboutés (fig. 1293); à Compostelle, la célèbre église de Saint-Jacques, S· IACOBI, frappe des *deniers* chargés soit d'un chrisme, soit d'un buste et d'un lion à gauche; enfin la cathédrale de Tolède marque les espèces battues à son profit, d'une crosse en pal entre deux croix.

Alfonse VII mourut le 21 août 1157, laissant de sa première femme deux fils, Sanche et Ferdinand, qui partagèrent ses États. Le premier eut le royaume de Castille, le second le royaume de Léon.

§ II. — *Royaume de Castille.*

Sanche III (1157-1158). — N'ayant occupé le trône que pendant un an, Sanche III n'a pu émettre un nombre de monnaies bien considérable. On a de lui des *deniers* portant d'un côté un grand buste couronné à droite et, dans le champ, le nom TOLETA. Du côté de la croix, la légende est REX SANCIↃ ou SANCIVS REX (fig. 1294).

Fig. 1294

La lecture des monnaies espagnoles de cette époque n'est pas toujours aisée, à cause de la forme particulière qu'affectent les A et les V; comme dans les légendes monétaires du

1. Dans une étude publiée dans le *Memorial numismatico español*, t. II, p. 155, M. Campaner a proposé la restitution de cette pièce aux deux profils en regard à Alfonse I le Batailleur, roi d'Aragon, et à sa femme Urraque. Nous signalons cette attribution nouvelle sans vouloir ni la repousser, ni l'admettre.

Digitized by Google

midi de la France, les jambages ne se rejoignent jamais, de sorte que sur les pièces de Sanche, par exemple, on ne distingue à première vue que cet assemblage bizarre de traits : S/\IICI\/S REX.

Alfonse VIII (1158-1214). — Alfonse VIII, surnommé par ses contemporains le Noble et le Bon, n'avait pas encore trois ans lorsqu'il monta sur le trône. L'an 1170 il épousa Éléonore, fille d'Henri II, roi d'Angleterre, qui lui apporta en dot le duché de Gascogne.

Pendant les premières années du règne d'Alfonse VIII, le gouvernement du royaume de Castille fut entre les mains de Ferdinand II, roi de Léon, qui exerça la souveraineté en qualité de tuteur. Il existe des *deniers* dont le type rappelle cette situation politique. Sur les uns, le buste du jeune prince, entouré de ANFVS REX, se montre au droit, tandis qu'au revers nous trouvons l'effigie couronnée de son oncle, une épée devant le visage; la légende est TOLETVA. D'autres pièces non moins curieuses représentent le roi Ferdinand II de Léon en pied et tenant une épée et une palme levées; à sa droite le roi de Castille adolescent se tient debout.

Une curieuse *obole* rappelle l'entrée du jeune roi à Tolède en 1166 : + ERA MCC IIII. Croix dont les bras sont terminés par de petits croissants; globules dans les cantons. Revers : TOLETVM. Croix au sommet d'un fleuron. Cette pièce porte un millésime, exemple unique sur les monnaies à légendes latines frappées en Espagne à cette époque; la date 1204 de l'ère d'Espagne correspond à 1166 de la nôtre.

Fig. 1295

Les monnaies d'Alfonse VIII devenu majeur débutent par une belle pièce d'or imitée des *dinars* arabes et connue dans les documents sous le nom de *marabotin alfonsin*. Le dispositif des prototypes a été entièrement conservé, sauf qu'au droit les trois lignes de légendes placées au centre du champ sont surmontées au-dessus d'une croix (fig. 1295). Les diverses inscriptions arabes de la monnaie d'or d'Alfonse VIII peuvent être traduites comme suit : 1° celle du centre de l'avers : + *(le signe) de la religion chrétienne, de Dieu le très grand ;* 2° l'inscription circulaire de l'avers : *Au nom du père, et du fils et du Saint-Esprit, Dieu est unique. Celui qui croit et est baptisé sera sauvé ;* 3° la légende centrale du revers : *L'émir des Catholiques, Alfons-ben-Sanch, est aidé de Dieu et Dieu le protège.* Enfin 4° la légende circulaire du revers : *Ce dinar est frappé à Medina*

Digitized by Google

Toleitola (Tolède) *l'an 1224 de l'ère de Saphar*, c'est-à-dire en 1186, suivant notre ère. L'année suivante, Alfonse VIII frappa un *dinar* d'imitation moins servile; dans le bas du champ, au revers, figurent les lettres latines ALF. Le roi de Castille ne borna pas ses copies du numéraire arabe à l'or; on possède de lui quelques *fels* de cuivre, qui reproduisent les types centraux du *dinar*.

Alfonse VIII fut, pour les Arabes, un rude adversaire. Dans la seule prise de Mérida, il leur tua, s'il faut en croire les historiens, près de deux cent mille hommes. Sa lutte contre les infidèles ne l'empêcha pas, lorsque l'intérêt commercial était en jeu, de copier leurs espèces et d'affubler les devises chrétiennes d'un costume mahométan.

Les *deniers* d'argent d'Alfonse VIII présentent des types très variés. Le roi y est représenté ou en buste ou en pied, et tenant une palme et une épée, ou à cheval à droite. Parfois ses pièces portent le château aux trois tours qui deviendra l'emblème de la Castille, mais parfois aussi un édifice à deux tourelles entre lesquelles paraît la tête couronnée du prince. Le champ du revers est généralement occupé par une croix pattée.

Henri I (1214-1217). — Henri I était né en 1204; il n'avait donc que dix ans à son avènement. M. Heiss ne donne qu'une seule monnaie pour le règne de ce roi enfant : c'est un denier portant d'un côté un château à trois tours avec le mot REX écrit sur la façade, et de l'autre une croix pattée entourée de + ENRICVS....

§ III. — *Royaume de Léon.*

Ferdinand II (1157-1188). — L'introduction de l'or sous les coin monétaires eut lieu, dans le royaume de Léon, à peu près vers le même temps qu'en Castille; mais à la différence de ce qu'allait faire son neveu Alfonse VIII, le roi Ferdinand II adopta des types et des légendes absolument chrétiens. Voici la description de la pièce d'or de ce prince : + FERNANDVS : DEI : GRA : REX. Buste couronné avec sceptre, à gauche; derrière la tête, une épée. Revers : IN NE PATRIS I FLI I SPS SCI. Lion à droite; au-dessus, une épée; au dessous, le mot LEO, explication naïve du type (fig. 1296). Les *deniers*

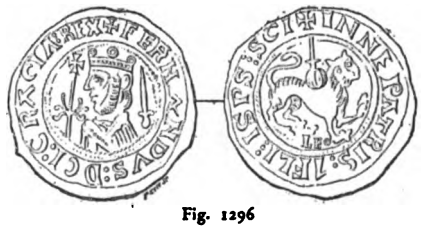

Fig. 1296

Digitized by Google

reproduisent, en les réduisant, les types de l'or; mais parfois aussi le buste est remplacé par une croix pattée.

Alphonse IX (1188-1230). — Le système monétaire du royaume de Léon reste sous ce prince ce qu'il était sous son prédécesseur. Pour l'or, les coins sont conservés et ne présentent de variante sensible que dans le nom propre. Les deniers frappés à Léon ou à Saint-Jacques de Compostelle, **CI IACOBI APES**, portent un buste à droite, un lion,

Fig. 1297

Fig. 1298

deux lions sous un fleuron (fig. 1297), enfin le mot **LEONIS** au milieu du champ, entre deux barres horizontales, au-dessus et au-dessous, un fleuron (fig. 1298). Le nom du roi prend différentes formes dans les légendes. On rencontre concurremment *Adefonsus, Alfonsus* et *Anfons*.

§ IV. — *Royaumes de Castille et de Léon.*

Ferdinand III (1230-1252). — En 1217, Ferdinand III, fils d'Alfonse IX, roi de Léon, et de Berengère, fille d'Alfonse VIII, roi de Castille, fut reconnu roi de ce dernier pays. En 1230, à la mort de son père, Ferdinand se fit couronner roi de Léon et désormais les deux pays ne furent plus séparés.

M. Heiss classe à Ferdinand III les *deniers*, connus en si grand nombre, dont le type est uniformément, d'un côté le château de Castille, de l'autre le lion de Léon. Les légendes sont : **F · REX · CASTELLE — ET LEGIONIS.**

Alfonse X (1252-1284). — En montant sur le trône, Alphonse X arrêta la fabrication des anciens deniers appelés *pepiones*, dont la création remontait à son père. Douze de ces *pepiones* valaient un sou et 180 un *maravédis d'or*. Alphonse X les remplaça par des pièces de *deux deniers* appelées *blancos burgalèses*, dont 90 équivalaient à un *maravédis*. Le type de ces pièces se compose d'un côté des armes écartelées de Castille et de Léon, placées dans le champ sans aucune légende; l'autre face est entièrement occupée par l'inscription suivante : **ALF-ONSVS REX CAS-TELLE E-T LEGIO-NIS.** L'émission de ces *blancos burgalèses*

Digitized by Google

dura jusqu'en 1258. En cette année l'on en revint à la fabrication de *deniers simples* appelés *negros* ou *prietos,* ayant la même valeur et le même type que les *pepiones* de Ferdinand III.

Les documents monétaires nous apprennent qu'Alfonse X frappa encore des *maravédis blancs* appelés *novenes,* dont 60 valaient un *maravédis d'or.* Ces pièces, qui n'étaient pas encore connues en nature au moment où M. Heiss publia son livre, sont donc des *triples deniers* correspondant suivant toute apparence à l'*esterlin* d'Angleterre, dont le cours commençait à s'étendre dans toute l'Europe chrétienne.

Le règne d'Alfonse X fut troublé par une révolte de l'infant Henri, frère du roi. On a tenté d'attribuer à ce prince un denier de lecture douteuse qui semblerait porter **E REX CASTE — E REX LEGIO.** Le type est celui des *pepiones* de Ferdinand III et d'Alfonse X.

Sanche IV le Grand (1284-1295). — Les monnaies de ce roi sont très faciles à distinguer de celles de ses homonymes. Il est, en effet, le seul Sanche qui ait possédé les deux royaumes de Castille et de Léon réunis.

Sanche IV fit battre une *dobla* d'or portant son effigie à l'avers et, au revers, les châteaux et les lions alternant; la légende est exceptionnelle : **IMAGO : SANCII : REGIS : ILLVSTRIS : CASTELLE : LEGIONIS : E TOLETI**; un **M** placé au-dessus du premier château est l'initiale de l'atelier monétaire de Madrid[1]. Outre cette remarquable monnaie d'or, Sanche IV émit des pièces en billon appelées *coronados,* dont huit valaient un sou d'argent; c'étaient donc à vrai dire des monnaies correspondant à un denier et demi. Le type de ces monnaies porte uniformément à l'avers un buste *couronné* à gauche. Au revers paraît parfois une croix pattée, mais bien plus souvent le château de Castille. La fabrication des *coronados* se fit dans des proportions immenses; ceux qui sont au type du château comptent parmi les pièces les plus communes de la série espagnole. Les ateliers monétaires sont distingués par des initiales. On a ainsi reconnu Burgos, Léon, Madrid, Palencia, Cuença, Avila, Séville et Tolède. Il semble que vers la fin de son règne Sanche IV ait tenté le premier en Espagne une fabrication de forte monnaie d'argent. Un document de 1295 parle d'une « *moneda blanca de diez coronados,* » mais jusqu'à ce jour cette monnaie n'a pas été retrouvée en nature.

Ferdinand IV (1295-1312). — Ce roi clôt la période de l'histoire monétaire à laquelle s'étend la troisième partie de ce traité. Ses pièces

1. Campaner, *Novedades en la numismatica española de la edad media,* dans le *Memorial numismatico español,* t. II, p. 100 et suiv., pl. V, fig. 1.

Digitized by Google

sont difficiles à débrouiller de celles de Ferdinand III. On lui attribue des *deniers* et *oboles* de billon ayant au droit le château de Castille et au revers le lion de Léon, placé le plus souvent dans une épicycloïde à huit lobes.

§ V. — *Royaume d'Aragon.*

En 1035, l'Aragon fut érigé en royaume en faveur de Ramire I, quatrième fils de Sanche III le Grand, roi de Navarre. Après la mort de Ramire I, son fils, Sanche-Ramirez I, fut proclamé roi.

Sanche-Ramirez I (1063-1094). — C'est à ce roi qu'appartiennent les plus anciennes monnaies classées par M. Heiss à l'Aragon. Le type de l'avers des *deniers* et des *oboles* est une tête nue tournée à droite ou à gauche; la légende est SANCIVS REX. Au revers, nous trouvons une croix à long pied, accostée de deux fleurons et des deux parties des mots ARA-GON ou IAC-CA, placés transversalement dans le haut du champ (fig. 1299). Le mot IACCA désigne la ville qui était l'antique capitale de l'Aragon; les espèces qui y furent frappées prirent le nom de *jaquesas*.

Fig. 1299

En 1076, Sanche-Ramirez s'empara du royaume de Navarre qu'il réunit à l'Aragon, sans égard pour les droits des enfants de Sanche IV.

Pierre I (1094-1104). — Fils de Sanche-Ramirez, Pierre avait hérité des qualités guerrières de son père. Les historiens espagnols disent que ce prince, dans un combat, abattit la tête à quatre rois maures, et de là viennent, ajoutent-ils, les quatre têtes noires qu'on voit dans les armoiries d'Aragon. Du vivant de son père, en 1085 ou 1086, Pierre I reçut les titres de roi de Sobrarbe, de Ribagorza et de Monçon. On possède un *denier* frappé à Monçon, sans doute vers cette époque; il reproduit le type de Sanche et a comme légendes : PETRVS REX — MON-SON. Lorsque Pierre I eut succédé à son père, il continua à monnayer au même type, mais avec les légendes : PETRVS REX — ARA-GON, ou, plus rarement : PETRVS SANCIVS — REX ARAGON. Pierre I mourut en 1104, peu de temps après le seul fils qu'il avait eu d'Agnès, fille de Guillaume VI, comte de Poitiers.

Alfonse I (1104-1134). — La couronne d'Aragon passa à un frère de Pierre, Alfonse, que les nombreux combats livrés par lui aux infidèles firent surnommer le Batailleur. En 1109, il épousa Urraque,

Digitized by Google

héritière de Léon et de Castille; nous avons vu plus haut comment cette union finit.

Les premières émissions d'Alfonse I, ANFVS REX, reproduisent les types de ses prédécesseurs, à cette différence près que la tête est remplacée par un buste dont le bas coupe la légende. On connaît deux autres types monétaires[1] dont l'emploi fut certainement postérieur au type dont il vient d'être question : 1° ANFVS SAN REX. Buste à gauche. Au revers, une croix à pied et la légende ARAGONENSIS. 2° ANFVS S REX. Croix pattée. De l'autre côté, le champ est occupé par un annelet, une croisette et deux E couchés; la légende est ARAGONES. Ce dispositif rappelle certaines monnaies languedociennes, et il est très probable qu'il fut adopté pour faciliter le cours des *deniers* aragonais dans le midi de la France. On remarquera la présence, dans les légendes des dernières émissions royales, de l'indication de la filiation; cette circonstance rend indubitable l'attribution de ces pièces à Alfonse, fils de Sanche.

Après la mort d'Alfonse I, arrivée en 1134, les Aragonais et les Navarrais ne purent se réunir dans le choix d'un même souverain. Les premiers appelèrent à la couronne Ramire II, troisième fils de Sanche-Ramirez, qui vivait retiré au monastère de Saint-Pons-de-Thomières, au diocèse de Narbonne. Ce prince épousa Agnès, fille de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, dont il eut une fille nommée Pétronille, en faveur de laquelle il abdiqua en 1137.

Dona Pétronille avait deux ans lorsqu'elle commença à régner sous la tutelle de Raimond-Bérenger IV, comte de Barcelone, à qui son père l'avait fiancée. Raimond gouverna le royaume sous le titre de prince d'Aragon et célébra en 1151 son mariage avec sa pupille; il mourut en 1162. On ne possède jusqu'à ce jour aucune monnaie aragonaise ni de Ramire II, ni de Pétronille, ni de Raimond-Bérenger.

Alfonse II (1162-1196). — Alfonse II, fils de Raimond-Bérenger et de Pétronille, succéda à son père dans le comté de Barcelone et fut placé par sa mère sur le trône d'Aragon.

M. Heiss estime qu'Alphonse II reprit le type primitif d'Alfonse le Batailleur, mais le buste ne coupe pas la légende, et le sommet de la tête dépasse le grénetis; au revers, le mot ARA—GON est placé

1. M. Campaner a publié, dans le *Memorial numismatico español*, t. IV, p. 22, un *denier* dont l'attribution reste incertaine entre Alfonse I le Batailleur et Alfonse VII de Castille. Voici le type de cette pièce : AL REX. Buste couronné de face. Revers : IN SPANIA. Croix pattée.

Digitized by Google

verticalement aux côtés du fleuron. Le nom du roi est orthographié ANFOS, forme plus moderne que ANFVS.

Pierre II (1196-1213). — Pierre II fit usage des mêmes types que son père, mais le buste royal est couronné. En 1204, Pierre s'était rendu à Rome et s'était fait couronner par le pape Innocent III, auquel il s'était engagé pour lui et ses successeurs à payer un tribut annuel de deux cent cinquante maravédis d'or. Les frais du voyage à Rome et du tribut au pape furent couverts par un nouvel impôt appelé *monedaje*, qui consista en un droit prélevé sur la fabrication des espèces; il est probable que l'établissement de ce *monedaje* correspondit à un affaiblissement monétaire.

Jacques I (1213-1276). — En 1204, Pierre II avait épousé Marie, fille et héritière de Guillaume, comte de Montpellier; leur fils unique monta sur le trône en 1213. Jacques I le Conquérant eut, au point de vue historique, un règne remarquable; le 11 mai 1258, ses plénipotentiaires signèrent à Corbeil avec Louis IX un traité par lequel le roi de France céda au roi d'Aragon, à perpétuité, tous les droits de souveraineté qu'il avait sur les comtés de Barcelone, d'Urgel, de Besalú, de Roussillon, d'Empurias, de Cerdagne, de Gérone et de Vich.

Fig. 1300

Les monnaies de Jacques I portent son buste couronné à gauche, avec la légende ARA·GON. Le nom du roi, IACOBVS REX, entoure au revers une croix patriarcale, à double traverse (fig. 1300).

On ne connaît pas de pièces aragonaises des deux successeurs immédiats de Jacques le Conquérant, Pierre III (1276-1285) et Alfonse III (1285-1291). Les dernières monnaies de la période dénariale appartiennent à Jacques II (1291-1327). C'est du moins à ce roi que M. Heiss attribue des *deniers* et des *oboles*, aux mêmes types que ceux de Jacques I, mais d'une gravure beaucoup plus moderne. Nous n'avons pas, en ce qui nous concerne, toute confiance dans ce classement, uniquement basé sur la forme des lettres, l'emploi de ℵ au lieu de N, et de Ɛ au lieu E.

§ VI. — *Royaume de Navarre.*

Bien que les Carolingiens se soient emparés de la Navarre, leur domination n'y fut jamais solidement établie, et il est aussi inexact de

Digitized by Google

joindre la numismatique navarraise à celle des feudataires français, qu'il est naturel d'y faire entrer celle des comtés de la Catalogne.

Sanche III (1000-1035). — Le monnayage de la Navarre remonte à ce prince qui possédait également la Castille et l'Aragon et prenait le titre d'empereur. Il fut le créateur d'un type monétaire qui fut continué en Navarre et en Aragon par ses fils : d'un côté une tête à gauche, de l'autre une croix longue sortant d'un fleuron. Les légendes de ses *deniers* sont **IMPERATOR** et **NAVARA.**

Garcie III (1055-1054). — Ainsi que nous venons de le dire, les coins créés par Sanche continuèrent à être en usage; la légende de l'avers fut seule changée et devint **GARCIA REX.**

Sanche IV (1034-1076). — Fils de Garcie III, ce prince modifia peu les coins paternels; à part le nom, le seul changement introduit consiste dans la position du mot **NAVARA,** qui surmonte la croix du revers au lieu d'être coupé par elle.

En 1076, Ramire, frère de Sanche IV, forma une conspiration contre lui et le fit périr. La Navarre fut réunie à l'Aragon, dont elle suivit les destinées jusqu'à la mort d'Alfonse le Batailleur. Pour toute cette période, le monnayage navarrais semble avoir été arrêté; on n'en possède aucun produit. Il est fort probable que les deniers d'Aragon eurent cours dans le pays annexé.

Garcie Ramirez IV (1134-50). — Après la mort d'Alfonse, Garcie, frère de Sanche IV, fut proclamé roi de Navarre à Pampelune par les grands de la nation.

Les deniers de ce roi reproduisent à l'avers la tête qui figurait sur les pièces de ses prédécesseurs; au revers, le centre du champ est occupé par une croix à long pied accostée de deux étoiles dans les cantons supérieurs; le nom de pays **NAVARA** forme une légende circulaire.

Sanche VI (1150-94) et Sanche VII (1194-1234). — Il est difficile de distribuer entre ces deux princes les *deniers* et *oboles* navarrais connus au nom de **:ꝺANCIVS REX.** M. Heiss tranche la difficulté en les accordant tous à Sanche VII.

Les rois de Navarre Sanche VI et Sanche VII conservent, à l'avers, la tête à gauche; le coin du revers est copié de celui que les comtes de Toulouse employaient dans leur marquisat de Provence; il porte un croissant et un soleil. La légende est **NAVARRE** sur les pièces qui nous paraissent les plus anciennes, **NAVARRORVM** sur celles que nous croyons les plus récentes.

Thibaut I (1234-53) et Thibaut II (1253-70). — Thibaut I,

Digitized by Google

quatrième comte de Champagne de ce nom et neveu de Sanche VII, fut solennellement adopté par lui comme son successeur, en 1224. Il fut proclamé roi dans la cathédrale de Pampelune le 7 mai 1234.

Thibaut introduisit en Navarre un type monétaire inspiré par celui des pièces champenoises. Le côté principal de ses *deniers* et *oboles* porta une fasce donjonnée à trois tours crénelées, accompagnée d'un croissant. Les pièces de Thibaut I se distinguent de celles de son successeur, en ce que les unes portent **TEBALD·REX**, et les autres **TIOBALD REX**.

Henri I (1270-1274), Jeanne (1274-1284). — On n'a pas encore retrouvé de monnaies d'Henri I, mais s'il en frappa il est probable qu'elles furent au type de Thibaut; le dispositif de la fasce donjonnée à trois tours crénelées se trouve en effet sur les *deniers* et les *oboles* de Jeanne, **IOHANNA REGINA — DE NAVARRA** (fig. 1301).

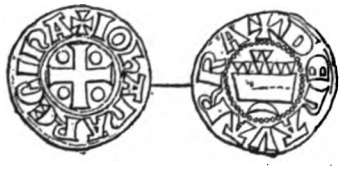

Fig. 1301

En 1284, Jeanne épousa Philippe le Bel, roi de France. Le monnayage navarrais cessa jusqu'au moment où le royaume eut passé à la maison d'Évreux.

§ VII. — *Royaume de Portugal.*

Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert I duc de Bourgogne, étant venu au secours d'Alfonse VI, roi de Castille et de Léon, contre les Maures, avec Raimond, comte de Toulouse, Raimond de Bourgogne et d'autres seigneurs français, reçut vers 1095, pour récompense de ses services, la main de Thérèse, fille naturelle d'Alfonse, qui le fit en même temps comte du canton de Lusitanie situé entre le Douro et le Minho. Henri se signala par plusieurs victoires remportées sur les Maures, auxquels il enleva successivement Viseu, Lamego, Braga et Coïmbre. A sa mort, en 1112, il transmit son comté à son fils Alfonse I.

Alfonse I (1112-1185). — Le comte Alfonse I, mineur au moment de son avènement, gouverna jusqu'en 1128 sous la tutelle de sa mère. En 1139, il remporta, le 25 juillet, dans la plaine de Campo-Ourique qui fut appelée depuis Cabeza-de-Reis (tête de rois), une grande victoire sur cinq rois maures. C'est de cette victoire, en mémoire de laquelle Alfonse mit dans ses armes les *quinas,* cinq petits écussons en croix, que date la fondation du royaume de Portugal. Le prince fut proclamé roi sur le champ de bataille, et les états convoqués à Lamego le confirmèrent dans ce titre. En 1147 ou 1148, les Portugais s'emparèrent de Lisbonne.

Digitized by Google

C'est du règne du roi Alfonse I que datent les premières monnaies portugaises. La série s'ouvre par des monnaies d'or frappées sur le pied des pièces arabes des Almoravides et appelées par le fait *almorabitini, morabitini, marabitini, maravitini* ou maravédis. Le *maravédis* d'Alfonse I porte d'un côté le roi à cheval, l'épée haute, à droite; sur l'autre face les quinas cantonnées de trois étoiles et d'une croisette ou de trois étoiles et d'un **B**, initiale de l'atelier de Braga. La légende commence au revers par **MONETA DOMINI AFNSI**, et continue au droit, **+ REGIS PORTVGALENSIVM** (fig. 1302).

Fig. 1302

En argent, ou pour mieux dire, en billon, les monnaies frappées sont le *denier* (*dinheiro*) et sa subdivision la *maille*. On en trouve mention dans un très grand nombre de documents. On connaît aujourd'hui deux types différents pour le *denier :*

1° **ALFONSVS**. Figure dite pentalpha. Revers : **REX · POR.** Croix latine accostée d'un alpha et d'un oméga déformés, type inspiré de certains *deniers* d'Alfonse I, roi d'Aragon.

2° **ALFONSVS**. Buste de profil à gauche. Sur le cou, les deux lettres **CO**, qui paraissent indiquer l'atelier monétaire de Coimbre. Revers : **REX PORTVGAL.** Croix pattée cantonnée d'un globule et d'une étoile.

La *maille* ou *obole* d'Alfonse I porte à l'avers un petit écusson ovale, l'une des *quinas,* et au revers, une croix courte cantonnée de quatre globules.

Dans toute l'étendue du royaume de Portugal, le droit de signer le numéraire resta toujours un privilège essentiel de la couronne; mais au début, l'exploitation d'un atelier fut parfois abandonnée à une église qui battait ainsi aux coins royaux en bénéficiant des profits assez considérables attachés au monnayage, tout en se conformant pour le type, la taille et l'aloi, aux volontés du souverain. Le 27 mai 1128, le roi concéda à l'archevêque de Braga le droit de battre monnaie, à la condition d'affecter le bénéfice de cette opération à la fabrique de son église. Cette concession fut confirmée plus tard par Alphonse II en ces termes : « *Et sicut avus meus rex Alfonsus dedit adjutorium ad Ecclesiam S. Jacobi faciendam: simili modo do, atque concedo sanctae Mariae Brach. Monetam, unde fabricetur Ecclesia...* » La date de la concession d'Alfonse I (1128) prouve que dès avant la bataille de Campo-Ourique on monnaya en Portugal; mais il est très admissible que les monnaies d'alors n'aient été que des copies du numéraire arabe.

Digitized by Google

Sanche I (1185-1211). — En 1197, Sanche I reprit Lisbonne, qui était retombée sous la domination arabe. Ce fut alors, dit-on, que le roi commença à prendre le titre de roi des Algarves; mais nous ne le rencontrerons sur les monnaies qu'à la fin du XIIIe siècle. Sanche I frappa des *maravedis* d'or analogues à ceux de son prédécesseur. Les légendes sont, au droit : + SANCIVS REX PORTVGALIE, et au revers : + IN NE PTRIS T FILII SPS SCI Λ. Les *deniers* et les *oboles* de Sanche portent tous dans le champ une des *quinas,* soit évasée et ovale, soit en forme d'écu. Au revers nous trouvons une croix courte et pattée sur les émissions les plus anciennes. Les pièces plus récentes ont une croix longue coupant le mot PO-RT-VG-AL.

Alfonse II (1211-1223), Sanche II (1223-1248), Alphonse III (1248-1279). — M. Teixeira de Aragâo n'attribue à Alfonse II qu'un *maravedis* d'or; mais cette pièce est la dernière du genre qui semble avoir été battue en Portugal. Sanche II et Alfonse III ne frappent que des *deniers* de billon. Sur ceux du premier le type du droit est formé de quatre ou cinq *quinas* disposées en croix; au revers, une croix longue coupe le mot PO-RT-VG-AL. Les deniers d'Alfonse portent une croix brève cantonnée d'étoiles et de croissants et les *quinas* rangées en croix et coupant la légende.

C'est sous le règne du roi Denis (1279-1325) que fut réalisée en Portugal la réforme monétaire qui fit du sou d'argent de 12 deniers une monnaie réelle. La période dénariale finit donc dans ce pays, comme dans la plupart de ceux qui imitèrent l'exemple donné par les rois de France, à la fin du XIIIe siècle ou aux premières années du XIVe.

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME

LES ILES BRITANNIQUES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XIe SIÈCLE JUSQU'A LA FIN DU XIIIe

SOURCES : Les ouvrages indiqués en tête du chapitre huitième de la seconde partie (p. 297). — W. St. Thornburn, *A guide to the coins of Great Britain and Ireland.* Seconde édition. Londres, s. d., (1888), in-8. — J. Lindsay, *A view of the coinage of Ireland,* Cork, 1839, in-4. — R. W. Cochran-Patrick, *Records of the coinage of Scotland.* Edimbourg, 1875, in-4, 2 vol. — Ed. Burns, *The coinage of Scotland.* Edimbourg, 1887, in-4, 3 vol. — B. E. Hildebrand, *Anglosachsiska mynt i svenska kongliga Myntkabinettet, funna i sveriges jord.* Stockholm, 1881, 2e édition, in-8.

§ I. — *Le Royaume d'Angleterre.*

a). *Les monnaies et leurs types de l'avènement de Canut à la mort de Henri III* (1016-1272).

Nous avons laissé (page 328) l'histoire métallique de l'Angleterre à Aethelred (978-1016). Son règne avait été, dès le début, troublé par de continuelles incursions danoises; en 1001, pour se débarrasser des envahisseurs, il consentit à leur payer une somme qui se traduisit par un impôt spécial connu sous le nom de *danegeld.* Les énormes prélèvements d'espèces opérés par les Danois en Angleterre expliquent la grande circulation des *pennies* d'Aethelred II dans les pays scandinaves et l'influence que leurs types exercèrent sur les régions septentrionales de l'Europe.

En 1014, le roi Suénon ou Sven I se fit proclamer roi d'Angleterre à Londres et Aethelred II chercha un refuge en Normandie; mais l'année suivante Suénon étant mort, le roi détrôné revint dans sa capitale tandis que Canut, fils de Suénon, était proclamé roi dans les provinces occupées par les Danois. En 1016, Aethelred II mourut; son fils Edmond II fut assassiné l'année suivante et Canut resta seul maître de l'Angleterre.

Le monnayage de Canut le Grand (1016-1035) est extrêmement

Digitized by Google

abondant. Ses *deniers* portent à l'avers le buste avec ou sans sceptre, tourné à gauche et parfois placé dans un quadrilobe. Le revers est occupé par une croix de formes variées : croix brève et à branches évidées; croix à branches évidées, coupant la légende et cantonnée de P-A-C-X; croix à branches évidées sur laquelle brochent en cœur quatre croissants aboutés; croix formée de quatre ellipses placées autour d'un globule; croix à branches évidées brochant sur un quadrilobe; petite croix pattée isolée dans le champ, etc. La donnée générale reste, comme on voit, la même que sous Aelthelred II. Les légendes continuent à mentionner, d'un côté, le roi CNVT REX ou CNVT REX ANGLORVM, de l'autre, le monétaire et l'atelier. Les villes où se trouvaient établies des fabriques d'espèces sont particulièrement nombreuses sous Canut le Grand.

A la mort de ce roi, en 1035, son second fils Harold I (1035-1040) obtint l'Angleterre à l'exception du Wessex qui fut donné, avec le Danemark, au cadet Harthacnut (1035-41). Les *deniers* conservent à l'avers le profil avec ou sans sceptre, au revers une des croix précédemment décrites. Le nom de Harold I est écrit HARALD ou HAROLD REX AN ou A; mais à côté de ces formes régulières on trouve de nombreuses orthographes moins correctes. Le nom de Harthacnut est écrit HARÐACNVT, HARCNVT, etc., suivi ou non du mot REX ou RE. Les ateliers monétaires sont beaucoup moins nombreux que sous Canut.

En 1041, après la mort de Harthacnut, la couronne d'Angleterre revint à l'ancienne dynastie. Édouard le Confesseur (1041-66), fils d'Aethelred II, monta sur le trône. Ses monnaies présentent un nombre considérable de variétés. Hawkins ne signale pas moins de vingt types différents. A l'avers des *pennies* de ce roi, nous trouvons sa tête couronnée de face, son buste diadémé à gauche, le même buste précédé d'un sceptre, le buste mitré à gauche précédé d'un sceptre, le buste mitré à droite tenant le sceptre à la main, le buste couronné de face tenant le sceptre à la main, le buste couronné à droite précédé ou non d'un sceptre, l'image du roi assis de face tenant le globe crucigère et un long sceptre. Au revers apparaissent les types de croix les plus variés; parfois les cantons sont occupés par les lettres du mot P-A-C-X ou par quatre colombes; sur une pièce appartenant aux dernières émissions du règne, le mot PAX est placé dans le champ entre deux lignes de grénetis. On possède une épreuve en or d'un *denier* d'Édouard le Confesseur (fig. 1303).

Édouard le Confesseur étant mort sans enfants et sans proches héritiers, il s'éleva deux prétendants à la couronne, Harold II, fils du comte Godwin, qui avait été le conseiller du roi défunt, et Guillaume

Digitized by Google

le Bâtard, duc de Normandie. Le premier se fit élire par les grands de la nation; le second invoqua un prétendu testament d'Édouard le Confesseur et fit prononcer le pape en sa faveur. Les monnaies frappées par Harold II portent sa tête de profil à gauche, avec ou sans sceptre, et, au revers, le mot PAX dans le champ entre deux lignes de grénetis (fig. 1304).

Fig. 1303

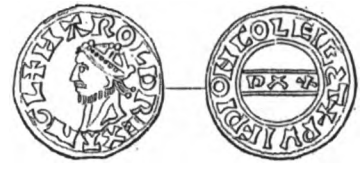

Fig. 1304

Harold II ne resta que quelques mois sur le trône d'Angleterre. Le 14 octobre 1066, Guillaume de Normandie, qui avait débarqué avec une armée à Pevensey, lui livra à Hastings une bataille décisive. Harold II fut tué et l'Angleterre soumise au Conquérant.

Les numismates anglais ne sont pas encore parvenus à distinguer avec précision les monnaies de Guillaume I (1066-1087) de celles de son fils Guillaume II le Roux (1087-1100). Les types adoptés par ces rois continuent les traditions de la précédente dynastie, mais le buste royal est beaucoup plus souvent figuré de face que de profil (fig. 1305); parfois,

Fig. 1305

Fig. 1306

l'effigie est placée sous une arcade (fig. 1306). Au revers, nous retrouvons les croix multiples du numéraire anglo-saxon. La frappe des pièces reste bonne et le métal qui, à cette même époque, subissait en France des altérations progressives, conserve en Angleterre son titre élevé.

Henri I Beauclerc (1100-1135), troisième fils de Guillaume le Conquérant, succéda à son frère. Ses *pennies* le représentent généralement en buste de face, rarement de profil; le revers reste également dans les traditions et porte des croix, des dispositifs cruciformes, ou le mot PAX entre deux lignes; les variétés de type dépassent la vingtaine. Henri I étendit la participation du clergé aux bénéfices résultant de la fabrica-

Digitized by Google

tion monétaire; c'est ainsi qu'il accorda à l'évêque de Lincoln le droit d'ouvrir un atelier à Newark.

En 1135, Étienne de Blois, comte de Boulogne, troisième fils d'Étienne, comte de Blois, et d'Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, succéda à Henri I, son oncle, malgré les précautions que ce prince avait prises pour assurer la couronne à l'impératrice Mathilde, sa fille, veuve sans enfants de Henri V, empereur d'Allemagne. Pour assurer le succès de son usurpation, Étienne de Blois accorda de grands privilèges aux feudataires. Plusieurs d'entre eux s'arrogèrent le droit de monnayer à leur nom, mais ce monnayage féodal anglais ne devint pas héréditaire.

Les *deniers* d'Étienne reproduisent le type de ses prédécesseurs, mais la gravure et la frappe témoignent d'une très grande négligence. Sur une pièce dont nous avons parlé (p. 499), le roi est debout, de face, à côté de sa femme Mahaut ou Mathilde, comtesse de Boulogne, et tient avec elle un sceptre fleurdelisé. Le nom et le titre d'Étienne sont écrits : + STIEFN ou + STIFNE REX, rarement STEPHANVS REX. C'est sous ce règne que l'alphabet latin paraît s'être définitivement substitué à l'alphabet saxon dans la plupart des ateliers.

Parmi les vassaux qui profitèrent de l'affaiblissement de l'autorité royale pour monnayer en leur propre nom, nous avons à citer Henri, évêque de Winchester, frère illégitime d'Étienne, dont les *pennies* portent à l'avers + HENRICVS EPS autour d'un profil couronné à droite, précédé d'une crosse, et, au revers, STEPHANVS REX autour d'un dispositif cruciforme, puis Eustache, fils d'Étienne, qui battit monnaie à York, ville dont il avait été nommé gouverneur. Ses *deniers* le représentent à mi-corps, de profil à droite (fig. 1307).

Étienne ne jouit pas en paix de son trône. L'impératrice Mathilde trouva des défenseurs dans son oncle David, roi d'Écosse, et dans Robert, comte de Gloucester, son frère naturel. En 1141, celui-ci gagna la bataille de Lincoln, où Étienne fut fait prisonnier; mais bientôt les chances de la guerre l'abandonnèrent et l'impératrice Mathilde fut contrainte de chercher un refuge en Normandie.

On possède quelques monnaies de Mathilde et de son frère, le comte de Gloucester. Ce fait concorde avec l'affirmation du chroniqueur Roger de Hoveden, suivant lequel tous ceux qui avaient à cette époque un mot à dire dans l'État, évêques, comtes et barons, s'emparèrent des droits monétaires. Le type des *pennies* de l'impératrice est le même que celui dont Étienne fit usage mais la légende de l'avers est : IMPERATRIX ou MATILD · IM. Les pièces de Robert de Gloucester, RODBERTVS, le représentent à cheval, la tête couverte d'un heaume pointu, l'épée à la main.

Digitized by Google

En 1154, Étienne mourut. En vertu du traité qu'il avait conclu l'année précédente avec ses adversaires, Henri, fils de l'impératrice Mathilde et de son second époux, Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, monta sur le trône d'Angleterre.

Lorsque Henri II (1154-1189) monta sur le trône, la monnaie se trouvait dans le plus grand désordre; des mesures furent prises pour une refonte générale des espèces et pour l'adoption d'un type uniforme dans les divers ateliers du royaume. Cette émission commença vers 1156. Les *pennies* reçurent à l'avers le buste du roi de face, avec un sceptre dans la main droite, au revers, une croix brève, pattée et cantonnée de quatre croisettes pattées. Les légendes furent rédigées selon les formules traditionnelles. Si ce nouveau monnayage se distingue de ceux des précédents règnes par la sûreté de la taille et l'observance stricte de la finesse du titre, il laisse encore énormément à désirer sous le rapport de la fabrication; les flans sont irréguliers, la frappe défectueuse, les empreintes imparfaitement venues (fig. 1308).

Fig. 1307

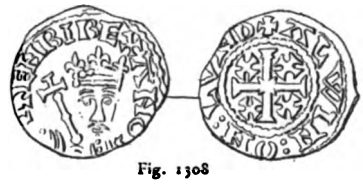

Fig. 1308

En 1180, le roi Henri II chargea Philippe Aymary, de Tours, de frapper de nouvelles espèces. Cette fois l'exécution matérielle devint meilleure et l'on fit usage de flans en général bien arrondis. Le type fut modifié. A l'avers parut une tête couronnée de face dans un grénetis; la main droite qui tient le sceptre est placée en dehors de ce grénetis, dans l'espace réservé à la légende **HENRICVS REX**. La croix du revers reste brève, enserrée dans son cercle de points, mais ses branches sont évidées; les croisettes qui occupent les cantons sont bouletées (fig. 1309).

Fig. 1309

Fig. 1310

Ce type survécut au prince qui l'avait créé. Il fut conservé intact par Richard I Cœur-de-Lion (1189-1199) et par Jean-sans-Terre (1199-1216), qui n'inscrivirent, ni l'un ni l'autre, leur nom sur aucune

Digitized by Google

monnaie anglaise. On sait toutefois par un texte qu'en 1205 la monnaie fut changée, mais cette modification ne paraît avoir consisté qu'en une diminution du module. En 1208, le roi Jean convoqua à Westminster les monnayeurs des seize villes de Canterbury, Carlisle, Chichester, Durham, Exeter, Ipswich, Lynn, Lincoln, Londres, Northampton, Norwich, Oxford, Rochester, Saint-Edmundsbury, Winchester et York, en leur recommandant d'apporter leurs coins; or, c'est précisément dans ces ateliers que furent frappés les *pennies* au nom d'Henri II de module réduit.

Cette émission continua sous Henri III (1216-1272); mais, en 1248, le type fut changé : la croix du revers, prolongée jusqu'au bord du type, coupa la légende et les croisettes bouletées des cantonnements furent remplacées par quatre groupes de trois globules (fig. 1310). C'est un acheminement vers l'empreinte plus particulièrement connue sous le nom de *type esterlin* que nous verrons se former sous Édouard I. La légende de l'avers mentionne fréquemment, à la suite du nom de Henri III, le numéro d'ordre qui distingue le roi de ses homonymes : HENRICVS REX III ou HENRICVS REX TERCI. Les *pennies* des Henri d'Angleterre furent frappés en quantités énormes et la bonté de leur titre leur donna un cours étendu dans tout l'ouest de l'Europe continentale. Nous avons signalé les imitations dont leur type fut l'objet dans les ateliers de l'Allemagne du Nord et des Pays-Bas[1].

Fig. 1311

Au règne de Henri III se rattache la première tentative du monnayage de l'or. Le 16 août 1257, le maire de Londres fut invité, par lettres datées de Chester, à proclamer dans la capitale que « la monnaie d'or dont le roi avait décidé l'émission serait mise immédiatement en cours dans tout le royaume, dans toutes les transactions de vente et d'achat, à raison de 20 *pennies* ou *esterlins* pour chaque pièce d'or ». Les temps n'étaient pas encore venus pour cette innovation importante; le royaume se trouvait du reste dans une situation fort troublée, peu favorable à l'application d'une mesure destinée à modifier les habitudes commerciales. Le 4 novembre de la même année la ville de Londres pétitionna contre les monnaies nouvelles et le roi fut contraint de rendre facultatif le cours de ses pièces d'or; elles ne furent cependant pas retirées de la circulation; on les trouve mentionnées dans les textes jus-

1. J. Chautard, *Imitations des monnaies au type esterlin frappées en Europe pendant le* XIIIe *et le* XIVe *siècle*. Nancy, 1872, in-8.

Digitized by Google

qu'en 1270 et, en 1265, leur valeur était montée de 20 à 40 *pennies*. Le type des monnaies d'or de Henri III se compose à l'avers de l'image du roi assis de face, tenant le sceptre et le globe; le revers reproduit la croix longue des *esterlins*, mais avec des roses dans les cantons (fig. 1311).

b). *Les ateliers monétaires de Canut à Henri III.*

La fabrication du numéraire fut extrêmement disséminée en Angleterre jusque sous les premiers Plantagenets. L'origine des *pennies* est indiquée au revers par une légende en langue vulgaire, composée d'un nom de monétaire suivi d'un nom du lieu. La formule consacrée est : *un tel (monétaire) dans telle localité,* par exemple, + GODWINE ON WIN, *Godwine on Winchester,* + ALWIN : ON : LVND, *Alwin on Lund.* Dans la seconde partie de ce traité, nous avons donné, pour chaque roi d'Angleterre, la liste de ses ateliers; ce système a l'inconvénient de provoquer des redites et nous avons préféré, pour la période qui nous occupe, réunir ces diverses indications dans le tableau alphabétique qui suit[1]. Quant à donner la liste des monétaires, il ne fallait pas y songer, leur nombre est vraiment trop grand.

Axminster (Devon), *Axanmnister:* AXAN. — Canut (Cet atelier est incertain; la légende désigne peut-être Exeter).

Aylesbury (Buckingham), *Aeglesbyrig:* AEEL, AEGLSBY. — Édouard le Confesseur.

Bardney (Lincoln), *Beardanig:* BARDAN, BEARDA, BEAD. — Canut, Édouard le Confesseur.

Bath (Somerset), *Bathan:* BATHANN, BATHA, BEATHN, BATHI, BATH. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Guillaume I et II, Henri I.

Bedford, *Bedanford, Bedaford:* BEDAFO, BEDFO. — Canut, Harold I et II, Guillaume I et II, Henri I.

Bedwin (Wilts), *Bedewinde:* BEDEWINDE. — Édouard le Confesseur.

Berkeley (Gloucester), *Beorclea:* BEORC. — Édouard le Confesseur.

Brampton (Cumberland), BRAN. — Étienne.

1. Les mots imprimés en *italiques* sont les noms anglo-saxons des localités tels qu'ils sont fournis par les textes; les mots EN PETITES CAPITALES donnent les principales formes complètes ou abrégées, sous lesquelles ces noms apparaissent sur les monnaies. Dans ces transcriptions, nous avons rendu le *d barré* anglo-saxon par *th* et le *P* par *w*. Le nom entre parenthèses est celui du comté actuel où l'atelier est situé; nous omettons cette indication pour les chefs-lieux qui portent le même nom que le comté. — Ce chapitre était déjà en épreuves lorsque nous avons reçu la nouvelle publication du Musée britannique : *A Catalogue of englisch coins in the British Museum. Anglo-Saxon series,* II. *Wessex and England to the norman conquest,* par H. A. Grueber et C. F. Keary, Londres, 1893, gr. in-8. On trouvera dans ce livre une excellente carte des ateliers monétaires anglais au XIe siècle.

Digitized by Google

Brewton (Somerset), *Bruitune, Breodune:* BRIVT, BRAE, BRE, BEO. — Canut, Harold I.

Bridgenorth (Shrop), *Bryidge, Byrdge:* BRYDIA, BRYIDGE, BYRDG. — Canut, Guillaume I et II.

Bridport (Dorset). — Guillaume I et II.

Bristol (Somerset), *Brycestow:* BRICST, BRICC, BRYCE, BRCS. — Canut, Harold I, Edouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II et III.

Buckingham, *Buccingaham:* BVCIN, BVCCI, BCN. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur.

Cadbury (Somerset), *Cadanbyrig:* CAD. — Canut. Identification douteuse.

Cambridge, *Grantabricge:* GRANTB, GRANTET, GRANT, GRANTE, GRATE, GAN, GINTE, HRA, RAT. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Étienne.

Canterbury (Kent), *Caentwarabyrig:* CAENTWARA, CAENTWARE, CANTWARE, CENTW, CENWAR, CANTI, CANE, CON. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II et III.

Carlisle (Cumberland), CARLI, CARDI. — Henri I, Étienne, Henri II et III.

Chepstow (Monmouth), CEP. — Canut. Identification douteuse.

Chester (Cheshire), *Ligerceaster:* LEHR, LEHER, LEH, LERE. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II.

Chichester (Sussex), *Ciseceaster, Cisestre, Cisanceaster:* CICESTR, CICEESRE, CISAN, CISCAE, CISCE, CISSE, CICET. — Canut, Harold I, Harthacnut, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II.

Colchester (Essex), *Colenceaster:* COLEIGST, COLECS, COLCS, COLAC, CEOL, COLEN, COLG, COLNCS, CONCS. — Canut, Harold I, Édouard le Confesseur, Harold II, Henri I, Étienne, Henri II.

Crewkerne (Somerset), *Crucern*: CRVCERN, CRVCY. — Canut, Harold I, Guillaume I et II.

Cricklade (Wilts), *Crocglade, Crachlade, Criclade, Creclade:* CRACGL, CREC, CROCGLAD, CRICLA, CROG, CRI. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II.

Derby, *Deoraby, Deorbi:* DEORABY, DEORBI, DORBI, DEOBY, DER. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Étienne.

Dorchester (Dorset), *Dorceaster:* DORCEST, DOR. — Canut, Édouard le Confesseur, Guillaume I et II, Henri I.

Douvres (Kent), *Doferan, Dover:* DOFERA, DOFRAN, DOFRA, DOFEN, DFRA, DOF, DOVER, DOVORV, DOVENDN. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II.

Dunwich (Suffolk), *Dunwic:* DVM. — Canut.

Durham: DVNELM, EMEDVR, DVREME. — Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II et III.

Ely (Cambridge): ELV. — Canut. Identification douteuse.

Exeter (Devon), *Eaxeceaster, Eaxcester:* EAXCESTRI, EAXCSERE, EAXECESTE, EAXECS, EAXI, ECXCES, ECXECC, ECXECE, EECX, EXECE, EXC. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II et III.

Gloucester, *Gleaweceaster:* GLAEWEC, GLEWECS, GLEA, GLEOW, GLEWECE, GEEW, GLEV, GLEOV. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II et III.

Digitized by Google

Godmanchester (Huntingdon), GODWINECAS. — Canut. Identification douteuse.

Guildford (Surrey), *Gyldeford:* CYL, GIL, GOLD, GYLD. — Canut, Harthacnut, Guillaume I et II.

Hastings (Sussex), *Haestinga:* HAESTING, HAESTINCA, HAEST, HAES, HAE. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne.

Hedingham (Essex): HEDEN, HEDVA. — Étienne. Identification douteuse.

Hereford, *Hereford:* HEREFO, HEREF, HERE, HER, HAER. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II et III.

Hertford, *Heortford:* HEORT, HEOR, HEO, HYRT, HERT. — Canut, Harold I, Édouard le Confesseur, Guillaume I et II.

Horndon (*Essex*), *Horninɨune*: HORNIDVNE, HVNHED. — Édouard le Confesseur, Harold II.

Huntingdon, *Huntandune:* HVNDT, HVNTED, HVNTVN, IVNTAND. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Guillaume I et II, Henri I.

Hythe (Kent), *Hythe:* HYTH. — Canut, Édouard le Confesseur, Guillaume I et II.

Ilchester (Somerset), *Gifelceaster:* GIFELCST, GIFEL, GIFLCES, GIFLE, GIFLI, GIFNC, GIEL. — Canut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri II et III.

Ipswich (Suffolk), *Gipeswic:* GIPESWI, GIPESWI, GIPSWIC, GIPESW, GIPES, GIPE, GIP, GIPPES, GIRE, GIRS. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II.

Lancaster: LAC, LAG. — Canut, Harold I, Étienne, Henri II.

Langport (Somerset): LANCPORT, LANP. — Canut, Harthacnut, Édouard le Confesseur.

Leicester, *Leigceaster, Legeceaster:* LEICEST, LEICEIS, LEGECES, LEGCS, LAEGE, LEGI, LEGCI, LEEC, LEC, LEICM, LEIECE, LEIG, LEHCE. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II.

Lewes (Sussex), *Laewes:* LAEWE, LAEW, LAE, LAEE, LAEWEN, LAEWGE, LAEWWE, LEV. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne.

Lichfield (Stafford): LICAE, LICEI. — Guillaume I et II, Henri II. Identification très douteuse.

Liming (Kent), *Liman, Limene:* LIMENE, LIMAN, LIMAE, LIMNV, LINEA, LNA, LNM. — Canut, Édouard le Confesseur.

Lincoln (Lincoln), *Lincolne:* LINCOLN, LINCONLNC, LINCO, LINC, LI, LINCCO, LINCOE, LINCOI, LINCOLE, LINCOLI, LINCOLNE, LINCONN, LINCOTI, LINGCO, LINO, LLNIC, LNCO. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I. Étienne, Henri II.

Londres (Middlesex), *Lundene:* LVNDENEI, LVNDONI, LVNDENNEE, LVNDIN, LVNDNE, LVNDOI, LVNDC, LVND, LVDI, LVN, LV. Les formes du nom de Londres sur les monnaies antérieures à Edouard I sont innombrables. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II et III.

Lydford (Devon), *Lydanford:* LYDAF, LYDA. — Canut, Harold I, Édouard le Confesseur.

Lynn (Norfolk): LEN. — Henri II.

Maldon (Essex) *Maeldune:* MAELDVN, MAELDV, MAEL, MALD, MALI, MEL. — Canut, Harold I et II.

Digitized by Google

Malmesbury (Wilts), *Mealmesbyrig :* MEALM. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Guillaume I et II.

Mylton (Kent) : MYLE. — Canut.

Newcastle (Northumberland) : NE. — Henri II et III.

Newport (Shrops) : NIWEPORTE — Édouard le Confesseur.

Northampton : NORHA, NORAM, NORA. — Henri I, Étienne, Henri II et III.

Norwich (Norfolk), *Northwic :* NORTHWIC, NORTHWI, NORDTH, NORWI, NOR, NOTHI, NOTHW, NRD, NO. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II et III.

Nottingham, *Snotingaham :* SNOTIC, SNOT, SNO, SN. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne.

Oxford, *Oxanford, Oxcenford :* OCSENE, OXSEN, OXAN, OCEN, OCX, COXE. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II et III.

Pevensey (Sussex) : PEFNESE, PEVEN, PENE. — Guillaume I et II, Henri I, Étienne.

Peterborough (Northampton) : BVRDI. — Guillaume I et II.

Reading (Berks), *Readin :* READIN. — Édouard le Confesseur.

Retford (Nottingham) : RETEF, RETE, RETII. — Canut. Attribution probable.

Rhuddland (Flints) : RVDILI. — Guillaume I et II, Henri II.

Ribchester (Lancaster) : RIHB. — Canut.

Rising castle (Norfolk) : *Ricyebyrig :* RICYEBII, RIEBII, RIHBIIR, RINHE, RISINGE, RIC. — Canut, Henri I?, Étienne.

Rochester (Kent), *Rofeceaster :* ROFECEST, RONROFEC, ROH. — Canut, Harold I, Harthacnut, Harold II, Guillaume I et II, Henri I.

Romney (Kent), *Rumenea :* RVM, RVMA, RVME. — Canut, Harold I et II, Guillaume I et II, Henri I.

Saint-Edmundsbury (Suffolk) : EADMVN, SANT. — Édouard le Confesseur, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II et III.

Saint-Germains (Cornouailles) : GERM. — Guillaume I et II.

Salisbury (Wilts), *Serebyrig :* SIERBI, SERE, SERE, SER, SE, S. — Canut, Harold I, Édouard le Confesseur, Guillaume I et II, Étienne.

Sandwich (Kent) : SANDWI, SANCE, SAN. — Édouard le Confesseur, Guillaume I et II, Henri I, Étienne.

Shaftesbury (Dorset), *Sceftesbyrig :* SCAEFTES, SCEFTESB, SCEFTE. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Henri I, Guillaume I et II, Étienne.

Shrewsbury (Shrop), *Scrobesbyrig :* SCROBE, SCHOB, SCRO, SCR, SRO, SCOB. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Étienne, Henri II et III.

Sidbury (Devon), *Sithesteburh :* SITHE. — Canut.

Stafford, *Staethford :* STAFORDE, STEF, STA, — Canut, Harold I, Édouard le Confesseur, Guillaume I et II, Étienne.

Stamford (Lincoln), *Stanford, Stanvord :* STANFO, STANF, STAN, STA, ST. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Henri I, Étienne, Henri II.

Southampton (Hampshire), *Hamtune :* HAMT, HAM, HA. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne.

Southwark (Surrey), *Sutlgewere :* SVTHEG, SVTHG, SUG, SVDG, SVTHGER. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne.

Digitized by Google

Steyning (Sussex), *Staenig* : STAENIG, STAENI, STAE, STEN. — Canut, Harold I, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I.

Sudbury (Suffolk), *Suthbyrig:* SVTHBYR, SVTHB, SVTH, SVDB. — Canut, Guillaume I et II, Henri I, Étienne.

Tamworth (Stafford et Warwick), *Tamwsorthige:* TAM, TONWYRTH. — Harold I, Guillaume I et II, Henri I.

Taunton (Somerset), *Tantune:* TANTV, TANT. — Canut, Harold II, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Guillaume I et II, Étienne.

Thetford (Norfolk), *Theodford, Theolvord:* THEODF, THEOT, THEO, THE. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II.

Tonbridge (Kent): TON, TONV. — Canut. Attribution incertaine.

Tottness (Devon), *Tottanaes:* TOTTA, TOTA, TOT. — Canut, Guillaume I et II.

Totleigh (Derby): TOTEL. — Canut. Attribution incertaine.

Wainfleet (Lincoln), WAIN. — Henri II.

Wallingford (Berks), *Weligaford, Walinford:* WELINA, WELIN, WELI, WEL, WE. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Henri I, II et III.

Walsingham (Norfolk), *Walsingham:* WALSI. — Canut.

Wareham (Dorset), *Werham:* WERHAM, WERH. — Canut, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I.

Warmington (Northampton): WORI, WOR. — Canut, Harold I. Attribution incertaine.

Warwick. *Waeringwic:* WAERINC, WAERIC, WAERHICA, WARI, WERI. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Étienne.

Watchet (Somerset), *Wecedport:* WECED. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur.

Welmesford (Northampton), *Welmesforda:* WELMIAE. — Canut.

Weybridge (Surrey): WIBR. — Canut. Attribution incertaine.

Wilton (Wilts), *Wiltune:* WILTVNE, WILTVN, WILTV, WIL. — Canut, Harthacnut, Harold I, Édouard le Confesseur, Harold I, Guillaume I et II, Étienne, Henri II et III.

Winchcombe (Gloucester): WINCEL. — Canut. Attribution douteuse; suivant d'autres auteurs l'atelier serait Winchelsea (Sussex).

Winchelsea (Sussex), *Wincelsea:* WINCELE. — Édouard le Confesseur.

Winchester (Hampshire), *Winceaster:* WINCESTR, WINCSTR, WINCSTERE, WINCS, WIN, WI, WINCRC. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri, évêque de Winchester, Henri II.

Witham (Essex): WITHA. — Harthacnut.

Worcester, *Wihraceaster:* WIHRACE, WIHRAC, WIHER, WIHRA. — Canut, Harold I, Harthacnut, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Henri II.

York, *Eoferwic:* EPERWIC, EFERWII, EFOER, EFORI, EFRE, EOFI, EOFERWIC, EOFEIR, EOFRO, EOFRV, EORWW, etc. Les variantes sont très nombreuses. — Canut, Harold I, Édouard le Confesseur, Harold II, Guillaume I et II, Henri I, Étienne, Eustache, Henri II et III.

Outre les villes qui précèdent, et sur l'identité desquelles ne plane, à part quelques exceptions, aucun doute, les monnaies mentionnent plusieurs ateliers encore inattribués dont il est inutile de parler dans un ouvrage général comme le nôtre.

Digitized by Google

c). *Édouard I* (1272-1307).

Le règne d'Édouard I marque en Angleterre la transition entre la période dénariale et celle du *gros* d'argent à laquelle sera consacrée la quatrième partie de ce traité. La frappe atteint une régularité parfaite, la gravure s'améliore, l'alphabet latin remplace définitivement l'ancien alphabet anglo-saxon, les noms des monétaires disparaissent, sauf une seule exception, enfin la série monétaire s'enrichit de deux subdivisions du *penny*, le *demi-denier* ou *halfpenny* et le *quart de denier* ou *farthing*. Le type de ces diverses monnaies se compose à l'avers de la tête royale de face surmontée d'une couronne fleurdelisée avec la légende: **EDW. R. ANGL. DNS HYB**; sur une variété de l'*esterlin* ou *penny* frappée à Canterbury, la tête est placée dans un triangle, mais comme nous le verrons plus loin, cet encadrement est réservé aux monnaies irlandaises. Au revers, la croix est toujours pattée et coupe la légende.

Fig. 1312

Les monnaies d'Édouard I sont frappées dans treize ateliers: Londres, **CIVITAS LONDON**; Berwick, **VILLA BEREVVICI**; Bristol, **VILLA BRISTOLLIE**; Canterbury, **CIVITAS CANTOR**; Chester, **CIVITAS CESTRIE**; Durham, **CIVITAS DVREME**; Exeter, **CIVITAS EXONIE**: Kingston, **VILL KYNGESTON**; Lincoln, **CIVITAS LINCOL**; Newcastle, **VILLA NOVICASTRI**; Reading, **VILLA RADINGY**: Saint-Edmundsbury, **VILLA S·EDMVNDI**; York, **CIVITAS EBORACI**. Un seul monétaire, Robert de Hadley, qui dirigeait en 1280 l'atelier de Saint-Edmundsbury, signe ses *esterlins:* **ROBERT DE HADELEIE** ou **ROBERTVS DE HADL**. L'atelier de Reading appartenait à l'abbé de Reading; ses produits portent la volute d'une crosse dans l'un des cantons du revers. A Durham, où les évêques exerçaient des droits sur la fabrication locale, les *esterlins* portent à la même place, ou au commencement de la légende de l'avers, un fer à moulin, armes de l'évêque Beck, qui occupa le siège épiscopal de 1283 à 1310.

§ II. — *L'Irlande.*

Dès le VIe siècle, les pirates du Nord envahirent l'Irlande; tour à tour vaincus et vainqueurs, ils finirent par s'y établir et par y créer divers royaumes tels que ceux de Dublin et de Waterford. En 1171,

Digitized by Google

en vertu d'une bulle du pape Adrien IV, qui avait donné l'Irlande aux rois d'Angleterre, Henri II Plantagenet fit une descente dans l'île et en soumit une partie.

a). *Période hiberno-danoise.*

Royaume de Dublin. — Suivant M. Aquila Smith[1], qui a fait de la numismatique irlandaise une étude particulière, les plus anciennes monnaies des rois danois de Dublin appartiennent à Sihtric III (989-1029). Ses *pennies* sont copiés de ceux qu'a frappés Aethelred II, roi d'Angleterre. Le monnayage continua sous quelques-uns des successeurs de Sihtric III :

*Anlaf V, 1029-1034.
*Sihtric IV, 1034-1041.
*Anlaf VI, 1041-1050.
*Ifars III, 1050-1054.
Eachmargach, 1054-1064.
Maelnambo, 1064-1066.
Godfred Crovan, 1066-1076.
Godfred V Mermach, 1076-1094.
Gilalve, 1094-1109.
Torfin, 1109-1125.
Regnald III, 1125-1147.
Godfred VI, 1147-1149.
Broder, 1149-1159.
*Askel Mac Torquil, 1159-1171.
Roderic O'Conor, 1171-1200.

Les monnaies hiberno-danoises portent des légendes danoises, le plus souvent très altérées. Sur le *penny* d'Anlaf V que nous reproduisons (fig. 1313), on lit + C ANLF CVN MLH, sur ceux d'Ifars III on trouve IFARZ·N· DIFMX DI ou IF· CVNVNC; enfin, sur ceux d'Askel, il y a ANCIL·COV. Outre les pièces portant ces légendes autonomes, il y a lieu de donner à l'Irlande les *deniers* aux noms d'Aethelred II et de Canut le Grand qui portent au revers le nom de l'atelier de Dublin : DIFNLIN, DIFL, etc.

Fig. 1313

Royaume de Waterford. — Lindsay a attribué à Regnald II (1023-1036) un *denier* portant d'un côté le trefeuille ou nœud à trois pointes, de l'autre une inscription rectiligne entre deux frontons de temple. Cette attribution reste incertaine.

Le même auteur attribue aux rois irlandais indigènes des XIe et XIIe siècles des bractéates d'argent, que l'on a retrouvées à diverses reprises dans l'île, notamment en grande quantité en novembre 1837,

1. *When was money first coined in Ireland ?* dans le *Numismatic Chronicle* de 1882. — Lindsay faisait remonter les débuts du monnayage de Dublin à Ifars I (870-872), mais son opinion paraît controuvée.

Digitized by Google

près de Fermoy. Ces pièces anépigraphes reproduisent grossièrement les types des revers de certaines monnaies de Harold I, de Guillaume le Conquérant et de Henri I.

b). *Période anglaise.*

Le 16 octobre 1171, le roi d'Angleterre débarqua en Irlande et s'empara d'une partie du pays. Quelques années après, il reçut l'hommage féodal de Roderic O'Connor, roi de Dublin. Henri II donna l'île à son fils Jean sans Terre. Celui-ci frappa à Dublin et à Waterford des *halfpennies* et des *farthings* d'argent. Les *halfpennies* portent une tête de face avec la légende + IOHANNES DOM ou + IOHANNES·DOMINIBER; au revers, une croix évidée, cantonnée de globules et placée dans un grénetis, est entourée des noms du monétaire et de l'atelier: ADAM ON DWE, NORMAN ON DWELI (Dublin), MARC ON WATER, WHILELMVS ON WA (Waterford).

En 1185, Jean de Curcy, qui avait été créé en 1181 comte d'Ulster, obtint le gouvernement de l'Irlande. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1189. Durant cette courte période il frappa à Carrickfergus, + CRAGF ou CRACFEVF, et à Downpatrick, + PATRICII, des *farthings* à son nom: + GOAN D· QVRCI ou D' DE DVNO, *seigneur de Downpatrick*. Les types consistent des deux côtés en une croix évidée ou pattée [1].

Lorsque Jean sans Terre fut devenu roi (1199-1216), il émit en Irlande des *pennies*, des *halfpennies* et des *farthings*. L'avers de toutes ces pièces porte une tête de face dans un triangle, dispositif qui restera désormais particulier aux monnaies irlandaises. Les légendes sont: IOHANNES REX ou IOHAN RE et, au revers, un nom de monétaire suivi de ON·DIVE (Dublin), ON LIME (Limerick) ou ON WAT (Waterford). Ce monnayage continua sous Henri III (1216-1272), mais l'atelier de Dublin paraît avoir seul fonctionné. Les seules pièces connues pour ce règne sont des *pennies*. Sous Édouard I, la monnaie d'Irlande reçut les mêmes perfectionnements matériels que celle d'Angleterre.

§. III. — *L'Écosse.*

L'origine du monnayage de l'Écosse est, dit Lindsay, comme les débuts de l'histoire de ce pays, enveloppée de profondes ténèbres. On doit

1. Cf. sur ce monnayage, un travail de M. Aquila Smith, dans le *Numismatic Chronicle* de 1863.

Digitized by Google

supposer que la première fabrication des monnaies écossaises remonte assez haut, bien que, à l'époque où le savant irlandais écrivait son livre, la plus ancienne pièce d'attribution certaine ne fût pas antérieure au règne de Malcolm III, qui monta sur le trône en 1057. C'est un *denier* d'argent imité des monnaies anglaises et portant au droit une tête couronnée de face, accompagnée à gauche d'un sceptre cruciforme. La légende, mal venue, donne + MA..... REX. Le champ du revers est occupé par une croix fleurdelisée.

On n'a pas de monnaies certaines de Donald VIII (1093-1098), ni de l'usurpateur Duncan II, ni d'Edgard (1098-1107); mais sous Alexandre I (1107-1124), nous voyons apparaître pour la première fois le type du buste couronné de profil, avec le bras tenant un sceptre fleurdelisé, qui restera le type par excellence du numéraire écossais. Sous Alexandre I et sous David I (1124-1153), le buste est tourné à droite et la croix du revers reste le plus souvent fleurdelisée comme sur la pièce de Malcolm III. Les ateliers de David I furent établis à Berwick et à Roxburgh.

L'existence des monnaies de Malcolm IV (1153-1165) n'est pas prouvée; mais pour le règne de Guillaume I le Lion (1165-1214), nous nous trouvons en présence d'une série de *deniers* très nombreuse. Quelques monnaies de ce roi sont d'un style déjà relativement bon; mais un grand nombre d'entre elles conservent encore la rudesse primitive. Sous le rapport des types, les émissions de Guillaume I comprennent trois groupes distincts.

Les deniers du premier groupe portent la tête du roi tournée à gauche, avec la couronne aux trois lis et le sceptre fleurdelisé devant le visage. La croix du revers est brève, pattée et cantonnée de croissants. Le second groupe, de meilleur style, présente l'effigie royale avec le sceptre tourné à droite; aucun grénetis ne la sépare de la légende. Au revers la croix pattée est cantonnée de quatre lis tournés la pointe vers le centre. En 1195, dit la Chronique du Melrose, le roi Guillaume procéda à de nouvelles émissions monétaires: « *Hoc anno Willelmus rex Scotorum innovavit pecuniam suam* ». C'est sans doute alors que commença la frappe des pièces du troisième groupe, qui donnent la tête royale tournée soit à droite, soit à gauche, dans un grénetis, mais qui se distinguent particulièrement de celles des deux autres par la présence, au revers, d'une croix à doubles bandes cantonnée de quatre étoiles. C'est une imitation évidente des *pennies* anglais contemporains.

Guillaume I écrit de différentes manières son nom autour de son effigie et, fait remarquable sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, ce nom est écrit soit en français, soit en latin : LE REI WILLAME, REI

Digitized by Google

WILLAME, WILAME REX, WILELMVS, WILIELMVS REX. Comme sur les monnaies anglaises, le nom de l'atelier est toujours accompagné de celui du monétaire chargé de l'exploitation. On trouve pour Guillaume I quatre officines en activité, Berwick, Édimbourg, Perth et Roxburgh. Nous noterons les diverses combinaisons de noms de lieu et de noms de monétaires en commençant par les *deniers* du premier groupe : **ADAM BEREWIC, WILAM BEREWIC, ADAM ON EDEN** (Édimbourg), **HVE · OF · EDENEBV, FOLFOLT · DE · PERT** (Perth), **FOLFOLT ON ROC** (Roxburgh), **RAVL · DE · ROCEBVR.** La seule pièce que l'on possède du second type est battue à Roxburgh par Folpold. Les pièces du troisième groupe donnent quelques nouvelles combinaisons de noms de monétaires et de noms d'ateliers : **HVE WALTER, HVE ON EDENBVR, WALTER ED, HENRI LE RVS DE PT** (Perth), **WALTER · ON · PERT, PERIS · ADAM ON ROCI, HVE · ON · ROCE, RAVL · ON · ROCEBVR.**

La présence sur les monnaies de Guillaume d'une légende française, l'existence au nombre de ses monétaires de plusieurs personnages à noms français, tels que Raoul, Hue pour Hugues, etc., donne beaucoup de poids à la supposition de Cardonnel[1] que la plupart de ces pièces ont été battues par des monnayeurs recrutés par le roi d'Écosse, en France, pendant la captivité de Guillaume le Lion en Normandie, et après sa mise en liberté. On doit encore remarquer, à l'appui de cette ingénieuse hypothèse, que les ateliers monétaires sont précisément situés dans les villes et châteaux donnés comme garantie de la rançon que Guillaume dut payer à Henri II, roi d'Angleterre.

Les monnaies d'Alexandre II (1214-1249) sont très difficiles à distinguer de celles de son successeur Alexandre III. C'est à M. Haigh qu'il appartient d'avoir établi la distinction entre les pièces de ces deux rois en se fondant sur la forme des croix du revers. Les monnaies d'Alexandre II reproduisent le type du troisième groupe de Guillaume, soit à l'avers la tête royale, à droite ou à gauche, avec ou sans sceptre, et au revers une croix brève à doubles bandes cantonnée de quatre étoiles. Roxburgh et Berwick semblent avoir été les seuls ateliers en activité pendant ce règne. Les légendes, d'une lecture souvent très difficile, donnent, au revers, des noms de monétaires parmi lesquels il s'en trouve dont l'origine française est indiscutable : **ALAIN ANDRV, ANDRV, PIERES, WALER, WILLE.**

Avec Alexandre III, qui monta en 1249 sur le trône d'Écosse, la

1. A. de Cardonnel, *Numismata Scotiae, or a series of the scotish coinage, from the reign of William the Lion to the Union*. Londres, 1786, in-4.

Digitized by Google

croix du revers, resserrée jusqu'à cette époque dans le grénetis, le franchit et coupe la légende. Nous avons vu une modification analogue se produire en Angleterre au temps de Henri III. La tête des *pennies* d'Alexandre III est tournée ou à droite ou à gauche, presque toujours couronnée et toujours accompagnée du sceptre. Le style, la gravure et la frappe s'améliorent et les légendes deviennent plus lisibles, mais par leur aspect d'ensemble, les pièces ne se séparent pas de celles que nous avons vues jusqu'ici. Les ateliers mentionnés sur les *deniers* sont Aberdeen (**ABE, ABIRD**), Berwick (**BERWI, BER**), Édimbourg, Dunbar (**DNBARE, DVN**), Kinghorn (**KING**), Inverness (**IN, INVER**), Lanark (**LAN, LA**), Perth (**PERTH, PERTE**), Forres (**FRE**), Forfar (**FOR**), Glasgow (**GLA**), Montrose (**MVN**), Roxburgh (**ROHESB, RO, R**), Stirling (**STR, STRIVE**) et Saint-Andrews (**AN, ANDER**). Il faut peut-être y ajouter Marchmont (**MARE**).

Vers la fin de son règne, Alexandre III accomplit dans son monnayage une révolution qui marque, dans l'histoire monétaire de l'Écosse, le début d'une nouvelle époque. Le nom des monétaires disparaît ; à la croix à doubles bandes se substitue la croix pattée, la gravure des coins devient décidément belle : nous assistons à la naissance de l'*esterlin* et de ses subdivisions, en attendant que paraissent sous David II le *gros* et la monnaie d'or.

§ IV. — *Les Hébrides.*

L'archipel des Hébrides, situé dans l'Océan Atlantique, à l'ouest de l'Écosse, ne fut réuni à ce royaume qu'en 1264. Il appartenait auparavant à des rois d'origine scandinave auxquels on attribue la fabrication d'un certain nombre de monnaies copiées des *pennies* d'Aethelred II et de ses successeurs. Cette attribution est toutefois dépourvue de toute preuve positive, et nous nous bornons à la mentionner sans y attacher autrement d'importance.

Digitized by Google

CHAPITRE HUITIÈME

LES PAYS SCANDINAVES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONNAYAGE NATIONAL JUSQU'AU XIVe SIÈCLE

SOURCES : Erslev, *Catalogue de la collection de monnaies de feu Chr. Jürgensen Thomsen.* t. III, Copenhague, 1876, in-8. — P. Hauberg, *Danmarks Myntvaesen og Mynter i tidsrummet* 1241-1377. Copenhague, 1884, in-8. — El. Brenner, *Thesaurus nummorum Sueo-Gothicorum.* Stokholm, 1731, in-4. — C. J. Schive, *Norges Mynter i Middelalderen.* Christiania, 1865, in-fol. — C. A. Holmboe, *De prisca re monetaria Norvegiae et de numis aliquot in Norvegia repertis.* Christiania, 1854, in-8. — L. B. Stenersen, *Myntfundet fra Graeslid i Thydalen.* Christiania, 1881, in-4. — H. V. Mansfeld-Büllner, *Afbildninger af samtlige hidtil kjendte danske Monter fra tidsrummet* 1241-1377. Copenhague, 1887, gr. in-8. — *Beskrivelse over danske Mynter og Medailler i den kongelige Samling.* Copenhague, 1791, in-fol. — O. Devegge, *Mynt og Medaille Samling.* Copenhague, 1851-1867, in-8, 3 vol.

§ I. — *Considérations générales.*

La numismatique des pays scandinaves forme, comme leur histoire politique, un ensemble dont il importe de ne pas scinder l'étude. Les débuts de la fabrication régulière du signe d'échange concordent, en Danemark, comme en Norwège et en Suède, avec l'introduction du christianisme et, partout, les monnayeurs prennent pour modèles de leurs pièces les *pennies* d'Angleterre. Une influence des types byzantins, une tendance à la figuration d'emblèmes nationaux contribuent à modifier, dans le cours du XIe siècle, ce que l'imitation des empreintes anglaises avait d'abord de servile; mais ce qui achève de donner aux séries monétaires scandinaves leur caractère propre, c'est l'emploi d'un alphabet runique, concurremment avec l'alphabet anglo-saxon. Nous réunissons ici les diverses runes que nous avons relevées sur les monnaies danoises et norwégiennes (fig. 1314).

Digitized by Google

Le système pondéral commun aux trois pays scandinaves se compose du *mark* divisé en huit *öre* ou en vingt-quatre *ortug*. Le poids du *mark* correspond à 216 grammes. On frappait à l'origine 240 *deniers* ou *peningar* (pluriel de *pening*) d'un *mark* d'argent aussi fin qu'on pouvait le rendre par le feu, c'est-à-dire avec 1/14 ou 1/13 d'alliage.

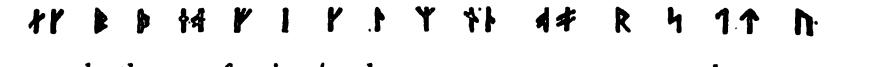

a b th e f i k l m n o r s d out v

Fig. 1314

Au milieu du XIe siècle, la taille de 240 *deniers* au marc-poids augmenta par suite de l'affaiblissement continu de la monnaie. Le signe d'échange finit par ne plus se composer que de bractéates ou de petites pièces minces fortement alliées de cuivre. En 1263, un marc-poids d'argent équivalait en Danemark à 4 marcs et 4 neuvièmes, de *deniers;* en 1313, il fallait alligner dix marcs et un tiers, de *deniers,* pour obtenir un marc-poids de métal fin.

Le retour à la monnaie forte eut lieu, en Norwège, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mais en Suède et en Danemark la réforme se fit attendre cent ans de plus.

§ II. — *Danemark.*

a). *Le royaume de Danemark.*

Sven Tveskaeg (985-1014) est le premier roi de Danemark qui ait monnayé à son nom. Les types de ses *deniers* sont copiés de ceux d'Aethelred II, roi d'Angleterre : un buste avec sceptre de profil à gauche, et une croix évidée cantonnée des lettres C-R-V-X. Les légendes circulaires sont + Z·AEN REX AD DENER et + GODPINE M-ANDAER. En 1013, Sven devint roi d'Angleterre; il avait dirigé vers ce pays plusieurs expéditions et y avait prélevé l'humiliant impôt du *danegeld,* ramenant ainsi en Danemark d'énormes quantités de numéraire anglais.

Canut II, le Grand (1014-1035), fils de Sven et son successeur en Angleterre, s'empara du Danemark sur Harald, son frère, avant qu'il en eût pris possession; en 1028, il conquit la Norwège. Ses monnaies sont de frappe entièrement anglaise et le titre de REX ANGLORVM est presque toujours conservé; la légende CNVD REX IN DANORM est très rare. L'aspect anglais des *deniers* est tel que lorsqu'une monnaie de

Digitized by Google

Canut porte **LVND**, un doute peut rester dans l'esprit quant au point de savoir si la pièce est frappée à Londres ou à Lund en Scanie. Vers le milieu du règne, nous voyons apparaître quelques empreintes d'inspiration nationale ou continentale : le serpent enroulé en spirale, l'inscription rectiligne entre deux frontons de temple, le trèfeuille ou nœud à trois boucles dans lequel les numismates danois voient l'image symbolique de trois boucliers en partie superposés, la main accostée de deux croisettes. Les ateliers de Canut le Grand furent Lund, Roskilde et Viborg (**VIBER**), mais souvent les légendes sont si altérées qu'aucun nom de lieu n'est déchiffrable.

Ce que nous venons de dire du monnayage de Canut peut s'appliquer en tous points à celui de Harthacnut (1036-1042). Ses *deniers* offrent un mélange d'empreintes anglaises et danoises. Nous retrouvons le buste et la croix d'Aethelred II (fig. 1315), le serpent enroulé, les frontons de temple (fig. 1316), à côté de dispositifs nouveaux, tels que le nom et le titre royaux écrits au milieu du champ (fig. 1317). Les villes où se trouvent

Fig. 1315

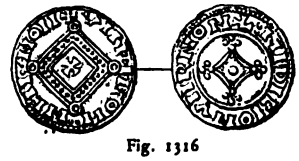

Fig. 1316

établies des monnaieries deviennent plus nombreuses ; dans le Danemark oriental, Lund, Roskilde et Slagelse (**SLAHLOV**) fournissent les espèces ; dans la région occidentale, où le poids du *denier* était plus faible (0 gr. 75 au lieu de 1 gr. en moyenne), les ateliers sont Odense ou Hedebij (Schleswig), Aalborg (**ALEBV**), Viborg (**VIBEI**) et Aarhus (**AROCII**).

Fig. 1317

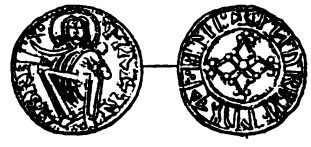

Fig. 1318

Avec Magnus le Bon (1042-1047), le type anglais devient plus rare et les empreintes nouvelles se multiplient ; parfois, ce sont des imitations libres d'images byzantines, le Sauveur assis, le Christ et le roi debout ; la croix haussée (fig. 1318 à 1320), mais plus souvent des compositions nationales, deux anges, un cerf, un navire, un cavalier, des dessins formés d'ingénieux dispositifs linéaires. La gravure reste belle, la frappe bonne, mais à côté d'un grand nombre de légendes

Digitized by Google

correctes qui, selon la mode anglaise, donnent le nom et le titre du roi, le nom du monétaire et de l'atelier, on continue à trouver un nombre bien plus considérable encore d'inscriptions dépourvues de sens, où les simulacres de lettres ne servent manifestement qu'à orner le pourtour du champ. Une certaine quantité de *deniers* de Magnus le Bon sont bilingues et portent, en même temps que **MAGNVS REX**, une légende runique

Fig. 1319

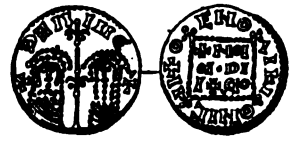

Fig. 1320

indiquant le nom du monétaire et l'atelier de Lund. Sur le spécimen que nous reproduisons (fig. 1318), la légende runique transcrite en lettres latines est : *Asur Bai i Lundi i Lei*. Les ateliers de Magnus le Bon furent, outre Lund, Orbec?, Aarhus, Ribe et Hedebij.

En 1046, le Danemark fut envahi par Harald Haaderaade qui revendiquait le trône de Norwège contre Magnus. Celui-ci offrit à son adversaire une association au gouvernement en échange de la moitié de ses trésors. L'offre fut acceptée, et jusqu'à la mort de Magnus les deux rois régnèrent en commun. Les monnaies viennent confirmer sur ce point les assertions des historiens. On possède des *deniers* portant en légende les noms des deux princes, **+ MAHNVS : ARALD REX**, autour d'un buste de face couronné; l'atelier d'émission est Odense (**OÐN**).

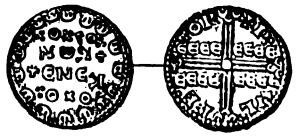

Fig. 1321

Fig. 1322

Sven II Aestrithson (1047-1076) avait soutenu de longues guerres contre Magnus le Bon, auquel il succéda en Danemark. Son monnayage, d'une fécondité remarquable, présente au point de vue iconographique et épigraphique les mêmes particularités que celui de son prédécesseur : mélange de types anglais, byzantins et danois, de légendes en lettres saxonnes ou runiques, de pseudo-légendes (fig. 1321 et 1322). Ses ateliers d'émission sont : Lund, en Scanie, Roskilde et Slagelse, dans l'île de Sélande, Viborg et Ribe, dans le Jutland.

Le règne de Harald Hejn (1076-1080) ne dura que quatre ans, pendant lesquels la fabrication monétaire paraît s'être ralentie. Les *deniers*

Digitized by Google

de Lund ont une figure nimbée debout avec crosse ou croix longue et, au revers, une croix formée de quatre ellipses. Sur les pièces de Roskilde le roi est représenté à mi-corps à droite, couronné et tenant devant lui une épée. La légende du revers des monnaies danoises se compose toujours du nom du monétaire, suivi de l'indication de l'atelier, mais à partir du règne de Sven II et définitivement sous son successeur Harald, l'ancienne formule anglaise, dans laquelle entrait la préposition *on,* est remplacée par une formule nouvelle avec la préposition danoise *i*, par exemple : + ESGER I ROSC, + ÐORGOT I LVN, etc.

Canut le Saint (1080-1086) était, comme son prédécesseur et ses trois successeurs, un fils naturel de Sven II. Son règne fut signalé par de grandes libéralités faites aux églises; il abandonna notamment à l'archevêché de Lund le quart du monnayage scanien. Les *deniers* de Lund portent soit le saint debout tenant la crosse, comme sous Harald Hejn, soit une croisette entourée de quatre croissants, dans un cercle. Dans

Fig. 1323

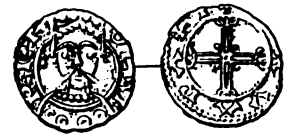

Fig. 1324

les ateliers de l'île de Sélande, à Ringsted (RI ou R), à Roskilde (ROSC, ROSC, RO), et à Slagelse (SLAN, SLAH, SLA), le buste couronné, avec épée à droite, occupe l'avers des espèces. Enfin, dans l'île de Fionie, à Odense (OÐE), l'empreinte consiste en un carré orné, chargé d'une croix double.

Olaf Hunger (1086-95), à côté du buste royal de profil (fig. 1323), inaugure le type du buste de face (fig. 1324), qui sera dorénavant l'empreinte préférée de la plupart de ses successeurs immédiats. Les *deniers*

Fig. 1325

Fig. 1326

d'Olaf portent parfois au revers la légende circulaire A·S · MARIA F(acta) PAX, mais plus souvent encore nous y trouvons le nom de l'atelier de Lund. Ses pièces sont les dernières qui aient la signature du monétaire.

Sous Érik Éjegod (1095-1103), un atelier nouveau, celui de Randers (RANDROS), est à signaler; mais de même que sous Nicolas (1104-34),

Digitized by Google

les émissions furent très peu abondantes. Les *deniers* de ce dernier roi, ceux d'Érik Émune (1134-37) et d'Érik Lam (1137-47), sont très minces, presque des semi-bractéates. L'empreinte habituelle de l'avers est le buste de face; au revers, les représentations nouvelles se multiplient : un cavalier tenant l'épée sous Érik Émune (fig. 1325), un agneau (*lam* en danois) tenant une longue croix sous Érik Lam (fig. 1326). Le règne de ce roi fut troublé par la compétition d'Olaf, auquel les habitants de la Scanie offrirent, en 1138, la couronne; l'atelier de Lund mis à la disposition du prétendant frappa des *deniers* portant son buste couronné de face, et au revers, deux bustes de face couronnés et juxtaposés (fig. 1327).

En 1147, Érik Lam abdiqua. Sven Grathe, fils naturel d'Érik Émune, fut élu roi de Danemark par la plus grande partie de la nation; mais il eut un antagoniste redoutable dans la personne de Canut V, qui eut les suffrages de l'autre partie. Ils régnèrent concurremment avec des alternatives de paix et de guerre, et périrent l'un et l'autre en 1157. Les *deniers* de Sven Grathe portent au droit le buste de face et le mot **REX**; au revers, un édifice formé d'une arcade que couronnent trois tourelles est entouré de **+ SVEN DANORVM**. A côté de ces pièces bifaces, nous assistons à l'émission de bractéates portant soit **SVEN REX** et un buste à droite, soit **S-V-N-O** dans les cantons d'une croix pattée.

Fig. 1327

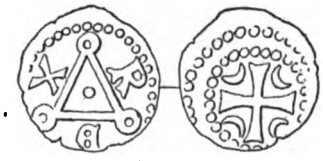

Fig. 1328

Les bractéates de Canut V ont également le buste à droite et **CANVT REX**; mais celles qui furent frappées, à la faveur des troubles, par les villes de Jutland, sont bien plus nombreuses. Nous en avons d'Aalborg (**ALA-BVRGA**), Aarhus (**ARVSIA**), Hjoerring (**HERINGA**), Horsens (**+ HORS**) et Randers (**RANROSIA**); leurs types sont les mêmes que ceux des bractéates frappées au nom de Canut V.

Waldemar I le Grand, fils posthume de Canut le Saint, qui s'était fait attribuer dès 1154 une part dans l'autorité royale, fut reconnu souverain unique du Danemark en 1157. Sous son règne, le monnayage entre dans une nouvelle période, et le numéraire se compose, à côté de bractéates, de *deniers*, le plus souvent muets, dont le titre va sans cesse en s'affaiblissant. Les monnaies bifaces signées par Waldemar I, **WALDIMER**, **WALDAMARVS REX**, ont son buste de face ou de profil et au revers un édifice. Sur les bractéates, l'effigie du roi est parfois associée à celle de sa femme Sophie.

Digitized by Google

De Canut VI le Pieux, associé au trône par son père, en 1170, et son successeur (1182-1202), on n'a que des monnaies dont l'attribution est douteuse par le fait de leur mutisme. Le monnayage épiscopal avait pris du reste dès le milieu du XIIe siècle une grande extension en Danemark, et limitait les émissions des rois.

Il n'est pas toujours facile de distinguer les pièces de Waldemar II (1202-41) de celles de son grand-père. Comme produits certains de ses ateliers, on peut citer les *deniers* où le type est réduit à une simple lettre, **II**, **O** ou **N**, et une croix; les légendes circulaires de ces pièces, probablement frappées à Roskilde, sont : + **WALDEMARVS** — + **REX** : **DANORVM**.

Sous Érik IV Ploupenning (1241-50), les monnaies, rarement signées, ont des types également fort simples, un lis, une épée accostée de **R-X**, un portail à deux tours, une croix dans un quadrilobe, une croix pattée cantonnée des lettres **E-R-I-C**, un triangle fleurdelisé, etc. Les pièces muettes sont plus nombreuses et l'on est approximativement fixé sur la chronologie des divers groupes, grâce à la statistique des trouvailles.

Le trésor d'Herlufsholm, enfoui vers 1255, renfermait, à côté de monnaies d'Érik IV, un certain nombre de pièces d'Abel (1250-52), **ABEL** — **REX DANORVM**, et de Christophe (1252-59), **CRISTOFORVS** — **REX DANOR**. La grande trouvaille d'Oesterhaesinge se composait presque exclusivement de monnaies de ce dernier roi. Celles de Vrenderup et de Husby, en Fionie, de Thorupled et de Oelst, en Jutland, se composaient de pièces d'Érik V Glipping (1259-86).

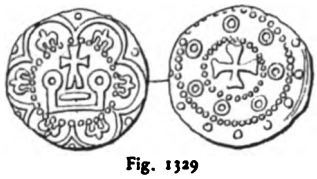

Fig. 1329

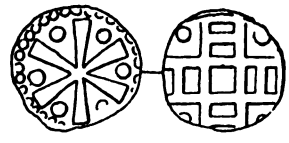

Fig. 1330

A l'avènement de ce prince la situation financière du Danemark était des plus critiques; depuis les troubles intestins qui avaient désolé le pays après la longue captivité de Waldemar II, l'altération des monnaies était toujours allée en croissant. Érik V fit de grands efforts pour améliorer le numéraire et pour établir dans ses états l'unité du système; en 1284, il rendit une ordonnance portant qu'à l'avenir les monnaies de la Sélande et du Jutland auraient la même valeur. Parmi les *deniers* muets que M. Hauberg classe au règne d'Érik V, nous reproduisons celui où figure un triangle accosté de **R-E-X**, (fig. 1328), et celui qui copie, en le dénaturant, le type tournois français (fig. 1329).

Digitized by Google

La mort violente du roi, et les guerres civiles qui suivirent, rendirent vaines les tentatives faites pour ramener l'ordre dans le monnayage et les finances du Danemark. La période qui s'ouvre avec Érik Menved (1286-1319) est la plus triste pour la numismatique, comme pour l'histoire du pays. Les monnaies, déjà affaiblies, ne sont plus frappées qu'en un mauvais billon. Le manque de légendes, la variété des types, souvent barbares et rudimentaires (voir par exemple fig. 1330), rendent le classement géographique presque impossible. Quant au classement chronologique, il est inutile d'y songer; les *deniers* danois, comme les bractéates allemandes, étaient soumis à des refontes continuelles, et tous les ans, le dimanche de la saint Michel (29 septembre), une empreinte nouvelle venait, dans chaque atelier, remplacer celle de l'année précédente.

b). *Les évêchés danois.*

A partir de la fin du XIe siècle, certains évêques danois acquirent un droit de participation aux bénéfices de la fabrication dans les ateliers de leur ville épiscopale. Ce droit se développa dans la suite, et d'étape en étape, les évêques en arrivèrent à signer les espèces et accaparer les types. Lorsqu'au XIIIe siècle les pouvoirs civil et ecclésiastique furent en lutte, et que les rois eurent besoin d'augmenter le budget des recettes, ils s'efforcèrent de recouvrer la somme de revenus fournie par la possession d'ateliers monétaires; mais, dit M. Hauberg, ils n'y réussirent que rarement.

Archevêché de Lund. — L'origine des droits monétaires des archevêques de Lund fut une concession de Canut le Saint, plus tard confirmée par Waldemar II. Pendant les querelles du roi Érik Menved et de l'archevêque Jean Grand, le nonce papal Isarn adjugea à ce dernier, en 1298, le plein droit de battre monnaie pour la Scanie. Voici la liste des archevêques de Lund :

* Absalon, 1178-1202.
* André Sunesen, 1202-1223.
Pierre, 1223-28.
* Uffo, 1228-52.
* Jacques Erlandsen, 1254-74.
* Erland Erlandsen, 1274-76.
* Thrugot Thorstenson, 1276-80.
* Jean Dros, 1280-89.
* Jean Grand, 1289-1302.
* Isarn, 1302-10.
* Esger Juel, 1310-17.

Les monnaies archiépiscopales portent généralement le buste du roi en même temps que le buste de l'archevêque ou la crosse. Sous Waldemar I et Waldemar II, les légendes indiquent les noms des deux participants : WALDMAR — ABSLON ARI; WAL — ANDREA ; WALDEMAR REX — VFO ARC. La plupart des autres monnaies sont muettes. Celle que nous reproduisons (fig. 1331) appartient au règne du roi Érik Glipping (1259-86).

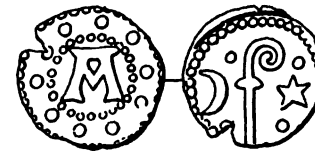

Fig. 1331

Digitized by Google

Évêché de Roskilde. — Vers la fin du XIe siècle, l'évêque de Roskilde reçut le tiers du monnayage de cette ville, le principal atelier de l'île de Sélande. Le premier évêque dont on possède des pièces est cet Absalon qui passa en 1178 au siège métropolitain de Lund. Puis il faut citer :

* Pierre II Sunesen, 1191-1214.
* Pierre III Saxesen, 1214-23.
* Pierre IV Jacobsen, 1224-25.
* Nicolas Stigsen, 1225-49.
* Jacques Erlandsen, 1249-54.
* Pierre Bang, 1254-77.
* Stigot, 1277-80.
* Ingvar Hjort, 1280-90.
* Jean Krag, 1290-1300.
* Olaf, 1300-20.

Les premiers signent de leurs initiales, P — E ou N — I, placées aux côtés de leur buste mitré ; l'avers porte le buste du roi. Nicolas Stigsen signe en toutes lettres, d'abord avec Waldemar II, puis avec Érik IV. Les *deniers* de Jacques et de Pierre qui portent encore leur nom : I — A, P., PET ou PETRVS, se sont rencontrés en très grand nombre dans la trouvaille de Herlufsholm. A partir de Stigot, le monnayage est muet.

Évêché de Ribe. — Les évêques de Ribe possédèrent les droits monétaires à dater de 1280. On leur attribue des *deniers* muets de la période des guerres civiles. L'évêque Tucho (1273-88), sous lequel les émissions commencèrent, eut pour successeur Christiern (1288-1313).

Évêché de Schleswig. — Vers 1156, le roi Sven Grathe abandonna aux bourgeois de Schleswig l'exploitation de l'atelier de leur ville, sous certaines conditions et moyennant une redevance. La moitié de celle-ci fut cédée en 1175 par Waldemar le Grand à l'évêque ; mais, suivant quelques numismates, l'évêché de Schleswig se trouvait déjà en possession de certains droits monétaires. M. Læssoë[1] a publié un *denier* qu'il a attribué à l'évêque Espern (1160-61). L'avers représente un buste royal de face tenant une épée et un lis, le revers a le buste d'un évêque et la légende ESPERN EPC///N.

M. P. Hauberg attribue aux évêques suivants un certain nombre de monnaies muettes de l'époque des guerres civiles :

* Eskil Swarte, 1244-55.
* Nicolas II, 1255-65.
* Bondo, 1265-82.
* Jacques, 1282-87.
* Berthold, 1287-1307.
* Jean II Bockholt, 1307-32.

c). *Le duché de Schleswig.*

En 1285, Érik Glipping céda à Waldemar, duc du Jutland méridional ou Schleswig, le droit de battre monnaie au nom du roi. Après la mort d'Érik, le duc fit mettre sur les *deniers* son initiale W ou son titre D-X, *dux*.

1. L. Læssöe, *Erläuterung einiger seltener dänischer Münzen*, dans la *Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, t. V, 1845, p. 190.

Digitized by Google

§ III. — *Norwège.*

a). *Le royaume de Norwège.*

L'introduction de la monnaie nationale concorde en Norwège, comme dans d'autres pays, avec celle du christianisme. L'usurpateur Hakon Jarl (989-996) copie les *deniers* d'Aethelred II au buste avec sceptre de profil à droite et à la croix évidée, cantonnée de C-R-V-X. Les légendes

Fig. 1332

Fig. 1333

circulaires sont : + AACNNE : IGNVN DEI et REFERE M·OT·A·ON (fig. 1332). Après Hakon Jarl, Olaf I Trygvesson (996-1000) fut appelé au trône ; il continua à imiter l'empreinte anglaise ; les légendes de ses monnaies sont plus claires ; on y retrouve aisément son nom et son titre : + ONLAF REX NOR (fig. 1333). En 1000, Olaf I, vaincu par Sven I, roi de Danemark, et Érik, roi de Suède, se tua de désespoir. Ses états furent distribués par les vainqueurs aux fils de Hakon Jarl, mais en 1017, Olaf II le Saint, descendant des anciens rois, mit fin à cette domination en expulsant les Danois, à la faveur d'une expédition de Canut le Grand en Angleterre. Canut reprit l'offensive et, en 1029, Olaf II fut vaincu et tué. La Norwège fut donnée à Sven, fils du roi de Danemark. En 1035, Magnus I le Bon, fils d'Olaf II, renversa de nouveau la domination étrangère.

Les monnaies norwégiennes de cette époque troublée, s'il en existe, ne sont pas parvenues jusqu'à nous. La série numismatique reprend avec Magnus I le Bon (1035-47), et sous son règne nous trouvons, à côté de *deniers* au type d'Aethelred II, d'autres pièces d'inspiration byzantine ou danoise. Les unes ont à l'avers une image dégénérée du Christ, les autres, les deux frontons de temple ou le tréfeuille.

Sous Harald III Haarderaade (1047-66) ce dernier type domine sur les pièces à légendes lisibles (fig. 1234), mais à côté de celles-ci, il s'en trouve un nombre bien plus grand qui conservent une empreinte rappelant celle d'Aethelred II, mais complètement altérée. Le profil n'y a

Digitized by Google

plus rien d'humain et il faut suivre toutes les étapes de la dégénérescence pour arriver à reconnaître le point de départ. Les monnaies d'Harald III et déjà celles de son prédécesseur portent fréquemment des légendes runiques associées à des inscriptions en lettres anglo-saxonnes.

Fig. 1334

Fig. 1335

La trouvaille faite en 1878 à Graeslid est venue, sous ce rapport, enrichir les séries monétaires, encore pauvres à l'époque où M. Schive écrivit sa monographie. Parmi les légendes runiques, nous citerons, en les transcrivant en caractères actuels : *gunar a mot thisa* (Gunar possède ce coin), *lefrigs moti* (coin de Lefrigs). *Askel lo peneg then* (Askel possède ce denier), etc. Il s'agit en somme de signatures de monétaires[1].

Fig. 1336

Fig. 1337

Fig. 1338

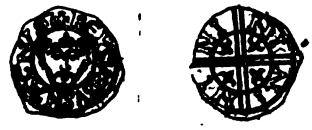

Fig. 1339

Nous attribuons à Magnus II (1066-69), plutôt qu'à son prédécesseur Magnus I, les *deniers* à l'effigie couronnée, de face, et à l'édifice, qui portent les légendes + MAGNVS REX N — + IVLE ME FECIT (fig. 1335).

Dans la seconde moitié du XIe siècle, les ateliers norwégiens commencent l'émission de petits *deniers,* très minces, se rapprochant des

Fig. 1340

Fig. 1341

Fig. 1342

Fig. 1343

Fig. 1344

semi-bractéates, auxquels succèdent rapidement les bractéates proprement dites (fig. 1336 à 1338). Ces pièces sont habituellement muettes ou pourvues d'initiales ; rarement on trouve un nom d'atelier tel que BERGIS. Bergen, qui apparaît autour d'une tête royale de face (fig. 1338). Un *denier* à double empreinte frappé sous Sverre (1177-1202) porte,

1. S. A Bergsoë, *Zur norwegischen und dänischen Münzkunde,* dans la *Zeitschrift für Numismatik* de 1881, p. 339.

Digitized by Google

autour de la même tête, la légende : + REX SVERVS MAGNVS et, au revers, la syllabe NI quatre fois répétée dans les cantons d'une croix à branches doubles (fig. 1339). La ville d'émission de cette monnaie est Nidaros, aujourd'hui Drontheim.

Les bractéates de petit module et empreintes d'une simple lettre (fig. 1340 à 1344) constituent le numéraire habituel de la Norwège jusqu'à la seconde moitié du XIIIe siècle. Magnus Lagaboeter (1263-1280) ouvre une nouvelle période. Les monnaies bifaces reparaissent à côté des bractéates et se rapprochent, comme module, comme poids et partiellement comme type, des *esterlins* d'Angleterre ; l'avers porte REX MAGNVS autour d'une tête de face couronnée, le revers BENEDICTVS DE(us) autour d'une croix pattée. La frappe est très défectueuse.

A la mort de Magnus, la Norwège fut partagée entre ses deux fils ; l'aîné, Érik Prastehader (1280-1299), reçut le titre de roi ; le cadet, Hakon V, porta le titre de duc jusqu'à la mort de son frère, auquel il succéda. Érik plaça la tête couronnée de face (fig. 1345), sur ses fortes es-

Fig. 1345

Fig 1346

pèces frappées à Bergen, CIVITAS BERGENSIS, et à Tunsberg, CASTRVM TVNSBERGIS. Hakon V copia la tête de profil des monnaies écossaises (fig. 1346), sur ses pièces frappées à Oslo, MONETA DE ASLOIA. A côté de l'*esterlin*, Érik Prastehader frappa des pièces qui en valaient la moitié et le quart. Vers la fin de son règne, il mit à l'avers des monnaies l'écu de Norwège : *de gueules au lion couronné d'or, tenant une hache d'armes d'argent, emmanchée d'or*, devançant ainsi la plupart des pays de l'Europe dans l'emploi des emblèmes héraldiques.

b). *L'archevêché de Drontheim.*

Les archevêques de Drontheim ou Throndhjem, l'ancienne Nidaros, possédèrent le droit de battre monnaie depuis la fin du XIIe siècle. On trouve vers cette époque des bractéates chargées d'une crosse, dont on leur attribue la fabrication. En 1220, l'archevêque Guttorm reçut du roi Hakon Hakonson une concession régulière ; mais en 1281, pendant la minorité d'Érik Prastehader, le privilège de l'église de Drontheim fut révoqué.

Digitized by Google

§ IV. — *Suède.*

L'émission de la monnaie commença dans le royaume de Suède vers la même époque qu'en Danemark et en Norwège, sous le premier roi chrétien Olaf Skotkonung (995-1021). Ses *deniers,* frappés dans l'atelier de Sigtuna, sont, comme les premières pièces des autres pays scandinaves, des copies des *pennies* d'Aethelred II. Les légendes se composent du nom du roi et de son titre, du nom d'un monétaire et de l'atelier, par exemple, OLVF REX ZVEVOR, *Olaf rex Zwevorum,* et GODVINE MO ZIHT, *Godwine monetarius Zihtuna ;* mais les légendes sont fréquemment incorrectes et reproduisent des syllabes littéralement copiées sur les prototypes anglais. En dehors de Godwine, les monétaires qui travaillèrent à Sigtuna sous Olaf Skotkonung furent : ZNELLINC MO ZIH et PREGR ON ZIT.

Le successeur d'Olaf, Anund Jacob (1022-1050), prit pour modèle les *pennies* de Canut le Grand ; ses *deniers* portent le buste à gauche avec casque pointu, accompagné, devant le visage, d'un sceptre à trois boules. La titulature correcte est + ANVND REX Z ou ZY. L'atelier d'émission reste Sigtuna : ZEVINE ON ZIHTVN, ÐORMOÐ ON ZIHTV, IГAH IN ZITVN.

Après Anund Jacob, la série monétaire s'interrompt. Du XIIe siècle jusqu'à Albert de Mecklembourg (1363-95), le numéraire suédois se compose exclusivement de petits *deniers* légers ou de bractéates, qui les uns et les autres se départissent rarement d'un désolant mutisme. Une bractéate de Canut (1167-1196) porte KANVTVS REX autour d'un buste de face ; d'autres ont le nom de Jean I (1215-1222), I·H·Ƨ·N dans les cantons d'une croix, d'autres encore portent disposé de même manière, V-A-L-R, le nom de Waldemar (1250-1275).

Les petits *deniers* de l'époque des guerres civiles qui désolèrent la Suède depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'à l'avènement d'Albert de Mecklembourg, portent des lettres isolées, considérées jadis, à tort, comme des initiales de noms de rois, une rose entre trois couronnes, une croix, une rosace, et, au revers, le lion de Suède.

Digitized by Google

CHAPITRE NEUVIÈME

LA POLOGNE ET LA SILÉSIE

JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE

SOURCES : J. Lelewel, *Notice sur la monnaie de Pologne.* Bruxelles, 1842, gr. in-8. — K. Stronczynski, *Dawne monety polskie dynastyi Piastow i Jagiellonow.* Piotrkow, 1883-85, 3 vol. gr. in-8. — J. Polkowski, *Découverte à Glebokie des monnaies polonaises du moyen âge.* Gnesen, 1876, in-8. — Max Kirmis, *Handbuch der polnischen Münzkunde.* Posen, 1892, in-8. — F. Friedensburg, *Schlesiens Münzgeschichte im Mittelalter.* Breslau, 1887-88, 2 vol. in-4. — H. von Saurma-Jeltsch, *Schlesische Münzen und Medaillen.* Breslau, 1883, in-4.

§ I. — *Le duché de Pologne.*

Au commencement du règne de Miecislas ou Miesko I (964-992), quelques missionnaires vinrent en Pologne et persuadèrent au prince d'embrasser le christianisme. L'introduction de la religion nouvelle, bien accueillie par le peuple, établit entre la Pologne et l'Europe latine des relations plus fréquentes, que Miecislas I favorisa en commençant l'émission d'une monnaie nationale.

Les *deniers* de Miecislas I, que les trouvailles de Rzewinsk, de Leczycka et de Plock sont venues répandre à l'état de rares spécimens dans les collections polonaises, sont d'une gravure et d'une frappe des plus rudimentaires. L'avers porte en légende le nom MISICO autour de l'image très altérée d'un temple ou d'une couronne ; au revers, une croix cantonnée de globules occupe le champ ; le pourtour, habituellement réservé à l'inscription, ne porte que quatre caractères, croix gammées ou lettres E, posées aux extrémités de la croix centrale (fig. 1347).

Boleslas I, dit Chrobri ou l'Intrépide (992-1025), se fit donner, s'il faut en croire la tradition, le titre de roi par l'empereur Otton III lorsque celui-ci vint à Gnesen, en l'an 1000, pour visiter le tombeau de saint Adalbert. Trois souverains de Bohême et un souverain de Pologne portent le nom de Boleslas. Cette homonymie provoque

Digitized by Google

quelques difficultés quant au partage entre ces quatre princes des monnaies qui leur appartiennent. M. Stronczynski a fait ressortir longuement les différences qui permettent de reconnaître les *deniers* de Boleslas Chrobri. D'abord, sur une des pièces polonaises on lit le titre de roi qui n'a jamais été porté par les Boleslas de Bohême ; ensuite,

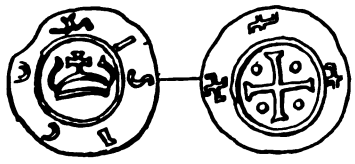

Fig. 1347

Fig. 1348

une monnaie porte le nom de la ville de Gnesen, capitale de la Pologne à cette époque ; enfin un *denier* a des légendes cyriliennes et se rapporte évidemment à la conquête de Kiew et de la petite Russie, en 1018. Outre ces monnaies, il en est d'autres que l'on peut revendiquer pour la Pologne en raison de leur aspect, sensiblement différent de celui des pièces incontestablement bohémiennes. Les types monétaires de Boleslas I procèdent à la fois des empreintes anglo-saxonnes, allemandes, bohémiennes et byzantines. Voici la description détaillée de leurs variétés principales ; l'ordre dans lequel nous les rangeons n'implique nullement un classement chronologique :

1. PRINCEPS POLONIE. Oiseau à droite. *Rev.* : + Même légende. Croix à triples bandes, brochant sur un carré et cantonnée de globules (fig. 1348).

2. BOLIZLAVS DVX. Tête diadémée à gauche ou tête nue à droite. *Rev.* : INCLITVS. Croix pattée cantonnée de quatre globules.

3. Même légende. Tête à gauche. *Rev.* : Sans légende. Grande croix recroisetée occupant tout le champ.

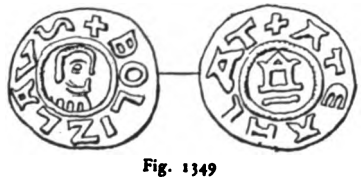

Fig. 1349

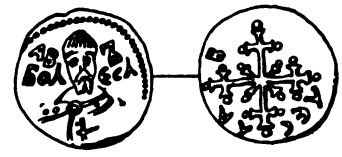

Fig. 1350

4. BOIZLIAS DVX. Tête barbare de face. *Rev.* : SCS·IOHNS. Tête barbare de face. Saint Jean-Baptiste était le patron de la cathédrale de Breslau.

5. Même avers. *Rev.* : Imitation servile de la *holzkirche* et du nom de l'impératrice Adélaïde (fig. 1349).

6. + BOLIZLAVS. Tête barbare de profil à gauche ou à droite. Même revers.

7. + BOLEZLAVS. Croix cantonnée de quatre annelets. Même revers.

8. BOLIZAVS. Tête diadémée à gauche. *Rev.* : GNEZDVN CIVITAS, les trois premières lettres de la légende en monogramme. Croix cantonnée de quatre annelets.

Digitized by Google

9. + REX BOLISLAVS. Croix cantonnée de quatre annelets. *Rev.* : Même légende. Croix pattée.

10. Nom du roi très dégénéré. Type altéré difficilement déterminable, sorte de crinière hérissée, copie des imitations scandinaves des *deniers* d'Aethelred II. *Rev.* : SCS•PETRVS. Croix à branches évidées. Saint Pierre était le patron de Posen.

11. **БОЛ-ЕСЛ-АВ-Ъ** écrit dans le champ en caractères cyrilliens aux côtés d'un buste de face. *Rev.* : Même légende. Croix recroisetée cantonnée de globules (fig. 1350).

Boleslas Chrobri avait élevé la Pologne à un degré de puissance que son fils et successeur Miecislas II (1025-1034) ne parvint pas à maintenir. On ne possède qu'un seul *denier* portant son nom altéré : + MISICAEIVA. Le type comprend d'un côté une dextre divine, de l'autre une petite croix placée au milieu du champ. Miecislas II avait épousé Richense ou Rixa, nièce de l'empereur Otton III. Cette princesse gouverna la Pologne, comme tutrice de son fils Casimir; après la mort de son époux, mais sa mauvaise administration ayant soulevé les nobles, elle fut obligée en 1037 de quitter le pays avec son fils. La Pologne resta pendant quatre ans sans chef, déchirée par les guerres intestines des grands seigneurs, et exposée aux incursions des peuples voisins. En 1039, Brétislas I, roi de Bohême, prit Gnesen, Posen et plusieurs autres villes; M. Stronczynski attribue à cette occupation tchèque un *denier* au type de la main divine, mais cette attribution est assez incertaine (fig. 1351).

La circulation monétaire était surtout alimentée en Pologne à cette époque par l'importation du numéraire étranger. Les pièces dites *wendenpfennige,* dont certains ateliers de la Saxe, tels que ceux des évêques de Naumbourg-Zeitz, continuèrent longtemps l'émission, recevaient en Pologne un accueil particulièrement empressé. On a retrouvé à Chruszczna, à Grojec, à Skrwilno, à Wola Skromowska, et ailleurs encore, en terre polonaise, des trésors composés en grande partie de ce genre de pièces. Il n'y a dès lors rien de surprenant à ce que l'on ait songé, dans le pays même, à les imiter. M. Stronczynski attribue à la reine Rixa, comme tutrice de son fils, un certain nombre de ces *deniers* sur lesquels il déchiffre les lettres R-I-X-A en légende. Si tentante que soit l'interprétation, nous partageons à son égard tous les doutes de M. Dannenberg; les lettres R-I-X-A nous semblent une simple altération du mot C-R-V-X; au surplus, la contemporanéité absolue des pièces en question et de la minorité de Casimir I paraît être mise en doute par la statistique des trouvailles. Il n'en est pas moins certain que ces soi-disant *wendenpfennige,* dont le module allait toujours en décroissant avec les refontes successives, paraissent avoir été le seul

Digitized by Google

numéraire de Casimir I le Pacifique. En 1041, ce prince, qui s'était fait moine et s'était retiré à Cluni, fut rappelé par les Polonais et placé sur le trône de son père avec la dispense du Saint-Siège. Son règne dura dix-huit ans.

Boleslas II le Hardi (1058-1081) innova quant aux types, mais ses *deniers*, de petit module, conservent l'épaisseur et le bord en saillie des *wendenpfennige*. Sur les monnaies les plus anciennes, présentes dans les trouvailles de Koprzynica et de Goryczany, et probablement frappées à Cracovie, l'avers porte un buste couronné avec épée, de profil à

Fig. 1351

Fig. 1352

gauche; le revers, un édifice à trois coupoles. Aucune légende ne vient aider à l'interprétation du type. Sur les *deniers* plus récents, nous trouvons une petite tête à gauche, un cavalier (fig. 1352), une petite tête de face, et une croix gammée ou cantonnée de globules. Les légendes sont : **BOLEZLAVS** et parfois **S·IOHAN**, le patron de Breslau.

Sous Wladislas II Hermann (1081-1102), la production monétaire fut très faible. Les *deniers* frappés à Cracovie portent une tête à gauche et un édifice à trois tours. Les légendes sont : **+ VLADISLAVS** et **+ CRACOV**. Wladislas II prit le titre de duc pour ne pas déplaire au pape qui, à la suite du meurtre de l'évêque de Cracovie par Boleslas II, avait proscrit en Pologne le titre de roi.

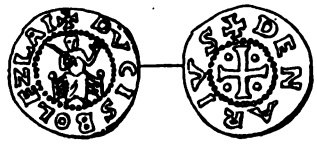

Fig. 1353

Fig. 1354

Les émissions deviennent nombreuses sous Boleslas III Krzywousty (1102-1139); les types gagnent en originalité, le dessin s'améliore et les flans des *deniers* s'aplanissent. Le duc de Pologne debout et tenant une épée, assis sur son trône (fig. 1353), ou debout à côté d'un personnage qui tient un livre et lève la main (fig. 1354), un personnage perçant un dragon de sa lance (fig. 1355), tels sont les

Digitized by Google

types qui se partagent l'avers des espèces. Les légendes sont : + DVCIS BOLEZLAI — + DENARIVS. BOLVSLAV — CS·ADALBIR. ou simplement le nom mal orthographié de saint Adalbert. En 1119, Boleslas III fit à Gnesen, au tombeau de ce saint, un pèlerinage en expiation du meurtre de son frère naturel Zbigniew ; c'est sans doute depuis lors que le vocable de saint Adalbert fut inscrit sur les espèces.

Boleslas III, avant sa mort, l'an 1138, partagea ses états entre les quatre premiers de ses fils, mais à la charge d'être soumis à l'aîné comme à leur suzerain. Ce partage, qu'il avait imaginé pour empêcher les compétitions et les querelles de famille, fut précisément ce qui les fit naître. Pendant un siècle, une sanglante guerre civile désola la Pologne, ruinant le pays et le mettant à la merci de l'étranger. Nous croyons utile de donner un tableau généalogique de la descendance de Boleslas III :

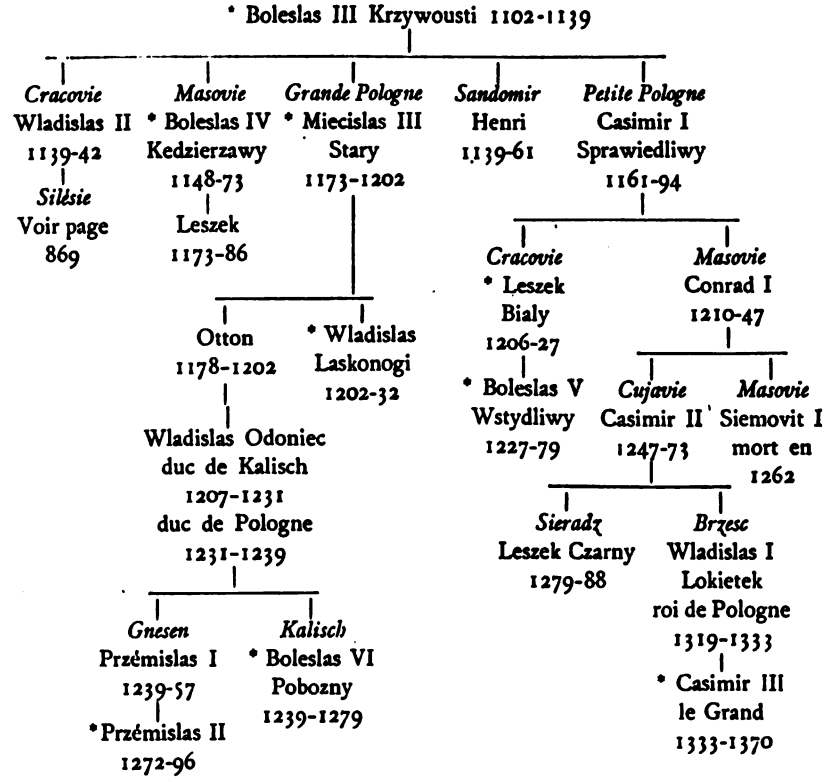

Par le partage de 1138, Wladislas II obtint Cracovie, la Silésie et la suzeraineté sur les autres états polonais, Boleslas IV eut la Masovie,

Digitized by Google

Mieceslas III la Grande Pologne. Au début, les frères, obéissant aux volontés paternelles, reconnurent la suprématie de Wladislas II, mais quand celui-ci voulut attenter à leurs droits, ils le chassèrent et

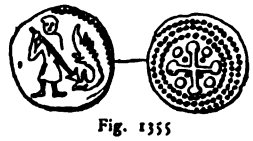

Fig. 1355

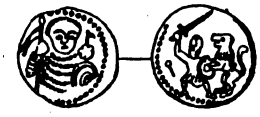

Fig. 1356

Boleslas IV prit possession de Cracovie et du pouvoir suprême. De Wladislas II (1139-46), on ne possède pour ainsi dire que des *deniers* muets, de petit module.

Voici les types principaux réunis par M. Stronczynski : Personnage debout devant le duc assis et tenant l'épée ; parfois la légende circulaire : VOLDISLAVS. Rev. : Guerrier combattant un lion. — Buste de face tenant une bannière et un bouclier. Même revers. — Même buste. Rev. : Buste de face tenant une épée et un bouclier. — Même type que le revers précédent ; parfois VLADIZLAVS en légende. Rev. : Buste de face, avec crosse et livre, de saint Adalbert. — Guerrier debout armé d'une épée et d'un bouclier, terrassant un ennemi. Rev. : Oiseau de proie fondant sur un quadrupède. — + VOLDZIT. Le duc assis de face, tenant une épée. Rev. : Buste féminin à gauche, les mains levées à la hauteur du visage. — DVX VLADISLAVS. Le duc tenant une bannière et chevauchant à droite. Rev. : Guerrier combattant un lion.

Boleslas IV Kedzierzawy (1146-73) multiplia les émissions. Ses ateliers furent établis à Gnesen, à Cracovie et principalement à Breslau. Pour Gnesen, le type local par excellence se compose du nom et du

Fig. 1357

Fig. 1358

Fig. 1359

chef de saint Adalbert ; à l'avers des *deniers* le duc, **BOLESLAVS**, est assis de face, tenant une épée sur les genoux (fig. 1357). Les pièces frappées à Cracovie portent une représentation nouvelle, le collège des princes, trois personnages assis en rang derrière une table (fig. 1358). Quelques *deniers* plus rares montrent le duc assis de face, tandis que son nom, disposé en trois lignes, occupe le revers (fig. 1359). A côté de ces monnaies à légendes, nous trouvons diverses pièces muettes. Les plus intéressantes ont à l'avers l'image du duc debout, tenant un bouclier et une lance garnie d'un fanion ; au revers, celle de deux princes assis à une longue table et tenant ensemble le globe crucigère.

Digitized by Google

M. Stronczynski attribue aux dernières années de Boleslas IV Kedzierzawy un grand nombre de bractéates de petit module, principalement frappées à Breslau, et portant en légende soit le nom d'un duc Boleslas, soit celui de la ville de Breslau ou de son patron, saint Jean-Baptiste. M. Friedensburg revendique ces pièces pour Boleslas le Grand, duc de Silésie, et cette opinion paraît infiniment plus plausible que celle du numismate polonais dont la critique est loin d'être sûre. Nous parlerons en détail de ces curieuses bractéates à la page 870.

Miecislas III Stary fut deux fois en possession de la suzeraineté, de 1173 à 1177 et de 1195 à 1202. Il n'existe de lui aucun *denier* biface. Ses bractéates, dont la trouvaille de Glembokie est venue répandre les exemplaires, appartiennent vraisemblablement à la première période. Miecislas III afferma l'exploitation de ses ateliers à des banquiers israélites qui confièrent la fabrication à des artisans de leur race ; c'est ce dont, à défaut de documents écrits, les monnaies elles-mêmes viennent témoigner. Les légendes des bractéates sont écrites tantôt en caractères latins, tantôt en caractères hébraïques et la langue employée est tour à tour le latin, l'hébreu et le polonais. On constate ainsi quatre groupes épigraphiques dictincts suivant l'idiome et l'alphabet :

a). Latin en lettres latines, par exemple **MISICO DVX, MISICO.**

b). Hébreu en lettres hébraïques, par exemple : *Mezka juseph hacohen,* Miecislas, prince légitime.

c). Latin en lettres hébraïques, par exemple : *Jubilate Abraham, Isaac et Jacob.*

d). Polonais en lettres hébraïques : *Mieszka Gnedz,* Miecislas Gnesen, *Mieszka krol polski,* Miecislas souverain de la Pologne. Un certain nombre de ces légendes hébraïques n'ont pas encore été lues avec certitude.

Les types des bractéates de Miecislas III sont très variés. Le duc de Pologne y est représenté en buste, assis de face, à cheval, debout et tenant un oiseau, debout et accompagné d'un autre personnage, en buste sous une arcade, debout et combattant un lion, etc. Quelques pièces portent des représentations d'animaux, un lion, un dragon et deux colombes, un oiseau dévorant un serpent. Quelques-unes enfin portent simplement dans le champ quatre lignes de caractères hébraïques.

Casimir II (1177-94) abandonna la Grande Pologne à son neveu Otton, fils de Miecislas III, mais il se réserva expressément la possession de Gnesen, de sorte qu'il put monnayer dans cette ville et à Cracovie. Les légendes hébraïques disparaissent complètement et nous n'avons, pour son règne, à signaler que des inscriptions latines, mais celles-ci,

Digitized by Google

de même que les types des bractéates, présentent une grande originalité. Le nom du duc de Pologne, **CAZIMIR** ou **DVX CAZIM**, accompagne son buste couronné vu de face (fig. 1360) ou l'image d'un dragon, mais

Fig. 1360

Fig. 1361

Fig. 1362

l'inscription constitue le plus souvent une naïve explication du sujet représenté. C'est tantôt le buste de la Foi, **FIDES** (fig. 1361), tantôt une croix recroisetée, **CRVX**, ou la dextre divine, **DEXTERA**; ou enfin une sirène, **SIRENA** (fig. 1362), ou une aigle, **ACVILA**.

Les monnaies frappées en Pologne au XIIIe siècle sont beaucoup moins nombreuses que celles du XIIe. Les bractéates continuent à former le principal élément de la circulation métallique, mais il se rencontre toutefois, de loin en loin, un *denier* à double empreinte. On possède des monnaies signées par quelques ducs ou prétendants à la suprématie : Wladislas III (1202-1207), Leszek Bialy ou Lesk V le Blanc (1206-27), Boleslas V (1227-79), Boleslas Pobozny, de Kalisch (1259-79), et enfin son neveu, Przémislas II. Ce dernier prit le titre de roi de Pologne, malgré le Saint-Siège, et se fit sacrer le 26 juin 1295 par l'archevêque de Gnesen.

La période du *gros* d'argent commence en Pologne sous Casimir III le Grand (1333-70); ce règne sera le point de départ de notre quatrième partie.

§ II. — *La Silésie.*

En 1163, Boleslas le Grand, fils aîné de Wladislas, duc de Pologne, obtint de son oncle, Boleslas le Frisé, la Silésie, dont avait été dépouillé son père. Un partage eut lieu entre Boleslas le Grand et ses frères cadets. Il eut dans son lot le pays de Breslau; Miecislas I reçut Oppeln, Ratibor, Oppau et Teschen; enfin Glogau, Crossen et Sagan furent la part de Conrad. Ce dernier étant mort sans postérité en 1178, sa succession retourna à Boleslas le Grand, qui réunit ainsi toute la Basse-Silésie sous son sceptre. Voici le tableau de sa descendance :

Digitized by Google

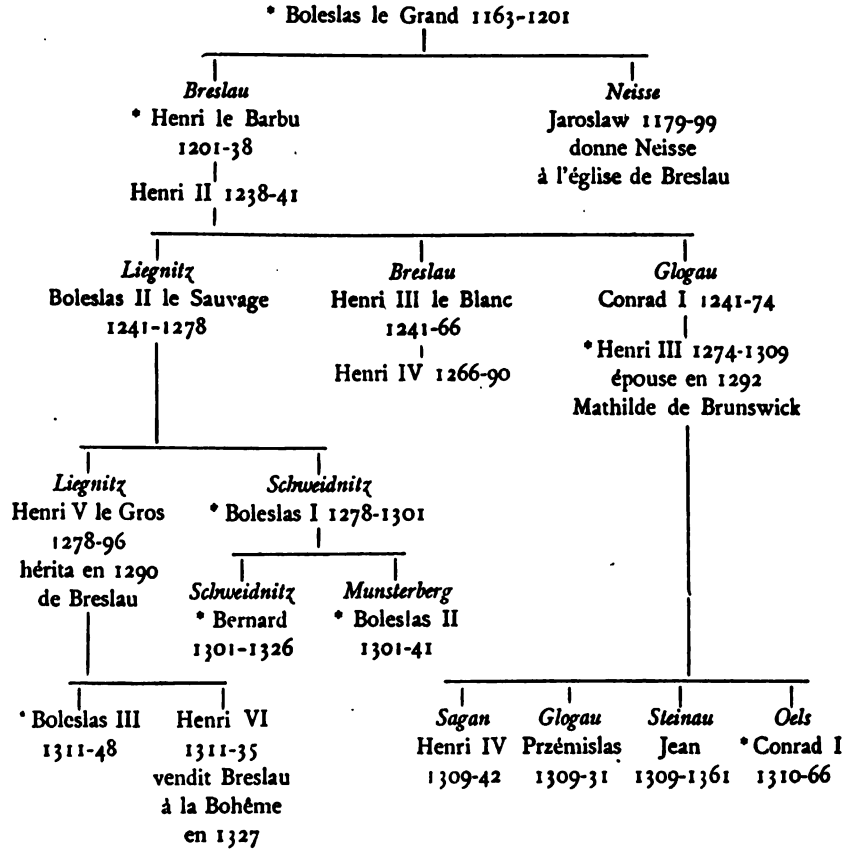

La Haute-Silésie fut transmise aux descendants de Miecislas I qui se divisèrent également en plusieurs branches, comme on pourra le voir par le tableau généalogique suivant :

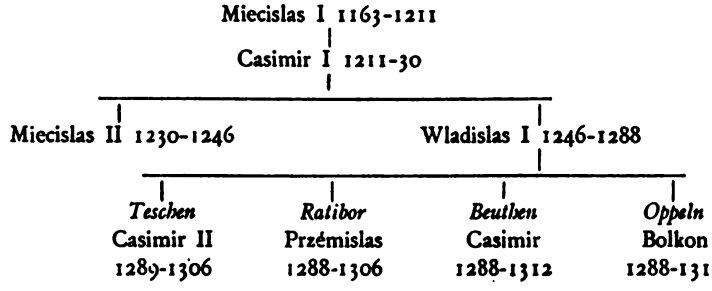

Les premières monnaies silésiennes ont été longtemps confondues avec les bractéates polonaises. Si quelques-unes d'entre elles portent le nom

Digitized by Google

de Boleslas le Grand, DVX·BO, BOLE, BOLESLAVS, et son effigie combinée avec une représentation architecturale, on rencontre en bien plus grand nombre les pièces muettes ou chargées de légendes ne fournissant aucune donnée chronologique. La tête de saint Jean-Baptiste, patron de Breslau, SCS-IOHS-BAP-TISA ou I-O-B-A, celle de la Justice personnifiée, IVSTICIA, une aigle, un ange, deux figures en regard sous des arcades, trois bustes disposés en triangle avec la légende transversale IVSTICI ou CARITAS, un buste armé de toutes pièces issant d'une enceinte sur laquelle est écrit le nom de Breslau, VRATIZ, un buste d'ange, des croix ornées, tels sont les principaux types à signaler. A côté des légendes latines usuelles, nous trouvons un exemple de l'emploi de l'idiome vulgaire ; le mot + MILOSL, équivalent de *Caritas,* entoure sur une petite bractéate une tête de face qui doit personnifier cette vertu théologale.

A ces bractéates, en général de bon style, succèdent, au commencement du XIIIe siècle, d'autres pour lesquelles paraissent avoir servi de modèle non plus les pièces polonaises, mais celles de Bohême. Ces pièces sont en général muettes ; le module est petit, et le type est entouré, au lieu d'un fin grénetis, d'un lourd cercle en forte saillie. Les bractéates de cette catégorie sont innombrables, car les refontes, *abjectio et renovatio monetae,* avaient lieu jusqu'à trois fois l'an. La taille de ces pièces était souvent de six cents au marc ; le poids moyen de celles de la trouvaille de Dahsau est de 0 gr. 175.

Voici les principaux types qui se trouvent sur les bractéates silésiennes : Personnage en pied ou en buste ; — tête couronnée ; — tête coiffée d'un chapeau ; — tête mitrée ; — tête combinée avec des dispositifs architecturaux ; — tête entre deux ailes d'aigle ; — couronne ; — heaume couronné ; — heaume avec plumes de paon ; — plumes de paon ; — heaume cimé de cornes ; — heaume cimé d'un double vol ; — bannière ; — écussons ; — pièces héraldiques ; — agneau ; — lion ; — quadrupède cornu ; — tête de taureau ; — bois de cerf ; — griffon ; — écureuil mangeant un fruit ; — éléphant harnaché ; — tête de licorne ; — coq ; — tête de coq ; — poissons ; — quatre poissons en cercle autour d'une étoile ; — demi-aigle et poisson accolés ; — aigle ; — deux colombes adossées ; — une ou deux têtes d'oiseau à bec recourbé ; — serre d'aigle ; — ailes d'aigle ; — lettres de l'alphabet : A, B, E, G, H, M, R, S, Z ; — édifices ; — rosace ; — fleur de lis ; — feuilles de trèfle, de houx, etc ; — croix de diverses formes.

Parmi les rares monnaies signées, nous rappellerons une bractéate de Henri I le Barbu, de Breslau, portant + DVX HEINRICVS, autour d'un buste de face, tenant un bouclier et une lance garnie de son fanion. Cette pièce présente encore tous les caractères des bractéates polonaises ; la gravure est bonne et le grénetis qui entoure le type n'a pas encore fait place au cercle en saillie des pièces postérieures. Cette particularité se

Digitized by Google

voit sur une grande bractéate, de module exceptionnel, où la légende + HEINRICVS DVX entoure une aigle chargée en cœur d'un croissant couché.

La plupart des bractéates muettes n'ont pas encore reçu d'attribution quant à leur atelier d'origine. Les documents antérieurs à 1240 font mention de monnayeurs ou de monnaieries dans les villes de Breslau, Leubus, Trebnitz et Liegnitz. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, nous trouvons les ateliers de Steinau, Löwenberg, Schweidnitz, Münsterberg, Frankenberg, Neisse, Oppeln, Löwen, Troppau, et Crossen dont nous avons reproduit une bractéate (p. 724, fig. 1203).

Vers la dernière décade du même siècle, une importante réforme monétaire fut opérée en Silésie. Nous voyons surgir de grands et beaux *deniers* bifaces, appelés dans les documents *denarii quartenses*, et pesant en moyenne 1 gr. 668.

Fig. 1363

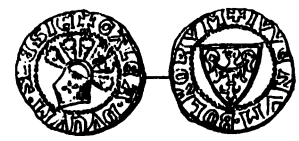

Fig. 1364

Un grand nombre de ces pièces sont muettes, d'autres nomment le seigneur et lui donnent parfois ses titres, d'autres encore mentionnent le pays ou l'atelier d'origine; sur quelques-unes enfin, les inscriptions constituent une explication du type. Sur les *deniers* anépigraphes, l'inscription du pourtour est remplacée par un cercle de trèfles, d'étoiles, de feuilles, de fleurs de lis, etc., dans le genre de ce que nous avons vu sur les bractéates de Souabe. Le type des *deniers* silésiens est le plus souvent emprunté à l'ornementation héraldique ou au symbolisme religieux : écussons, heaumes avec leur cimier, armes en plein champ, cimiers, lions, aigles, couronnes, clefs, feuilles, animaux divers, ange debout, agneau pascal, dextre bénissante, etc. Les croix sont rares au revers. Quelques spécimens reproduisent la tête bouclée de face des *esterlins* d'Angleterre. Les inscriptions les plus remarquables sont :

a). Sur les *deniers* frappés dans le duché de Glogau : CLIPEVS DE BRVNSW ; HENRICVS DVX GL; CLIPEVS BAVWARIE (fig. 1363); HDVX GLOGOVIE; GROSSI GLOGOI; MONETA CROSSENE (Crossen);.... ONVS ZAGANI (ateliers de Sagan); MONETA PO — DE GRODIS (ateliers de Grätz). La légende *clipeus de Brunswick*, placée autour de l'écu de Brunswick, rappelle le mariage de Henri III duc de Glogau, avec Mathilde de Brunswick; l'inscription *clipeus Bauwarie* fait très probablement allusion à l'union contractée par Béatrix, fille du duc Henri III, avec Louis, duc de Bavière.

b). Sur les pièces frappées par la branche de Schweidnitz : + GALEA DVCIS BOL-

Digitized by Google

KONIS autour du heaume de Boleslas I; — + GALEA·DVMCV·SLESIE — + IVVENVM BOL-KONVM ou + DVCVM SLESIE — + IVVENVM BOLKONVM autour du heaume et de l'écu à l'aigle des fils du même Boleslas I (fig. 1364).

c). Sur les *deniers* de la branche d'Oels: WARTENBERE; TREBNIC; NAMSLAVIA, indication des ateliers de Wartenberg, Trebnitz ou Namslau.

§ III. — *Les évêchés de Pologne et de Silésie.*

Pour se concilier l'appui du clergé dans leurs luttes de famille, les princes polonais de la maison des Piastes accordèrent de grands privilèges aux églises. Entre autres droits importants, les archevêques de Gnesen et les évêques de Posen obtinrent celui de battre monnaie.

Archevêché de Gnesen. — En 1232, Wladislas Odoniec donna la *moneta* à l'archevêque Vincent Ralenczow et en 1286, Boleslas de Masovie accorda le même droit pour la ville de Lowicz à l'archevêque Jacques Swinka : « *damus licentiam in districtu Lovicensi monetam habendi tali racione, quod eadem moneta non discrepet a moneta terre nostre.* » Cette dernière concession fut confirmée en 1298 en ces termes : « *Ut specialem monetam in opido suo et castellania Lovicensi praedicta cudere et habere valeat, cum nostra Plocensi moneta in valore et pondere concurrentem, in forma nichilominus differentem.* » En 1284, le duc de Pologne Przémislas accorda à Jacques, archevêque de Gnesen, le droit monétaire dans la ville de Znin, située entre Gnesen et Bromberg : « *In Zneyna civitate sua et alias in castellania Lendensi, ubi voluerit, monetam habere liceat specialem, quae per totum dominium nostrum recipi debeat sicut nostra.* » Les monnaies archiépiscopales n'ont pas encore été démêlées des bractéates anonymes de la même année.

Évêché de Posen. — En 1232, Wladislas Odoniec donna à Paul Grzymala, évêque de Posen, la monnaie de Krôben. Le 11 janvier 1314, Wladislas Lokietek donna à l'évêque André : « *Jus et utilitatem monetae sive cudendi denarios in Slupcza civitate ecclesiae Posnaniensis, juxta qualitatem quantitatemque monetae terrae Poloniae jure perpetuo possidendam, et quod dicta moneta Slupcensis ad ecclesiam Posnaniensem pertinens per omnes civitates terrae nostrae Poloniae et nostrum dominium polonicum recipi et valere debeatur sicut nostra.* » La ville de Slupce était située dans le woïwodat de Kalisch.

Évêché de Breslau. — Jaroslaw, fils de Boleslas le Grand, duc de Silésie, laissa en 1201, à sa mort, le pays de Neisse à l'évêché de Breslau. En 1290, le duc Henri IV donna à l'évêque la *moneta* de Neisse et d'Othmuchow et, l'année suivante, Henri III, duc de Glogau, confirma cette concession. On possède plusieurs *deniers* bifaces frappés par les évêques de Breslau dans leur terre de Neisse. Les plus intéressants portent l'image de l'évêque Henri de Wurben (1302-1319), assis de face, et l'agneau pascal, avec ces légendes: H·EPISCOPI·VRATI·DE·NICA — + ECE·EST·AGNVS DEI; un autre atelier fut ouvert à Weidenau ; ses *deniers* ont la légende : S·IACOBIE WICHOWVE.

Digitized by Google

CHAPITRE DIXIÈME

LA BOHÊME ET LA MORAVIE.

JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE.

SOURCES : A. Voigt a San Germano, *Beschreibung der bisher bekannten böhmischer Münzen nach chronologischer Ordnung, nebst einem kurzen Begriff der Münzfürsten, etc.* Prague, 1771-1787, 4 v. in-4. — Cappe, *Die ältesten Münzen Böhmens.* Berlin, 1846, in-8. — Ed. Fiala, *Beschreibung der Sammlung böhmischer Münzen und Medaillen des Max Donebauer.* Prague, 1888, gr. in-8. — Ed. Fiala, *Beschreibung böhmisher Münzen und Medaillen,* t. I. Prague, 1891, gr. in-8.

§ I. — *La Bohême.*

Lelewel constate que de son temps, grâce au livre de Voigt, la numismatique médiévale de la Bohême était une de celles qui avaient été le mieux étudiées. Les découvertes faites depuis un demi-siècle sont naturellement venues compléter les séries, mais les quatre grandes divisions chronologiques de l'histoire monétaire tchèque, adoptées par l'illustre savant polonais, resteront toujours justifiées.

La *première période* du monnayage de Bohême s'étend depuis le Xe siècle jusqu'au milieu du XIe. C'est le règne du grand *denier*. Les types présentent un curieux mélange d'influences anglo-scandinaves, bavaroises et byzantines.

La *deuxième période,* qui commence au milieu du XIe siècle et va jusqu'au commencement du XIIe, est marquée par une diminution progressive du poids et du module des espèces. Le type se compose presque uniformément de l'image du duc et de celle de saint Wenceslas. La frappe est soignée; la gravure témoigne à la fois d'une grande minutie et d'une inexpérience naïve.

Avec la *troisième période,* qui nous mène jusqu'au XIIe siècle, les petits *deniers* bohémiens deviennent d'un art vraiment supérieur et surpassent peut-être les monnaies médiévales de tous les pays par la diversité des sujets représentés et la finesse de l'exécution. La frappe cependant

Digitized by Google

manque de régularité et de vigueur; les légendes sont parfois mal venues, surtout dans les dernières émissions qui dénotent une sensible décadence.

Ce monnayage nous mène à la *quatrième période* pendant laquelle les bractéates se substituent aux monnaies bifaces. En 1300, Wenceslas II opéra la grande réforme monétaire qui créa le *gros* de Prague et mit fin à la période dénariale[1].

En 936, Boleslas I (936-967) second fils de Wratislas I, assassina son frère aîné Wenceslas et s'empara du pouvoir. Il voulut rétablir le paganisme en Bohême, mais vaincu, en 950, par Otton I, roi de Germanie, il dut laisser à ses sujets le libre exercice du christianisme et relever les églises qu'il avait détruites.

Les plus anciens *deniers* d'argent attribués à Boleslas I ne portent dans le champ aucun symbole chrétien : d'un côté, on y voit deux épées horizontalement superposées, de l'autre, un oiseau. La gravure est d'une barbarie extrême et les inscriptions sont incorrectes au point de rester de véritables énigmes. C'est à peine si l'on devine le nom de Boleslas dans des assemblages de lettres informes tels que : + E·OBOHIAVA. A cette première émission succèdent des *deniers* et parfois des *oboles* d'une gravure un peu moins imparfaite ; les types témoignent de l'existence, en Bohême, de la religion du Christ :

Fig. 1365

1. Épée nue et croix longue superposées. Rev.: Épée nue.

2. Même type. Rev.: Fronton de temple carolingien surmontant un E précédé de deux globules ou d'une croisette. La légende du revers donne assez distinctement le nom de l'atelier de Prague : + PGAAA· ∽.

3. Flèche. Rev.: Temple dont les colonnes sont remplacées par quatre annelets (fig. 1365).

4. Temple dont les colonnes sont remplacées par un nom de monastère, comme sur les *deniers* bavarois qui ont servi de modèle ; on trouve ainsi : SFER, LOP, HIZ, ADO, OBD, ONO, PER, etc. Rev.: Croix pattée diversement cantonnée.

Au point de vue des inscriptions, les *deniers* de ce dernier groupe présentent parfois une particularité remarquable : le nom de l'atelier de Prague est remplacé par celui de la duchesse Biagota : BIAGOTA CONIIX, femme de Boleslas I.

1. Plusieurs *deniers* de Bohême ont été l'objet de falsifications modernes sur lesquelles on pourra consulter : *Die Fälschungen böhmischer Münzen und deren Stempel*, dans la *Numism. Zeitschrift* de 1880.

Digitized by Google

Les *deniers* attribués à Boleslas II (967-999) présentent trois types différents. L'avers porte toujours une dextre divine; le revers a une croix cantonnée, le temple bavarois ou le buste de profil copié des *pennies* anglais d'Aethelred II (fig. 1366). Les pièces à ce dernier type se sont rencontrées en grand nombre dans la trouvaille de Peisterwitz. Les légendes du revers sont : **PRAGA CIVITAS, SANCTA WISEGRAD,** ou, parfois, le nom d'un monétaire suivi du nom de lieu, à la mode anglo-saxonne : **+ OMER·IN·PRAGA·VIV, + NACVDIN·IN·PRAGA.** Un grand nombre d'inscriptions sont placées à rebours ou complètement altérées.

Fig. 1366

Fig. 1367

Boleslas II avait épousé Emma, fille de Conrad, roi de Bourgogne et d'Arles. Elle lui survécut jusqu'en 1006. Son nom figure sur quelques *deniers* qui reproduisent le dernier type monétaire employé par son mari : **+ EMMA + REGINA — + CIVTAS + MELNIC** (fig. 1367).

Sous le règne de Boleslas III (999-1002), les *deniers* subissent une légère décroissance de poids et de module. Les types, sur les pièces d'une lecture certaine, sont : le temple, la dextre divine, une croix cantonnée, un oiseau, une épée couchée ou encore un simple annelet placé au milieu du champ. En 1002, Boleslas III s'étant rendu à Cracovie à une entrevue sollicitée par Boleslas I, duc de Pologne, celui-ci lui fit crever les yeux. La Bohême fut envahie par une armée polonaise, la ville de Prague fut prise et le pays donné par le duc de Pologne à son gendre Wladiwoï (1002-1003). Celui-ci profita de

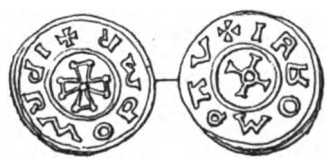

Fig. 1368

Fig. 1369

l'occupation de Prague pour y monnayer à son nom. Ses pièces portent de chaque côté une croix diversement cantonnée, et sur les rares spécimens à légendes correctes on lit : **+ VLADIVOI DVS — PRAGA MIZLETA**; ce dernier mot est le nom du monétaire.

Digitized by Google

Boleslas III recouvra ses états en 1003, mais la même année il les céda à son frère Jaromir (1004-1015). Sous son règne, l'influence des types anglais, si caractéristique sous Boleslas III, fit place à une influence byzantine. On ne connaît pour Jaromir pas moins de six types différents ; nous en donnerons le signalement rapide :

1. Croix à bandes évidées. Rev.: Croix dont le centre est formé d'un annelet. Des deux côtés les légendes semblent donner le nom du duc (fig. 1368).

2. Buste nimbé, la main levée, de profil à droite. Rev.: Croix terminée par des globules. Mêmes légendes.

3. Buste de face tenant dans la main droite un drapeau; à droite, dans le champ, une croix. Rev.: Buste du Christ avec le nimbe crucigère. L'origine byzantine de ce type paraît incontestable (fig. 1369).

4. Deux personnages accolés, les têtes vues de face. Rev.: Tête à chevelure radiée, vue de face. Ici encore nous sommes en présence d'une adaptation d'empreinte byzantine.

5. Même type qu'au revers de la variété précédente. Rev.: Temple dont les colonnes sont remplacées par cccccccc. La légende est formée du nom de saint Wenceslas : SC VECEILAS, qui est mentionné ici pour la première fois.

6. PRA-GA écrit en deux lignes dans le champ. Rev.: Dextre divine : DEXTERA DI. Certains exemplaires sont d'un très bon style (fig. 1370), d'autres ont des légendes indéchiffrables.

Odalric (1012-1037) détrôna son frère Jaromir et le priva de la vue. Ses premières monnaies reproduisent, au nom près, le sixième type de Jaromir ; puis nous retrouvons le buste de profil, à chevelure hérissée (fig. 1371), des monnaies scandinaves, le temple carolingien,

Fig. 1370

Fig. 1371

le buste de face tenant un drapeau, l'image d'Oldaric assis de face, une dextre brochant sur une croix, des croix de diverses formes, le profil de saint Wenceslas, la main levée devant le visage, ou son nom **SCS — WENCEZ — LAVS** écrit en trois lignes dans le champ.

Brétislas I (1037-1055) eut tout son règne occupé par des guerres contre les empereurs d'Allemagne et les Polonais. En 1038, il s'empara de Posen, de Breslau et de Gnesen et jusqu'en 1042 il maintint le pays sous son autorité; nous avons parlé (p. 863), des *deniers* que M. Stronczynski et d'autres numismates attribuent à cette occupation de Brétislas I. Dans ses états héréditaires, le duc de Bohême eut un monnayage

Digitized by Google

fécond et varié. Ses types sont nombreux et témoignent d'un réel esprit d'invention. Voici les principaux :

1. Buste de face, la main droite levée, accosté à droite d'une croix. Rev.: Buste de face avec le drapeau, type déjà noté sous Jaromir et Odalric.
2. Croix courte dont le centre est formé par un annelet. Rev.: Buste analogue au précédent, mais le drapeau tenu dans la main gauche.
3. Cavalier à gauche tenant un drapeau sur l'épaule. Rev.: Buste nimbé de face de saint Wenceslas.
4. Deux personnages debout en regard. Rev.: Croix ornée (fig. 1372).
5. Personnage à mi-corps tenant une croix. Rev.: Oiseau à gauche.
6. Personnage debout, de face, tenant un drapeau. Rev.: Buste de profil de saint Wenceslas tenant une croix.
7. Croix remontée dont le centre est formé par un annelet. Rev.: Buste de saint Wenceslas, de face, les mains levées.
8. Le duc à mi-corps, de profil, à gauche, tenant un drapeau. Rev.: Saint Wenceslas debout, de face, entre deux croix.
9. Croix pattée cantonnée de quatre croisettes à base ancrée. Rev.: Buste très barbare de saint Wenceslas, de profil à gauche, les cheveux hérissés.

Les *deniers* qui précèdent ont encore le grand module de 20 à 21 millimètres des premières monnaies de Bohême. A leur émission en succèdent d'autres dont le module tombe à 16 ou 17 millimètres. Le poids décroît en proportion. Les monnaies de Brétislas I de module

Fig. 1372

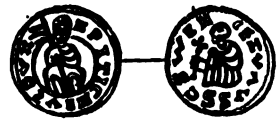

Fig. 1373

réduit portent généralement d'un côté le buste ou l'image en pied du duc, de l'autre celui de saint Wenceslas.

Peu de temps avant sa mort, Bretislas I régla les détails de sa succession; il désigna comme duc de Bohême son fils aîné Spytihnew, partagea la Moravie entre les cadets, Wratislas, Conrad et Otton, enfin, il destina l'évêché de Prague à Jaromir, le dernier de ses enfants.

Spytihnew II (1055-1061) continua l'émission des petits *deniers*. Les types ne subissent pas de modification sensible (fig. 1373).

Wratislas II (1061-1092), prince d'Olmutz, se mit en possession du duché de Bohême par droit de majorat, après la mort de Spytihnew II, son frère. Le 16 juin 1086, l'empereur Henri IV lui donna le titre de roi. Les monnaies constatent par leurs légendes cette élévation de Wratislas à la dignité royale. Les types restent ce qu'ils étaient à la

Digitized by Google

fin du règne de Brétislas I (fig. 1374). Quelques *deniers* portent les noms réunis du roi et de son fils Brétislas II (fig. 1375). Celui-ci ayant

Fig. 1374

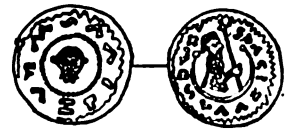

Fig. 1375

trahi les intérêts paternels, Wratislas II, à son lit de mort, appela Conrad I, son frère, et le déclara son successeur [1].

Les monnaies frappées par Conrad I (1092-1093) et par Brétislas II (1093-1100), ne sortent guère de la tradition reçue, mais sous Boriwoï II la gravure réalise d'énormes progrès. Les petits *deniers* bohémiens deviennent de véritables miniatures et les types deviennent d'une richesse qui rend difficile une énumération sommaire (fig. 1377 à 1379). Une précieuse trouvaille faite en 1887, près de Sénitz, est venue multiplier les spécimens connus des monnaies de Boriwoï et de son temps. Le buste du duc, une figure équestre, le duc assis, un ange agenouillé tenant un enfant devant lui, des figures assises, le duc assis accosté d'un guerrier debout, le buste de face de

Fig. 1376

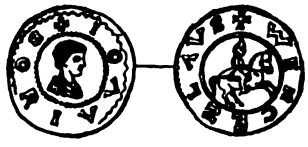

Fig. 1377

Fig. 1378

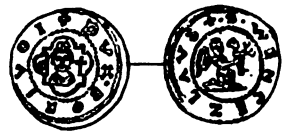

Fig. 1379

saint Wenceslas, tels sont les principaux sujets traités par les incomparables artistes qui dirigèrent l'atelier de Prague au commencement du XIIe siècle.

Le règne de Boriwoï ne fut pas exempt de troubles. En 1107, le duc fut renversé par son cousin Swatopluk qui conserva le pays jusqu'à sa mort, arrivée en 1109. L'empereur Henri V mit ensuite sur le trône ducal Otton de Moravie, qui dut, après quelques mois, céder la place à Wladislas III (1109-1125). A deux reprises, en 1109-1110

1. Voir sur les pièces de cette période l'importante trouvaille de Rakwitz: Arn. Luschin von Ebengreuth, *Der Rakwitzer Münzfund*, dans la *Numismatische Zeitschrift*, de 1886 et 1887.

Digitized by Google

et de 1118 à 1120, Boriwoï parvint à ressaisir le pouvoir. On possède des *deniers* de ses divers compétiteurs.

A la mort de Wladislas III, survenue en 1125, son frère Sobeslas I fut reconnu duc par tous les Bohémiens. La gravure des *deniers* reste belle, mais la frappe laisse souvent à désirer, de sorte que les légendes, toujours composées des noms du duc et de saint Wenceslas, sont fréquemment mal venues. Le choix des types devient plus varié encore, mais on cherche à représenter des scènes trop compliquées, trop chargées de personnages. Nous ne citerons comme exemple que cette pièce dont l'avers porte une véritable armée, cinq guerriers debout l'un derrière l'autre, dans diverses attitudes, et le revers, le duc, de face, entre deux personnages de profil qui lui présentent les armes. Sur un autre *denier*, le duc assis, l'épée à l'épaule, est entouré de quatre figures agenouillées ; une autre pièce représente un baptême, ailleurs encore un guerrier combat un lion et un dragon, etc.

La plupart de ces scènes conservent, à notre avis, le souvenir des faits du règne de Sobeslas I, et les *deniers* bohémiens du XIIe siècle ont une grande importance historique.

Wladislas IV (1140-1174), prit d'abord le titre de duc, mais le 13 janvier 1158, à la diète de Ratisbonne, Frédéric Barberousse lui conféra celui de roi, à titre personnel. Sur quelques-unes des monnaies de Wladislas IV, frappées probablement à l'occasion de son couronnement royal, on lit les inscriptions suivantes placées, l'une et l'autre, en quatre lignes : à l'avers : **REX-WLAD-ISLA-VI** ; au revers : **IV-DITA-REGI-NA**, c'est-à-dire Judith, fille de Louis II, landgrave de Thuringe. Les légendes habituelles des *deniers* restent : **REX WLADIZILAVS** et **SCS WENCEZLAVS**. Les types sont moins chargés que sous Sobeslas I.

Les règnes des ducs Sobieslas I (1174-1197), de ses compétiteurs Frédéric et Conrad II, de Wenceslas II, de Henri Brétislas et de Przémislas, devenu roi en 1198, sous le nom de Przémislas Ottakar I, achèvent en Bohême la période des *deniers* bifaces. La gravure décline et la frappe devient de moins en moins soignée. La pièce représentée par notre figure appartient au règne de Prémislas comme duc ; elle suffit pour donner une idée du monnayage de cette époque dont les produits ont été répandus en grand nombre par la trouvaille de Mitkowitz.

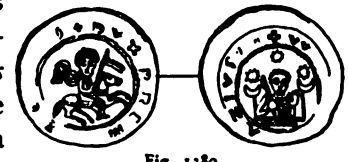

Fig. 1380

Dans les dernières années de Ottakar I, commence en Bohême l'émission des bractéates qui dura pendant les règnes de Wenceslas I (1230-

Digitized by Google

1248) et Ottakar II (1248-1278) et pendant la plus grande partie du règne de Wenceslas II. Les ateliers bohémiens de cette période furent, suivant M. Ed. Fiala, outre Prague, les villes de Brüx, Eger,

Fig. 1381

Fig. 1382

Fig. 1383

Fig. 1384

Kaaden?, Klattau? et Piezk. Les bractéates de la Bohême offrent une grande analogie avec certaines bractéates de Misnie et de Lusace. Les reliefs de l'empreinte sont très accusés et le type est entouré d'un

Fig. 1385

Fig. 1386

Fig. 1387

cercle en forte saillie. Le métal est généralement épais et très cassant. Le module des pièces varie entre 20 et 42 millimètres. Les légendes sont exceptionnelles. Quelques bractéates d'Ottakar I portent : + REX

Fig. 1388

Fig. 1389

Fig. 1390

Fig. 1391

OTACKARVZ (fig. 1381); quelques-unes de son successeur Ottakar II ont OTAKARVS REX ou OTAC REX ; mais la grande majorité des pièces sont muettes. Les types sont très variés, comme c'est toujours le

Fig. 1392

Fig. 1393

Fig. 1394

Fig. 1395

cas dans les pays où la monnaie était l'objet de refontes périodiques. Nous réunissons ici les empreintes les plus fréquentes (fig. 1381 à 1395), ce

Digitized by Google

qui nous évite d'en donner une description détaillée. En 1252, Ottakar II avait épousé Marguerite, fille de Frédéric le Belliqueux, qui lui apporta en dot l'Autriche et la Styrie; en 1276, le roi de Bohême dut renoncer à ces provinces[1]. Sur quelques-unes de ses bractéates, l'écu à la fasce d'Autriche se trouve figuré (fig. 1394 et 1395).

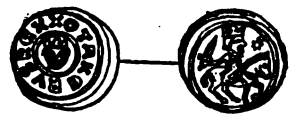

Fig. 1396

Outre ces monnaies unifaces, Ottakar II frappa, dans les dernières années de son règne, quelques *deniers* bifaces portant la tête, le buste, l'image en pied ou l'image équestre du roi (fig. 1396).

En 1300, Wenceslas II confia à des financiers et à des artistes italiens le soin de réorganiser le monnayage de la Bohême. La réforme accomplie par leurs soins donna naissance au *gros de Prague*.

§ II. — *La Moravie.*

Nous avons vu comment, en 1055, Brétislas I duc de Bohême assigna la Moravie en apanage à ses fils cadets. En 1061, quand, après la mort de Spythinew, son frère Wratislas II se mit en possession du duché de Bohême, un nouveau partage eut lieu. Conrad I obtint Brünn et Znaim, Otton I eut Olmütz. Voici le tableau de leur descendance :

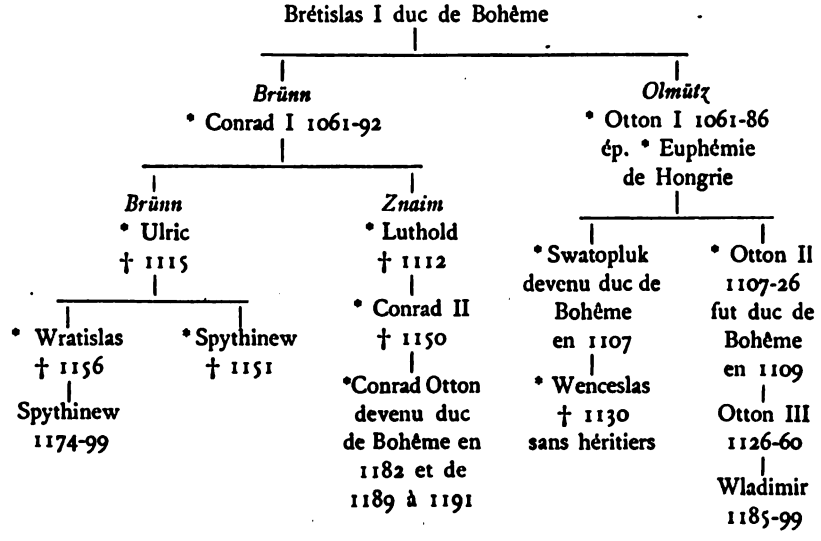

1. Voyez pp. 766 et 768 sur les monnaies frappées par Ottakar II en Autriche et en Styrie. Voyez aussi : A. Luschin von Ebengreuth, *Die wiener Pfennige zu Zeiten Königs Ottakars*.

Digitized by Google

Il y eut, entre ces diverses branches et les ducs de Bohême, des partages et des copropriétés qui rendent l'histoire et la chronologie très obscures. En 1182, la Moravie fut érigée en margraviat en faveur de Conrad Otton, par Henri VI.

Fig. 1397

Fig. 1398

Les *deniers* frappés en Moravie sont entièrement semblables à ceux de la Bohême. Les légendes se composent des noms des souverains et de ceux d'un des saints Wenceslas, Nicolas, Pierre et Jean. Les ducs Conrad I de Brünn et Otton I d'Olmütz, frappèrent leurs pièces en commun et Euphémie de Hongrie, **EVFEMIA**, signa comme tutrice les *deniers* émis pendant la minorité de ses enfants. Nous donnons dans nos figures 1397 à 1399, comme échantillons de la numismatique moravienne du XIIe siècle, des pièces d'Ulric de Brünn, de son fils Wratislas, et de Swatopluk d'Olmütz.

Fig. 1399

Lorsqu'en Bohême la frappe des bractéates succéda à celle des *deniers* bifaces, la même réforme eut lieu en Moravie, dans les ateliers de Brünn, d'Iglau et de Znaim. Voici (fig. 1400 à 1403) quelques-uns des

Fig. 1400

Fig. 1401

Fig. 1402

Fig. 1403

nombreux types classés par M. Fiala à Ottakar II, qui fut margrave de Moravie de 1247 à 1253, avant son avènement au trône de Bohême.

§ III. — *L'évêché d'Olmütz.*

Le droit monétaire ne fut pas seulement exercé en Moravie par les ducs de la maison de Bohême. Il appartint également aux évêques d'Olmütz, auxquels l'empereur Conrad III l'accorda en 1144 pour le château de Podewin : « *in eodem castro percussuram monete publice tibi concedimus et confirmamus, super quo regia auctoritate precipimus, ne quis*

Digitized by Google

dux aut comes eam interdicere aut corrumpere ullo modo audeat, penam a nostra majestate debitam susceplurus, qui adversus nostra instituta venire ausu temerario temptaverit. »

La trouvaille de Rakwitz a révélé trois variétés de *deniers* de l'évêque Henri (1126-1150). Ils sont de bonne gravure comme les pièces ducales contemporaines et portent les légendes + HINDRICH — SCS WENCEZLAI. Les monnaies des successeurs de Henri sont anonymes et portent les noms de saint Pierre, de saint Jean et de saint Wenceslas.

Digitized by Google

CHAPITRE ONZIÈME

LE ROYAUME DE HONGRIE

ET SES DÉPENDANCES

JUSQU'A L'INTRODUCTION DU GROS D'ARGENT PAR CHARLES-ROBERT D'ANJOU

SOURCES : J. Rupp, *Numi Hungariae hactenus cogniti, delineati et e monumentis historico-numariis illustrati.* Bude, 1841 et 1845, 2 vol. in-4. — Weszerle, *Tabulae nummorum hungaricorum.* Pest, 1873, in-4. — A. Hess, *Die ungarischen Münzen des fürstlich Montenuovo'schen Münzcabinets.* Francfort-sur-le-Mein, 1886, in-8.

§ I. — *La Hongrie.*

La Hongrie s'étend sur une partie de l'ancienne Pannonie, de la Dacie et du pays des Jazyges. Après avoir été successivement occupé par les Huns, les Gépides, les Lombards et les Avares, le pays fut subjugué par Charlemagne. Il resta sous la domination des princes carolingiens jusque sous Charles le Gros. Vers la fin du IXe siècle, un peuple nouveau, les Hongrois ou Madgyars, vint l'occuper et lui donna son nom actuel.

L'histoire monétaire de la Hongrie commence au XIe siècle sous le règne d'Étienne I, qui embrassa la religion chrétienne et mit son peuple au niveau de la civilisation latine.

Les monnaies frappées par Étienne I (1000-1038) sont des *deniers* d'un module et d'une frappe assez réguliers, portant, à l'avers, une croix très grêle cantonnée de quatre petits triangles ou coins et, au revers, une croix analogue (fig. 1404). Les légendes comportent le nom du roi et son titre et le nom de l'atelier, *Regia civitas,* c'est-à-dire Gran *(Strigonium),* selon Rupp. La forme des lettres de ces premières monnaies hongroises est très particulière et présente de sérieuses difficultés de lecture ; on remarquera surtout la forme du P, du G et du V.

Pierre II, fils d'Otton Orseolo, doge de Venise, fut élu en 1038

Digitized by Google

pour succéder au roi Étienne. Les préférences marquées que ce roi avait pour les Allemands et les Italiens soulevèrent les protestations des Hongrois qui, de 1041 à 1044, se donnèrent à Samuel Aba, beau-frère d'Étienne ; mais en 1044 Pierre II fut rétabli.

Le type des *deniers* resta ce qu'il était sous Étienne, mais les légendes sont : + PETRVS REX ou + SAMVHEL REX et + PANONIA ou + PANONEIA. Les lettres sont beaucoup plus lisibles et certaines formes anormales disparaissent.

Sous André I (1047-1060), la monnaie se compose de *deniers* et d'*oboles*. Les types en usage, d'abord fidèlement conservés, subirent dans la suite quelques modifications ; l'avers porta une croix à triple nervure cantonnée de quatre globules. Les lettres des légendes, + REX ANDREAS et + REGIA CIVITAS ou + PANONEIA, sont moins bonnes que sous Pierre II. En 1048, André I avait donné à son frère Béla I, avec le titre de duc, une partie des terres du royaume. En 1060, Béla I détrôna son frère et se fit reconnaître roi à sa place. On possède de lui des *deniers* et des *oboles* portant BELA DVX et d'autres portant BELA REX.

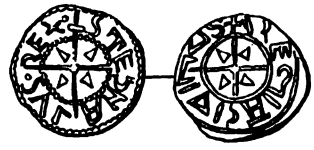

Fig. 1404

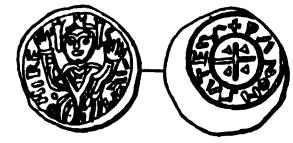

Fig. 1405

A la mort de Béla I, en 1063, l'empereur Henri IV fit couronner Salomon, fils d'André I, en exigeant, pour prix de ce service, qu'il lui rendît hommage pour la Hongrie comme fief de l'empire. Geisa, fils de Béla I, souleva une partie du pays contre Salomon ; mais en 1064, les deux rivaux en vinrent à un accommodement, suivant lequel le dernier conservait le titre de roi et Geisa se trouvait associé au gouvernement avec le titre de duc.

On possède de Salomon des *deniers* et des *oboles* de deux types différents. L'avers porte SALOMONI REX et l'image du roi, debout, de face, couronné, les mains levées et étendues (fig. 1405). Au revers, nous trouvons 1° une croix cantonnée de quatre coins avec la légende + PANNONENIA ou + PANONIA TERA ; 2° le mot + PA-NON-IA écrit en trois lignes au milieu du champ. Sur quelques *oboles* l'effigie royale est réduite à la tête couronnée accostée de deux croisettes.

Geisa s'appelait également Magnus. C'est sous ce nom DVX MVGNAS qu'il apparaît sur les *deniers* frappés entre les années 1064 et

Digitized by Google

1074. La gravure de ces pièces est très rudimentaire ; les deux faces sont marquées d'une simple croix.

En 1074, Geisa I devint roi de Hongrie, par la retraite de Salomon. Son règne ne dura que trois ans. Ses monnaies portent **+ GEYCA REX — + PANONIA**, mais les légendes sont fréquemment altérées.

Ladislas I le Saint (1077-1095) succéda à son frère. Son monnayage est très remarquable. Cinq types différents se partagent les empreintes :

a). Croix brève des deux côtés. Les légendes sont + LADISLAVS REX et + IANO NIA (*sic*) ou le nom du roi répété au droit et au revers. *Deniers*.

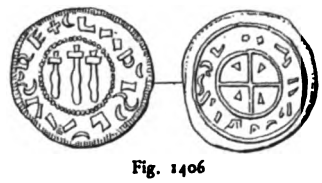

Fig. 1406

b). Croix longue coupant la légende. Rev.: Croix brève. Les pièces de cette catégorie et des catégories suivantes portent le nom du roi au droit et au revers. *Deniers*.

c). Tête couronnée du roi de face. Rev. : Croix brève. *Deniers* et *oboles*.

d). Trois sceptres crucigères. Rev. : Croix brève. *Deniers* (fig. 1406). Sur les *oboles*, le sceptre du milieu est plus grand que les deux autres.

e). Roue à huit rais dentelés. Rev. : Croix brève.

Coloman (1095-1114) ne frappa que des pièces de petit module, sans doute des *obôles* et des *demi-oboles*. Sur un grand nombre de monnaies il fait figurer, en même temps que son nom, **CALMAN REX, LVBANV RE, COLVMBANVS RE**, celui de son prédécesseur Ladislas I ; mais les pièces entièrement muettes sont encore plus nombreuses. Les types se composent, à l'avers, d'une tête informe de face, de quatre croisettes posées en croix autour d'un globule, de croix de diverses formes, pattées, recroisetées, longues ou brèves, torses, cantonnées de croissants et de globules, posées dans un quadrilobe, etc., enfin, des trois sceptres que nous avons vus sous Ladislas I.

Dans le cours du XIIe siècle, sous Étienne II (1114-1131), Béla II l'Aveugle (1131-1141), Geisa II (1141-1161) et Étienne III (1161-1173), le numéraire hongrois se compose presque exclusivement d'insignifiantes pièces muettes, de module très réduit, dont les types

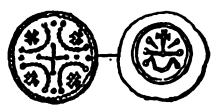

Fig. 1407

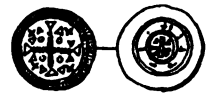

Fig. 1408

Fig. 1409

ne sont guère composés que de croix et de dispositifs linéaires (fig. 1407 et 1408). Nous voyons s'accentuer ce qui depuis le temps de La-

Digitized by Google

dislas I était déjà un caractère particulier aux monnaies de la Hongrie: le coin du revers est beaucoup moins grand que celui du droit, de sorte qu'il laisse autour de son empreinte une large bordure lisse.

Avec Béla III (1173-1196) le numéraire s'améliore, la gravure se perfectionne, les légendes redeviennent plus fréquentes. Les *deniers* portent des types assez simples: les lettres B-E-L-A dans les cantons d'une croix recroisetée, le mot BELA écrit en une ligne entre deux fleurons, enfin une croix à doubles bandes coupant la légende circulaire MONETA BELE REGIS R. Le revers est occupé par un R barré, abréviation du mot *rex*, ou par une croix portant aux extrémités de ses branches un alpha et un oméga.

Sur quelques *deniers* de Henri (1196-1204), son nom HE-NRIC-VS est écrit en trois lignes dans le champ; sur d'autres, son initiale quatre fois répétée cantonne une croix recroisetée; mais les monnaies de ce roi, généralement muettes, sont loin de présenter l'attrait de celles de son prédécesseur.

Ladislas l'Enfant, fils de Henri, ne régna que peu de jours (1204-1205). On n'a pas retrouvé de monnaies à son nom. A sa mort, son oncle André II (1205-1235) lui succéda. En 1222 ce prince renouvela les privilèges de la noblesse et du clergé de Hongrie; le diplôme promulgué par lui à cette occasion, connu sous le nom de bulle d'or, parce qu'il fut scellé d'un sceau de ce métal, renferme au sujet de la monnaie les dispositions suivantes: « XXIII. *Item nova nostra moneta per annum observetur a pascha usque ad pascham, et denarii tales sint, quales fuerunt tempore regis Belae.* — XXIV. *Comites camerarii, monetarii, salinarii, et tributarii, nobiles regni, Ismaelitae et Judaei fieri non possint.* » Ce texte est extrêmement précieux, car il nous apprend qu'en Hongrie, comme dans les pays voisins, le numéraire était soumis à des refontes périodiques; il confirme ce que nous avons pu constater par les pièces elles-mêmes, que Béla III fut le restaurateur de la monnaie hongroise; enfin il nous apprend l'exclusion des Juifs des fonctions monétaires, alors qu'en Pologne les financiers israélites n'étaient nullement, à cet égard, frappés d'incapacité. Un acte de 1231 renouvelle cette disposition intolérante: « *Monetae et salibus, ac aliis publicis officiis Judaei et Saraceni non praeficientur.* »

Les types des *deniers* et *oboles* d'André II sont aussi variés que peut le faire prévoir la longueur de son règne: l'effigie du roi debout ou assis, sa tête, seule ou accompagnée d'un édifice, divers motifs architecturaux, l'agneau pascal, des croix diversement cantonnées, les bustes

Digitized by Google

en regard du roi et de la reine, une tourelle crénelée entre deux écus à la croix de Hongrie, un écu fascé, etc. Les légendes **ANDREAS** ou **ANDREAS REX** n'apparaissent qu'à titre d'exception.

Béla IV (1235-1270), fils aîné d'André II, ne resta pas en paisible possession de son trône. En 1241, les Tartares, commandés par Batou, petit-fils de Genghizkan, envahirent la Hongrie, et vainquirent le roi qui dut chercher un refuge en Dalmatie. Pendant trois ans le pays fut ravagé par ces barbares qui se retirèrent enfin devant la peste et la famine provoquées par leurs massacres et leurs brigandages.

Les textes relatifs au monnayage hongrois sont d'une rareté désespérante. Ils nous renseignent toutefois sur quelques particularités intéressantes. Voici ce qu'on lit dans les lettres concédées en 1255 aux habitants de Bisztric : « *Item circa renovationem monetarum numularii ad eos venientes ... elapsis ipsis septem diebus omnem habebunt iurisdictionem quam habent in Strigonio et Buda.* » Dans un autre diplôme de la même année, Béla IV dit : « *Excipimus autem (a solutione tributi) fabros nostros de Strigonio illos, qui tempore novae monetae ... in fabrica laborabunt, si cum uxore et familia sua in castro notato superius morabuntur.* » Le principal atelier du règne était donc situé à Strigonie ou Gran et nous savons, par un autre texte, que l'archevêque de cette ville avait la garde des poids-étalons et des coins monétaires.

Les monnaies d'argent de Béla IV portent fréquemment son nom et son titre, parfois le numéro d'ordre qui distingue le roi de ses prédécesseurs du même nom : **REX BELA QVARTVS, REX VNGARIE, MONETA BELE REGIS, BELA REX — MONETA REGIS ₱ HVNGARIA, BELE QVARTI — OBOLVS.** Les types, d'une gravure très fine, reproduisent ceux d'André II, et fournissent quelques images nouvelles. Nous y trouvons le roi assis de face, l'agneau pascal, un griffon, un quadrupède, deux têtes d'aigle, la tête de face couronnée, le chiffre IIII dans le champ, des croix cantonnées, un ange terrassant le dragon, etc. A côté des *deniers* bifaces, Béla IV frappa des bractéates de petit module où l'on retrouve tour à tour la croix de Hongrie (fig. 1409), une tête bouclée de profil à gauche, le roi assis de face tenant le sceptre fleurdelisé et le globe crucigère. Parmi les bractéates particulièrement originales, nous signalerons celle qui porte trois petits profils conjugués avec les mots **BELA REX** en légende. Dans l'ouvrage de Rupp, ces bractéates sont attribués à Béla III, mais elles sont évidemment plus récentes.

En 1254, Béla IV associa son fils Étienne au gouvernement. Quelques rares monnaies d'argent portent les noms des deux princes : **REX BELA REX ƨTƨ**, mais on possède un nombre considérable de pièces de

Digitized by Google

cuivre légèrement concaves, copies évidentes de pièces byzantines, reproduisant la même inscription auprès des images de Béla IV et d'Étienne assis de face; le revers porte l'effigie de la Vierge SANCTA MARIA (fig. 1410). Les trouvailles qui ont répandu ces curieuses monnaies dans les collections renfermaient également d'autres pièces de cuivre copiées des monnaies d'Hekkhan, frappées en Turkestan, dans la première moitié du XIe siècle. M. J. Karabacek voit dans ces pièces les premières monnaies de cuivre émises en Hongrie, après le départ des Mongols, qui avaient introduit dans le pays des pièces de ce métal, d'origine asiatique [1].

Fig. 1410

Étienne IV (1270-1272) et ses successeurs en reviennent à la frappe exclusive des petits *deniers* d'argent. Après la mort de Ladislas III le Cumain (1272-1290), sa sœur, Marie, épouse de Charles II d'Anjou, roi de Naples, fit valoir les droits de son fils aîné Charles Martel, mais celui-ci ne put jamais se mettre en possession de la Hongrie, qui resta au pouvoir d'André III (1290-1301), petit-fils du roi André II.

A la mort d'André III, ses partisans donnèrent la couronne à Wenceslas de Bohême, puis en 1305 à Otton de Bavière; mais en 1307 la Hongrie passa définitivement à Charles-Robert d'Anjou (1307-1342), fils de Charles Martel.

Le monnayage de la Hongrie dans la dernière partie du XIIIe siècle et le commencement du XIVe, se compose de *deniers* d'argent, le plus souvent muets, d'une gravure exquise. Les types sont d'une grande variété et portent toute une série de représentations humaines et animales. Notre figure 1411 donne le spécimen le plus original peut-être de cette époque.

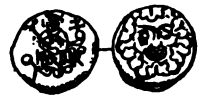

Fig. 1411

§ II. — *La Slavonie.*

La Slavonie, qui s'étend au sud de la Hongrie, dont elle est séparée par la Drave, fut conquise, de 1088 à 1091, en même temps que la Croatie, par le roi de Hongrie Ladislas I. Celui-ci donna les deux pays

1. J. Karabacek, *Der unmittelbare Einfluss der mongolischen Invasion auf die Münzverhältnisse Ungarns*, dans la *Numismatische Zeitschrift* de 1874-75, p. 49 et suiv.

Digitized by Google

à son fils avec le titre de duc et cet exemple fut suivi par ses successeurs, de sorte que la Slavonie devint l'apanage habituel des héritiers présomptifs de la couronne de Hongrie, du vivant de leur père. Le monnayage particulier de la Slavonie paraît avoir commencé vers le milieu du XIIIe siècle. Le type des *deniers* se compose à l'avers d'une belette à gauche, entre deux étoiles, et, au revers, d'une croix à double traverse accostée de deux petites couronnes placées en regard (fig. 1412). La légende est uniformément + MONETA REGIS (ou DVCIS) ꝑ SCLAVONIA; dans le champ du revers se trouvent parfois des lettres que Rupp interprète par des noms de rois, mais qui paraissent n'être que des signatures de maîtres des monnaies. Indépendamment des *deniers*, il y eut pour la Slavonie des *oboles;* elles reproduisent le type de la belette, mais portent simplement en légende: REX (ou DVX) SCLAVONIE.

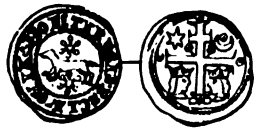

Fig. 1412

§ III. — *La Dalmatie.*

La Dalmatie passa en 1088 au royaume de Hongrie, à l'exception de la ville de Zara, qui avait été conquise par les Vénitiens. On possède d'André II, roi de Hongrie, quelques *deniers* d'argent spéciaux à la Dalmatie, sur lesquels il s'intitule + ANDREAS·DAL·R. Ces pièces, partiellement copiées des *deniers* des patriarches d'Aquilée, ont d'un côté un soleil et un croissant, de l'autre, un édifice.

Digitized by Google

CHAPITRE DOUZIÈME

LA RUSSIE

ET LES PAYS SLAVES DU SUD

SOURCES : Comte Ivan Tolstoï, *Drevniischia rouskiaia monety velikogo kniagéstwa Kiewskago.* Saint-Pétersbourg, 1882, in-fol. — Le même, *Der Münzfund von Njeschin,* dans la *Zeitschrift für Numismatik* de 1882. — S. Ljubić, *Opis jugoslavenskih novaca.* Agram, 1875, in-4. Supplément au même ouvrage. Agram, 1876, in-4. — J. de Reichel, *Beitraege zur Münzkunde der südlichen slawischen Voelker,* dans les *Mémoires de la Société archéologique et numismatique de Saint-Pétersbourg,* t. III, 1849.

Nous groupons dans un même chapitre les monnaies frappées par les Russes, les Bulgares, les Serbes et les Bosniaques. Les émissions de ces divers peuples eurent toutes pour modèles plus ou moins directs celles de

а ѧ б в г д є ѥ ж ѕ з ꙁ и ї і к л м н о ѡ ѿ п р с т ѣ ѵ

a, ja, b, v, g, d, e, je, ž, z, z, z, i, i, j, k, l, m, n, o, ó, ot, p, r, s, t, t', u,

ю ф х ѱ ѵ ç ш щ ъ ы ь ѣ ѣ ѫ ѭ ѧ ѩ ѯ ѳ ѷ ѵ

ju, f, ch, c, č, c, š, st, -[1], y, y, -[1], ě, je, a, ja, e, e, je, x, ps, th, y, y.

Fig. 1413

Byzance. De plus, l'emploi fréquent, pour les légendes, de l'alphabet cyrillien ou slavon (fig. 1413) contribue à donner au numéraire des pays slaves un aspect uniforme.

§ I. — *La Russie.*

Les transactions commerciales s'accomplissaient, à l'origine, en Russie, au moyen de fourrures et, en 1160, Ahmed de Tous constate que les peaux d'écureuil étaient la monnaie usuelle de ce pays. Dans les régions méridionales, on faisait toutefois usage de monnaies métalliques, byzantines ou musulmanes, et de grossières imitations indigènes de ces espèces étrangères. Plusieurs

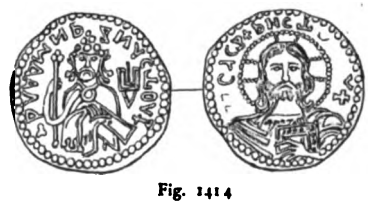

Fig. 1414

1. Lettres muettes, ne se prononçant pas.

Digitized by Google

trouvailles faites en sol russe sont venues fournir des preuves très concluantes de ce fait.

Les plus anciennes monnaies russes portant des légendes autonomes appartiennent à la grande principauté de Kiew[1] où se succédèrent au XIe siècle les princes suivants :

*Wladimir I Swiatoslavitch, 988-1015.
*Swiatopolk, 1016.
*Jaroslaw I Wladimirovitch, 1016-1054.

Les monnaies de ces princes se composent de pièces d'or et de *blancs* d'argent, et bien que leur type ne corresponde pas toujours à un type byzantin contemporain, l'analogie que ces monnaies présentent avec celles de l'empire d'Orient est frappante. Les pièces d'or de Wladimir I portent à l'avers l'image de ce prince assis de face, entourée de la légende souvent altérée : **ЬЛАДМИРЪ ИА СТОЛѢ,** *Wladimir na stolè, Wladimir sur le trône ;* le revers représente le buste du Christ avec l'inscription : **+ ИСУСЬ ХРИСТУС,** c'est-à-dire Jésus-Christ (fig. 1415 et 1416). Sur les pièces d'argent, dont les légendes sont encore plus fréquemment barbarisées et dont la frappe est très défectueuse, deux types apparaissent ; l'un est conforme à celui des monnaies d'or, l'autre, composé au revers d'une figure encore indéterminée que l'on a prise tour à tour pour un trident, un casque normand ou une représentation informe de la colombe du Saint-Esprit. Cet emblème se retrouve dans le champ de l'avers des pièces d'or et des premières monnaies d'argent. Les légendes des *blancs* sont : *Wladimir na stolè, Wladimir sur le trône,* et **А СИЕ ЕГО СРЕЬРО,** *a cie ego srebro, et ceci est son argent.*

Fig. 1415

Fig. 1416

1. On a beaucoup discuté sur l'origine de ces pièces, que Reichel attribuait aux Slaves du Sud, et que le comte S. Stroganoff refusait de regarder comme des monnaies. Les travaux de M. Kunik et de M. le comte Iwan Tolstoï ont dispersé à cet égard les derniers doutes.

Digitized by Google

Le second type des monnaies d'argent de Wladimir I fut conservé sous Swiatopolk et sous Jaroslaw I, puis celui-ci adopta une nouvelle empreinte formée par le buste de saint Georges accompagné de la légende grecque Ο ΓΕΟΡΓΙΟ. Au revers de ces pièces, la légende est : *Yaroslavle srebro, argent de Jaroslaw,* en caractères cyrilliens (fig. 1416). Les monnaies d'argent des grands princes de Kiew se sont rencontrées en grand nombre dans la trouvaille faite en 1852 à Néjine.

C'est à ce que nous venons de dire que se bornent les notions scientifiques recueillies sur les plus anciens monnayages de la Russie. Il est probable cependant que les émissions ne furent pas arrêtées après Jaroslaw I, car, dans le cours du XIIe siècle, la chronique d'Ipatieff fait deux fois mention de monnaies d'argent. D'abord, à l'année 6623 (1115), on lit : « ... *Et Wladimir commanda de jeter au peuple des étoffes après les avoir coupées, et des fourrures, et enfin des blancs d'argent...* », puis à l'année 6765 (1257) : « ... *Danilo envoya Kosniatine, surnommé Polojichile, pour lever l'impôt. Etant parti, Kosniatine leva l'impôt sur eux en fourrures et en blancs d'argent...* »

§ II. — *La Bulgarie.*

Les Bulgares, primitivement fixés sur la rive gauche du Volga, s'établirent dans la Basse-Mésie, dans la seconde moitié du VIIe siècle. Vers 679, Constantin Pogonat fut obligé de faire avec eux une paix honteuse, en se soumettant à leur payer un tribut. Leur histoire, depuis cette époque, se résume en des alternatives de paix et de guerre avec l'empire d'Orient. Au commencement du XIe siècle, Basile II parvint à vaincre les Bulgares et, en 1019, leur pays fut réduit en province byzantine.

M. G. Schlumberger[1] a publié une monnaie d'or qui, si l'authenticité en est certaine, constitue un monument historique de premier ordre. Elle porte en effet le nom de Sermon, gouverneur de la forteresse de Sirmium et l'un des derniers défenseurs de la liberté bulgare contre les armées victorieuses de Basile le Bulgaroctone. Son type, qu'on s'attendrait plutôt à rencontrer sur un flan de bronze, se compose de la légende ΖΕΡΜ-Ω CTP-ΤΗΛΑΤ, ζερμω στρατηλάτης, écrite en trois lignes, et d'un monogramme renfermant les mots Θεοτόκε βοῆ θει (fig. 1417).

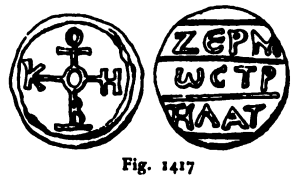

Fig. 1417

1. *Revue archéologique,* 1877, I, p. 173 et suiv.

Digitized by Google

Une série monétaire normale et suivie commence avec Asien I (1186-1196), le restaurateur de l'indépendance bulgare ; elle se poursuit, avec quelques lacunes, sous ses successeurs :

*Pierre II, 1196-1201.
Jean I, 1201-1207.
Vorylas, 1207-1218.
*Jean II Asien, 1217-1241.
Coloman I, 1241-1246.
*Michel II Asien, 1246-1257.
Coloman II, 1257-12...
Mytzes, 12..-1264.
Constantin Tochus, 1264-1267.
Kordokubas, 1277-1280.
Jean III Asien, 1280.
Georges Terteres I, 1280-1285.
Smiltzes, 1285-1296.
*Swétoslaw, 1296-1322.
Georges Terteres II, 1322-1323.
Bojeslaw, 1323-1325.
*Michel III Stratimirowitch, 1325-1330.

Fig. 1418

Fig. 1419

Le numéraire d'Asien I se compose de *grossi* et *demi-grossi* d'argent, et de quelques pièces de cuivre qui reproduisent les types des monnaies byzantines contemporaines. Les pièces d'argent ont, d'un côté, le Christ debout, de l'autre le czar et la czarine debout tenant une bannière (fig. 1418). Ce dernier type reparaît sur le cuivre, mais sur l'autre face figure la signature du çzar. Asien I prenait les titres de: *car blgarski i makedonski;* ils se retrouvent sur les monnaies en plusieurs monogrammes.

Pierre II ne nous donne que des *grossi* reproduisant l'empreinte de son prédécesseur. Le monnayage bulgare fut peu actif au commencement du XIIIe siècle, et plusieurs règnes ne sont pas encore représentés dans les collections. On sait cependant qu'en 1204 le droit monétaire fut formellement concédé à Jean I par le pape Innocent III : « *Publicam in regno tuo cudendi monetam tuo caractere insignitam liberam tibi concedimus facultatem.* »

L'empreinte des monnaies bulgares subit un léger changement sous Jean II Asien. L'avers représenta le Christ assis de face sur un trône à dossier élevé ; le revers porta le czar en pied tenant une croix longue et le globe crucigère.

Les monnaies d'argent de Michel II sont des copies fidèles des *matapans* de Venise. Elles se divisent en deux groupes d'après l'idiome employé pour les légendes, tantôt le latin : MIbL·ASЄNV·IP, *Michae*

Digitized by Google

Asenus imperator, tantôt le bulgare : Ч · MIXAIA Ч · CPINA, *Car Mihail carica Ierina,* le czar Michel et la czarine Irène.

Il faut franchir un demi-siècle pour retrouver les émissions bulgares de Swétoslaw. Le type des monnaies d'argent, les seules retrouvées, se compose à l'avers du Christ assis, au revers, de l'empereur debout tenant un sceptre crucigère. Les légendes sont : *Svetoslav car Bulgarom,* en caractères cyrilliens.

Sous Michel III, les *grossi* d'argent conservent d'un côté l'image du Sauveur, mais de l'autre côté l'empereur des Bulgares se fait représenter à cheval (fig. 1419), à l'exemple de ses contemporains les empereurs grecs de Trébizonde.

§ III. — *La Serbie.*

Vers 630, l'empereur Héraclius permit aux Serbes, peuple de race slave, qui s'était primitivement fixé au pied des Carpathes, de s'établir dans les contrées qu'ils occupent aujourd'hui. Au commencement du xe siècle, la Serbie fut soumise par les Bulgares, et en 949, elle passa avec eux sous la domination des empereurs de Byzance.

En 1151, Tchoudomil, profitant de la faiblesse de l'empire, rendit l'indépendance à sa patrie et fonda un état, dont la puissance s'accrut sous ses successeurs :

Tichomil, ...-1165.
Étienne Neeman. 1165-1193.
Étienne I Ventchan, 1193-1228, roi depuis 1217.
Étienne II Radoslaw, 1228-1234.
*Wladislaw I, 1234-1240.
*Étienne III Urosch, 1240-1272.
*Étienne IV Dragutin, 1282-1316.
*Étienne V Urosch Milutin, 1275-1321.
*Wladislas II, 1316-1323.

Le monnayage serbe commence sous Wladislas I et se compose presque exclusivement des *grossi* d'argent pour lesquels, à l'origine, les pièces bulgares servent de modèle. Notre figure 1420 représente une des

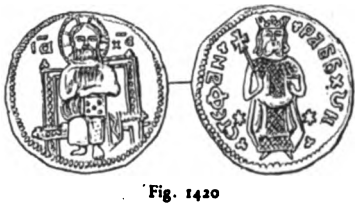

Fig. 1420

Fig. 1421

monnaies serbes que M. Ljubić considère comme les plus anciennes. On y voit le Christ assis et le roi debout, entouré d'une légende slave.

Digitized by Google

Sous Étienne II Urosch, le type usuel est une copie des *matapans* de Venise. Les inscriptions sont en caractères latins; saint Marc est transformé en: S STEFAN et le doge devient VROSIVS REX. Ce monnayage fut très actif, car les variétés de coins sont extrêmement nombreuses; il fut poursuivi par Étienne IV Dragutin; mais celui-ci modifia le coin du revers, où il plaça son image assise de face et tenant une épée horizontalement sur les genoux. Les légendes furent: MONETA REGIS STEFANI, STEFAN REX ou, en slave, + CTЄΦAb KPAAb. En 1282, une querelle surgit entre Étienne IV et les Vénitiens qui lui reprochèrent sa mauvaise monnaie; il répondit qu'ayant loué sa monnaie, les irrégularités signalées n'étaient pas de son fait, mais qu'il y mettrait bon ordre. A Venise, il y avait un bureau spécial dit « *officiales grossorum Rasciae* », où l'on contrôlait les monnaies serbes.

Étienne V Urosch Milutin et Wladislas II conservèrent le type du roi assis, mais en donnant souvent à leur image une autre attitude; ils tiennent, au lieu de l'épée, le sceptre fleurdelisé et le globe crucigère.

§ IV. — *La Bosnie.*

Le monnayage de la Bosnie commence sous les bans Étienne I Kotromanitch (1290-1313), Paul (1283-1312), et Mladin II Soubitch (1302-1322), et se compose de *grossi* d'argent.

Le type des pièces d'Étienne I se compose à l'avers du Christ assis, au revers du ban debout, tenant une épée nue et une croix, dans un grénetis elliptique. La légende est STEFAN BANVS. Paul et Mladin II monnayèrent en commun et copièrent servilement les *matapans* de Venise; les légendes de leurs pièces sont: DVX PAVL — MLADEN BAN ou parfois DVX PAVL — MLAD · SECVNDVS BAN.

Digitized by Google

CHAPITRE TREIZIÈME

L'EMPIRE BYZANTIN

JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE.

SOURCES : J. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines frappées sous les empereurs d'Orient*, t. II. Paris, 1862, in-8. — F. de Pfaffenhoffen, *Essai sur les aspres comnénats ou blancs d'argent de Trébizonde*. Paris, 1847, in-4. — G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*. Paris, 1875, in-4. — W. Froehner, *Collection Photiadès Pacha. Monnaies byzantines*. Paris, 1890, petit in-4.

§ I. — *L'empire de Byzance et ses démembrements jusqu'à la conquête latine.*

a). *Byzance.*

Nous avons laissé l'histoire monétaire de l'empire de Byzance au règne de Constantin XI. Du commencement du XIe siècle jusqu'à la conquête latine, on possède les monnaies des empereurs suivants qui continuent parfois, comme l'avaient fait leurs prédécesseurs, à associer à leur image, sur les espèces émises sous leur autorité, les effigies de quelques personnages augustes de leur famille :

Constantin XI Porphyrogénète, 1025-1028.
Romain III Argyre, 1028-1034.
Michel IV le Paphlagonien, 1034-1041.
Constantin XII Monomaque, 1042-1055.
Théodora, 1055-1056.
Michel VI le Stratiotique, 1056-1057.
Isaac I Comnène, 1057-1059.
Constantin XIII Ducas, 1059-1067.
Eudocie, 1059-1071.
Constantin XIII Ducas et Eudocie, 1059-1067.
Eudocie et ses deux fils, Michel et Constantin, 1067-1071.
Romain IV et Eudocie avec ses trois fils, 1067-1070.
Romain IV Diogène, 1068-1070.
Romain IV Diogène et Eudocie Dalassène, 1068-1070.
Michel VII Ducas Parapinaces, 1071-1078.
Michel VII et Marie, sa femme.

Digitized by Google

Nicéphore Botaniate, 1078-1081.
Alexis I Comnène, 1081-1118.
Alexis I Comnène et Constantin Porphyrogénète, fils de Michel Ducas.
Jean II Comnène Porphyrogénète, 1118-1143.
Jean II et Alexis.
Jean II avec Alexis et un autre de ses fils, peut-être Manuel.
Manuel I Comnène, 1143-1180.
Manuel avec Alexis et Agnès de France, 1180.
Alexis II Comnène, 1180-1183.
Andronic I Comnène, 1183-1185.
Isaac II l'Ange, 1185-1195.
Alexis III l'Ange Comnène, 1195-1203.
Alexis V Ducas Murtzuphle, 1204.

Le monnayage byzantin de cette période est caractérisé par une technique spéciale. A partir de Michel IV le Paphlagonien, les espèces, et particulièrement les *sous d'or* dont le module s'était progressivement

Fig. 1422

agrandi, le flan aminci et le métal altéré, deviennent concaves; les pièces à flan épais et planes constituent l'exception. La monnaie d'argent se fait de plus en plus rare à mesure qu'on avance dans le cours du XIe siècle.

Les types des monnaies byzantines comprennent habituellement d'un côté l'image en pied ou le buste de face de l'empereur, de l'autre une

Fig. 1423

représentation de la Vierge ou du Christ. La figuration est souvent plus compliquée; la Vierge ou le Christ apparaissent à côté de l'empereur et le couronnent; parfois l'image de l'empereur est accompagnée

Digitized by Google

de celle d'un saint, tel que saint Michel ou saint Georges. Sur les pièces d'argent et celles de cuivre le revers est fréquemment rempli par une croix longue ou par une inscription en plusieurs lignes. Nous reproduisons (fig. 1422 à 1424) trois spécimens de monnaies byzantines choisis parmi les plus intéressantes de la période qui nous occupe : une monnaie d'argent de Constantin XII Monomaque, deux sous d'or de Constantin XIII Ducas et d'Isaac II l'Ange.

Les légendes continuent à se composer du nom impérial suivi de titres, et la titulature subit peu de modifications. L'effigie du Christ reste généralement entourée de + IhS·XPS·REX REϚNANTIЧM. Sur la monnaie d'argent de Constantin XII reproduite ci-dessus (fig. 1422), les légendes de l'avers et du revers forment une invocation à la Vierge : ΔЄCΠOINA CѠZOIS — ЄVCЄBH MONOMAXON, *Notre-Dame, protégez le pieux Monomaque!* Sur des pièces d'or et d'argent

Fig. 1424

classées par Sabatier à Romain IV, on lit ΠΑΡΘЄΝЄ·COI·ΠΟΛΥΑΙΝЄ·OC·ΗΛΠΙΚЄ·ΠΑΝΤΑ·ΚΑΤΟΡΘΟΙ, *Vierge très glorieuse, Qui espère en toi, réussit en tout!* M. W. Froehner a reconnu que la plupart de ces inscriptions de quelque étendue sont métriques.

Les monogrammes et les sigles deviennent beaucoup moins nombreux que pendant les précédentes périodes du monnayage byzantin. Indépendamment des noms du Christ et de la Vierge que nous avons signalés (page 338, fig. 638 et 639) et dont l'emploi est fréquent sur l'or et l'argent, on trouve, dans le champ des monnaies de bronze, les groupes épigraphiques que nous donnons ici, d'après Sabatier :

Fig. 1425

Romain II

Fig. 1426

Nicéphore Botaniate

Fig. 1427

Alexis I

Fig. 1428

Manuel I

Le sens de ces lettres est : Cύριε, Ροήθει Ῥωμανῷ Δεσπότῃ, pour Romain IV, et Cύριε Φύλασσε Νικηφόρον ou Ἀλέξιον Δεσπότην pour Nicéphore

Digitized by Google

Botaniate et Alexis I. Le monogramme de Manuel I renferme les initiales des mots : Μανουήλ Δεσπότης Πορφυρογέννητος Κομνηνός.

b). *Despotat de Chypre.*

L'île de Chypre, qui avait été prise en 649 par les Arabes et reprise ensuite par les empereurs de Byzance, était gouvernée par des ducs dont l'un, Isaac Ducas Comnène, s'érigea en 1182 en souverain indépendant. On possède de lui des monnaies de billon concaves portant à l'avers la légende verticale : ICAAKIOC ΔЄCΠO · O · ΔOVKAC. et l'effigie du despote debout tenant le labarum dans la main droite et le globe crucigère dans l'autre main. Le revers porte l'image en pied de saint Théodore : O · AΓIOC ΘЄOΔѠPOC.

En 1191, Richard Cœur de Lion détrôna Isaac Ducas, s'empara de l'île de Chypre et la vendit à Guy de Lusignan. Nous examinerons dans le chapitre suivant la numismatique cypriote de la période latine.

c). *Despotat de Lydie.*

En 1188, sous le règne d'Isaac II l'Ange, Théodore Mangaphe, patricien de Philadelphie, se fit proclamer empereur en Lydie. La révolte fut presque aussitôt étouffée. Selon un témoignage de Nicétas, Théodore Mangaphe fit frapper des monnaies d'argent à son nom. Ces pièces n'ont pas encore été retrouvées.

§ II. — *L'empire de Byzance et ses démembrements après la conquête latine.*

a). *Les Latins à Byzance et la restauration grecque.*

Le 12 avril 1204, Constantinople tomba au pouvoir des croisés, et l'empereur Alexis V Murtzuphle périt précipité par les vainqueurs du haut d'une colonne. Le 16 mai, Baudouin, comte de Flandre, fut couronné solennellement. Pendant l'occupation latine, de 1204 à 1261, cinq empereurs se succédèrent :

Baudouin de Flandre, 1204-1205.
Henri de Flandre, 1205-1216.
Pierre de Courtenai, 1217-1219.
Robert de Courtenai, 1219-1228.
Baudouin II de Courtenai, 1228-1261.

On ne connaît aucune monnaie certaine des empereurs latins, mais on peut leur attribuer une série de monnaies de cuivre anonymes, de flan plane, portant presque toujours d'un côté l'image du Christ, en buste, debout ou assis, et de l'autre côté une croix plus ou moins ornée et posée quelquefois sur le croissant.

Digitized by Google

Le 24 juillet 1261, Michel VIII Paléologue se rendit maître de Constantinople, en chassa les Latins et y rétablit le siège de l'empire grec. Un historien contemporain de cette restauration, Pachymère de Nicée, raconte que Michel VIII, pour faire face aux largesses nécessaires, fit frapper des monnaies d'un type nouveau, portant au revers l'image de la ville, et de plus qu'il fit subir au titre de la monnaie d'or un nouvel abaissement, de sorte que sur vingt-quatre parties les sous d'or n'en continrent plus que neuf d'or fin. Nous connaissons aujourd'hui des pièces qui répondent à ce signalement. L'avers des sous d'or de Michel VIII porte les images du Christ assis et de l'empereur agenouillé devant lui et soutenu par l'archange Michel ; le revers présente la Vierge

Fig. 1429

Fig. 1430

assise de face ou son buste placé au milieu de l'enceinte crénelée de Constantinople (fig. 1429) ; c'est à ce dernier type que correspond la description de Pachymère de Nicée.

En 1266, Michel Paléologue associa son fils Andronic au gouvernement. Les deux augustes figurent ensemble sur de petites monnaies de cuivre, à flans planes (fig. 1430). Andronic II continua à régner seul, de 1282 à 1328, après la mort de son père. Nous examinerons son monnayage et celui de ses successeurs dans notre quatrième partie.

b). *Despotat d'Épire.*

En 1204, au moment où les croisés se partageaient les dépouilles de l'empire d'Orient, un prince de la famille impériale, Michel l'Ange Comnène Ducas, créa le despotat d'Épire, qui resta jusqu'au commencement du XIVe siècle dans les mains de ses descendants :

Michel I l'Ange Comnène, 1205-1214.	Michel II, 1237-1271.
Théodore l'Ange Comnène, 1214-1230.	Nicéphore I, 1271-1296.
Manuel, 1230-1237.	Thomas l'Ange, 1296-1310.

Les monnaies des despotes d'Épire ont dû être fort nombreuses, dit M. Schlumberger ; elles sont cependant encore à peine connues. Frappées aux types byzantins, elles sont encore confondues pêle-mêle dans le chaos des pièces attribuées indistinctement et avec plus ou

Digitized by Google

moins de critique aux empereurs de Constantinople. Cependant, M. Lambros a déjà réussi à extraire de cet amas quelques pièces de cuivre qu'il a attribuées avec grande apparence de raison au premier despote, Michel l'Ange. Le type de ces pièces est formé des effigies du despote, de saint Démétrius et de l'archange Michel.

Après l'assassinat de Thomas l'Ange, le despotat d'Épire passa à son neveu, Nicolas Orsini. Les monnaies de cette nouvelle maison sont battues suivant le système occidental; nous en parlerons dans notre prochain article en traitant de la numismatique de l'Orient latin.

c). *Empire de Nicée.*

« Lorsqu'en 1204, les croisés se partagèrent l'empire grec, Nicée fut donnée à Louis de Blois avec le titre de duché de Nicée ou de Bithynie; mais Théodore Lascaris, après avoir fait de vains efforts pour sauver Constantinople, avait passé le Bosphore et s'était rapidement emparé de la Bithynie, de la Lydie, des côtes de l'Archipel et d'une partie de la Phrygie; il forma de toutes ces conquêtes l'*empire de Nicée,* qu'il gouverna d'abord pendant deux ans en qualité de *despote;* Théodore I ne prit le titre d'empereur qu'en 1206.

« Cet empire dura jusqu'en 1261, époque où Michel Paléologue, après avoir usurpé la tutelle de Jean Lascaris, héritier du trône de Nicée, se fit proclamer empereur, chassa les Latins de Constantinople et rétablit le siège de l'empire grec dans l'ancienne capitale ». Voici la liste des empereurs de Nicée :

*Théodore I Ducas Lascaris, 1203-1222.
*Jean III Vatatsès Ducas Lascaris, 1222-1255.
*Théodore III Vatatsès Ducas Lascaris, 1255-1259.
Jean Vatatsès Ducas Lascaris, 1259-1261.

Les monnaies frappées par les souverains de Nicée continuent la donnée des monnaies byzantines. La Vierge, le Christ, saint Démétrius et l'effigie impériale, forment les types les plus ordinaires de leurs pièces, souvent concaves, et presque toujours frappées avec la plus grande négligence.

d). *Empire de Thessalonique.*

Lors du partage de l'empire grec par les croisés, Thessalonique devint la capitale d'un petit état qui échut à Boniface de Montferrat. Avant que ce prince pût entrer en possession, Michel l'Ange Comnène parvint à se rendre maître de la Thessalie, de l'Épire et de l'Étolie qui formèrent

Digitized by Google

l'*empire de Thessalonique*. En 1232, cet état fut réuni à l'empire de Nicée après avoir été gouverné par les empereurs suivants :

*Théodore II l'Ange Comnène, 1223-30. *Jean l'Ange Comnène, 1232-1234.
*Manuel l'Ange, 1230-1232.

Les monnaies, en petit nombre, connues pour l'empire éphémère de Thessalonique, ne se distinguent ni par le type ni par le style des autres byzantines contemporaines.

c). *Empire de Trébizonde.*

Après que Constantinople fut tombée au pouvoir des empereurs latins, Alexis Comnène et son frère David rassemblèrent une armée sur le Phase et soumirent successivement les populations des rives de l'Euxin, de la Paphlagonie, de la Propontide et la plus grande partie des pays qui avaient anciennement constitué le royaume de Pont. C'est à peu près de ces provinces que se composa l'*empire de Trébizonde,* qui ne fut soumis que nominalement au second empire grec, après que les Paléologues eurent repris Constantinople.

*Alexis I, 1204-1222.
*Andronic I Gidon, 1222-1235.
*Jean I Axouchos, 1235-1238.
*Manuel I, 1238-1263.
Andronic II, 1263-1266.
Georges I, 1266-1280.
*Jean II, 1280-1297.
*Théodora, fille de Manuel I, vers 1285.
*Alexis II, 1297-1330.
Andronic III, 1330-1332.

On a retrouvé un assez grand nombre de monnaies d'argent et de cuivre des empereurs de Trébizonde, mais leur monnaie d'or reste à découvrir.

Les *aspres* d'argent trébizondains sont planes, tandis qu'à peu près tous les cuivres sont concaves. L'avers porte le buste, l'image en pied ou la représentation équestre de l'empereur; ce dernier type est un emprunt au numéraire des Seldjoukides d'Iconium; par Trébizonde il passa en Bulgarie, et nous le retrouverons également en Arménie. Le revers des monnaies trébizondaines porte fréquemment l'effigie et le nom de saint Eugène, patron de l'empire. A partir du règne de Jean II, on voit, placée à droite de la tête de l'empereur, la lettre M, initiale du mot Μεγας (grand), titre que les Comnènes de Trébizonde accolaient à leur nom.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATORZIÈME

L'ORIENT LATIN

JUSQU'A L'APPARITION DU GROS D'ARGENT CHEZ LES CHRÉTIENS

SOURCES: F. de Saulcy, *Numismatique des Croisades.* Paris, 1847, in-4.— G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin.* Paris, 1878, in-4. Supplément, Paris, 1882, in-4. — Notre chapitre est presque textuellement emprunté à ce remarquable ouvrage.

§ I. — *Les principautés de Syrie et de Palestine.*

« Lorsque les chefs de la première croisade, immédiatement après la prise de Jérusalem, songèrent à poser les bases de la nouvelle administration des territoires qu'ils venaient de conquérir, ils n'eurent garde de négliger la question du droit de monnayage, question si importante à cette époque et surtout pour cette nouvelle société politique de Syrie, organisée d'après les plus purs principes de la féodalité. Aussi le droit de frapper monnaie a-t-il pris sa place dans ce recueil célèbre de lois et de coutumes, promulguées à l'aurore même de la conquête, par Godefroid de Bouillon et ses compagnons d'armes, et qui longtemps transmises par la tradition, sous le nom d'*Assises de Jérusalem,* furent enfin résumées et codifiées sous les rois de la maison de Lusignan.

« Le chapitre CCLXX de la *haute cour,* lequel, du reste, se rapporte à une époque assez avancée de la domination franque en Syrie, contient l'énumération des seigneuries de Terre Sainte qui jouissaient du droit de frapper monnaie. »

« Après avoir nommé le roi « le chief seignor », les *Assises* désignent successivement les vingt seigneuries suivantes : le comté de *Japhe* (Jaffa) et d'*Escalonne* (Ascalon) ; la seigneurie de *Rames* (Ramlèh) ; la seigneurie d'Ibelin ; la princée de Galilée ; le seigneur de *Sayette* (Sagète, Sidon) et de *Biaufort ;* la seigneurie de *Césaire* (Césarée) ; la seigneurie de Bessan ; la seigneurie du Crac et de Montréal ; la seigneurie de Saint-Abraham ; la seigneurie de *Blanchegarde ;* l'évêché de Saint-Georges *de Lidde ;* le seigneur d'Arsur ; le seigneur de Caïphas ; la seigneurie de *Sésaire au Château-Pèlerin ;* la seigneurie *dou Caimont ;* l'archevêque de Nazareth ; la seigneurie *dou fié dou conte*

Digitized by Google

Josselin ; la seigneurie d'*Escandelion ;* la seigneurie de *Sur* (Tyr) ; la seigneurie du *Thoron ;* la seigneurie de *Baruth* (Beyrouth).

« Une variante du même chapitre omet les seigneuries de Sésaire au Château-Pèlerin et du Caimont, mais indique par contre celles de *Bélinas* (Panéas) et de l'*Assebebe* (la Chamelle). Le rédacteur des *Assises* termine du reste cette énumération par les lignes suivantes : « *Et il peut estre que il ait aucune autre seigneurie au reiaume qui ait court et coins et justice ; mais je ne suis orres membrant d'autres que de ciaus que j'ai orres devisié.* »

« Ces listes ne visent que les fiefs dépendant directement du royaume de Jérusalem, la première des quatre grandes baronnies de Terre-Sainte. Les trois autres, Antioche, Tripoli, Édesse, qui ne sont point citées par les *Assises,* jouissaient naturellement du droit de frapper monnaie. »

Il s'en faut, dans l'état actuel des découvertes numismatiques, que l'on possède les pièces frappées en Palestine par les divers princes chrétiens. Assurément, il reste plus à retrouver que ce que les collections en renferment aujourd'hui.

« En arrivant dans le Levant, les croisés y trouvèrent, circulant en immense quantité, le numéraire byzantin et arabe, et en particulier le *besant* des empereurs grecs et le *dinar* des khalifes, appelé également besant sarrasin. Le besant devint, on le sait, pour les nouveaux arrivants comme pour les anciens possesseurs du sol, le véritable instrument d'échange, la base des transactions commerciales, tant internationales, c'est-à-dire avec les Arabes ou les Byzantins, qu'entre les Latins eux-mêmes. La plupart des sommes citées dans les chroniqueurs et dans les actes contemporains sont indiquées en besants, le plus souvent en besants sarrasins, car le besant grec avait bien vite cédé le pas à la pièce d'or arabe.

« Les premiers croisés en quittant l'Occident, du moins les croisés originaires de France, qui étaient en immense majorité, ne connaissaient pas la pièce d'or ni celle de cuivre. En vrais barons féodaux, ils introduisirent dans leurs fiefs de Syrie, pour subvenir aux mille exigences de la vie de chaque jour et aux besoins du petit commerce, le seul monnayage en usage dans la mère-patrie, le *denier* d'argent ou le plus souvent de billon, l'*obole* et sa division la *pougeoise* ou *pite*. Ils ne changèrent presque rien aux types en usage en Occident. Il en fut tout au moins ainsi à Jérusalem, à Tripoli, où l'affluence des chrétiens fut rapidement très considérable, et où les croisés purent très promptement faire pénétrer leur système monétaire en même temps que leurs coutumes politiques et administratives en face des Sarrasins vaincus. Plus au nord, au contraire, à Antioche et surtout à Édesse, les nouveaux conquérants eurent à compter avec un élément de plus, avec la population grecque indigène. C'est en considération de ces sujets de religion chrétienne que les premiers princes d'Antioche semblent avoir monnayé quelque

Digitized by Google

temps aux types byzantins, et que les princes d'Édesse semblent n'avoir jamais cessé de le faire. »

Longtemps on a cru que les princes latins de Syrie et de Palestine ne frappèrent pas de monnaies d'or : le besant et le besant sarasenat auraient suffi aux besoins des transactions commerciales. Un important mémoire de M. H. Lavoix est venu démontrer que dans un grand nombre d'ateliers les croisés émirent des besants servilement copiés des pièces arabes. Ce n'est qu'au milieu du XIIIe siècle, lors du séjour de saint Louis en Palestine, que l'imitation servile fut abandonnée. Nous verrons à la suite de quelles circonstances.

a). *Comtes d'Édesse.*

Le comté d'Édesse était situé entre le royaume d'Iconium et la Grande Arménie, la principauté d'Alep, celle d'Antioche et celle de Mossoul. Les comtes suivants s'y succédèrent :

*Baudouin I de Boulogne, 1097-1100.
*Baudouin II de Bourg-en-Rethelois, 1100-1118.
Josselin I de Courtenai, 1118-1131.
Josselin II le Jeune, 1131-1144.

Le jour de Noël 1144, Emmad-ed-dyn-Zenghi I, sultan de Mossoul et d'Alep, s'empara d'Édesse et y mit fin à la souveraineté latine.

On ne posssède des comtes d'Édesse que des monnaies de cuivre imitées des *follis* de Byzance. Elles appartiennent aux règnes des Baudouin. Les plus anciennes, anépigraphes, représentent à l'avers le comte debout, en cotte de mailles, le casque en tête, tenant la croix de la main droite et s'appuyant, de la gauche, sur un bouclier. Le revers

Fig. 1431

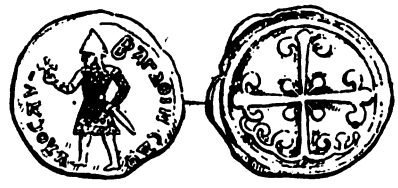
Fig. 1432

montre une croix élevée sur deux degrés. Dès le règne de Baudouin I le nom du souverain parut cependant sur les espèces; on lit dans le champ de grands cuivres : **BAVΔOVINOC KOMEC** ou **BAVΔOINOC KOMHC**, puis sur d'autres, dont l'une des faces offre le buste byzantin du Christ avec le nimbe crucigère, on trouve au revers les lettres **B·Λ·Δ·N** cantonnant une croix (fig. 1431).

Digitized by Google

Sous Baudouin II les mêmes types se reproduisent, à l'exception de celui de l'inscription trilinéaire. On retrouve notamment l'empreinte du comte debout; parfois l'effigie est accompagnée de la légende : ΒΑΛ-ΔΟΙΝΟC ΔΟΥΛΟ CTAY, pour ΒΑΛΔΟΥΙΝΟC ΔΟΥΛΟC [ΤΟΥ] CΤΑΥ-ΡΟΥ, *Baudouin, serviteur de la croix* (fig. 1432).

b). *Seigneurs de Marach ou Marès.*

Cette seigneurie formait un des fiefs les plus importants du comté d'Édesse, sur les confins mêmes de ce pays et de la principauté d'Antioche. M. de Saulcy a attribué à un Richard, cité en 1111 comme *praefectus* de Marès, des cuivres imités des follis de Baudouin I d'Édesse et portant dans le champ : ΚΕ-ΒΟΗΘ-ΡΙΚΑΡ-ΔΩ, *Seigneur, sois secourable à Richard*. Cette attribution n'est admise qu'avec hésitation par M. Schlumberger.

c). *Principauté d'Antioche.*

La principauté d'Antioche, dont l'importance fut très grande, était, au moment de son plus grand développement, bornée à l'ouest par la mer, au sud par le comté de Tripoli; au sud-est par les cantons montagneux de Kobeïs et de Massiad, possédés par les Bathéniens.

Le 3 juin 1098, la ville d'Antioche tomba aux mains des croisés, grâce à la bravoure et à l'énergie de Bohémond de Tarente, qui en devint le premier possesseur.

*Bohémond I (1098-1111).
*Tancrède, régent (1104-1112).
*Roger, régent (1112-1119).
*Bohémond II, 1119-1130.
Constance, 1130-1136.
Constance et *Raymond de Poitiers, 1136-1149.
*Bohémond III (1140-1201).
*Bohémond IV, usurpateur (1201-1232).
*Raymond-Rupin, prince légitime (1201-1222).
Bohémond V, 1233-1251.
Bohémond VI, 1251-1268.

Le 29 ou 30 mai 1268, Antioche fut prise par l'émir Beïbars el-Bondokdari et la principauté détruite.

Les premières monnaies d'Antioche sont des cuivres à types byzantins et à légende grecque, comme celles des comtes d'Édesse. Dès le temps de Bohémond I nous trouvons une pièce portant au droit le buste de saint Pierre, patron d'Antioche, avec les lettres de la légende Ο ΠΕΤ-ΡΟC, à droite et à gauche; au revers, une croix pommelée, au pied fleuronné, entièrement analogue à celle de certaines monnaies d'Édesse, est cantonnée de Β·Η·Μ·Τ (ΒαΗΜωνΤος).

Digitized by Google

Les monnaies frappées par Tancrède à Antioche sont du même système; elles portent le buste de saint Pierre, le buste du Christ ou bien encore le buste de Tancrède qui, « plus fin politique qu'on ne serait tenté de le croire », se fait représenter sous le costume musulman, pour complaire à ses nouveaux sujets. La légende habituelle des monnaies est **KYPIE BOHΘEI TΩ ΔOYΛΩ COY TANKPHΔΩ**, mais elle est souvent abrégée et fautive.

Roger a frappé monnaie à plusieurs types différents. C'est sous son règne que paraît avoir commencé à Antioche l'usage des légendes en langue latine, mais les types des cuivres restent toujours purement byzantins: le Christ, la Vierge ou saint Georges.

Les monnaies de cuivre de Bohémond II sont les dernières frappées à Antioche avec des légendes en langue grecque. Elles ont à l'avers le buste de saint Pierre et au revers la croix pommelée.

Le système monétaire occidental des *deniers* d'argent et de billon s'introduit à Antioche sous Raymond de Poitiers. Les pièces de ce prince portent sa tête nue à droite: **+ RAMVNDVS** ou **RAIMVNDVS** et, au revers, **ANTIOCHIE** autour d'une croix pattée. Des monnaies de cuivre longtemps reléguées parmi les incertaines portent le mot **ANTIOC-HIE** dans le champ et les lettres **R-A-M**, très déformées dans les cantons d'une figure à trois branches (fig. 1433).

Bohémond III continua l'émission au type de son prédécesseur. Il frappa en outre des pièces de très mauvais billon ou de cuivre presque pur *(oboles* ou *pougeoises)*, sur lesquelles paraît dans le champ une fleur de lis; puis des *deniers* copiés des *deniers* à l'étoile et au croissant frappés par les Raymond comtes de Toulouse.

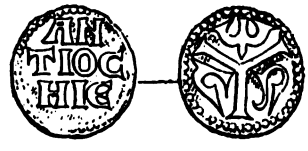

Fig. 1433

Fig. 1434

Les monnaies généralement attribuées à Bohémond IV sont les plus communes qui aient été frappées à Antioche. Ce sont des *deniers* au type du profil casqué à gauche; le casque est pourvu d'un nasal et porte latéralement une croix (fig. 1434). Il existe de cette monnaie un très grand nombre de variétés.

Les *deniers* de Raymond-Rupin sont parfaitement semblables à ceux de Bohémond IV, sauf la différence du nom **+ R·V·P·I·N·V·S** au lieu de **+ BOAMVNDVS**.

Outre les pièces que nous venons de passer en revue, il existe pour

Digitized by Google

la principauté d'Antioche un certain nombre de monnaies sur le classement desquelles on n'est pas encore fixé, monnaies de cuivre au cavalier ou au château, billons avec B dans le champ, etc. L'étude des trouvailles viendra éclairer un jour ces points obscurs de la numismatique des croisades.

d). *Royaume de Jérusalem.*

« Le domaine royal était borné au nord par le Nahar Ibrahim, vers l'est par la vallée de Baccar et le Gor, noms déjà portés au moyen âge par le bassin du Jourdain et du lac Asphaltite. Pendant un demi-siècle, il posséda au nord-est du lac de Tibériade la ville de Belinas et la forteresse qui en dépend. Au sud, le royaume s'étendait jusqu'au golfe élamitique et était séparé de l'Égypte par le désert de Sûr, nommé alors la Berrerie. »

Godefroid de Bouillon fut élu chef du nouveau royaume de Jérusalem le 23 juillet 1099; il ne prit jamais le titre de roi et mourut le 18 août 1100. Voici la liste de ses successeurs:

Baudouin I, comte d'Édesse, 1100-1118.
*Baudouin II de Bourg, 1118-1131.
Foulques d'Anjou, 1131-1144.
*Baudouin III, 1144-1162.
*Amaury I, 1162-1173.
*Baudouin IV, 1173-1185.
Baudouin V, 1185-1186.
*Guy de Lusignan, 1186-1192.
Conrad de Montferrat, compétiteur, 1190-1192.
*Henri de Champagne, 1192-1197.
Amaury II, 1197-1205.
Isabelle, 1205.
Marie de Montferrat, 1205-1210.
Marie et Jean de Brienne, 1210-1212.
*Jean de Brienne, régent, 1212-1225.
Yolande et Frédéric II d'Allemagne, 1225-1228.
Frédéric II, régent, 1228-1243.
Conrad, 1243-1254.
Conradin, 1254-1268.

« De toutes les séries monétaires de l'Orient latin, celle des rois de Jérusalem, qui est bien une des plus intéressantes, est peut-être aussi la plus pauvre. On ne connaît aucune monnaie du premier et du plus grand peut-être de ces barons de la première baronnie chrétienne, de Godefroid de Bouillon, et l'on n'en retrouvera vraisemblablement jamais. On ne connaît également aucune monnaie, ni de Foulques d'Anjou, ce roi chevaleresque qui périt si tragiquement, ni du brillant Conrad de Montferrat, ni de sa veuve Isabelle, ni de sa fille Marie. On ne connaît pas davantage de monnaies frappées spécialement pour le royaume de Terre Sainte par Frédéric II d'Allemagne, à son nom ou à celui de sa femme, l'impératrice-reine Yolande ou Isabelle, ni par son fils Conrad, le roi titulaire, ou par les régents successifs et divers qui détinrent le pouvoir en Syrie à cette époque, les deux Ibelin, la

Digitized by Google

reine Alix et son époux Raoul de Soissons. Il est bien probable que la plupart de ces personnages royaux et princiers ont fait frapper monnaie soit à Jérusalem, soit plus tard à Tyr et à Saint-Jean-d'Acre; un jour ou l'autre on retrouvera certainement ces monuments si précieux. »

A l'heure actuelle la numismatique se borne à quelques *deniers*, quelques *oboles* aux noms d'Amaury, de Baudouin ou de Gui de Lusignan, d'Henri de Champagne et de Jean de Brienne :

Amaury I. — *Deniers* et *oboles*. Type : le Saint Sépulcre. Légendes : AMALRICVS REX — DE IERVSALEM (fig. 1435). Ces pièces, attribuées par Saulcy à Amaury II, ont été rendues au premier roi de ce nom par MM. de Vogüé et Schlumberger.

Baudouin II, III et IV. — *Deniers* et *oboles*. Type : la Tour-David. Légendes : BALDVINVS REX — DE IERVSALEM.

Guy de Lusignan. — *Deniers*. REX GVIDO D. Tête barbue du roi vue de face, couronne à pendeloques et chevelure fortement bouclée. Rev. : + E IERVSALEM. La coupole du temple.

Presque aussitôt après la grande défaite de Tibériade, pendant la captivité du roi Guy et de presque toute sa noblesse, l'armée victorieuse de Saladin alla mettre le siège devant Jérusalem. « Dans cette grande détresse, dit le chroniqueur Ernoul, on dépouilla les églises, et le peuple, effrayé de l'approche de Saladin, vit sans scandale convertir en monnaie le métal précieux qui couvrait la chapelle du Saint-Sépulcre. » On a voulu rattacher à cette émission de monnaies de nécessité les pièces de cuivre dont voici la description : T·V·R·R·I·S. La Tour-David surmontée de ses deux guettes et accostée de deux besants. Revers : +·D·A·V·I·T. Étoile à huit rais. Cette Tour-David, dont les assises inférieures sont

Fig. 1435

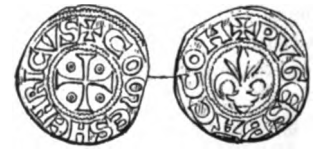

Fig. 1436

contemporaines des rois de Juda, est encore debout aujourd'hui. Au moyen âge, elle faisait partie de la citadelle, dont elle constituait le donjon; c'était là que résidait le vicomte qui était en même temps le châtelain de la Ville Sainte, premier magistrat militaire et municipal préposé à la garde de la capitale.

M. de Vogüé a rattaché à la période pendant laquelle la royauté resta indécise entre Guy de Lusignan et Conrad de Montferrat (1190-1191) le denier de billon suivant : MONETA REGIS. Croix à double traverse accostée d'un alpha et d'un oméga. Revers : + REX IERL'M. Croix pattée.

Digitized by Google

Henri de Champagne, troisième mari de la princesse Isabelle, héritière directe des rois de Jérusalem, refusa constamment de prendre le titre de roi. Il fit frapper à Saint-Jean-d'Acre la rare monnaie de cuivre connue sous le nom de *pougeoise d'Acre*. + COMES HENRICVS. Croix pattée cantonnée de quatre besants. Revers: + PVGES D'ACCON. Fleur de lis accompagnée parfois de besants (fig. 1436). La légende du revers, écrite en français, est très curieuse à noter; c'est la seule qui dans l'épigraphie monétaire des Francs d'Orient constate la valeur d'une monnaie. On sait que la *pougeoise* valait le quart du *denier*. Il existe de cette monnaie un piéfort.

Jean de Brienne. — On possède de ce roi une monnaie d'argent dont le poids semble faire un quadruple denier. Comme les monnaies d'Amaury I, nous y trouvons la représentation du Saint Sépulcre. Les légendes sont IOHANNES REX — DE IERVSALEM.

Jean de Brienne émit à Damiette (DAMIATA) des *deniers* d'argent sur lesquels il fit graver sa tête, couronnée et posée de face. C'est en 1219 que cette ville fut occupée par les chrétiens.

e). *Comté de Tripoli.*

A partir de la seconde moitié du XIIe siècle on doit considérer le sommet de la crête du Liban et celui de la chaîne des Ansariés comme ayant formé du côté de la terre ferme la limite effective du comté de Tripoli. Voici la chronologie des comtes :

- *Bertrand de Saint-Gilles, 1109-1112.
- Pons, 1112-1136.
- *Raymond I, 1136-1152.
- *Raymond II le jeune, 1152-1187.
- *Raymond III, 1187-1200.

En 1201, le comté de Tripoli fut usurpé par Bohémond IV d'Antioche. On ne possède aucun document contemporain concernant le monnayage du comté de Tripoli; mais les monnaies elles-mêmes forment aujourd'hui une série assez complète. Les deniers tripolitains, ainsi qu'on le verra par notre énumération, reproduisent le plus souvent les types employés par les souverains dans leur marquisat de Provence.

Bertrand. — + BERTRANDVS CO. Croix pattée. Revers : + TRIPOLIS CIVI. Dans le champ les lettres TAS accompagnées de globules. *Denier* de billon. On possède une pièce au même type sur laquelle le nom de Bertrand est remplacé par celui de + TRI·:·PO·:·LIS, répété aussi deux fois sur les monnaies.

Raymond I. — M. de Saulcy attribue à ce prince le *denier* de

Digitized by Google

cuivre suivant : **RAIMVNDI COMITIS** Croix dite de Toulouse. Revers : **MONETA TRIPOLIS.** Croix cantonnée.

Raymond II. — Il existe de ce prince plusieurs types monétaires. Le plus fréquemment employé est celui du croissant et du soleil, particulier au numéraire du marquisat de Provence au XIIe siècle. Sur quelques pièces nous trouvons un agneau pascal ou une tour. Quelques-unes des monnaies à l'empreinte provençale, puis les pièces à la tour sont anonymes et se bornent à indiquer **CIVITAS TRIPOLIS.** Il est possible, dit M. Schlumberger, qu'elles aient été émises pendant la longue captivité de Raymond II, c'est-à-dire entre 1163 et 1171.

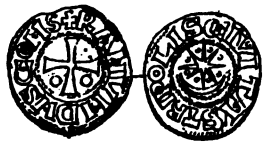

Fig. 1437

Raymond III conserva le type du marquisat de Provence, mais en le réduisant à la représentation d'un astre à huit rais. Ce coin continua à être employé sous les premiers Bohémond de la maison d'Antioche.

f). *Comté de Jaffa.*

On ne possède qu'une seule pièce rappelant ce fief : un *denier* de billon, aux légendes **+ IOPPENSIS — + DENARIVS**, présentant à l'avers un édifice ayant quelque rapport avec la porte de Gênes. M. de Vogüé estime que cette monnaie appartient à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe.

g). *Seigneurie de Sagète ou Sidon.*

La seigneurie de Sidon était une des principales baronnies du royaume de Jérusalem. « Sur les rares *deniers* de cuivre ou de billon, seules monnaies connues des seigneurs francs de Sidon, figurent les curieuses armes parlantes qui furent, au moyen âge, celles de la vieille rivale de Tyr. Elles le devinrent, grâce à une série de transformations qui modifièrent, petit à petit, l'ancien nom de Sidon, pour en faire, dans la langue des croisés francs, celui de Saette, qui voulait dire flèche en vieux français ».

Fig. 1438

Les premiers *deniers* à la flèche d'une frappe correcte portent le nom de Girard qui fut seigneur de Sagète, entre 1154 et 1164 environ. Voici leur description : **+ GIRARDVS.** Édifice crénelé identique à la Tour-David de Jérusalem. Revers : **SYDONIA** à rebours. Flèche. Ces *deniers* à la flèche

Digitized by Google

furent continués par Renaud, fils de Girard, qui fut comte de 1165 à 1204 environ (fig. 1438).

Un curieux denier de Sagète porte des légendes françaises : + D·E·N·I·E·R. Croix pattée. Revers : + D·E·S·E·E·T·E. Édifice large et bas avec portique à triple arcade et coupole centrale.

« A la numismatique des seigneurs de Sagète se rapporte un passage de Joinville intéressant parce qu'il est une affirmation contemporaine de l'existence de leurs monnaies. Lorsque le roi Louis IX se trouva de passage à Sagète où gouvernait, en l'absence de son époux, Marguerite de Risnel, « *il fist faire* (à l'occasion d'une cérémonie religieuse) *le service en telle manière que chacuns chevalier offri un cierge et un denier d'argent, et li roys offri un cierge et un besant d'or, tout des deniers Madame de Saiète* ».

h). *Seigneurie de Barut* (Beyrouth).

Prise par les chrétiens lors de la première croisade, la ville de Beyrouth tomba au pouvoir des Sarrasins après la défaite de Tibériade. Elle fut reprise en 1198 par le roi Amaury II et les croisés allemands et fut donnée à Jean d'Ibelin (1198-1236). Ce prince y frappa des deniers de billon et leurs subdivisions ayant pour type une porte crénelée. Les légendes sont IOHANNES DE BERITI (fig. 1439).

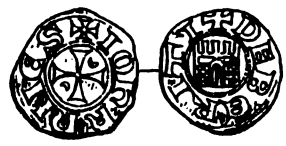

Fig. 1439

Sous les successeurs de Jean I, les pièces devinrent anonymes. Au droit, elles conservent la représentation de la porte ; le revers est occupé tout entier par une sorte d'entrelacs ou frette pointillée difficile à décrire.

i). *Seigneurie de Toron.*

Hugues de Saint-Omer ou de Fauquemberg, prince de Tibériade, éleva à dix milles de cette ville une forteresse considérable à laquelle sa situation sur une colline fit donner le nom de *Touron* ou *Toron*. Il existe une pièce frappée à Toron : [CAS]TRI TORONE. Elle reproduit le type des monnaies anonymes de Beyrouth (fig. 1440).

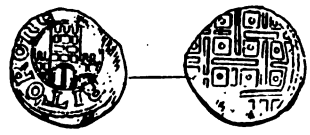

Fig. 1440

j). *Principauté de Tyr.*

Tyr, appelé Sour ou Sur par les conquérants arabes, ne tomba

Digitized by Google

qu'en 1124 au pouvoir des croisés. Suivant des clauses convenues d'avance, Tyr et son territoire furent divisés en trois parts par les vainqueurs, une pour les Vénitiens, les deux autres pour le roi.

On n'a pas encore retrouvé les monnaies que les rois de Jérusalem ont pu émettre dans cette ville. Nous examinerons sous la rubrique suivante les pièces frappées par les Vénitiens, pièces consistant en *besants* d'or imités des besants sarrasins.

Lorsque le territoire royal de Tyr appartint aux princes de la maison de Montfort (1246-1291), deux d'entre eux, Philippe de Montfort, et son fils Jean de Toron, y monnayèrent. Leurs petites monnaies de cuivre ont comme type un édifice à colonnes et à fronton triangulaire. Les légendes, conçues en français, sont : PHELIPE — DE·SVR pour le père, et IOHS TRO — DE·SVR pour le fils.

k). *Monnaies d'imitation arabe frappées par les Francs de Syrie et de Palestine.*

A l'exemple de M. G. Schlumberger, dont nous suivons l'ouvrage pas à pas, nous réunissons sous une rubrique les monnaies que les croisés ont imitées du numéraire arabe.

Dans tous les monnayages qu'on vient de passer en revue, on a pu remarquer l'absence complète de monnaies d'argent de grand module et de pièces d'or. Les pièces frappées par les croisés, et portant leur marque personnelle, ne sont que de menues espèces d'une valeur infime, susceptibles tout au plus de servir d'appoint dans les transactions.

C'est que pour l'or et l'argent les croisés se bornèrent longtemps à l'imitation pure et simple des monnaies des Khalifes. Les premières imitations sont grossières. Sur les *besants* frappés au début, les graveurs occidentaux, ne comprenant pas les légendes des prototypes, défigurent

Fig. 1441

Fig. 1442

complètement l'écriture arabe et l'entremêlent parfois de lettres latines dans lesquelles on a voulu retrouver les initiales de princes chrétiens tels que Bohémond I et Tancrède (fig. 1441). Plus tard, familiarisés avec l'arabe, les graveurs chrétiens produisent des copies plus correctes.

Digitized by Google

Le siège principal des fabriques d'imitation se trouvait à Saint-Jean-d'Acre, sur le territoire laissé aux Vénitiens lors du partage fait après la prise de la ville ; mais Tyr et Tripoli eurent également leurs ateliers.

« La fabrication de la monnaie pseudo-arabe se poursuivait depuis près d'un siècle et demi, lorsque débarqua en Terre-Sainte le célèbre légat pontifical Eudes de Châteauroux, qui accompagnait Louis IX à la croisade. Ce prélat fut outré de colère en constatant l'existence de ce monnayage d'imitation arabe si directement en opposition avec l'esprit général des croisades. Il en écrivit longuement au pape Innocent IV ; sa lettre même n'a malheureusement pas encore été retrouvée, mais nous avons la réponse du souverain pontife. Innocent IV approuve l'excommunication lancée par son légat contre les chrétiens de Saint-Jean-d'Acre et de Tripoli « qui frappaient des besants et des drachmes avec le nom de Mahomet et l'ère musulmane » ; il ordonne à Eudes de Châteauroux de faire cesser cette abominable coutume. »

L'intervention du pape fit cesser la fabrication, mais elle reprit bientôt sous une forme nouvelle. L'atelier de Saint-Jean-d'Acre frappa des *dinars* ou *besants* d'or, des *drachmes* et *demi-drachmes* d'argent portant des légendes chrétiennes écrites en lettres arabes. Notre figure 1442 représente le *besant* d'Acre de 1251. Voici la traduction de ses légendes : *Dieu seul. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Frappé à Acre l'an 1251 de l'Incarnation du Messie — et de notre résurrection, et par Lui nous sommes sauvés et aimés. Nous nous glorifions par la croix de notre seigneur Jésus le Messie dans lequel sont notre salut et notre vie.* Les *besants* d'or les plus récents sont datés de 1257 ou 1259.

§ II. — *Le royaume de Chypre.*

En 1192, Gui de Lusignan acheta de Richard, roi d'Angleterre, qui venait de la conquérir sur Isaac Ducas Comnène, l'île de Chypre, pour la somme de cent mille besants d'or.

*Gui de Lusignan, 1192-1194.
Amaury de Lusignan, 1194-1205.
*Hugues I, 1205-1218.
*Henri I, 1218-1253.
Hugues II, 1253-1267.
Hugues III, 1267-1284.
*Jean I, 1284-1285.
*Henri II, 1285-1324.

« L'organisation monétaire du royaume de Chypre différait entièrement du royaume de Jérusalem où plus de vingt feudataires jouissaient, à côté du souverain, du droit de frapper monnaie. En Chypre, elle se résumait en ces mots de l'écrivain contemporain Pegolotti : « *tuta l'isola di Cipri ha pure uno peso e una misura e una moneta* ». Cette mon-

Digitized by Google

naie unique, c'était la monnaie royale; le roi jouissait *seul* du droit de frapper monnaie. »

Aussitôt après son avènement au trône de Chypre, Gui de Lusignan commença son monnayage. On a de lui des *deniers* de billon portant comme type au droit, soit une étoile à huit rais, soit un édifice à deux tourelles et à créneaux. Les légendes sont: + REX GVIDO — + DE CIPRO.

On n'a pas encore retrouvé de monnaies d'Amaury, mais, pour Hugues I, les trouvailles ont fait connaître des *deniers* de billon et des *besants* d'or.

Le *besant* d'or de Chypre, appelé *besant blanc,* était une monnaie concave, imitée des pièces byzantines. Suivant les calculs de M. Lambros, il pesait 22 carats, dont 3 3/4 d'or, 4 1/4 de cuivre et 14 d'argent pur. Sa valeur fut fixée dans la suite à deux gros d'argent. Les *besants blancs* du roi Hugues I le représentent debout, en grand costume de souverain byzantin, enrichi de pierres précieuses, la tête couverte d'une couronne, tenant de la main gauche un globe crucigère, s'appuyant de la droite sur un long sceptre surmonté d'une croix. La légende est HVGO REX CYPRI. Au revers, comme sur les prototypes byzantins des Comnènes et d'Isaac l'Ange, le Christ IC̄ — XC̄ est assis sur un trône richement orné (fig. 1443).

Fig. 1443

Les *deniers* de Hugues I reproduisent l'édifice que nous avons trouvé sur ceux de Gui de Lusignan.

Henri I frappa, comme son prédécesseur, des *besants* d'or blanc, dont le type reste le même. Ses cuivres et ses billons portent sa tête couronnée, de face, un grand édifice à trois tours crénelées avec REX sur le fronton, ou un petit édifice analogue à celui des *deniers* de Guy et de Hugues.

On n'a pas encore retrouvé les monnaies de Hugues II et de Hugues III. Mais on a de Jean I un *besant* d'or blanc sur lequel le roi prend le titre de IOh' REX IRLM E CYPR.

Le règne d'Henri II est le point de départ d'une nouvelle période dans l'histoire monétaire cypriote, période caractérisée par l'apparition du *gros* et du *demi-gros* d'argent. Nous reprendrons la numismatique du royaume de Chypre dans notre quatrième partie.

Digitized by Google

§ III. — *Les Principautés franques fondées en Grèce et dans l'Archipel à la suite de la croisade de 1204.*

a). *Principauté d'Achaïe.*

Lors de la croisade de 1204, Geoffroi de Villehardouin et Guillaume de Champlitte s'emparèrent de l'Achaïe ou Morée et y créèrent une principauté souveraine. Voici la chronologie des princes :

Guillaume I de Champlitte, 1205-1209.
Geoffroi I de Villehardouin, 1209-1218.
Geoffroi II de Villehardouin, 1218-1245.
*Guillaume II de Villehardouin, 1245-1278.
*Charles I d'Anjou, 1278-1285.
Charles II d'Anjou, 1285-1289.
*Florent de Hainaut (et Isabelle de Villehardouin), 1289-1297.
*Isabelle de Villehardouin, 1297-1301.
*Philippe de Savoie (et Isabelle de Villehardouin), 1301-1307.
*Philippe de Tarente, 1307-1313.
*Louis de Bourgogne (et Mahaut de Hainaut), 1313-1316.
*Fernand de Majorque, prétendant, 1315-1316.
*Mahaut de Hainaut, 1316-1318.
*Jean d'Anjou-Gravina, 1318-1333.

Les premières monnaies des princes d'Achaïe sont des *deniers* de billon et de cuivre, portant comme légende **G·PRINCEPS·ACHAIE** ou **G·P·ACCAIE**, légende qui laisse leur attribution forcément douteuse entre les différents princes qui se succédèrent au début du XIIIe siècle et dont le nom commence invariablement par un G. M. Lambros, dont l'avis fait autorité en cette matière, penche pour l'attribution de toutes ces pièces à Guillaume de Villehardouin.

Fig. 1444

Fig. 1445

Le type de ces petites pièces est, soit la tête du prince posée de face (fig. 1444), soit un édifice crénelé, le château-fort de l'Acro-Corinthe accompagné de **CORINTVM** (fig. 1445), soit encore un portail qui n'est pas sans ressemblance avec la *janua* de Gênes.

Digitized by Google

En 1249, Guillaume de Villehardouin se rendit en l'île de Chypre, pour aller saluer le roi de France Louis IX en route pour la croisade. Ce prince lui accorda, en cette circonstance, l'autorisation de frapper des *deniers tournois* au type de ceux de France. Voici comment Marino Sanudo, l'auteur de l'*Istoria del Regno di Romania,* raconte cet événement d'une si haute portée pour l'histoire monétaire : « *Intendendo il principe Guglielmo che il Ré passava in persona, volse andar egli a passarvi con circa 24 trá gallere navili e con 400 boni cavalli passó al Rè :* « *Signor Sir,* « *tu sei maggior signor di me, e poi condur gente dove vuoi e quanta vuoi* « *senza denari : io non posso far cosi* ». *Il Rè li fece gratia, che el potesse* « *battere Torneselli della lega del Rè, mettendo in una libra tre onze e* « *mezza d'argento.* »

De retour en Achaïe, Guillaume s'empressa d'user de la faculté qui venait de lui être accordée et d'ouvrir à Chiarenza un atelier pour la frappe des *deniers tournois,* dont voici le type : + : G : **PRINCEPS.** Croix. Revers : **CLARENTIA.** Châtel tournois.

Après la victoire remportée par Guillaume sur son vassal le mégaskyr Guy de la Roche, le prince d'Achaïe frappa quelques *deniers tournois* à Thèbes. Le *denier tournois* de Chiarenza resta la seule monnaie de la principauté d'Achaïe jusqu'au second quart du XIVe siècle. Sa vogue fut immense et presque tous les ateliers de la Grèce l'imitèrent.

b). *Baronnie de Karytaena.*

Cette seigneurie, la seconde des deux grandes baronnies de la Mésarée (ancienne Arcadie), comprenait la plus grande partie de l'ancien territoire de Skorta. Son premier seigneur fut Hugues de Bruyères (1209), gendre de Geoffroi de Villehardouin.

En 1291 Hélène l'Ange, duchesse douairière d'Athènes, obtint par son mariage avec Hugues de Brienne la moitié du fief de Karytaena. On possède d'elle des *deniers tournois,* portant en légende : **HELENA D'I GRA·CLARICTIA·S·F** (*Clarictiae semi feudi domina*).

c). *Baronnie de Véligosti et Darnala.*

Veligosti ou Vélicourt en Laconie, élevée sur les ruines de Megalopolis, devait son nom à son premier baron franc Mathieu I de Walaincourt (1209). En 1325 la baronnie passa par mariage dans la maison des Zaccaria, seigneurs de Chio.

On attribue à Martin Zaccaria un *denier tournois* anonyme, portant sur chaque face la légende : **CASTE DAMALA.**

Digitized by Google

d). *Duché d'Athènes.*

Le duché franc d'Athènes, créé par Boniface de Montferrat en faveur d'Otton de la Roche, comprenait l'Attique et la Béotie avec Athènes, Thèbes et Mégare pour villes principales. La résidence habituelle des mégaskyrs fut Thèbes, qui prit un développement considérable.

Otton de la Roche, 1205-1225.
*Gui I de la Roche, 1225-1263.
Jean de la Roche, 1263-1280.
*Guillaume I de la Roche, 1280-1287.
*Gui II de la Roche, 1287-1308.
*Gauthier I de Brienne, 1308-1311.

Le monnayage des ducs francs d'Athènes, dit M. Schlumberger, est fort voisin de celui des princes d'Achaïe. Le premier des mégaskyrs, Otton de la Roche, n'a probablement jamais frappé monnaie, pas plus que les deux premiers princes d'Achaïe. Du long règne de Gui I, on ne connaît encore que quelques *oboles* de billon ou de cuivre, toutes rares, sur quelques-unes desquelles figure un portail de forme génoise, tandis que sur d'autres paraît dans le champ un grand G, initiale du nom ducal. Les légendes circulaires sont : + DNS ATHEN et + THEB·CIVI.

Les monnaies du mégaskyr Jean n'ont pas encore été retrouvées. Son successeur Guillaume I a frappé pendant quelques années de petites pièces fort rares portant, pour la plupart, au revers, le châtel analogue au portail génois, et sur l'autre face une fleur de lis. Plus tard, le duc, G. DVX·ATENES, met au droit de ses oboles l'écu des la Roche : *cinq pointes de gueules équipollées à quatre d'hermine.* Les dernières émissions du règne consistent en *deniers tournois* dont Guillaume II fit fabriquer des quantités considérables.

Son successeur Gui II frappa également des *deniers tournois* en grande abondance, puis des *oboles* au portail génois. Les pièces de son règne se divisent en trois groupes chronologiques au point de vue des légendes. Sur les plus anciennes, frappées pendant la minorité et la régence d'Hélène l'Ange, le nom ducal est omis et les *deniers* aussi bien que les *oboles* portent + DVX ACTENAR ou DVX ATENES. Pendant l'adolescence de Gui II, à l'époque où on l'appelait communément Guiot, nous trouvons + GVIOT·DVX·ATH. Enfin de 1294 à 1308 le nom et le titre deviennent + GVI·DVX·ATENES.

Les pièces de Gauthier de Brienne sont très rares. On lui donne des *oboles* anonymes portant dans le champ un grand ϭ.

Digitized by Google

Toutes les monnaies connues jusqu'à ce jour pour le duché d'Athènes portent l'indication de l'atelier de Thèbes.

En 1311, la dynastie française d'Athènes fut chassée par les Catalans; ceux-ci semblent ne pas avoir émis de monnaies qui leur soient propres aussi longtemps que dura leur domination.

e). *Seigneurie puis comté de Salone.*

Deux dynasties féodales d'origine étrangère ont régné à Salone *(Sula, la Sula)*, l'ancienne Amphissa, sur le golfe de Corinthe. D'abord, la seigneurie eut des possesseurs français, les Stromoncourt, dont le pouvoir fut anéanti en même temps que tombait le duché d'Athènes; puis, à partir de 1311 jusqu'à la conquête turque, il y eut à Salone une dynastie d'origine espagnole.

C'est au temps de Thomas II et Thomas III de Stromoncourt, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, que la seigneurie de Salone exerça le droit monétaire. Il existe du premier de ces feudataires un *denier* sur lequel figurent ses armoiries: un écu chargé d'une fasce. Les légendes sont: + THOMAS — + DELLA SOLA. Thomas III introduisit dans son atelier la fabrication des *deniers tournois*. Leur légende est la même que celle des pièces de Thomas II.

« Il nous reste un curieux document concernant le monnayage des seigneurs de Salone. C'est une ordonnance du roi Charles II d'Anjou, en date du 20 décembre 1301. Le mégaskyr d'Athènes ayant interdit à Thomas III de Stromoncourt de continuer à battre monnaie à Salone, ce dernier avait demandé au roi de Naples, son suzerain, l'autorisation de faire fabriquer sa monnaie à l'atelier princier de Lépante. Cette autorisation lui fut accordée. »

f). *Seigneurie de Négrepont ou d'Eubée.*

On ne connaît encore pour l'importante seigneurie de l'île de Négrepont qu'un seul denier frappé par Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, entre 1255 et 1260, en qualité de tiercier du chef de sa femme Carintana, fille et héritière de Riccardo dalle Carceri. Voici la description de cette pièce: Croix ancrée cantonnée des lettres G·P' — A·C *(Guillelmus princeps Achaïe)*. Revers: +·NE·GRI·P. Dans le champ le chiffre III, abréviation exprimant le titre de *tertiarius*.

« L'absence de monnaies des tierciers d'Eubée s'explique par la prépondérance de Venise dans l'administration de l'île; c'était la monnaie vénitienne qui y avait presque exclusivement cours. »

Digitized by Google

g). *Despotat d'Épire.*

Nous avons traité à la p. 901 de ce livre des monnaies frappées dans le goût byzantin par les despotes d'Épire de la maison des Anges. En 1318, l'assassinat de Thomas l'Ange fit passer le pays aux mains de Nicolas Orsini (1318-1323).

On possède un assez grand nombre de variétés de *deniers tournois* frappés à Arta par le successeur de Nicolas, Jean Orsini (1323-1335). Les légendes en sont: + IOHS DESPOTVS — DE ARTA CASTRV.

On n'a retrouvé aucune pièce du dernier despote d'Épire, Nicéphore II, tué en 1358 dans sa lutte suprême contre les Albanais.

h). *Sébastocratorat de la Grande Vlaquie.*

A la mort du despote Michel II d'Épire, en 1271, son fils bâtard, Jean l'Ange, hérita de la Thessalie où, plus généralement, de tous les pays connus au moyen âge sous le nom de Grande Vlaquie et s'étendant entre l'Olympe au nord et le Parnasse au sud. Jean fixa sa résidence à Néopatras.

*Jean I l'Ange Comnène, 1271-1296. Constantin l'Ange, 1296-1303. *Jean II l'Ange Comnène, 1303-1318.

Les monnaies des sébastocrators de la Grande Vlaquie sont encore à peine connues. Les plus anciennes, celles de Jean I, sont des pièces concaves aux types purement byzantins.

Jean II frappa à Néopatras des *deniers tournois* de type français ayant comme légendes, soit + ANGELVS·SAB'·C' *(Angelus sabastocrator Comnenus)* — NEOPATRIE ou DELLA PATRA, soit + DVX ANGELVS DELLA PATRA. Ces pièces sont d'une grande rareté.

§ IV. — *Possessions napolitaines de la Grèce continentale et insulaire.*

a). *Épire et Corfou.*

Vers la fin de 1259, Michel II, despote d'Épire, donna sa fille en mariage à Manfred, bâtard de Frédéric II et roi de Sicile. Cette princesse apportait en dot d'importants territoires épirotes, tels que Durazzo, Vallona, Berat, etc. Le prince souabe prit dorénavant le titre de despote ou seigneur de Romanie. On possède une curieuse monnaie de cuivre, d'aspect tout italien, frappée par Manfred dans ses possessions épirotes, sans doute à Corfou ou à Durazzo (fig. 1446).

Digitized by Google

« Durant les cent vingt années qui s'écoulèrent depuis la mort de Manfred en 1266, jusqu'à la prise de Corfou par les Vénitiens en 1386, les divers princes des deux lignes de la maison d'Anjou-Naples ont certainement dû frapper monnaie dans les trois principales places de leurs possessions épirotes et ioniennes, Durazzo, Corfou et Lépante. »

Fig. 1446

Cependant toute cette région est encore si peu explorée qu'on connaît à peine quelques-unes de ces pièces si curieuses; ce sont des *deniers tournois* de Philippe de Tarente, fils de Charles II d'Anjou, investi en 1294 par son père de la suzeraineté des possessions de la couronne de Naples en Épire.

Ces *deniers* sortent soit de l'atelier de Lépante (**NEPANTI CIVIS**), soit de celui de Corfou (**CORFOI DOMINVS**). La légende du côté de la croix est sur les premiers **PHS'·P·ACH·TAR·D·R** (c'est-à-dire *princeps Achaie, Tarenti, despotus Romanie)*, sur les autres, **PHS DEI GRA.**

b). *Leucade, Zante et Céphalonie.*

Les comtes palatins de Zante et Céphalonie comptèrent au moyen âge parmi les plus puissants vassaux de la principauté d'Achaïe. Deux familles différentes ont successivement porté ce titre, celle des Orsini qui finit par monter sur le trône d'Épire, celle des Toccho qui régna sur les îles jusqu'à l'occupation vénitienne.

On ne possède pas de monnaies frappées au nom des comtes de Zante et de Céphalonie; mais il existe un *denier tournois* aux légendes **REX LADISLAVS — DN** ou **IN TOCCHI**. En 1396 le roi de Naples Ladislas accorda à Charles I Toccho que ses seigneuries seraient séparées de la principauté de Morée et placées sous la suzeraineté directe de la couronne de Naples; le *denier* que nous venons de décrire rappelle ce fait historique.

§ V. — *Seigneuries latines de l'Archipel.*

a). *Duché de l'Archipel.*

En 1207, Marc I Sanudo, patricien de Venise, s'empara des îles de Naxos, Milos, Paros, Syra, Délos et quelques autres Cyclades, leurs voisines. Naxos, l'une des îles les plus riches et les plus fertiles de la mer Égée, devint la résidence ordinaire des Sanudo.

Digitized by Google

Nicolas I (1323-1341), duc de l'Archipel et de Naxos, frappa des *deniers* de billon sur lesquels figurent sa tête de face et, au revers, une croix pattée. Les légendes sont NICOLAVS DVX — AGIOPEL'·NIXE.

b) *Seigneurie de Tinos et de Mykonos.*

Parmi les plus hardis de ces aventuriers vénitiens qui concoururent, sous la direction du grand Sanudo, à la conquête de l'Archipel, après le partage de 1204, se trouvaient les deux frères Ghisi, qui eurent pour leur part les îles de Tinos et de Mykonos et plusieurs autres moins importantes.

On possède un *denier tournois* d'un IORGIVS GISI, sans doute Georges I, qui régna de 1303 à 1311. Cette pièce est frappée à Tinos, THINE CIVIS, comme on lit autour du châtel.

Digitized by Google

CHAPITRE QUINZIÈME

L'ARMÉNIE, LA GÉORGIE,

ET LES IMITATIONS TURCOMANES DES MONNAIES BYZANTINES.

SOURCES : V. Langlois, *Numismatique de l'Arménie au moyen âge.* Paris, 1855, in-4. — V. Langlois, *Essai de classification des suites monétaires de la Géorgie, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.* Paris, 1860, in-4. — S. L. Poole, *The coins of the turkuman houses of Seljook, Urtuk, Zengee, etc., in the British Museum.* Londres, 1877, in-8.— A. von Sallet, *Die griechischen Münzen der türkischen Dynastie der Danischmende,* dans la *Zeitschrift für Numismatik,* t. VI, 1878. — G. Schlumberger, *Monnaie à légende grecque d'Amir Ghazi, émir danischmendide de Cappadoce,* dans la *Revue numismatique,* 1888.

§ I. — *Le Royaume de Petite-Arménie.*

Le royaume chrétien de Petite-Arménie s'étendait sur la côte de Cilicie, aux environs du mont Taurus. Son monnayage particulier commence sous Léon II (1185-1218), de la dynastie de Roupène; en 1197, ce prince, dont les états et la puissance avaient pris de l'accroissement, envoya des ambassadeurs au pape et à l'empereur Henri VI, pour solliciter le titre de roi. On lui accorda ce qu'il demandait et Conrad de Wittelsbach, archevêque de Mayence, fut chargé de le couronner devant les barons d'Arménie.

C'est comme roi, c'est-à-dire après le 6 janvier 1198, date du couronnement, que Léon II frappa ses premières espèces. On a de lui des *tahégans* d'argent et des pièces de cuivre. Les plus anciens *tahégans* reproduisent à l'avers une adaptation du type des *matapans* de Venise: le roi agenouillé, ayant la couronne sur la tête et le manteau royal sur les épaules, reçoit des mains du Christ nimbé une grande croix. Le revers porte deux lions adossés séparés par une double croix ou un lion léopardé couronné brochant sur la même croix, armes du royaume. Les légendes, écrites en caractères arméniens, sont : *Lévon thâkavor Haïotz — Garoghouthiam pen Asdouzo,* c'est-à-dire *Léon, roi des Arméniens, — par la puissance de Dieu* (fig. 1447).

Digitized by Google

Sur des *tahégans* plus récents, Léon II met son image équestre, comme le faisaient sur leurs espèces ses voisins les Seldjoukides. Les monnaies de cuivre portent une tête de lion couronnée (fig. 1448) ; la légende

Fig. 1447

Fig. 1448

de l'avers est la même que pour l'argent, mais le revers donne le nom de l'atelier : *Tchinial' i khaghakhen 'i Sis, frappé dans la ville de Sis.*

On n'a pas encore de monnaies d'Isabelle, fille de Léon, qui épousa, en 1220, Philippe, fils de Bohémond IV d'Antioche. En 1226, devenue veuve, elle contracta une nouvelle union avec Héthum I (1226-1270).

Les émissions d'Héthum I, nombreuses, et les monuments qui nous en restent n'offrent pas de difficultés de classement. On peut les diviser en deux catégories : 1° les pièces, *tahégans* et *trams* ou *demi-tahégans* d'argent, sur lesquelles Héthum I est représenté debout à côté de sa femme ; 2° les *tahégans* au cavalier, dont le revers est occupé par la légende arabe des sultans d'Iconium, Kaikobad (1224-1236) et Kaikosrou II (1236-1244), suzerains de l'Arménie. Le *tahégan* représenté par notre figure 1449 porte au revers, en arabe, les mots : *le sultan suprême, ressource du monde et de la religion, Kaikosrou, fils de Kaikobad.* Sur d'autres exemplaires, la légende arabe mentionne l'atelier de Sis et la date de fabrication.

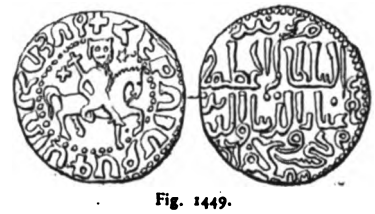

Fig. 1449.

Léon III (1270-1289) frappa des monnaies d'argent et de cuivre, reproduisant le cavalier seldjoukide. En 1289, son fils, Héthum II, lui succéda. Nous réserverons la numismatique de son règne pour notre quatrième partie.

§ II. — *L'Albanie arménienne.*

L'Albanie arménienne comprenait le pays donné au xe siècle par Sempad II, roi de la troisième dynastie bagratide, en apanage à son frère Gorig, et qui s'étendait à l'est de l'Arménie, sur les bords du Kour ou Cyrus. Gorig fut le chef d'une dynastie qui prit fin dans la

Digitized by Google

seconde moitié du XIIIe siècle. M. Langlois attribue à Gorig IV, l'un des derniers rois de l'Albanie arménienne, une monnaie de cuivre (fig. 1450) de type byzantin. La légende du revers, écrite en langue et en caractères arméniens, signifierait : *Seigneur, sois secourable à Gorig, [roi Goriguéen]*, mais les deux derniers mots ne sont pas d'une lecture certaine.

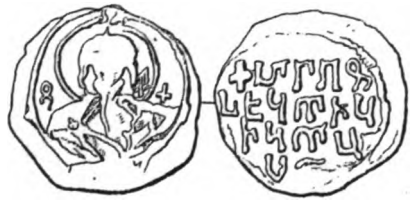

Fig. 1450

§ III. — *La Géorgie.*

On attribue à Dawith, fils d'Adarnase couropalate, le plus puissant dynaste de la Géorgie méridionale et du nord de l'Arménie à la fin du Xe siècle, une monnaie d'argent imitée des pièces byzantines de Jean Zimiscès et de Basile II et portant à l'avers, en caractères khoutsouri, une invocation signifiant : *Christ aie pitié de Dawith,* au revers, dans les cantons d'une croix, le mot *couropalate.* En mourant, en 1001, Dawith légua à l'empereur Basile II les états qu'il tenait de ses pères et les provinces qu'il avait conquises sur les émirs musulmans de la Géorgie et de l'Arménie.

Au milieu du XIe siècle, Bagrat IV, fils de Giorgi I, régnait sur le Karthli et l'Aphkhazeth. En 1032, il épousa Hélène, nièce de l'empereur Romain Argyre, qui lui donna les titres de couropalate, de nobilissime et de sébaste. C'est sous son règne qu'eut lieu, en 1049, la première invasion des Turcs seldjoukides en Arménie, en Géorgie et dans les dépendances asiatiques de l'empire grec.

Bagrat IV eut pour successeur son fils, Giorgi II (1072-1089).

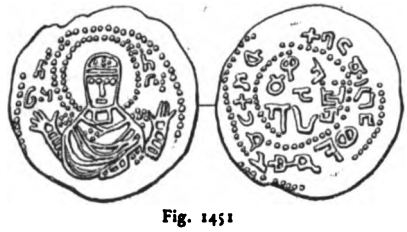

Fig. 1451

Fig. 1452

L'un et l'autre ont frappé des pièces d'argent à l'imitation des monnaies de Romain Argyre au type de la Vierge. Sur l'exemplaire que nous reproduisons ici (fig. 1451), les légendes du revers signifient : *Christ! exalte Giorgi, roi des Aphkhazes, des Karthles, et césar.*

Dawith II le Réparateur (1089-1125) imita les monnaies de bronze

Digitized by Google

seldjoukides au type du cavalier. Son nom seul est écrit en géorgien ; la légende qui occupe tout le revers est en arabe. Sous ses successeurs, dont les noms suivent, la monnaie de la Géorgie reste musulmane d'aspect :

Démétré I, 1125-54.
Giorgi III, 1154-84.
Thamar, seule, puis avec Giorgi le Novgorodien, puis avec Dawith III Soslan, 1184-1212.
Giorgi IV, d'abord avec sa mère Thamar, puis seul, 1212-1223.

L'imitation des types byzantins recommence sous la reine Roussoudan (1223-47), sœur de Giorgi IV, dont les pièces d'argent bilingues, géorgiennes et arabes, reproduisent l'effigie du Christ des monnaies de Nicéphore Botaniate (fig. 1452). A la fin de son règne, la Géorgie fut envahie par les Mongols et dès lors la numismatique de ce pays devient exclusivement orientale.

§ IV. — *Les Turcomans.*

De même que les bronzes d'Héraclius avaient servi, au VIIe siècle, de prototypes aux émissions des premiers khalifes, de même, dans le cours du XIIe siècle, les premiers envahisseurs turcs de l'Asie occidentale copièrent les coins byzantins des Comnènes.

Fig. 1453

Les émirs danischmendides, qui avaient soumis à leur puissance l'ancienne Cappadoce avec ses villes de Sébaste, Césarée et Mélitène, nous ont laissé de curieuses monnaies de bronze dont les plus anciennes, celles de Ghazi-ben-Gumischtigin (1105-1134), reproduisent à l'avers le buste nimbé du Christ byzantin accosté des sigles IC—XC. Le revers de ces pièces porte en quatre lignes la légende grecque : Ο ΜΕΓΑΣ — ΑΜΗΡΑ — ΑΜΡ ΓΑ — Ζ. Ὁ μέγας ἀμήρας Ἀμρ Γάζι, *le grand émir Amr Ghazi* (fig. 1453).

Sous Mohammed II (1134-1143), fils et successeur de Ghazi, les bronzes restent d'abord purement byzantins d'aspect (fig. 1454) avec leur légende : Ο Μέγας ΜΕΛΗΚΙC ΠΑCΗC ΡΟΜΑνια; — ΚΑΙ ΑΝΑΤΟΛΗC ΜΑΧΑΜΑΤΗC disposée en plusieurs lignes. A cette émission en suc-

Digitized by Google

cèdent d'autres composées de monnaies bilingues, gréco-arabes; puis enfin le numéraire danischmendide s'arabise complètement sous le règne de Dou'n-Noun, fils et successeur de Mohammed II.

Fig. 1454

Un neveu de Mohammed II nommé D'soul-Karneïn, qui succéda en 1151 à son père Dolah, émir de Mélitène, frappa également des monnaies de cuivre bilingues, gréco-arabes. La légende grecque du spécimen que nous reproduisons ici (fig. 1455) est : **Ο ΜΕΓΑC ΑΜΗΡΑC ΔΟΥΛΧΑΡΝΑΙΝ — ΝΙΔΙΚΤΙΩΝΟC ΔΕΥΤΕΡΙC.** Ces deux derniers mots datent la monnaie qui a été frappée pendant la seconde indiction du règne, c'est-à-dire après 1166. La tête qui occupe l'avers paraît empruntée aux tétradrachmes des derniers rois parthes.

Fig. 1455

Les atabeks ou officiers des Seldjoukides, et spécialement les Orthokides de Kayfa et de Maridin, et les atabeks de l'Adherbidjan, ont frappé également de nombreuses pièces de bronze, reproduisant des types monétaires de Byzance ou de l'antiquité classique, mais ici les inscriptions purement arabes sont de règle, et nous devons nous borner à signaler, sans nous y arrêter davantage, ces curieuses séries qui sont, pour le XIIe siècle, les plus lointains reflets de la civilisation européenne en Orient.

Digitized by Google

ERRATA ET ADDENDA

P. 474. Dans la chronologie des comtes de Tonnerre, rétablir comme suit les dates de Guillaume de Chalon : 1292-1304.

P. 501. Comté de Lens. Ajouter : Philippe d'Alsace, comte de Flandre et frère de Mathieu, frappe à Lens des petits *deniers* portant les légendes : LENSIS et F. COMES. Leur type principal est un dispositif cruciforme cantonné de quatre lis dont les sommets sont tournés vers le centre. — Cf. A. de Witte, *Trouvaille de Beveren,* dans la *Revue belge de numism.*, 1892, p. 226.

P. 506, ligne 14, au lieu de : Baudouin VII dit de la Hache, lisez : Baudouin VII dit à la Hache.

P. 507, lignes 13 et suiv., supprimer : « et Ghistelles, GISTLE MO....., ceux de Ghistelles portent F. COMES. » — Ces pièces, dont on ne possédait avant la trouvaille de Beveren que des exemplaires frustes, appartiennent à Lens. Voir ci-dessus, p. 501.

P. 518, ligne 18, au lieu de Billigheim, lisez : Wasserbillig.

P. 519, après la ligne 10, ajoutez : 1004. Concession de Henri II pour Mersebourg.

P. 519, ligne 19, au lieu de : du même évêque, lisez : de l'évêque d'Osnabruck.

P. 526, lignes 19 et suiv., au lieu de : aux noms d'Otton III et de sa grand'mère Adelaïde, lisez : aux noms d'Otton I et de sa femme Adelaïde.

P. 536, ligne 14, au lieu de : Bernard II, duc de Saxe (1011-1059), lisez : Bernard comte d'Ostfrise.

P. 557. Aux ateliers de Mathieu II, duc de Lorraine, ajoutez : Thionville, TIONVILLE, atelier que M. de la Fontaine a revendiqué autrefois pour Henri IV (V), comte de Luxembourg. — Cf. J. Hermerel, *Essai d'attribution des deniers frappés à Thionville, au type du cavalier,* dans l'*Annuaire de la soc. franç. de numism.*, 1892, p. 5.

P. 585, ligne 25, au lieu de : NAMV, lisez : NAMVR.

P. 587. Comté de Luxembourg. Depuis l'impression de cette feuille, M. Raymond Serrure a publié un *Essai de numismatique luxembourgeoise*. Paris, 1893, gr. in-8, qui donne pour ce comté une monographie assez complète. Le numérotage des comtes de Luxembourg adopté dans

Digitized by Google

ce livre diffère de celui que nous avons donné; les historiens que M. R. Serrure a suivis admettent l'existence comme comte de Luxembourg d'un fils de Sigefroid appelé Henri I, de sorte que ses successeurs du même nom avancent tous d'une unité dans le numérotage.

Le classement chronologique des *deniers* luxembourgeois de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle a été très heureusement modifié sur certains points et surtout en ce qui concerne Ermesinde, par M. F. Alvin, *Étude de numismatique luxembourgeoise,* dans la *Revue belge de numism.*, 1893, p. 459.

Les *deniers* anonymes frappés à Thionville que M. de la Fontaine a attribués à Henri IV (V), comte de Luxembourg, paraissent décidément appartenir à Mathieu II, duc de Lorraine.

P. 593, ligne 25, au lieu de : le roi assis de face, couronné, lisez : la reine assise de face, couronnée.

P. 608, dans la liste chronologique des comtes de Clèves, lisez : *Thierry V, 1202-1260, *Thierry VI, 1260-1275.

P. 608, ligne 13, ajoutez : et des *deniers* de Florent IV, comte de Hollande.

P. 653. Comté de Waldeck. Les bractéates attribuées à Waldeck ont été restituées à Ziegenhain, par MM. Erbstein.

P. 691, lignes 20 et 21, au lieu de : MAVRITIVS, lisez : MAVRICIVS.

P. 768, ligne 31, au lieu de : Ottakar II, roi de Hongrie, lisez : Ottakar II, roi de Bohême.

FIN DU TOME DEUXIÈME

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Pages.

Le royaume de France, depuis l'avènement des Capétiens jusqu'à la réforme monétaire de saint Louis. 353

§ I. — *Les origines capétiennes et Hugues Capet.* 354

§ II. — *Robert* (996-1031) *et son fils Hugues.* 357

§ III. — *Henri I* (1031-1060). 359

§ IV. — *Philippe I* (1060-1108). 361

§ V. — *Louis VI* (1108-1137). 362

§ VI. — *Louis VII* (1137-1180). 365

§ VII. — *Philippe II, Auguste* (1180-1223). 367

§ VIII. — *Louis VIII* (1223-26) *et Louis IX* (1226-70). 370

CHAPITRE DEUXIÈME

Les fiefs français jusqu'à l'introduction de la réforme de saint Louis. . . . 371

§ I. — *Généralités ; origine et déclin du monnayage féodal ; types ; paléographie.* 371

§ II. — *Comté de Corbeil.* 377

§ III. — *Comtés de Dreux et de Nogent.* 377

§ IV. — *Duché de Normandie.* 379

§ V. — *Duché de Bretagne.* 381

§ VI. — *Comté de Penthièvre.* 388

§ VII. — *Comté d'Anjou.* 389

§ VIII. — *Abbaye de Saumur.* 392

§ IX. — *Comté du Maine.* 392

§ X. — *Abbaye de Saint-Martin de Tours.* 393

§ XI. — *Seigneurie de Loches.* 394

Digitized by Google

		Pages.
§ XII.	— *Comtés de Blois et de Chartres.*	394
§ XIII.	— *Comté de Vendôme.*	397
§ XIV.	— *Vicomté de Châteaudun.*	398
§ XV.	— *Comté du Perche.*	400
§ XVI.	— *Seigneurie de Déols.*	400
§ XVII.	— *Seigneurie d'Issoudun.*	403
§ XVIII.	— *Comté de Donzy.*	403
§ XIX.	— *Comté de Sancerre.*	403
§ XX.	— *Seigneurie de Melun-sur-Yèvre.*	404
§ XXI.	— *Seigneurie de Vierzon.*	406
§ XXII.	— *Seigneurie de Saint-Aignan.*	407
§ XXIII.	— *Seigneurie de Celles.*	407
§ XXIV.	— *Comté de Romorantin.*	408
§ XXV.	— *Seigneurie de Château-Meillant.*	408
§ XXVI.	— *Seigneuries de Brosse, Sainte-Sevère et Huriel.*	409
§ XXVII.	— *Seigneurie de Charenton.*	410
§ XXVIII.	— *Comté de Nevers.*	411
§ XXIX.	— *Seigneurie de Montluçon.*	413
§ XXX.	— *Les prieurs de Souvigny et les sires de Bourbon.*	414
§ XXXI.	— *Comté d'Auvergne.*	416
§ XXXII.	— *Évêché du Puy.*	417
§ XXXIII.	— *Évêché de Clermont*	418
§ XXXIV.	— *Vicomté de Limoges et abbaye de Saint-Martial.*	419
§ XXXV.	— *Vicomté de Turenne.*	421
§ XXXVI.	— *Comté de Poitou.*	422
§ XXXVII.	— *Seigneurie de Mauléon.*	424
§ XXXVIII.	— *Vicomté de Thouars*	425
§ XXXIX.	— *Comtés d'Angoulême et de la Marche.*	425
§ XL.	— *Comté de Périgord.*	430
§ XLI.	— *Comté de Saintonge.*	431
§ XLII.	— *Duchés de Gascogne et d'Aquitaine.*	431
§ XLIII.	— *Évêché d'Agen.*	434
§ XLIV.	— *Comté de Fézenzac*	435
§ XLV.	— *Vicomté de Lomagne.*	435
§ XLVI.	— *Évêché de Lectoure.*	436
§ XLVII.	— *Vicomté de Béarn.*	436
§ XLVIII.	— *Comté de Barcelone.*	437
§ XLIX.	— *Comté d'Ampurias.*	440
§ L.	— *Comté de Besalu*	440
§ LI.	— *Comté d'Urgel.*	442
§ LII.	— *Évêché de Vich.*	443
§ LIII.	— *Évêché de Gérone.*	445
§ LIV.	— *Comté de Roussillon*	446
§ LV.	— *Comté et évêché de Toulouse.*	447
§ LVI.	— *Comté de Saint-Gilles.*	450
§ LVII.	— *Vicomté et archevêché de Narbonne.*	451
§ LVIII.	— *Comté et évêché de Carcassonne.*	453
§ LIX.	— *Vicomté de Béziers.*	455

Digitized by Google

Pages.

§ LX. — *Comté de Melgueil*. 456
§ LXI. — *Seigneurie d'Aumelas*. 457
§ LXII. — *Seigneuries d'Anduse, Sauve et Roquefeuil*. . . . 457
§ LXIII. — *Évêché de Lodève*. 458
§ LXIV. — *Évêché d'Uzès*. 459
§ LXV. — *Évêché de Mende*. 459
§ LXVI. — *Comté de Rodez*. 460
§ LXVII. — *Vicomté d'Albi*. 461
§ LXVIII. — *Évêché de Cahors*. 462
§ LXIX. — *Comté de Mâcon*. 464
§ LXX. — *Abbaye de Cluny*. 464
§ LXXI. — *Abbaye de Tournus*. 465
§ LXXII. — *Comté de Chalon*. 466
§ LXXIII. — *Seigneurie de Bourbon-Lancy*. 467
§ LXXIV. — *Évêché d'Autun*. 467
§ LXXV. — *Abbaye de Saint-Étienne de Dijon*. 468
§ LXXVI. — *Duché de Bourgogne*. 468
§ LXXVII. — *Évêché de Langres*. 472
§ LXXVIII. — *Comté de Tonnerre*. 474
§ LXXIX. — *Comté d'Auxerre*. 474
§ LXXX. — *Comté de Sens*. 475
§ LXXXI. — *Comté de Champagne*. 745
§ LXXXII. — *Évêché de Meaux*. 479
§ LXXXIII. — *Évêché de Châlons-sur-Marne*. 481
§ LXXXIV. — *Archevêché de Reims*. 482
§ LXXXV. — *Comté de Rethel*. 484
§ LXXXVI. — *Évêché de Beauvais*. 484
§ LXXXVII. — *Comtés de Vermandois et de Valois*. 485
§ LXXXVIII. — *Comté de Soissons*. 487
§ LXXXIX. — *Abbaye de Saint-Médard*. 489
§ XC. — *Évêché de Laon*. 490
§ XCI. — *Seigneurie de Coucy*. 491
§ XCII. — *Évêché de Noyon*. 491
§ XCIII. — *Évêché d'Amiens*. 492
§ XCIV. — *Comté d'Amiens*. 493
§ XCV. — *Commune d'Amiens*. 493
§ XCVI. — *Abbaye de Corbie*. 495
§ XCVII. — *Seigneurie d'Ancre*. 496
§ XCVIII. — *Baronnie de Picquigny*. 496
§ XCIX. — *Comté de Ponthieu*. 496
§ C. — *Comté de Boulogne*. 498
§ CI. — *Comté de Lens*. 500
§ CII. — *Comté de Saint-Pol*. 501
§ CIII. — *Seigneurie de Fauquemberg*. 502
§ CIV. — *Comté de Guines*. 503
§ CV. — *Comté de Flandre*. 503
§ CVI. — *Comté d'Artois*. 511
§ CVII. — *Évêché de Tournai*. 511

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME

Pages.

L'Allemagne depuis l'avènement de la Maison de Saxe, jusqu'à Louis de Bavière. 513

§ I. — *Notions générales.* 513

a). *Divisions chronologiques et géographiques de l'histoire monétaire.* 513

b). *Le droit de battre monnaie.* 515

c). *Le système monétaire.* 523

d). *Type des monnaies.* 525

e). *Paléographie et légendes.* 531

§ II. — *Lotharingie.* 537

A. — Mosellane. 538

a). *Ateliers impériaux.* 538

b). *Évêché de Metz.* 540

c). *Chapitre de Metz, à Sarrebourg.* 545

d). *Évêché de Toul.* 546

e). *Comté de Toul.* 548

f). *Abbaye de Saint-Dié.* 548

g). *Abbaye de Remiremont.* 550

h). *Évêché de Verdun.* 551

i). *Comté de Verdun.* 554

j). *Comté de Bar.* 555

k). *Duché de Lorraine.* 556

l). *Comté de Vaudémont.* 560

m). *Seigneurie de Neufchâteau* 561

B. — Pays-Bas. 561

a). *Ateliers impériaux.* 561

b). *Duché de Basse-Lorraine.* 564

c). *Marquisat d'Anvers.* 565

d). *Comté de Louvain.* 566

e). *Duché de Brabant.* 567

f). *Chapitre de Bruxelles.* 570

g). *Abbaye de Nivelles.* 570

h). *Abbaye de Gembloux.* 571

i). *Avouerie de Malines.* 571

j). *Comté, puis duché de Limbourg.* 571

k). *Comté de Looz.* 572

l). *Seigneuries d'Herstal et de Russon.* 573

m). *Évêché de Liège.* 573

n). *Chapitre de Saint-Servais à Maestricht.* 579

o). *Abbaye de Saint-Trond.* 580

p). *Abbayes de Stavelot et de Malmédy.* 581

q). *Abbaye de Thorn.* 581

Digitized by Google

Pages.

r). *Abbaye de Munsterbilsen*. 581
s). *Comté de Hainaut*. 582
t). *Seigneurie des Chauffours*. 583
u). *Évêché de Cambrai*. 583
v). *Comté de Namur*. 584
w). *Abbaye de Celles*. 586
x). *Comté de Bouillon*. 586
y). *Comté de Luxembourg*. 587

C. — Pays rhénans. 589

a). *Ateliers impériaux*. 589
b). *Duché de Haute-Lorraine ou de Mosellane*. 599
c). *Archevêché de Cologne*. 600
d). *Comté de Berg*. 606
e). *Comté de Juliers*. 607
f). *Comté de Clèves*. 608
g). *Comté de Sayn*. 608
h). *Seigneurie de Heinsberg*. 609
i). *Abbaye de Kornelismunster*. 610
j). *Abbaye de Werden*. 610
k). *Abbaye d'Essen*. 611
l). *Abbaye de Siegbourg*. 611
m). *Archevêché de Trèves*. 611
n). *Abbaye d'Echternach*. 616
o). *Abbaye de Prüm*. 617
p). *Abbaye de Saint-Maximin*. 617
q). *Comté palatin du Rhin*. 617

§ III. — *Frise ou Pays-Bas septentrionaux*. 618

a). *Ateliers impériaux*. 618
b). *Évêché d'Utrecht*. 620
c). *Comté de Frise*. 624
d). *Comté de Zutphen*. 626
e). *Comté de Gueldre*. 626
f). *Comté de Hollande*. 629
g). *Seigneurie de Coevorde*. 631
h). *Seigneurie de Cuinre*. 631

§ IV. — *Saxe*. 632

A. — Westphalie. 633

a). *Ateliers impériaux*. 633
b). *Comté d'Ostfrise*. 635
c). *Comté d'Emden*. 636
d). *Évêché de Munster*. 636
e). *Évêché d'Osnabruck*. 640
f). *Comté de Hoye*. 642
g). *Comté de Ravensberg*. 643

Digitized by Google

Pages.

h). *Abbaye d'Herford.* 644
i). *Seigneurie de Lippe.* 645
j). *Évêché de Minden.* 646
l). *Évêché de Paderborn.* 647
m). *Seigneurie de Buren* 649
n). *Abbaye d'Helmershausen.* 650
o). *Prévôté de Hofgeismar* 651
p). *Comté de Schwalenberg.* 651
q). *Comté de Pyrmont.* 652
r). *Comté de Waldeck.* 653
s). *Abbaye de Corvei.* 653
t). *Duché de Westphalie et d'Angrie* 656
u). *Prévôté de Wildeshausen.* 658
v). *Comté d'Arnsberg.* 658
w). *Comté de la Mark.* 659

B. — Basse-Saxe. 660

a). *Ateliers impériaux.* 660
b). *Duché de Saxe.* 664
c). *Comté et duché de Brunswick.* 665
d). *Comté de Lauenrode.* 668
e). *Comté de Wölpe.* 669
f). *Évêché de Verden.* 669
g). *Ville de Lunebourg.* 669
h). *Comté de Stade.* 669
i). *Archevêché de Brême.* 671
j). *Ville de Stade.* 672
k). *Évêché et ville de Lubeck.* 672
l). *Comté de Holstein.* 672
m). *Ville de Hambourg.* 673
n). *Évêché de Schwérin.* 673
o). *Comté de Schwérin.* 673
p). *Seigneurie et ville de Rostock* 673
q). *Duché de Mecklembourg.* 674
r). *Abbaye de Nordheim.* 674
s). *Abbaye de Reinhausen.* 675
t). *Abbaye de Nienbourg.* 675
u). *Abbaye de Gandersheim.* 675
v). *Abbaye de Bursfelde.* 676
w). *Évêché de Halberstadt.* 676
x). *Comté d'Anhalt.* 679
y). *Avouerie de Croppenstedt.* 681
z). *Comté de Wernigerode.* 682
aa). *Abbaye de Helmstedt.* 682
ab). *Évêché de Hildesheim.* 683
ac). *Seigneurie de Peine.* 685
ad). *Comtés de Regenstein et de Blankenbourg dans le Harz.* 685
ae). *Comté de Clettenberg.* 686

Digitized by Google

Pages.

af). *Comté de Stolberg*. 686
ag). *Abbaye de Quedlinbourg*. 686
ah). *Avouerie de Barby*. 688
ai). *Seigneurie de Falkenstein*. 689
ak). *Archevêché de Magdebourg*. 689
al). *Seigneurie d'Alsleben*. 691
am). *Avouerie de Gittelde*. 692

C. — Thuringe. 692

a). *Ateliers impériaux*. 692
b). *Évêché de Mersebourg*. 694
c). *Margraviat de Misnie*. 695
d). *Margraviat d'Osterland ou de Landsberg*. 697
e). *Comté de Wettin*. 697
f). *Évêché de Meissen*. 698
g). *Burgraviat de Meissen*. 699
h). *Burgraviat de Dohna*. 699
i). *Burgraviat de Leissnig*. 699
j). *Évêché de Naumbourg-Zeitz*. 700
k). *Abbaye de Pégau*. 701
l). *Avouerie de Pégau*. 701
m). *Seigneurie de Wolkenstein*. 702
n). *Avoueries de Plauen et de Géra*. 702
o). *Landgraviat de Thuringe*. 703
p). *Seigneurie de Salza ou Langensalza*. 703
q). *Seigneurie de Tréfurt*. 704
r). *Seigneurie de Vargula*. 704
s). *Abbaye de Hersfeld*. 704
t). *Comté de Schwarzbourg*. 705
u). *Comté de Kévernbourg*. 706
v). *Abbaye de Saalfeld*. 706
w). *Vicedominats d'Erfurt et de Heiligenstadt*. 707
x). *Abbaye de Nordhausen*. 709
y). *Comté d'Orlamünde*. 710
z). *Seigneurie de Lobdebourg*. 710
aa). *Comté de Hohnstein*. 711
ab). *Comté de Schlotheim*. 712
ac). *Seigneurie de Gleichen*. 712
ad). *Seigneurie de Tannrode*. 712
ae). *Comté de Brandenberg*. 712
af). *Comté de Beichlingen*. 712
ag). *Comté de Bréna*. 713
ah) *Abbaye de Wimmelbourg*. 713
ai). *Comté de Mansfeld*. 714
aj). *Comté de Rabenswalde*. 714
ak). *Seigneurie de Querfurt*. 714
al). *Margraviat de Haute-Lusace*. 715
am). *Margraviat de Basse-Lusace*. 716

Digitized by Google

Pages.

an). *Seigneurie de Strèle* 716
ao). *Seigneurie de Cottbus* 716

D. — Brandebourg et Poméranie. 716

a). *Margraviat de Brandebourg*. 716
b). *Seigneuries de Brandebourg*. 723
c). *Duché de Poméranie*. 723
d). *Évêché de Cammin*. 725
e). *Seigneurie de Schlawe*. 726
f). *Principauté de Rugen*. 726
g). *Seigneurie de Gristow*. 726
h). *Ordre teutonique de Prusse*. 727

§ V. — *Franconie*. 727

a). *Ateliers impériaux*. 727
b). *Archevêché de Mayence* 730
c). *Palatinat du Rhin*. 732
d). *Abbaye de Lorsch*. 732
e). *Évêché de Worms*. 732
f). *Abbaye de Limbourg-sur-le-Hardt*. 733
g). *Évêché de Spire*. 734
h). *Abbaye de Selz*. 734
i). *Comté de Rheingau* 735
j). *Évêché de Wurzbourg*. 735
k). *Abbaye de Thères*. 736
l). *Évêché de Bamberg*. 736
m). *Abbaye de Fulda*. 737
n). *Comté de Henneberg*. 738
o). *Landgraviat de Hesse*. 738
p). *Comté de Ziegenhain*. 739
q). *Seigneurie d'Ortenberg*. 739
r). *Comté de Battenberg*. 739
s). *Abbaye de Fritzlar*. 740
t). *Seigneurie de Münzenberg*. 740
u). *Comté de Nassau*. 740

§ VI. — *Souabe et Suisse*. 741

a). *Ateliers impériaux*. 741
b). *Évêché de Strasbourg*. 744
c). *Abbaye de Wissembourg*. 746
d). *Landgraviat de Basse-Alsace*. 746
e). *Duchés d'Alemannie et de Souabe*. 746
f). *Comté de Brisgau*. 748
g). *Comté de Fribourg en Brisgau*. 748
h). *Margraviat de Bade-Hochberg*. 748
i). *Évêché de Bâle*. 748
j). *Évêché de Constance*. 749
k). *Évêché de Coire*. 750

Digitized by Google

Pages.

l). *Abbaye de Reichenau.* 751
m). *Abbaye de Stein..* 751
n). *Abbaye de Zurich.* 751
o). *Possessions suisses de la maison de Zaeringen..* . . . 752
p). *Comté de Frobourg..* 752
q). *Possessions suisses de la maison de Habsbourg..* . . . 753
r). *Ville de Berne.* 753
s). *Abbaye de Saint-Gall.* 753
t). *Abbaye de Schaffhouse* 754
u). *Abbaye de Rheinau..* 754
v). *Abbaye de Soleure.* 754
w). *Abbaye de Kempten..* 755
x). *Abbaye de Weingarten..* 755
y). *Comté de Montfort..* 755
z). *Évêché d'Augsbourg.* 756
aa). *Comté de Hirschberg.* 757

§ VII. — *Bavière et Autriche.* 757
a). *Ateliers impériaux.* 757
b). *Duché de Bavière.* 758
c). *Évêché de Ratisbonne.* 764
d). *Évêché de Freisingue.* 764
e). *Archevêché de Salzbourg.* 764
f). *Évêché de Passau.* 766
g). *Margraviat et duché d'Autriche.* 766
h). *Duché de Carinthie..* 767
i). *Margraviat et duché de Styrie.* 767
j). *Évêché de Brixen.* 769
k). *Comté de Tyrol..* 769
l). *Comté de Gorice.* 770

CHAPITRE QUATRIÈME

Les fiefs des anciens royaumes de Bourgogne et de Provence. 771

§ I. — *Bourgogne transjurane.* 772
a). *Archevêché de Besançon.* 772
b). *Comté de Haute-Bourgogne.* 772
c). *Seigneurie d'Arlai.* 773
d). *Abbaye de Saint-Claude.* 773
e). *Évêché de Genève.* 774
f). *Abbaye de Saint-Maurice.* 774
g). *Évêché de Lausanne..* 775
h). *Comté de Neuchâtel.* 775
i). *Seigneurie de Vaud..* 776

§ II. — *Bourgogne cisjurane..* 776
a). *Ateliers royaux..* 776

Digitized by Google

Pages.

b). *Comté de Provence*. 777
c). *Marquisat de Provence*. 779
d). *Comté de Forcalquier*. 780
e). *Archevêché d'Arles*. 781
f). *Évêché et seigneurie d'Apt* 782
g). *Commune d'Avignon*. 782
h). *Principauté d'Orange*. 782
i). *Évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux*. 783
j). *Évêché de Valence*. 783
k). *Évêché de Die*. 784
l). *Évêché de Viviers*. 784
m). *Archevêché d'Embrun*. 784
n). *Évêché de Gap*. 784
o). *Comté d'Albon*. 785
p). *Archevêché de Vienne*. 785
q). *Évêché de Grenoble*. 786
r). *Comté et archevêché de Lyon*. 786
s). *Évêché de Saint-Jean-de-Maurienne*. 787
t). *Comté de Savoie* 787

CHAPITRE CINQUIÈME

L'Italie de la fin du xᵉ siècle à la seconde moitié du xiiiᵉ. 789

§ I. — *Considérations générales, types, légendes, etc.*. 789
§ II. — *Le monnayage impérial et royal depuis Otton I jusqu'au milieu du* xiiᵉ *siècle*. 791
§ III. — *Les papes et le Sénat romain*. 792
§ IV. — *Les états de l'Italie centrale et septentrionale*. 794
§ V. — *Les Normands, depuis leur établissement en Sicile et en Italie jusqu'à leur chute*. 808
a). *Duché de Pouille*. 808
b). *Grand-comté, puis royaume de Sicile*. 810
c). *Principauté de Capoue*. 813
d). *Consulat et duché de Gaëte*. 813
§ VI. — *Le royaume de Sicile jusqu'à la conquête de Charles d'Anjou*. 814

CHAPITRE SIXIÈME

Les états chrétiens de la péninsule ibérique du xiᵉ au xivᵉ siècle. 816

§ I. — *Royaumes de Castille et de Léon* (1053-1157). 816
§ II. — *Royaume de Castille* (1157-1217). 819
§ III. — *Royaume de Léon* (1157-1230). 821
§ IV. — *Royaumes de Castille et de Léon* (1217-1312). 822
§ V. — *Royaume d'Aragon*. 824
§ VI. — *Royaume de Navarre*. 826
§ VII. — *Royaume de Portugal*. 828

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME

Pages.

Les îles britanniques depuis le commencement du XIe siècle jusqu'à la fin du XIIIe. 831

§ I. — *Le Royaume d'Angleterre*. 831
a). *Les monnaies et leurs types, de l'avènement de Canut à la mort de Henri III* (1016-1272). 831
b). *Les ateliers monétaires de Canut à Henri III*. . . . 837
c). *Édouard I* (1272-1307). 842

§ II. — *L'Irlande*. 842
a). *Période hiberno-danoise*. 843
b). *Période anglaise*. 844

§ III. — *L'Écosse*. 844

§ IV. — *Les Hébrides*. 847

CHAPITRE HUITIÈME

Le pays scandinaves depuis le commencement du monnayage national jusqu'au XIVe siècle. 848

§ I. — *Considérations générales*. 848

§ II. — *Danemark*. 849
a). *Le royaume de Danemark*. 849
b). *Les évêchés danois*. 855
c). *Le duché de Schleswig*. 856

§ III. — *Norwège*. 857
a). *Le royaume de Norwège*. 857
b). *L'archevêché de Drontheim*. 859

§ IV. — *Suède*. 860

CHAPITRE NEUVIÈME

La Pologne et la Silésie jusqu'au commencement du XIVe siècle. 861

§ I. — *Le duché de Pologne*. 861

§ II. — *La Silésie*. 868

§ III. — *Les évêchés de Pologne et de Silésie*. 872

CHAPITRE DIXIÈME

La Bohême et la Moravie jusqu'au commencement du XIVe siècle. 873

§ I. — *La Bohême*. 873

§ II. — *La Moravie*. 881

§ III. — *L'évêché d'Olmütz*. 882

Digitized by Google

CHAPITRE ONZIÈME

Pages.

Le royaume de Hongrie et ses dépendances jusqu'à l'introduction du gros d'argent par Charles-Robert d'Anjou. 884

§ I. — *La Hongrie.* 884
§ II. — *La Slavonie.* 889
§ III. — *La Dalmatie.* 890

CHAPITRE DOUZIÈME

La Russie et les pays slaves du Sud. 891

§ I. — *La Russie.* 891
§ II. — *La Bulgarie.* 893
§ III. — *La Serbie.* 895
§ IV. — *La Bosnie.* 896

CHAPITRE TREIZIÈME

L'empire byzantin jusqu'au commencement du XIVe siècle. 897

§ I. — *L'empire et ses démembrements jusqu'à la conquête latine.* . 897
a). *Byzance.* 897
b). *Despotat de Chypre.* 900
c). *Despotat de Lydie.* 900

§ II. — *L'empire et ses démembrements après la conquête latine.* . . 900
a). *Les Latins à Byzance et la restauration grecque.* . . . 900
e). *Despotat d'Épire.* 901
b). *Empire de Nicée.* 902
c). *Empire de Thessalonique.* 902
d). *Empire de Trébizonde.* 903

CHAPITRE QUATORZIÈME

L'Orient latin, jusqu'à l'apparition du gros d'argent chez les Chrétiens. . . 904

§ I. — *Les principautés de Syrie et de Palestine.* 904
a). *Comté d'Édesse.* 906
b). *Seigneurie de Marach ou Marès.* 907
c). *Principauté d'Antioche* 907
d). *Royaume de Jérusalem.* 909
e). *Comté de Tripoli.* 911
f). *Comté de Jaffa.* 912
g). *Seigneurie de Sagète ou Sidon.* 912
h). *Seigneurie de Barut (Beyrouth).* 913
i). *Seigneurie de Toron* 913
j). *Principauté de Tyr* 913
k). *Monnaies d'imitation arabe frappées par les Francs de Syrie et de Palestine.* 914

Digitized by Google

Pages.

§ II. — *Le royaume de Chypre.* 915

§ III. — *Les principautés franques fondées en Grèce et dans l'Archipel à la suite de la croisade de 1204.* 917

a). *Principauté d'Achaïe.* 917

b). *Baronnie de Karytaena.* 918

c). *Baronnie de Véligosti et Damala.* 918

d). *Duché d'Athènes* 919

e). *Seigneurie, puis comté de Salone.* 920

f). *Seigneurie de Négrepont ou d'Eubée.* 920

g). *Despotat d'Épire.* 921

h). *Sébastocratorat de la Grande Vlaquie.* 921

§ IV. — *Les possessions napolitaines de la Grèce continentale et insulaire.* 921

a). *Épire et Corfou.* 921

b). *Leucade, Zante et Céphalonie.* 922

§ V. — *Les seigneuries latines de l'Archipel.* 922

a). *Duché de l'Archipel.* 922

b). *Seigneurie de Tinos et Mykonos.* 923

CHAPITRE QUINZIÈME

L'Arménie, la Géorgie et les imitations turcomanes des monnaies byzantines. 924

§ I. — *Le royaume de Petite-Arménie.* 925

§ II. — *L'Albanie arménienne.* 925

§ III. — *La Géorgie.* 926

§ IV. — *Les Turcomans.* 927

ERRATA ET ADDENDA 929

Digitized by Google

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 5 JANVIER 1894.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

Digitized by Google

This preservation photocopy
was made and hand bound at BookLab, Inc.
in compliance with copyright law. The paper,
Weyerhaeuser Cougar Opaque Natural,
meets the requirements of ANSI/NISO
Z39.48-1992 (Permanence of Paper).

Austin 1993

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 013 677 208

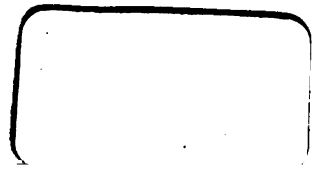

Digitized by Google